



*Solutions***30**

Solutions pour les Nouvelles Technologies



RAPPORT ANNUEL

2024

Message du Directoire 2024

En 2024, comme annoncé lors du dernier Capital Markets Day, nous avons mis en œuvre, avec succès, notre stratégie de création de valeur en donnant une priorité accrue aux marges par rapport au chiffre d'affaires.

Dans le marché des télécommunications, qui traverse des phases différentes dans les différents Pays européens, nous avons consolidé nos relations de confiance et de long terme avec les grands opérateurs. En France et en Espagne, où le marché de la fibre est à maturité, nous avons opéré une décroissance sélective pour évoluer vers un modèle d'affaires plus rentable, adapté aux besoins de nos clients. En Belgique, la montée en puissance de nos activités a été retardée par le contexte électoral, la volonté des opérateurs de mutualiser leurs investissements et le rapprochement de deux grands donneurs d'ordre. En Allemagne, nous bénéficions d'une dynamique de marché exceptionnelle, avec la montée en puissance des activités fibres et le maintien d'une activité coaxiale sur des niveaux élevés.

Ayant atteint presque 20% de chiffre d'affaires au niveau du Groupe, les activités dans le secteur de l'énergie confirment leur potentiel et représentent un levier de croissance important dans toutes les géographies. La prise de participation au capital de So-Tec en France et l'acquisition de Xperal aux Pays-Bas nous ont permis de compléter notre offre de service intégré. Nous avons développé une expertise de premier plan dans l'installation de centrale solaires flottantes et nous sommes bien positionnés sur le marché des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et sur les smart grids.

La technologie, métier historique du Groupe, confirme sa résilience avec un volume d'affaires récurrents très orienté vers la maintenance.

Nous avons présenté notre feuille de route stratégique pour 2026 à l'occasion de notre Capital Markets Day organisé en septembre 2024. Nous avons ainsi confirmé le potentiel de l'Allemagne, futur troisième pilier du Groupe, aux côtés de la France et du Benelux, avec un chiffre d'affaires qui devrait tripler pour atteindre 150 à 200 millions d'euros d'ici 2026.

La priorité donnée aux marges nous permet de viser une marge d'EBITDA ajustée au-dessus de 10% dans nos trois principales zones géographiques d'ici 2026, tout en poursuivant une allocation disciplinée du capital : notre stratégie d'acquisitions sélectives et relatives restera basée sur des financements non dilutifs.

Chaque jour, nos 16 000 collaborateurs s'engagent pour apporter des solutions innovantes à nos clients et réaffirmer notre positionnement clé dans les services techniques à forte valeur ajoutée.

Notre Mission

Rendre accessible à tous, particuliers et entreprises, les mutations techniques et technologiques qui transforment notre vie quotidienne.

La transformation numérique et la transition énergétique changent le monde, bouleversent la société et chamboulent les usages. Au cœur de cette mutation, les équipes de Solutions30 SE et ses filiales (« Solutions30 ») se mobilisent chaque jour, dans les territoires et partout en Europe, pour faire de ces grandes tendances une réalité. Déployer des nouvelles technologies, équiper les entreprises et les foyers, accompagner les utilisateurs : c'est notre engagement pour contribuer à l'essor d'un monde toujours plus interconnecté, toujours plus durable.

Nos Valeurs

Une approche basée sur des technologies innovantes pour dépasser les attentes de nos clients et trouver de nouvelles solutions pour répondre à leurs besoins.

Innovation



Engagement

Un engagement permanent en faveur d'un monde plus durable et connecté, en faveur de la satisfaction client et de la création de valeur.

Une organisation agile pour une plus grande efficacité et une capacité à s'adapter rapidement à la demande des clients dans un monde en constante évolution.

Agilité



Entrepreneuriat

L'autonomie et la responsabilité sont essentielles dans l'organisation.

Une grande proximité avec nos clients et partenaires afin de construire des relations de confiance et solides.

Proximité



Professionalisme

Notre professionnalisme passe par la formation et le développement de nos compétences ainsi que l'intégrité et l'éthique dans nos comportements, sources d'excellentes performances.

Notre histoire



Une expertise diversifiée

Nous déclinons une offre de services multi-techniques de proximité pour accélérer la transformation digitale et la transition énergétique.

Partie prenante de la révolution digitale et écologique, Solutions30 connecte les entreprises comme les particuliers aux réseaux, assure l'installation et la maintenance d'équipements techniques et assiste les utilisateurs finaux.

Solutions30 permet à ses clients, grands groupes internationaux, d'accélérer les temps de déploiement et d'adoption des nouvelles technologies et de proposer aux utilisateurs finaux une expérience fluide et sans couture.

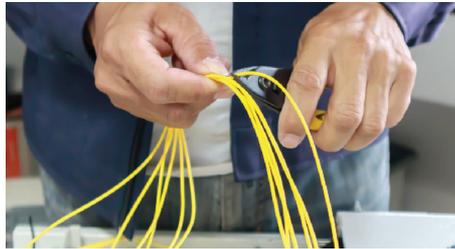


Energy



- ✓ Réseaux électriques
- ✓ Photovoltaïque
- ✓ Chargeurs de véhicules électriques
- ✓ Compteurs intelligents

Connectivity



- ✓ Constructions de réseaux fibre
- ✓ Connexions clients
- ✓ Réseau fixe historique
- ✓ Mobile

Technology



- ✓ Informatique & Retail
- ✓ Rail
- ✓ IoT
- ✓ Villes intelligentes
- ✓ Sécurité

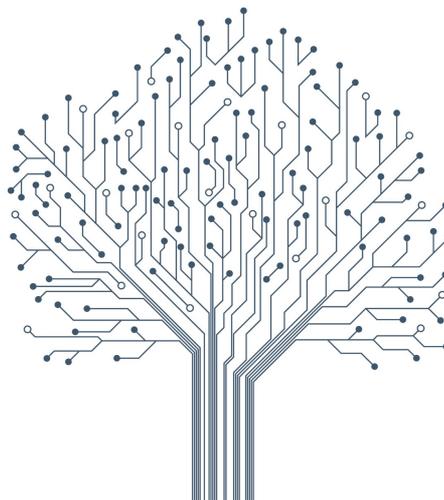
Nos services

DÉPLOIEMENT

Installation et intégration d'équipements, déploiement et mise à niveau de réseaux, intervention chez l'utilisateur final

MAINTENANCE

Maintenance préventive et curative, assistance aux utilisateurs



SERVICES SUPPORT

Expérience utilisateur, contrôle qualité, automatisation des process

GESTION DE PROJET

Études & audit, planification, optimisation et suivi

Energy Solutions

Soutenir la transition énergétique

Solutions30 est le mieux positionné en Europe pour accompagner les entreprises du secteur énergétique. Grâce à notre vaste réseau de techniciens, nous offrons les services d'installation et de maintenance les plus efficaces et rentables pour les compteurs intelligents et autres équipements numériques à travers l'Europe.

Nous nous engageons à aider des millions de personnes à réduire leur facture énergétique mensuelle tout en diminuant leur empreinte environnementale. Nous aspirons à être le partenaire privilégié des entreprises énergétiques européennes et à contribuer à un monde meilleur et plus propre.

ÉNERGIE VERTE

- Énergie solaire (résidentiel, entreprise, industriel)
- Recharge de véhicules électriques (AC, DC, HPC) pour les particuliers, les entreprises et le public
- Stockage de batteries

SMART BUILDINGS SMART CITIES

- Compteurs communicants (électricité, gaz, eau)
- Éclairage public intelligent
- Objets connectés et thermostats intelligents
- Pompes à chaleur

INFRASTRUCTURE & RESEAU

- Ingénierie des réseaux électriques à basse et moyenne tension
- Modernisation et amélioration du réseau
- Réseaux aériens et souterrains
- Fermes solaires (terrestres et flottantes)

Connectivity Solutions

Connecter au reste du monde

Solutions30 est le partenaire idéal pour les opérateurs télécoms. Grâce à notre vaste réseau de techniciens, nous sommes capables d'intervenir rapidement chez les clients et de garantir que la technologie fonctionne comme elle le devrait.

RÉSEAUX FIXES

- Réseaux fibre, cuivre, coaxial
- Souterrain, gaines, façade, poteaux
- FTTH, FTTB, FTTA, FTTC
- POP, DP, ILA
- Commutation de transporteur & routage
- Autorisation légale

CONNEXION CLIENT

- Connexions SDU OHL/UG/PIA
Câblage vertical MDU
- Habilitation client
- WAN/LAN résidentiel et professionnel (voir Solutions technologiques)
- Connexions 5G du RAN au BT

RÉSEAUX SANS FIL

- Antenne
- Réseau radio
- Point à point
- Station de base
- Petites cellules
- Edge-computing

Technology Solutions

Le meilleur de la technologie numérique entre vos mains

Solutions30 assure une utilisation optimale des nouvelles technologies. Installation, maintenance ou externalisation, chaque besoin trouve une solution adaptée, des services OEM à la gestion du support technique.



INFORMATIQUE

- Ordinateurs de bureau et portables
- Serveurs
- Tablettes
- Téléphones portables
- Audio-visuel & vidéo-conférence
- Imprimantes et copieurs

RESEAUX

- Routage et commutation
- WiFi
- SDWAN, SDLAN
- Réseaux locaux
- Appareils de sécurité
- Téléphonie IP
- Maisons et entreprises intelligentes

INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Dispositifs IoT, y compris dispositifs de sécurité
- Services généraux
- Éclairage des bureaux
- Gestion des salles de réunion
- Câblage électrique et réseau

SOLUTIONS DE PAIEMENT

- Points de vente
- Terminaux de paiement POS
- Services au retail

Une large empreinte européenne

Les techniciens **SOLUTIONS30** interviennent directement auprès des utilisateurs (particuliers ou entreprises) pour le compte de grands groupes dont ils sont le visage. Ils constituent un maillon clé dans l'expérience utilisateur et la gestion de la relation clients.

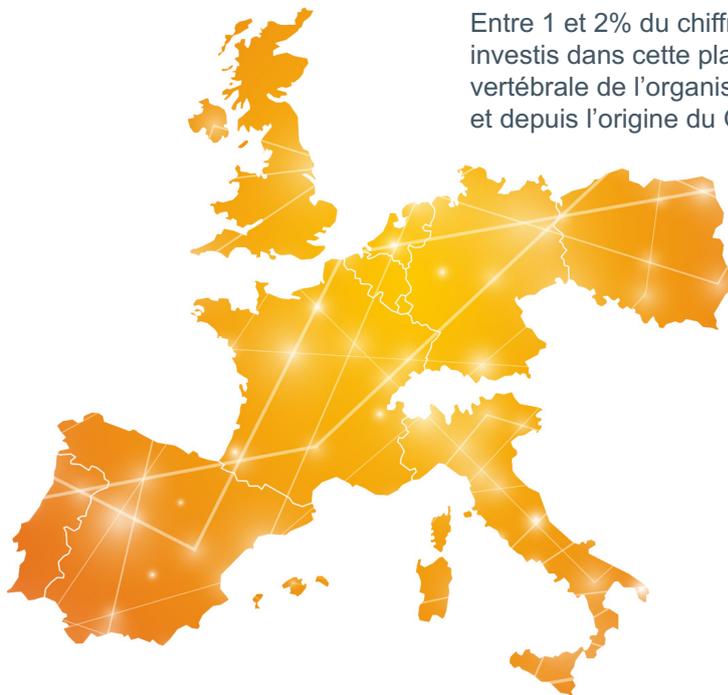
La densité du réseau SOLUTIONS30 permet de garantir la mise à disposition du bon technicien, au bon endroit, au bon moment et au meilleur prix, tout en accompagnant les calendriers de déploiement les plus exigeants.

Une solide plateforme technique, colonne vertébrale de l'efficacité du Groupe

Depuis sa création en 2003, **SOLUTIONS30** est le partenaire de confiance des principaux groupes de technologie et énergéticiens.

Pour conjuguer croissance et efficacité opérationnelle, l'organisation s'appuie sur une plateforme informatique qui garantit la mise à disposition des bonnes compétences au bon endroit, au bon moment et au meilleur prix.

Entre 1 et 2% du chiffre d'affaires sont investis dans cette plateforme, colonne vertébrale de l'organisation, chaque année et depuis l'origine du Groupe.



Nos chiffres clés



16 000

Techniciens experts



Nombre d'interventions quotidiennes
+ 80 000
Depuis 2003
+ 65 millions



25 %

Croissance moyenne annuelle depuis 2007



2003

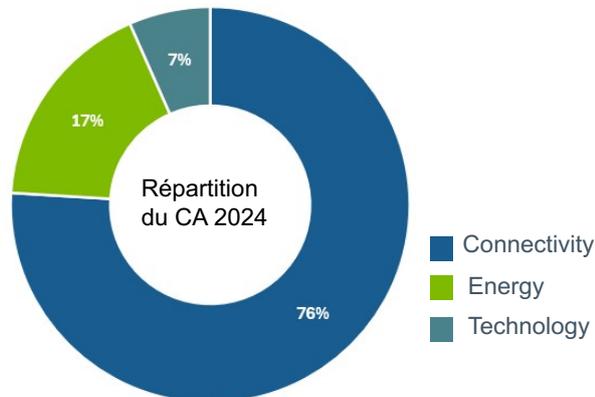
Date de Création



996,0 M€

Chiffre d'affaires 2024

2024 : Benelux en chiffres



Acquisition stratégique de Xperal

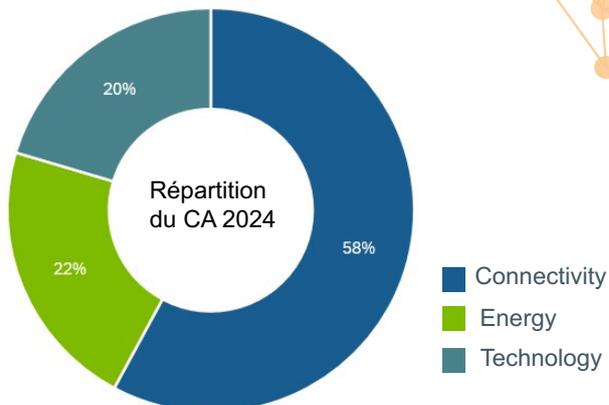
Solutions30 a acquis la société Xperal, un leader spécialisé dans les projets solaires B2B de bout en bout aux Pays-Bas et en Allemagne.

Basée aux Pays-Bas, Xperal est réputée pour ses services intégrés dans le secteur de l'énergie solaire, comprenant la conception, l'ingénierie, l'approvisionnement, la mise en service et la maintenance des installations.

Cette acquisition s'aligne sur l'objectif stratégique du groupe d'étendre ses services dans la région du Benelux et d'augmenter sa part de marché. A travers cette opération, Xperal sera en mesure, d'une part, d'offrir une gamme plus large de services et, d'autre part, de renforcer sa position en tant que fournisseur de premier plan de solutions énergétiques durables.



2024 : France en chiffres



361 m€

CA 2024



9,5 %

Marge d'EBITDA ajusté 2024



Présence depuis
2003

Prise de participation au capital de So-Tec

Dans un contexte de forte croissance de la demande en énergie renouvelable et pour compléter son offre de service intégrée dans l'activité ENR, Solutions30 a pris une participation à hauteur de 10% dans le capital de la société So-Tec spécialisée dans la construction de centrales photovoltaïques, aux côtés du management historique de l'entreprise.



2024 : Autres Pays en chiffres

Allemagne



Pologne



Royaume-Uni



Italie



Espagne



Présence depuis :

2013

2019

2020

2008

2015



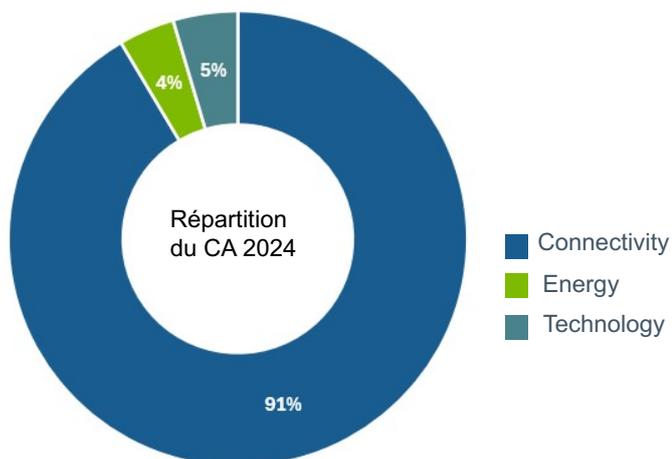
264 m€

CA 2024



6,2 %

Marge d'EBITDA
ajusté 2024



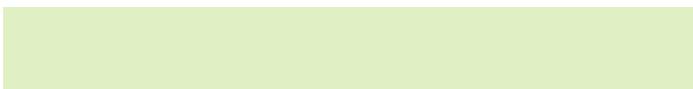
Acquisition des activités et de certains actifs de Gaertner

Solutions30 a acquis les activités et certains actifs de Gaertner, une entreprise allemande spécialisée dans le raccordement et la maintenance des services internet par fibre. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de Solutions30 visant à étendre son implantation pour soutenir l'accélération du déploiement de la fibre en Allemagne, un marché offrant de nombreuses opportunités de forte croissance. L'expertise de Gaertner vient compléter les activités et la couverture géographique existantes de Solutions30.



Faits Marquants

2024



- 1- Capital Markets Day
- 2- European Mid Cap Event
- 3- London EVC Show - Royaume-Uni
- 4- Contrat Atlantique - Espagne
- 5- Centrale Solaire flottante Geugnon
- 6- Participation au Salon Intersolar et Power2Drive
- 7- FTTH Council
- 8- S30 Netherlands installe 48 bornes de recharge
- 9- Prix "Customer Excellence Award" - S30 France
- 10- Prix "Employeur du future 2024" S30 Allemagne



11



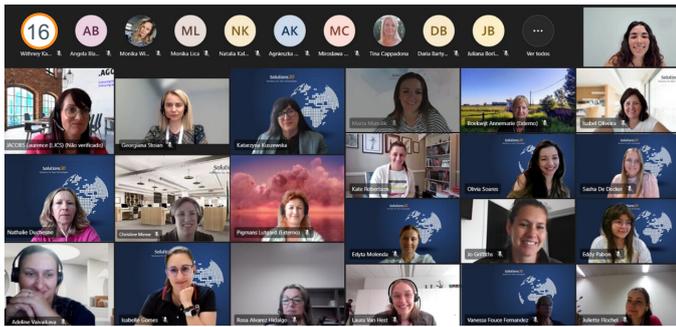
14



12



13



16



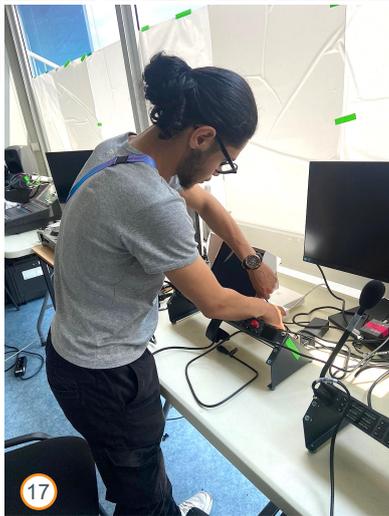
15



20



19



17



18



21

- 11- Plus grande parc Solaire flottante d'Europe- Lac Longchamps
- 12- Unit-T soutient le réseau énergétique Fluvius
- 13- Partenariat entre Unit-T et Wyre & Telenet
- 14- Contrat avec Connected Kerb - Royaume-Uni
- 15- Certification ISO 9001 - S30 Pays Bas
- 16- Lancement du projet de Mentoring - FemmesForce
- 17- Interventions S30 aux Jeux Olympiques
- 18- Bâtiments 100% verts chez S30 Espagne
- 19- Ombrières solaires Total Energies
- 20- Taux d'erreur le plus bas pour l'Allemagne par Zolar
- 21- S30 Italy coopère avec ONG

Gouvernance

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance indépendant pour superviser la gestion du Groupe et conseiller le Directoire, tout en veillant au respect des règles et réglementations applicables.

Le Conseil de Surveillance est composé de 7 membres, tous indépendants, et s'appuie sur trois sous-comités spécialisés : le Comité Nominations et Rémunérations, le Comité Audit, Risques et Conformité et le Comité Stratégie et ESG.



Paola BRUNO

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance depuis janvier 2025 et membre du Conseil de Surveillance depuis juin 2023
Comité Stratégie & ESG
Comité des Nominations & des Rémunérations
Italienne – Membre indépendante



Alexander SATOR

Membre du Conseil de Surveillance depuis mai 2015
Président du Comité Nominations et Rémunérations
Allemand - Membre indépendant



Pascale MOURVILLIER

Membre du Conseil de Surveillance depuis décembre 2021
Présidente du Comité Audit, Risques et Conformité
Comité Stratégie et ESG
Française – Membre indépendante



Yves KERVELLANT

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2019
Comité Audit, Risques et Conformité
Comité Nominations et Rémunérations
Français – Membre indépendant



Caroline TISSOT

Membre du Conseil de Surveillance depuis mai 2017
Comité Stratégie et ESG
Française – Membre indépendante



Jean-Paul COTTET

Membre du Conseil de Surveillance depuis avril 2018
Président du Comité Stratégie et ESG
Français – Membre indépendant



Thomas KREMER

Président du Conseil de Surveillance depuis novembre 2024 et membre du Conseil de Surveillance depuis juin 2022
Comité Stratégie et ESG
Comité Audit, Risques et Conformité
Comité des Nominations & des Rémunérations
Allemand – Membre indépendant

L'année 2024 a été marquée par des avancées majeures, tant dans l'évolution de la gouvernance du Groupe que dans l'affinement de sa stratégie à une époque de digitalisation et de transformation technologique.

Après six années à la présidence du Conseil de Surveillance, Alexander Sator m'a transmis le relais. Parallèlement, Pascale Mourvillier a été nommée présidente du Comité d'Audit, des Risques et de la Conformité, succédant ainsi à Yves Kerveillant. Tous deux continueront d'apporter leur expertise précieuse au Conseil, et, au nom du Conseil de Surveillance, je tiens à les remercier chaleureusement pour leur engagement et leur contribution au fil des années.

Par ailleurs, Paola Bruno, membre du Conseil de Surveillance depuis 2023, a été nommée Vice-Présidente du Conseil de Surveillance. Ensemble, nous œuvrerons au soutien de la croissance et du succès continu de Solutions30. Ces évolutions illustrent l'engagement constant du Groupe en faveur d'une gouvernance rigoureuse et d'une supervision stratégique efficace.

Solutions30 a en effet amorcé une nouvelle phase de son développement. Après une période de forte croissance et la duplication réussie de son modèle français à l'échelle européenne, le Groupe se concentre désormais sur la consolidation de ses positions. La qualité d'exécution sera un facteur clé dans cette dynamique.

Le Conseil de Surveillance est pleinement engagé dans l'exercice de ses fonctions de supervision et de conseil. Il accompagnera le Groupe et son Directoire en leur apportant le soutien nécessaire, s'appuyant sur l'indépendance, la diversité et l'expérience internationale de ses membres.

Le Conseil de Surveillance réaffirme également son engagement en faveur du développement durable du Groupe. Les réalisations et objectifs ESG, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ont fait l'objet de discussions approfondies.

Solutions30 se positionne au cœur de deux tendances majeures qui façonneront le monde de demain : la transformation numérique et la transition énergétique. Le Groupe a su développer des positions solides dans des secteurs stratégiques pour accompagner ces évolutions : la fibre optique, la 5G, les centrales solaires, les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et les nouvelles technologies. Il met à la disposition de ses clients une expertise technique pointue et une capacité d'intervention à grande échelle dans le cadre de relations durables.

L'élaboration de la feuille de route stratégique, présentée en septembre 2024, a donné lieu à des échanges approfondis entre le Directoire et le Conseil de Surveillance. Cette réflexion commune nous a permis de présenter aux marchés financiers une vision ambitieuse et réaliste à moyen terme, articulée autour de priorités claires : le développement, l'amélioration des marges, la génération de trésorerie et la création de valeur.

Au nom du Conseil de Surveillance, je tiens à réaffirmer notre pleine confiance dans le Groupe et à lui assurer tout notre soutien, dans l'intérêt de l'ensemble de ses parties prenantes.

Gouvernance

Directoire

Le Directoire concentré sur la bonne exécution de la stratégie de croissance rentable.

Le Directoire est composé de 4 membres et s'appuie sur deux types de comités exécutifs, Groupe (fonctions supports et transverses) et Pays (gestion opérationnelle).



Gianbeppi FORTIS
Co-fondateur et
Président du Directoire
depuis 2005
Italien



Amaury BOILOT
Secrétaire Général
Membre du Directoire
depuis mai 2017
Français



Luc BRUSSELAERS
Directeur Général en
charge des Ventes
Membre du Directoire
depuis juillet 2020
Belge



Wojciech POMYKALA
Directeur Général en
charge des Opérations
Membre du Directoire
depuis février 2023
Polonais

Un modèle d'affaires unique positionné sur des marchés attractifs

RESSOURCES ET PARTIES PRENANTES

Capital humain

6881 Collaborateurs¹
(1152 femmes) formés au code de conduite et aux politiques du Groupe
28 centres de formation
86 nationalités

Capital industriel et relationnel

Smartfix
MySupplace

Capital financier

Contrats pluriannuels et récurrents, d'une durée moyenne de 3 ans
800 clients dans des secteurs d'activité diversifiés
996 M€ de chiffre d'affaires
-0,79 M€ de trésorerie nette de dette bancaire

¹ effectif moyen



Empreinte Européenne

(10 pays)
Benelux (37 % du CA)
France (36 % du CA)
Autres pays (26 % du CA)



Tendances de fond porteuses :

Transition énergétique, transformation numérique

IMPACT ET CRÉATION DE VALEUR

Employés

202 381 heures de formation en 2024
73% du personnel couvert par ISO 45001 ou par VCA**
92% du personnel en CDI

Environnement

11,4% du CA aligné sur la taxonomie verte.
50% du CA des pays certifiés ISO 14001 (France, Espagne, Italie, UK, Lux)

Clients

80 000 interventions quotidiennes standardisées

Société / Communautés locales

90,2% du CA lié à la transformation numérique et à la transition énergétique
Recours à des sous-traitants locaux

Finance / partage de la valeur

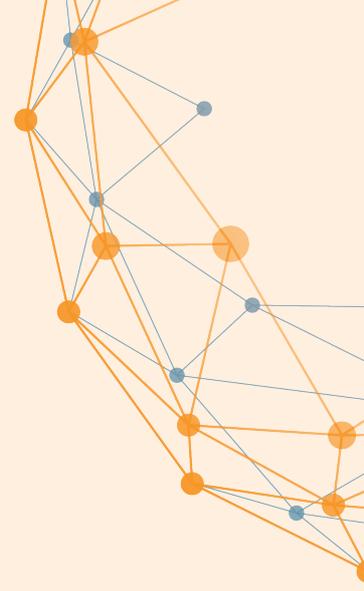
Engagement extra-financier :

- SBTi
 - Partage de la valeur
- Valeur économique distribuée principalement aux employés (29,4%) et sous-traitants (65,9%) du groupe

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Une stratégie de croissance durable qui repose sur de grandes tendances structurelles porteuses



Transformation numérique

Socle de la révolution numérique, les réseaux sont toujours plus sollicités pour répondre aux nouveaux usages :

- Multiplication des écrans et des connexions simultanées, contenus toujours plus riches, généralisation de la vidéo et du streaming, augmentation du télétravail ;
- Ville connectée, industrie 4.0, véhicules autonomes, bâtiments intelligents, objets connectés et edge-computing demain.

Les réseaux fixes et mobiles s'adaptent et se développent: le haut et le très haut débit transforment la façon dont nous vivons, dont nous nous déplaçons, dont nous travaillons, dont nous nous divertissons. En pleine pandémie puis avec l'essor du télétravail et des réunions virtuelles, les réseaux sont plus sollicités que jamais.

Aujourd'hui, tous les pays d'Europe se dotent de réseaux de télécommunications de plus en plus performants. Solutions30 est présent aux côtés des opérateurs nationaux pour réaliser les déploiements, raccorder les abonnés, faciliter l'adoption de nouvelles technologies et assister leurs utilisateurs.

Transition énergétique

Les économies d'énergie, la souveraineté énergétique des États Européens et les énergies renouvelables deviennent réalité face au contexte géopolitique et à l'urgence climatique.

Les implications sont nombreuses pour les grands énergéticiens :

- Déploiements de compteurs d'électricité et de gaz intelligents pour mieux prévoir et maîtriser les consommations d'énergie ;
- Développement de capacités de production d'électricité photovoltaïques et éoliennes pour mettre en œuvre la transition vers les énergies renouvelables ;
- Installations de bornes de recharge pour accompagner le développement de la mobilité électrique ;
- Adaptation des réseaux conçus à l'origine pour être alimentés par un nombre restreint de sites de production mais qui le sont aujourd'hui par un nombre croissant de producteurs disséminés sur les territoires.

La nécessité d'accroître les infrastructures de recharge pour accélérer l'essor de la mobilité électrique, le potentiel solaire lié aux gisements inexploités sur toiture, au sol ou sur les parkings, le déploiement d'objets connectés pour gérer sa consommation d'énergies, la maintenance des smart grids sont autant d'opportunités de croissance pour Solutions30.

Performance Financière

Chiffres clés



En 2024, Solutions30 a fait le choix stratégique de privilégier l'amélioration des marges par rapport à la croissance du chiffre d'affaires, en adoptant une approche plus sélective dans certains marchés matures. Ce choix a porté ses fruits, puisque le Groupe a été en mesure d'améliorer significativement ses marges et d'enregistrer une légère progression de son EBITDA ajusté, malgré une baisse de chiffre d'affaires. Ceci a permis de réduire significativement la perte nette par rapport à 2023.

Après avoir mené d'importantes transformations en 2024, Solutions30 aborde 2025 sur des bases solides. Le Groupe s'est fixé un cap pour 2026, présenté à l'occasion d'un Capital Markets Day en septembre 2024: tripler son chiffre d'affaires en Allemagne et dans l'énergie en France, et atteindre une marge d'EBITDA ajustée supérieure à 10% dans ses trois principales zones géographiques. Solutions30 est en bonne voie pour réaliser ces ambitions.

Performance extra-financière

Consolidation des engagements

Depuis 2019, Solutions30 mène des actions décisives pour honorer ses engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En 2024, le Groupe a renforcé ses efforts en mettant en place plusieurs mesures clés:

- **Révision de notre Évaluation de la Double Matérialité (DMA)** en alignement avec la directive CSRD.
- **Mesure de notre empreinte carbone** selon le protocole GHG, avec une vérification par un tiers.
- **Projet de réduction des émissions de GES**, conformément au cadre SBTi.
- **Développement de formations ESG et cybersécurité** sur notre plateforme e-learning.
- **Programme de mentorat** (FemmesForce) pour soutenir et autonomiser les femmes.
- **Amélioration de la collecte et du traitement des données ESG** afin d'en renforcer la précision et la fiabilité.
- **Définition et mise en œuvre d'une méthodologie de gestion des risques associée aux indicateurs de performance ESG.**
- **Initiative d'électrification de la flotte**, avec le lancement d'un projet pilote en France (région parisienne).
- **Extension continue des certifications ISO** à davantage d'entités du Groupe, couvrant un plus grand nombre d'entreprises, d'employés et d'activités.

Sensibilisation des équipes et diffusion de la culture ESG

- Renforcement des compétences et attributions du Comité Stratégie attaché au Conseil de Surveillance, désormais Comité Stratégie et ESG ;
- Revue systématique des engagements ESG lors de chaque Comité Exécutif ;
- Sensibilisation des équipes par des actions de communication et de promotion interne dédiées ;
- Intégration de l'ESG dans toutes les actions et prises de décisions du Groupe (M&A, appels d'offres, achats, etc) ;
- Déploiement des politiques, procédures et codes de conduite, et sensibilisation des équipes aux dispositifs éthique et compliance du Groupe et ;
- Mise en place d'une plateforme de dénonciation pour suivre d'éventuels écarts.

Indicateurs de performance 2024



Environnemental

- Engagement dans l'initiative Science Based Targets (SBTi) pour des objectifs de réduction absolue des émissions de GES à court terme.
- Réduction de 8 % de l'intensité des émissions de GES par rapport à 2023 (tCO₂e par million d'euros de chiffre d'affaires).



Social

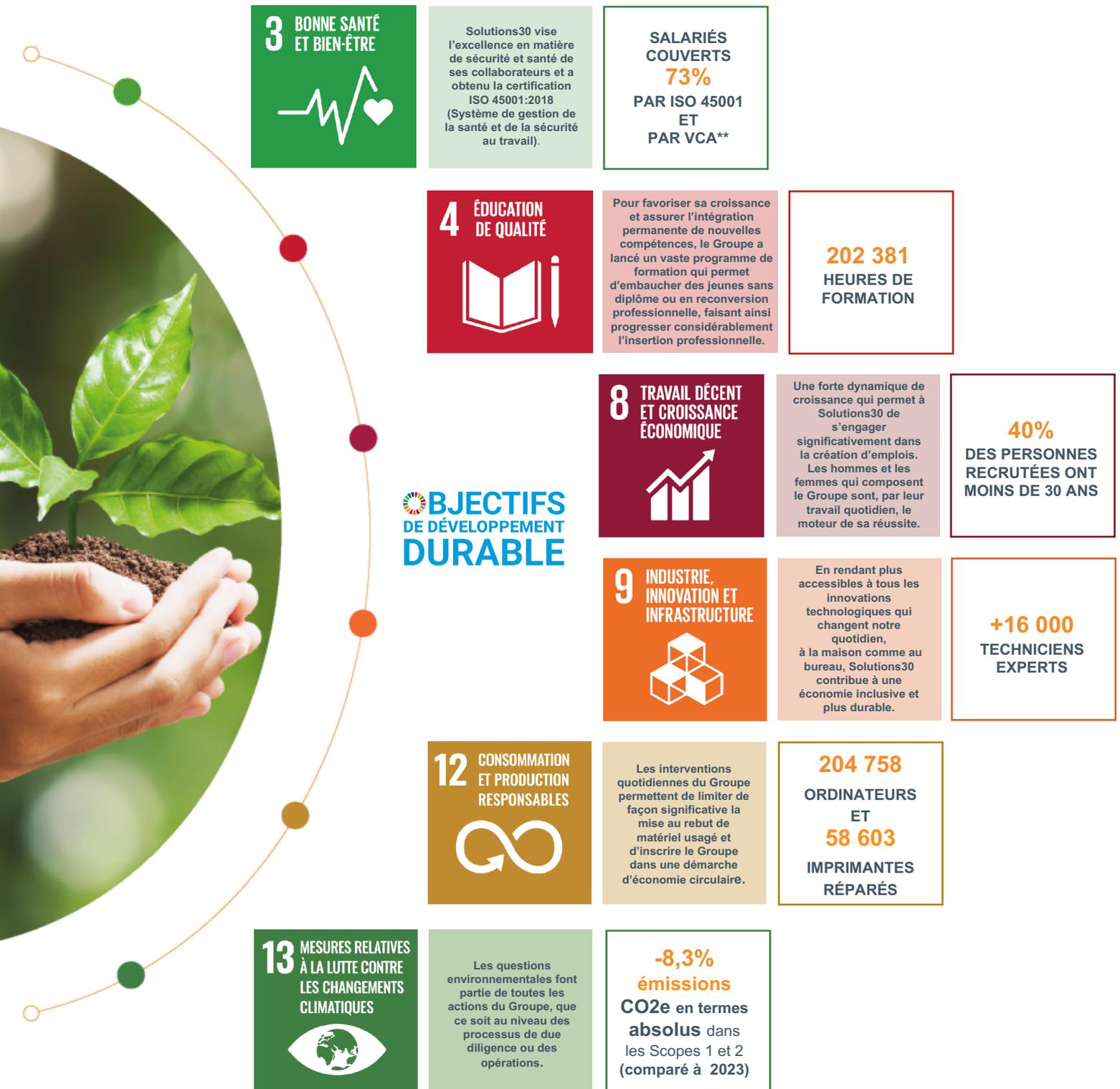
- Réduire le taux de gravité des accidents du travail $\leq 0,65$
- Accroître les heures de formation (≥ 25 heures par employé).
- Féminiser les fonctions managériales ($\geq 25\%$ de femmes dans des postes de management).



Gouvernance

- Augmenter le pourcentage d'enregistrement des sous-traitants sur mySupplace. Atteindre au moins 95% de sous-traitants enregistrés sur mySupplace.

Contribuer à un monde plus durable



SOMMAIRE

1

Présentation du Groupe

23

- 1.1. Une histoire de croissance dynamique et rentable 23
- 1.2. Le leader européen des services multi-techniques de proximité 25
- 1.3. Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés 34
- 1.4. Position concurrentielle de la société 38
- 1.5. Des marchés structurellement porteurs 39
- 1.6. Feuille de route 2026 49

2

Facteurs de risques et dispositif de contrôle interne 51

- 2.1. Facteurs de risques propres à la société 51
- 2.2. Assurances 56
- 2.3. Dispositifs de contrôle interne 57
- 2.4. Gouvernance, Risque et Conformité 60

3

Performance Extra-Financière 65

- 3.1. Informations générales 68
- 3.2. Environnement 84
- 3.3. Social 114
- 3.4. Gouvernance 144
- 3.5. Nos engagements 156
- 3.6. Nos certifications et performance ESG 159
- 3.7. ESRS Content Index 160

4

Gouvernement d'entreprise 166

- 4.1. Cadre de gouvernance 166
- 4.2. Conseil de Surveillance 170
- 4.3. Directoire 184
- 4.4. Rémunération 190

5

Commentaires sur l'exercice 203

- 5.1. Examen de la situation financière et des résultats du Groupe 203
- 5.2. Tendances et perspectives 208
- 5.3. Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS 209

6

Comptes consolidés 215

- 6.1. États financiers consolidés 215
- 6.2. Notes aux états financiers consolidés 219
- 6.3. Rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant 249

7

Actionnariat et informations complémentaires 254

- 7.1. Renseignements de caractère général sur la société 254
- 7.2. Actes constitutifs et Statuts 255
- 7.3. Capital social 257
- 7.4. Actionnariat 259
- 7.5. Cotation boursière 260
- 7.6. Communication financière 261
- 7.7. Responsable du document 262

1

Présentation du Groupe

23

1.1 Une histoire de croissance dynamique et rentable

25

1.2 Le leader européen des services multi-techniques de proximité

34

1.3 Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés

38

1.4 Position concurrentielle de la société

39

1.5 Des marchés structurellement porteurs

49

1.6 Feuille de route 2026

1. PRÉSENTATION DU GROUPE

Solutions30 est le leader européen des services multi-techniques de proximité. Solutions30 intervient sur des marchés structurellement porteurs, dont la croissance est soutenue par deux « méga-tendances » : la transformation digitale et la transition énergétique.

Fort d'un modèle économique *scalable* et rentable, et d'atouts concurrentiels solides, le Groupe connaît une croissance dynamique depuis sa création en 2003. Malgré une consolidation en 2024, son chiffre d'affaires est passé de 125,2 millions d'euros en 2015 à 996,0 millions d'euros en 2024, soit une croissance moyenne annuelle de près de 30 % sur cette période.

1.1 Une histoire de croissance dynamique et rentable

Créé en 2003, le Groupe Solutions30 réalise à fin 2024 un chiffre d'affaires de 996,0 millions d'euros.

2003-2007 : un acteur national principalement présent dans l'informatique et les télécommunications

La société PC30, à l'origine du Groupe Solutions30, a été créée en France en 2003 avec pour mission d'offrir aux fournisseurs de services Internet et à tout acteur intervenant dans le domaine des télécommunications, une prestation de services d'installation de modems, ordinateurs personnels et routeurs et d'assistance à leur utilisation. Pour financer son développement, la Société s'est inscrite en 2005 sur le compartiment Access d'Euronext Paris.

Entre 2005 et 2007, sur un marché en pleine structuration, la Société signe ses premiers partenariats avec de grands fournisseurs d'accès Internet français (Alice, Orange, 9 Telecom, Club-Internet,...) souhaitant externaliser leurs activités de services aux utilisateurs. La société enregistre une croissance exponentielle de son chiffre d'affaires et, en 2007, 4 ans seulement après sa création, elle réalise un chiffre d'affaires de 30,1 millions d'euros.

2008-2014 : internationalisation des activités et développement des services sur de nouveaux marchés

Tandis que ses concurrents cherchent à remonter la chaîne de valeur pour réaliser des prestations de services informatiques, PC30 prend le parti de se concentrer sur son offre existante de services multi-techniques de proximité et de la développer sur de nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux marchés géographiques. En 2008, PC30 implante une première filiale internationale, en Italie. En 2009, PC30 accélère son déploiement à l'international en s'implantant au Benelux et s'intéresse à de nouveaux segments d'activité, en premier lieu desquels le secteur de l'énergie à l'heure où la France annonce un plan de déploiement massif de compteurs électriques de nouvelle génération.

En 2010, PC30, qui réalise 54,7 millions d'euros de chiffre d'affaires, devient Solutions30 afin de mettre en avant sa capacité à proposer des solutions intégrées à ses clients. Les actions Solutions30 sont transférées sur Euronext Growth.

Le Groupe poursuit son développement par croissance organique et externe. Il se positionne progressivement en fédérateur naturel d'un marché très fragmenté. Son

objectif est d'atteindre le plus vite possible la taille critique qui lui permettra de densifier son réseau de techniciens, de maximiser les économies d'échelle et d'asseoir la rentabilité de son modèle.

2015-2020 : accélération de la croissance, naissance d'un champion des services de proximité

En 2015, Solutions30 entre dans une phase d'hyper-croissance en signant deux contrats majeurs en France pour le déploiement des compteurs électriques intelligents et le déploiement de l'Internet très haut-débit (fibre optique). Le Groupe connaît alors une croissance moyenne de 46% par an, passant de 125,2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015 à 819,3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2020. Cette croissance à la fois dynamique et rentable permet au Groupe d'accélérer son développement à l'international.

Le Groupe réalise sur cette période des acquisitions structurantes en France, en Allemagne, au Benelux et remporte l'externalisation des activités de services du câblo-opérateur belge Telenet, un contrat de 70 millions d'euros annuel qui permet à Solutions30 d'atteindre la taille critique au Benelux. En parallèle, Solutions30 consolide ses bases de développement en Italie et en Espagne. En 2019, le Groupe s'implante en Pologne via l'acquisition de deux entreprises réalisant un chiffre d'affaires cumulé de 21 millions d'euros. Fin 2020, le Groupe entre au Royaume-Uni en réalisant l'acquisition de Comvergent qui a développé une gamme de services multi-techniques dédiés au déploiement et à la maintenance de réseaux mobiles, et réalise un chiffre d'affaires de 17,5 millions d'euros.

En juillet 2020, les actions de la société sont transférées sur le compartiment A d'Euronext Paris.

Lors de la pandémie de Covid-19, Solutions30 a pu adapter rapidement ses process d'intervention pour faire face à la crise sanitaire, assurant la sécurité de ses collaborateurs et la continuité de son activité. Le Groupe a enregistré de très solides performances et une croissance à deux chiffres sur des activités dites essentielles, portées par l'essor du télétravail et des besoins accrus en matière de connexion Internet.

2021-2024 : ré-équilibrage du mix géographique et développement des activités liées à l'énergie

Après le pic d'activité observé dans le secteur des télécoms en France pendant les confinements successifs, un ré-équilibrage géographique des activités du Groupe s'est opéré à partir du second semestre 2021.

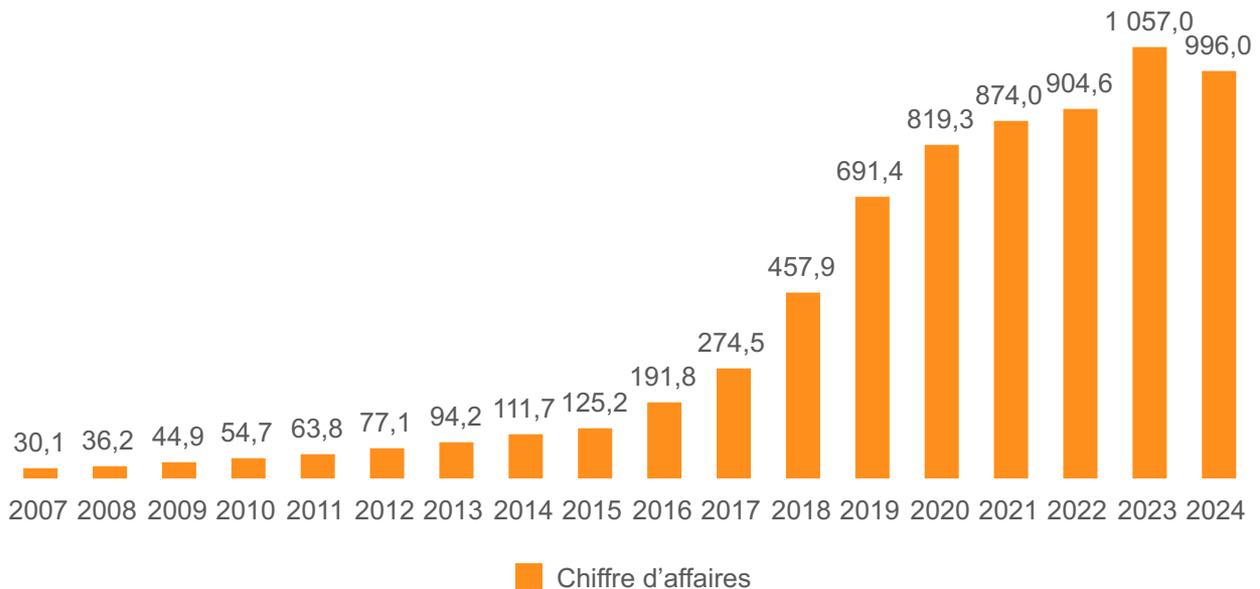
Alors que la croissance était historiquement principalement tirée par la France, c'est au tour du Benelux ou encore l'Allemagne de connaître des dynamiques de marché très soutenues. La duplication du modèle français est en cours sur des marchés Européens à fort potentiel comme en témoigne la forte croissance du Groupe au Benelux en 2023, à plus de 70%, qui en a fait la première zone géographique du Groupe, en termes de chiffre d'affaires et de marge, à partir du quatrième trimestre. En 2024 s'ouvre une phase d'accélération du développement de Solutions30 en Allemagne, marché constituant un puissant relais de croissance pour le Groupe de par sa taille et son attractivité. Parallèlement, Solutions30 réduit son exposition à certaines activités parmi les plus matures, notamment dans les télécommunications en France et en Espagne, de façon à privilégier l'amélioration de ses marges opérationnelles.

Par ailleurs, Solutions30 poursuit son développement dans les activités liées à l'énergie, en particulier dans le domaine photovoltaïque, où le Groupe s'est progressivement imposé comme un acteur de référence, notamment en France où il a participé à la construction du plus grand parc solaire flottant d'Europe, à Perthes en Haute-marne.

En 2023 et 2024, plusieurs acquisitions sont réalisées dans ce secteur, venant renforcer l'offre et la présence du Groupe: Elec-ENR en France en septembre 2023, Xperal aux Pays-Bas en septembre 2024, ainsi qu'un prise de participation dans la société So-Tec en mai 2024. La forte croissance de ces activités devrait se poursuivre dans les années à venir. En France notamment, le Groupe entend tripler son chiffre d'affaires réalisé dans l'énergie entre 2023 et 2026.

A plus long terme, le Groupe bénéficie d'une dynamique de marché favorable, tirée par l'accélération de la transformation numérique et de la transition énergétique.

Évolution du chiffre d'affaires depuis 2007



En 19 ans, Solutions30 s'est imposé comme le leader européen des services multi-techniques de proximité. En 2024, 64 % du chiffre d'affaires est réalisé hors de France, contre 62 % en 2023.

Évolution des Effectifs au 31 décembre

L'effectif total du Groupe à fin décembre 2024 s'élève à 6 415, à comparer à 7 053 à fin décembre 2023. Cette évolution est en ligne avec la légère décroissance enregistrée en 2024, reflet des priorités stratégiques du Groupe qui ont consisté à se concentrer sur l'amélioration des marges opérationnelles par rapport à la croissance du chiffre d'affaires.

1.2 Le leader européen des services multi-techniques de proximité

Solutions30 permet à ses clients, grands groupes internationaux, d'externaliser une activité non stratégique mais difficile à réaliser de façon efficace et rentable : le déploiement, l'installation et la maintenance d'équipements numériques ainsi que l'assistance à l'utilisateur final.

Solutions30 offre une gamme complète de services multi-techniques de proximité, construite autour de trois typologies de solutions :



Connectivity solutions

(solutions dédiées à la connectivité et aux réseaux télécoms)



Energy solutions

(solutions dédiées au secteur de l'énergie: photovoltaïque, compteurs intelligents, réseaux, bornes de recharges pour véhicules électriques)



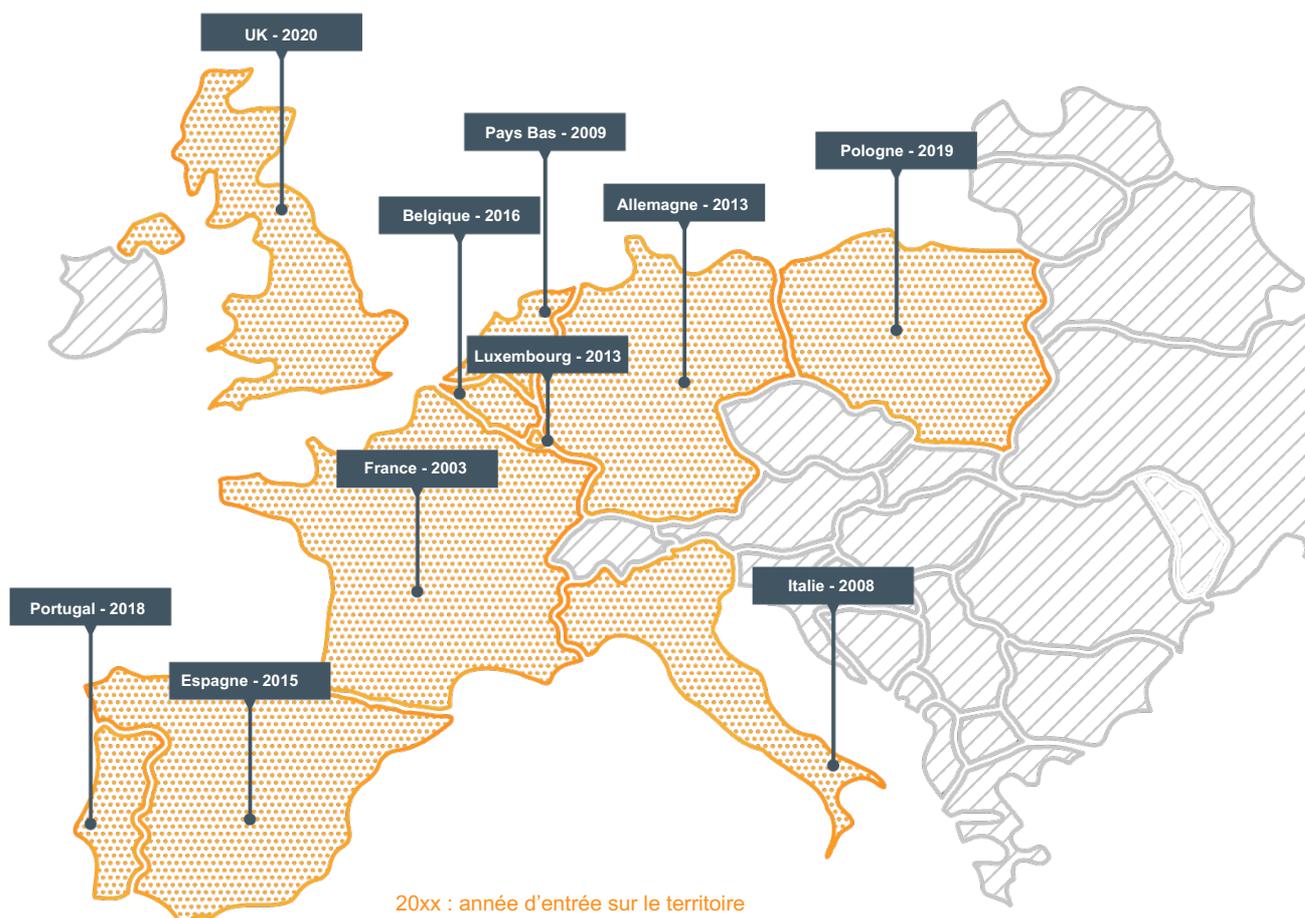
Technology solutions

(solutions dédiées aux technologies numériques, dans l'IT, la sécurité, les moyens de paiement, la santé connectée)

Les plus de 16.000 techniciens experts qui travaillent pour le Groupe interviennent directement auprès des utilisateurs (particuliers ou entreprises) pour le compte de grands groupes dont ils sont le visage. Ils constituent donc un maillon clé dans l'expérience utilisateur et la gestion de la relation clients.

Depuis sa création, Solutions30 s'est imposé comme un véritable partenaire de confiance, dont le développement s'appuie sur sa capacité à fournir un service de grande qualité, plus rapidement et plus efficacement que s'il était réalisé en interne par ses clients. Le Groupe opère en France, au Benelux, en Allemagne, en Pologne, en Italie, au Royaume-Uni et dans la péninsule ibérique.

Un réseau de plus de 16.000 techniciens répartis sur dix pays



1.2.1 Un modèle économique efficace, socle de la réussite du Groupe

Le métier de Solutions30 s'appuie sur la mutualisation de compétences et de ressources techniques capables d'intervenir rapidement partout où le Groupe est présent.

La rentabilité du Groupe s'appuie sur un modèle opérationnel vertueux construit autour de trois leviers d'efficacité fondamentaux :

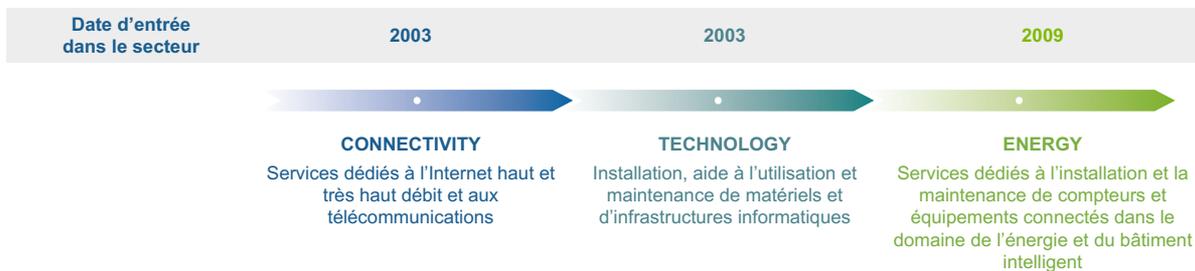


Ce modèle économique éprouvé, associé à de solides process opérationnels, a démontré sa capacité à générer croissance et rentabilité. Il constitue une solide base de développement facilement duplicable sur de nouveaux marchés sectoriels et géographiques.

1.2.2 Une plateforme de services standardisés déployée sur des secteurs d'activité complémentaires

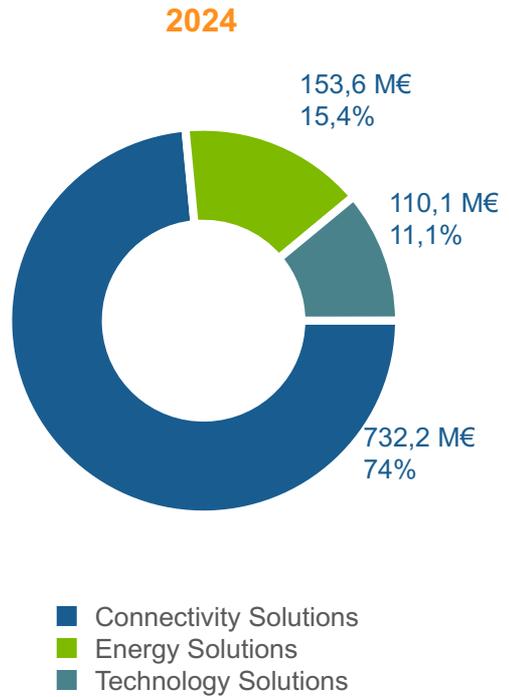
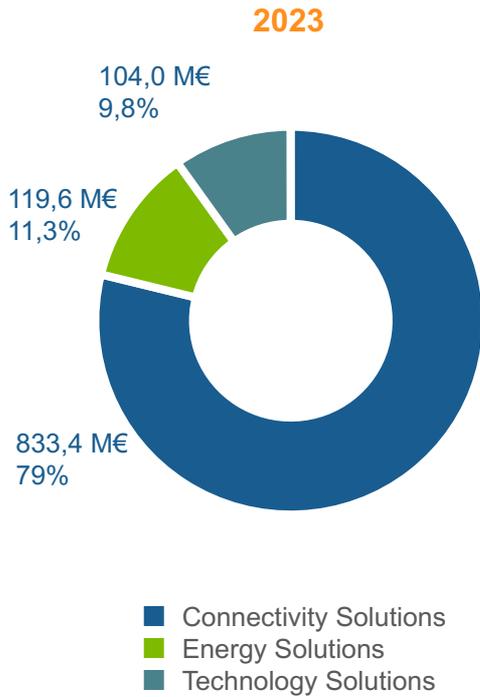
Le Groupe a sécurisé ses volumes en signant de nombreux partenariats avec des leaders de l'industrie et

des services (Orange, Fluvius, HP par exemple), initialement dans les secteurs des télécommunications et de l'informatique. Pour maximiser les économies d'échelle, Solutions30 a déployé son modèle et sa plateforme de services vers des secteurs d'activités connexes : l'énergie et la TV numérique en 2009, la sécurité et le retail en 2011, l'Internet des objets en 2018. Les techniciens sont aujourd'hui en mesure de réaliser des interventions sur plusieurs secteurs d'activités différents.



Solutions30 articule son approche commerciale et sa proposition de valeur autour de trois segments de marché : Connectivity solutions (solutions dédiées à la connectivité), Energy solutions (solutions dédiées au secteur de l'énergie) et Technology solutions (solutions dédiées aux technologies numériques, ce qui regroupe toutes les autres activités du Groupe dans l'IT, la sécurité, les moyens de paiement, la santé connectée,...).

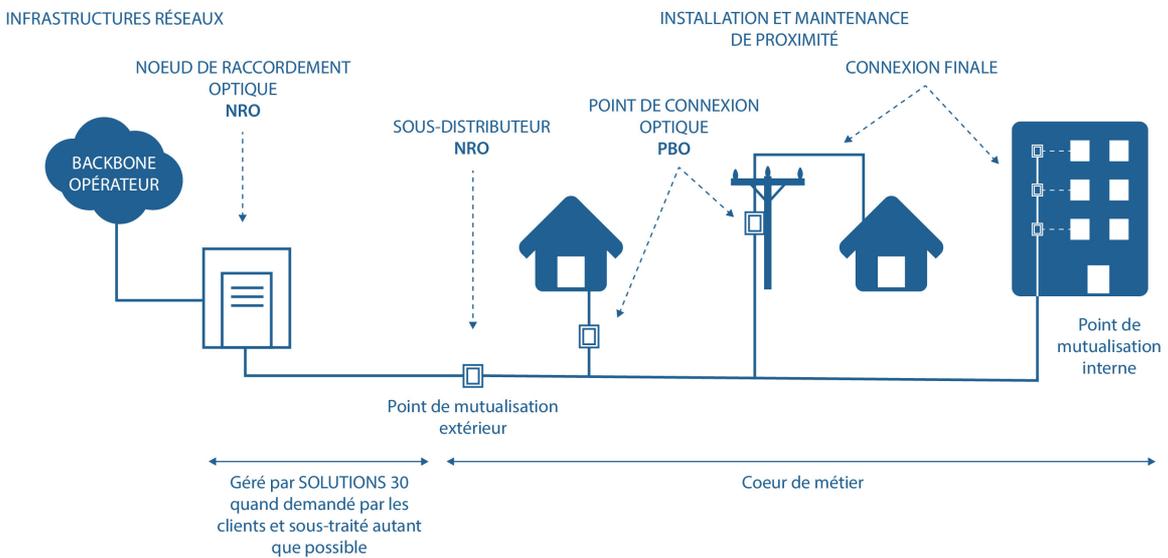
Répartition du Chiffre d'affaires par segment d'activité



CONNECTIVITY SOLUTIONS

Solutions30 a débuté son activité dans le secteur des télécommunications pour assister les particuliers et les aider à utiliser Internet au début du déploiement de la technologie ADSL. Avec l'évolution des réseaux, et fort de sa capacité à intervenir rapidement et partout, Solutions30 a étendu son activité auprès des opérateurs qu'elle accompagne désormais dans le déploiement des réseaux Internet haut-débit et très-haut débit.

Si son cœur de savoir-faire reste les prestations liées au « dernier kilomètre numérique », en particulier l'activation d'internet à l'intérieur du foyer, Solutions30 a mis en place une organisation qui lui permet d'intervenir en amont, dès les premières phases de déploiement. Ce positionnement permet au Groupe de capter et sécuriser des positions concurrentielles fortes sur les marchés récurrents du raccordement et de la maintenance.





RÉSEAUX FIXES

- Réseaux fibre, cuivre, coaxial
- Souterrain, gaines, façade, poteaux
- FTTH, FTTB, FTTA, FTTC
- POP, DP, ILA
- Commutation de transporteur & routage
- Autorisation légale

CONNEXION CLIENT

- Connexions SDU OHL/UG/PIA
- Câblage vertical MDU
- Habilitation client
- WAN/LAN résidentiel et professionnel (voir Solutions technologiques)
- Connexions 5G du RAN au BT

RÉSEAUX SANS FIL

- Antenne
- Réseau radio
- Point à point
- Station de base
- Petites cellules
- Edge-computing

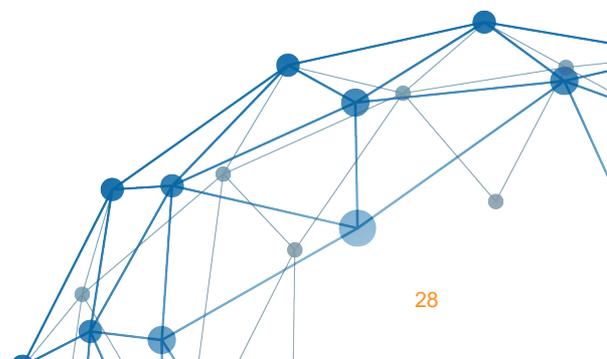


Ainsi, une large part de cette activité est aujourd’hui réalisée dans l’installation puis la maintenance de connexions FTTH, câble et DSL chez l’utilisateur final, en maison individuelle, logement collectif ou au bureau. En complément, les techniciens du Groupe interviennent dans l’assistance à l’utilisation de ces technologies. Selon les besoins de ses grands comptes et la façon dont s’organise le marché, Solutions30 peut être amené à proposer des interventions plus lourdes sur les infrastructures de réseau. Dans ce cas, la Société s’efforce de sous-traiter le plus possible ces prestations à des spécialistes des infrastructures.

Solutions30 s’intéresse également, et depuis 2020, aux réseaux mobiles en s’appuyant d’une part sur ses relations avec les principaux acteurs du marché des télécommunications et d’autre part sur ses compétences internes. Après les phases de déploiements de la 5G et le développement de ses applications industrielles, le Groupe se concentre de plus en plus sur les activités de maintenance.

Le secteur des télécommunications représente à fin 2024 environ 74 % du chiffre d’affaires du Groupe.

Ces dernières années, l’activité télécoms a connu une forte croissance, portée par le déploiement des réseaux très haut débit FTTH (fibre optique). Solutions30 a largement contribué au succès du Plan Très Haut Débit en France qui a permis un déploiement rapide du réseau Fibre Optique sur le territoire. Cette expertise confère au Groupe des atouts majeurs pour aborder les marchés européens qui sont en phase de démarrage, alors que le marché est arrivé à maturité, après le pic d’activité observé lors de la crise sanitaire qui a eu un effet accélérateur sur les déploiements FTTH et les raccordements de nouveaux abonnés. Solutions30 a démontré sa capacité à respecter des calendriers de déploiement exigeants, à mobiliser rapidement des équipes efficaces sur le terrain et à respecter de stricts engagements qualité.





ÉNERGIE VERTE

- Énergie solaire (résidentiel, entreprise, industriel)
- Recharge de véhicules électriques (AC, DC, HPC) pour les particuliers, les entreprises et le public
- Stockage de batteries

SMART BUILDINGS
SMART CITIES

- Compteurs communicants (électricité, gaz, eau)
- Éclairage public intelligent
- Objets connectés et thermostats intelligents
- Pompes à chaleur

INFRASTRUCTURE
& RÉSEAUX

- Ingénierie des réseaux électriques à basse et moyenne tension
- Modernisation et amélioration du réseau
- Réseaux aériens et souterrains
- Fermes solaires (terrestres et flottantes)



Le Groupe Solutions30 réalise 15 % de son chiffre d'affaires consolidé dans le domaine de l'énergie en Europe. Cette activité était au départ concentrée sur la pose et la maintenance des compteurs intelligents, en Belgique où le Groupe déploie actuellement environ 40% des compteurs électriques connectés pour le compte de l'opérateur flamand, Fluvius, après avoir installé en France environ 25% des compteurs électriques Linky pour le compte d'Enedis dont il a été le premier partenaire.

Au cours des dernières années, cette activité a été, de façon croissante, portée par les services offerts dans le domaine de la transition énergétique : énergies renouvelables et mobilité durable. En effet, partout en Europe, l'installation et la maintenance de panneaux photovoltaïques, de bornes de recharge pour véhicules électriques et, dans une moindre mesure, d'équipements de domotique (thermostats et serrures intelligents, LED...), constituent des relais de croissance significatifs pour le Groupe. Ces activités sont soutenues par la prise de conscience collective de la nécessité d'adopter des comportements éco-responsables, en matière de consommation d'énergie et de réduction de l'empreinte carbone.

En particulier, le marché de l'installation de panneaux photovoltaïque représente un moteur de croissance important, et va le rester dans les années à venir. Le Groupe s'affirme progressivement comme acteur de premier plan dans ce domaine, notamment en France où le marché est extrêmement dynamique, en partie du fait de l'adoption de la loi dite « ENR » en 2023.

Sur le marché, encore en construction, des bornes de recharge, le Groupe continue d'affiner et de déployer son offre en approchant un large panel d'acteurs susceptibles de jouer un rôle dans ce marché : énergéticiens constructeurs automobiles, loueurs, constructeurs de bornes, groupes pétroliers.

Enfin, depuis 2024, Solutions30 est actif dans la modernisation de réseaux électriques basse et moyenne tensions, dicté par le déploiement des véhicules électriques, les pompes à chaleur et les panneaux solaires. Le Groupe a ainsi remporté un contrat, en Belgique, pour accompagner Fluvius dans son programme de modernisation du réseau énergétique en Flandre et est devenu un partenaire de référence d'Enedis en France sur le même type de programme.





INFORMATIQUE

- Ordinateurs de bureau et portables
- Serveurs
- Tablettes
- Téléphones portables
- Audio-visuel & vidéo-conférence
- Imprimantes et copieurs

RESEAUX

- Routage et commutation
- WiFi
- SDWAN, SDLAN
- Réseaux locaux
- Appareils de sécurité
- Téléphonie IP
- Maisons et entreprises intelligentes

INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Dispositifs IoT, y compris dispositifs de sécurité
- Services généraux
- Éclairage des bureaux
- Gestion des salles de réunion
- Câblage électrique et réseau

SOLUTIONS DE PAIEMENT

- Points de vente
- Terminals de paiement POS
- Services au retail



Les solutions du Groupe sur le secteur de l'IT, du paiement (retail) ou encore de la sécurité et plus généralement des objets connectés représentent 11 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Ces activités ont été regroupées en 2022 afin de maximiser les synergies commerciales et opérationnelles.

Activité historique du Groupe, les services IT s'adressent :

- Aux OEM du secteur IT avec une offre de services d'interventions sur site pour assurer des prestations d'installation ou de maintenance curative et préventive sur les équipements qu'ils fabriquent (ordinateurs, imprimantes, serveurs,...).
- Aux grandes entreprises tous secteurs confondus grâce à une offre de Service Desk (support et ingénierie au poste de travail), comprenant la mise en place d'une architecture optimale du poste de travail, la gestion du changement (migration, déploiement, formation) et la maintenance (support HelpDesk, prise en main à distance, support de proximité, gestion des services, etc.). Par extension, Solutions30 propose également des services de « Facility management ».
- Aux particuliers et aux petites entreprises avec des prestations d'installation, de maintenance et de formation pour l'ensemble des produits et services composant leur parc numérique (ordinateurs fixes et portables, imprimantes et autres périphériques informatiques, logiciels, smartphones, bornes WiFi, box Internet et installations triple-play, services sur Internet, media-center, etc.).

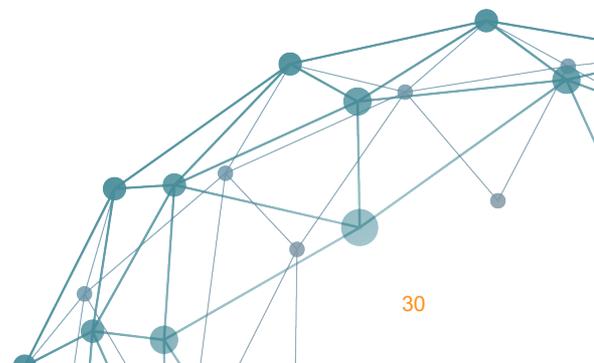
Avec la progression du télétravail qui a fait suite à la pandémie de Covid-19, la capacité de Solutions30 à fournir des prestations d'assistance informatique au bureau et à domicile constitue un atout unique dans le secteur.

Sous la marque Money30, Solutions30 s'adresse aux grands comptes et aux commerçants, en leur fournissant

des prestations d'installation et de maintenance de terminaux de paiement ou de tout équipement utilisé pour le paiement et l'encaissement, l'installation et la maintenance des équipements numériques sur le point de vente (écrans, tablettes, bornes, douchettes infrarouge...). Le développement de cette activité est porté par la digitalisation des points de vente et la nécessité, pour les commerçants, de proposer un parcours client toujours plus fluide.

Dans le domaine de la sécurité, Solutions30 intervient pour le compte des fournisseurs de systèmes d'alarme et de vidéo-surveillance en réalisant l'installation et la maintenance d'équipements connectés (alarmes, capteurs, caméras, boîtiers de contrôle d'accès).

Le Groupe est en permanence à la recherche de nouvelles sources de diversification sur des secteurs susceptibles de faire appel à ses services. Aussi, Solutions30 explore sans cesse de nouvelles pistes pour valider le potentiel de développement des nouvelles activités qui naissent chaque jour de la diffusion des technologies numériques à tous les secteurs économiques, comme par exemple l'installation et la maintenance d'objets connectés dédiés au secteur de la santé, une activité qui continuera à se développer dans les années à venir.



1.2.3 Une activité qui s’articule entre installations nouvelles et maintenance

Solutions30 intervient aussi bien dans le déploiement et l’installation de nouveaux équipements numériques que sur la maintenance de ces installations. Chaque année, environ 8 à 15 % de la base client installée génère des interventions de maintenance. Aux interventions résultant de défaillances matérielles ou logicielles (pour l’activité « Technology Solutions »), s’ajoutent des interventions liées au changement d’opérateurs, au déménagement d’abonnés, à la construction de nouveaux logements (« Connectivity Solutions ») ou à l’entretien du réseau et des installations (Energy Solutions).

1.2.4 Un large portefeuille de clients grands comptes fidélisés

Sur l’ensemble des zones géographiques où il est aujourd’hui présent, Solutions30 a fidélisé une large base de clientèle incluant les principaux opérateurs de télécommunications européens, les fournisseurs de gaz et d’électricité, et les principaux acteurs du monde digital.

Les relations du Groupe avec ses clients les plus importants se répartissent sur différents contrats, segments d’activité et zones géographiques, diminuant ainsi sa dépendance commerciale. Si l’on agrège ces contrats, le premier client de Solutions30 représente 18 % du chiffre d’affaires consolidé en 2024.

Concentration du portefeuille clients :

	2024	2023	2022
1^{er} client	18 %	16 %	24 %
Top 5	45 %	48 %	63 %
Top 10	63 %	65 %	77 %

Les équipes de Solutions30 sont très intégrées aux processus des clients, ce qui se matérialise par la connexion des systèmes informatiques, le partage de certaines tâches ou la mutualisation des ressources entre prestataire et client, la remontée d’informations, la réalisation de ventes additionnelles. Ce mode de fonctionnement, associé à des indicateurs de performance élevés et la signature de contrats pluriannuels (3 à 5 ans) qui se renouvèlent souvent par tacite reconduction, a permis à Solutions30 de tisser des relations de long terme avec ses clients comme l’illustre un taux d’attrition très faible depuis sa création.

Historiquement présent en France, le Groupe réalise aujourd’hui 64 % de son activité dans les autres zones géographiques où il s’est développé. En relais de ses principaux clients, Solutions30 s’est implanté sur de nouveaux marchés géographiques où il duplique le modèle économique qui a fait son succès en France.

Concentration géographique de l’activité :

En millions d’euros	Normes IFRS			
	Exercice clos 31 décembre 2024	En %	Exercice clos 31 décembre 2023	En %
CA Total	996,0 M€	100 %	1 057,0 M€	100 %
dont Benelux	371,6 M€	37 %	381,6 M€	36 %
dont France	360,8 M€	36 %	403,3 M€	38 %
dont Autres Pays(*)	263,6 M€	26 %	272,1 M€	26 %

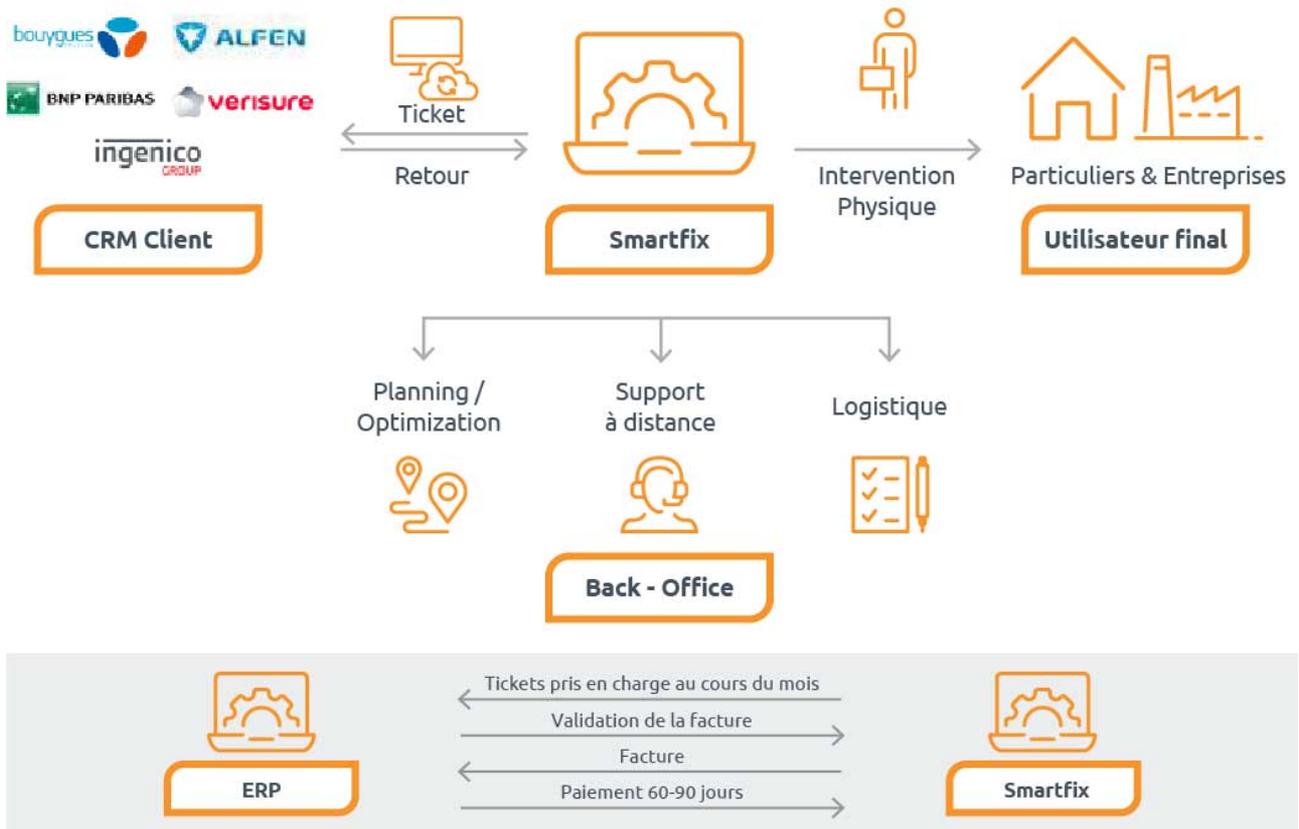
(*)Allemagne, Espagne, Italie, Portugal, Pologne, Royaume-Uni

1.2.5 Une organisation souple et réactive qui s’appuie sur un outil propriétaire unique pour optimiser en continu et en temps réel l’efficacité de la structure

Pour servir efficacement ses marchés et ses clients, le Groupe estime que la proximité est fondamentale. Elle permet de comprendre et anticiper les besoins des clients. En outre, et comme expliqué plus haut, la densité du réseau de techniciens est un levier essentiel de productivité et de performance.

Solutions30 dispose aujourd’hui d’une équipe de plus de 16 000 techniciens réalisant plus de 80 000 interventions par jour. La force du Groupe réside dans sa capacité à intégrer ces nouveaux effectifs puis à planifier, coordonner et optimiser les plannings d’interventions. Pour gérer cette organisation, mais aussi pour la rendre facilement duplicable et enrichir en permanence sa base de connaissances, le Groupe a développé une plateforme informatique unique, véritable colonne vertébrale de son organisation. Cette plateforme assure la mise à disposition des bonnes compétences au bon endroit et au bon moment, et permet de maximiser le taux d’interventions réussies dès la première fois.

1.2.6 Smartfix, colonne vertébrale de l'efficacité du Groupe



Smartfix est l'outil de pilotage opérationnel de Solutions30, qui peut être connecté au système d'information des clients. Cette plateforme centrale permet d'automatiser toutes les tâches pouvant l'être, en particulier la réception des demandes d'intervention (tickets) générées par le client, la planification des interventions, l'optimisation des trajets des techniciens, la logistique propre à chaque intervention (commande et envoi de matériel, mise à disposition d'outils) et la comptabilisation des prestations réalisées.

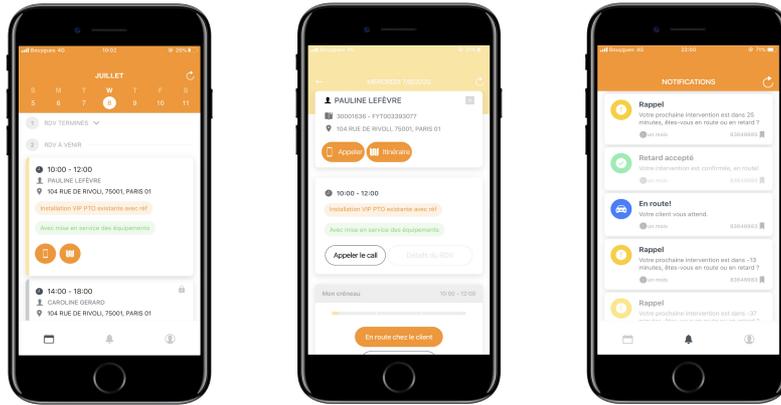
Les équipes terrain de Solutions30 sont connectées à cet outil qui facilite également le support à distance des techniciens et héberge une base de connaissance incrémentée en temps réel pour anticiper et renforcer l'efficacité des interventions. En automatisant un grand nombre de tâches répétitives, Smartfix limite les besoins en ressources humaines, notamment pour ce qui concerne toutes les fonctions de gestion opérationnelle et de backoffice.

Parce qu'il est essentiel pour le bon fonctionnement de l'entreprise et donc stratégique, cet outil concentre la plupart des investissements du Groupe. Pour en assurer la meilleure exploitation, la disponibilité en 24/7 et la parfaite maîtrise, il est développé et piloté par une équipe d'environ 100 personnes, dont 35 personnes en interne. Cette équipe assure la maintenance de l'outil mais aussi

son développement afin qu'il embarque toujours plus de fonctionnalités et de briques technologiques. Certaines de ces fonctionnalités portent sur l'augmentation continue de l'automatisation des tâches, y compris le support de premier niveau. D'autres portent sur l'enrichissement de l'expérience pour l'utilisateur final et sont mises à disposition du client en marque blanche.

C'est le cas par exemple d'un module directement inspiré des plateformes collaboratives pour suivre l'arrivée du technicien et évaluer le taux de satisfaction client. Le Groupe a également récemment mis au point une solution de réalité augmentée qui permet aux équipes terrain de bénéficier d'un niveau de support optimal lors des interventions, et en cas d'imprévu. L'objectif est d'améliorer l'efficacité des interventions et leur réussite du premier coup. Solutions30 s'efforce d'améliorer en permanence ses outils, en restant à l'écoute du marché et en collaborant le cas échéant avec des start-ups. C'est le cas par exemple avec la mise en œuvre d'une nouvelle solution d'optimisation des processus opérationnels qui s'appuie sur une plateforme d'automatisation visuelle capable d'analyser, grâce à des algorithmes d'intelligence artificielle, les images prises par les techniciens pour les assister dans leurs tâches et leur signaler également en temps réel la moindre anomalie.

1.2.7 Application mobile de suivi de l'activité d'un technicien (parcours, échanges, avis clients, etc)



Cette plateforme logicielle propriétaire est conçue de façon à être particulièrement modulable et à pouvoir s'interfacer rapidement et facilement avec tous types de systèmes client.

Solutions30 investit régulièrement dans l'innovation technologique de sa plateforme informatique avec l'objectif de supporter l'optimisation continue de l'activité de ses intervenants et améliorer la rentabilité du Groupe.

Système d'information client



- Création ticket client
- Prise de rendez-vous
- Annulation de ticket
- Feedback
- ...



Système d'information S30

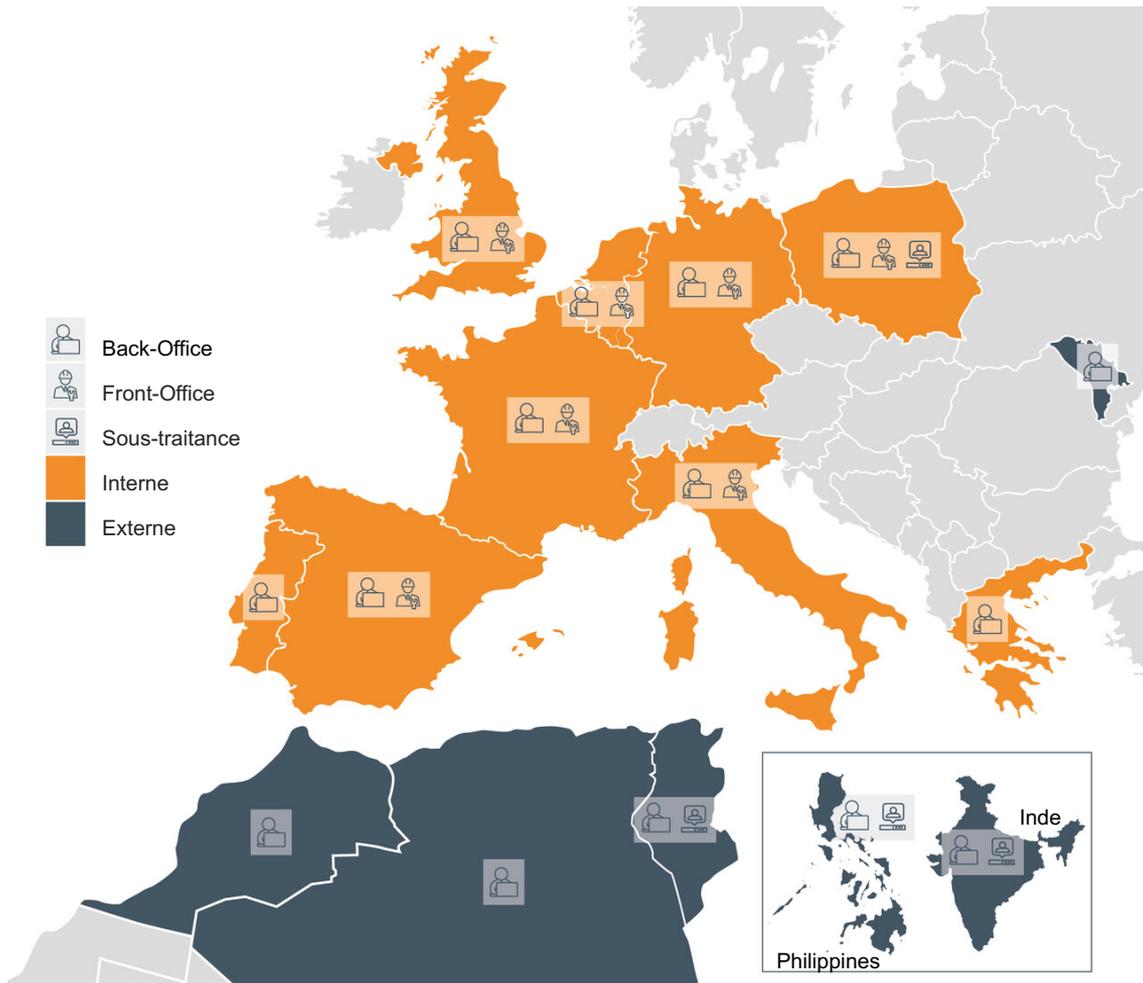


Les équipes de développement sont basées dans les géographies où le Groupe réalise ses prestations mais également dans des géographies plus éloignées en fonction de la disponibilité de développeurs dotés des compétences technologiques recherchées.

Ainsi, si les techniciens et les principaux managers sont naturellement présents dans tous les pays européens où le Groupe intervient, les activités de support sont, elles, implantées dans des régions où les coûts sont plus faibles.

En effet, commercialement présent dans toute l'Europe, Solutions30 a toujours privilégié des équipes délocalisées pour réaliser toutes les tâches support qui peuvent être accomplies à distance.

1.2.8 Une structure de coûts optimisée



Le système informatique de Solutions30 est basé sur une architecture cloud complètement redondante et sécurisée, faisant l'objet de tests réguliers et de mesures spécifiques pour garantir la continuité d'activité en cas de problème (plan de reprise d'activité, sauvegarde et redondance). Il fonctionne en conformité avec les normes et standards en vigueur en matière de cybersécurité.

L'organisation et les procédures internes sont en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (le « RGPD ») entré en vigueur le 25 mai 2018, et font l'objet d'audits réguliers de la part des clients du Groupe.

Cette structure permet de conforter la compétitivité de Solutions30. Le Groupe a créé un véritable socle

organisationnel pouvant servir de base de développement à de nouvelles activités ou de nouveaux marchés géographiques. Smartfix est au centre de cette organisation, constituant non seulement un levier d'efficacité opérationnelle permettant de dupliquer facilement le modèle Solutions30 et soutenir sa croissance, mais aussi un vecteur de fidélisation des clients, garant d'une offre de services enrichie en permanence.

1.3 Une stratégie de croissance éprouvée autour de quatre axes clés

La densité du réseau de techniciens Solutions30 est la clé du succès, permettant à la fois de garantir la compétitivité du Groupe et de protéger son positionnement concurrentiel aux avant-postes du marché. Solutions30 adresse donc des marchés volumiques et, pour maximiser cet effet volume tout en sécurisant sa capacité d'exécution, le Groupe a bâti sa dynamique de croissance sur quatre piliers fondamentaux :

1.3.1 Diversification sectorielle

Afin d'accroître ses volumes, le Groupe mène une stratégie de diversification sectorielle en capitalisant sur ses équipes terrain et sur sa base de compétences multi-techniques. La conquête de nouveaux marchés porteurs et complémentaires lui a permis de diversifier son risque, tout en bénéficiant de solides leviers de croissance.

Le Groupe s'intéresse à des marchés volumiques :

- qui nécessitent des interventions techniques de proximité, donc un réseau de techniciens dense ;
- dont la croissance est portée par des tendances de fond et sur lesquelles la capacité du Groupe à accompagner des montées en charge rapides peut faire la différence.

A titre d'exemple, le Groupe a commencé à générer du chiffre d'affaires dans le domaine de l'énergie, axe essentiel de sa diversification, en 2015. En 2024, il est un acteur majeur en Europe dans le domaine de la transition énergétique (photovoltaïque/ énergies renouvelables, compteurs digitaux, modernisation des réseaux d'énergie, bornes de recharge pour les véhicules électriques) et continue de déployer avec succès son modèle d'affaire dans ce domaine prometteur, qui représente aujourd'hui un volume d'activité d'environ 154 millions d'euros, soit 15 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

1.3.2 Diversification géographique

Pour asseoir son positionnement de premier entrant et consolider les barrières à l'entrée vis-à-vis de sociétés concurrentes, Solutions30 a renforcé la fidélité de ses clients en les accompagnant dans plusieurs pays européens. L'implantation du Groupe dans un nouveau pays est en effet généralement menée en partenariat avec un client, après analyse du potentiel de marché et de la capacité du Groupe à y déployer son modèle. Solutions30 cible des pays souvent limitrophes de ses implantations, dont le potentiel de croissance est avéré et dont l'accessibilité ainsi que la densité de population permettent d'anticiper un niveau de rentabilité en phase avec les standards du Groupe. C'est ainsi que Solutions30 s'est implanté en Italie, sur la Péninsule Ibérique, au Benelux, en Allemagne, en Pologne et enfin au Royaume-Uni. Fort de cette assise européenne, le Groupe entend désormais renforcer son maillage sur chacun de ces territoires.

1.3.3 Acquisitions ciblées

La densification du maillage territorial et la diversification géographique passent aussi par la réalisation d'acquisitions ciblées, afin d'atteindre plus vite une densité optimale. D'une façon générale, Solutions30 intervient sur un marché qui reste encore très fragmenté alors que les clients souhaitent réduire le nombre de leurs partenaires. Grâce à sa taille, Solutions30 est un fédérateur naturel de son marché, ce qui lui offre un champ considérable d'opportunités et un fort pouvoir de négociation. Le succès de la politique de croissance externe du Groupe repose sur sa connaissance approfondie des marchés et sur des procédures éprouvées. Solutions30 dispose d'un réservoir de cibles et d'un flux régulier de nouvelles opportunités. La plupart des opérations sont réalisées de gré-à-gré, sans intermédiaire, et sont financées grâce à la dette bancaire ou plus rarement sur fonds propres selon le type d'opération menée.

Les acquisitions que mène le Groupe sont en outre souvent encouragées par ses clients et dans ce cas, Solutions30 négocie à la fois l'acquisition de la cible et de meilleures conditions contractuelles avec les clients, en particulier sur les volumes confiés. Les acquisitions successives ont permis, au fil des années, de renforcer la présence du Groupe sur ses segments de référence, lui permettant de capitaliser avec succès sur ses marchés historiques et de sécuriser ainsi son modèle économique.

Avec plus de trente acquisitions réalisées à date, représentant un chiffre d'affaires total acquis de l'ordre de 350 millions d'euros, sur des niveaux de valorisation compris entre 3 et 6 fois l'EBITDA, Solutions30 dispose d'un savoir-faire éprouvé et d'un excellent track-record en matière d'opérations de croissance externe relatives. Ces opérations ont permis au Groupe de dégager un volume d'affaires substantiel, associé à un niveau de rentabilité ayant vocation à croître rapidement compte tenu des synergies générées. En effet, depuis sa toute première opération il y a plus de 10 ans, le Groupe a acquis le savoir-faire nécessaire pour intégrer efficacement ses acquisitions. Ses procédures internes permettent d'améliorer rapidement l'efficacité opérationnelle post-acquisition et de mettre en œuvre systématiquement des pratiques standardisées, notamment en matière de performance financière et de génération de cash-flows d'exploitation.

En mai 2024, Solutions30 a annoncé une prise de participation de 10% au capital de la société française So-Tec, spécialisée dans la construction de centrales photovoltaïques, aux côtés du management historique de l'entreprise, dans le but de compléter son offre dans le photovoltaïque. A terme, et selon l'accord entre les actionnaires repreneurs, Solutions30 deviendra majoritaire et contrôlera 100% du capital d'ici 5 ans.

En juillet 2024, Solutions30 a annoncé l'acquisition des activités et de certains actifs de Gaertner, une entreprise allemande spécialisée dans le raccordement et la maintenance des services internet par fibre. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à

étendre son implantation pour soutenir l'accélération du déploiement de la fibre en Allemagne, un marché offrant des opportunités de forte croissance. En intégrant les opérations de Gaertner, Solutions30 entend offrir une gamme complète de services internet par fibre avec des solutions de connectivité de bout en bout sur le marché allemand.

En septembre 2024, le Groupe a annoncé l'acquisition de la société Xperal, spécialisée dans les projets solaires B2B de bout en bout aux Pays-Bas et en Allemagne. Basée aux Pays-Bas, Xperal est réputée pour ses services intégrés dans le secteur de l'énergie solaire, comprenant la conception, l'ingénierie, l'approvisionnement, la mise en service et la maintenance des installations. En 2023, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros. Cette nouvelle opération de développement externe marque l'ambition de Solutions30 d'accélérer le développement de services et infrastructures d'énergies durables pour les entreprises et collectivités locales. Elle témoigne de sa volonté de se doter d'une offre sur toute la chaîne de valeur, ainsi que des dernières technologies disponibles.

1.3.4 Organisation opérationnelle unique

Les leviers décrits ci-dessus ont permis au Groupe de se développer très vite. Si le métier de Solutions30 est peu capitalistique, c'est un métier qui s'appuie sur des hommes et des femmes de terrain. La croissance du chiffre d'affaires de la société s'accompagne donc d'une croissance similaire des effectifs.

Solutions30 est aujourd'hui un Groupe international qui dispose d'une équipe de management multiculturelle, à l'image du Directoire qui compte quatre membres, tous de nationalités différentes. La complémentarité des compétences managériales insuffle dans la structure dynamisme et sens du service client.

Au-delà du rôle central de Smartfix expliqué plus haut et auquel toutes les équipes terrain sont connectées, l'organisation s'appuie sur une structure opérationnelle qui se veut identique pour tous les secteurs d'activité et tous les pays, ce qui permet de réaliser des synergies et des économies d'échelle en favorisant l'adoption des meilleures pratiques au sein du Groupe.

De nombreuses tâches ont été automatisées de façon à limiter les coûts des fonctions centrales et à conserver une structure souple et réactive, capable de s'adapter rapidement. Surtout, cette automatisation permet de concentrer les efforts sur les équipes terrain, garantes de la satisfaction clients.

Les techniciens salariés, tout comme les sous-traitants qui représentent 30 à 50 % des équipes terrain selon les pays et assurent un volant de flexibilité essentiel au bon fonctionnement du Groupe, suivent un processus de sélection, de recrutement et de formation à la fois exigeant et balisé. Solutions30 dispose de procédures opérationnelles strictes, renforcées depuis 2021 par le projet Gouvernance, Risques et Conformité (cf. chapitre 2.4), de centres de formation intégrés et d'outils de suivi spécifiques. Le Groupe œuvre ainsi à diffuser l'ensemble de ses expertises, de son savoir-faire et de son savoir-

être, pour maintenir un taux de satisfaction client élevé et garantir la cohérence ainsi que l'homogénéité de son offre de service.

Pour améliorer le sourcing et l'intégration des sous-traitants sur un marché du travail en pleine mutation, Solutions30 a développé une plateforme Internet de sourcing et de staffing, mySupplace. Cette plateforme, en développement depuis 2020, est un outil dédié à la Compliance pour le Groupe à l'échelle européenne (paramétrages & personnalisation pour 100% des pays S30). Près de 100% des partenaires sont inscrits dans mySupplace, dans lequel est piloté le contrôle de conformité de ces derniers (à l'échelle de la société et des techniciens avec collecte et contrôle des documents).

Cette plateforme a permis le recrutement de 1000 techniciens en France, tandis que la base de données compte désormais avec 6 000 sociétés sous-traitantes validées au niveau européen dont 4000 en France soit un potentiel moyen de 50 000 à 60 000 techniciens. Il s'agit d'un atout concurrentiel majeur dans des marchés en plein essor et très demandeurs de main d'œuvre qualifiée.

En 2024, la plateforme a intégré des contrôles de fiabilité des données, la sécurisation des données utilisateurs ainsi que l'automatisation des contrôles légaux.

A partir de 2025, l'objectif est de faire de cette plateforme une porte d'entrée pour l'ensemble de l'écosystème de Solutions30. L'ambition est désormais d'ouvrir davantage la plateforme aux enjeux QSE et opérationnels, renforçant ainsi son rôle stratégique au sein du Groupe.



SOURCING
Sélection fournisseurs

COMPLIANCE
Gestion documentaire

☑ 2 500 sous-traitants actifs et 6 000 sociétés fournisseurs référencés dans la base de données
→ soit un potentiel de près de 60 000 techniciens

☑ Plus de 7 500 candidatures de ressources externes reçues représentant plus de 20 000 techniciens

☑ Plus de 1 000 techniciens staffés en 18 mois
→ toutes activités (Télécoms, Energie, IT, Field)

A court et moyen termes, le Groupe Solutions30 continuera de mener cette stratégie qui a fait ses preuves. Solutions30 entend ainsi continuer de tirer parti des nombreuses opportunités de croissance qui s’offrent à lui en Europe, tout en donnant la priorité à la progression de ses marges opérationnelles. Pour ce faire, le Groupe privilégie (i) une approche sélective et l’optimisation de ses processus dans les pays où il a déjà atteint une taille critique, et (ii) une croissance rapide dans les autres pays, de façon à y atteindre la taille permettant de maximiser le potentiel de marge. Solutions30 continuera de s’appuyer sur un modèle où l’allocation des ressources financières se fait en priorité vers les opérations et est gérée dans un souci constant de maximisation de l’efficacité. La priorité est clairement donnée à la gestion de la croissance et à la

capacité du Groupe à satisfaire les exigences opérationnelles de ses clients.

Positionné sur des marchés structurellement porteurs, Solutions30 souhaite consolider son leadership et saisir toutes les opportunités de croissance qui se présentent. En parallèle, le Groupe sécurise sa capacité d’exécution tout en préservant la flexibilité de son organisation pour absorber au maximum les montées en charge de ses contrats, nombreuses en ce moment.

Solutions30 est en effet positionné sur des marchés ayant un cycle de vie bien spécifique, décrit dans le schéma ci-dessous :



FTTH					
Compteurs communicants					
Transition énergétique					

L'expertise acquise en France permet d'accélérer le passage vers l'industrialisation des process

Solutions30 déploie et assure la maintenance de nouvelles technologies et opère donc souvent sur des marchés qui sont nouveaux pour ses clients. Ainsi, la première étape sur un marché, parfois même avant de remporter un contrat, consiste à préparer l’organisation et à discuter avec le client des process qui seront mis en œuvre.

La deuxième étape consiste à rechercher, à recruter et à former les techniciens qui réaliseront le travail sur le terrain, à former, parfois recruter les équipes d’encadrement. Durant cette phase, Solutions30 supporte les charges liées à ces recrutements sans encore percevoir le chiffre d’affaires correspondant. La rentabilité est donc mécaniquement pénalisée et la trésorerie dégagée par les activités plus matures est allouée au paiement des charges. En 2021, et jusqu’au premier semestre 2023, Solutions30 s’est trouvé dans cette phase simultanément dans de nombreux pays et secteurs d’activités, notamment dans le déploiement de la fibre en Belgique, ce qui a permis de construire la croissance future du Groupe mais a pénalisé sa rentabilité à court terme.

Dans la phase 3, les contrats commencent à monter en puissance, les équipes commencent à produire et la rentabilité s’améliore progressivement. C’est cette phase que le Groupe a notamment commencé à observer en Allemagne en 2024. Cela impacte néanmoins le BFR puisque le Groupe supporte des charges immédiates avec des paiements clients qui interviennent à 60 voire 90 jours. C’est une phase qui est plus facile à gérer dès lors que la taille critique, définie à 100 millions d’euros de chiffre d’affaires est atteinte.

La phase 4 correspond à l’atteinte d’un rythme de croisière dans la mise en œuvre du contrat. C’est la phase lors de laquelle la rentabilité et la génération de cash atteignent des niveaux normatifs. Ensuite, lorsque la phase de déploiement arrive à son terme - comme c’est le cas pour le déploiement des compteurs intelligents en France - Solutions30 entame sa transition opérationnelle. Cette transition se fait soit vers une phase de maintenance récurrente - comme c’est le cas pour la fibre optique en France - soit vers de nouvelles activités émergentes telles que la 5G ou le déploiement de bornes de recharge.

Solutions30 bénéficie d’un solide positionnement, d’une organisation renforcée, d’atouts concurrentiels majeurs et de bons leviers de croissance sur des marchés à fort potentiel.

1.4 Position concurrentielle de la société

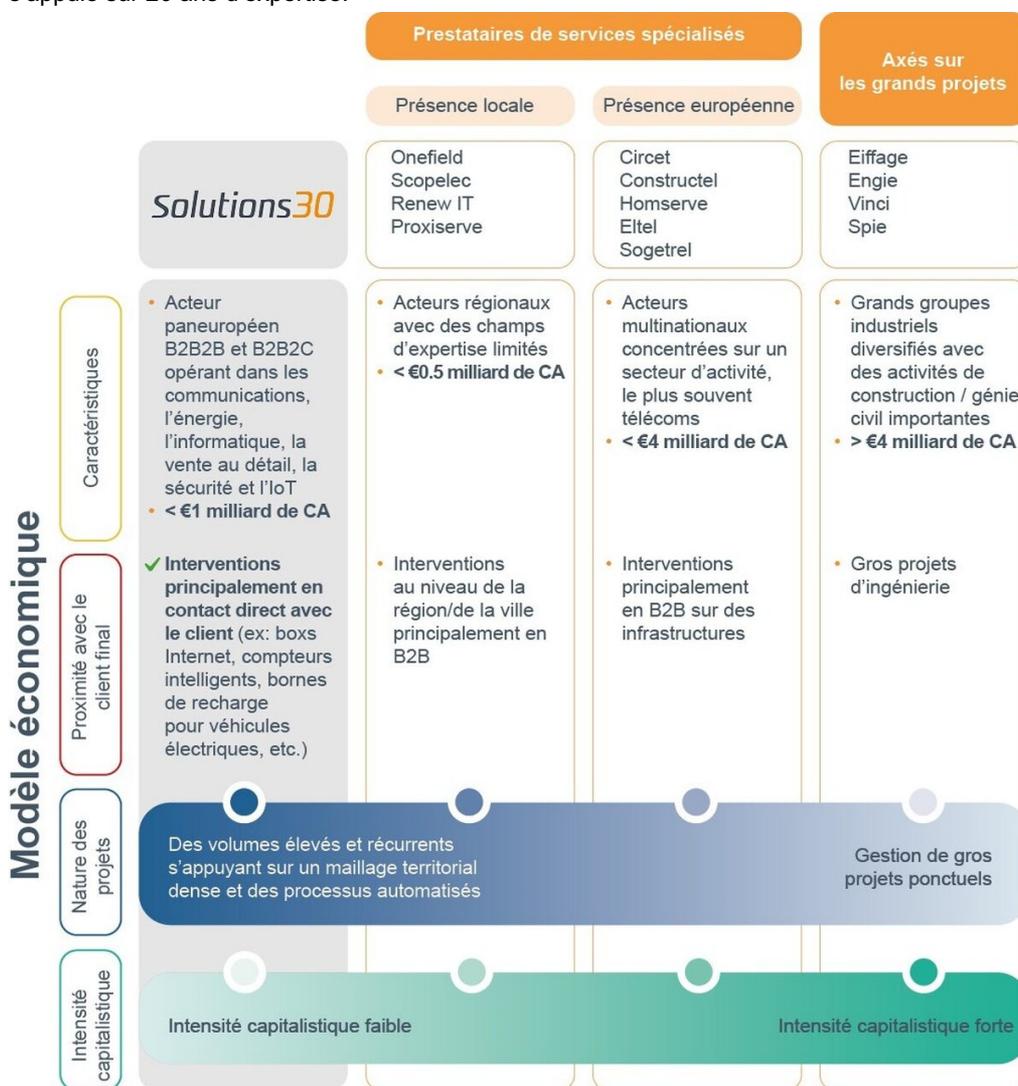
Comme expliqué plus haut, Solutions30 intervient sur un marché très fragmenté dont l'un des principaux facteurs de croissance est la volonté des grands groupes de technologie d'externaliser leurs activités de service de proximité. Les premiers concurrents du Groupe sont donc les services internes des clients, opérateurs télécoms, grands énergéticiens ou fabricants de matériel informatique notamment. Ces services n'ont toutefois pas vocation à aller démarcher de nouveaux clients ou de nouveaux secteurs d'activité. A la périphérie du cœur de métier des groupes, ces services sont difficiles à rentabiliser ce qui soutient une tendance de fond vers l'externalisation.

Premier entrant sur le marché de la prestation de services multi-techniques de proximité, Solutions30 est un des rares acteurs du secteur capable d'intervenir chez les particuliers et positionné à la fois sur des activités et des territoires diversifiés. Solutions30 n'a que très peu de concurrence directe. L'intégration entre les process opérationnels des clients et ceux du Groupe étant forte, les barrières à l'entrée sont élevées, d'autant que Solutions30 s'appuie sur 20 ans d'expertise.

En Europe, les acteurs présents dans les marchés du Groupe Solutions30 sont donc de natures très différentes.

On recense :

- Les filiales ou services internes des grands groupes de technologie, des fournisseurs d'énergie ou d'équipementiers ;
- Les groupes multi-techniques intervenant sur les infrastructures, donc en amont de Solutions30, parmi lesquels SPIE, Engie, Vinci, Eiffage ;
- Les fournisseurs de services multi-techniques, spécialistes d'un secteur d'activité tels que Circet, Constructel, Homeserve, Eltel, Sogetrel ;
- Quelques acteurs nationaux intervenant sur un nombre limité de secteurs d'activités, parmi lesquels Proxiserve ou Renew IT ;
- Un grand nombre d'entreprises de petite et moyenne taille, locales et régionales, dont la stratégie est basée sur la proximité avec les clients ou des niches d'expertise.



1.5 Des marchés structurellement porteurs

Leader européen des services multi-techniques de proximité, Solutions30 évolue sur des marchés dynamiques dont la structure permet au Groupe de capitaliser sur ses atouts pour acquérir une position solide.

Comme expliqué plus haut, le Groupe intervient à la fois sur des activités d'installation et de maintenance, selon les cycles de vie de ses marchés. Une fois déployées, les nouvelles technologies doivent être entretenues, ce qui apporte au Groupe une activité de maintenance récurrente. La capacité à déployer les nouvelles technologies est critique pour obtenir les marchés liés à l'entretien des installations et à leur maintien en état de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les activités d'installation, la maturité des marchés ciblés diffère d'un pays à l'autre. En effet, alors que les technologies déployées sont sensiblement

les mêmes dans toute l'Europe, les décisions d'investissement sont prises à l'échelle nationale, que ce soit par les pouvoirs publics ou les acteurs privés. C'est un avantage pour le Groupe qui peut se servir de l'expérience acquise dans les territoires les plus avancés pour tester et construire son offre localement avant de la dupliquer ailleurs, de façon encore plus efficace, l'objectif du Groupe étant de déployer son offre de services et son réseau de techniciens sur l'ensemble de ses marchés, dans tous les pays où il est implanté.

Pour refléter cette ambition, le Groupe s'appuie sur une organisation par pays et sur trois secteurs géographiques : la France, le Benelux et les Autres Pays. Le management local est responsable de déployer l'activité du Groupe sur les différents marchés adressables (Connectivity, Energy et Technology).

En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2024	Exercice clos 31 décembre 2023
Connectivity	282,2	304,2
Energy	64,8	58,1
Technology	24,5	19,2
Total Chiffre d'affaires Benelux	371,6	381,6
<i>% du CA Total</i>	<i>37,3 %</i>	<i>36,1 %</i>
Connectivity	208,8	285,7
Energy	78,4	51,6
Technology	73,6	66,1
Total Chiffre d'affaires France	360,8	403,3
<i>% du CA Total</i>	<i>36,2 %</i>	<i>38,2 %</i>
Connectivity	241,2	243,5
Energy	10,4	9,9
Technology	12,0	18,7
Total Chiffre d'affaires Autres Pays	263,6	272,1
<i>% du CA Total</i>	<i>26,5 %</i>	<i>25,7 %</i>
Total Chiffre d'affaires	996,0	1 057,0

1.5.1. Principaux secteurs d'activité

Le présent chapitre présente les marchés sur lesquels le Groupe opère et les territoires géographiques qu'il cible, en mettant l'accent sur les activités à plus fort potentiel :

- **Connectivity :**
Fort de son succès dans le déploiement de l'internet à très haut débit en France, le Groupe bénéficie de solides références et d'atouts concurrentiels substantiels pour conquérir des parts de marché

significatives dans les pays européens où le taux de pénétration de cette technologie est encore faible. Cette stratégie est en train de prouver sa pertinence en Allemagne où le Groupe connaît une croissance très dynamique. L'arrivée des réseaux mobiles de 5ème génération, probablement dans un second temps puisque les opérateurs ont donné la priorité au déploiement des réseaux fixes, constituera un relais de croissance pour le Groupe qui a déployé son offre sur ce marché, en Italie, en Pologne et au Royaume Uni.

- **Energy :**

La transition vers les énergies renouvelables et la mobilité électrique offre d'importantes opportunités de revenus pour Solutions30 qui a développé des solutions pour l'installation de panneaux photovoltaïques en B2B et B2B2C, ainsi qu'une offre dédiée à l'installation et à la maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques, notamment chez les particuliers ou dans les petites entreprises. Le déploiement de réseaux électriques et de compteurs intelligents est également une source de revenus importante.

- **Technology :**

Solutions30 fournit des services d'assistance informatique à des clients directs entreprises et intervient pour le compte de grands fabricants informatiques auprès de leurs clients. Bien que plus mature, ce marché dispose toujours d'un potentiel de croissance, et dans un contexte où le télétravail s'est fortement développé, la capillarité du réseau de techniciens Solutions30 constitue un atout.

Il existe pour Solutions30 d'autres axes de développement, dans les solutions de paiement, la maison intelligente, la ville intelligente, la logistique, le transport et l'industrie 4.0.



Connectivity Solutions

Premier marché historique de Solutions30, le secteur des télécoms constitue le principal débouché pour le Groupe. Socle de la révolution numérique, les réseaux sont toujours plus sollicités pour répondre aux nouveaux usages. La généralisation de la vidéo sur Internet, la multiplication des contenus, l'essor du télétravail, le développement des achats en ligne et plus généralement la transformation numérique qui touche tous les pans de l'économie sont à l'origine de l'explosion du volume de données transportées par les réseaux. Ces tendances de fond obligent les opérateurs à adapter leurs infrastructures en permanence pour offrir la couverture réseau la plus large possible et des connexions toujours plus rapides. C'est dans ce cadre que s'inscrit le déploiement de la fibre optique (FTTH) en Europe. Toutefois, et bien qu'encouragée à l'échelle européenne et dans les différents pays, l'adoption de la fibre optique par les ménages est encore relativement faible. Dans les vingt-sept états membres de l'Union Européenne et au Royaume-Uni, seuls 38% des foyers sont abonnés. 69% des foyers sont éligibles à la fibre. Ce qui constitue une opportunité de croissance très significative pour Solutions30.

Il existe en outre de très grandes disparités entre les pays dans lesquels Solutions30 est présent. L'Espagne a le taux de couverture le plus élevé puisqu'environ 80% des foyers sont abonnés à la fibre et que 90% des foyers sont éligibles. A l'opposé, seuls 11% des foyers allemands sont abonnés à la fibre optique tandis que 42% des foyers sont éligibles.

A fin décembre 2024, le Groupe réalise 466 millions d'euros de chiffre d'affaires dans le déploiement et la maintenance des connexions FTTH, tandis que l'installation et la maintenance des autres technologies

Internet haut-débit (ADSL, coaxial, etc.) ont représenté 266 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Pour renforcer sa position d'acteur de référence dans le secteur et densifier son maillage territorial, le Groupe a réalisé, depuis 2018 plusieurs acquisitions stratégiques :

En 2018, le Groupe a signé en Belgique un partenariat d'outsourcing avec Telenet qui a donné lieu à la création de Unit-T, une joint-venture détenue à 70% par Solutions30 et à 30% par Telenet. Unit-T, qui s'appuie sur un réseau de 1500 techniciens, opère notamment un contrat de services conclu avec Telenet. Cette filiale s'est depuis diversifiée, notamment dans le secteur de l'énergie en déployant les compteurs intelligents de Fluvius.

Le secteur des télécoms reste un vecteur de croissance dynamique pour le Groupe. La crise sanitaire a accéléré les projets de déploiement d'infrastructures très haut débit partout en Europe et les projets se multiplient pour combler le retard numérique de nombreux grands pays européens:

- En France, où le Groupe a acquis un leadership reconnu, le déploiement du réseau FTTH a été soutenu par le Plan France Très Haut Débit du Gouvernement. Ainsi, à fin 2024, 75% des foyers français sont abonnés à la fibre.
- En Belgique comme aux Pays-Bas, les déploiements ont accéléré en 2023 et Solutions30 est particulièrement bien positionné sur ces deux territoires, comme en témoigne la très forte croissance enregistrée en 2023 sur la zone Benelux. Ceci démontre la capacité du Groupe à étendre ses activités et ses compétences partout en Europe. Si la croissance de cette zone a marqué le pas en 2024, du fait de raisons essentiellement ponctuelles, le potentiel de croissance pour les années à venir demeure significatif.
- En Allemagne, Solutions30 enregistre actuellement une forte croissance, après avoir remporté en 2023 plusieurs contrats importants sur le marché de la fibre, notamment avec Unserer Grüne Glasfaser et GlasfaserPlus. Compte tenu du faible taux de pénétration de la technologie FTTH et de grands plans d'investissement dans ce domaine, l'Allemagne s'impose progressivement comme un puissant relais de croissance pour le Groupe, et son futur troisième pilier aux cotés de la France et du Benelux.
- En Pologne, le marché présente de solides fondamentaux et un potentiel de croissance qui reste significatif. Solutions30 a s'y s'imposer comme acteur de premier plan.
- En Espagne, le marché est déjà bien établi. Le nombre de foyers éligibles à la fibre est très élevé, ce qui incite les opérateurs à convertir leurs abonnés haut débit au très haut débit pour accélérer leur retour sur investissement.
- En Italie, la création d'un réseau unique combinant les réseaux de TIM et OpenFiber a été approuvée le 1er septembre 2020 et l'Union Européenne a attribué la somme de 6,7 milliards d'Euros à l'Italie pour déployer son réseau fibre. Les déploiements massifs

du très haut débit sont en cours. Bien que l'instabilité de l'opérateur historique continue de peser sur la conduite des affaires dans le secteur, le potentiel de croissance du marché italien demeure important.

- Enfin, au Royaume-Uni, où le taux de déploiement du réseau FTTH est encore limité, le Groupe est en train de déployer son offre.

Ainsi, sur le marché européen de l'Internet très haut débit, plusieurs tendances ressortent :

- Les incitations publiques se sont intensifiées à la suite de la crise sanitaire pour soutenir le déploiement de la technologie FTTH dans toute l'Europe. Les plans de soutien au secteur des télécommunications (FTTH et 5G) représentent plus de 14 milliards d'Euros. Les pays ont un temps limité pour investir les subventions européennes, ce qui met un pression accrue sur les cadences de déploiement ;
- Dans les pays où les opérateurs historiques ont tardé à déployer leurs réseaux FTTH, des opérateurs alternatifs se sont emparés du sujet et ainsi enclenché la transition vers les réseaux FTTH ;
- Dans certains pays, comme la France et l'Espagne, le marché du déploiement des réseaux FTTH est arrivé à maturité ;
- Néanmoins, les opportunités se multiplient dans tous les territoires où le Groupe est implanté. Par exemple, le démantèlement du réseau cuivre pourrait représenter un important relais de croissance en France. L'expérience et la position concurrentielle forte acquises en France de Solutions30 constituent de précieux atouts pour capter ces opportunités.

Fort d'un solide positionnement dans les réseaux fixes, le Groupe est également actif dans réseaux mobiles alors que le déploiement des réseaux de 5ème génération (5G) a débuté dans la plupart des pays, moins rapidement qu'initialement anticipé, la priorité étant donné par les opérateurs à la construction des réseaux FTTH. L'objectif ultime de cette technologie est de permettre l'essor des véhicules autonomes, de rendre la ville intelligente, de développer de nouvelles solutions de télésanté ou encore de mieux gérer les activités industrielles, la logistique, ou les transports à l'image des projets d'expérimentation d'usines 4.0 qui se multiplient. Solutions30 opère déjà dans ce domaine, notamment en Espagne et au Royaume-Uni où le Groupe dispose d'équipes très expérimentées sur les réseaux mobiles. Solutions30 s'appuie sur son expertise du secteur des télécommunications pour proposer une offre commerciale compétitive. Il intervient aujourd'hui pour le compte d'équipementiers télécoms en préparant les installations actuelles et en intervenant sur leur mise à niveau.



Les spécialistes du secteur pensent que la technologie 5G sera accompagnée du déploiement de beaucoup de petites antennes additionnelles (microcells) et du développement du Edge computing. D'importantes quantités de données seront échangées à travers les réseaux 5G. Pour réduire la latence des échanges, des systèmes informatiques seront déployés dans les stations de base, à proximité des antennes. Solutions30 pense être idéalement positionné pour participer au déploiement

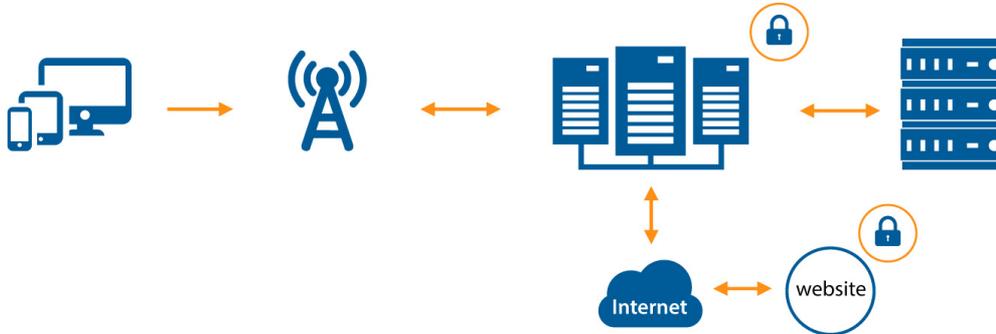
et à la maintenance de ces systèmes, ayant, de par sa couverture du territoire, un important avantage concurrentiel par rapport aux sociétés informatiques traditionnelles, qui ne disposent pas d'équipes terrain et sont souvent basées dans les zones denses.

1 - Une demande de données d'un mobile est envoyée au mât du réseau

2 - Demander des passes au réseau central via une passerelle de sécurité

3 - La demande est transmise à Internet et adressée à l'url appropriée

4 - La requête est traitée et les données sont renvoyées via le même chemin



Energy Solutions

Si le Groupe réalise encore une portion significative de son chiffre d'affaires « Energy Solutions » dans la pose de compteurs électriques et gaz intelligents, principalement en Belgique, l'essentiel de son développement et de sa croissance se fait dans les activités liées à la transition énergétique, en premier lieu l'énergie solaire et la pose de panneaux photovoltaïques, ainsi que les mises à niveau qu'elles rendent nécessaires sur les réseaux électriques. L'essor de la mobilité électrique et le besoin en bornes de recharge pour véhicules électriques constituent également un gisement de croissance.

Le segment Energy Solutions bénéficie directement des investissements massifs en faveur de la transition énergétique en Europe, qui atteignaient 360 milliards d'euros à fin 2023 (source: EIB).

Déploiement des compteurs intelligents

Dans le cadre du troisième « paquet énergie », la législation européenne prévoit que les États membres veillent au déploiement des compteurs intelligents sur leurs territoires respectifs. Cette mise en œuvre peut être subordonnée à une évaluation économique positive des coûts et avantages sur le long terme.

Selon la Commission Européenne, l'engagement des États membres équivaut à un investissement de l'ordre de 45 milliards d'euros pour la mise en place de près de 200 millions de compteurs électriques intelligents (représentant approximativement 72% des consommateurs européens) et 45 millions de compteurs à gaz (près de 40 % des consommateurs).

En dépit de ces directives, le déploiement effectif des compteurs intelligents dans l'ensemble de l'Union Européenne dépend de critères propres à chaque État membre. Parmi ces critères figurent les dispositions réglementaires, les normes disponibles et les fonctionnalités recommandées afin d'assurer l'interopérabilité technique et commerciale et de garantir la protection et la sécurité des données.

Ainsi, chaque État membre a entrepris de déployer ses compteurs d'électricité intelligents, mais avec des délais et des objectifs considérablement variables.

- Les pays les plus avancés sont l'Italie, la Suède ou la Finlande. Ils montraient des taux de pénétration supérieurs à 95% depuis plusieurs années déjà ;
- La France, l'Espagne, le Luxembourg ou encore le Danemark sont globalement en ligne avec les objectifs de déploiement ;
- Ailleurs, les déploiements ont été plus lents que prévu ;
- Quelques pays, dont l'Allemagne la Belgique et le Portugal, ont choisi de ne pas suivre le plan de l'Union Européenne en raison d'une évaluation économique négative des coûts et avantages et déploient les compteurs intelligents de façon plus sélective.

En France, Solutions30 est, depuis 2015, le premier partenaire d'Enedis, filiale d'EDF, pour l'installation des compteurs électriques intelligents. A noter qu'en France, 95% des compteurs électriques sont exploités par Enedis (anciennement ERDF). Solutions30 a par conséquent été un acteur majeur du déploiement de compteurs intelligents électriques en France métropolitaine, jusqu'au parachèvement de ce déploiement en 2022. A fin 2022, la quasi totalité des foyers français étaient équipés. L'organisation mise en place pour ces déploiements, la

qualité des installations et les relations de confiance tissées avec Enedis sont des atouts concurrentiels importants pour les nouveaux projets qui s'annoncent, en lien avec la transition énergétique.

En Allemagne, Solutions30 a remporté dès 2019 un contrat auprès du premier fournisseur allemand d'électricité et de gaz pour l'installation de nouveaux compteurs intelligents. Ce premier appel d'offres portait sur 2,3 millions de compteurs, sur les 51 millions de compteurs que compte l'Allemagne. Solutions30 a remporté environ 20 % de ce premier marché dont le déploiement a commencé en janvier 2020 dans le Brandebourg et en Bavière. Pour des raisons bureaucratiques et économiques, les déploiements massifs de compteurs intelligents n'ont toutefois pas encore débuté en Allemagne. En début d'année 2023, le pays a voté une loi visant à accélérer les déploiements de compteurs intelligents sur le territoire, tout en annonçant que seuls les foyers consommant plus de 6 000 kWh par an seraient contraints d'installer un compteur intelligent. L'adoption obligatoire des compteurs intelligents ne va donc concerner qu'une minorité des foyers allemands puisque la moyenne annuelle de consommation électrique dans le pays a été évaluée à 3500 kWh. Le Groupe reste attentif aux évolutions de marché dans ce pays car bien que très sélective, cette approche n'empêche pas les distributeurs d'électricité d'engager leur propre plan de déploiement de compteurs intelligents.

En Belgique, l'opérateur flamand Fluvius a débuté en mars 2021 le déploiement de ses compteurs intelligents. Unit-T, filiale de Solutions30, a pris en charge le déploiement de 40% des 4,3 millions de compteurs prévus par Fluvius dans le cadre d'une première phase, ce qui a contribué à la forte croissance du chiffre d'affaires sur le territoire. Cette première phase étant désormais quasiment achevée, Fluvius a lancé, fin 2024, un appel d'offres pour une seconde phase de déploiement. En Belgique, l'adoption de l'Intelligence Artificielle (IA) notamment avec Deepomatic, prend de l'ampleur. En automatisant le contrôle qualité, Deepomatic permet aux entreprises de télécommunications, aux services publics et aux sociétés d'énergie verte de vérifier 100% de leurs opérations sur le terrain en temps réel. Ce faisant, elles

améliorent leur taux de réussite, éliminant ainsi les erreurs. Cette utilisation de l'IA renforce l'efficacité opérationnelle et la fiabilité des services, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités dans divers secteurs.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le changement climatique nécessite d'adopter des comportements éco-responsables et moins polluants. Dans ce contexte, le véhicule électrique est amené à se développer considérablement dans les années qui viennent. Le 28 mars 2023, le Conseil européen a adopté un règlement fixant des normes de performance en matière d'émissions de CO2 plus strictes pour les voitures et camionnettes neuves. Ces nouvelles règles fixent les objectifs suivants :

- 55 % de réduction des émissions de CO2 pour les voitures neuves et 50 % pour les camionnettes neuves de 2030 à 2034 par rapport aux niveaux de 2021
- 100 % de réduction des émissions de CO2 pour les voitures neuves et les camionnettes à partir de 2035

Dans ce contexte, si la gamme de véhicules électriques commercialisés s'est considérablement étoffée, le manque de bornes de recharge en freine l'adoption et la pression exercée par les pays sur les constructeurs se répercutera vraisemblablement sur les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité qui devront déployer rapidement ces équipements partout en Europe.

Solutions30 dispose des compétences requises et des agréments pour intervenir sur ce marché, où il a remporté plusieurs succès commerciaux en 2024, notamment au Royaume-Uni et en Pologne.

Solutions30 estime que, sur la base des données existantes dans les pays disposant déjà d'un parc significatif de véhicules électriques (Norvège et Pays-Bas), le nombre moyen de chargeurs par véhicule électrique est supérieur à 1,1x.

Solutions30 s'est donc positionné sur l'installation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Groupe estime que son modèle lui permet d'être particulièrement compétitif sur le marché de l'installation de bornes à domicile et sur le lieu de travail, l'installation de bornes publiques nécessitant des interventions plus lourdes.

Part estimée du marché total (en volume)	Emplacement	Caractéristiques
~ 70%	Domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Installations à domicile, à plus faible coût • Bailleurs et propriétaires de logements • Constructeurs automobiles, bailleurs et propriétaires de flottes
~ 20 %	Travail	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaires d'installations et de flottes • Propriétaires des locaux • Recharge de haute qualité / charge rapide • Petits travaux et maintenance
~ 1 %	Stations-services	<ul style="list-style-type: none"> • Stations-services existantes, autoroutes et autres • Nouvelles stations dédiées aux véhicules électriques • Charge rapide • Petits travaux et maintenance
~9 %	Domaine public	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités et parkings publics • Gestionnaires de réseaux électriques et de télécommunications • Bornes de recharge en AC et DC • Installation et services complets



Le modèle économique du marché des infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques se met progressivement en place et le Groupe se positionne auprès de la majeure partie des acteurs susceptibles d'y jouer un rôle clé : professionnels de l'automobile, dont constructeurs, concessionnaires et sociétés de leasing, constructeurs de bornes de recharge, fournisseurs de solutions clés en mains, énergéticiens, groupes pétroliers, promoteurs et collectivités.

Solutions30 compte aujourd'hui plus de 150 clients actifs et a acquis une position reconnue sur un marché encore très fragmenté. Le Groupe est par exemple partenaire d'Enel en Italie où il assure la maintenance des installations actuelles. En France, il est partenaire de référence de Mobilize Power Solutions, en charge du déploiement de bornes de recharge pour les clients de Renault Group ou encore d'EDF pour le déploiement de son « plan mobilité électrique » en Europe. Le Groupe a également signé un partenariat paneuropéen avec EV Box, filiale d'Engie dédiée à la fourniture de solutions pour la recharge des véhicules électriques. Solutions30 intervient auprès de groupes pétroliers et de constructeurs automobiles qui souhaitent déployer des bornes dans leurs stations-services, leurs concessions ou chez leurs clients. Enfin, en 2024, Solutions30 a conclu deux partenariats stratégiques dans ce domaine. Le premier avec Connected Kerb, l'un des plus importants opérateurs britanniques de bornes de recharge publiques, pour développer le réseau d'infrastructure de recharge des véhicules électriques dans le sud-est du Royaume-Uni. Le second en Espagne avec Atlante, pour l'installation des infrastructures de raccordement pour 50 bornes de recharge rapide de véhicules électriques dans le sud du pays et en Catalogne dans un premier temps.

Bien qu'il tarde à se structurer compte tenu notamment des retards de livraison enregistrés sur le marché automobile, Solutions30 s'attend à une croissance durable et significative de ce marché. En France, Enedis référence plus d'1,3 millions de points de charge installés chez les particuliers (en maison individuelle ou en habitat collectif). En parallèle, les parkings privés des entreprises comptent aujourd'hui près de 900 000 points de charge. La France compte également environ 154 000 points de recharge ouverts au public.

Le gouvernement français a fixé un objectif de 7 millions de points de charge en service fin 2030. Le nombre de véhicules 100% électriques ou hybrides rechargeables en circulation est passé de moins de 1 000 en 2010 à plus de 1 700 000 en 2024.

A l'échelle européenne, le Groupe estime que 15 millions de chargeurs seront installés d'ici 2030. McKinsey évalue le montant des investissements nécessaires à environ 17 milliards de dollars US en Europe, sur la période 2020-2030.

En 2024, Solutions30 a mené à bien 7983 projets d'installation de chargeurs électriques, marquant ainsi un pas de plus vers une mobilité durable. Le Groupe entend poursuivre son engagement envers l'innovation dans ce domaine et répondre aux besoins croissants du marché.

Énergies renouvelables : panneaux solaires, éolienne et smart grids

La transition énergétique et l'essor des énergies renouvelables constituent une opportunité majeure pour Solutions30 qui s'est appuyé sur l'expertise de sa filiale Sotranasa pour développer une offre d'installations de panneaux solaires en B2B et auprès des particuliers. Le Groupe a consolidé son positionnement concurrentiel ces dernières années et s'est hissé parmi les trois premiers acteurs du marché en France. Solutions30 a réalisé à date plus de 500 projets photovoltaïques représentant une puissance installée de 1800 MW. La mise en synergie des savoir-faire et compétences du Groupe en matière de réseaux électriques, de réseaux télécoms et d'intervention à domicile permet d'intervenir sur tous types et toutes tailles de projets photovoltaïques. Le Groupe entend poursuivre son fort développement en France, d'autant qu'il s'agit d'un des pays Européens à plus fort potentiel, tout en continuant de structurer son offre dans les autres pays où il est présent: en 2024, le Groupe a ainsi acquis la société Xperal, lui permettant d'étendre son offre au Benelux et en Allemagne. Il a également réalisé ses premiers projets photovoltaïques en Italie et en Allemagne.

La croissance de ce marché devrait s'accélérer dans les prochaines années car il est un vecteur important de souveraineté énergétique. Visant à renforcer l'indépendance énergétique de l'Union Européenne, le plan « RePowerEU » revoit ainsi à la hausse les objectifs d'intégration des énergies renouvelables de 40% à 45% à l'horizon 2030 portant la capacité totale de production d'énergies renouvelables à 1 236 GW d'ici à 2030.

Cette ambition s'appuie notamment sur une nouvelle stratégie solaire. La Commission européenne propose par exemple de raccourcir drastiquement les procédures d'autorisation de permis de renouvelables. Elle a aussi prévu un budget de 300 milliards d'euros d'ici 2030 et rendu obligatoires les panneaux photovoltaïques pour les bâtiments publics et les centres commerciaux à partir de 2025. Cette obligation a été étendue aux logements neufs construits à partir de 2029.

Les États vont donc devoir prendre des mesures incitatives. En France par exemple, les parkings extérieurs d'une superficie supérieure à 1.500 m² seront équipés d'ombrières intégrant des panneaux solaires. C'est un début alors que le potentiel solaire inexploité dans le pays atteint plus de 1 100 GW.

Selon l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le potentiel inexploité sur toiture uniquement est estimé à 364 Gigawatts (GW), soit 3 fois plus que la puissance de l'ensemble du parc de production français toutes filières confondues (nucléaire, thermique, renouvelable). Le Cerema, estime à 775 GW le gisement inexploité au sol et sur les parkings. Pour référence, la puissance du parc photovoltaïque français atteignait 19,0 GW à fin 2023.

Le Groupe Solutions30 estime bénéficier à terme des atouts nécessaires pour adresser ces marchés dans tous les pays où il est présent.

Avec l'acquisition en 2023 d'ELEC-ENR, une entreprise spécialisée dans le raccordement électrique des parcs éoliens, Solutions30 a renforcé ses capacités dans le domaine des énergies renouvelables. ELEC-ENR est

spécialiste dans la conception et la réalisation d'installations électriques à haute et basse tension, ainsi que dans le domaine du raccordement de parcs éoliens, la rénovation de centrales hydroélectriques, les installations photovoltaïques et les équipements électriques des centrales de méthanisation.

Afin de compléter son offre de services en France, Solutions30 a également pris une participation à hauteur de 10% dans le capital de la société So-Tec, en mai 2024. So-Tec est spécialisée dans la construction de centrales photovoltaïques, aux côtés du management historique de l'entreprise. A terme, et selon l'accord entre les actionnaires repreneurs, Solutions30 deviendra majoritaire prochainement.

En septembre 2024, le Groupe a annoncé l'acquisition de la société Xperal.

Face à des sources d'énergie qui se multiplient, et des besoins toujours plus nombreux, que ce soit par exemple pour la recharge de véhicules ou l'utilisation de pompes à chaleur, les réseaux électriques doivent s'adapter. L'injection, sur le réseau électrique, de flux d'énergie renouvelable intermittente, représente un défi majeur pour leur développement. La Commission Européenne estime qu'il faudra réaliser 584 milliards d'euros d'investissements dans le réseau électrique entre 2020 et 2030, en particulier dans le réseau de distribution. Sur ce montant, 400 milliards d'euros d'investissements devraient être alloués au réseau de distribution au cours de la période 2020-2030, dont 170 milliards d'euros consacrés à la numérisation.

Dans ce domaine également, le modèle d'affaire de Solutions30 est très pertinent. A travers sa filiale Unit-T, le Groupe a remporté en 2023 un contrat de 5 ans pour accompagner Fluvius dans son programme de modernisation du réseau énergétique en Flandre (Belgique). Au cours de ces cinq premières années, les équipes de Solutions30 transformeront plus de 1000 kilomètres de réseau électrique et connecteront de multiples habitations au nouveau réseau énergétique développé avec les villes et les communautés locales. D'ici 2032, 40 % de ces réseaux de basse tension et un tiers des armoires moyenne tension en Flandre seront renforcés et modernisés.

En France Solutions30 est depuis plusieurs années un partenaire de référence d'Enedis et travaille pour contribuer à la modernisation du réseau de distribution d'électricité national, pour laquelle le budget d'investissements a quasiment doublé entre 2019 et 2025. Dans ce contexte, les smart grids offrent des avantages considérables. Intégrées au sein des sites de production, dans les infrastructures réseau et chez les consommateurs, les smart grids combinent les technologies du numérique et de l'électricité pour optimiser l'ensemble des mailles du réseau.

L'utilisation des smart grids permet ainsi d'optimiser l'électricité, de sa production jusqu'à sa consommation. Grâce à des capteurs, les smart grids collectent les données relatives à la production et la consommation d'énergie, permettent de suivre en continu l'état du réseau et d'optimiser son fonctionnement.

Les acteurs des smart grids comprennent à la fois les grands énergéticiens, les groupes de télécommunications,

les acteurs de l'électrotechnique et de l'informatique, tous clients de Solutions30 qui a donc un rôle à jouer dans ce segment de marché.



Technology Solutions

Solutions30 offre deux types de prestations dédiées à l'assistance informatique :

- Des services d'interventions sur site pour installer, configurer et déployer des solutions IT intégrées, puis réaliser des opérations d'assistance ou de maintenance :
 - Déploiement, maintenance (MCO) et Assistance informatique sur site ou en atelier de tout type d'équipements, matériels informatiques ou réseaux, équipements multimédias ;
 - Gestion du poste de travail (IMAC - Installation, Mouvement, Ajout, Changement).
- Des kiosques de service (« Service Desks ») intégrés aux sites des clients et permettant d'apporter un service d'ultra-proximité en instantané :
 - Support multi-devices de proximité : traitement des demandes et incidents sur l'environnement de travail ;
 - Maintenance préventive et curative sur matériels informatique et multimédia ;
 - Prestation sur-mesure VIP / Etat-Major : assistance téléphonique et physique (même au domicile) 7 jours/7 et 24 heures/24.

Ce marché, plus mature, est aussi en mutation. Sous l'effet de la baisse des prix des matériels informatiques, il est devenu un marché de remplacement où la compétence logistique est clé, et non plus un marché de réparation et d'assistance où les compétences techniques faisaient la différence. Solutions30 s'appuie sur un maillage territorial dense de techniciens itinérants et des outils logistiques et de gestion performants qui lui permettent de garantir des délais d'intervention courts, ainsi que des tarifs compétitifs. Le Groupe cible prioritairement des entreprises disposant d'un grand nombre de sites à l'échelle d'un territoire (réseaux bancaires, acteurs de la grande distribution,...) ou ayant de forts besoins en matière de proximité clients et interventions à domicile (distributeurs de produits high-tech et multimédia), et se positionne auprès de fabricants de matériels informatiques afin de réaliser leurs prestations de maintenance.

Pour mener à bien ses missions, Solutions30 bénéficie des effets d'échelle qui découlent de son organisation et s'appuie notamment sur :

- Des centres logistiques qui permettent de réaliser différentes prestations, de réception/envoi de matériel, mais aussi de contrôle, réparation, configuration ou paramétrage d'équipements, et qui abritent les stocks délocalisés des clients afin de garantir des délais d'intervention rapides. A ce titre, le Groupe a ouvert en 2022 un nouveau centre logistique à Marly-la-Ville, en région parisienne.
- Des centres d'appels, dans les pays d'implantation du Groupe mais aussi au Maghreb et en Europe de l'Est qui assurent la planification des rendez-vous, le

support technique de premier niveau, le diagnostic à distance.

- Des outils informatiques propriétaires qui permettent d'automatiser et suivre un grand nombre de tâches, et enrichissent l'expérience utilisateur.

Aujourd'hui, de nouveaux besoins apparaissent. Le cloud, la multiplication des équipements, la mobilité font évoluer les besoins des utilisateurs. Demain, avec l'essor de la 5G, les objets connectés et le « edge computing », les services applicatifs qu'il offre mais aussi et surtout les dispositifs périphériques qu'il requiert généreront de nouveaux besoins et de nouvelles opportunités pour l'activité Technology Solutions de Solutions30. Au-delà de l'installation de nouveaux périphériques, il faudra être en mesure d'assurer la maintenance de ces dispositifs rapidement, quel que soit l'endroit où ils se trouvent. C'est justement le cœur de métier de Solutions30 qui saura alors déployer les compétences nécessaires pour capter de nouvelles opportunités de développement.

De plus, avec la progression du télétravail qui a fait suite à la pandémie de Covid-19, la capacité de Solutions30 à fournir des prestations d'assistance informatique au bureau et à domicile constitue un atout supplémentaire dans le secteur.

La montée en puissance de l'Internet des Objets offre un potentiel de croissance significatif pour Solutions30 puisque tout objet connecté nécessite installation physique et maintenance.

Industrie 4.0, Smart City, Smart Building, Smart Home, véhicules autonomes, santé connectée sont autant de concepts qui prennent corps au fur et à mesure que les technologies deviennent plus abordables et plus largement disponibles. Ces progrès technologiques sont sources de gains de productivité dans les entreprises tandis que, pour les particuliers, ils offrent des bénéfices majeurs, que ce soit en termes d'économies, de santé ou de sécurité.

L'Internet des Objets recouvre un nombre très large d'applications puisqu'aujourd'hui « tout » est connecté. Le Groupe Solutions30 est présent dans ce domaine et accompagne plusieurs grands acteurs parmi lesquels un opérateur de télécommunications qui déploie une offre « maison connectée », le leader mondial de la vente en ligne, un fabricant de dispositifs médicaux connectés, un fabricant de solutions domotique. Ce secteur constitue une réserve de croissance importante pour le Groupe.

1.5.2 Secteurs géographiques

Le Groupe Solutions30 est présent dans dix pays :

- France ;
- Belgique, Pays-Bas et Luxembourg (Benelux) ;
- Allemagne ;
- Espagne et Portugal (Péninsule Ibérique) ;
- Italie ;
- Pologne ;
- Royaume-Uni.

Les sous-jacents de ces marchés sont similaires avec une tendance forte à l'externalisation des services de proximité et les leviers de croissance structurels que sont la transformation numérique et la transition énergétique. Le

Groupe estime qu'il a aujourd'hui un positionnement significatif dans l'ensemble des pays où il est présent, même s'il n'a pas encore atteint une taille critique cible en dehors de la France et du Benelux.

Ces deux dernières années, la répartition du chiffre d'affaires par pays était la suivante :

En millions d'euros	Exercice clos 31 décembre 2024	Exercice clos 31 décembre 2023
Benelux	371,6	381,6
France	360,8	403,3
Allemagne	84,4	63,2
Péninsule Ibérique	36,7	55,7
Italie	54,9	65,4
Pologne	58,4	49,5
UK	29,1	37,9
Total autres pays	263,6	272,1
Total Chiffre d'affaires	996,0	1 057,0

France

Entre 2015 et 2020, la France a tiré la croissance du Groupe grâce (i) au Plan Très Haut Débit qui a permis le déploiement rapide de la fibre optique en métropole et outre-mer et (ii) au déploiement des compteurs d'électricité communicants. Ces marchés ont aujourd'hui atteint leur phase de maturité. De marchés de déploiement, ils deviennent des marchés de maintenance, par essence plus récurrents.

Si ce cycle de marché est normal, il est intervenu dans un contexte macro-économique sans précédent, entre crise sanitaire et pénuries sur les chaînes d'approvisionnement, guerre en Ukraine et forte inflation. En 2020-21, le recours forcé au télétravail a provoqué un pic d'activité très fort dans le déploiement de la fibre optique et le raccordement des abonnés. A ce pic d'activité a succédé une phase d'adaptation brutale sur le marché de la sous-traitance, avec des conséquences sur toute la filière. Dans le même temps, les ruptures sur les chaînes d'approvisionnement ont freiné le démarrage des relais de croissance dans la transition énergétique.

En conséquence, les activités du Groupe en France ont connu un trou d'air en 2022, suite à quoi les conditions de marché se sont progressivement normalisées. En 2023, alors que les activités télécommunications sont restées atones, la fin de l'année a vu s'amorcer l'essor des activités liées à la transition énergétique, en particulier le photovoltaïque. En 2024, dans un marché du raccordement à la fibre devenu mature, le Groupe a réduit son exposition à certains contrats dont les conditions de rentabilité s'étaient détériorées, privilégiant ainsi les marges par rapport à la croissance du chiffre d'affaires. Parallèlement, la forte croissance des activités liées à l'énergie s'est poursuivie, celles-ci s'imposant progressivement comme un solide relais de croissance sur le territoire français.

Benelux

En Belgique, Solutions30 est devenu l'un des principaux acteurs du marché des services de proximité dans le secteur des télécommunications grâce à l'accord d'externalisation signé avec Telenet sous forme de « Vested Partnership » et à la création de Unit-T. Unit-T est une joint-venture dans laquelle Solutions30 détient 70 % et Telenet 30 %. Unit-T a été créé en 2018 et emploie 1.500 personnes. Unit-T dispose d'un potentiel de croissance important, auprès de Telenet bien sûr mais également auprès d'autres clients comme en témoigne le contrat majeur signé fin 2020 avec Fluvius pour le déploiement de ses compteurs intelligents.

La Belgique s'est lancée dans des plans de déploiement FTTH ambitieux. Solutions30, fort de solides références ailleurs en Europe et d'un maillage territorial dense, a signé des contrats cadre avec des acteurs de premiers plans comme Fiberklaar ou Unifiber, et joue actuellement un rôle important sur ces marchés comme en témoigne la très forte croissance enregistrée au Benelux en 2023, à plus de 70% sur l'ensemble de l'année, essentiellement tirée par la Belgique. Cette croissance a temporairement marqué le pas en 2024, du fait de l'attentisme des opérateurs télécoms belges, nouvellement engagés dans des négociations visant à rationaliser les opérations de déploiement sur l'ensemble du territoire et, dans une moindre mesure, du contexte électoral. Quelle que sera l'issue de ces négociations, Solutions30 continuera de bénéficier de sa position de premier plan et de partenaire incontournable pour les opérateurs de télécommunication belges.

Aux Pays-Bas, alors qu'une deuxième vague de déploiement des réseaux FTTH est en cours, Solutions30 a exécuté et continuera d'exécuter un grand nombre de projets de déploiement et de raccordement pour Open Dutch Fiber et KPN. L'acquisition d'Xperal en 2024 a renforcé la présence du Groupe dans les services liés à la transition énergétique, notamment dans les points de

charge pour véhicules électriques, le photovoltaïque et le stockage d'énergie.

Autres Pays

En Allemagne, Solutions30 bénéficie actuellement d'une très forte dynamique de marché, aussi bien dans le domaine des télécommunications que dans celui de l'énergie. C'est sur le marché des télécommunications que le Groupe a néanmoins concentré son développement ces deux dernières années, en particulier la fibre, où il s'est rapidement imposé comme partenaire de premier plan des opérateurs télécoms allemands, suite à la signature d'importants contrats en 2023. Par rapport aux autres pays européens, l'Allemagne est très en retard en matière d'infrastructures de télécommunication. Seuls 11% des ménages allemands bénéficient d'une connexion Internet très haut débit. Dans ce contexte, tous les principaux opérateurs de télécommunications ont lancé des programmes d'investissement dans le déploiement FTTH. Après une phase de démarrage compliquée, le marché a amorcé une forte croissance en 2024. Avec 41,5 millions de foyers, l'Allemagne constitue un marché extrêmement prometteur et particulièrement stratégique pour Solutions30. Avec une offre de service de bout-en-bout et de fortes relations commerciales avec les six principaux opérateurs allemands, Solutions30 est bien positionné sur ce marché prometteur qu'il considère comme un puissant relais de croissance à court terme.

En parallèle, le marché des services énergétique allemand présente des opportunités considérables. L'Allemagne est le plus gros marché pour l'énergie photovoltaïque en Europe puisque la capacité de production totale devrait y passer de 83 GW en 2023 à près de 186 GW en 2028. Le pays prévoit également un programme de déploiement de compteurs intelligents, qui doit être mené à bien d'ici 2032, et investit massivement dans la modernisation de son réseau électrique (110 milliards d'euros d'investissements sont nécessaires d'ici 2033). Enfin, le développement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, à la fois véhicules légers et poids lourds, y est une priorité. Si Solutions30 ne réalise encore qu'un chiffre d'affaires mineur dans l'énergie en Allemagne, le Groupe affiche de fortes ambitions, notamment dans le domaine du photovoltaïque, où il entend concentrer dans un premier temps le développement de ses activités Energy Solutions. A ce titre, l'acquisition de la société Xperal, annoncée en septembre 2024, étend l'offre du Groupe dans les projets solaires B2B de bout en bout en Allemagne.

Solutions30 est entré sur le marché allemand en 2013 pour fournir des activités d'installation et de maintenance aux trois plus grands opérateurs télécoms du pays, un atout considérable dans un marché qui s'est transformé à la suite de l'acquisition en 2019 de Unitymedia, 3ème opérateur du pays, par Vodafone, 2ème opérateur, dont Solutions30 est aujourd'hui l'un des partenaires de référence.

En Espagne, Solutions30 a étendu sa présence en 2018 et a ensuite gagné des parts de marché en renforçant sa collaboration non seulement avec les opérateurs de télécommunications mais aussi avec les équipementiers, dont notamment Ericsson et Nokia. Actuellement, dans un contexte où le marché de la fibre

est arrivé à maturité, le Groupe réaffirme son engagement envers les activités les plus rentables, en particulier dans le secteur de l'énergie, en raison de son potentiel important. Ceci s'est traduit en 2024 par une décroissance qualitative de son chiffre d'affaires, couplé à la restructuration de ses activités Connectivity Solutions en Espagne. Cette concentration stratégique vise à maximiser les rendements et à capitaliser sur les opportunités de croissance prometteuses. A ce titre, en septembre 2024, Solutions30 a conclu un partenariat stratégique avec Atlante pour l'installation des infrastructures de raccordement pour 50 bornes de recharge rapide de véhicules électriques dans le sud de l'Espagne et en Catalogne dans un premier temps. Cette collaboration témoigne d'une extension significative de la relation débutée en 2023 entre les deux groupes.

En Italie, TIM (Telecom Italia) a confié à Solutions30 un contrat de 210 millions d'euros sur 5 ans pour déployer son réseau fibre dans le Piémont et la Vallée d'Aoste. Ce contrat stratégique est exécuté en coopération avec la société espagnole Elecnor qui assure et facture 40% du contrat. Il a permis à Solutions30 de s'affirmer en tant que partenaire clé aux côtés de TIM. En 2023, en raison des difficultés qu'a connues cet opérateur, les interventions de Solutions30 se sont temporairement arrêtées, le temps que le Groupe négocie avec TIM une issue favorable à la situation, suite à quoi il a repris son activité normale courant 2024, avec de meilleures conditions économiques. Solutions30 poursuit par ailleurs en Italie son expansion dans le domaine de la mobilité électrique mais aussi des réseaux mobiles. Solutions30 avait acquis, en 2020, 60% du capital de la société ALGOR SRL, qui réalise près de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires dans les télécommunications mobiles. Sur l'ensemble de son périmètre d'activité en Italie, le Groupe s'emploie actuellement à améliorer sa rentabilité encore insuffisante, avec de premiers résultats visibles en 2024.

En Pologne, le Groupe s'est implanté en 2018 et a progressivement gagné des parts de marché de façon organique et par croissance externe, devenant progressivement partenaire de référence d'Orange, l'opérateur de télécommunication national. La Pologne offre des fondamentaux de marché très attractifs, que ce soit en termes de taille, de densité de population ou de marché puisque le pays investit significativement dans son infrastructure numérique. En 2023 et en 2024, le Groupe a poursuivi sa forte croissance en Pologne, y déployant les éléments clés qui ont fait son succès dans d'autres pays. Il s'est progressivement imposé comme un acteur majeur, augmentant ses parts de marché dans les activités Connectivity Solutions et étendant sa base de clients. Le Groupe réplique actuellement ce succès dans les activités Energy Solutions: il a très récemment renforcé sa présence sur le marché polonais de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques, en pleine croissance, en signant deux contrats avec des acteurs clés du pays.

Solutions30 s'est implanté **au Royaume-Uni** en 2020 au début à travers le déploiement d'une offre de services pour les réseaux de télécommunications mobiles et ensuite s'est développée dans le secteur des télécommunications fixes pour accompagner les

déploiements FTTH au Royaume-Uni, et s'est positionné dans la mobilité électrique.

Début 2023, Solutions30 a signé sur ce territoire un partenariat pour le déploiement du réseau Community Fiber chez plus de 200 000 foyers londoniens. Ce contrat prend la forme innovante de « vested outsourcing » en ce qu'il engage les deux parties sur des intérêts et des objectifs pleinement alignés de création et de partage de valeur. Il témoigne également de la volonté du Groupe de trouver dans le marché du déploiement des réseaux FTTH un relais de croissance pour ses activités Connectivity Solutions, alors que le marché des infrastructures mobiles

est désormais arrivé à maturité. Le Groupe cherche également à développer ses activités Energy Solutions au Royaume-Uni, comme en témoigne le partenariat annoncé en septembre 2024 avec Connected Kerb, l'un des plus importants opérateurs de bornes de recharge publiques britanniques, pour développer le réseau d'infrastructure de recharge de véhicules électriques dans le sud-est du Pays.

1.6 Feuille de route 2026

A l'occasion d'un *Capital markets Day* tenu le 26 septembre 2024, Solutions30 a présenté sa feuille de route pour 2026, alors que le Groupe a abordé en 2024 une nouvelle phase de son développement, étant présent sur des marchés très diversifiés et à des stades de maturité différents, et souhaitant donner une priorité accrue aux marges et à la génération de trésorerie.

Au **Benelux**, Solutions30 évolue actuellement, de façon temporaire, dans une situation où les négociations entre les fournisseurs de services de télécommunications belges, visant à rationaliser les déploiements de la fibre à travers le pays, ont entraîné des retards d'activités avec un impact sur ses performances en 2024. Cependant, face aux opportunités significatives offertes par le stade encore précoce du déploiement de la fibre en Belgique, ainsi que par les investissements massifs pour la modernisation du réseau électrique dans toute la région, le Groupe est confiant dans sa capacité à capitaliser sur sa position de premier plan sur le marché, et à renouer avec sa trajectoire de croissance rentable dès 2025. Il vise une marge d'EBITDA ajusté supérieure à 10 % au Benelux d'ici 2026.

En **France**, de vastes opportunités se profilent dans le secteur de l'énergie, où le groupe a réussi à répliquer son modèle d'entreprise et à s'imposer comme un partenaire clé pour ses clients. Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur de l'énergie devrait tripler par rapport à 2023 pour atteindre 150 millions d'euros en 2026. Dans la Connectivité, le Groupe œuvre à la stabilisation de son activité, en appliquant une sélectivité stricte des contrats et en donnant la priorité aux marges sur les volumes. Il se positionne également pour saisir de futures opportunités telles le démantèlement du réseau cuivre, qui pourrait représenter un marché de près d'un milliard d'euros par an. La marge d'EBITDA ajusté, bénéficiant du plan de transformation global lancé en 2022, devrait être supérieure à 10 % d'ici 2026.

L'**Allemagne** s'impose comme le pays le plus performant du groupe en termes de croissance du chiffre d'affaires, de marges et de flux de trésorerie. La région est en passe de devenir le troisième pilier du Groupe aux côtés de la France et du Benelux, avec une dynamique de marché exceptionnelle dans les domaines de la connectivité et de

l'énergie. Le Groupe vise un premier jalon en 2026, avec un chiffre d'affaires en Allemagne compris entre 150 et 200 millions d'euros, et une marge d'EBITDA ajustée supérieure à 10 %. Le pays devrait ensuite continuer à croître plus rapidement que le reste du Groupe.

Dans le **reste de l'Europe**, Solutions30 a adopté une approche différenciée de gestion de ses positions, avec pour objectifs de maintenir la croissance rentable en Pologne, de continuer à améliorer la performance au Royaume-Uni et de rétablir les marges en Italie et en Espagne d'ici 2026 ou, dans le cas contraire, d'initier une revue stratégique de ces deux pays.

Des **acquisitions ciblées** et sélectives comme moteur clé de la croissance: depuis 2009, le groupe a mis en œuvre cette stratégie, réalisant avec succès plus de 30 acquisitions avec un chiffre d'affaires annuel combiné d'environ 350 millions d'euros, toutes financées sans augmentation de capital. Cette politique d'acquisitions ciblées continuera d'être un pilier central de la stratégie de croissance du groupe et une priorité pour l'allocation du capital. Elle s'inscrit dans le cadre d'une politique financière rigoureuse qui s'est historiquement traduite par un ratio d'endettement « dette nette / EBITDA ajusté » très limité, constamment inférieur à 2x, et qui exclut tout instrument de financement dilutif.

Le **développement durable** au cœur des activités de Solutions30: une part importante des activités de services de Solutions30 contribue à la transition énergétique. Ainsi, 11,4 % du chiffre d'affaires 2024 du groupe est éligible à la taxonomie européenne pour les activités durables, notamment l'installation et la maintenance de compteurs intelligents, de panneaux photovoltaïques, de chargeurs pour véhicules électriques et de services de réseau, ainsi que la réutilisation et la remise à neuf d'équipements informatiques. En interne, le groupe a défini une stratégie ESG complète, traduite en objectifs de court-terme très concrets, complétés par des objectifs de réduction des émissions de carbone à l'horizon 2030 pour les scopes 1, 2 et 3 par l'approche SBTi.



2

Facteurs de risques et dispositifs de contrôle interne

51

2.1 Facteurs de risques propres à la société

56

2.2 Assurances

57

1.3 Dispositif de contrôle interne

60

1.4 Gouvernance, Risque et Conformité

2. FACTEURS DE RISQUES ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

2.1 Facteurs de risque propres à la Société

Gestion des risques

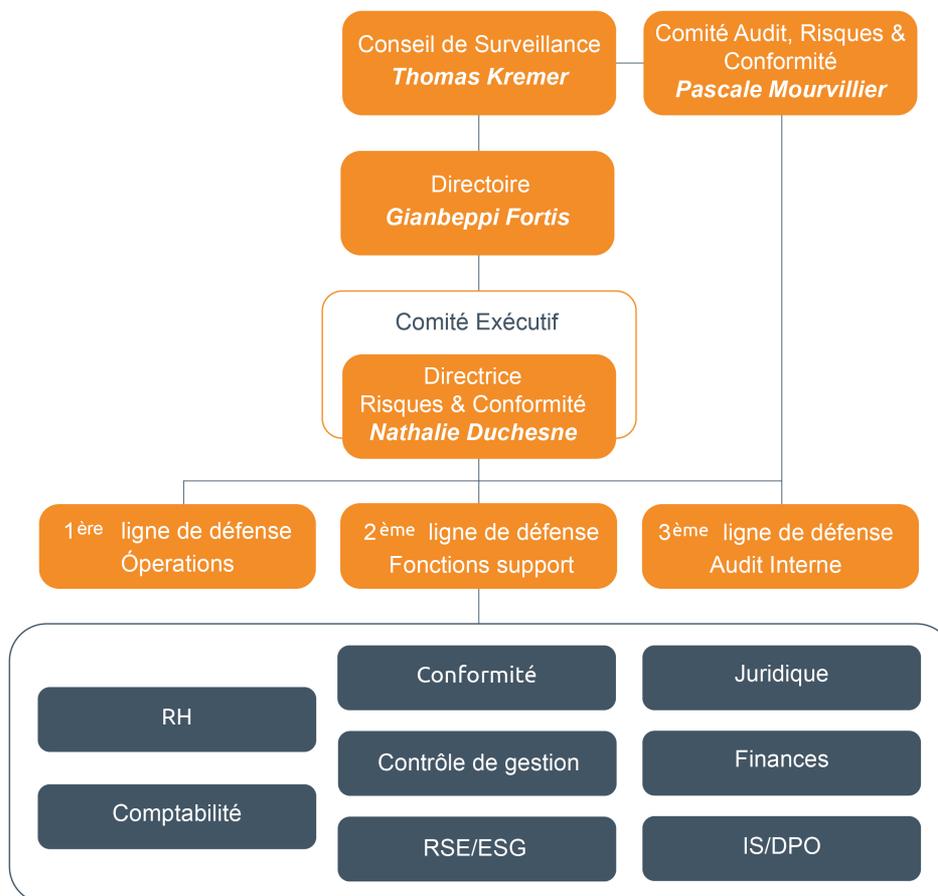
En 2024, le Groupe a renforcé la gestion de ses risques grâce à la mise en place d'un service d'audit interne. Ce nouveau service actif depuis juillet 2024 contribue à l'identification et au traitement des risques. Les rapports d'audit explicitent les risques identifiés et recommandent des mesures de mitigation. Ces risques ont par ailleurs

participé à la définition du plan d'audit 2025 puisque les audits sont menés sur la base du référentiel COSO.

La cartographie des risques du Groupe est alimentée par les risques rapportés par les CEO pays, les Directeurs de BU et les résultats des audits internes.

Les risques du Groupe sont gérés dans un outil, Zenya, qui permet l'optimisation de leur suivi et traitement.

Gouvernance



Comme le montre le schéma ci-dessus, la gestion des risques au sein du Groupe est assurée au niveau

- opérationnel (1ère ligne de défense). Les risques sont identifiés à ce niveau et les contrôles internes réalisés permettent de les gérer ;
- fonctions support (2ème ligne de défense). Toutes les fonctions support contribuent à gérer les risques dits transversaux qui touchent tous les processus et toutes les entités du Groupe ;

- audit interne (3ème ligne de défense) qui, via l'audit des processus et entités les plus risqués, contribue de façon significative à la gestion des risques du Groupe. Les deux auditeurs sont indépendants des activités auditées, ils n'ont aucun rôle opérationnel et dépendent directement de la Directrice Risques et Conformité qui rapporte au comité Audit, Risques & Compliance et au Directoire. Le processus d'audit interne fera l'objet d'une revue externe fin 2025.

Méthodologie

L'approche retenue dans la politique du Groupe en matière de Gestion des risques est holistique, elle considère et intègre tous les risques du Groupe ainsi que leur interaction.

Une fois identifiés, les risques sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et de leur impact sur les ressources humaines, financières, opérationnelles ainsi que sur la réputation.

La probabilité d'occurrence est évaluée comme suit :

Exceptionnel	1 fois tous les 15 ans
Peu probable	1 fois tous les 10 ans
Probable	1 fois tous les 3 ans
Très probable	1 fois tous les 12 mois
Quasi certain	1 fois tous les 6 mois

L'impact est évalué comme suit :

	Très faible	Faible	Medium	Elevée	Critique
Financier (€)	Coût insignifiant, facilement absorbé dans le budget	Petits dépassements budgétaires, faible pression financière, < 100K€	Impact notable pouvant affecter les objectifs financiers, 100 - 500K€	Dépassements budgétaires importants, 500K€ - 5 M€	Perte financière grave, menace pour l'entreprise, > 5 M€
Relations Clients- Investisseurs / Réputation	Préoccupations minimales soulevées par un nombre limité de clients	Quelques plaintes ou préoccupations	Niveau notable d'insatisfaction parmi un segment de la clientèle. Publicité négative ou sentiment négatif du marché.	Niveau élevé d'insatisfaction (niveau stratégique), perte potentielle de clients importants.	Insatisfaction critique (niveau stratégique), fort potentiel d'impact significatif sur les revenus, sur la réputation et le cours de l'action.
Juridique / Conformité	Problème de non-conformité minimale, impact limité et facilement rectifiable	Non-conformité mineure. Amendes mineures, infractions mineures à la réglementation, qui peuvent nécessiter des ressources pour être résolues.	Non-conformité modérée avec des sanctions modérées.	Non-conformité grave entraînant des conséquences juridiques majeures et/ou des amendes importantes. Impact opérationnel modéré.	Violations critiques de la réglementation, des exigences de reporting et règles de cotation boursière. Répercussions juridiques graves avec des amendes importantes et temps d'arrêt des opérations. les défaillances du système ou les problèmes de gestion qui peuvent avoir une incidence sur la confiance des investisseurs
Santé & Sécurité	Possibilité de causer des problèmes de santé mineurs.	Effets mineurs non chroniques sur la santé, tels qu'une gêne temporaire.	Blessures ou problèmes de santé modérés nécessitant un traitement médical mais n'entraînant pas de conséquences à long terme.	Blessures ou problèmes de santé importants, potentiellement chroniques, nécessitant un traitement médical prolongé ou un temps de récupération.	Incidents graves entraînant des incapacités permanentes, des troubles importants ou des décès.
Opérations	Perturbation minimale du processus opérationnel (10' max d'indisponibilité)	Perturbation mineure des processus opérationnels (plus de 10' d'indisponibilité)	Perturbation modérée des processus opérationnels (plus de 3 heures d'indisponibilité)	Perturbation importante des processus opérationnels (plus de 12 heures d'indisponibilité)	Perturbation majeure des processus opérationnels (plus de 3 jours d'indisponibilité)

Projets	Retard mineur du projet ou légère modification du champ d'application.	Retards à court terme. Écarts humains ou budgétaires gérables.	Des étapes du projet n'ont pas été respectées et un ajustement important des ressources est nécessaire.	Retard dans les grandes phases du projet. Dépassement budgétaire.	Échecs critiques du projet : possibilité d'abandon du projet ou de remaniement important.
Ressources humaines	Préoccupations mineures en matière de ressources humaines.	Litiges mineurs.	Défis modérés en matière de ressources humaines.	Litiges importants ou problèmes de conformité.	Crise critique en matière de ressources humaines ou conflits organisationnels majeurs.
Chaîne d'approvisionnement	Retards mineurs ou écarts de qualité.	Retards d'expédition ou problèmes liés au matériel/service commandé. Pas d'impact sur le budget.	Perturbations moyennes, quelques arrêts de production. Impact budgétaire limité.	Problèmes liés à la multiplicité des fournisseurs et des régions. Retards importants. Impact important sur le budget.	Echecs majeurs. Impact important sur les entreprises. Impact budgétaire très important.
Sécurité informatique	Violations de données très mineures, perturbations informatiques minimales sans impact opérationnel, ou problèmes mineurs dans le développement de logiciels.	Violations mineures des données, perturbations minimales des systèmes informatiques, y compris les problèmes liés au développement de logiciels.	Violations importantes de données, perturbations modérées des systèmes informatiques ou impact opérationnel limité, avec des vulnérabilités notables dans le développement de logiciels.	Violations importantes de données ou perturbations graves des systèmes informatiques, y compris des défaillances critiques dans le développement de logiciels.	Violations majeures de la sécurité entraînant des répercussions juridiques potentielles, des pertes substantielles de données ou l'arrêt complet des systèmes informatiques, souvent liées à de graves vulnérabilités dans le développement des logiciels.

La probabilité et l'impact de chaque risque est multipliée pour donner le positionnement suivant :



Échelle de Risques

- Très Faible
- Faible
- Moyen
- Elevé
- Très élevé

Les mesures de traitement des risques les plus appropriées (Acceptation, Refus, Transfert et/ou Mitigation) sont définies pour traiter chaque risque et si une mesure de mitigation est nécessaire, elle est développée à la suite d'une analyse coût/bénéfice.

Les risques les plus critiques (zones rouge et orange) doivent être traités immédiatement, les risques moins critiques (zone jaune) sont ensuite traités et les risques les moins critiques (zones grise et verte) font l'objet d'un suivi régulier.

Typologie de risques

Au niveau du Groupe, les risques identifiés et traités peuvent être regroupés comme suit.

Risques stratégiques

ESG	Mitigation
<p>Les critères ESG font partie intégrante de la stratégie, de tous les projets et de toutes les actions du Groupe. L'existence d'un comité Stratégie-ESG du Conseil de Surveillance est très révélateur à ce sujet. Des objectifs ESG réalistes et ambitieux sont définis. La nature de nos activités et notre modèle d'affaires compliquent l'atteinte des objectifs ESG définis. Notre engagement dans le SBTi en 2024 constitue un défi supplémentaire.</p>	<p>Plusieurs mesures ont été prises pour gérer les risques liés aux critères ESG et atteindre les objectifs retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement d'un cabinet spécialisé pour la définition en valeur absolue d'objectifs de réduction des émissions de CO2 dans le cadre de notre engagement dans le SBTi ; • Séances de sensibilisation organisées pour tout le management ; • E-learning disponible sur la plateforme S30 Academy pour tous les salariés du Groupe ; • Suivi mensuel des indicateurs retenus ; • Dépendance entre l'atteinte des indicateurs ESG et bonus des managers ; • Coopération renforcée et constante entre les équipes locales et l'équipe ESG centrale ; • Voir Performance extra-financière du rapport (chapitre 3).
<p>Ce risque est élevé pour le Groupe.</p>	
NON-CONFORMITÉ	Mitigation
<p>Le risque de non-conformité se décline à deux niveaux *Les nouvelles directives européennes que sont la CSRD et NIS2 induisent des changements significatifs par rapport à l'exercice antérieur *Les politiques, chartes et autres documents structurant découlant du projet GRC requièrent l'adaptation des méthodes de travail.</p> <p>L'appropriation et la mise en place de tous ces nouveaux éléments nécessitent une modification de des habitudes de travail, ce qui prend du temps. Le risque de non-conformité peut entraîner des sanctions, des pertes financières et avoir un impact sur la réputation du Groupe.</p>	<p>Plusieurs mesures ont été prises pour gérer les risques liés à la non-conformité vis-à-vis de :</p> <p>Directives européennes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement par un cabinet externe spécialisé en CSRD • Pour NIS2, état des lieux au sein des différentes entités du Groupe, analyse et mise en place de mitigations. <p>Gouvernance du Groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de séances de sensibilisation pour les managers; • Formation en ligne ; • Sensibilisation des équipes lors des audits internes; • Gestion des cas rapportés via la plateforme de dénonciation et • Sanctions appliquées dès la non-conformité à un élément de gouvernance.
<p>Ce risque est élevé pour le Groupe.</p>	
RÉPUTATION	Mitigation
<p>Une campagne de dénigrement, une couverture médiatique préjudiciable, une publication ou des messages inappropriés pourraient ternir l'image et la réputation du Groupe.</p>	<p>Afin de réduire la probabilité d'être la cible de telles campagnes, plusieurs mesures ont été prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la gouvernance ; • Sensibilisation des collaborateurs ; • Définition d'un plan de gestion de crise ; • Politique de communication régulière ; • Dispositif de veille média ; • Participation à des événements externes ciblés.
<p>Ce risque est moyen pour le Groupe.</p>	

SOUS-TRAITANTS	Mitigation
<p>En 2024, le Groupe Solutions30 a fait appel à quelque 7500 sous-traitants qui agissent en son nom et pour son compte. Cette approche offre une grande flexibilité d'action, elle permet d'aligner les besoins en main d'œuvre sur la charge de travail.</p> <p>Ce modèle d'affaires expose toutefois le Groupe au risque lié à</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réputation des sous-traitants ; • la gestion des interventions par les sous-traitants ; • la qualification des salariés des sous-traitants ; • le respect par les sous-traitants des lois en matière de droit du travail et d'immigration ; • le respect par les sous-traitants des politiques internes du Groupe. <p>Ces risques pourraient avoir un impact négatif sur la réputation du Groupe, mettre en cause sa capacité à tenir ses engagements, à respecter les réglementations en cours et à satisfaire les attentes de ses clients.</p>	<p>Le Groupe a développé un processus de vérification des Tiers très pointu. Chaque Tiers et donc chaque sous-traitant qui souhaite travailler pour Solutions30 doit tout d'abord faire l'objet d'une analyse poussée quant à son identité, ses bénéficiaires effectifs, sa solidité financière, sa réputation et ses connexions. Cette analyse est menée par une équipe dédiée experte qui dispose d'un outil puissant réalisant le KYC de nos Tiers. Lorsque cette analyse ne montre pas de risques, il est demandé aux sous-traitants de déposer sur notre plateforme dédiée, mySupplace, tous les documents légaux et réglementaires requis pour initier une relation commerciale. C'est seulement lorsque le KYC préliminaire est réalisé et ne montre aucun risque et lorsque les documents requis sont téléchargés sur mySupplace qu'un contrat peut être signé entre les deux parties et la relation commerciale peut être initiée. Cette base de données est mise à jour en continu par les référents Conformité de chaque pays.</p>
<p>Ce risque est élevé pour le Groupe.</p>	

CYBERSÉCURITÉ	Mitigation
<p>Les activités du Groupe et les interventions des techniciens sont organisées et optimisées au sein de la plateforme informatique propriétaire du Groupe. L'outil centralise et alloue les demandes d'interventions dans un souci d'optimisation des compétences, du savoir-faire et des temps de trajet des techniciens.</p> <p>Une attaque informatique et/ou une défaillance technique pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe, notamment sa capacité à optimiser les interventions des techniciens et sur celles de ses clients : endommagement de leur réputation, divulgation d'informations confidentielles, divulgation d'informations opérationnelles, non-accessibilité totale ou partielle des données et non-conformité par rapport à la législation ou aux exigences des clients</p>	<p>Toutes les bases de données nécessaires à la bonne exécution des prestations du Groupe sont sauvegardées une fois par jour. Cette sauvegarde est testée quotidiennement en restaurant le dernier planning de production dans un environnement de débogage. La base de données de production est également dupliquée en temps réel sur une base de données secondaire qui peut être sollicitée rapidement.</p> <p>L'assurance cyber a été reconduite.</p>
<p>Ce risque est élevé pour le Groupe.</p>	

RESSOURCES	Mitigation
<p>La pandémie puis les conflits en Ukraine et au Proche Orient ainsi que la nouvelle donne aux Etats-Unis constituent un risque au niveau du recrutement de personnel et de l'approvisionnement en matériel.</p> <p>Cette situation entraîne un risque de retards, de non-qualité, d'insatisfaction clients, d'impayés, de problème de trésorerie, etc.</p>	<p>Plusieurs mesures sont prises pour gérer ce risque.</p> <ul style="list-style-type: none"> *Recrutement de personnel non-qualifié qui reçoit une formation complète et appropriée aux nouveaux développements technologiques *Négociation avec les partenaires commerciaux pour assurer l'approvisionnement de matériel *Diversification des fournisseurs.
<p>Ce risque est moyen pour le Groupe.</p>	

Risques liés aux marchés adressés

ACTIVITES DU GROUPE	Mitigation
Le Groupe opère sur des segments de marché qui ont des niveaux de maturité différents. La gestion des montées en charge dans les segments en croissance et de la réorganisation dans les segments en décroissance engendre des risques : perte de qualité, insatisfaction clients, perte de marge, difficulté de recrutement.	Le Groupe veille à ce que son portefeuille d'activités soit diversifié d'un point de vue géographique, type d'activité et typologie de clients. De plus, le Groupe met en place des synergies entre activités pour permettre le transfert de compétences et de personnel entre elles, le but étant de rendre les phases transitoires de croissance et décroissance les plus courtes possibles. Le recours à la sous-traitance (environ la moitié des intervenants du Groupe sont des sous-traitants) est important pour ajouter de la souplesse dans la gestion des phases transitoires.
Ce risque est élevé pour le Groupe.	

Revue des risques

Les risques sont revus au moins une fois par an et chaque fois qu'un événement nouveau apparaît et pourrait avoir une incidence sur les activités du Groupe.

À ce jour, le Groupe n'identifie pas d'autres facteurs de risque de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant avoir un impact significatif (in)direct sur les activités du Groupe.

2.2 Assurances

Solutions30 a mis en place un programme d'assurance international géré de manière centralisée et couvrant, entre autres, la responsabilité civile générale et professionnelle ainsi que la cybersécurité. En outre, chacune des filiales opérationnelles de Solutions30 souscrit à diverses polices d'assurance locales obligatoires et doit en même temps adhérer au programme d'assurance qui est négocié et mis en place au niveau du Groupe, à moins qu'il n'y ait des réglementations locales plus strictes ou des exceptions géographiques spécifiques.

Les polices d'assurance responsabilité civile du Groupe ont été renouvelées le 1er janvier 2025, pour une durée d'un an, selon les conditions du marché. Le Groupe a souscrit des polices auprès de plusieurs assureurs de premier plan et de renommée mondiale.

Compte tenu du développement des activités et des marchés dans d'autres pays, Solutions30 a initié au premier trimestre 2023 un audit de ses assurances à l'échelle du Groupe, avec l'aide d'un courtier d'assurance de premier plan. Ledit audit visait à assurer la couverture appropriée dans chaque pays où Solutions30 opère ainsi qu'à optimiser et minimiser les frais accessoires. Le résultat de l'audit a révélé que les assurances du Groupe sont conformes aux pratiques du secteur et suffisantes pour couvrir les risques normaux dans ses opérations. Pour poursuivre cette tendance, le programme d'assurance du Groupe est continuellement révisé pour s'assurer qu'il répond aux besoins changeants de notre activité, tout en respectant les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques et de conformité aux normes du marché et aux réglementations en vigueur.

2

2.3. Dispositif de contrôle interne

2.3.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne fait partie intégrante des processus du Groupe. Dans le cadre de la transformation en cours décrite au chapitre 4.3 du présent rapport, le processus de contrôle interne a été examiné et documenté. Il vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, notamment ceux concourant à la sauvegarde
- de ses actifs et à la bonne exécution de ses services ;
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de contrôle interne a pour objectif de prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs définis par le Groupe.

2.3.2 Organisation du contrôle interne

Les principaux acteurs exerçant les activités de contrôle interne au sein de Solutions30 sont les suivants :

Comité Audit, Risques et Conformité

L'objectif principal du Comité Audit, Risques et Conformité est d'assister le Conseil de Surveillance dans la supervision et le contrôle du Directoire de la Société en supervisant, conseillant et préparant les décisions concernant, entre autres, le respect par la Société des lois et réglementations applicables et l'examen des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Conformément à la Charte du Comité Audit, Risques et Conformité, les responsabilités du Comité Audit, Risques

et Conformité en matière de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe sont les suivantes :

- A. Discuter et évaluer les politiques de gestion des risques du Groupe, des procédures de contrôle interne et des procédures d'éthique professionnelle (y compris les procédures de préparation et de traitement des données comptables et financières), et veiller à la conformité et à l'efficacité des mécanismes mis en place pour mettre en œuvre ces procédures et politiques.
- B. Rendre compte au Conseil de Surveillance des principaux risques financiers auxquels est exposé le Groupe, des questions relatives à l'information financière et des mesures prises par le Directoire pour surveiller et traiter ces risques et ces questions.
- C. Examiner et évaluer les rapports relatifs aux éventuelles lacunes ou à toute autre question similaire pouvant survenir et être pertinente pour le groupe, le cas échéant.

Le Comité Audit, Risques et Conformité invite fréquemment les fonctions clés du Groupe à ses réunions, comme le Directeur Financier, Secrétaire Général, le responsable de la Consolidation, la Directrice Risque, Conformité et ESG et la Directrice Juridique. L'implication active de ces personnes est indispensable dans le cadre des sujets liés aux contrôles internes et à la vérification du respect des processus mis en œuvre au sein du Groupe. Des détails supplémentaires sur le Comité Audit, Risques et Conformité, y compris sa composition et ses responsabilités, sont mentionnés au chapitre 4.2. de ce rapport.

Directoire

Le Directoire fixe les grands principes de gestion de l'entreprise. Il définit les pouvoirs délégués aux Directeurs des business units au Comité Exécutif Groupe et au Comité Exécutif Pays et fixe, le cas échéant, les seuils jusqu'auxquels s'appliquent ces pouvoirs. Ces règles s'appliquent aux domaines suivants : gestion des filiales, fusions et acquisitions, affaires juridiques, gestion financière, gestion opérationnelle, gestion commerciale, gestion des ressources humaines et communications, etc.

Comité Exécutif Groupe et Comités Exécutifs Pays

(désignés collectivement sous le nom de « Comité Exécutif »)

Le ComEx traite tous les sujets concernant les activités et le fonctionnement des filiales du Groupe dans leurs différents aspects opérationnels et financiers. Il soutient également le Directoire afin de rationaliser le processus décisionnel et de hiérarchiser les questions à traiter par le Directoire.

En mars 2024, le Comité Exécutif Groupe a été réorganisé et le Directoire a nommé de nouveaux membres rassemblant des expertises dans les domaines juridique, de la conformité, de la gestion des risques, de la finance, de l'informatique, des ressources humaines, de l'ESG, de la protection des données, des relations avec les investisseurs et de la communication.

Le Directoire est également assisté par les Comités Exécutifs Pays où chaque membre respectif est responsable du contrôle interne au sein du business unit ou du pays qu'il supervise, conformément aux règles préétablies de délégation de pouvoir. Le Comité Exécutif Pays respectif reçoit tous les mois un reporting au niveau de chaque business unit ou pays qui comporte des données chiffrées, des commentaires ainsi que des indicateurs clés de performance (KPI). Outre le suivi mensuel de l'activité et des performances financières, le reporting présente également le suivi des effectifs, des opportunités commerciales et des principaux risques d'exploitation. Il constitue ainsi un outil de contrôle interne clé pour le Groupe. Le Comité Exécutif Pays procède à l'analyse des données de la période au cours des comités mensuels et décide des actions correctives à apporter le cas échéant.

De plus amples détails sur la composition et les responsabilités du Comité Exécutif sont disponibles au chapitre 4.3.3.

En plus de ces organes de gouvernance, Solutions30 a mis en place 3 lignes de défense :

1. Opérations

Outre les activités de contrôle encadrant les processus administratifs et comptables internes, le Groupe assure également le contrôle des prestations qu'il délivre. Ce contrôle est assuré par des responsables Qualité qui se chargent de la mise en œuvre, de la gestion et du suivi des contrôles avec les équipes opérationnelles.

2. Services support

Service de conformité TPDD et autres contrôles

Contrôle des partenaires commerciaux

Une équipe dédiée est chargée d'effectuer une série de vérifications sur les partenaires commerciaux du Groupe avant d'entamer toute relation commerciale.

Ces contrôles initiaux concernent la situation financière, le réseau et la réputation des partenaires du Groupe. Le résultat est enregistré dans une plateforme de conformité interne spécifique qui est continuellement mise à jour. L'équipe dédiée effectue également de nombreux contrôles ad hoc auprès des business units afin de garantir des niveaux de vérification appropriés.

Contrôle interne

L'un des principaux objectifs du contrôle interne est de prévenir et de contrôler les risques découlant des activités du Groupe, ainsi que les risques d'erreur et de fraude, en particulier dans les domaines de la comptabilité et de la finance.

Au cours du 1er trimestre 2025, nous avons initié une collaboration avec une entreprise spécialisée dans la Compliance. Cette coopération vise à structurer, optimiser et renforcer davantage notre programme de compliance anti-corruption au niveau du Groupe. Les contrôles seront davantage alignés sur les risques et un dashboard 'Conformité' nous permettra de gérer en temps réel et en continu notre Compliance.

Direction Financière

La Direction Financière Groupe et les Directions Financières de chaque pays sont conjointement responsables de la production des données comptables et leur intégrité.

Le contrôle financier est assuré au sein de chaque filiale par des contrôleurs financiers qui sont responsables à la fois du contrôle financier et du contrôle interne. Cette fonction relève du Directeur Financier de chaque pays. Chaque mois, le contrôle financier Groupe analyse la performance financière pour le mois écoulé et en cumulé depuis le début de l'année. Ces données sont comparées aux prévisions budgétaires mensuelles et à l'exercice précédent. Ce contrôle est réalisé au niveau de chaque business unit et au niveau consolidé pour le Groupe.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un audit externe réalisé par les auditeurs du groupe et des filiales. Les réviseurs d'entreprises des filiales effectuent des revues limitées des états financiers semestriels, ainsi qu'un audit des comptes annuels. Les recommandations éventuellement formulées par les réviseurs d'entreprises sont analysées, mises en œuvre et suivies par le Groupe sous la supervision du Comité Audit, Risques et Conformité.

Direction Juridique

La direction juridique établit un ensemble général de règles de gouvernement d'entreprise qui s'appliquent à tous les employés et partenaires du Groupe, et supervise les contrôles qui garantissent que les opérations du Groupe sont conformes à la loi.

Dans le cadre du projet GRC (défini en détail dans le chapitre 2.4 ci-dessous), un certain nombre de politiques et de procédures ont été mises en œuvre pour les salariés et partenaires du Groupe, à savoir le Code de Conduite, le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux, la Politique de lutte contre la corruption, la Politique de vérification des tiers (TPDD), etc. Elles ont pour objet de fixer les règles de comportement applicables à tous les collaborateurs, y compris les sous-traitants, dans le cadre de leurs activités professionnelles, ainsi qu'aux représentants, mandataires, consultants et autres prestataires amenés à agir pour le compte du Groupe ou de ses différentes filiales.

Chaque employé, quel que soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités, les principes énoncés dans le Code de Conduite. Ces principes sont fondés sur une exécution loyale et de bonne foi du contrat de travail de l'employé, et de veiller à ce que ceux-ci soient également appliqués au sein de son équipe ou par les personnes placées sous sa responsabilité.

Chacun des Codes de Conduite susmentionnés est divisé en 3 parties et couvre les principaux thèmes suivants :

A. Responsabilité de chacun en tant que membre de la société

- Droits de l'homme ;
- Égalité des chances et égalité de traitement ;
- Durabilité et protection de l'environnement ;
- Dons, parrainages et actions caritatives.

B. Responsabilité de chacun en tant que partenaire commercial

- Conflits d'intérêts ;
- Cadeaux, hospitalité et invitations ;
- Interdiction de la corruption ;
- Relations avec des fonctionnaires et des titulaires de fonctions politiques ;
- Interdiction du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme ;
- Concurrence libre et loyale ;
- Interdiction des délits d'initiés.

C. Responsabilité individuelle sur le lieu de travail

- Sécurité au travail et soins de santé ;
- La protection des données ;
- Sécurité et protection des informations, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle ;
- Sécurité informatique ;
- Traitement des biens de l'entreprise.

De plus, dans le cadre du projet GRC, Solutions30 a introduit le système de contrôle interne et de risque comprenant les politiques, directives, procédures et mesures permettant de garantir l'efficacité des opérations et la conformité aux lois et réglementations applicables.

Comptabilité

La comptabilité a pour objectifs :

- De contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière ;
- De garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;
- D'assurer la disponibilité des informations financières sous une forme permettant leur compréhension et de leur utilisation efficace ;
- D'assurer la production des comptes sociaux et consolidés du Groupe dans des délais répondant aux obligations légales et aux exigences du marché financier ;
- De définir et contrôler l'application des procédures de sécurité financière et notamment le respect du principe de séparation des tâches ;
- D'intégrer les procédures de sécurité financière dans les systèmes d'information comptables et de gestion, ainsi que d'identifier et de réaliser les autres évolutions nécessaires.

Un nouvel ERP financier (Oracle Netsuite) est actuellement en cours de déploiement afin de renforcer l'harmonisation des processus.

Trésorerie et financements

L'équipe financière de Solutions30 assure un suivi centralisé de la trésorerie. Dans un souci de réduction de l'exposition aux risques, des outils et procédures sont en place, notamment en matière de gestion des taux d'intérêt, de centralisation automatique de la trésorerie (cash pooling) et de recours à l'affacturage déconsolidant.

Communication financière

La fonction communication financière est chargée de la diffusion en interne et à l'extérieur du Groupe des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs (cf. Chapitre 7.6 du présent document).

3. Audit interne

Au premier trimestre 2024, le Directoire et le Conseil de Surveillance ont approuvé la création d'un service d'audit interne dédié à la vérification complémentaire des contrôles internes et de la conformité au sein du Groupe. Une charte d'audit interne a été développée. Les audits internes axés sur les risques sont inclus dans un plan d'audit validé par le Comité Audit, Risques et Conformité. Les audits se concentrent sur les contrôles internes développés au cours du projet GRC.

Au cours de l'année 2024 le plan d'audit interne a été exécuté conformément au plan initialement établi et, l'équipe d'audit interne a réalisé une série complète d'audits et d'évaluations, en se concentrant sur l'examen des contrôles internes développés pendant le projet GRC. Les activités clés comprenaient :

- Audits GRC menés dans diverses unités commerciales ainsi que dans des filiales, en se concentrant, entre autres, sur les processus liés à la vérification de tiers, aux finances, aux opérations, à l'informatique et aux achats.
- Compte tenu de l'accent croissant mis sur la sécurité des données et la conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la directive NIS2, un audit dédié a été réalisé pour évaluer la préparation de Solutions30 à la mise en œuvre de la directive NIS2 et l'efficacité de nos contrôles de cybersécurité et processus de protection des données.
- Une partie des audits se concentre sur les processus de reporting financier du Groupe, garantissant l'exactitude et la fiabilité des états financiers.
- Un certain nombre d'audits opérationnels ont été réalisés pour évaluer l'efficacité des processus opérationnels, notamment dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement, des achats, de la gestion de flotte et de l'examen des stocks.

La fonction d'audit interne rend compte directement au Comité Audit, Risques et Conformité ainsi qu'au Directoire, fournissant des mises à jour régulières sur les activités d'audit, les principales conclusions et les mesures prises. L'équipe d'audit interne travaille également en étroite collaboration avec la direction pour s'assurer que les recommandations d'audit sont mises en œuvre efficacement et que tout risque important, le cas échéant, est atténué en temps opportun.

En 2024, l'audit interne a présenté 11 rapports au Comité Audit, Risques et Conformité, couvrant des domaines tels que, entre autres, les contrôles financiers, la sécurité informatique, la flotte automobile, les opérations et le contrôle des partenaires commerciaux.

En restant agile et orientée vers l'avenir, l'équipe d'audit interne continuera de contribuer au succès à long terme de Solutions30 en garantissant une gestion efficace et efficiente des risques du Groupe.

2.4 Gouvernance, Risque et Conformité

En 2021, Solutions30 a engagé un plan de transformation, dans le but de renforcer son cadre de gouvernance et d'appliquer les meilleures pratiques du secteur. Le Conseil de Surveillance de Solutions30 a nommé un partenaire externe, cabinet de premier plan, spécialisé dans ce domaine et, avec son soutien, Solutions30 a lancé un projet visant à renforcer sa Gouvernance et sa gestion des Risques et de la Conformité (« le Projet GRC »).

À travers ce projet, Solutions30 a consolidé ses bases pour mieux construire son futur et sa croissance. Des normes de conformité ont été établies dans l'organisation afin de guider l'intégralité des relations commerciales entre le Groupe et ses partenaires. Le Projet GRC avait pour objectif d'améliorer toutes les politiques et procédures au sein de Solutions30, de les aligner sur les meilleures pratiques et d'appliquer Ides processus harmonisés dans l'ensemble du Groupe.

Solutions30 a choisi d'utiliser la loi française anti-corruption Sapin II comme référentiel pour le projet GRC et s'est concentrée sur les axes de travail suivants (pour plus de détails, voir le chapitre 2.4 du Rapport Annuel 2022) :

- 1 Uniformisation du processus de vérification des tiers (Third Party Due Diligence « TPDD ») ;
- 2 Uniformisation des procédures de gestion des risques et renforcement du contrôle interne ;
- 3 Révision des codes de conduite ;
- 4 Amélioration du processus de dénonciation et introduction de la plateforme de dénonciation dédiée ;
- 5 Formation ;
- 6 Définition des mesures disciplinaires ;
- 7 Contrôle et surveillance.

Les actions suivantes ont été prises dans le cadre du projet GRC : (i) examen de toutes les politiques et procédures existantes, (ii) analyse de la conformité du

groupe aux réglementations anti-corruption applicables, (iii) entretiens approfondis avec la direction de Solutions30 et des filiales et (iv) consolidation et analyse de toutes les informations recueillies lors des phases précédentes pour mieux définir les domaines à améliorer.

Au cours de 2024, Solutions30 a poursuivi la vérification des niveaux de conformité du Groupe avec les politiques, procédures et contrôles internes GRC ainsi que sur le fonctionnement global des processus GRC. Les principales conclusions des vérifications ciblées GRC 2024 sont les suivantes :

A. De nombreuses sessions GRC organisées par Solutions30 au sein du Groupe se sont avérées très efficaces et ont amélioré la compréhension générale et la sensibilisation des employés. Elles ont également montré leur engagement à appliquer les pratiques et les directives GRC dans leur travail quotidien ;

B. Les nouveaux employés rejoignant le Groupe suivent une formation GRC obligatoire faisant partie du package d'intégration pour tous les nouveaux arrivants ;

C. Le processus TPDD évolue et s'améliore continuellement et est appliqué à l'échelle du Groupe ; tous les partenaires commerciaux passent par le processus TPDD avec une équipe TPDD dédiée, qui gère la vérification des partenaires commerciaux de Solutions30 ;

D. L'organisation de la conformité au sein de Solutions30 poursuit son renforcement avec la nomination d'un responsable de la conformité dans chaque pays, chargé de gérer, en plus de l'équipe TPDD, toutes les vérifications de conformité des sous-traitants respectifs ;

E. La plateforme de dénonciation fonctionne correctement et la politique de dénonciation associée est appliquée. La

plateforme est gérée par une équipe dédiée et est disponible sur le site web du Groupe. L'ensemble du système de dénonciation chez Solutions30 répond aux exigences de la directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte ;

F. Les directives relatives aux mesures disciplinaires et au catalogue de sanctions sont mises en œuvre à l'échelle du Groupe ;

G. Le Centre de Connaissances GRC (plateforme GRC interne) fonctionne correctement et est accessible à tous les employés dans toutes les langues d'exploitation de Solutions30 ;

H. Les vérifications de conformité sur site et des contrôles internes sont effectuées au sein des entités appartenant au groupe Solutions30, et ces contrôles se poursuivront à l'avenir ;

I. Les filiales appliquent les contrôles internes introduits par le projet GRC et continuent d'améliorer la formalisation des contrôles mentionnés, et

J. La transparence globale et l'engagement GRC des filiales ont augmenté et se sont avérés efficaces.

Par ailleurs, des objectifs GRC continuent d'être inclus dans les objectifs annuels des membres du Directoire et des principaux cadres dans le but de souligner l'importance de ce sujet pour Solutions30.

2.5 Points clés de la transformation

Depuis son entrée sur le marché réglementé, Solutions30 a réalisé d'importantes transformations et déployé des ressources significatives à cet égard. En s'appuyant sur les leçons tirées de la campagne de diffamation menée contre la Société en 2020-2021, et en analysant les faiblesses identifiées à cette époque lorsque la Société n'opérait pas sur un marché réglementé, le Groupe a depuis mis en œuvre les pratiques les plus exigeantes dans de nombreux domaines :

- Application des normes IFRS, en particulier en ce qui concerne les méthodes comptables utilisées pour définir le périmètre de consolidation dans le contexte des transactions de fusions et acquisitions
- Renforcement des processus d'audit et de planification
- Définition de nouvelles règles de conformité, notamment en ce qui concerne les transactions avec les parties liées, la rémunération des dirigeants et les relations avec les sous-traitants du Groupe
- Application d'un cadre de contrôle interne harmonisé à tous les niveaux et dans toutes les zones géographiques de l'organisation
- Structuration du processus de validation de la communication financière

La mise en œuvre du nouvel ensemble de politiques et de procédures continue d'être suivie et évaluée sous la supervision de la Directrice Risque et Conformité Groupe par le biais de divers contrôles de conformité dans les filiales du Groupe Solutions30.

De plus, au premier trimestre 2024, Solutions30 a créé un niveau de contrôle supplémentaire, à savoir la fonction d'audit interne. Dans le même temps, la charte d'audit interne du Groupe a été révisée et mise à jour. La charte d'audit interne du Groupe énonce les principes clés d'audit interne et définit un cadre contraignant pour la planification opérationnelle, la programmation, la préparation et l'exécution des audits, des contrôles, et la création de rapports. En dehors des procédures applicables, la charte décrit également les responsabilités et les rôles attribués au sein des services et indique comment l'assurance qualité est garantie dans les domaines d'audit.

Au cours de l'année 2024 le plan d'audit interne a été exécuté, l'équipe d'audit interne a réalisé une série complète d'audits et d'évaluations, en se concentrant sur l'examen des contrôles internes développés pendant le projet GRC. Des détails supplémentaires sur les principales activités de l'équipe d'audit interne sont disponibles au chapitre 2.3.2.3.

Application des normes comptables IFRS

Suite à l'adoption du référentiel comptable IFRS, le Groupe a fait évoluer ses équipes et ses méthodes de travail :

- Renforcement des compétences IFRS à travers des recrutements au sein de la direction financière de Solutions30 et à la nomination de membres du Comité Audit, Risques et Conformité ayant une expertise technique comptable pointue
- Renforcement de la documentation relative aux méthodes comptables appliquées au périmètre de consolidation
- Revue systématique des méthodes comptables par le Comité Audit, Risques et Conformité

Processus d'audit et planification

Dans le cadre de l'amélioration continue de ses processus internes, le Groupe a mis en place des actions stratégiques visant à renforcer le contrôle et la planification :

- Déploiement d'outils comptables transverses et mise en œuvre de politiques comptables communes pour uniformiser et fluidifier les pratiques comptables à travers l'ensemble des divisions du Groupe

- Élaboration de processus de planification plus détaillés afin de permettre une supervision précise
- Organisation de revues mensuelles avec chaque unité opérationnelle (business unit) afin d'assurer un suivi régulier des opérations
- Renforcement du comité d'audit, chargé de superviser et de garantir l'intégrité des pratiques financières et de contrôle interne

Transactions avec les parties liées

Un processus rigoureux de suivi des transactions avec les parties liées a été mis en place dans l'ensemble du Groupe :

- Mise en œuvre d'un processus systématique de vérification des tiers (Third Party Due Diligence « TPDD ») avec lesquels le Groupe a des relations commerciales. Cette vérification est effectuée par une équipe interne d'environ vingt personnes, équipée d'outils et de compétences informatiques spécifiques, sous la supervision de la Directrice des Risque et de la Conformité Groupe. Ces processus sont complétés par des enquêtes et des analyses supplémentaires menées par des partenaires spécialisés si nécessaire.
- L'équipe de conformité a été renforcée avec la nomination d'un responsable de la conformité dans chaque pays, chargé de gérer, en plus de l'équipe TPDD, toutes les vérifications de conformité des sous-traitants du Groupe.
- 3.483 entités ont fait l'objet d'une vérification par l'équipe Solutions30 TPDD en 2024, dont 49 % étaient des entités déjà présentes sur notre plateforme de conformité mySupplace (vérifiées dans le cadre de la revue annuelle), 47 % étaient de nouveaux sous-traitants et 4 % d'autres partenaires commerciaux. Les principales vérifications ont été effectuées sur les PME (65 %) et les entrepreneurs indépendants (30 %).
- Des sessions de formation et de sensibilisation ont été organisées pour sensibiliser tout le personnel au concept de transactions avec des parties liées et à l'importance de déclarer ces parties liées.
- En 2024, 1.400 employés ont participé à la formation GRC et 10 sessions de formation GRC supplémentaires ont été organisées en 2024 avec les équipes de direction de toutes les filiales du Groupe.
- Les transactions avec les parties liées font l'objet d'un examen approfondi et exhaustif deux fois par an, dans le cadre d'un processus impliquant la Direction Juridique du Groupe, la Direction Conformité du Groupe, le Directoire et le Comité Audit, Risques et Conformité.

Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants sont définies, validées et communiquées selon des processus rigoureux :

- Toute rémunération des dirigeants est examinée par le Comité des Nominations et des Rémunérations du Conseil de Surveillance de Solutions30 et doit être formellement approuvée par le Conseil de Surveillance. Cela inclut les salaires fixes, les primes, les instruments donnant accès au capital de la Société, les plans d'intéressement à long terme, les avantages en nature, les assurances, les retraites et généralement tout élément impliquant un avantage financier pour le dirigeant de l'entreprise.
- De plus, le Groupe veille à ce que la rémunération soit bien présentée intégralement dans le rapport annuel du Groupe dans un souci de transparence.
- Les objectifs annuels des membres du Directoire et des principaux dirigeants du Groupe intègrent systématiquement des objectifs en matière de gestion des risques et de la conformité.

Renforcement du contrôle interne

D'importants moyens en termes de contrôle interne ont été déployés par Solutions30 :

- Le groupe Solutions30 a mis en place une plateforme de dénonciation permettant à toute personne ayant des doutes sur la nature de certaines transactions ou un comportement inapproprié d'informer les organes de contrôle de l'entreprise. Le tableau ci-dessous montre le nombre d'alertes reçues et traitées depuis la mise en place de la plateforme de dénonciation :

	2022	2023	2024
Analysée	5	4	7
Non recevable - Test	0	2	3
Total	5	6	10

Des détails supplémentaires sur la plateforme et la procédure de dénonciation sont donnés aux chapitres 2.4 et 3.4.1.1 de ce rapport.

- Le Groupe a déployé un cadre de contrôle interne dans toutes ses filiales, basé sur les lois européennes les plus exigeantes en matière de transparence financière et de traitement anti-corruption.
- Une équipe d'audit interne, indépendante de la Direction du Groupe et rapportant directement au Comité Audit, Risques et Conformité, a été mise en place pour garantir le respect des lois applicables, des directives de gestion et des contrôles internes.

Le tableau ci-dessous montre le champ de l'audit interne et le processus suivi en 2024 :

Entités auditées 2024	Portée de l'audit interne 2024
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> • 87 contrôles internes vérifiés • Processus audités : <ul style="list-style-type: none"> – RH – Achats – Opérations (sous-traitants, flotte, planification) – Ventes – Informatique (NIS2) – RGPD – Finances/Comptabilité
Espagne	
Pays-Bas	
Luxembourg (Opco)	
Italie	
Unit-T	
S30 Portugal	
Pologne	
Royaume-Uni	
France	
– Solutions 30 ETC- (anciennement Solutions 30 Money)	
– S30 Energies	

Des détails supplémentaires sur l'audit interne et le processus connexe sont donnés au chapitre 2.3 de ce rapport.

Communication financière

Dans le cadre de son engagement à renforcer la transparence et la qualité de sa communication financière, le Groupe a entrepris plusieurs actions stratégiques :

- L'équipe de communication financière de Solutions30 a été restructurée et a intégré de nouvelles compétences afin de mieux répondre aux exigences croissantes du marché et des investisseurs.
- En outre, les communiqués de presse financiers, notamment ceux relatifs aux résultats du Groupe, font désormais l'objet d'une rédaction en collaboration avec des conseillers externes spécialisés, garantissant ainsi une présentation claire et précise des informations financières. Avant leur diffusion, ces communiqués sont systématiquement examinés par le Comité Audit, Risques et Conformité, ainsi que par le Conseil de Surveillance, assurant ainsi une validation rigoureuse et une conformité optimale avec les normes en vigueur.
- Enfin l'information financière auditée est systématiquement soumise à la revue du réviseur d'entreprises agréé du Groupe.



SYNTHÈSE DES LIVRABLES GRC



Risques et Contrôles Internes

- Vérification sur site des contrôles internes à l'échelle du Groupe
- Formalisation des contrôles internes
- Matrices des risques et contrôles, ainsi que manuel communiqués, appliqués à l'échelle du Groupe
- Renforcement des équipes de conformité pays



Due Diligences sur les tiers

- Processus de Due Diligence sur les Tiers (TPDD) fonctionne
- Politique de Due Diligence sur les Tiers est appliquée
- Équipe TPDD opérationnelle à l'échelle du Groupe



Mécanisme de dénonciation

- Plateforme de dénonciation accessible et efficace
- Politique et processus de dénonciation appliqués



Code de Conduite

- Mise en œuvre d'un nouveau Code de Conduite
- Nouveau Code de Conduite des Partenaires Commerciaux communiqué



Formation

- Formation GRC (Gouvernance, Risque et Conformité) intégrée au programme d'intégration
- Sessions de sensibilisation GRC tenues et efficaces



Sanctions Disciplinaires

- Politique et du processus de gestion des sanctions appliquée



Audit Interne

- Charte d'audit interne appliquée
- Audits basés sur les risques planifiés



3

Déclaration de Durabilité

68

3.1 Informations générales

84

3.2 Environnement

114

3.3 Social

144

3.4 Gouvernance

156

3.5 Nos engagements

156

3.6 Nos certifications

160

3.7 Indice de Contenu ESRS

Message du Directoire

Chers actionnaires, chers collaborateurs, chers partenaires,

Nous sommes heureux de vous présenter le chapitre 3 de notre rapport annuel, qui met en lumière nos avancées en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Cette année a été marquée par des réalisations importantes qui témoignent de notre engagement indéfectible en faveur d'un avenir durable.

Nous avons franchi plusieurs étapes clés dans notre parcours ESG. Grâce à des efforts concertés et à l'implication de l'ensemble de nos équipes, nous avons atteint nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de promotion de la diversité, de formation et de gouvernance au sein de notre organisation. Ces progrès démontrent notre capacité à transformer nos engagements en actions concrètes et mesurables.

Notre engagement dans l'initiative Science Based Targets (SBTi) est un pilier central de notre stratégie climatique. En alignant nos objectifs de réduction des émissions sur les recommandations scientifiques, nous contribuons activement à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, conformément à l'Accord de Paris. Cette démarche nous permet non seulement de réduire notre empreinte carbone, mais aussi de renforcer notre résilience face aux défis environnementaux futurs.

Alors que la Directive sur le Reporting de durabilité des entreprises (CSRD) n'a pas encore été transposée au Luxembourg où le Groupe a son siège, nous avons décidé d'anticiper et de rédiger ce rapport conformément à cette directive, qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations ESG. Ainsi, nous nous engageons à fournir des données précises et vérifiables sur nos performances extra-financières. La CSRD nous incite à intégrer davantage les enjeux de durabilité dans notre gouvernance et à rendre compte de manière plus exhaustive de nos impacts environnementaux et sociaux. Cette approche renforce la confiance de nos parties prenantes et soutient notre ambition de devenir une entreprise durable.

En conclusion, nous tenons à remercier chacun d'entre vous pour votre contribution à ces réalisations. Ensemble, nous continuons à bâtir un avenir responsable et prospère. Notre engagement en faveur du développement durable est plus fort que jamais, et nous sommes déterminés à poursuivre sur cette voie pour les années à venir.

Le Directoire

Initiatives ESG locales 2024 de Solutions30



Environnement Nettoyage du littoral

Organisé par Solutions30 Italie en collaboration avec Plastic Free, cet événement a mobilisé les employés du bureau de Catane ainsi que des représentants locaux pour nettoyer le littoral, éliminer les déchets plastiques et les polluants, tout en promouvant des pratiques durables et la responsabilité environnementale des entreprises.



Social Don de sang

Solutions30 Portugal organise deux fois par an une campagne de don de sang en partenariat avec l'Association des Donneurs de Sang de Meadela et l'« Institut Portugais de Sang et de la Transplantation ». Ces « petites » actions reflètent un engagement qui va bien au-delà de nous-mêmes, soulignant que chacun de nous joue un rôle essentiel dans la vie des autres.



Social Don de biens essentiels

Plusieurs entités du groupe Solutions30 ont activement soutenu diverses organisations en faisant don de biens essentiels, tels que des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et d'autres articles nécessaires, afin d'aider les familles en difficulté.

Social Partenariat avec une école technique

Solutions30 a parrainé le Concours national de techniques à Gdańsk (Pologne) favorisant le réseautage dans les domaines des télécommunications, de l'informatique et de l'IoT tout en soutenant l'éducation technique. L'entreprise a également collaboré avec l'École de l'énergie pour créer des programmes de formation en IRVE (véhicules électriques), proposant des stages et reliant ainsi l'enseignement aux besoins de l'industrie.

Social Campagne de collecte de fonds

Solutions30 Portugal s'associe chaque année à la campagne "Pirilampo Mágico", une initiative caritative visant à collecter des fonds et à sensibiliser au soutien des personnes en situation de handicap intellectuel et de troubles du développement.



Social Aide aux victimes des inondations en Pologne

Du 15 au 22 septembre 2024, plus de 20 techniciens de Solutions30 ont apporté leur aide lors des inondations, garantissant la continuité des télécommunications, y compris les appels d'urgence au 112. Ils ont maintenu les infrastructures essentielles en fournissant des générateurs de secours, contribuant ainsi à la sécurité locale et à la connectivité durant la crise.



Social Séminaire à l'Université de Catane

Ce séminaire d'une journée vise à offrir aux étudiants en master d'ingénierie informatique, notamment ceux du cours "Sécurité des systèmes d'information", une approche pratique de la cybersécurité en reliant les concepts académiques aux applications réelles. Les sujets clés abordés incluent la sécurité périmétrique et des endpoints, la gestion des pare-feu, ainsi que les technologies avancées de cybersécurité telles que EDR, SIEM et SOAR, dans le cadre d'un Security Operation Center (SOC).

3. DÉCLARATION DE DURABILITÉ

3.1 Informations générales

3.1.1. Directive sur les rapports sur le développement durable des entreprises

Le groupe Solutions30 présente dans ce chapitre un rapport de développement durable intitulé « Déclaration de développement durable », conformément aux exigences des normes européennes de rapport de développement durable (European Sustainability Reporting Standards ou ESRS). La structure adoptée suit la séquence définie dans l'annexe D de l'ESRS 1 - Exigences Générales, en organisant le contenu en six sections (sous-chapitres) :

- Informations générales ;
- Informations environnementales (y compris les déclarations obligatoires liées à la taxonomie de l'UE) ;
- Informations sociales ;
- Information sur la gouvernance ;
- Nos engagements et ;
- Nos certifications et notations ESG.

Chaque sous-chapitre identifie les obligations de déclaration de l'ESRS traitées dans le présent rapport (complétées par le tableau de correspondance de l'ESRS au point 3.7). Il convient de noter que, même si certains cas ne répondent pas encore pleinement aux exigences de publication mentionnées, l'intention est de démontrer l'alignement sur l'ESRS et les efforts d'amélioration en cours pour combler les lacunes existantes.

La publication des thèmes pertinents (sous-chapitres : 3.2 ; 3.3 et 3.4) est structurée comme suit :

- a. Notre approche : stratégie, modèle d'entreprise et politiques (y compris les programmes internes et les engagements externes)
- b. Impacts matériels, Risques et Opportunités (IRO)
- c. Actions visant à atténuer les impacts ou les risques et à maximiser les opportunités.
- d. Objectifs, cibles et indicateurs clés de performance (ICP)
- e. Informations sur les données conformément aux exigences de divulgation de l'ESRS (points de données).

Les informations fournies dans le présent rapport reflètent les principaux résultats du Groupe et détaillent les aspects considérés comme significatifs, tels que déterminés par la double analyse de matérialité réalisée en 2024 (voir section 3.1.5).

Tous les points de données inclus dans les sections Environnementales, Sociales et de Gouvernance (3.2, 3.3 et 3.4 respectivement) ont été jugés matériels conformément à notre évaluation de double matérialité (Double Materiality Assessment ou DMA). Les pages suivantes présentent également des informations sur les limites du champ d'application de notre DMA et sur notre méthodologie. Tous les points de données sur les gaz à

effet de serre (GES Scope 1, 2 et 3) sont rapportés sur la base du Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol).

Consolidation

Les données sont consolidées selon les mêmes principes que les états financiers. Ainsi, les données quantitatives ESG consolidées comprennent la société mère « Solutions30 SE » et les filiales.

La consolidation de toutes les données quantitatives ESG suit les principes ci-dessus, sauf indication contraire dans la méthode comptable placée à côté de chaque donnée rapportée dans les tableaux des sections Environnement (3.2), Social (3.3) et Gouvernance (3.4).

Principales Estimations et Extrapolations

Nous nous appuyons sur des évaluations et des estimations pour communiquer certains points de données (par exemple : les émissions du scope 3). Ces estimations et extrapolations sont régulièrement revues et mises à jour sur la base de notre expérience, de l'évolution des pratiques en matière de rapports ESG, de l'amélioration du processus de collecte des données et d'autres facteurs.

Pour garantir la transparence des données présentées, nous indiquons explicitement lorsque des estimations ou des extrapolations de données sont utilisées. Ces références figurent à côté des tableaux de données respectifs tout au long du présent rapport.

Tout changement d'estimation est enregistré dans la période au cours de laquelle la révision est effectuée.

Retraitement des valeurs précédemment publiées

Certaines valeurs des années précédentes présentées dans ce rapport peuvent différer de celles publiées précédemment (rapports annuels antérieurs). Ces différences peuvent être dues à de nouvelles données reçues, à des changements dans les formules de calcul pour s'aligner sur les exigences des normes ESRS, à des recalculs d'estimations ou d'extrapolations, ou à d'autres raisons.

Pour les données ESG, nous évaluons chaque cas pour déterminer si des retraitements sont nécessaires. Lorsque les données sont retraitées, nous veillons à ce que cela soit clairement indiqué.

Ces mises à jour s'inscrivent dans le cadre de notre engagement en faveur de l'exactitude et de l'amélioration continue de nos pratiques en matière d'information. Tout changement important est clairement expliqué afin de garantir la transparence et l'alignement sur les attentes des parties prenantes.

Notre calendrier pour les rapports ESG :



3.1.2. S30 Principes RSE et politique RSE du Groupe

Solutions30 joue un rôle central dans l'avancement de la technologie numérique et la facilitation de la transition énergétique mondiale. Notre mission est de rendre accessibles à tous les innovations techniques et technologiques qui transforment la vie quotidienne, dans les foyers comme dans les entreprises. Chaque jour, nos équipes favorisent la transformation numérique en donnant aux utilisateurs les moyens d'adopter et d'exploiter pleinement les innovations de pointe, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte dans ce paysage à l'évolution rapide.

Cette approche transformatrice est ancrée dans la philosophie d'excellence du service de Solutions30, un engagement qui se traduit par la loyauté et la confiance de nos clients. En établissant des relations solides et en proposant des solutions sur mesure, nous continuons à être un partenaire de confiance pour les particuliers comme pour les entreprises.

Chez Solutions30, nous sommes profondément engagés dans une approche globale et intégrée des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cela signifie que nous devons nous occuper activement de notre empreinte environnementale, promouvoir la responsabilité sociale et garantir des pratiques de gouvernance solides tout en tenant compte des besoins et des attentes de toutes les parties prenantes (clients, salariés, partenaires, investisseurs et communautés).

Les sept principes du Groupe en matière de RSE

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, Solutions30 met en œuvre une responsabilité sociale d'entreprise fondée sur sept principes fondamentaux :

- Développer des services innovants avec un impact environnemental plus faible (Pacte Mondial), contribuant à une économie circulaire et durable.
- Permettre la transition numérique en assurant l'accès à la technologie pour les particuliers et les entreprises.
- Tendre vers l'excellence dans la santé et la sécurité des personnes.
- Promouvoir l'emploi des jeunes et développer le potentiel humain par l'éducation et la formation.
- Garantir des relations optimales avec les parties prenantes par la transparence et l'engagement.
- Soutenir une culture de l'intégrité au sein du Groupe.

- Impliquer les fournisseurs et partenaires dans ses efforts en faveur de la RSE par la communication, l'interaction et une écoute active.

En tant qu'entreprise responsable, Solutions30 s'engage à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance dans ses activités quotidiennes. Solutions30 s'efforce en permanence d'améliorer sa stratégie de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et d'affiner ses pratiques en matière de rapports ESG, afin de garantir la transparence, la responsabilité et une croissance durable.

Politique de RSE

En janvier 2024, la nouvelle politique de RSE a été approuvée, applicable à toutes les entreprises du groupe Solutions30. Elle définit, entre autres, toutes les responsabilités dans le cadre de la RSE.

Les principaux objectifs de notre politique de RSE sont les suivants :

- Définir et préciser la priorité des activités de responsabilité sociétale des entreprises ;
- Définir la stratégie de mise en œuvre des initiatives de RSE ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi pour les initiatives de RSE et
- Mesurer les résultats et l'impact des initiatives de RSE.

La politique RSE du Groupe Solutions30 repose sur l'analyse des préoccupations et des priorités de ses parties prenantes internes et externes. Les objectifs financiers doivent être atteints en tenant compte de leur impact social, sociétal et environnemental.

Solutions30 s'engage à une gestion optimale de la chaîne de valeur en appliquant les principes de la responsabilité sociétale de l'entreprise, notamment en ce qui concerne la satisfaction des clients, en aval, et la gestion éthique de la chaîne d'approvisionnement, en amont.

En ce qui concerne le suivi et l'établissement de rapports sur les questions de RSE, notre approche vise à fournir à la direction des informations précises et exhaustives pour soutenir une prise de décision appropriée :

- Chaque mois, au moins une réunion sur la RSE est organisée avec tous les référents nationaux du groupe

Solutions30. Ces réunions portent sur divers sujets liés à la gestion de la RSE, notamment les projets en cours, l'état des ICP ESG, les initiatives, les mesures d'amélioration, les bonnes pratiques et les besoins de formation.

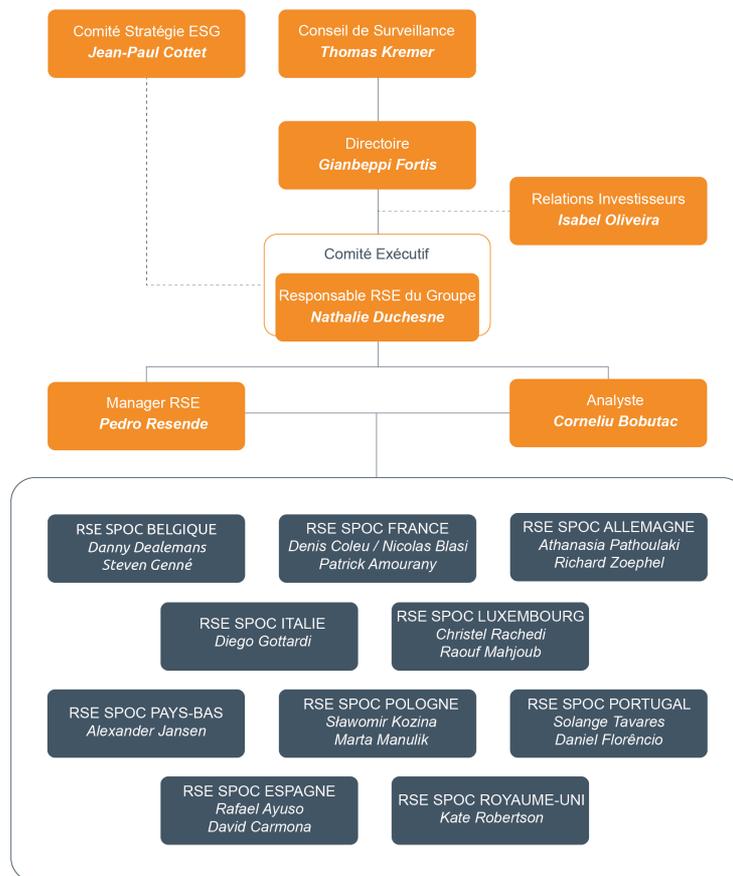
- Chaque mois, l'état des ICP ESG est communiqué au référent du pays et au PDG du pays ou au Directeur de la business unit. Ils peuvent ainsi analyser les résultats intermédiaires et les projections annuelles, ce qui leur permet de définir et de mettre en œuvre des actions d'amélioration pour garantir la réalisation des objectifs fixés d'ici la fin de l'année.
- En outre, chaque mois, la Directrice RSE présente au Directoire l'état d'avancement des objectifs et des projets en matière de RSE. Ces échanges incluent également des mises à jour sur les ICP RSE de chaque pays, un résumé des mesures d'amélioration et la situation globale du groupe.

- Tous les trimestres, le manager RSE du Groupe organise des réunions individuelles avec les PDG des pays ou les responsables des business units afin d'examiner l'état de chaque ICP ESG et de s'assurer que des progrès ont été accomplis dans la réalisation des objectifs fixés.

La Directrice ESG du Groupe rend également compte au Comité Stratégie et ESG de l'état d'avancement des ICP ESG. Durant ces réunions, la stratégie ESG est présentée avec les résultats des projets déjà mis en œuvre, les projets en cours et les plans d'action respectifs pour leur mise en œuvre. Cela permet d'avoir une vue d'ensemble pour garantir l'alignement et les progrès vers la réalisation des objectifs définis.

3.1.3. Gouvernance du développement durable chez Solutions30 (organigramme RSE)

Le Groupe Solutions30 a un département RSE/ESG articulé selon le schéma suivant :



Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance compte 7 membres dont 3 femmes. Tous sont indépendants. Ils viennent d'horizons complémentaires, comme le montre le point 4.2. Tous sont engagés dans la poursuite du développement durable du Groupe. Le 12 décembre 2024, une session ESG a réuni

les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Cette réunion a porté sur les réalisations du groupe en

matière d'ESG pour 2024, la supervision des projets en cours, en particulier le projet visant à définir des objectifs de réduction des émissions de GES conformément aux exigences de l'initiative Science Based Targets (SBTi), et un examen des indicateurs de performance ESG.

Comité Stratégie et ESG

Le Comité Stratégie et ESG supervise et évalue la stratégie du groupe, notamment en ce qui concerne les

critères ESG, et identifie et propose des mesures d'atténuation des risques de manière proactive. Il s'agit notamment de procéder à un examen annuel des objectifs et des plans stratégiques en matière d'ESG, d'analyser les plans d'investissement, de superviser le Directoire et de contribuer aux processus de prise de décision stratégique liés à l'ESG.

Ce comité joue un rôle crucial dans l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans la stratégie globale du groupe, ainsi que dans l'examen et le soutien de la gestion des projets ESG par l'équipe centrale. Il s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2024, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Directoire

Les membres du Directoire possèdent une solide expertise technique et opérationnelle, reflétant la préférence du groupe pour les promotions internes à ces postes. Historiquement, les secteurs dans lesquels nous opérons comptaient une participation féminine plus faible, ce qui a conduit à une représentation plus limitée des femmes dans les postes de direction nécessitant une vaste expérience technique. Par conséquent, aucune femme ne siège actuellement au sein de cet organe de gestion. Pour y remédier, la responsabilité de fixer des objectifs pour augmenter le nombre de femmes employées a été confiée aux Comités Exécutifs Pays.

Le Directoire suit de près les indicateurs de performance ESG, recevant des rapports mensuels du département RSE qui donnent lieu à des discussions de suivi et à des actions stratégiques.

Le Directoire est chargé de définir les principes généraux de gestion qui guident le groupe. Il établit les pouvoirs délégués au Comité Exécutif et aux responsables des business units (BU) et détermine les seuils de ces délégations si nécessaire.

En particulier, le Directoire est chargé des tâches suivantes :

- Autoriser et assurer la mise en place d'une équipe RSE efficace ;
- Examiner, approuver et superviser la mise en œuvre de la politique de RSE ;
- Approuver le plan d'activité annuel en matière de RSE ; et
- Rendre compte des progrès et des évolutions au Conseil de Surveillance.

Comité Exécutif Groupe

Le Comité Exécutif Groupe est un comité permanent rattaché au Directoire.

L'objectif principal du Comité Exécutif Groupe est de fournir au Directoire toute l'assistance, le soutien et les conseils nécessaires afin de rationaliser le processus de prise de décision et de hiérarchiser les questions devant être traitées par le Directoire.

En outre, les fonctions du comité exécutif du groupe comprennent les questions suivantes :

- Participer à la mise en œuvre des politiques internes en matière de gouvernance, de risque et de conformité (GRC), d'ESG, de sécurité, d'informatique, de communication, de protection des données, de relations avec les investisseurs, de procédures

globales liées aux finances, de gestion de la qualité et de ressources humaines, etc. ;

- Soumettre des recommandations pour améliorer ces politiques ;
- Conseiller le Directoire sur les meilleures pratiques localement mises en œuvre, ainsi que sur les investissements, l'organisation générale du groupe ;
- Favoriser les synergies et la centralisation de certaines activités au niveau du groupe afin de réduire les coûts associés.

Le Comité Exécutif du groupe est composé de 8 membres, 4 femmes et 4 hommes. Cette parité reflète l'engagement fort du groupe en faveur de l'égalité et de la diversité. En assurant une représentation égale, le comité sert de modèle pour promouvoir l'équilibre entre les sexes dans l'ensemble de l'organisation.

Cette structure de direction équilibrée souligne la conviction du groupe quant à la valeur de la diversité des points de vue dans la prise de décision et le développement de stratégies. Le groupe continue de mettre en œuvre activement des initiatives visant à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes (par exemple : l'augmentation du nombre de femmes à des postes de direction), en garantissant une culture du lieu de travail équitable et inclusive qui favorise l'épanouissement professionnel de tous les salariés.

Service RSE

Le département RSE du groupe Solutions30 joue un rôle central dans la gestion des opérations du groupe liées au développement durable. Depuis juillet 2022, il est dirigé par un membre du Comité Exécutif accompagné d'une équipe dédiée composée d'un manager, d'un analyste et de référents-pays pour les questions relatives aux Ressources Humaines et à l'Environnement.

L'équipe de référents-pays collecte les données RSE produites par les équipes opérationnelles. Ces données sont transmises mensuellement au SharePoint central ESG. L'équipe RSE vérifie et analyse ensuite les données avant de calculer les indicateurs clés de performance au niveau du Groupe et de les soumettre au Directoire. En outre, ces responsables nationaux contribuent à l'intégration et à la mise en œuvre des initiatives de RSE au niveau des filiales.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le département a formalisé les procédures de collecte et de traitement des données RSE, qui ont été communiquées à toutes les parties prenantes concernées. Des sessions de formation interne ont également été organisées pour sensibiliser et familiariser les équipes à ces nouvelles procédures.

Chaque pays, entreprise ou business unit dispose d'un site SharePoint dédié au reporting ESG. Ces sites sont utilisés pour mettre à jour mensuellement toutes les informations et données pertinentes, qui sont essentielles pour le calcul et le suivi des ICP ESG. À l'aide de ces données, l'équipe RSE du Groupe effectue des analyses complètes, notamment l'évaluation de la situation générale des indicateurs ESG du Groupe, l'identification des tendances pour chaque ICP, les comparaisons entre pays et entre entreprises, la définition de plans d'action et l'évaluation de l'efficacité des résultats.

En outre, l'équipe RSE du Groupe a mis en place un cadre d'analyse des risques solide lié à chaque objectif ESG défini. La probabilité d'atteindre chaque objectif est calculée et mise à jour mensuellement, ce qui garantit une approche proactive pour atteindre les objectifs du Groupe en matière de développement durable.

3.1.4. Double Évaluation de Matérialité (DMA)

3.1.4.1. Introduction

Le projet ESG piloté par la Directrice de la RSE et mené par un consultant externe spécialiste des questions ESG a été finalisé au 1er trimestre 2023. Après l'identification des parties prenantes et des problèmes potentiels, une série d'entretiens a été menée, qui a abouti à la création d'une matrice de matérialité. Cette matrice a mis en évidence à la fois l'impact des activités de Solutions30 sur les parties prenantes externes et l'influence des facteurs environnementaux sur les opérations de Solutions30.

La matrice de double matérialité 2023 (publiée dans le rapport annuel 2023) a été élaborée avant la publication des normes ESRS. Par conséquent, il est devenu nécessaire de réviser la matrice afin de l'aligner sur les nouvelles exigences de ces normes.

Pour se conformer pleinement aux exigences des normes ESRS, l'équipe RSE du Groupe a entrepris un examen complet et une adaptation de la double évaluation de la matérialité (DMA) en 2024. Cette révision a été alignée sur la directive CSRD (n° 2022/2464), les normes ESRS décrites dans la réglementation déléguée de la Commission (UE) et les orientations de l'EFRAG. Sur la base de nos travaux antérieurs en matière d'évaluation des impacts liés au développement durable et compte tenu de la complexité de la quantification des risques liés au développement durable pour nos activités, les efforts de cette année se sont principalement concentrés sur l'évaluation des impacts.



3.1.4.2. Méthode d'évaluation de la double matérialité

Dans cette nouvelle double analyse de matérialité, plusieurs parties prenantes internes et externes ont été consultées pour quantifier l'impact des activités de Solutions30 sur les personnes, l'environnement et la société (matérialité de l'impact), ainsi que la manière dont les facteurs ESG influencent les performances financières

de l'entreprise, en identifiant les risques et les opportunités (matérialité financière).

Notre double analyse de matérialité a suivi les étapes générales suivantes :

- **Analyse du contexte** : Collecte et cartographie d'informations, par une entreprise externe experte dans le domaine de la durabilité, concernant :
 - Les tendances mondiales en matière de durabilité, en particulier dans le secteur d'activité dans lequel le Groupe Solutions30 opère.
 - Les thèmes liés au développement durable, qui reflètent les impacts réels et potentiels.

Cette étape a été réalisée dans l'analyse de matérialité de 2023 et a servi de base à l'examen et à l'adaptation de la double analyse de matérialité réalisée en 2024.

- **Identification et engagement des parties prenantes** : Identification des parties prenantes internes et externes les plus importantes, sur la base du niveau de relation et du niveau d'impact. Les parties prenantes internes et externes, notamment les salariés, les clients, les investisseurs et les régulateurs, ont été identifiées et impliquées. Leur contribution a été essentielle pour comprendre le contexte de durabilité de l'organisation. Cette étape a été réalisée dans l'analyse de matérialité de 2023 et a servi de base à l'examen et à l'adaptation de la double analyse de matérialité réalisée en 2024.

- **Identification des thèmes ESG pertinents** : à cette fin, nous procédons à une analyse interne des activités du groupe Solutions30, à une analyse comparative des questions de RSE et des stratégies de RSE des entreprises de notre secteur d'activité, ainsi qu'à une analyse de la littérature sectorielle sur la RSE et les normes de reporting ESG. Un large éventail de thèmes ESG a été identifié sur la base des activités de l'organisation, des normes sectorielles et des problèmes mondiaux émergents. Des sources telles que l'ESRS 01 et les lignes directrices de l'EFRAG ont été utilisées pour encadrer ces sujets.

- **Collecte de données et évaluation** : Des données quantitatives et qualitatives ont été recueillies par le biais d'enquêtes, d'entretiens et de systèmes de rapports internes sur la RSE. Les données ont été analysées afin d'évaluer l'importance de chaque thème ESG en termes d'impact et de matérialité financière.

- **Évaluation des impacts, des risques et des opportunités** : Pour calculer la matérialité de l'impact, nous suivons les recommandations du guide de l'EFRAG, en évaluant trois paramètres : « Scope (Périmètre) », « Échelle (Ampleur) » et « Irréversibilité ».
 - **"Scope"**: Nous avons évalué le périmètre de l'impact à l'aide de paramètres tels que le pourcentage de sites, de salariés ou de dépenses financières auxquels l'impact se rapporte. Le scope décrit l'étendue de l'impact, en tenant compte de facteurs tels que la portée géographique ou

démographique et le nombre de personnes touchées.

- “**Échelle**”: L'échelle mesure l'importance ou la gravité des conséquences d'un impact. Nous avons évalué l'ampleur de l'impact sur l'environnement ou les personnes, après avoir pris en compte les mesures d'atténuation déjà en place.
- “**Irrémédiabilité**”: Nous avons évalué la difficulté d'inverser les dommages causés par l'impact, en tenant compte à la fois du coût et de l'horizon temporel. L'irrémediabilité met en évidence la mesure dans laquelle un impact ne peut être annulé ou réparé.

Pour les impacts potentiels, un paramètre supplémentaire de « probabilité » a été évalué.

Lors de la notation des risques, nous avons évalué l'ampleur potentielle des effets financiers, qui représentait la moitié de la note, et la probabilité d'occurrence, qui constituait l'autre moitié. Ces évaluations ont pris en compte les mesures d'atténuation des risques déjà en place.

Pour la classification d' « Ampleur potentielle », une échelle de 5 niveaux a été utilisée, allant de « Très faible » à « Très élevée ».

Pour la classification de « Probabilité », une échelle à 5 niveaux a également été utilisée : « Rare », « Improbable », « Possible », « Probable » et « Actuel ». Chaque niveau a été défini avec une signification spécifique pour assurer la clarté et la cohérence.

Toutefois, en raison de la complexité de la définition de valeurs monétaires exactes pour les scénarios de risques en matière de durabilité, les évaluations qualitatives ont été largement utilisées pour compléter la quantification en termes monétaires.

- **Élaboration de la matrice de matérialité** : Construction de la matrice de matérialité, permettant d'identifier les questions les plus critiques à traiter dans sa stratégie de RSE. Le résultat peut être visualisé dans une matrice de matérialité qui classe les sujets ESG en fonction de leur pertinence des deux points de vue. La matrice met en évidence les domaines prioritaires sur lesquels Solutions30 devrait concentrer ses efforts en matière de développement durable.
- **Approbation de la Double Matrice de Matérialité par le Directoire** – la double matrice de matérialité réalisée en 2024, qui comprend l'identification et la hiérarchisation des thèmes pertinents, a été revue et formellement approuvée par le Directoire le 27 janvier 2025.
- **Intégration et rapports** : les thèmes pertinents sont intégrés dans la stratégie de développement durable de l'organisation et font l'objet d'un rapport conforme aux normes CSRD et ESRS. Cela permet aux parties prenantes d'avoir une vision claire des impacts externes de l'entreprise et de ses risques et opportunités internes.

Comme indiqué ci-dessus, les enquêtes et les entretiens menés avec les parties prenantes internes et externes ont joué un rôle essentiel dans la détermination des questions les plus importantes du point de vue de la matérialité financière et de la matérialité de l'impact. La matrice de matérialité qui en résulte reflète cette « double importance relative », en tenant compte des deux dimensions de la matérialité, comme l'exige la directive sur les rapports sur le développement durable des entreprises (CSRD). La directive prévoit que les rapports sur le développement durable doivent tenir compte à la fois de l'impact matériel et de l'impact financier.

L'analyse a révélé une forte convergence d'opinions entre les parties prenantes internes et externes en ce qui concerne les questions les plus importantes sur le plan matériel.

3.1.4.3. Résultat de l'évaluation de la double matérialité

Nous avons identifié nos impacts sur l'environnement et la société (évaluation de la matérialité de l'impact) ainsi que les risques liés au développement durable auxquels nous sommes exposés (évaluation de la matérialité financière). Les résultats sont classés en fonction des thèmes de l'ESRS, soulignant que “E1 - Changement climatique”, “S1 - Effectifs internes”, “S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur”, “S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux” et “G1 - Conduite des affaires” sont nos questions les plus importantes en matière de développement durable.

Nos impacts, risques et opportunités environnementaux dans le cadre de la rubrique “E1 - Changement climatique” sont étroitement liés à nos efforts stratégiques visant à fournir des solutions en matière d'énergie renouvelable. Il s'agit d'initiatives telles que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, le développement de réseaux de chargeurs de batteries de véhicules électriques et le déploiement de compteurs intelligents.

Si le développement de nouvelles capacités renouvelables permet d'atténuer les effets sur le climat, il nécessite également d'importants déplacements de techniciens, ce qui a des effets négatifs sur le climat et l'environnement en raison des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Nos activités (principalement les services de connectivité et les solutions d'énergie renouvelable) ont également un impact significatif sur les personnes et les sociétés. Cela se reflète dans les thèmes pertinents “S1 - Effectifs internes”, “S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur” et “S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux”. Notre priorité est d'assurer un environnement de travail sûr pour nos techniciens et nos sous-traitants. En outre, nous investissons dans l'amélioration continue des compétences de nos techniciens par le biais de programmes de formation sur mesure qui répondent à leurs besoins et soutiennent le développement de notre gamme de solutions.

Nous pensons que la mise à disposition et l'expansion des réseaux internet contribuent à améliorer la qualité de vie dans les communautés, en ayant un impact positif sur l'inclusion des groupes vulnérables.

Le thème “S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux” est également essentiel pour la durabilité et la croissance des

activités de Solutions30. La satisfaction client est essentielle à notre succès, car elle favorise la fidélisation, renforce la loyauté et soutient notre croissance dans un marché concurrentiel. En donnant la priorité aux besoins et aux attentes de nos clients, nous renforçons les relations et créons de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes.

Notre engagement en faveur de la cybersécurité, qui joue un rôle essentiel dans l'instauration et le maintien de la confiance, est tout aussi important. En tant qu'entreprise chargée de traiter des données sensibles, telles que les bases de données des clients finaux, nous comprenons l'importance primordiale de la protection de ces informations. De solides mesures de cybersécurité protègent non seulement contre les menaces, mais rassurent également nos clients sur le fait que leurs données sont gérées de manière sûre et responsable.

Le thème "G1 - Conduite des affaires" est d'une importance cruciale pour Solutions30, en particulier en tant qu'entreprise cotée en bourse. Une gouvernance transparente et des pratiques commerciales solides sont essentielles pour maintenir la confiance et garantir le succès à long terme de nos activités.

Un élément clé de notre approche est la mise en œuvre d'un système complet de vérification des tiers. Cela garantit que nos sous-traitants et partenaires commerciaux respectent nos normes d'intégrité et de conduite éthique. Étant donné qu'une part importante de nos services est fournie par le biais de la sous-traitance, la vérification de la conformité est essentielle pour préserver notre réputation et notre fiabilité opérationnelle.

Ces mesures ne sont pas simplement un soutien, mais une structure pour le succès de nos activités commerciales. En encourageant la transparence, en garantissant la responsabilité et en maintenant des normes éthiques élevées tout au long de notre chaîne de valeur, nous créons une base solide pour une croissance durable et la confiance des parties prenantes.

L'évaluation de la double matérialité de 2024 a permis d'identifier 14 thèmes pertinents sur l'ensemble des thèmes de durabilité évalués au cours du processus de consultation. Les thèmes RSE ont été considérés comme importants si :

- Il a été considéré comme significatif du point de vue de la matérialité d'impact.

- Il a été considéré comme significatif du point de vue de la matérialité financière.
- Il a été considéré comme important des deux points de vue, considérés comme les thèmes pertinents les plus critiques.

Matrice de la double matérialité :

Nous présentons ci-dessous la liste des thèmes/sous-thèmes pertinents par champ d'application :

Environnement :

- Changement climatique
- Mobilité durable
- Contribution à la transition énergétique

Social :

- Santé et sécurité (effectifs internes et chaîne de valeur)
- Formation et développement des compétences (effectifs internes et chaîne de valeur)
- Attractivité et rétention (effectifs internes et chaîne de valeur)
- Cybersécurité, protection des données et de la vie privée
- Satisfaction client
- Inclusion numérique et technologique

Gouvernance :

- Éthique des affaires et conformité réglementaire, Gouvernance d'entreprise
- Diligence raisonnable et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants

Parmi ces 14 thèmes pertinents, **9 ont été identifiés comme critiques** par la double analyse de matérialité :

- Cybersécurité, protection des données et de la vie privée
- Santé et sécurité (effectifs internes)
- Santé et sécurité (chaîne de valeur)
- Formation et développement des compétences (effectifs internes)
- Formation et développement des compétences (chaîne de valeur)
- Attractivité et rétention (effectifs internes)
- Attractivité et rétention (chaîne de valeur)
- Changement climatique
- Mobilité durable
- Contribution à la transition énergétique

Liste des thèmes pertinents pour chaque norme ESRS :

Champ d'application	Standard	Thème pertinent
Environnement	ESRS E1	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique • Mobilité durable • Contribution à la transition énergétique
Social	ESRS S1	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité (effectifs internes) • Formation et développement des compétences (effectifs internes) • Attractivité et rétention (effectifs internes)
	ESRS S2	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité des sous-traitants • Formation et développement des compétences (chaîne de valeur) • Attractivité et rétention (chaîne de valeur)
	ESRS S4	<ul style="list-style-type: none"> • Cybersécurité, protection des données et de la vie privée • Expérience et satisfaction du client • Inclusion numérique et technologique
Gouvernance	ESRS G1	<ul style="list-style-type: none"> • Éthique des affaires et conformité réglementaire, Gouvernance d'entreprise • Diligence raisonnable et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants



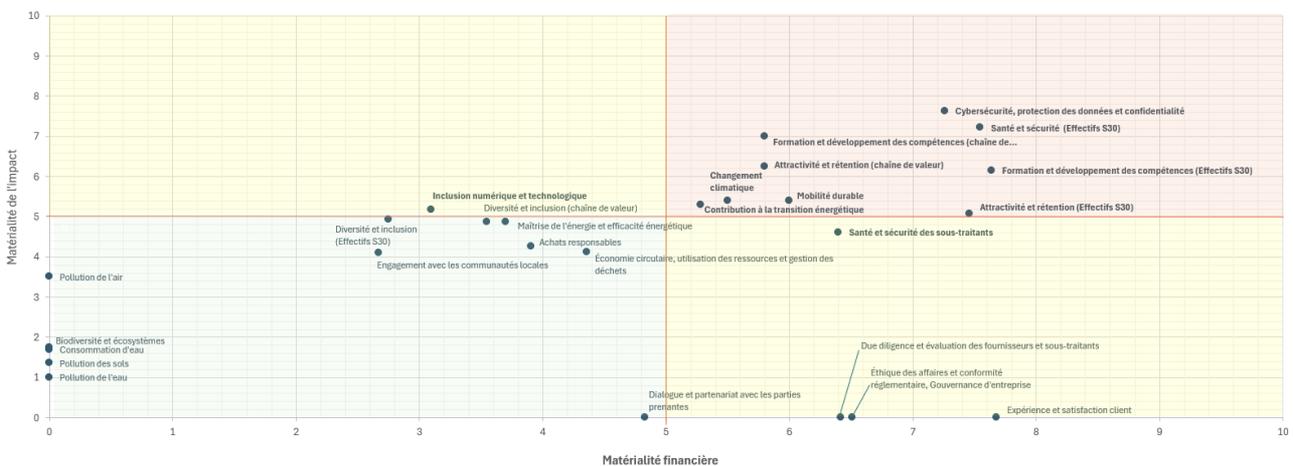
3.1.4.4. Impacts et risques clés liés au développement durable

Comme le montre la matrice de la page suivante, nous avons identifié 14 sous-thèmes comme étant importants pour Solutions30. Chaque thème clé de l'ESRS est détaillé dans les sous-chapitres suivants (3.2, 3.3 et 3.4), où nous précisons les sous-thèmes liés à nos impacts, risques et opportunités matériels, tels que l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la santé et la sécurité, etc.

De brèves descriptions des impacts matériels, des risques et des opportunités, ainsi que des détails supplémentaires sur la manière dont nous traitons leurs effets, sont fournis dans les tableaux inclus dans les sous-chapitres « 3.2. Environnement », « 3.3. Social » et « 3.4. Gouvernance ».

Dans les tableaux des sous-chapitres 3.2, 3.3 et 3.4, nous indiquons également si les impacts et les risques concernent nos propres activités ou la chaîne de valeur. En outre, nous précisons si les impacts sont positifs ou négatifs. Les impacts sont considérés comme réels, sauf s'ils sont explicitement considérés comme potentiels.

Dans l'évaluation de la matérialité de 2024, la notation des impacts et des risques a intégré des mesures d'atténuation qui sont déjà intégrées dans nos activités quotidiennes pour réduire ou atténuer les impacts ou les risques négatifs. Par conséquent, les impacts et les risques présentés dans les tableaux reflètent l'impact ou le risque résiduel après ces efforts d'atténuation.

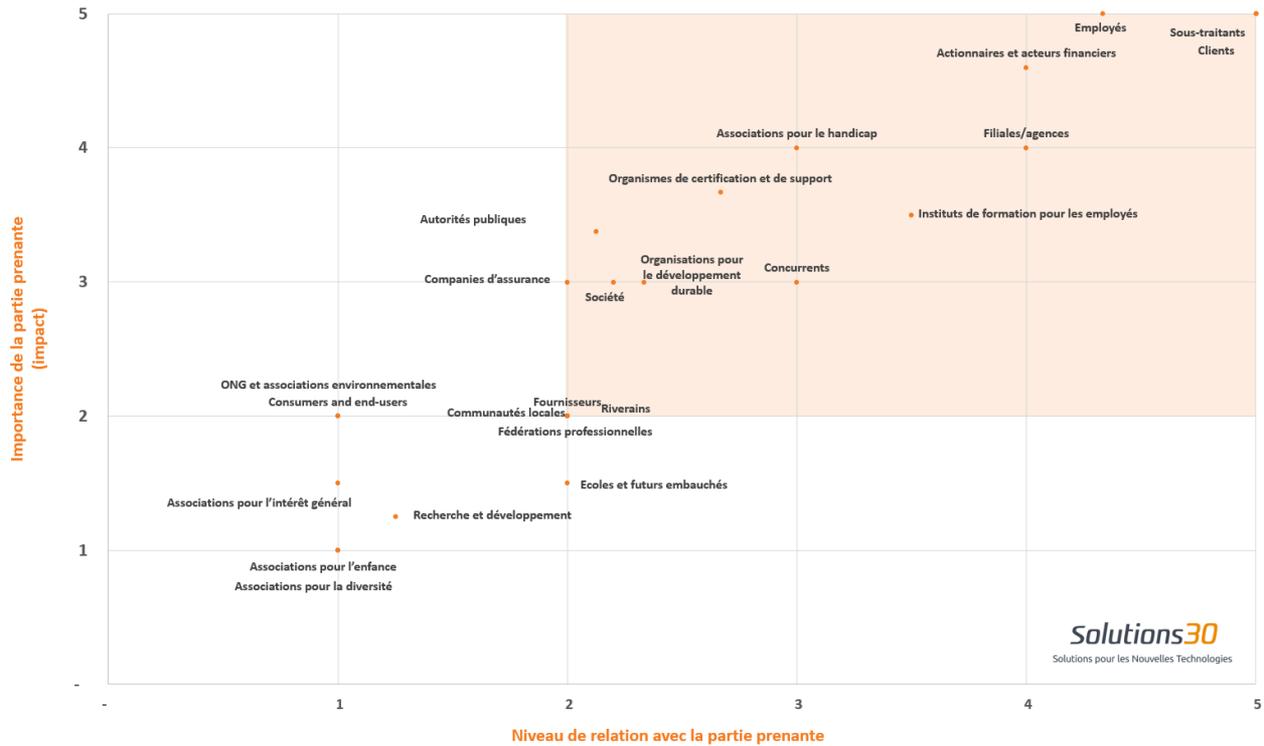


3.1.4.5. Identification et cartographie des parties prenantes

Au premier trimestre 2023, Solutions30 a achevé le « Projet ESG », une initiative clé avec plusieurs objectifs, dont l'un était d'identifier les parties prenantes les plus pertinentes pour les activités du Groupe. Ce projet a été supervisé par la Directrice RSE du Groupe et dirigé par un consultant externe spécialisé dans les questions ESG.

Les parties prenantes ont été classées selon trois critères : l'ampleur de l'impact de Solutions30 sur chaque partie prenante, leur implication dans les principales questions pertinentes pour Solutions30 et la fréquence de leur interaction avec le Groupe.

La matrice ci-dessous présente la liste des parties prenantes, en soulignant leur pertinence pour Solutions30 :



3

Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes de Solutions30 sont les sous-traitants, les clients et les salariés. L'entreprise s'engage activement auprès de chaque groupe pour garantir l'alignement sur ses valeurs, ses exigences en matière de conformité et ses objectifs stratégiques. Les parties prenantes les plus importantes sont les suivantes :

• Sous-traitants

Le Groupe est en contact permanent avec ses partenaires commerciaux, qui doivent respecter le code de conduite rédigé à leur intention et remplir les critères de conformité demandés par Solutions30. Ces partenaires sont également tenus de respecter les normes de conformité rigoureuses de Solutions30. Cette collaboration permet de préserver l'intégrité des services fournis.

• Clients

Le dialogue permanent avec les clients est la pierre angulaire de l'approche de Solutions30. Des audits réguliers auprès des clients permettent d'évaluer la manière dont les services sont fournis, la capacité de l'entreprise à répondre aux besoins des clients et le rôle de Solutions30 dans le soutien des opérations des clients. Ces audits permettent non seulement de renforcer les relations, mais aussi d'identifier les domaines à améliorer, de découvrir de nouvelles opportunités et d'orienter d'éventuels ajustements stratégiques.

• Salariés

Solutions30 s'engage activement auprès de ses salariés pour favoriser leur bien-être et leur développement professionnel. Les principales initiatives sont les suivantes :

- Enquêtes anonymes : Les salariés participent à des enquêtes anonymes pour évaluer la satisfaction professionnelle, la qualité de l'environnement de travail et le bien-être général.
- Programmes de formation : L'entreprise propose des sessions de formation ciblées afin d'améliorer la qualité opérationnelle, de renforcer la motivation des salariés et de faciliter le perfectionnement.
- Communication interne : La lettre d'information Solutions30 est un canal de communication essentiel, qui permet de partager des informations sur l'entreprise, d'encourager les discussions et de promouvoir les initiatives de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans l'ensemble du groupe et de ses filiales.
- Dialogue social : Solutions30 entretient un dialogue social positif en travaillant en étroite collaboration avec les organes de représentation des travailleurs. Plusieurs accords ont été signés pour soutenir et protéger les salariés, reflétant l'engagement de l'entreprise en faveur d'un environnement de travail collaboratif.

• Investisseurs et Banques

Solutions30 est en contact régulier avec les investisseurs par le canal des réunions physiques ou virtuelles de présentation organisées lors des publications de chiffre d'affaires et de résultats, des roadshows, des assemblées générales, du dialogue permanent et de l'information financière. Une équipe dédiée assure une communication transparente avec les investisseurs et les actionnaires. Conjointement avec l'équipe en charge de la RSE, l'équipe de Relations Investisseurs répond aux questionnaires et demandes d'information des agences de notation extra-financière, et échange sur les sujets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance avec des investisseurs potentiels, les analystes et les actionnaires.

• **Agences/ Instituts de formation, Agences de l'emploi**

Solutions30 attache une grande importance à la qualité de ses recrutements. Pour ce faire, la société a conclu plusieurs partenariats avec des agences pour l'emploi et avec des instituts de formation dans différents pays d'Europe. Ces collaborations permettent à Solutions30 d'attirer et de développer des talents hautement qualifiés pour répondre à ses besoins opérationnels et stratégiques.

Bien que les fournisseurs et les organismes de certification technique ne fassent pas partie du groupe principal de parties prenantes, ils jouent un rôle essentiel dans l'écosystème global de l'entreprise. Leurs contributions assurent la fiabilité et la qualité des solutions fournies par Solutions30.

Canaux de communication des parties prenantes

Une vue d'ensemble des canaux de communication utilisés pour dialoguer avec les différents groupes de parties prenantes est présentée ci-dessous. Solutions30 met l'accent sur la transparence et la collaboration pour renforcer ces relations et favoriser le succès mutuel.

Parties prenantes	Canal de communication	Fréquence de communication
Clients	<ul style="list-style-type: none"> • Audits de clients ; • Gestionnaires de comptes dédiés ; • Examens de gestion et d'activité ; • Enquêtes d'évaluation de la satisfaction client ; • Réponses au questionnaire RSE ; • Réunions sur l'état d'avancement du GSE ; et • Canaux de médias sociaux pour communiquer les mises à jour et les nouvelles de l'entreprise. 	En continu
Salariés	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'intégration / Formation / Plateforme d'apprentissage en ligne S30 Academy ; • Lettre d'information mensuelle ; • Dialogue social ; • Contrôle de la satisfaction des employés ; • Programmes de mentorat ; • Examens annuels des performances ; • Événements sociaux et de renforcement de l'esprit d'équipe ; • Canaux de médias sociaux pour communiquer les mises à jour et les nouvelles de l'entreprise. 	En continu
Sous-traitants	<ul style="list-style-type: none"> • Code de conduite des partenaires commerciaux externes ; • Formation sur site ; • Portail des sous-traitants (mySupplace) ; • Diligence raisonnable des tiers ; • Retour d'information sur les performances et examens. 	En continu
Investisseurs/ Acteurs financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe dédiée aux relations avec les investisseurs ; • Rapports financiers et non financiers ; • Mises à jour des performances financières (trimestrielles) ; • Webcasts et présentations ; • Conférences d'investisseurs ; • Assemblées Générales ; • Nouvelles de l'entreprise (site web S30) ; • Canaux de médias sociaux pour communiquer les mises à jour et les nouvelles de l'entreprise. 	En continu/ au moins une fois par trimestre
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Code de conduite des partenaires commerciaux externes ; • Vérification des tiers ; • Évaluation et qualification des principaux fournisseurs (ISO 9001). 	En continu
Les agences/ Instituts de formation, les agences de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats ; • Formation. 	En continu
Certificateurs techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Audits ; • Conseil. 	En continu/ au moins une fois par an



3.1.4.6. Stratégie ESG

Solutions30 a basé sa nouvelle stratégie ESG sur la double matrice de matérialité présentée à la section 3.1.4.4. La stratégie ESG est au cœur de notre mission consistant à créer une valeur durable pour toutes les parties prenantes. Nous nous engageons à réduire notre empreinte environnementale, à favoriser un environnement de travail sûr et inclusif et à garantir l'intégrité et la transparence de nos pratiques de gouvernance.

Notre approche est guidée par des normes et des cadres mondiaux, notamment notre engagement envers le Pacte mondial des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'initiative Science-Based Targets (SBTi), ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme.

Nous présentons ci-dessous les piliers et les engagements de notre stratégie ESG :

<p>E Réduire l'impact environnemental de nos activités et contribuer à la transition énergétique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Réduire l'intensité énergétique et l'impact environnemental de nos activités. 2) Réduire les impacts environnementaux de nos clients en leur apportant des solutions contribuant à la transition énergétique.
<p>S Promouvoir un environnement de travail sécurisant, épanouissant et inclusif</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Former et développer nos salariés, leurs compétences et leur carrière. 2) Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et favoriser l'emploi des jeunes. 3) Assurer un environnement de travail sûr et sécurisé pour nos employés et nos sous-traitants. 4) Améliorer notre marque employeur.
<p>G Faire de Solutions30 un partenaire fiable assurant la qualité, la sécurité et l'intégrité de nos services</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Assurer la vérification de tous nos partenaires. 2) Assurer une gouvernance indépendante et qualifiée. 3) Conduire nos activités d'une façon transparente et éthique. 4) Garantir la satisfaction de nos clients et faire de Solutions30 un partenaire fiable. 5) Garantir la cybersécurité et la protection des données de nos parties prenantes.

En 2024, Solutions30 a réaffirmé son engagement envers le Pacte mondial des Nations Unies, s'engageant à respecter et à mettre en œuvre ses dix principes dans sa sphère d'influence tout en contribuant activement à l'avancement des Objectifs de Développement Durable (ODD).

3.1.5. Objectifs, cibles et indicateurs de performance ESG

3.1.5.1. Piliers de la stratégie ESG, Engagements et Objectifs pour 2024

Comme indiqué précédemment, la stratégie ESG de Solutions30 repose sur trois piliers fondamentaux « Environnement, Social et Gouvernance », chacun soutenu par des engagements spécifiques et des objectifs mesurables. Ces piliers sont interconnectés, et les objectifs pour 2024 reflètent un cadre cohérent conçu pour rendre opérationnelles les ambitions de l'entreprise en matière de développement durable.

Environnement : Les engagements environnementaux visent à atténuer l'impact des activités de l'entreprise tout en soutenant la transition énergétique. L'objectif 2024 de réduction de l'intensité des émissions de GES (tCO2 par million d'euros de recettes, Scope 1 et 2) témoigne d'un effort quantitatif visant à aligner les pratiques opérationnelles sur les objectifs liés au climat. Cet objectif est techniquement soutenu par des initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique dans l'ensemble des opérations et à aligner les solutions sur les exigences des clients en matière de transition énergétique, ce qui garantit des réductions mesurables de l'impact sur l'environnement, tant en interne qu'en externe.

Social : Le pilier social donne la priorité au développement du capital humain et à la sécurité sur le lieu de travail. Des objectifs tels que l'augmentation du volume de formation par employé et par an, ainsi que l'amélioration de la diversité de genre au sein du management et du Conseil de Surveillance, sont directement liés à des résultats



Des détails complets sur notre engagement auprès du Pacte mondial des Nations Unies et sur nos contributions aux ODD figurent dans la sous-section « 3.5. Nos engagements ».

mesurables en matière de développement des compétences et d'inclusion des salariés. En outre, l'objectif de réduction du Taux de Gravité des Accidents (TGA) est une mesure concrète de la sécurité sur le lieu de travail, qui renforce l'accent technique mis sur la gestion des risques et le respect des normes en matière de santé au travail. Ces efforts s'inscrivent également dans le cadre des engagements pris pour garantir et améliorer les conditions d'emploi des sous-traitants.

Gouvernance : Les engagements en matière de gouvernance sont centrés sur la garantie d'un contrôle rigoureux, d'une conduite éthique et d'une transparence opérationnelle. L'objectif 2024 d'augmenter le pourcentage de sous-traitants enregistrés sur « mySupplace » soutient directement la mise en œuvre des contrôles de vérification et de conformité des tiers. Cette plateforme facilite la gestion des documents et garantit l'alignement sur les exigences réglementaires. D'autres objectifs de gouvernance, tels que le renforcement de la cybersécurité et l'amélioration de la satisfaction des clients, font l'objet d'une évaluation quantitative et s'alignent sur les engagements en matière d'intégrité et de qualité des services.

L'alignement entre les objectifs 2024 et les piliers de la stratégie ESG garantit une approche structurée de la mise en œuvre des initiatives de développement durable. Chaque objectif est conçu avec des résultats mesurables, fournissant un cadre technique pour suivre les progrès et garantir que les engagements de l'entreprise sont systématiquement pris en compte et respectés.

3.1.5.2. Objectifs, cibles et indicateurs clés de performance ESG

Notre stratégie repose sur la définition d'objectifs annuels. En janvier 2024, cinq objectifs ESG clés ont été définis pour l'année 2024. Pour chacun de ces objectifs, des cibles et des indicateurs de performance ont été définis à la fois au niveau du Groupe et pour chaque pays où le groupe Solutions30 opère. Ces objectifs ont été adaptés aux réalités de chaque pays, tout en maintenant un engagement fort en faveur de normes élevées et de l'amélioration continue de notre performance en matière de développement durable.

Un suivi mensuel et rigoureux nous a permis de mesurer l'état d'avancement de chaque objectif, d'analyser les tendances et d'évaluer le risque de ne pas les atteindre dans les délais prévus. Cette méthodologie nous a permis d'identifier rapidement les objectifs susceptibles de ne pas correspondre aux cibles définies et, en temps utile, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action pour garantir la réalisation de tous les objectifs ESG d'ici la fin de l'année.

En résumé : 100 % des objectifs ESG établis et approuvés pour 2024 ont été atteints et, dans certains cas, largement dépassés.

Le tableau suivant présente les cinq principaux objectifs ESG établis pour le groupe à l'horizon 2024, ainsi que les résultats obtenus.

	Objectifs pour le Groupe	Définition des objectifs	Objectifs 2024	Unité	Résultats 2024	Deviation from Target
E	Réduire l'intensité des émissions GES (Scope 1 et 2)	Maintenir la valeur de l'intensité carbone obtenue en 2023.	29,67	tCO2e/M€ recettes	28,88	2,7%
S	Réduire le taux de gravité des accidents (TGA)	Réduire le TGA de 3 % par rapport à 2023.	0,65	(*)	0,65	— %
	Augmenter la formation	Avoir au moins 25 heures de formation par salarié au cours de l'année.	25,0	heures/salarié/année	29,4	17,6 %
	Augmenter le pourcentage de femmes occupant des postes de direction	Veiller à ce qu'au moins 25 % des postes de direction occupés par des femmes.	25 %	%	26 %	3,7 %
G	Augmenter le pourcentage d'enregistrement des sous-traitants dans mySupplace	Avoir au moins 95 % de sous-traitants enregistrés dans mySupplace.	95 %	%	97 %	2,3 %
	Pourcentage de femmes au sein du Conseil de Surveillance du Groupe	Au moins 40 % de femmes au Conseil de Surveillance du Groupe.	40 %	%	43 %	7,0 %

(*) Le taux de gravité des accidents est calculé à l'aide de la formule suivante : TGA = (nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail) / (nombre total d'heures travaillées) x 1000.



Analyse des résultats des objectifs 2024

■ Intensité des émissions GES (Scope 1 et 2)

L'objectif initial proposé pour 2024 était de parvenir à une réduction de 8 % de l'intensité des GES (tCO2e/ME) par rapport à 2023. Cet objectif a été communiqué dans notre Rapport Annuel 2023. Cet objectif étant directement lié et influencé par les résultats financiers (revenus), il a également été indiqué, dans le rapport annuel 2023, que l'objectif défini serait ajusté trimestriellement en cas de différences significatives dans les revenus du Groupe.

Après avoir analysé les résultats financiers du troisième trimestre et sur la base des prévisions de recettes annuelles, l'équipe ESG a revu l'objectif en l'adaptant aux nouvelles réalités financières et opérationnelles du groupe. Cet ajustement a été présenté et expliqué au comité ESG du Conseil de Surveillance et a été approuvé par la suite.

Trois considérations principales conduisent à cet ajustement nécessaire :

- 1 Ajustement des prévisions de chiffre d'affaires : notre objectif initial en matière d'intensité de CO2 a été fixé sur la base d'une augmentation de 8,3 % du chiffre d'affaires du Groupe. Cependant, les recettes du groupe 2024 ont été inférieures d'environ 6 % à celles de l'année précédente, ce qui traduit un écart important par rapport aux prévisions initiales. Cette contraction des recettes modifie fondamentalement la base de référence utilisée pour notre objectif, ce qui rend l'objectif initial irréaliste.
- 2 Changement dans la distribution entre le travail effectué par les techniciens internes et celui effectué par les techniciens sous-traitants: compte tenu de la baisse de nos revenus, nous avons des volumes d'intervention plus faibles. La priorité pour la réalisation des interventions a été donnée aux techniciens internes (dont les activités relèvent du Scope 1). Les sous-traitants (classés dans le Scope 3) ne travaillent que sur des activités que les techniciens internes ne peuvent pas réaliser parce qu'ils sont déjà entièrement chargés. En conséquence, le pourcentage des recettes réalisées avec les techniciens internes est plus élevé cette année que l'année précédente. Étant donné que nos objectifs se concentrent uniquement sur les émissions des Scope 1 et 2, le passage des travaux sous-traités (Scope 3) aux travaux internes (Scope 1) a un impact négatif sur la mesure de l'intensité, gonflant artificiellement nos émissions même si notre empreinte globale en matière d'émissions est en baisse. Cette inversion du taux de répartition du travail justifie encore davantage la nécessité d'ajuster l'objectif initial pour refléter l'évolution de la réalité opérationnelle.
- 3 Engagement à effectuer des examens trimestriels : En outre, il est clairement indiqué dans notre rapport annuel 2023 (page 69) que cet objectif sera revu sur une base trimestrielle pour tenir compte de l'évolution des recettes. Cet engagement en faveur d'une révision régulière garantit que nos objectifs restent alignés sur les réalités financières et opérationnelles de l'entreprise, ce qui nous permet de procéder aux

ajustements nécessaires pour rester sur la voie de nos objectifs globaux en matière de développement durable.

En conclusion, l'effet combiné de la baisse des revenus et de la sous-traitance, de la dépendance accrue à l'égard du personnel interne et du changement des catégories d'émissions affecte considérablement notre capacité à atteindre les objectifs d'intensité de CO2 définis à l'origine. Par conséquent, l'ajustement de l'objectif d'intensité est non seulement justifié mais aussi essentiel pour maintenir des objectifs réalistes et significatifs dans les conditions financières et opérationnelles actuelles.

Il est important de noter qu'en ce qui concerne les émissions de GES, en 2024, nous avons réalisé une réduction absolue des émissions de GES des Scope 1 et 2 de 8 % par rapport à 2023.

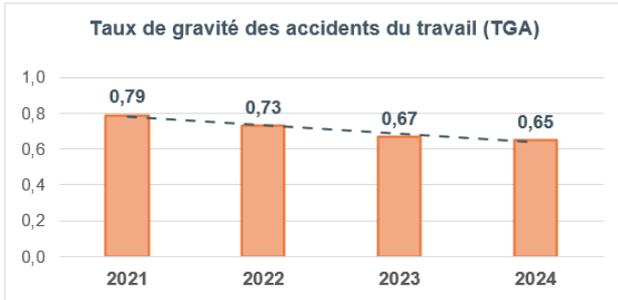
■ Taux de gravité des accidents (TGA)

Le taux de gravité des accidents est calculé à l'aide de la formule suivante : $TGA = (\text{nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail}) / (\text{nombre total d'heures travaillées}) \times 1000$. Les jours fériés et les week-ends ne sont pas pris en compte dans le calcul du nombre de jours perdus. Seuls les jours perdus en raison d'accidents survenus au cours de l'année civile 2024 sont pris en compte dans le calcul.

Depuis 2021, le taux de gravité des accidents diminue régulièrement (comme le montre le graphique ci-dessous), ce qui indique une réduction de la gravité des accidents du travail d'une année sur l'autre. Cette tendance positive est le résultat de la stratégie et de la politique de santé et de sécurité, ainsi que d'une série d'actions et d'initiatives mises en œuvre par toutes les entités du groupe pour améliorer les conditions de santé et de sécurité de tous les salariés, en particulier de nos techniciens qui effectuent des travaux sur le terrain. Les principaux facteurs contribuant à la réduction des accidents du travail sont les suivants :

- Amélioration continue de nos systèmes de Gestion de la Santé et de la Sécurité, grâce aux certifications ISO 45001 et VCA, cette dernière ne s'appliquant qu'aux entreprises situées en Belgique et aux Pays-Bas.
- Mettre l'accent sur la prévention par le biais de la formation technique et de la formation en matière de santé et de sécurité. Comme le montre le tableau de la section 3.1.5.2, en 2024, le groupe S30 a assuré en moyenne plus de 29 heures de formation par employé, les techniciens étant le groupe professionnel qui a reçu le plus grand volume de formation tout au long de l'année, soit environ 68 % du volume total de formation dispensé en 2024.
- Inspection, surveillance et audits internes sur le terrain, réalisés par les équipes chargées de la santé et de la sécurité au travail.
- Les plans d'amélioration se sont concentrés sur l'enquête et l'analyse des accidents et incidents sur le lieu de travail.

Le graphique ci-dessous montre la tendance annuelle historique du taux de gravité des accidents au niveau du Groupe :



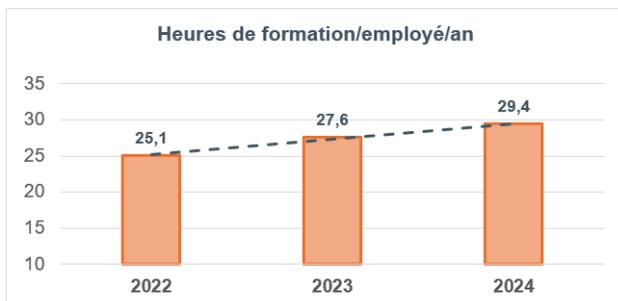
■ Augmenter la formation

Les heures de formation sont calculées en tenant compte de toutes les activités de sensibilisation et de formation proposées aux salariés. Les aspects clés suivants sont pris en compte dans le calcul :

- **Types de formation :** Les formations internes (dispensées par les membres du Groupe S30) et externes (dispensées par des entités externes telles que des consultants, des universités, des clients, etc.) sont incluses.
- **Formats :** Les sessions de formation peuvent se dérouler en personne, à distance (par exemple, via Teams) ou par le biais de plateformes d'apprentissage en ligne et sont prises en compte indépendamment du fait qu'elles aient lieu pendant ou après les heures de travail.
- **Contenu :** tous les domaines de formation sont pris en compte, y compris les compétences techniques, l'informatique, les langues, la qualité, l'environnement, la santé et la sécurité, l'éco-conduite, la GRC, l'ESG, la cybersécurité et d'autres encore.
- **Exigences en matière de preuves :** Pour que la formation soit enregistrée, des preuves telles que des certificats, des listes de présence ou des rapports de plate-forme doivent être fournis. Les preuves doivent inclure des détails tels que le nom de la formation, la ou les dates, les participants, le formateur, la durée et, dans certains cas, les signatures.

Cette approche globale garantit que tous les efforts de formation pertinents sont correctement reflétés dans le processus de collecte des données ESG.

Le graphique ci-dessous présente les données historiques des heures de formation par employé et par an, au niveau du groupe :



■ Pourcentage de femmes occupant des postes de direction

Chez Solutions30, nous sommes profondément engagés à favoriser la diversité et l'inclusion à tous les niveaux de notre organisation. L'un de nos principaux objectifs est de faire en sorte qu'au moins 25 % des postes de direction soient occupés par des femmes. Cependant, nous reconnaissons les défis inhérents à la réalisation de cet objectif, notamment en raison de la nature spécifique de nos activités.

Historiquement, ces secteurs ont été « dominés par les hommes », avec beaucoup plus de techniciens masculins que féminins. Ce déséquilibre est dû à l'expertise technique requise dans ces domaines, qui attire traditionnellement moins de femmes. Comme les postes d'encadrement intermédiaire sont souvent occupés par d'anciens techniciens ou agents de maîtrise qui progressent dans la hiérarchie de l'entreprise, le vivier de candidates à ces postes reste limité.

Pour remédier à cette disparité et nous aligner sur notre politique d'égalité et de diversité, nous avons mis en place l'initiative « Femmes Force ». Ce groupe de travail interne recherche activement des projets et des stratégies visant à accroître la représentation des femmes au sein de notre Groupe. Leurs efforts se concentrent sur la promotion et la sensibilisation des femmes aux opportunités de carrière disponibles dans notre secteur, sur la lutte contre les stéréotypes et sur l'encouragement à la participation dans notre domaine d'activité.

L'une des principales initiatives lancées par Femmes Force est le « Programme de mentorat ». Ce programme est conçu pour améliorer les aptitudes et les compétences des femmes travaillant au sein de Solutions30, en leur donnant les moyens d'accéder à des postes de direction et d'exceller dans leur carrière.

En investissant dans des initiatives telles que le programme de mentorat et en créant des stratégies ciblées par l'intermédiaire de Femmes Force, nous prenons des mesures significatives pour créer un lieu de travail plus diversifié et plus équitable, tout en incitant les femmes à envisager des carrières épanouissantes et gratifiantes dans les fonctions techniques et de gestion au sein de notre Groupe.

■ Pourcentage d'enregistrement des sous-traitants dans mySupplace

Solutions30 a développé une plateforme en ligne innovante, « mySupplace », dédiée au sourcing et au staffing. Cet outil garantit la conformité de l'ensemble du groupe au niveau européen. Notre objectif est de faire en sorte que tous les sous-traitants travaillant avec le Groupe soient correctement enregistrés sur la plateforme, ce qui nous permettra de gérer les activités de conformité essentielles, telles que la vérification des tiers et le contrôle de la documentation obligatoire de nos sous-traitants.

Depuis 2023, nous fixons des objectifs quantitatifs d'enregistrement des sous-traitants actifs sur cette plateforme, l'objectif ultime étant d'atteindre un taux d'enregistrement de 100 % dans un avenir proche.

Pour 2024, nous avons fixé un objectif minimum d'enregistrement de 95 % des sous-traitants actifs sur mySupplace. Tout en reconnaissant que ce processus dépend des efforts des sous-traitants, nous les soutenons activement afin de garantir un enregistrement en temps voulu. L'équipe chargée de la conformité entretient une communication permanente avec les sous-traitants, leur offrant l'assistance nécessaire pour faciliter leur processus d'enregistrement.

Fin 2024, nous avons atteint un taux d'enregistrement des sous-traitants de 97 %, dépassant l'objectif fixé au début de l'année.

Pour le calcul des indicateurs, les « sous-traitants actifs » sont définis comme ceux qui travaillent actuellement avec Solutions30 ou qui nous ont soumis des factures au cours des trois derniers mois.

3.1.5.3. Objectifs ESG, cibles et ICP pour 2025

Sur la base de notre stratégie et de nos principes ESG ainsi que des projections financières et opérationnelles Groupe, nous avons défini des objectifs ESG, des cibles et des indicateurs de performance pour 2025.

Les objectifs et les cibles pour 2025 s'inscrivent dans le cadre de l'engagement permanent du groupe en faveur d'une amélioration continue du développement durable. Notre objectif principal en matière d'environnement est de réduire notre empreinte carbone et d'accroître les solutions dans le secteur des énergies renouvelables, ainsi que de nous engager dans des activités éligibles à la taxonomie européenne ou alignées sur celle-ci, dans le but d'atténuer le changement climatique.

En 2025, notre objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) restera défini en termes relatifs, mesuré par rapport au volume du chiffre d'affaires du groupe (tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires). L'objectif de réduction de l'intensité des émissions de CO₂ représente une nouvelle diminution par rapport aux niveaux de 2024 et sera revu tous les trimestres pour refléter l'évolution des recettes.

Actuellement, nous collaborons avec un cabinet de conseil externe spécialisé dans l'élaboration de solutions et la fixation d'objectifs absolus de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Nous souhaitons soumettre nos objectifs de réduction à court terme à l'initiative Science Based Targets (SBTi) d'ici la fin du premier semestre 2025. Par conséquent, en 2025, l'objectif actuel basé sur l'intensité (tCO₂e/M€) pourrait potentiellement être ajusté ou complété par un objectif de réduction absolue, en fonction de l'alignement sur les orientations plus générales du SBTi. Cette évolution tiendra également compte du calendrier et du retour d'information concernant les objectifs soumis.

Des informations plus détaillées sur ce projet, y compris la fixation d'objectifs absolus de réduction des émissions de GES conformément aux exigences du SBTi, figurent au sous-chapitre 3.2.

Dans le domaine social, nous donnons la priorité aux efforts visant à éviter les accidents du travail en optimisant les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité (certifications ISO 45001 et VCA) et en renforçant les contrôles internes fréquents ainsi que les programmes d'audit. Notre engagement permanent en faveur des programmes de qualification, de formation et de sensibilisation des salariés est complété par des initiatives visant à promouvoir l'égalité des chances et la diversité dans l'ensemble du Groupe.

Des informations plus détaillées sur notre performance sociale sont disponibles au sous-chapitre 3.3.

Dans le domaine de la gouvernance, nous restons déterminés à poursuivre nos objectifs en matière de conformité des sous-traitants et des partenaires commerciaux. Ces efforts sont essentiels pour favoriser la transparence et maintenir la confiance de nos clients, actionnaires et investisseurs.

Des informations plus détaillées à propos de notre performance sociale sont disponibles au sous-chapitre 3.4.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des objectifs et cibles ESG établis et approuvés pour l'année 2025.

	Pilier Stratégique / Engagement	Objectifs pour 2025 - Niveau Groupe	2025 Objectifs / Limites
E	Réduire l'impact environnemental de nos activités.	Réduire l'intensité des émissions de GES (Scopes 1&2) de 8,8 % par rapport à 2024.	26,34 tCO2e/M€
	Contribuer à une économie à faibles émissions de carbone en proposant des solutions qui favorisent et soutiennent la transition énergétique.	Augmenter le pourcentage des Activités Vertes* dans le chiffre d'affaires de Solutions30 de 19 % par rapport à 2024 *Activités vertes = éligibles et alignées sur la taxonomie de l'UE	13,5 %
S	Garantir un environnement de travail sûr et sécurisé.	Maintenir le taux de gravité des accidents (TGA) en dessous de 0,65.	0,65
	Former nos salariés et développer leurs compétences pour faire progresser leur carrière.	Avoir au moins 25 heures de formation par salarié au cours de l'année.	25h
		Veiller à ce qu'au moins 80 % des salariés actifs participent à des séances de sensibilisation à l'ESG.	80 %
Promouvoir la diversité et l'égalité des chances.	Veiller à ce qu'au moins 25 % des postes de direction soient occupés par des femmes.	25 %	
G	Faire de Solutions30 un partenaire fiable en veillant à ce que nos partenaires et sous-traitants fassent l'objet d'une vérification approfondie.	Avoir au moins 95 % de sous-traitants enregistrés dans mySupplace.	95 %
	Mener les affaires de manière transparente et éthique.	Le taux de mise en œuvre du cadre de contrôle interne doit atteindre 92 % d'ici la fin de 2025.	92 %

3

3.1.5.6. L'engagement du groupe S30 envers les objectifs ESG et GRC dans la rémunération des dirigeants

Le groupe Solutions30 accorde une grande importance aux objectifs ESG et démontre son engagement en liant une partie substantielle de la rémunération des cadres supérieurs à la réalisation de ces objectifs.

Pour mieux aligner les intérêts de la direction sur la stratégie ESG, le Conseil de Surveillance a lié la rémunération variable des membres du directoire à la réalisation des objectifs ESG. Plus précisément, 5% de cette rémunération variable dépendent de la réalisation d'objectifs environnementaux et sociaux, tandis que 5% sont liés à des objectifs de gouvernance, de risque et de conformité (GRC), comme indiqué au point 4.4. Ces mêmes principes s'appliquent à la rémunération variable des directeurs nationaux.

En résumé, un minimum de 10% de la rémunération variable du Directoire et des Directeurs nationaux est directement lié à la réalisation des objectifs ESG et GRC établis et approuvés par le groupe, ce qui souligne l'engagement inébranlable du groupe S30 en faveur d'une gouvernance durable et responsable.

ENVIRONNEMENT

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

2 914 306 kWh (-12%)

2 930 kWh/M€ de CA (-6%)

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR M€ CHIFFRE AFFAIRES

446,35 GJ/M€ de CA (-2%)

ÉMISSIONS DE GES (Scope 1+2+3)

139 370 tCO₂e (-15%)

INTENSITÉ DES ÉMISSIONS DE GES (Scope 1+2+3)

139,93 tCO₂e/M€ de CA (-9.6%)

11,4% DU CA ALIGNÉ SUR LA
TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE (+41%)

(pourcentage d'évolution par rapport à l'année précédente)

3.2 Environnement

3.2.1 Taxonomie Environnementale

Le modèle d'entreprise du Groupe contribue à une économie plus durable. De par ses activités, Solutions30 donne, à ses clients, accès à des technologies qui réduisent leur empreinte environnementale et augmentent leur efficacité. Les maisons intelligentes, les objets connectés et les villes intelligentes améliorent l'expérience des utilisateurs et contribuent de manière significative à une utilisation plus efficace des ressources.

L'adoption généralisée de l'internet à haut débit ne serait pas possible sans les techniciens de terrain qui gèrent des installations à domicile.

Le haut débit par fibre optique jusqu'au domicile et les réseaux de nouvelle génération offrent une meilleure connectivité, base d'importants gains d'efficacité et d'une moindre consommation de ressources. L'installation de compteurs et d'appareils intelligents dans les foyers permet de réduire davantage la consommation d'énergie des ménages. Les véhicules électriques ont besoin de bornes de recharge et Solutions30 fournit la main-d'œuvre qualifiée pour les installer. L'entretien et la gestion de toutes ces technologies sont également assurés par le Groupe.

Solutions30, contribue ainsi à l'Objectif de Développement Durable N°13 des Nations-unies sur le Changement Climatique. Selon les chiffres de la taxonomie environnementale, ci-dessous, 11,4 % du chiffre d'affaires du Groupe sont alignés avec l'objectif d'atténuation climatique de la taxonomie. Les activités de réutilisation, de réemploi et de remise à neuf contribuent, elles, à l'Objectif de Développement Durable N°12 sur la production et la consommation responsables.

3.2.1.1 La Taxonomie environnementale chez Solutions30

La taxonomie de l'Union européenne est un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental. L'établissement d'une taxonomie environnementale figure parmi les 10 points du plan d'action de l'Union européenne de mars 2018 pour le financement d'une croissance soutenable.

Le Règlement Taxonomie de juin 2020 vise à répertorier les activités durables en vue d'atteindre six objectifs environnementaux qui sont les suivants ;

- l'atténuation du changement climatique;
- l'adaptation au changement climatique;
- la préservation des ressources et la transition vers l'économie circulaire;
- la préservation de la biodiversité et des écosystèmes;
- la préservation et la protection des ressources hydrologiques et marines et
- la prévention et le contrôle de la pollution.

En juin 2021, la Commission européenne a publié l'acte délégué sur le changement climatique, établissant la liste des activités éligibles à la taxonomie pour les deux

objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

En juin 2023, la Commission européenne a publié l'acte délégué sur l'environnement, établissant la liste des activités éligibles à la taxonomie pour les quatre objectifs environnementaux : eau, économie circulaire, pollution et biodiversité.

Pour l'année 2022, le Groupe a publié des indicateurs clés de performance (ICP/ KPI, *Key Performance Indicators*) concernant ses activités éligibles et alignées aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ces ICP sont la proportion par rapport aux chiffres totaux du Groupe du Chiffre d'affaires de ces activités, des investissements et des dépenses opérationnelles qualifiées dans ces activités, associés éventuellement à d'autres investissements (par exemple en vue de rendre une activité éligible puis alignée sur la taxonomie) et d'autres dépenses opérationnelles liées à des équipements listés dans la taxonomie.

Depuis l'année 2023, il est demandé de publier les indicateurs concernant les activités éligibles et les activités alignées sur les 6 objectifs.

a) Activités éligibles à la taxonomie

Les principales activités de Solutions30 ont été analysées et cartographiées. Pour chaque activité, les documents descriptifs nécessaires à l'évaluation finale ont été collectés et archivés. Pour identifier les activités éligibles, Solutions30 a repéré les catégories suivantes définies dans l'acte délégué portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, qui sont des activités éligibles à la taxonomie et dans lesquelles Solutions30 a une offre. Solutions30 n'a pas identifié d'activités éligibles dans l'acte délégué environnemental :

- 7.4 Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et dans les espaces de stationnement attenants aux bâtiments) (offre sur les bornes par Solutions30)
- 7.5 Installation, entretien et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments (offre sur les compteurs intelligents par Solutions30)
- 7.6 Installation, entretien et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables (offre sur les panneaux photovoltaïques par Solutions30)

Les investissements et les dépenses opérationnelles réalisés dans ces activités éligibles selon les instructions de la Commission européenne étaient eux-mêmes considérés comme éligibles à taxonomie.

Comme pour 2023, le Groupe a identifié quelques investissements réalisés dans des activités non opérées par Solutions30, susceptibles d'être eux-mêmes éligibles à la taxonomie environnementale, notamment les droits d'utilisation pour les leasings (Activité "6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires léger" sur plusieurs années de véhicules hybrides et électriques.

3

Jugements

Après analyse de l'activité énergie, il a été décidé de ne pas considérer les prestations d'installation et de rénovation du réseau électrique comme faisant partie des activités d'installations des bornes de recharge électriques et des panneaux photovoltaïques.

En effet bien qu'étant liée indirectement aux activités d'installations des bornes de recharge électriques et des panneaux photovoltaïques, la prestation d'installation et de rénovation du réseau électrique (permettant entre autre de supporter les besoins des nouvelles installations des bornes de recharge électriques et des panneaux photovoltaïques) ne rencontre pas la définition reportée dans les actes délégués.

Activités non éligibles

Comme indiqué à la note 3 "Chiffres d'affaires" des comptes consolidés 2024, le Groupe réalise son chiffre d'affaires à travers la fourniture de services d'installation et de maintenance d'équipements digitaux dans les 3 activités Connectivité, Énergie et Technologie.

La segmentation clairement définie et non complexe des activités Connectivité (prestations de type Télécom) et Technologie (Qui regroupe les prestations de type Monétique et IT) permet de ne pas qualifier à la source.

Les activités mentionnées dans les actes délégués pour l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité, l'économie circulaire, la pollution et l'eau ont été exclues des activités éligibles.

Pour l'activité énergie qui correspond principalement à des interventions d'installation et de maintenance des compteurs électriques intelligents, des bornes de recharge électriques, des panneaux photovoltaïques, uniquement les activités éligibles 7.4 ; 7.5 et 7.6 ont été retenues.

b) Chiffres d'affaires pour 2024

Chiffre d'affaires des activités alignées sur la taxonomie

Le chiffre d'affaires éligible au sens de la Taxonomie européenne est déterminé sur base du chiffre d'affaires du groupe répondant à la description des activités des actes délégués.

En 2023 et 2024, le Groupe a réalisé une étude des conditions permettant de déterminer pour chaque activité éligible si cette activité pouvait être qualifiée d'« activité alignée sur la taxonomie environnementale », au regard de l'objectif d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

Ces trois conditions nécessaires sont:

1ère condition: contribuer substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique, en répondant à une liste des critères techniques préétablis pour chaque activité ou correspondant à des produits et services spécifiques;

2ème condition: ne pas causer de préjudice important aux autres objectifs environnementaux de la taxonomie;

3ème condition: respecter des clauses de garanties minimales en matière de droits humains et notamment de droit du travail, mais aussi en matière d'éthique des affaires.

Au regard de cette analyse, il ressort que les trois conditions sont respectées pour les trois activités éligibles et donc que ces trois activités sont alignées sur la taxonomie et peuvent être qualifiées de réellement durables.

Analyse des conditions :

1ère condition:

En ce qui concerne la première condition, le Groupe a vérifié que son offre dans les activités éligibles remplissait les critères de contribution substantielle. C'est le cas de son activité d'installation, entretien et réparation de bornes de recharges pour véhicules électriques dans l'activité 7.4, pour son activité de compteurs intelligents dans l'activité 7.5 ainsi que pour les systèmes photovoltaïques solaires dans l'activité 7.6 pour l'atténuation du changement climatique. Ces 3 activités étant des activités habilitantes, le seul critère d'examen technique est de respecter la définition de l'activité, Solutions 30 a vérifié pour les 3 activités le respect de la définition et ainsi a validé le critère de contribution substantielle.

Pour ce qui est des critères de contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique, le seul critère d'examen technique est que la mise en œuvre des solutions physiques et non physiques (« solutions d'adaptation ») réduisant de manière substantielle les risques climatiques physiques les plus significatifs qui sont importants pour cette activité. Sur base d'une évaluation rigoureuse des risques et de la vulnérabilité liés au climat, aucun risques climatiques physiques qui sont importants pour l'activité n'ont été identifiés, par conséquent Solutions 30 respect la définition et ainsi a validé le critère de contribution substantielle.

2ème condition :

Concernant les critères d'examen technique de l'*atténuation du changement climatique* afin de déterminer si l'activité économique cause un préjudice important aux autres objectifs environnementaux. Le Groupe s'est assuré par une analyse locale des risques et de la vulnérabilité qu'il n'y avait pas de préjudice aux cinq autres objectifs visés par la taxonomie. Notamment par une évaluation rigoureuse des risques et de la vulnérabilité liés au climat qui est le seul critère technique à respecter. Sur cette base, aucun risque climatique physique important pour l'activité n'a été identifié.

Concernant les critères d'examen technique de l'*adaptation du changement climatique* afin de déterminer si l'activité économique cause un préjudice important aux autres objectifs environnementaux. Le groupe n'a pas été en mesure de valider les critères d'examen technique car aucune procédure n'est en place pour identifier la part des activités respectant ou non le critère technique "Le bâtiment n'est pas destiné à l'extraction, au stockage, au transport ou à la fabrication de combustibles fossiles".

3ème condition :

En ce qui concerne la troisième condition, le Groupe répond aux exigences des garanties minimales du Règlement Taxonomie et du rapport de la Plateforme sur la Finance Durable en matière de droits humains, de corruption, de droit à la concurrence et de fiscalité.

Solutions30 s'engage fermement à protéger les droits de toutes les personnes impliquées dans ses opérations, qu'elles soient directement ou indirectement concernées, et à promouvoir la durabilité à travers des pratiques commerciales responsables. Le Groupe a adopté une Politique des Droits de l'Homme, intégrant ses principes dans ses activités, ses politiques et ses systèmes afin de garantir leur alignement avec les cadres juridiques internationaux et européens suivants :

- La Charte internationale des droits de l'Homme, incluant :
 - La Déclaration universelle des droits de l'Homme
 - Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques
 - Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier les conventions n° 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138 et 182, ainsi que la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
- La Convention européenne des droits de l'Homme.

Solutions30 applique également les principes des principaux standards volontaires en matière de responsabilité des entreprises, notamment le Pacte Mondial des Nations Unies, les Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Déclaration tripartite de l'OIT et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

En tant que signataire du Pacte Mondial des Nations Unies, Solutions30 s'engage à respecter ses dix principes fondamentaux, qui portent sur :

- Les droits de l'Homme
- Les normes du travail
- La responsabilité environnementale
- La lutte contre la corruption

Cet engagement s'étend également à l'alignement de ses activités avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, notamment :

- ODD 3 : Bonne santé et bien-être
- ODD 4 : Éducation de qualité
- ODD 8 : Travail décent et croissance économique
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 12 : Consommation et production responsables
- ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

Solutions30 confirme sa conformité à l'Article 18 du Règlement (UE) 2020/852, relatif à la Taxonomie européenne, garantissant que ses activités contribuent non seulement aux objectifs environnementaux, mais respectent également les normes sociales et éthiques essentielles.

En interne, Solutions30 est guidée par sa Politique des Droits de l'Homme, son Code de Conduite du Groupe et son Code de Conduite des Partenaires Commerciaux, qui définissent les attentes en matière de droits de l'Homme, de non-discrimination, de sécurité au travail, d'horaires de travail et de salaires équitables. Les fournisseurs et partenaires doivent adhérer à ces principes, sous peine de mesures correctives ou de résiliation de la relation commerciale.

Mise en œuvre des principes ESG chez Solutions30

Afin d'assurer le respect effectif de ces principes, Solutions30 a défini trois actions principales :

- **Audits internes:** Ces audits visent à vérifier que les principales entités du Groupe respectent l'ensemble des règles, processus et procédures internes. Ils reposent sur une grille d'évaluation détaillée couvrant divers sujets, y compris ceux liés aux Garanties minimales (Article 18 du Règlement (UE) 2020/852). Ces audits sont réalisés par l'équipe d'audit interne.
- **Vérification des Tiers:** Solutions30 dispose d'une équipe dédiée au suivi de la conformité de tous les sous-traitants et partenaires commerciaux actuels ou potentiels. Tous les sous-traitants font l'objet d'un examen préalable de conformité (vérification des éventuelles infractions ou alertes négatives). Si le sous-traitant est validé, il est enregistré sur notre plateforme "mySupplace", où sont vérifiés les documents légaux requis et le contrat de sous-traitance intégrant le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux.
- **Formation GRC (Gouvernance, Risques et Conformité):** Solutions30 exige que tous ses salariés suivent une formation GRC dès leur intégration. Des sessions de formation de rappel sont organisées périodiquement pour renforcer l'importance de ces sujets.

Grâce à ces initiatives, Solutions30 s'engage à bâtir un avenir durable, éthique et inclusif, ayant un impact positif sur la société et l'environnement.

Documents associés

Pour plus d'informations, veuillez consulter nos politiques et codes de conduite disponibles sur notre site internet :

- Politique des Droits de l'Homme
- Code de Conduite
- Code de Conduite des Partenaires Commerciaux

Ainsi, le chiffre d'affaires de l'activité d'installation, entretien et réparation des bornes de recharge électriques pour véhicules (activité 7.4), le chiffre d'affaires de l'activité d'instruments de régulation et de contrôle de la performance énergétique (activité 7.5) et le chiffre d'affaires de l'activité « Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables » (activité 7.6) forment donc le chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie.

Ce chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie s'élève à 113,4M€ et représente 11,4 % du chiffre d'affaires total qui s'élève à 996,0M€ en 2024 contre 8,0 % du chiffre d'affaires de 2023. L'augmentation provient de la forte croissance des activités photovoltaïques et compteurs intelligents. (Voir section "5.1 Examen de la situation financière et des résultats du Groupe").

c) Dépenses opérationnelles alignées sur la taxonomie en 2024

Le Groupe a utilisé l'exemption de présentation des dépenses opérationnelles éligibles car elle ne revêtent pas une importance significative pour le Groupe, le montant du dénominateur des dépenses opérationnelles éligibles représente un montant de 25,5M€, soit 2,7 % (3,5 % en 2023) du total des charges opérationnelles consolidés 2024 du Groupe d'un montant de 942,1M€.

En tant qu'entreprise de services, la majorité des dépenses d'exploitation sont des achats de sous-traitance et des dépenses de personnel (incluant Impôts, taxes et versements assimilés). Par conséquent, le Groupe considère que les Opex éligibles constitués principalement de contrats de location à court terme et de frais d'entretien et réparation des véhicules sont non significatifs vis-à-vis de son modèle d'affaires.

Les dépenses opérationnelles éligibles sont déterminées sur la base des coûts directs non capitalisés suivants : recherche-développement, rénovation des bâtiments, contrats de location à court terme, entretien et réparation, et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par un tiers.

d) Investissements alignés sur la taxonomie en 2023

- Les investissements (« CapEx » dans le tableau ci-dessous) sont eux aussi alignés sur la taxonomie et représentent 5,193M€.
- Le Groupe a examiné les investissements réalisés dans des activités non alignées sur la taxonomie, mais qui peuvent être inclus dans les investissements en ligne avec la taxonomie. A ce titre, le Groupe comptabilise comme investissements alignés avec la taxonomie, les investissements en lien avec des véhicules hybrides et électriques (Activité "6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires léger") répondant aux critères de contribution substantielle notamment au regard des émissions de CO2/km, les investissements correspondant principalement aux droits d'utilisation de véhicules électriques et hybrides (Activité "6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires léger"), utilisés en leasing, pour un montant de 3,919M€ en 2024.
- Au total, pour l'année 2024, les investissements totaux du Groupe alignés sur l'objectif d'atténuation du changement climatique s'élèvent à 5,193M€, soit 12,39 % des investissements du groupe d'un montant de 41,931M€ (7,79 % en 2023). La variation provient de la progression des investissements liés à la forte croissance dans l'activité énergie (Voir section "5.1 Examen de la situation financière et des résultats du Groupe"), nécessitant notamment l'acquisition de véhicules.

Les Capex éligibles au sens de la Taxonomie européenne sont déterminés sur la base du total des investissements en actifs corporels et incorporels au cours de l'exercice considéré avant amortissements, dépréciations et

réévaluations associées aux activités éligibles à la taxonomie.

La part des Capex du Groupe Solutions30 portant sur des activités éligibles est déterminée en divisant la somme des Capex des activités éligibles au sens de la Taxonomie européenne par la somme des Capex consolidés présentés aux notes « 11.1 Droits d'utilisation » pour un montant de 23,8M€ , « 14.2 Autres immobilisations incorporelles » pour un montant de 12,4M€ et « 14.3 Immobilisations corporelles » pour un montant de 5,8M€.

Méthodologie : Pour chaque activité, les documents descriptifs nécessaires à l'évaluation finale ont été collectés et archivés.

Le Groupe n'a pas calculé d'indicateurs alternatifs de performance.

Conformément à la réglementation, le processus a été effectué sur les 6 objectifs, sur la base des critères d'alignement. Le Groupe a considéré que ses activités et investissements contribuent à l'atténuation au changement climatique mais pas à l'adaptation au changement climatique. Les 4 autres objectifs sont non applicables aux activités éligibles du Groupe.

Les indicateurs clés de performance sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous.

ICP 1 – Chiffre d'affaires

Exercice 2024		2024		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
Activité économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garantie minimales	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie(Activité transitoire)
A.ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	13,8M€	1,4 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,5 %	H	
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	54,0M€	5,4 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	4,4 %	H	
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	45,6M€	4,6 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2,1 %	H	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie) (A.1)		113,4M€	11,4 %	11,4 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	8,0 %		
Dont habilitante		113,4M€	11,4 %	11,4 %	0 %	0 %	0 %	0 %	— %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	8,0 %	H	
Dont transitoire		0M€	0 %							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL										
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0M€	— %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
A.Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxinomie (A.1+A.2)		113,4M€	11,4 %	11,4 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								8,0 %		
B.ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		882,6M€	88,6 %																
TOTAL		996,0M€	100,0 %																

La part du chiffre d'affaires du Groupe Solutions30 portant sur des activités éligibles est déterminée en divisant la somme du chiffre d'affaires des activités éligibles telles que décrites en section « 3.2.1 Taxonomie Environnementale » au sens de la Taxonomie européenne par le chiffre d'affaires consolidé (établi en application de la norme IFRS 15) présenté en note « 3 Chiffre d'affaires ».



ICP 2 – Capex

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")						Part des capex alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (A activité transitoire)	
	Code	CAPEX	Part des CapEx, année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité				Garantie minimales
Activités économiques		M€	%	OUI; NON;N/EL	OUI; NON;N/EL	OUI; NON;N/EL	OUI; NON;N/EL	OUI; NON;N/EL	OUI; NON;N/EL	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	OUI/NON	%	H	T
A.ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,163M€	0,39 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,03 %	H	
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,509M€	1,21 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	— %	H	
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,602M€	1,44 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,82 %	H	
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	3,919M€	9,35 %	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5,94 %	H	
Capex des activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie) (A.1)		5,193M€	12,39 %	12,39 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	7,79 %		
Dont habilitante		5,193M€	12,39 %	12,39 %	0 %	0 %	0 %	0 %	— %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	7,79 %	H	
Dont transitoire		0 %	— %							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	— %		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
Capex des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0,000M€	0,00 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0,00 %		
A.Capex des activités éligibles à la Taxonomie (A.1+A.2)		5,193M€	12,39 %	12 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								7,79 %		
B.ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
Capex des activités non éligibles à la taxinomie		36,7M€	87,6 %																
TOTAL		41,9M€	100,0 %																

La part des Capex du Groupe Solutions30 portant sur des activités éligibles est déterminée en divisant la somme des Capex des activités éligibles telles que décrites en section «3.2.1 Taxonomie Environnementale » au sens de la Taxonomie européenne par la somme des Capex consolidés présentés aux note « 11.1 Droits d'utilisation » pour un montant de 23,8M€ , « 14.2 Autres immobilisations incorporelles » pour un montant de 12,4M€ et « 14.3 Immobilisations corporelles » pour un montant de 5,8M€.

ICP 3 – Opex

Exercice 2024		2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")								
Activité économiques	Code	Opex	Part des opex année N	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Economie circulaire	Biodiversité	Garantie minimales	Part des opex alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxinomie, année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie(A ctivité transitoire)
A.ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
7.4. Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,0M€	0 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
7.5. Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,0M€	0 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,0M€	0 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	0,0M€	0 %	OUI	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
Opex des activités durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxinomie) (A.1)		0,0M€	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %		
Dont habilitante		0,0M€	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	— %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
Dont transitoire		0 %	0 %							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL	EL;N/EL										
Opex des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0,0M€	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
A.Opex des activités éligibles à la Taxonomie (A.1+A.2)		0,0M€	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
B.ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE																			
Opex des activités non éligibles à la taxinomie		25,5M€	100 %																
TOTAL		25,5M€	100 %																

3

Éligibilité et alignement par objectif environnemental

	Part du Chiffre d'affaires / Chiffre d'affaires total	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	11,4 %	11,4 %
CCA	0,0 %	0,0 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,0 %
PPC	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %

	Part des Capex /Total des Capex	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	12,4 %	12,4 %
CCA	0,0 %	0,0 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	0,0 %	0,0 %
PPC	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %

3

3.2.2. ESRS E1 - Changement climatique

3.2.2.1. Notre approche et nos politiques

Chez Solutions30, notre mission est d'agir de manière à laisser une empreinte positive sur l'environnement. Cette vision nous pousse à fournir des solutions avancées en matière de connectivité, de télécommunications et dans le secteur de l'énergie (par exemple, l'installation de fermes de recharge de véhicules électriques [EVC] et de panneaux solaires, des solutions qui non seulement soutiennent l'utilisation d'une énergie plus propre, mais contribuent également à réduire les émissions tout au long du processus). Ce faisant, nous jouons un rôle actif dans la transition vers une économie moins carbonée.

Notre engagement en faveur du développement durable est dirigé par la Directrice Risques, Conformité & ESG du Groupe, et est supervisé par le Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du comité stratégie et ESG, qui veille à la transparence, à la rigueur et à la mise en œuvre des meilleures pratiques à tous les niveaux de l'entreprise.

En tant qu'acteur de longue date dans les domaines de la connectivité, des télécommunications et des énergies renouvelables, Solutions30 est consciente de sa responsabilité dans la promotion du progrès et de la durabilité. Notre travail joue un rôle crucial dans la transition vers des technologies plus vertes, notamment par le déploiement d'infrastructures de télécommunications et de solutions d'énergies renouvelables. Nous sommes pleinement conscients des impacts négatifs potentiels, y compris les émissions de GES provenant de notre flotte et des véhicules de nos sous-traitants.

Nous nous engageons non seulement à mesurer et à contrôler notre empreinte carbone, mais aussi à la réduire activement dans tous les domaines de nos activités. Dans le cadre de nos efforts en matière de développement durable, nous nous efforçons de minimiser l'impact environnemental de nos activités par le biais du projet «Réduction des émissions de GES», en accord avec le cadre du SBTi, ainsi que par le déploiement de solutions d'énergie renouvelable.

- **Action climatique alignée sur la science**

Afin d'aligner nos activités principales sur notre ambition en matière de développement durable, le Directoire a franchi une étape décisive en engageant Solutions30 à adhérer à l'initiative Science Based Targets (SBTi) en janvier 2024. Cet engagement souligne notre volonté de fixer des objectifs de réduction absolue des émissions à court terme fondés sur des données scientifiques, en s'appuyant sur le cadre du SBTi.

Actuellement, l'un de nos principaux projets dans le cadre de l'ESG se concentre sur la réduction de notre empreinte carbone. Pour mener à bien cette initiative, une équipe interne a été créée, comprenant deux membres du Directoire au sein de sa structure permanente.

Nous collaborons avec une société externe spécialisée dans la réduction des émissions de carbone, afin de définir nos objectifs à court terme et de les soumettre au SBTi. Ce partenariat implique également l'élaboration

d'une feuille de route et d'un plan d'action complets pour atteindre ces objectifs.

Ces objectifs à court terme indiqueront dans quelle mesure Solutions30 réduira ses émissions au cours des dix prochaines années. Alignés sur une trajectoire de 1,5°C pour limiter le réchauffement climatique, ces objectifs conduiront à la définition d'actions concrètes nécessaires pour réduire de manière significative nos émissions de gaz à effet de serre et contribuer à un avenir plus durable.

Notre approche est ancrée dans le pragmatisme, garantissant que chaque étape est soigneusement évaluée en fonction de ses impacts, de ses risques et de ses opportunités. Cette évaluation approfondie nous permet de mettre en œuvre des actions et des initiatives à la fois efficaces et durables.

Notre engagement envers le SBTi peut être consulté ici : <https://sciencebasedtargets.org/target-dashboard>.

- **Déploiement des énergies renouvelables**

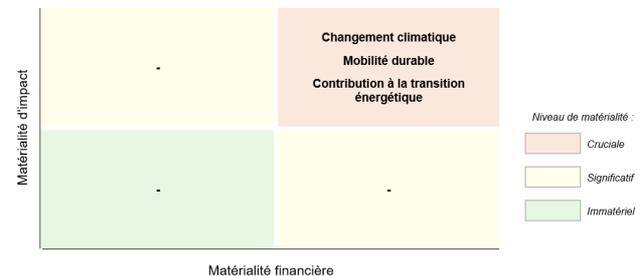
Nous investissons dans le développement, l'installation et la maintenance d'actifs liés aux énergies renouvelables, notamment des fermes solaires et des chargeurs pour véhicules électriques. Alors que nos investissements dans l'énergie solaire augmentent directement la capacité de production d'énergie renouvelable, l'installation de chargeurs pour véhicules électriques joue un rôle crucial dans la promotion de l'adoption des véhicules électriques, soutenant ainsi un avenir plus propre et plus durable.

En outre, pour remédier à tout impact négatif sur notre chaîne de valeur, nous travaillons en étroite collaboration avec nos principaux clients afin de promouvoir et de développer des solutions à faible taux d'émission. En 2025, nous prévoyons de renforcer notre collaboration avec nos sous-traitants, en les aidant à adopter des pratiques durables similaires.

Notre objectif est de continuer à développer nos initiatives environnementales tout en veillant à ce que chaque phase de notre travail, de l'installation à l'exploitation, contribue à un avenir plus propre et plus durable.

3.2.2.2. Impacts matériels, Risques et Opportunités (IRO)

Dans l'image ci-dessous, nous présentons le niveau de matérialité de chaque sous-thème lié au thème «Changement climatique». L'objectif est de mettre en évidence l'importance relative de chaque sous-thème dans le cadre de la stratégie environnementale de Solutions30.



Le tableau ci-dessous présente les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) liés au développement durable, identifiés et jugés importants dans le cadre de notre double processus d'évaluation de l'importance relative. Plus précisément, il s'agit des IRO associées au «Changement climatique (ESRS E1)».

En outre, nous précisons si ces impacts sont positifs ou négatifs. Tous les impacts sont considérés comme réels, sauf s'il est explicitement indiqué qu'il s'agit d'impacts potentiels.

 ESRS E1 – Changement climatique		
<ul style="list-style-type: none"> • Atténuation du changement climatique • Adaptation au changement climatique • Énergie 		
Identification IRO	Impact matériel, risque ou opportunité	Description
● Impact positif	Solutions en matière d'énergies renouvelables	Les énergies renouvelables sont l'une des technologies clés nécessaires pour décarboner la société et limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Nos activités, qui sont conformes à la taxonomie de l'UE et éligibles à celle-ci, contribuent directement à l'atténuation du changement climatique. En nous engageant dans l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, nous soutenons la transition vers les énergies renouvelables et la mobilité durable, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en promouvant une économie à faible émission de carbone.
● Impact négatif	Émissions de GES	Une part importante de cet impact provient des véhicules utilisés par nos techniciens (Scope 1) et ceux de nos sous-traitants (Scope 3), qui sont encore majoritairement alimentés par des carburants. Compte tenu de la fréquence élevée des interventions quotidiennes et des déplacements continus nécessaires à nos activités, ces émissions de véhicules contribuent de manière significative à notre empreinte carbone. Nous répondons à cet impact par le biais de nos objectifs stratégiques et de nos actions visant à réduire notre empreinte carbone.
● Risque potentiel	L'électrification de la flotte et l'impact potentiel sur la réaction et l'efficacité des services.	L'électrification de la flotte présente un risque potentiel en raison de son impact sur les performances du service, les temps de réaction et l'efficacité globale. Le passage des véhicules à carburant aux véhicules électriques peut poser des problèmes tels que l'autonomie limitée des véhicules, les temps de charge plus longs et la disponibilité de l'infrastructure de charge. Ces facteurs pourraient affecter la capacité de nos techniciens à répondre rapidement aux demandes de service et à maintenir la fréquence élevée des interventions quotidiennes requises. Assurer une transition en douceur tout en maintenant l'efficacité opérationnelle nécessitera une planification et des investissements minutieux.
● Risque potentiel	Mobilité durable	Risque réputationnel qui peut se traduire très vite par un risque financier. Les clients ne souhaitant plus travailler avec un partenaire qui n'a pas fait sienne la mobilité durable.
● Opportunité	Augmenter la part du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie de l'UE	Cela représente une opportunité pour nous, car la demande croissante d'installations de panneaux solaires photovoltaïques et de bornes de recharge pour véhicules électriques correspond à notre expertise. L'expansion de ces activités ne soutient pas seulement la transition vers une énergie plus propre, mais nous permet également de tirer parti d'un marché en pleine expansion, en stimulant la croissance de l'entreprise et en renforçant notre engagement en faveur du développement durable.

3.2.2.3. Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Vers la durabilité et la réduction des émissions

Solutions30 s'engage à aligner ses activités principales sur ses ambitions en matière de développement durable. En janvier 2024, le Directoire a pris la décision stratégique d'engager le Groupe dans l'initiative Science Based Targets (SBTi). Cet engagement reflète notre volonté de

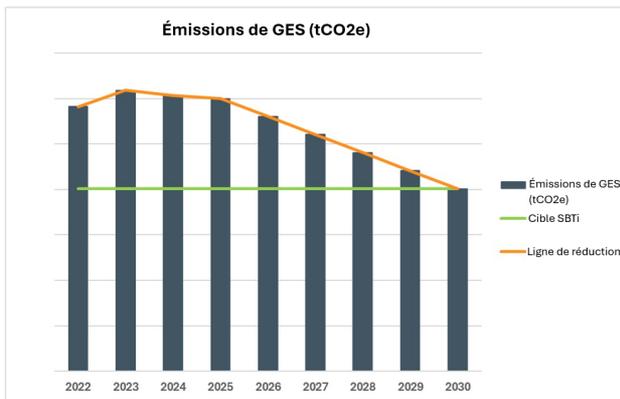
fixer des objectifs absolus de réduction des émissions à court terme, fondés sur des données scientifiques et conformes à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Actuellement, l'un de nos principaux projets ESG consiste à réduire notre empreinte carbone. Pour mener à bien cette initiative, une équipe interne spécialisée a été créée, composée de membres permanents et occasionnels. Les membres permanents comprennent l'ensemble de

l'équipe ESG du Groupe, le Gestionnaire de la Flotte du Groupe et deux membres du Directoire. Les membres occasionnels comprennent des gestionnaires de flotte de différents pays/entreprises et des représentants de la RSE de chaque pays, entreprise ou Business Unit. En outre, nous nous sommes associés à une société spécialisée dans les projets de réduction des émissions de carbone afin de définir des objectifs concrets et absolus de réduction des GES pour les Scopes 1, 2 et 3, et d'élaborer une feuille de route et un plan d'action complets pour garantir la réalisation de ces objectifs.

Ces objectifs à court terme devraient être définis et soumis au SBTi d'ici la fin du premier semestre 2025, en indiquant comment Solutions30 réduira ses émissions au cours de la prochaine décennie. Ces objectifs guideront nos actions pour garantir des réductions significatives des émissions de gaz à effet de serre (GES), contribuant ainsi à un avenir plus durable tout en assurant la continuité et la croissance de nos activités, la qualité des services fournis et les opportunités d'emploi, qui sont fondamentales pour la dimension sociale de la durabilité.

La stratégie de notre plan de transition a été définie au début de l'année 2024 et se compose de deux phases distinctes. La première phase, appelée en interne « Limitation et minimisation des émissions de GES », couvre les années 2024 et 2025. La deuxième phase, appelée « Réduction des émissions de GES », se concentre sur 2026 et au-delà. Nous présentons ci-dessous un résumé de chaque phase, de ses objectifs et des principales activités et actions qui y sont associées.



NOTE: le graphique de la réduction annuelle des émissions de CO2 ci-dessus n'est donné qu'à titre d'illustration. Les objectifs annuels sont en cours de définition avec le soutien de la société de conseil et seront soumis au SBTi pour validation.

1ère phase : Limitation et minimisation des émissions de GES (2024-2025)

L'objectif premier de cette phase est de préparer le Groupe à la deuxième étape. Cette phase permet d'étudier des scénarios et des solutions, d'analyser les risques, les impacts et les opportunités, de mettre en œuvre des projets pilotes, de tester des solutions potentielles, de sensibiliser les cadres et les employés (par exemple, sessions de sensibilisation ESG) et de définir des objectifs mesurables et des plans d'action à court et à moyen terme. Toutes ces mesures reposent sur une approche pragmatique, réaliste et durable de nos secteurs d'activité.

En attendant de finaliser le « projet SBTi » qui fixera les objectifs absolus de réduction des émissions de GES, nous avons décidé de maintenir les objectifs d'intensité carbone, en liant directement les émissions de GES au chiffre d'affaires du Groupe. Cela signifie améliorer notre efficacité opérationnelle, produire plus tout en réduisant l'impact sur l'environnement et notre empreinte carbone. Cette phase servira également de base à l'établissement des objectifs et de la feuille de route en matière de réduction des émissions de carbone qui seront soumis à l'approbation du SBTi.

Activités principales

- Création de l'équipe de projet et définition des tâches et des responsabilités.
- S'engager dans le SBTi (réalisé en janvier 2024).
- Définir l'objectif d'intensité (tCO2e/M€ de revenus).
- Analyser les risques, les impacts et les opportunités (liste de tous les obstacles et contraintes liés à nos engagements en matière de réduction des émissions de CO2).
- Définir le plan de transition.
- Définir un plan d'action détaillé pour contenir l'augmentation des émissions de CO2 en tenant compte de l'augmentation des revenus (par pays/entreprise).
- Établir les objectifs du SBTi - Scope 1, 2 et 3 (jusqu'à la fin du premier semestre 2025) et le plan d'action pour les atteindre.

Actions principales

- Électrification en douceur du parc automobile et projets pilotes.
- Optimisation des déplacements des techniciens.
- Formation à l'éco-conduite et à l'ESG.
- Télématique automobile - mettre en œuvre des systèmes de télématique automobile pour surveiller et améliorer le comportement des conducteurs (efficacité énergétique).
- Formation des techniciens plus polyvalents, liés à un domaine et non plus à une activité.
- Analyse de la possibilité d'utiliser des carburants « écologiques » tels que l'HVO (huile végétale hydrotraitée).

2ème phase : Réduction des émissions de GES (2026 et au-delà)

Cette phase comprend deux domaines d'action : action interne (au sein du Groupe S30) et action externe (au sein de notre chaîne de valeur). L'objectif principal est la mise en œuvre de la feuille de route et du plan d'action définis dans le cadre de notre engagement envers le SBTi, en veillant à ce que nous atteignons les objectifs soumis et validés par cette initiative.

À ce stade, les objectifs seront fixés en termes absolus, conformément à l'objectif mondial de limiter le réchauffement à 1,5°C. Nous prévoyons que les réductions d'émissions de GES suivront une tendance

exponentielle plutôt que linéaire, ce qui signifie que le pourcentage de réduction annuelle augmentera d'année en année. Cette stratégie sera soutenue par des avancées technologiques dans les véhicules et les batteries, le développement de solutions électriques et alternatives non polluantes, et l'expansion des réseaux de recharge pour véhicules électriques dans les pays et régions où nous opérons.

Une part importante de nos activités repose sur la mobilité et les interventions quotidiennes de milliers de techniciens, ce qui fait de l'autonomie des véhicules et de la disponibilité d'infrastructures de recharge rapide des facteurs essentiels au maintien de l'efficacité opérationnelle et de la productivité. Toute limitation dans ces domaines pourrait avoir un impact direct sur notre capacité à fournir des services de manière efficace. Ainsi, la réussite de notre stratégie d'électrification de la flotte et, par conséquent, la réduction significative de notre empreinte carbone, dépendent des progrès continus de la technologie, de l'infrastructure et des solutions disponibles. Il est essentiel de veiller à ce que ces développements suivent le rythme de nos besoins pour atteindre nos objectifs de durabilité tout en maintenant la qualité du service et la performance opérationnelle.

Activités principales

- Définir un plan d'électrification du parc automobile pour chaque pays.
- Définir des objectifs annuels absolus de réduction des émissions de GES conformément à l'alignement du SBTi.
- Ajuster les objectifs et l'année de référence du SBTi en fonction des fusions et acquisitions.
- Définir un plan d'action détaillé pour réduire les émissions de GES en tenant compte de l'augmentation des revenus par type d'activité (par pays/entreprise).
- Suivre les facteurs externes (par exemple, les modifications éventuelles de l'accord SBTi ou de la stratégie COP).
- Suivre l'évolution de chaque pays en termes de réseau EVC, de taxes et de coûts pour les voitures électriques ou d'autres technologies moins polluantes.
- Réévaluer les risques associés à la trajectoire de réduction du CO₂

Actions principales

- Électrification du parc automobile - Remplacement durable et progressif des véhicules à carburant par des véhicules utilisant des technologies non polluantes (véhicules électriques, véhicules à hydrogène, etc.).
- Actions visant à garantir et à conseiller nos sous-traitants afin qu'ils puissent aligner leurs stratégies de réduction de l'empreinte carbone sur nos objectifs.
- Poursuite de la mise en œuvre des mesures de réduction restantes définies pour la première phase.

Réduction de l'empreinte carbone et transition énergétique

Au cours des trois dernières années, Solutions30 a concentré ses efforts sur la réduction de son empreinte carbone et sur la planification de la transition vers les énergies renouvelables. Ce parcours a été marqué par les avancées suivantes:

- Croissance des activités "vertes"** : Nos activités alignées sur la taxonomie de l'UE ont considérablement augmenté. En 2024, ils représentaient 11,4 % de notre revenu total, reflétant une croissance de 42 % par rapport à 2023 et de 49 % par rapport à 2022. L'objectif pour 2025 est d'augmenter ce pourcentage de 20 % supplémentaires par rapport à 2024, ce qui nécessite un engagement fort de l'ensemble de l'organisation pour saisir et exécuter un volume plus important d'activités dans le secteur des énergies renouvelables.
- Utilisation d'une énergie 100 % renouvelable** : Certaines entreprises du Groupe utilisent déjà de l'électricité provenant exclusivement de sources renouvelables dans leurs bâtiments, une initiative qui sera progressivement étendue.
- Alignement sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies** : Solutions30 s'engage à respecter les principes du Pacte mondial des Nations unies, en intégrant les meilleures pratiques durables dans l'ensemble de ses activités.
- Réduction des émissions de GES**: Entre 2023 et 2024, nous avons réalisé une réduction absolue de 8,3 % de nos émissions des Scopes 1 et 2 sur le site. En termes d'intensité (tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires), nous avons réalisé une réduction de 2,7 %, soit une diminution d'environ 2 595 tCO₂e.
- Collaboration avec nos clients** : Nous travaillons activement avec nos principaux clients pour développer des solutions plus efficaces afin de réduire l'impact sur l'environnement (par exemple, un projet de réparation d'ordinateurs et d'imprimantes en vue de leur réutilisation).
- Définition d'objectifs environnementaux annuels**, dont un spécifiquement lié à la gestion des émissions de GES.
- Surveillance et mesure** : Nous disposons d'un processus rigoureux de collecte et d'analyse des données qui nous permet de calculer mensuellement nos émissions de GES et de préparer des rapports détaillés au niveau du Groupe, des business units et des projets-clés.
- Ajustement des plans d'action** : Sur la base d'un contrôle continu, nous affinons nos stratégies et nos plans de réduction des émissions afin de maximiser l'efficacité des actions mises en œuvre.

Dans le cadre de notre stratégie et en vue de réduire nos émissions de Scope 3, nous prévoyons également de décarboner notre chaîne de valeur. Étant donné que notre principale source d'émissions est l'activité de notre réseau de sous-traitance, nous visons à sensibiliser davantage nos sous-traitants aux questions liées au changement climatique et à les inciter à s'engager dans cette voie en 2025. D'ici à la fin de 2025, nous prévoyons d'introduire des mesures et des actions concrètes pour augmenter le nombre de sous-traitants alignés sur nos objectifs de réduction des émissions de GES, en les encourageant à se joindre à notre démarche de décarbonation tout en partageant notre expérience et nos connaissances. Cette initiative suivra la validation de nos objectifs avec le SBTi et sera toujours alignée sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Supervision du plan de transition

Notre plan de transition a été approuvé par le Directoire et présenté au Conseil de Surveillance lors de la dernière réunion du comité stratégique et ESG en novembre 2024. Ce plan a également été présenté et discuté avec le Comité Exécutif en janvier 2025.

Solutions30 a mis en place un système solide et complet de collecte et de suivi des données pour calculer les émissions mensuelles de GES (Gaz à Effet de Serre). Nous produisons des rapports mensuels détaillés, tant au niveau du Groupe que pour chaque pays, chaque entreprise, chaque business unit et chaque projet-clé. Sur la base de cette analyse, nous adaptons en permanence nos plans d'action afin de garantir une réduction progressive des émissions de GES et une diminution de l'impact sur l'environnement.

Toutes les initiatives et les progrès réalisés sont résumés dans notre rapport mensuel interne sur l'ESG. Au moins une fois par an, toutes les activités, tous les projets et toutes les initiatives pertinents, ainsi que leurs résultats et les objectifs définis, sont présentés de manière détaillée et transparente dans le rapport annuel du Groupe. Ce rapport est mis à la disposition de toutes les parties prenantes et comprend l'évolution de notre plan et de nos objectifs en matière de climat.

■ Résilience climatique

Portée de l'analyse de la résilience climatique

En tant qu'entreprise leader dans les secteurs de la connectivité, des énergies renouvelables et des technologies de l'information, nous adoptons une approche globale pour évaluer et gérer les risques et les opportunités liés au changement climatique et à la transition vers une économie à faible émission de carbone. Cette stratégie vise à s'aligner sur l'évolution des exigences réglementaires tout en maintenant la résilience de notre modèle d'entreprise et de notre stratégie à long terme.

Notre analyse de la résilience repose sur deux piliers fondamentaux :

1. **Évaluation et gestion des risques et des opportunités** liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris les facteurs macroéconomiques, politiques, technologiques et de marché.

2. **Évaluation des risques climatiques physiques**, en tenant compte des effets à long terme du changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes sur nos activités et nos infrastructures.

Risques et opportunités liés à la transition

Les risques liés à la transition découlent des changements nécessaires à une économie à faibles émissions de carbone et comprennent des facteurs tels que les nouvelles réglementations, l'innovation technologique, les changements de marché et l'évolution des préférences des consommateurs. Ces dernières années, nous avons atténué ces risques en développant nos activités durables et en intégrant de plus en plus des solutions alignées sur les objectifs climatiques mondiaux. Ces progrès nous placent dans une position favorable pour tirer parti de la demande croissante de services et de technologies durables.

Comme indiqué précédemment, les recettes provenant des « activités vertes » (activités éligibles et alignées sur la taxonomie de l'UE) ont représenté 11,4 % de nos recettes totales en 2024, soit une croissance de 50 % par rapport à 2022. Notre objectif est d'augmenter systématiquement ce pourcentage, le Groupe visant au moins 13,5 % d'activités vertes d'ici à 2025, soit une augmentation supplémentaire de 20 % par rapport à 2024.

L'un des défis identifiés dans notre analyse est l'incertitude concernant le soutien politique et réglementaire à la transition énergétique. Les modifications de la législation, les réductions des incitations fiscales et les nouvelles obligations de déclaration peuvent influencer le taux de croissance des énergies renouvelables et de la numérisation durable. C'est pourquoi nous suivons de près les tendances politiques et économiques afin de nous assurer que nos stratégies commerciales s'adaptent aux conditions du marché.

Risques climatiques physiques

Les risques climatiques physiques comprennent les phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, inondations, vagues de chaleur et de froid) et les changements climatiques chroniques (variations de température, régimes de précipitations et disponibilité des ressources naturelles). Ces risques peuvent avoir une incidence sur l'efficacité opérationnelle des infrastructures de télécommunications et de connectivité, ainsi que sur les performances des actifs liés aux énergies renouvelables.

Pour garantir la résilience de nos actifs et de nos services, nous procédons à des évaluations détaillées des effets potentiels du changement climatique sur notre réseau et notre structure opérationnelle. Notre processus d'analyse s'aligne sur les critères de la taxonomie de l'UE en matière d'adaptation au climat, en veillant à ce que nos installations et nos équipements soient prêts à résister à des conditions météorologiques défavorables et à ce que des plans d'urgence soient mis en place pour assurer la continuité des activités en cas d'anomalie environnementale.

Méthodologie d'analyse de la résilience

- Gestion des risques de transition** : Cette analyse a été réalisée dans le cadre du processus d'évaluation des risques stratégiques du Groupe, qui surveille les risques géopolitiques, économiques/financiers, commerciaux et d'entreprise. Elle a été complétée par notre double analyse de matérialité. Cette approche structurée et proactive nous permet non seulement d'identifier et d'atténuer les risques et les opportunités liés à la transition vers un modèle d'entreprise plus durable, mais aussi d'évaluer l'impact de nos activités sur l'environnement et la société. Cela garantit une adaptation stratégique plus efficace, alignée sur la résilience à long terme du Groupe.
- Risques climatiques physiques** : En 2024, nous avons procédé à une évaluation de l'impact réel ou potentiel des risques climatiques physiques sur nos activités. Le risque climatique a été déterminé en analysant deux facteurs:
 - Exposition** : exposition actuelle et future du système aux risques climatiques physiques (par exemple, inondations, cyclones, incendies de forêt, vagues de chaleur ou de froid, etc.) L'exposition actuelle a été calculée sur la base des données historiques des

événements météorologiques défavorables dans les lieux/régions où Solutions30 opère. L'exposition future a été calculée à l'aide de projections et de scénarios climatiques (par exemple, les projections climatiques du GIEC) dans les lieux/régions où Solutions30 opère, avec une analyse des scénarios à moyen et long terme s'étendant jusqu'en 2100.

- Vulnérabilité** : sensibilité actuelle et future des sites de l'entreprise à des facteurs externes (par exemple, arrêts de travail dus à des événements météorologiques). La vulnérabilité a été mesurée en analysant l'impact d'événements réels survenus au cours des cinq dernières années, en comptant le nombre de jours d'arrêt de travail causés par ces événements. Note : cette analyse a été réalisée par pays/région.

Cette analyse nous a permis d'évaluer les risques futurs et de hiérarchiser les stratégies d'adaptation afin de garantir la sécurité et l'efficacité de nos actifs, et d'apporter une réponse plus solide et plus préventive aux défis climatiques.

Nous présentons ci-dessous les risques climatiques physiques analysés en conformité avec l'Acte Délégué sur le Climat de la Taxonomie de l'UE.

Risques du Groupe	Nature	Risques climatiques physiques	Risques inclus dans l'évaluation
Risques liés à l'eau	Aigu	Sécheresse	Oui
	Aigu	Fortes précipitations (pluie, grêle, neige/verglas)	Oui
	Aigu	Inondations (côtières, fluviales, pluviales, remontées de nappes phréatiques)	Oui
	Aigu	Rupture de lacs glaciaires	Non
	Chronique	Variabilité hydrologique ou des précipitations	Oui
	Chronique	Acidification des océans	Oui
	Chronique	Infiltration de l'eau de mer	Oui
	Chronique	Élévation du niveau de la mer	Oui
	Chronique	Stress hydrique	Oui
Risques liés à la température	Aigu	Vague de chaleur	Oui
	Aigu	Vague de froid/gel	Oui
	Aigu	Feu de forêt	Oui
	Chronique	Changements de température (air, eau douce, eau de mer)	Oui
	Chronique	Stress thermique	Oui
	Chronique	Variabilité des températures	Oui
	Chronique	Dégel du permafrost	Non
Risques liés au vent	Aigu	Cyclone, ouragan ou tornade	Oui
	Aigu	Tempête (y compris les tempêtes de neige, de poussière et de sable)	Oui
	Chronique	Changements dans la configuration des vents	Oui
Risques liés aux masses solides	Aigu	Avalanche	Non
	Aigu	Glissement de terrain	Oui
	Aigu	Affaissement (effondrement soudain de la surface du sol)	Oui
	Chronique	Érosion côtière	Oui
	Chronique	Dégradation des sols	Oui
	Chronique	Érosion des sols	Oui
	Chronique	Solifluxion	Oui

NOTE : Les risques identifiés ci-dessous comme n'ayant pas été pris en compte dans l'évaluation exécutée ont été exclus de l'évaluation parce qu'ils ont été jugés inapplicables en raison de la localisation géographique des entités du Groupe.

Résultats de l'analyse de résilience

Notre analyse confirme que les risques et les opportunités de transition font partie intégrante des décisions d'investissement et de développement des entreprises. Notre stratégie se concentre sur :

- Accroître la diversification du portefeuille pour atténuer les risques réglementaires et politiques.
- Contrôler la stabilité politique et réglementaire sur les marchés où nous opérons.
- Renforcer les partenariats stratégiques avec les clients et les fournisseurs pour favoriser la transition vers des solutions durables.

Notre approche proactive nous permet non seulement de minimiser les risques, mais aussi d'exploiter les opportunités dans le cadre de la transition vers un modèle économique plus durable, garantissant ainsi la résilience et la compétitivité à long terme de notre Groupe.

Résultats de l'analyse des risques climatiques physiques

En résumé, l'évaluation des risques climatiques physiques indique que toutes nos activités sont protégées contre les effets du changement climatique, grâce à la situation géographique, au type de construction et à l'intégrité structurelle de nos bâtiments, ainsi qu'aux mesures d'atténuation mises en place.

D'un point de vue opérationnel, sur la base des événements historiques des cinq dernières années, nous avons identifié que les principales menaces pour nos activités sont les inondations et les tempêtes, qui peuvent

entraîner des perturbations temporaires de nos activités ainsi que des projets en cours.

En 2025, nous procéderons à une réévaluation complète de l'analyse des risques climatiques, afin de nous assurer que notre gestion des risques reste à jour et alignée sur l'évolution des activités de Solutions30 et sur les projections et scénarios climatiques les plus récents.

3.2.2.4. Actions visant à atténuer les impacts ou les risques et à maximiser les opportunités

Solutions30 a procédé à une évaluation approfondie afin d'identifier les impacts, les risques et les opportunités (IRO) liés à ses activités. Sur la base de cette analyse, l'entreprise a planifié, défini et mis en œuvre de manière stratégique un ensemble complet d'actions visant à minimiser les impacts négatifs et les risques tout en maximisant les opportunités potentielles. Ces actions sont conçues pour améliorer l'efficacité opérationnelle, renforcer le bien-être des salariés et soutenir une croissance durable.

Pour assurer une amélioration continue, Solutions30 suit activement les résultats de ces initiatives et évalue régulièrement leur efficacité. Cette approche permet de procéder aux ajustements et optimisations nécessaires, en veillant à ce que les actions restent alignées sur les objectifs stratégiques de l'entreprise et sur l'évolution des défis.

Le tableau ci-dessous résume les actions et les projets qui ont été mis en œuvre ou qui sont prévus, conformément à notre stratégie et à nos politiques en matière de main-d'œuvre.

Sujet	Description de l'action principale
<p>Changement climatique</p> <p>Réduire les émissions liées aux activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement en faveur de l'initiative «Science Based Targets» (SBTi) : En janvier 2024, Solutions30 s'est engagée dans le SBTi avec pour mission de définir des objectifs absolus de réduction des gaz à effet de serre (Scope 1, 2 et 3). Actuellement, nous travaillons avec une société externe spécialisée dans la réduction des émissions de GES pour définir les objectifs et obtenir ensuite l'approbation du SBTi. Nous prévoyons que les activités de définition des objectifs et des plans d'action respectifs seront achevées d'ici le premier semestre 2025. • Électrification de la flotte : Solutions30 remplace progressivement et structurellement sa flotte de véhicules. Remplacement des véhicules thermiques par des véhicules entièrement électriques ou hybrides (rechargeables). En 2024, Solutions30 a remplacé 106 véhicules à combustion par des véhicules entièrement électriques ou hybrides rechargeables, ce qui correspond à une augmentation du pourcentage total de ce type de véhicules dans notre flotte mondiale de 5,3 % à 8 % (à l'exclusion des camions). • Choisir des véhicules avec de plus faibles facteurs d'émission de CO2 : En ce qui concerne les véhicules à combustion, la principale exigence est le taux d'émission des véhicules (gCO2/km). Le choix des véhicules à acheter devrait être déterminé par leur taux d'émission (conformément à la politique automobile du pays). • Optimisation des itinéraires des techniciens : La majorité des services fournis (ex. : Business Unit « Télécom ») sont réalisés à l'aide de logiciels d'optimisation des itinéraires qui permettent, entre autres, de réduire les kilomètres parcourus par nos techniciens et, par conséquent, de réduire la consommation de carburant et les émissions de GES.

Sujet	Description de l'action principale
<p>Changement climatique</p> <p>Réduire les émissions liées aux activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Techniciens polyvalents : La formation et la spécialisation des techniciens pour différents types de services nous permettent de les affecter à des zones géographiques spécifiques, réduisant ainsi les distances à parcourir. En 2024, nos techniciens ont reçu un total de 136 887 heures de formation, soit une moyenne de 30 heures de formation par technicien. • Formation à l'éco-conduite : Formation à l'éco-conduite pour les salariés de Solutions30 afin de réduire la consommation de carburant et, par conséquent, les émissions de GES. Au cours des deux dernières années, nous avons organisé plus de 3 100 heures de formation à l'éco-conduite et à la sécurité routière. • Système de localisation GPS dans nos véhicules : Installation d'un système GPS dans nos véhicules (dans le respect des lois locales applicables) pour suivre la consommation moyenne de carburant, les vitesses moyennes et les pratiques de conduite. Cette activité décourage les excès de vitesse et permet donc d'économiser du carburant. Cette activité nous permet également de contribuer aux formations à l'éco-conduite. • Réduire le poids des voitures pour diminuer la consommation de carburant : Veiller à ce que les techniciens ne chargent pas les véhicules avec des matériaux ou des outils inutiles. Plus le poids à l'intérieur des véhicules est léger, plus leur consommation sera faible. Organiser des séances de sensibilisation à l'intention de tous les techniciens. • Séance de sensibilisation au ESG : Tous les employés sont tenus de participer à une session de sensibilisation à l'ESG. L'objectif principal de cette action est de faire en sorte que l'ensemble de l'équipe se concentre sur les objectifs et les cibles ESG, en particulier sur celui lié à la réduction de notre empreinte carbone. La campagne de sensibilisation à l'ESG a été lancée au second semestre 2024. En 2024, 5 274 employés ont participé à cette formation, ce qui représente 80 % du total des employés actifs du Groupe S30. • Augmentation de l'achat d'électricité "verte" provenant de sources 100 % renouvelables : Cette activité vise à réduire les émissions de GES liées à notre Scope 2. Certaines entreprises du Groupe utilisent déjà de l'électricité 100 % verte, c'est-à-dire provenant entièrement de sources renouvelables.

3

Véhicules électriques et hybrides rechargeables:

En 2024, le Groupe S30 a augmenté la part des véhicules électriques et hybrides rechargeables de 5,3 % à 8 %.*



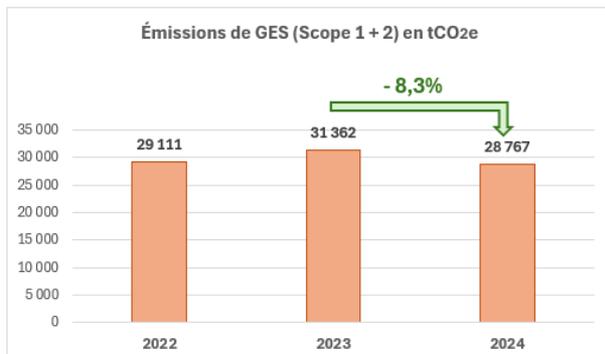
* À l'exclusion des véhicules poids lourds



En 2023/2024, le Groupe S30 a réalisé plus de **3 250 heures de formation à l'éco-conduite.**

Depuis 2023, nous avons formé **2600 employés** sur ce sujet.

Entre 2023 et 2024, nous avons réalisé une **réduction absolue de 8,3 % de nos émissions des Scopes 1 et 2**, ce qui représente une **diminution d'environ 2 600 tCO₂e**. En termes d'intensité (tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires), nous avons réalisé une réduction de 2,7 %.



Sujet	Description de l'action principale															
<p>Décarbonation et transition énergétique</p>	<p>Faire progresser la décarbonation grâce à des solutions d'énergies renouvelables</p> <p>Nos efforts de décarbonation s'alignent sur une opportunité-clé liée au changement climatique et génèrent un impact positif : l'expansion des produits et services liés aux énergies renouvelables, notamment les projets d'installation de panneaux solaires, de réseaux de recharge pour véhicules électriques et de compteurs intelligents.</p> <p>Ce secteur représente non seulement une opportunité de croissance significative pour notre entreprise, mais joue également un rôle crucial dans la promotion d'un impact positif sur l'environnement. Les projets de panneaux solaires améliorent la disponibilité des énergies renouvelables, les réseaux de recharge pour véhicules électriques facilitent la transition énergétique et les compteurs intelligents permettent une consommation d'énergie et une gestion des ressources plus efficaces pour nos clients.</p> <p>En 2024, les installations de panneaux solaires représentaient 40 % du total de nos activités éligibles alignées sur la taxonomie de l'UE.</p> <p>Dans l'ensemble des activités du Groupe, les « activités vertes » (éligibles et alignées sur la taxonomie de l'UE) ont représenté 11,4 % du chiffre d'affaires total en 2024, soit une augmentation significative par rapport à l'année précédente, où les activités vertes représentaient 8 % du chiffre d'affaires du Groupe. En termes absolus, cette croissance se traduit par une augmentation de plus de 28,5 millions d'euros entre 2023 et 2024.</p> <p>Pour l'avenir, le Groupe s'est fixé un nouvel objectif pour 2025, visant à ce que les activités vertes représentent au moins 13,5 % du chiffre d'affaires total, ce qui équivaut à une augmentation de 19 % par rapport à 2024.</p> <div data-bbox="422 869 1406 1413"> <p style="text-align: center;">Activités vertes – Taxonomie de l'UE</p> <table border="1"> <caption>Activités vertes – Taxonomie de l'UE</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Pourcentage</th> <th>Type</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2022</td> <td>7,6%</td> <td>Données historiques</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>8,0%</td> <td>Données historiques</td> </tr> <tr> <td>2024</td> <td>11,4%</td> <td>Données historiques</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>13,5%</td> <td>Nos prévisions (objectif pour 2025)</td> </tr> </tbody> </table> </div>	Année	Pourcentage	Type	2022	7,6%	Données historiques	2023	8,0%	Données historiques	2024	11,4%	Données historiques	2025	13,5%	Nos prévisions (objectif pour 2025)
Année	Pourcentage	Type														
2022	7,6%	Données historiques														
2023	8,0%	Données historiques														
2024	11,4%	Données historiques														
2025	13,5%	Nos prévisions (objectif pour 2025)														

3.2.2.5. Objectifs, cibles et indicateurs clés de performance (ICP)

Nos objectifs pour 2025

Chez Solutions30, nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone et à améliorer notre contribution à la transition énergétique en proposant et en diversifiant nos solutions d'énergies renouvelables.

La définition d'objectifs clairs, de cibles mesurables et d'indicateurs clés de performance (ICP) nous permet de suivre les progrès réalisés, de favoriser l'amélioration continue et de garantir l'alignement sur notre stratégie et nos objectifs politiques en matière de RSE. Ce point présente les principales mesures que nous utilisons pour évaluer nos performances, afin de garantir la transparence et la responsabilité.

Nos principaux objectifs sont liés au "changement climatique" :



3

Le Groupe Solutions30 définit chaque année un ensemble d'objectifs, de cibles et des ICP ESG, comme indiqué au sous chapitre 3.1.5.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des objectifs, des cibles et des indicateurs clés de performance pour 2025 en ce qui concerne le "changement climatique" :

Pilier de la stratégie / Engagement	Objectifs pour 2025 - Niveau du Groupe	Objectif ou limite pour 2025	ICP
Réduire l'impact environnemental de nos activités.	Réduire l'intensité des émissions de GES (Scope 1&2) de 8,8% par rapport à 2024.	26,34 tCO2e/M€	Total des émissions de GES (Scope 1+2) divisé par le revenu annuel total du Groupe.
Contribuer à une économie à faibles émissions de carbone en proposant des solutions qui favorisent et soutiennent la transition énergétique.	Augmenter le pourcentage des activités vertes* dans le chiffre d'affaires de Solutions30 de 19 % par rapport à 2024 <small>*Activités vertes = éligibles et alignées sur la taxonomie de l'UE</small>	13,5 %	Total des activités vertes divisé par le chiffre d'affaires total du Groupe.

Parallèlement, des objectifs annuels sont définis pour tous les pays où le Groupe opère, en fonction des activités et des réalités de chacun. Tous les objectifs spécifiques aux pays sont directement alignés sur les objectifs généraux du Groupe, ce qui garantit que leur réalisation contribue à l'atteinte des objectifs globaux.

Tous ces ICP font l'objet d'un suivi mensuel.

Définition et suivi d'autres indicateurs de performance importants

Outre les ICP assortis d'objectifs, le Groupe surveille une série d'ICP liés au thème du « changement climatique » qui, bien que n'ayant pas d'objectifs quantifiés, font l'objet d'un suivi régulier, des mesures étant prises si des tendances s'écartent des lignes directrices et des attentes du Groupe. Chaque mois, l'équipe ESG recueille un large éventail de données pertinentes pour analyser les performances de l'entreprise dans ce domaine et rend compte en interne des progrès accomplis.

Pilier de la stratégie / Engagement	Sujet	ICP	Fréquence de contrôle
Réduire l'impact environnemental de nos activités	Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'énergie • Pourcentage d'énergie renouvelable • Consommation de gaz naturel 	Tous les mois
	Mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation de carburant par type de carburant • Consommation de gaz • Évolution de l'électrification de la flotte 	Tous les mois

3.2.2.6. Empreinte carbone

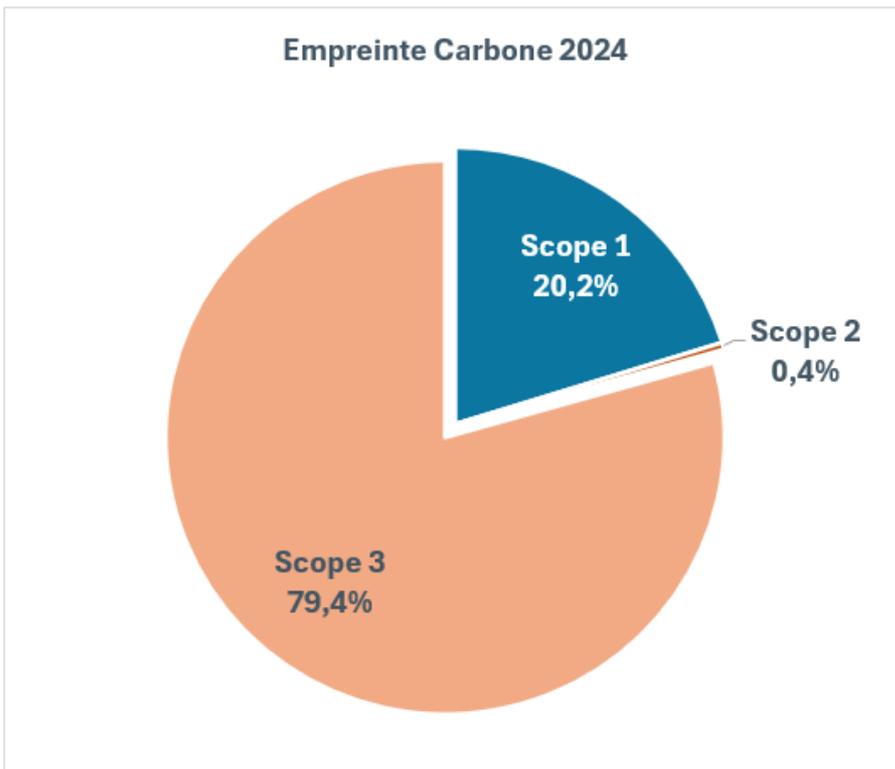
En 2024, nous avons lancé un projet visant à définir des objectifs absolus de réduction des GES sur la base du cadre de l'initiative Science Based Targets (SBTi). Dans le cadre de cette initiative, Solutions30 a fait appel à une société de conseil spécialisée dans la réduction de l'empreinte carbone pour nous aider à fixer nos objectifs et à élaborer le plan d'action correspondant pour les atteindre.

L'une des activités préliminaires de ce projet a été la vérification et la validation des données collectées, de la méthodologie appliquée et des calculs effectués par l'équipe ESG, ainsi que des chiffres de l'empreinte carbone pour 2023. Cette vérification par une tierce partie

renforce l'exactitude et la transparence des données divulguées par Solutions30, offrant ainsi une plus grande confiance à toutes nos parties prenantes. En outre, il garantit que notre méthodologie et nos calculs sont conformes aux exigences du cadre SBTi.

Pour le calcul de notre empreinte carbone, nous avons adopté le protocole GES, un cadre internationalement reconnu pour la mesure, la déclaration et la gestion des émissions de gaz à effet de serre dans les activités des secteurs privé et public.

Ci-dessous, nous présentons l'empreinte carbone de Solutions30 pour l'année 2024 par protocole GHG :



Le protocole GES classe les émissions en trois catégories:

- **Scope 1:** Émissions directes provenant de sources appartenant à l'entreprise ou contrôlées par elle.
- **Scope 2:** Émissions indirectes provenant de l'achat d'électricité et de la consommation d'énergie.
- **Scope 3:** Émissions indirectes de la chaîne de valeur, y compris des fournisseurs/ sous-traitants et de l'utilisation des produits.

Les émissions sont mesurées en tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (tCO₂e) en tenant compte du potentiel de réchauffement planétaire spécifique de chaque gaz à effet de serre.

Comme le montre l'image ci-dessus, 20 % de notre empreinte carbone totale provient du Scope 1, principalement des émissions de CO₂ de notre flotte de véhicules. Le Scope 2 représente notre consommation d'électricité, tandis que le Scope 3 est largement dominé par les émissions provenant des achats de biens et de services. Dans le cadre du Scope 3, l'achat de services auprès de nos sous-traitants représente la plus grande part de nos émissions indirectes.

L'inventaire de l'empreinte carbone pour 2023 a fait l'objet d'une révision complète à la suite de changements dans la méthode de calcul. Ces ajustements comprennent :

- Transition de la méthode de calcul des émissions des biens d'équipement de l'approche Bilan Carbone à l'approche du protocole GHG.
- Prise en compte des émissions provenant de sources fugitives.
- Correction des facteurs d'émissions du Scope 2 pour l'approche fondée sur la localisation et garantie de la cohérence des calculs fondés sur le marché.

En raison de ces mises à jour méthodologiques, l'inventaire révisé de l'empreinte carbone présente une différence de 8 % par rapport aux chiffres de 2023 initialement publiés. Conformément aux exigences du protocole GES, ce nouveau calcul était nécessaire pour maintenir l'exactitude et la comparabilité dans le temps.

Pour garantir l'intégrité et la fiabilité de l'inventaire révisé, les chiffres actualisés de l'empreinte carbone ont été examinés et validés par un tiers indépendant. Cette vérification externe confirme l'alignement sur le protocole des GES et, par conséquent, la conformité avec les exigences de l'initiative Science Based Targets (SBTi).

En outre, dans le tableau ci-dessous, les valeurs de l'empreinte carbone pour 2022 n'ont pas été incluses, car leur calcul était basé sur la méthodologie Bilan Carbone. Compte tenu des différences méthodologiques, les chiffres de 2022 ne sont pas directement comparables à ceux de 2023 et 2024, qui respectent le cadre du protocole GHG.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des émissions de GES par scope pour les deux dernières années.

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)		2023 (tCO ₂ e)	2024 (tCO ₂ e)	Différence 2024 vs 2023
Scope 1	Total des émissions directes de GES	30 777	28 204	-8,4%
	Émissions directes (combustion mobile et stationnaire)	30 145	27 873	-7,5%
	Émissions fugitives	632	330	-47,7%
Scope 2	Émissions indirectes de GES : basées sur la localisation	585	563	-3,8%
	Émissions indirectes de GES : basées sur le marché	797	514	-35,4%
Scope 3	Total des émissions de GES (émissions indirectes)	132 298	110 603	-16,4%
	01 : Biens et services achetés	92 456	89 001	-3,7%
	02 : Biens d'équipement	10 889	4 218	-61,3%
	03 : Combustibles et activités liées à l'énergie	7 487	6 899	-7,9%
	04 : Transport et distribution en amont	8 173	1 659	-79,7%
	05 : Déchets générés par les opérations	2 132	2 182	2,3%
	06 : Voyages d'affaires	6 010	2 793	-53,5%
	07 : Déplacements des salariés	5 152	3 852	-25,2%
Scope 1+2	Émissions totales de GES (basées sur la localisation)	31 362	28 767	-8,3%
	Émissions totales de GES (basées sur le marché)	31 574	28 718	-9,0%
Scope 1+2+3	Émissions totales de GES (basées sur la localisation)	163 660	139 370	-14,8%
	Émissions totales de GES (basées sur le marché)	163 872	139 321	-15,0%

Informations supplémentaires :

- Biens d'équipement : les biens d'équipement varient d'une année à l'autre, car ils comprennent des actifs à long terme qui ne sont généralement pas remplacés chaque année.
- Transport et distribution en amont : Réduction significative des services de transport terrestre.
- Voyages d'affaires : forte baisse due à une réduction significative des voyages d'affaires (en particulier dans les services d'hébergement et de restauration). Priorité aux réunions en ligne.

En 2024, comme en 2023, un indicateur d'intensité énergétique a été suivi, nos émissions de GES étant liées à l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des intensités d'émission de GES par domaine, en utilisant la géolocalisation pour le Scope 2 :

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)		2023 (tCO ₂ e)	2024 (tCO ₂ e)	Différence 2024 vs 2023
Scope 1	Intensité des émissions de GES par revenu (tCO ₂ e/M€)	29,12	28,32	-2,7%
	Intensité des émissions de GES par employé (tCO ₂ e/employé)	4,26	4,1	-3,8%
Scope 2	Intensité des émissions de GES par revenu (tCO ₂ e/M€)	0,55	0,57	2,1%
	Intensité des émissions de GES par employé (tCO ₂ e/employé)	0,08	0,08	1,0%
Scope 1+2	Intensité des émissions de GES par revenu (tCO ₂ e/M€)	29,67	28,88	-2,7%
	Intensité des émissions de GES par employé (tCO ₂ e/employé)	4,34	4,18	-3,7%
Scope 1+2+3	Intensité des émissions de GES par revenu (tCO ₂ e/M€)	154,83	139,93	-9,6%
	Intensité des émissions de GES par employé (tCO ₂ e/employé)	22,65	20,25	-10,6%

En 2024, le Groupe a réalisé des réductions significatives de ses émissions de GES. En termes relatifs, **nous soulignons une réduction de 9,6% basée sur les revenus et une réduction de 10,6% des émissions de GES par salarié.** Ce résultat est d'autant plus

remarquable que le nombre moyen de salariés en 2024 était inférieur de 5% à celui de 2023, ce qui, en théorie, aurait entraîné une augmentation de l'intensité des GES par salarié.

Évolution de l'Empreinte Carbone

En 2024, les émissions de GES du site (tous Scopes confondus) ont diminué de 15 % par rapport à 2023 et les émissions de GES (Scope 1+2) ont diminué de 8,3 %, ce qui est supérieur à la baisse de 6 % du chiffre d'affaires sur la même période

En théorie, une réduction des activités du Groupe devrait entraîner une diminution des émissions de GES, ce qui est confirmé par l'analyse des émissions totales dans les trois Scopes. Cependant, si l'on se concentre uniquement sur les Scopes 1 et 2, cette relation n'est pas aussi directe. La diminution de notre activité a mis davantage l'accent sur le travail effectué par nos techniciens internes (dont les émissions relèvent du Scope 1), tout en réduisant de manière significative le recours aux sous-traitants (dont les émissions relèvent du Scope 3).

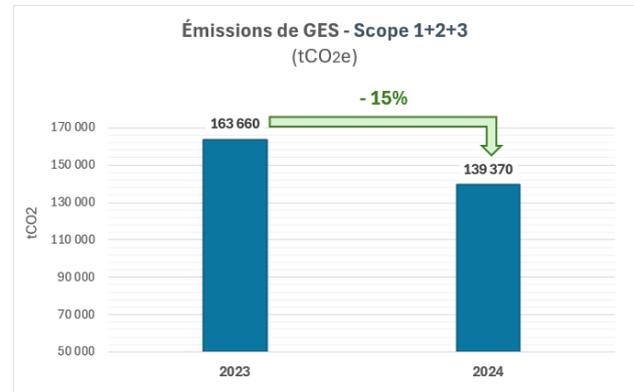
Dans ce contexte, nous considérons comme un résultat positif le fait que le pourcentage de réduction des émissions des Scopes 1 et 2 soit supérieur au pourcentage de diminution des recettes, car cela indique une plus grande efficacité dans la gestion des ressources et une réduction absolue tangible des émissions directes de GES.

Nous attribuons cette réduction absolue des émissions de GES à deux facteurs : la mise en œuvre des initiatives décrites à la section 3.2.2.4, avec un accent particulier sur l'électrification prévue de notre flotte de véhicules, notamment dans les pays où l'infrastructure de recharge pour VE est plus développée, et une réduction de l'activité du Groupe de 2023 à 2024.

Parmi les autres initiatives clés contribuant à la réduction des émissions directes de GES figurent la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable structurée et efficace,

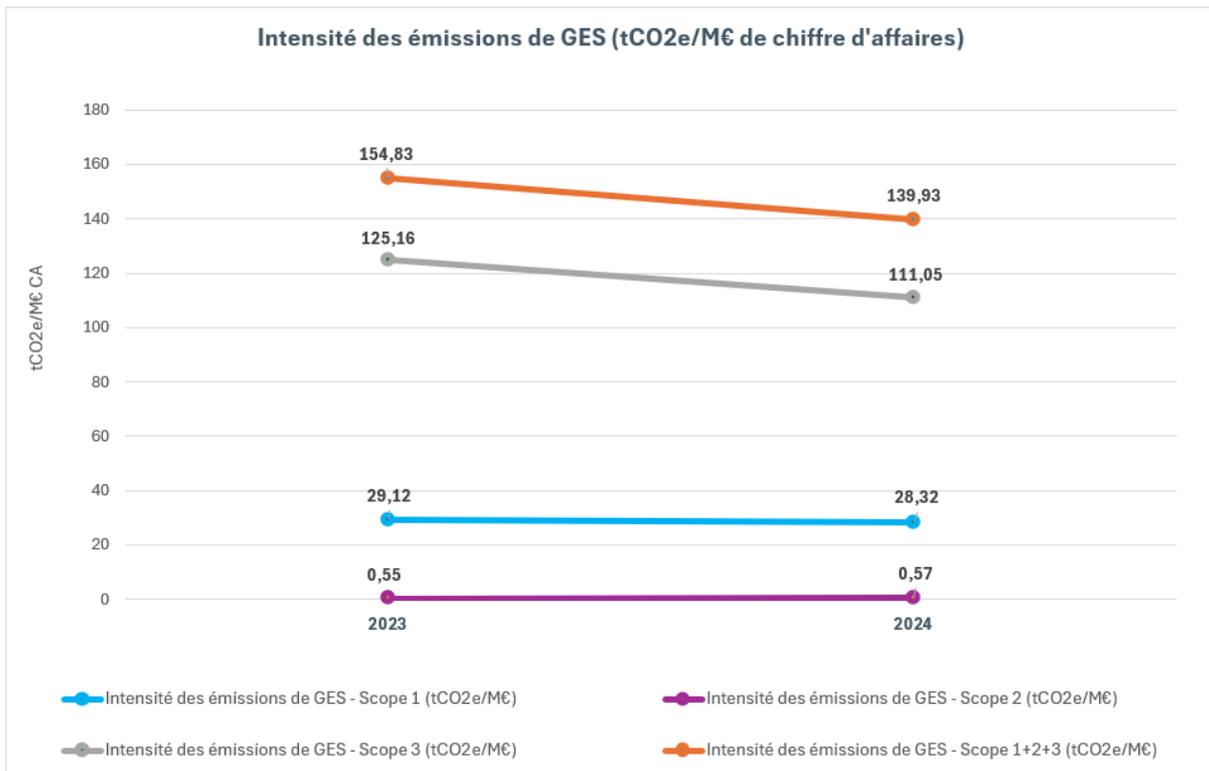
qui a optimisé les itinéraires des techniciens, et les programmes de formation à l'éco-conduite et aux meilleures pratiques en matière d'ESG.

En termes absolus, les émissions totales de GES pour 2024 (Scope 1) s'élevaient à 139 370 tCO₂e, reflétant une baisse de 15 % par rapport à 2023.



En termes relatifs, les émissions de GES des Scopes 1 et 3 ont connu des réductions significatives par rapport à 2023, à la fois en termes d'intensité de GES par revenu et par employé. En ce qui concerne les émissions de GES du Scope 2, une légère augmentation relative a été observée dans les deux mesures d'intensité. Cela se justifie pleinement par le maintien du nombre de bâtiments (bureaux et entrepôts) malgré une diminution du chiffre d'affaires (-6 %) et du nombre moyen de salariés (-5 %).

Le graphique suivant présente une comparaison d'une année sur l'autre de l'intensité des émissions de GES par million de chiffre d'affaires.



■ Flotte de véhicules

En 2024, notre flotte de véhicules a été réduite par rapport à l'année précédente, avec une diminution notable des véhicules à combustion. Cette réduction a principalement été due à une baisse des véhicules diesel, qui ont représenté la majorité de la diminution, tandis que le reste était constitué de véhicules à essence et de véhicules hybrides conventionnels.

Dans le même temps, nous avons considérablement augmenté le nombre de véhicules entièrement électriques et hybrides rechargeables. **Au cours de l'année, le Groupe a plus que doublé sa flotte de véhicules à faibles émissions, passant de 202 à 406 unités.**

En décembre 2024, les véhicules électriques et hybrides rechargeables représentaient 8,0 % de la flotte totale du Groupe, une augmentation impressionnante par rapport à l'année précédente, où ils ne représentaient que 3,4 %. Cette évolution souligne notre engagement continu en faveur de l'électrification de la flotte et de la réduction des émissions.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principales évolutions de notre flotte de véhicules :

Flotte de véhicules	2022	2023	2024	Différence
				2024 vs 2023
				%
Nombre de véhicules entièrement électriques et hybrides rechargeables	1,1 %	3,4 %	8,0 %	135%
Pourcentage de véhicules à combustion (y compris les hybrides classiques)	98,8 %	96,6 %	92,0 %	-5%

3

■ Autres polluants atmosphériques

Solutions30 mesure la pollution atmosphérique en valeur absolue. Dans l'évaluation de la performance de sa flotte, le Groupe distingue plusieurs catégories :

- Les véhicules légers
- Les véhicules utilitaires, tels que les fourgonnettes, camionnettes, vans (désignés ici par « Vans de Classe I & II ») de poids total autorisé inférieur à 1,7 t et
- Les camions (poids total autorisé > 7,5 t).

En moyenne annuelle en 2024, Solutions30 avait une proportion relativement faible de camions (7%) dans sa flotte. Les émissions d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone et de particules fines 2,5 figurent dans les tableaux ci-dessous par catégorie de flotte (véhicules

légers/utilitaires et vans/camions) ainsi que pour l'ensemble de la flotte.

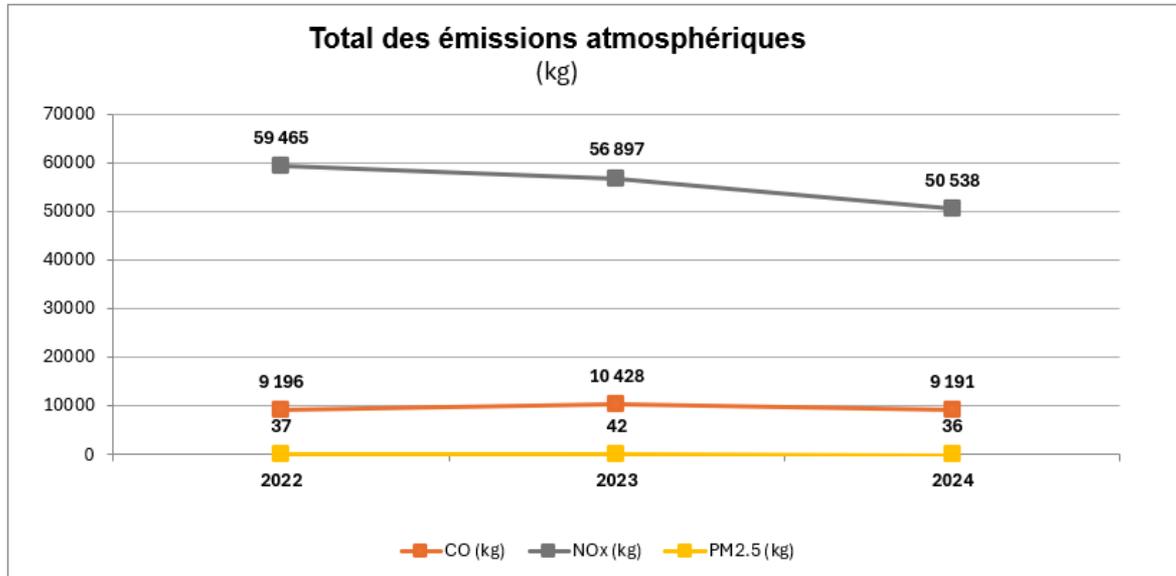
En 2024, grâce aux améliorations et aux modifications apportées au parc de véhicules, en particulier l'augmentation significative du nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables, les émissions totales de CO, NOx et PM2,5 ont été réduites à la fois en termes absolus et en termes d'intensité relative. Cette réduction est clairement illustrée dans les tableaux et graphiques suivants.

Mesures des émissions d'oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone (CO) et particules 2,5 (PM 2,5) en valeur absolue

EMISSIONS DES VOITURES ⁽¹⁾	2022	2023	2024	2024 vs 2023
CO (kg)	2 198	3 067	2 847	-7%
NOx (kg)	9 591	8 700	7 196	-17%
PM 2.5 (kg)	5,3	7,1	7,9	10%

EMISSIONS DES VANS ET CAMIONS ⁽¹⁾	2022	2023	2024	2024 vs 2023
CO (kg)	6 998	7 361	6 344	-14%
NOx (kg)	49 875	48 197	43 342	-10%
PM 2.5 (kg)	31	35	28	-18%

TOTAL DES EMISSIONS DE NOx, CO ET PARTICULES 2.5 POUR L'ENSEMBLE DE LA FLOTTE ⁽¹⁾	2022	2023	2024	2024 vs 2023
CO (kg)	9 196	10 428	9 191	-12%
NOx (kg)	59 465	56 897	50 538	-11%
PM 2.5 (kg)	37	42	36	-13%

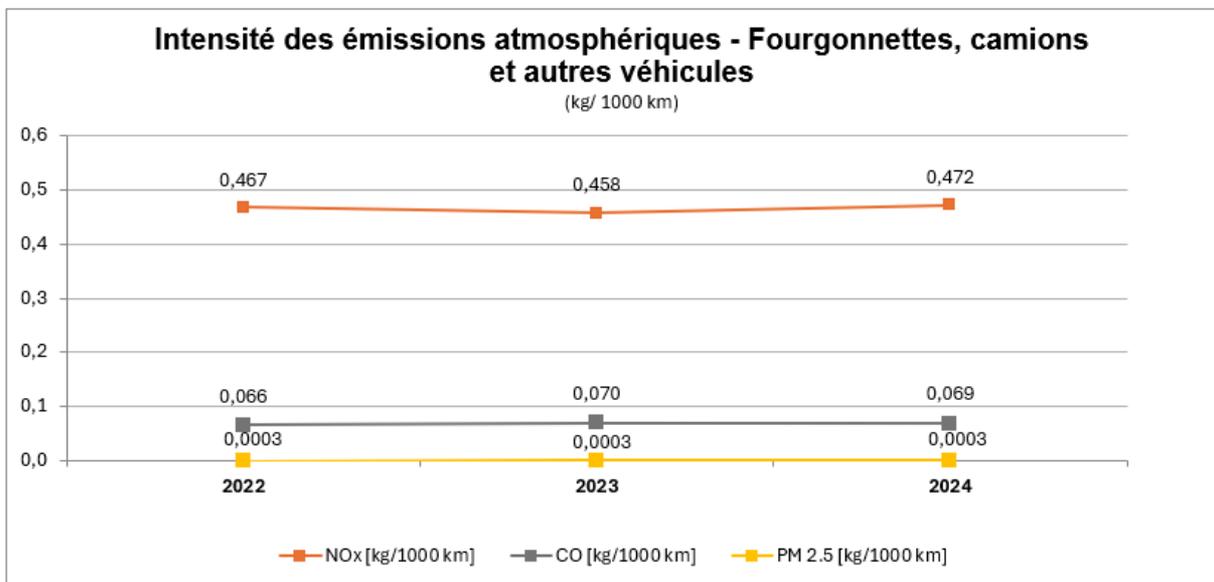
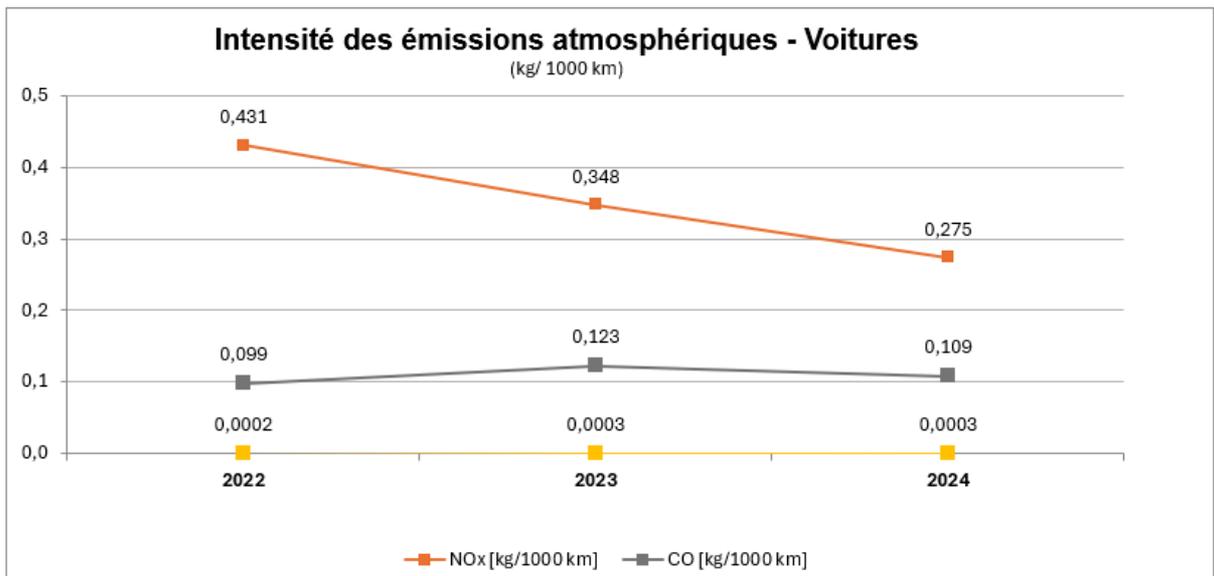
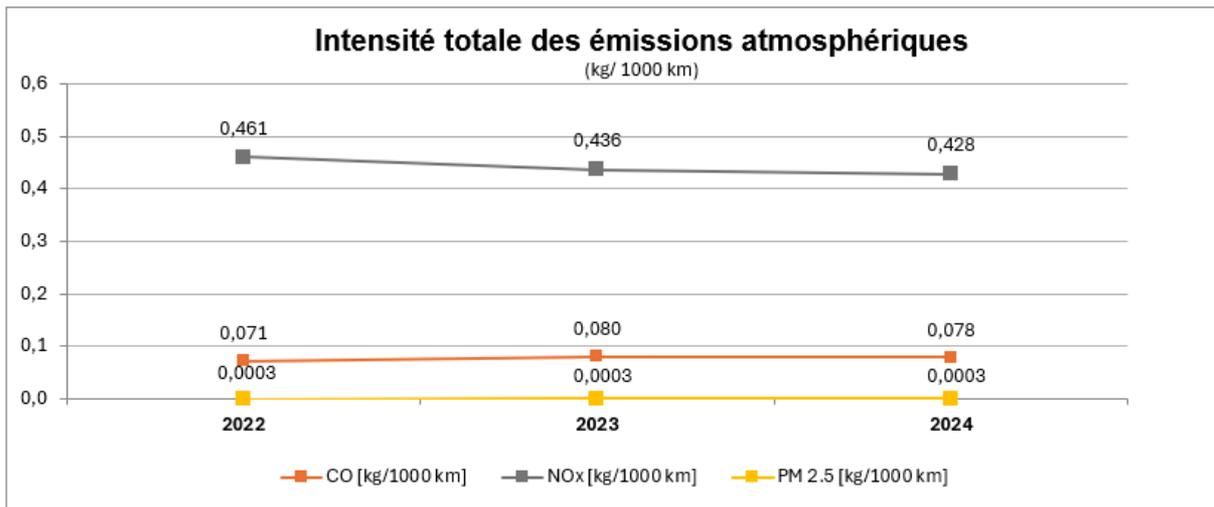


3

Mesures des émissions d'oxydes d'azote (NOx), monoxyde de Carbone (CO) et particules2.5 (PM 2.5) en intensité kilométrique

ENSEMBLE DE LA FLOTTE: INTENSITE KILOMETRIQUE DES EMISSIONS DE NOx, CO ET PARTICULES 2.5 ICP (kg/1000 km) ⁽¹⁾	2022	2023	2024	2024 vs 2023
CO (kg/Mkm)	0,071	0,080	0,078	-3%
NOx (kg/Mkm)	0,461	0,436	0,428	-2%
PM 2.5 (kg/Mkm)	0,000	0,000	0,000	-4%
Total émissions aériennes (kg/Mkm)	0,532	0,517	0,506	-2%

⁽¹⁾Source : Pour calculer les émissions de CO, NOx et PM2,5, les facteurs d'émission de l'Agence européenne pour l'environnement - guide d'inventaire des émissions de polluants atmosphériques 2023 (mis à jour en 2024) ont été utilisés. Dans le rapport annuel 2023, les valeurs présentées pour les années 2022 et 2023 ont été calculées en utilisant la méthodologie « Tier 1 ». En 2024, nous considérons que la méthodologie « Tier 2 » est la méthode la plus réaliste et la plus précise pour calculer les émissions de ces polluants atmosphériques, compte tenu du type de technologie de nos véhicules. Cette méthode calcule les émissions sur la base du nombre de kilomètres parcourus par chaque type de véhicule, en définissant des facteurs d'émission par type de véhicule, type de carburant et technologie du moteur. Grâce à cette méthodologie, nous pouvons observer plus précisément l'impact des changements apportés à notre flotte sur les émissions de polluants atmosphériques.



■ Gestion de l'énergie et efficacité énergétique

L'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie offrent des avantages économiques et environnementaux. En tant qu'acteur clé de la transition énergétique, Solutions30 s'engage à réduire la consommation d'énergie au sein du Groupe et à contribuer à la préservation des ressources naturelles.

Pour renforcer ses efforts en matière d'efficacité énergétique et atténuer son impact sur l'environnement, Solutions30 a mis en place un système de gestion de l'environnement conforme à la norme ISO 14001, garantissant une approche structurée de l'amélioration continue de l'efficacité énergétique et de la prévention de la pollution.

L'engagement du Groupe en matière d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie va au-delà de la gestion du parc automobile et englobe divers aspects des activités quotidiennes, notamment la réduction de la consommation d'énergie pour l'éclairage, la climatisation, les équipements de bureau (ordinateurs portables, ordinateurs de bureau, photocopieurs) et d'autres appareils électriques. Les principales initiatives sont les suivantes :

- **Sensibilisation des employés** – Des rappels réguliers encouragent les employés à éteindre les appareils électriques et les lumières lorsqu'ils ne sont pas utilisés, en particulier à la fin de la journée de travail.
- **Équipement à haut rendement énergétique** – Les cuisines sont équipées d'appareils à haut rendement énergétique, notamment des réfrigérateurs, des lave-vaisselles et des micro-ondes.
- **Utilisation responsable de la climatisation** – La climatisation est utilisée de manière efficace afin de minimiser le gaspillage d'énergie.
- **Éclairage éco-énergétique** – Des ampoules à faible consommation d'énergie sont utilisées dans tous les établissements afin de réduire la consommation globale d'électricité.

Grâce à ces mesures, Solutions30 renforce son engagement en faveur du développement durable, de l'efficacité opérationnelle et de la gestion responsable des ressources, en s'alignant sur les meilleures pratiques mondiales en matière d'économie d'énergie.

3

CONSOMMATION ANNUELLE TOTALE					
Type d'énergie	Unité	2022	2023	2024	2024 vs 2023
Diesel	L	11 051 280	10 934 255	9 712 864	-11%
Essence	L	679 539	1 229 966	1 490 198	21%
Électricité	kWh	2 880 428	3 299 454	2 914 306	-12%
Gaz naturel	m3	299 845	*174 072	198 023	14%

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE					
	Unité	2022	2023	2024	2024 vs 2023
Énergie fossile					
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	MWh	–	–	–	–
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	MWh	115 915	119 483	109 556	-8,3%
Consommation de combustible provenant du gaz naturel	MWh	3 226	1 873	2 131	13,8%
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles	MWh	–	–	–	–
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	MWh	2 304	2 211	1 311	40,7%
Consommation totale d'énergie fossile	MWh	121 445	123 567	112 998	-8,6%
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	%	99,5 %	99,1 %	98,6 %	–
Énergie renouvelable					
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.)	MWh	–	–	–	–
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	MWh	576	1 089	1 603	47,2 %
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	MWh	–	–	–	–
Consommation totale d'énergie renouvelable	MWh	576	1 089	1 603	47,2 %
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	%	0,5 %	0,9 %	1,4 %	–
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	MWh	122 022	124 655	114 601	-8,1%
Intensité Énergétique (MWh/M€ de CA) (Consommation d'énergie totale / total du chiffre d'affaires en millions d'euros)	MWh/M€	134,89	117,93	115,22	-2,3%

* Veuillez lire les informations complémentaires à la page suivante.

Informations supplémentaires:

- Les données concernent la consommation d'énergie de toutes les entités du Groupe Solutions30 et sont alignées sur les entités incluses dans le rapport financier.
- En ce qui concerne la consommation totale d'électricité des entités en France, il n'a pas été possible d'obtenir des valeurs réelles dans de nombreux cas, car les coûts d'électricité sont souvent inclus dans les contrats de location des bâtiments. Compte tenu de cette limitation et du fait que les activités en France représentent plus de 36 % du chiffre d'affaires du Groupe, nous avons estimé la consommation d'électricité sur la base de la consommation moyenne par employé. Pour ce faire, nous avons utilisé la moyenne annuelle de la consommation d'électricité par employé en Belgique (le deuxième pays du Groupe en termes de chiffre d'affaires) et calculé la consommation totale d'électricité pour la France en multipliant cette moyenne par le nombre total de salariés en France.
- Pour la conversion du diesel et de l'essence (litres), de l'électricité (kWh) et du gaz naturel (m³) en mégawattheures (MWh), nous avons appliqué les facteurs de conversion fournis par l'Agence internationale de l'énergie (<https://www.iea.org>).
- En outre, les données pour 2022 et 2023 ont été recalculées en utilisant les mêmes facteurs de conversion appliqués aux trois années couvertes par ce rapport (2022, 2023 et 2024).
- La consommation annuelle de gaz naturel pour 2023 a été ajustée à partir de la valeur publiée dans le rapport annuel de l'année dernière. Cet ajustement a été nécessaire car les données annuelles communiquées étaient incomplètes. Après la publication du rapport 2023, il a été découvert que trois pays n'avaient pas déclaré leur consommation annuelle totale ou avaient incorrectement déclaré zéro mètre cube (m³), malgré une consommation de gaz importante. Ces trois pays représentaient 49 % de la consommation totale de gaz naturel du Groupe en 2024. Comme il n'a pas été possible de récupérer les données manquantes, nous avons estimé la consommation de 2023 en extrapolant à partir de la consommation de 2024, ce qui donne une consommation de gaz naturel estimée à 174 072 m³ pour 2023. En réponse à cela, en 2024, le processus de collecte de données mensuelles pour la consommation de gaz naturel a été amélioré afin de garantir un reflet plus précis et plus complet de la consommation totale dans toutes les entités du Groupe.

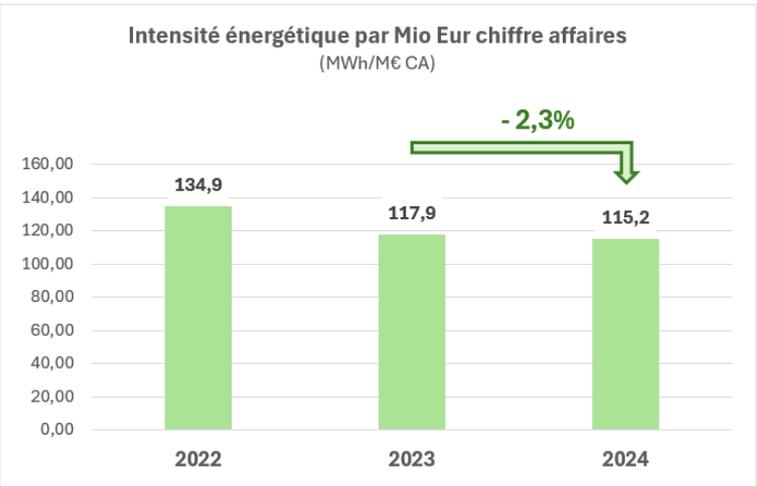
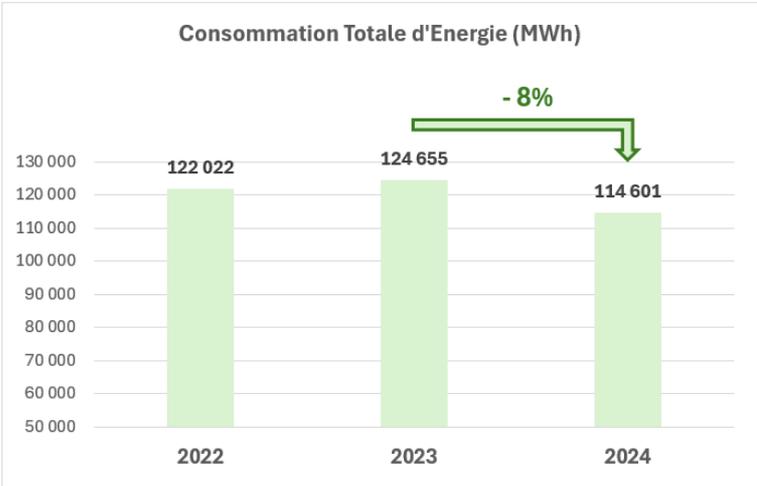
3

Résumé des résultats en matière de consommation d'énergie et d'efficacité énergétique entre 2024 et 2023 :

La consommation totale d'énergie en 2024 a diminué de 8 % par rapport à 2023, passant de 124 655 mégawattheures (MWh) à 114 601 MWh, soit une réduction de 10 054 MWh. En termes absolus, la baisse de la consommation d'énergie entre 2023 et 2024 est supérieure à la baisse des recettes annuelles, qui est d'environ 6 %, ce qui indique une amélioration de l'efficacité énergétique.

Le Groupe a enregistré une réduction significative de la consommation de diesel et d'électricité, ainsi qu'une augmentation considérable de la consommation d'essence (21%), principalement en raison de l'utilisation accrue de voitures hybrides rechargeables.

En termes relatifs, **Solutions30 a maintenu une tendance à la baisse de l'intensité énergétique sur le site, réalisant une réduction de 2,3 % par rapport à 2023.**



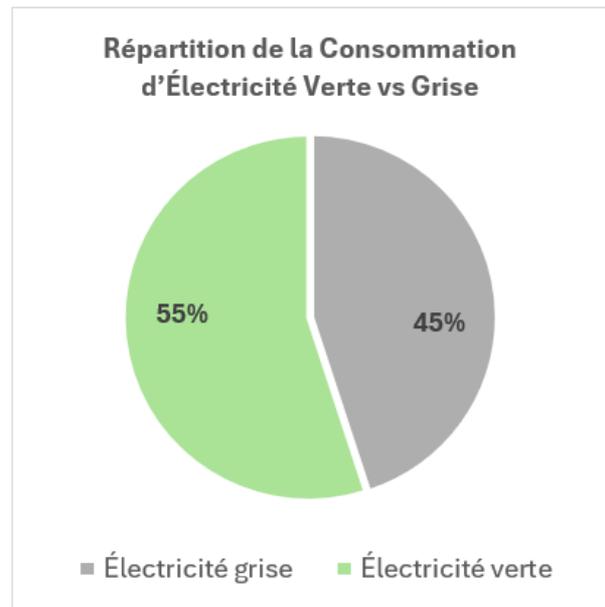
■ Électricité verte et Électricité grise

- **Électricité Verte** : L'électricité verte désigne l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables qui ont un impact minimal sur l'environnement et produisent peu ou pas d'émissions de gaz à effet de serre. Ces sources comprennent l'énergie éolienne, solaire, hydraulique, géothermique et la biomasse.
- **Électricité Grise** : L'électricité grise est l'électricité produite à partir de sources d'énergie non renouvelables, principalement des combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz naturel. La production d'électricité grise entraîne généralement d'importantes émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre, contribuant ainsi au changement climatique et à la pollution de l'environnement.

En 2024, nous avons revu et amélioré notre méthodologie de collecte de données concernant les sources d'énergie utilisées dans l'électricité achetée et consommée par le Groupe Solutions30. Pour 2024, nous avons réussi à rassembler ces informations pour tous les pays où le Groupe est présent, à l'exception de la France. En raison de la complexité de la collecte des données en France, ces informations ne seront disponibles que pour le prochain rapport annuel.

Les huit pays pour lesquels nous avons obtenu des données sur la part d'énergie verte représentent environ 66 % de l'électricité totale achetée et consommée par le Groupe. Compte tenu de cette couverture, nous considérons que les données sont représentatives pour l'analyse qui suit.

Sur la base des informations collectées, **55 % du total de l'électricité achetée et consommée en 2024 était de l'électricité verte**, c'est-à-dire qu'elle provenait entièrement de sources d'énergie renouvelable. Les 45 % restants provenaient de sources non renouvelables (énergie grise).



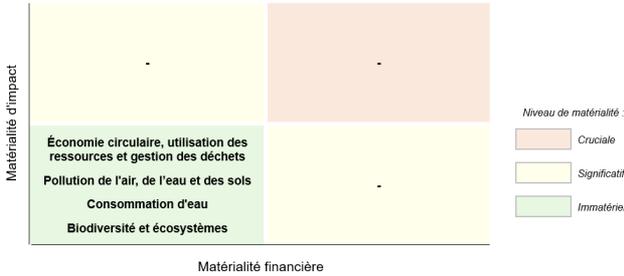
Certaines de nos entités sont déjà passées à l'utilisation exclusive d'énergie verte, et nous nous engageons à augmenter cette part de manière significative dans les années à venir.

Cet effort est directement aligné sur notre engagement envers l'initiative Science Based Targets (SBTi), en particulier nos objectifs de réduction des émissions du Scope 2, que nous soumettrons en 2025. L'augmentation de notre consommation d'énergie verte sera un pilier essentiel pour atteindre ces objectifs, renforçant ainsi notre engagement en faveur de la durabilité et de la réduction de l'empreinte carbone.

3.2.3. Autres sujets environnementaux

3.2.3.1. Utilisation des ressources et économie circulaire

Selon la double évaluation de matérialité réalisée en 2024, les thèmes «Économie circulaire, utilisation des ressources et gestion des déchets», «Pollution de l'air, du sol et de l'eau», «Consommation d'eau» et «Biodiversité et écosystèmes» n'ont pas été considérés comme matériels en raison de la nature de notre secteur d'activité et des activités que nous entreprenons.



Bien que « l'Utilisation des ressources et l'économie circulaire » n'ait pas été identifiée comme un sujet important dans cette évaluation, nous reconnaissons son importance plus large dans le paysage de la durabilité. L'évaluation a permis de déterminer que ce thème a une faible importance en termes d'impact pour le Groupe, ainsi qu'une faible importance sur le plan financier. Cependant, nous reconnaissons l'importance de maintenir la transparence sur des aspects clés tels que la consommation et l'efficacité énergétiques, la gestion des déchets et les initiatives d'économie circulaire.

Nos efforts continus dans ces domaines reflètent notre engagement en faveur d'une gestion responsable des ressources, de l'efficacité opérationnelle et de la promotion de pratiques durables qui soutiennent la résilience environnementale et économique à long terme.

■ Gestion des déchets

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous mettons en œuvre un système de gestion des déchets structuré et conforme aux réglementations européennes et aux meilleures pratiques du secteur. Notre approche est conçue pour minimiser l'impact sur l'environnement en assurant la manipulation, la ségrégation et l'élimination correctes des déchets tout en promouvant le recyclage et les principes de l'économie circulaire.

Conformité réglementaire et bonnes pratiques

Nous respectons strictement la directive-cadre sur les déchets et classons tous les déchets selon le catalogue européen des déchets (CED). Cette classification nous permet d'identifier, de séparer et de traiter correctement les déchets conformément aux exigences légales, en garantissant une distinction claire entre les matériaux dangereux et non dangereux.

Pour maintenir la conformité, nous collaborons avec des entreprises de gestion des déchets agréées, en veillant à

ce que les déchets soient traités par le biais du recyclage, de la récupération d'énergie ou de méthodes d'élimination sûres, en fonction de leur nature et de leur impact sur l'environnement.

Une procédure de gestion des déchets à l'échelle du Groupe est en place pour garantir une approche standardisée sur tous les sites. Cette procédure définit les responsabilités, les meilleures pratiques et les obligations en matière de rapports, afin de garantir le respect des lois environnementales et des objectifs de développement durable de l'entreprise.

Les principaux aspects de la procédure sont les suivants :

- **Formation et sensibilisation** - Les salariés sont formés à la séparation et à la manipulation correctes des déchets.
- **Audits internes et externes et contrôles de conformité** - Des audits annuels ISO 14001 et des audits internes réguliers vérifient notre conformité aux réglementations et le respect de la procédure de gestion des déchets à l'échelle du Groupe.
- **Amélioration continue** - Nous révisons régulièrement nos processus afin d'améliorer l'efficacité et les performances environnementales, conformément à la norme ISO 14001.

Collecte et tri des déchets

Nous avons mis en place un processus structuré de collecte et de tri des déchets dans tous nos sites opérationnels. Les déchets sont triés à la source et chaque type est étiqueté en fonction de son code CDE, ce qui garantit un stockage, une manipulation et un transport adéquats, conformément à la législation et à la réglementation en matière d'environnement.

Tenue de registres et traçabilité

Pour garantir une transparence totale et le respect de la réglementation, tous les registres de déchets sont documentés et conservés pour les inspections réglementaires, les rapports d'entreprise et les évaluations de durabilité.

Traitement et élimination responsables des déchets

Une fois collectés et classés, les déchets sont acheminés vers des installations autorisées qui garantissent un traitement responsable. Dans la mesure du possible, nous donnons la priorité au recyclage et à la récupération des matériaux, réduisant ainsi notre empreinte environnementale tout en promouvant les pratiques de l'économie circulaire. Lorsque le recyclage n'est pas possible, nous veillons à ce que les déchets soient éliminés en toute sécurité conformément aux directives réglementaires.

Engagement en faveur de l'amélioration continue

Nous évaluons et améliorons en permanence nos processus de gestion des déchets par le biais d'audits internes et externes (par exemple, ISO 14001), de contrôles de conformité et de programmes de formation du personnel. En renforçant les meilleures pratiques et en sensibilisant le public, nous veillons à ce que nos équipes contribuent activement à la réduction des déchets et à l'amélioration de la durabilité.

Voici un tableau récapitulatif des déchets générés par les entreprises du Groupe Solutions30 en 2024, présentés en tonnes et en pourcentage du total des déchets produits :

Type de déchets répartis par destination	Quantité (tonnes)	%
Déchets dangereux	556	6,7 %
Préparation à la réutilisation	159	1,9 %
Recyclage	132	1,6 %
Autres opérations de récupération	0	— %
Incinération	265	3,2 %
Décharge	0	— %
Autres opérations d'élimination	0	— %
Déchets non dangereux	7 704	93,3 %
Préparation à la réutilisation	4	0,1 %
Recyclage	1 154	14,0 %
Autres opérations de récupération	0	— %
Incinération	0	— %
Décharge	6 546	79,2 %
Autres opérations d'élimination	0	— %
Total*	8 260	

Aperçu de la gestion des déchets

En 2024, la grande majorité des déchets produits par le Groupe était constituée de déchets non dangereux, représentant plus de 93% du total. Seule une petite fraction, moins de 7 % des déchets générés par nos activités, a été classée comme dangereuse, conformément au catalogue européen des déchets.

Les déchets dangereux comprennent principalement les équipements électriques et électroniques contenant des substances dangereuses (16 02 13*/ 16 02 14*), ainsi que les piles (16 06 01*). Les déchets non dangereux, en revanche, sont très diversifiés. La plus grande part provient des activités de travaux civils, les catégories les plus significatives étant les suivantes :

- Terre et pierres (17 05 04)
- Déchets inertes en mélange (17 09 04)
- Mélanges de béton, de briques, de tuiles et de céramiques (17 01 07)
- Mélanges bitumineux non dangereux (17 03 02)

Ces quatre catégories de déchets représentent à elles seules 78 % du total des déchets produits en 2024.

Résumé de l'élimination et de la réorientation des déchets	Quantité (tonnes)	%
Détournés de l'élimination	144 915	17,5%
Envoyés à l'élimination	681 068	82,5%

En 2024, seuls 17,5 % des déchets produits ont été recyclés, tandis que 82,5 % ont été mis en décharge. Cette répartition est principalement due à la nature des déchets produits, la majorité (78 %) étant constituée de matériaux non dangereux provenant d'activités de génie civil, tels que la terre, les pierres, les déchets inertes et les mélanges de béton, de briques, de tuiles et de céramiques.

Ces matériaux, bien que non dangereux, ont un potentiel de recyclage limité en raison de leur composition.

Déchets recyclés et non recyclés	Quantité (tonnes)	%
Quantité totale de déchets recyclés	144 915	17,5%
Quantité totale de déchets recyclés	681 068	82,5%

***NOTE:** Le total des déchets rapportés correspond aux quantités divulguées par six pays du Groupe, représentant environ 40 % du chiffre d'affaires total du Groupe. En 2024, la méthodologie de gestion des déchets a été révisée, introduisant de nouvelles règles à l'échelle du Groupe. Par conséquent, il n'a pas été possible d'évaluer complètement le total des déchets produits dans l'ensemble du Groupe. Dans le rapport 2025, nous visons à fournir une vue d'ensemble des déchets couvrant tous les pays et toutes les entités du Groupe.

■ Réparation et remise à neuf d'équipements (économie circulaire)

En partenariat avec ses clients, Solutions30 s'engage activement dans diverses initiatives de développement durable. Au cours des trois dernières années, le Groupe a réparé environ 710 450 appareils, dont 524 950 ordinateurs et 185 500 imprimantes, en France, au Benelux, en Italie et en Espagne. Sans l'intervention de nos techniciens, ces appareils auraient probablement été éliminés.

Pour la seule année 2024, nous avons réparé 263 361 appareils, comprenant 204 758 ordinateurs et 58 603 imprimantes. Cela représente une augmentation de 19 % par rapport à 2023, où nous avons réparé environ 221 800 appareils.

En prolongeant le cycle de vie des équipements informatiques, Solutions30 aide ses clients à réduire les coûts liés aux pièces détachées et à la logistique tout en atténuant les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. En outre, cette initiative s'aligne sur les engagements ESG du Groupe et de ses clients.

Dans le cadre de nos efforts en matière de développement durable, nous avons également mis au point un programme de remise à neuf des imprimantes en

collaboration avec l'un de nos principaux clients du secteur des technologies de l'information. Cette initiative se concentre sur la réparation, la réinitialisation et la restauration des vieilles imprimantes afin de les remettre dans un « état neuf » et de permettre leur réutilisation dans le cadre de nouveaux contrats commerciaux. Depuis le lancement du programme en 2024, nous avons remis à neuf 388 imprimantes.

Solutions30 a obtenu de son client HP le Badge Platine, la catégorie la plus élevée, du programme HP CS Impact recognition pour ses fournisseurs.



3



SOCIAL

EFFECTIF MOYEN

6881

EMBAUCHÉS DE MOINS DE 30 ANS

39,7% (596 embauches <30 ans)

POURCENTAGE DE FEMMES DANS LES POSTES DE DIRECTION

26% (118 femmes sur un total de 455 managers)

HEURES DE FORMATION

202 381 (+1,3% par rapport à 2023)

3.3 Social

3.3.1.ESRS S1 - Effectifs internes

3.3.1.1 Notre approche et nos politiques

L'objectif de notre cadre de gestion des ressources humaines est le suivant :

- Établir et communiquer un modèle de gestion qui permette à Solutions30 d'attirer, de développer et de conserver des salariés talentueux.
- Favoriser l'épanouissement personnel et professionnel de tous les salariés en les associant à la réussite de l'entreprise et en veillant à ce que leur travail soit à la fois sûr et gratifiant.

Cette politique fournit des lignes directrices pour les relations de travail dans tous les pays où le Groupe opère. Il sert de référence pour fixer les objectifs à l'échelle du groupe, notamment en matière de sélection professionnelle, d'emploi stable et de qualité, de relations avec les travailleurs, de santé et de sécurité au travail, de formation et de développement, et de dialogue social.

Nous considérons que les droits de l'homme sont essentiels pour préserver la dignité, la liberté et le respect dans nos activités, dans les entreprises avec lesquelles nous collaborons et dans les communautés que nous servons. Notre engagement en faveur des droits de l'homme, y compris les droits du travail et les droits des communautés locales, est décrit dans notre politique en matière de droits de l'homme, dans notre code de conduite et dans le code de conduite des partenaires commerciaux. Notre approche de la gestion des ressources humaines est ancrée dans le respect de la diversité, de l'égalité des chances et de la non-discrimination, tout en alignant les intérêts des salariés sur les objectifs stratégiques du Groupe.

Chez Solutions30, nous considérons nos salariés comme notre atout le plus précieux et nous nous engageons à créer un lieu de travail productif, respectueux et créatif qui favorise le bien-être et la croissance. Il s'agit notamment d'offrir des possibilités de formation et de garantir l'égalité d'accès à l'avancement professionnel.

Les principales priorités stratégiques des Ressources Humaines du Groupe sont les suivantes :

- Recruter de jeunes talents
- Mettre l'accent sur la formation et le développement des compétences
- Garantir la santé et la sécurité des salariés, en mettant l'accent sur la réduction des accidents
- Augmenter la représentation des femmes dans les postes de direction

Ces priorités stratégiques pour les Ressources Humaines du Groupe sont essentielles pour assurer le succès et la viabilité à long terme de l'organisation. Le recrutement de jeunes talents est essentiel, car ils apportent des perspectives nouvelles et des idées novatrices, ce qui permet de stimuler la croissance et de s'adapter à l'évolution des exigences du marché. En mettant l'accent

sur la formation et le développement des compétences, on s'assure que les salariés continuent à se développer professionnellement, ce qui permet à l'entreprise de rester compétitive et de favoriser une culture d'amélioration continue. Garantir la santé et la sécurité des salariés, en mettant l'accent sur la réduction des accidents, permet non seulement de protéger le bien-être de notre personnel, mais aussi de contribuer à l'amélioration de la productivité et du moral. Enfin, l'augmentation de la représentation des femmes dans les fonctions de direction est importante pour promouvoir l'égalité des sexes, créer des équipes de direction diversifiées et favoriser une meilleure prise de décision dans l'ensemble de l'organisation. Ces priorités reflètent notre engagement en faveur du développement du personnel et d'un environnement de travail plus inclusif, plus responsable et plus performant.

Le Groupe a défini et mis en œuvre les politiques et codes de conduite suivants en matière d'éthique, de ressources humaines et de droits de l'homme :

- **Politique des Droits de l'Homme** : La Politique des Droits de l'Homme du Groupe Solutions30 s'engage à respecter les droits fondamentaux au travail, en s'alignant sur les normes internationales telles que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, les principes directeurs de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'entreprise interdit la discrimination, le travail des enfants et le travail forcé, garantit la liberté d'association, promeut la sécurité sur le lieu de travail, des conditions de travail équitables, l'égalité de rémunération et empêche toute forme de harcèlement. La conformité est exigée des salariés, des fournisseurs et des partenaires, avec des mesures correctives ou la résiliation du contrat en cas de non-conformité.
- **Politique des Ressources Humaines** : La politique des ressources humaines du groupe Solutions30 souligne l'engagement de l'entreprise à favoriser un environnement de travail productif, inclusif et sûr. Elle met l'accent sur l'attraction des talents, le recrutement équitable, la diversité, l'égalité des chances et le développement des salariés par le biais d'initiatives de formation et d'évolution de carrière. Cette politique garantit le respect de la législation du travail, promeut la santé et la sécurité, interdit le harcèlement et défend des salaires équitables et des pratiques de travail éthiques. Les salariés sont encouragés à communiquer ouvertement, et des mécanismes de retour d'information et de signalement des infractions sont en place pour maintenir une culture de respect et de transparence sur le lieu de travail.
- **Politique de santé et de sécurité** : Le Groupe Solutions30 intègre la santé et la sécurité dans sa culture d'entreprise, en mettant l'accent sur une approche proactive et préventive pour ses salariés et ses sous-traitants. Engagé dans la réduction et l'élimination des risques professionnels, le Groupe

veille au respect des réglementations, à l'amélioration continue et à la mise en œuvre des directives en matière de sécurité. Les salariés et les sous-traitants sont tenus de participer activement aux mesures de sécurité, de signaler les problèmes et d'adhérer aux procédures mises à jour. Un comité de pilotage spécialisé supervise les stratégies de santé et de sécurité, en se concentrant sur la sécurité des personnes et la sécurité routière, les meilleures pratiques, le bien-être, la formation et la communication. Le Groupe suit également les normes ISO 45001/VCA** dans les pays clés.

- **Politique d'Alerte** : cette politique garantit un environnement de travail transparent et éthique en encourageant les salariés, les partenaires et les parties prenantes à signaler les manquements, y compris la fraude, la corruption et les violations de la loi, sans crainte de représailles. Elle fournit des canaux de signalement sécurisés et confidentiels, décrit la procédure de traitement des signalements et protège les lanceurs d'alerte contre la discrimination. Les enquêtes sont menées équitablement, en préservant la confidentialité tout en garantissant le respect des lois et des politiques de l'entreprise.
- **Code de Conduite** : ce document décrit l'engagement de l'entreprise en matière de comportement éthique, de conformité et de pratiques commerciales responsables. Il couvre trois domaines principaux : la responsabilité sociétale, notamment le respect des droits de l'homme, l'égalité de traitement et la durabilité environnementale ; l'éthique des affaires, qui interdit la corruption, les conflits d'intérêts et les délits d'initiés tout en promouvant une concurrence loyale ; et la responsabilité sur le lieu de travail, qui garantit la sécurité au travail, la protection des données, la sécurité informatique et une bonne gestion des actifs. Le document s'applique aux salariés et aux partenaires, et comprend des lignes directrices, des exemples ainsi qu'un système d'alerte pour garantir l'intégrité et les valeurs de l'entreprise.

Toutes nos politiques ont été approuvées par le Directoire et sont supervisées par notre Conseil de Surveillance. Ces politiques s'appliquent à tous les salariés du Groupe, aux sous-traitants et aux autres partenaires commerciaux. Toutes nos politiques énumérées ci-dessus peuvent être consultées sur notre site web à l'adresse suivante : www.solutions30.com.

Dans cette optique, nous priorisons les actions spécifiques (par exemple, des initiatives de formation) afin de prévenir, d'atténuer et de traiter tout impact négatif sur les droits de l'homme lié à notre personnel et à notre chaîne d'approvisionnement. Dans le même temps, nous avons également défini et mis en œuvre une politique et une plateforme de dénonciation, qui est accessible à tous sur le site web du groupe Solutions30. La politique de dénonciation décrit les procédures par lesquelles les personnes qui ont des motifs raisonnables de croire qu'un incident de faute professionnelle se produit ou est susceptible de se produire au sein du Groupe Solutions30, peuvent faire part de leurs préoccupations de manière totalement anonyme et confidentielle.

Sécurité routière et écoconduite

D'autre part, Solutions30 a mis en œuvre une politique de sécurité routière et d'écoconduite.

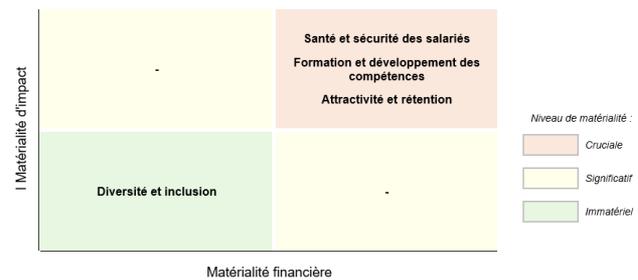
Cette politique vise à réduire les accidents et les accidents de la route liés au travail et à promouvoir une culture de conduite écologique et sécuritaire au sein de l'organisation, notamment avec les actions suivantes :

- Sensibiliser les conducteurs aux principaux risques auxquels ils font face ou qu'ils créent lorsqu'ils se rendent au travail.
- Veiller à ce que les salariés qui conduisent des véhicules pour le travail fassent preuve en tout temps de compétences et d'habitudes de conduite sécuritaires et durables.
- Maintenir tous les véhicules de l'entreprise dans un état propre, sécuritaire et en bon état de marche, afin d'assurer la sécurité maximale des conducteurs, des occupants et des autres usagers de la route, et de réduire l'impact environnemental des véhicules de l'entreprise.
- Adopter un comportement de conduite écologique, comme illustré dans les sessions de formation dédiées, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la pollution atmosphérique en réduisant la consommation de carburant.



3.3.1.2. Impacts matériels, Risques et Opportunités (IRO)

Dans l'image ci-dessous, nous présentons le niveau de matérialité de chaque sous-thème lié au thème « Effectifs internes ». L'objectif est de mettre en évidence l'importance relative de chaque sous-thème dans le cadre de la stratégie des effectifs de Solutions30.



Le tableau ci-dessous présente les impacts matériels, risques et opportunités (IRO) identifiés et évalués comme significatifs dans le cadre de notre processus d'évaluation de la double matérialité. Plus précisément, il s'agit des IRO associés aux « Effectifs internes (ESRS S1) ».

Dans le tableau, nous indiquons les impacts et les risques pour nos propres activités (OO) et pour l'ensemble de notre chaîne de valeur (VC). En outre, nous précisons si ces impacts sont positifs ou négatifs. Sauf s'il est explicitement indiqué qu'il s'agit d'incidences potentielles, toutes les incidences sont considérées comme réelles.



ESRS S1 – Effectifs internes

- Santé et sécurité des salariés
- Formation et développement des compétences
- Attractivité et rétention

Identification du IRO	Impact matériel, Risque ou Opportunité	Description
● Impact positif	Sécuriser l'emploi et le lieu de travail de nos salariés	Notre priorité est d'offrir aux salariés un environnement de travail sûr et équitable, en privilégiant le respect des normes les plus strictes, notamment les certifications ISO 45001 et VCA. Avec plus de 73 % de nos employés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité certifié, nous nous efforçons en permanence de créer un lieu de travail où le bien-être est primordial. Notre environnement de travail favorise la flexibilité, permettant aux employés de maintenir un équilibre sain entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle, en collaboration avec leurs responsables.
● Impact positif	Égalité de traitement et de chances pour tous	Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances pour tous, indépendamment de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la race, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle ou de la situation.
● Impact positif	Progression de carrière grâce à la formation et au développement	Nous offrons de nombreuses possibilités d'amélioration des compétences et de progression de carrière grâce à des programmes de formation ciblés. Au cours des trois dernières années, le volume annuel moyen de formation par employé a dépassé 25 heures, le personnel technique étant le principal bénéficiaire de ces initiatives. Notre engagement à embaucher des jeunes ayant des qualifications limitées et à leur offrir des opportunités de carrière par le biais de nos programmes de formation et de développement contribue de manière significative à favoriser leur croissance et leur potentiel.
● Impact positif	Attirer et promouvoir les femmes pour qu'elles soient davantage représentées dans les postes de direction, et renforcer ainsi l'égalité entre les genres.	Nous nous efforçons de recruter et de conserver des salariées féminines afin de promouvoir l'égalité entre les genres. Nous fixons des objectifs clairs et mettons en œuvre des projets visant à accroître la représentation des femmes aux postes de direction et à soutenir l'amélioration des qualifications et des compétences des femmes (« Femmes Force » et « Mentoring Program »).
● Impact positif	Une culture d'intégration qui permet aux personnes handicapées de développer et de faire progresser leur carrière	Nous nous engageons à favoriser un environnement inclusif dans lequel les salariés handicapés se sentent valorisés et soutenus pour atteindre leur plein potentiel. Environ 2 % de notre personnel est composé de personnes handicapées, ce qui témoigne de notre volonté de briser les préjugés et de promouvoir une culture d'appartenance et d'intégration.
● Impact négatif (potentiel)	Blessures et accidents mortels potentiels liés au travail	Cet impact négatif possible est associé aux blessures physiques et aux décès liés au travail. Compte tenu de la nature du secteur, nous reconnaissons les risques auxquels nos salariés sont confrontés. Cette préoccupation s'étend à la fois à notre main-d'œuvre directe et aux sous-traitants opérant sur nos sites. Les accidents du travail peuvent entraîner des absences prolongées, allant de quelques jours à plusieurs mois. Les absences prolongées ont un impact opérationnel et financier sur le Groupe. C'est pourquoi il est essentiel pour nous de maintenir une tendance continue à la baisse du taux de gravité des accidents (TGA) année après année, comme cela a été régulièrement observé. Ces risques sont pertinents à court, moyen et long terme. Pour les atténuer, nous avons mis en place des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité (ISO 45001/VCA), qui couvrent actuellement 75 % de nos employés. La sécurité est profondément ancrée dans notre culture d'entreprise. Nous suivons de près les performances en matière de sécurité sur une base mensuelle et intégrons des objectifs liés à la sécurité dans la prime de notre directeur afin de renforcer notre engagement en faveur d'un environnement de travail sûr.



ESRS S1 – Effectifs internes

- Santé et sécurité des employés
- Formation et développement des compétences
- Attractivité et rétention

Identification du IRO	Impact matériel, Risque ou Opportunité	Description
● Risques	Le fait de négliger les besoins de formation ou d'y répondre de manière inadéquate peut avoir une incidence directe sur notre capacité à maintenir des niveaux satisfaisants de qualité opérationnelle et de production.	La formation initiale et continue garantit que les niveaux de compétences correspondent à nos objectifs. Elle joue également un rôle clé dans la construction d'une image positive de la qualité, tant au sein de l'organisation qu'à l'extérieur.
● Risques	Attractivité et fidélisation de nos cadres	Attirer et retenir des cadres talentueux est essentiel pour la poursuite de notre succès. La perte de personnel qualifié en raison de l'absence d'un programme de développement clair peut avoir un impact significatif sur nos activités. Pour ce faire, nous procédons à des évaluations annuelles afin d'évaluer les performances et le potentiel. En outre, nous facilitons la mobilité interne grâce à des salons de l'emploi mensuels au sein du groupe, où nous identifions les personnes à fort potentiel pour des opportunités de croissance. Pour renforcer nos efforts, nous avons une fonction RH au niveau du Groupe qui se concentre sur la gestion des talents et le développement des salariés dans l'ensemble de l'organisation.

3

3.3.1.3. Actions visant à atténuer les impacts ou les risques et à maximiser les opportunités

Solutions30 a procédé à une évaluation approfondie afin d'identifier les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) liés à ses activités. Sur la base de cette analyse, l'entreprise a planifié, défini et mis en œuvre de manière stratégique un ensemble complet d'actions visant à minimiser les impacts négatifs et les risques tout en maximisant les opportunités potentielles. Ces actions sont conçues pour améliorer l'efficacité opérationnelle, renforcer le bien-être des salariés et soutenir une croissance durable.

Pour assurer une amélioration continue, Solutions30 suit activement les résultats de ces initiatives et évalue régulièrement leur efficacité. Cette approche permet de procéder aux ajustements et optimisations nécessaires, en veillant à ce que les actions restent alignées sur les objectifs stratégiques de l'entreprise et sur l'évolution des défis.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des actions et des projets qui ont été mis en œuvre ou qui sont prévus, conformément à notre stratégie et à nos politiques en matière de main-d'œuvre.

Sujet	Description de l'action principale
Droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en œuvre de la politique en matière de droits de l'homme, ainsi que communication interne aux salariés du Groupe Solutions30 et aux autres partenaires commerciaux par le biais du Code de Conduite pour les partenaires commerciaux. • Nous contrôlons en permanence le respect des normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme en collectant régulièrement des données et en collaborant avec nos partenaires commerciaux afin d'assurer l'identification et la résolution en temps utile des violations potentielles. • Mise en œuvre d'une politique et d'une plateforme de dénonciation, accessibles à tous les individus via le site web du Groupe Solutions30. Cette politique décrit les procédures de signalement des fautes professionnelles, permettant aux personnes ayant des motifs raisonnables de croire qu'un incident peut se produire ou s'est produit au sein du groupe Solutions30 de faire part de leurs préoccupations de manière anonyme et confidentielle. • Formation obligatoire à la Gouvernance, Risques et Conformité pour tous les salariés du Groupe.

Sujet	Description de l'action principale
<p>Ressources humaines/ engagement avec nos effectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition et mise en œuvre de la politique de ressources humaines, ainsi que la communication interne aux salariés du Groupe Solutions30. • Nous nous engageons à favoriser un lieu de travail ouvert et inclusif où tous les employés se sentent encouragés à exprimer librement leurs opinions. À cet effet, nous avons récemment mené une enquête pour évaluer le niveau de satisfaction et de motivation des salariés. • En 2024, nous avons affiné notre méthodologie et normalisé l'enquête dans toutes les sociétés du groupe, garantissant ainsi une approche cohérente de la mesure de la satisfaction des salariés. Cette amélioration nous permet de recueillir un retour d'information plus complet, d'identifier les principaux domaines d'amélioration et d'effectuer des comparaisons significatives entre les différentes entités du Groupe. En tenant compte de facteurs tels que la situation géographique et la portée opérationnelle, nous pouvons mieux comprendre les besoins et les tendances spécifiques de chaque entreprise, ce qui nous permet d'adapter nos stratégies et nos initiatives pour soutenir plus efficacement nos salariés. L'enquête fournit des informations précieuses sur la perception qu'ont les employés de Solutions30 en tant que lieu de travail, sur leurs expériences professionnelles quotidiennes et sur d'autres aspects qui influencent leur vie professionnelle. Les résultats servent de base essentielle à des discussions sérieuses et à la mise en œuvre d'actions ciblées visant à améliorer continuellement notre environnement de travail. • Des entretiens individuels d'évaluation des performances et de partage des objectifs d'évolution de carrière sont régulièrement menés. • En outre, nous avons mis en place une plateforme de dénonciation, facilement accessible sur notre site web, où les employés et les autres parties prenantes peuvent faire part de leurs préoccupations, déposer des plaintes ou mettre en évidence des situations de non-conformité. Tous les rapports sont soigneusement examinés par la Directrice Risque et Conformité Groupe, et des mesures correctives et ESG sont prises si nécessaire.
<p>Politique de santé et de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement permanent en faveur de la mise en œuvre et de l'amélioration des Systèmes de Gestion de Santé et de Sécurité conformément aux normes internationales (ISO 45001 et VCA). Actuellement, 73 % de l'ensemble des salariés du Groupe sont couverts par ces systèmes de gestion. • Nous nous engageons à améliorer et à préserver en permanence nos politiques, nos stratégies et nos systèmes de gestion stables en matière de santé et de sécurité, à mesure que nous développons nos activités commerciales. Cela comprend des mesures préventives et correctives permanentes telles que des formations à la sécurité, des audits internes, des inspections, des réunions sur la santé et la sécurité sur site, des exercices d'urgence, des équipes de gestion de la santé et de la sécurité qualifiées et des inspections régulières des équipements de protection individuelle afin de garantir un environnement de travail sûr et conforme pour tous. • Au cours des deux dernières années, Solutions30 a dispensé environ 83 000 heures de formation en matière de santé et de sécurité à ses salariés, en particulier aux techniciens. Au cours de cette période, tous domaines de formation confondus, nos techniciens ont reçu plus de 294 000 heures de formation, ce qui représente une moyenne de 31 heures par technicien et par an.
<p>Développement des compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nos équipes de Ressources Humaines travaillent constamment à l'amélioration des parcours de carrière chez Solutions30, sur la base de notre politique de ressources humaines et de la stratégie centrale du Groupe. Nous visons à fournir aux salariés les outils essentiels dont ils ont besoin pour améliorer continuellement leurs compétences, en garantissant l'égalité d'accès aux opportunités de croissance professionnelle au sein du Groupe. • Les besoins en matière de développement des compétences sont identifiés au niveau de chaque entité juridique, business unit ou pays, et un plan de formation est élaboré pour garantir la satisfaction de ces besoins. • Au cours des deux dernières années, nous avons dispensé plus de 402 000 heures de formation (interne et externe) dans divers domaines et sujets. Nous avons notamment mis l'accent sur la formation technique, qui a représenté plus de 61 % du total des formations dispensées, ainsi que sur la formation en matière de santé et de sécurité, qui a représenté 21% du total des formations dispensées au cours de cette période. • Centre de Connaissances : le Centre de Connaissances a été conçu pour permettre à tous les salariés d'accéder facilement aux politiques et procédures du Groupe en matière de Gouvernance, Risques et Conformité (GRC). Cette ressource est disponible dans la langue de chaque pays où le Groupe Solutions30 opère, afin que chacun puisse se référer aux procédures dans sa langue maternelle. Le Centre de Connaissances est dynamique et régulièrement mis à jour avec de nouvelles politiques ou des modifications apportées aux politiques existantes. Il sert de plaque tournante pour sensibiliser les employés et s'assurer que chacun est informé des politiques et procédures qui s'appliquent dans toutes les filiales du Groupe Solutions30, ainsi que dans toutes les juridictions où nous opérons.

Sujet	Description de l'action principale
<p>Égalité des chances, Diversité et Inclusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La définition et la mise en œuvre de la politique de ressources humaines, ainsi que la communication interne aux employés du Groupe Solutions30, sont des priorités essentielles. Notre politique de ressources humaines vise à attirer les talents, à garantir un recrutement équitable, à promouvoir la diversité, à assurer l'égalité des chances et à favoriser le développement des salariés par le biais d'initiatives de formation et d'évolution de carrière. Elle garantit le respect de la législation du travail, promeut la santé et la sécurité, interdit le harcèlement et défend des salaires équitables et des pratiques de travail éthiques. • Nous avons continué à travailler à l'augmentation du pourcentage de femmes occupant des postes de direction, en fixant des objectifs quantitatifs (voir le point 3.1.5) et en nous appuyant sur notre initiative « FemmesForce » et sur des programmes d'amélioration des compétences et des talents des femmes, tels que les « Programmes de mentorat ». • Programme de mentorat - le programme de mentorat vise à promouvoir la visibilité et l'intégration des femmes au sein du groupe, dans le but de contribuer de manière significative à leur évolution de carrière. Ce programme est accessible à toutes les femmes du Groupe qui souhaitent développer leurs compétences et évoluer dans leur carrière. Les principaux objectifs du programme sont de soutenir les femmes au cours de leur processus d'intégration, de contribuer à leur évolution de carrière et d'améliorer le taux de rétention des femmes au sein de l'organisation. Un autre objectif clé est d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction. Toute personne au sein du Groupe, quel que soit son sexe, peut participer en tant que mentor en partageant ses connaissances et son expérience. • Nous améliorons continuellement l'accessibilité de notre lieu de travail pour tous (par exemple, l'accessibilité technologique), favorisant ainsi un environnement inclusif pour les employés handicapés. Actuellement, environ 2 % de notre main-d'œuvre est composée de personnes handicapées. • En 2025, nous développerons un programme de formation en ligne sur l'inclusion et la diversité, qui sera déployé dans tous les pays. Cette initiative reflète notre engagement à favoriser une culture d'entreprise inclusive en dotant nos équipes des connaissances et des outils nécessaires pour embrasser la diversité et promouvoir l'équité à tous les niveaux de l'organisation. Notre objectif pour 2025 est de faire en sorte que 80 % des salariés actifs suivent cette formation et, d'ici 2026, que 100 % des employés actifs l'aient reçue. • Nous nous engageons à garantir des salaires équitables et l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes à postes et compétences égaux, tant à l'embauche que lors des promotions.
<p>Discrimination et harcèlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chez Solutions30, nous veillons à ce que tous les salariés aient accès à des mécanismes de signalement comme moyen de résolution, en promouvant la justice, l'équité et la protection des individus et des communautés. Cela permet à toute personne de demander justice librement et anonymement lorsqu'elle estime que ses droits ont été violés, contribuant ainsi à un environnement de travail plus juste et plus équilibré. Si un salarié est victime de harcèlement, de discrimination ou d'intimidation, il est encouragé à le signaler par l'intermédiaire de notre plateforme de dénonciation, disponible sur notre site web. Les salariés ont également la possibilité de déposer une plainte officielle auprès de leur responsable des Ressources Humaines. • La promotion de cet outil d'information est assurée par les moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> – Formation au Code de Conduite : Notre programme de formation initiale comprend des modules spécifiques sur les plaintes. – Campagnes de communication interne : Nous communiquons régulièrement avec les salariés par le biais de courriels, de bulletins d'information et de réunions afin de les sensibiliser et de les encourager à utiliser cet outil chaque fois que cela s'avère nécessaire. • Solutions30 s'engage à traiter tous les rapports avec sérieux et impartialité, en garantissant des solutions équitables qui tiennent compte des besoins de toutes les parties concernées. En outre, nous conservons des dossiers sécurisés et confidentiels de tous les rapports et de leurs résultats. • Pour plus d'informations sur ce canal de signalement et les mesures mises en place pour protéger les dénonciateurs de toutes représailles, veuillez vous référer au chapitre « 3.4 - Gouvernance » et à la politique de dénonciation du Groupe, également disponible sur notre site web.
<p>Engager notre personnel dans l'ESG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les membres du Directoire, les directeurs généraux des pays et les autres cadres clés de l'organisation ont un pourcentage de leur rémunération variable lié à la réalisation d'objectifs ESG. Cette approche vise à impliquer activement ces dirigeants dans la réalisation de nos objectifs ESG, en encourageant un engagement commun en faveur du développement durable et des pratiques commerciales responsables. • Formation spécialisée pour les cadres du Groupe afin d'expliquer les principes, les piliers, les engagements, les objectifs et les cibles ESG, ainsi que la manière dont chacun d'entre eux peut contribuer à l'amélioration de ces domaines. • Session de sensibilisation pour tous les employés du Groupe Solutions30 afin de les familiariser avec nos principes, objectifs et cibles ESG. • Réunions mensuelles de l'équipe ESG du Groupe avec les représentants ESG de tous les pays où le Groupe opère. • Publication mensuelle d'articles et de nouvelles sur des sujets liés à l'ESG dans la newsletter du Groupe.

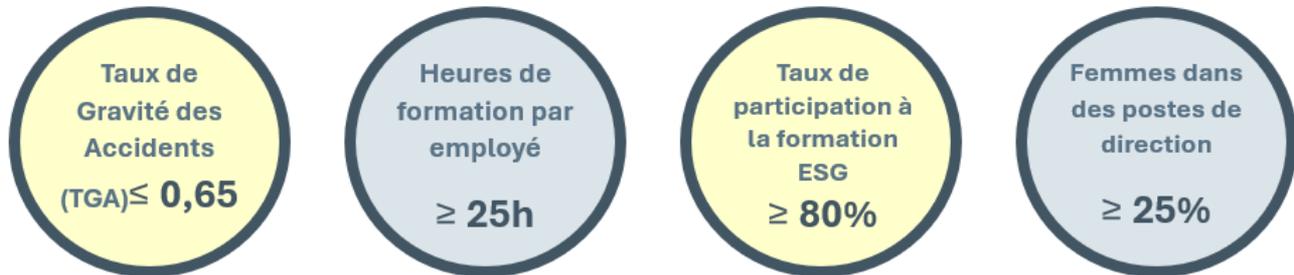
3.3.1.4. Objectifs, cibles et indicateurs clés de performance (ICP)

Nos objectifs pour 2025

Chez Solutions30, nous nous engageons à favoriser un environnement de travail équitable, inclusif et performant. La définition d'objectifs clairs, de cibles mesurables et

d'indicateurs clés de performance (ICP) nous permet de suivre les progrès réalisés, de favoriser l'amélioration continue et de garantir l'alignement sur notre stratégie et nos objectifs politiques en matière de RSE. Ce point présente les principales mesures que nous utilisons pour évaluer nos performances, afin de garantir la transparence et la responsabilité.

Nos principaux objectifs sont liés à nos « effectifs internes » :



3

Le groupe Solutions30 définit chaque année un ensemble d'objectifs, de cibles et des ICP ESG, comme indiqué au sous-chapitre 3.1.5.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des objectifs, des cibles et des ICP pour 2025 en ce qui concerne les « effectifs internes » :

Pilier Stratégique / Engagement	Objectifs pour 2025 - Niveau Groupe	Objectif ou limite pour 2025	ICP
Garantir un environnement de travail sûr et sécurisé	Maintenir le taux de gravité des accidents (TGA) en dessous de 0,65.	≤ 0,65	Taux de gravité des accidents (TGA) TGA = (nombre total de jours perdus en raison d'accidents du travail/nombre total d'heures travaillées) x 1000
Former nos salariés, développer leurs compétences pour faire progresser leur carrière	Avoir au moins 25 heures de formation par salarié au cours de l'année.	≥ 25 hours	Nombre d'heures de formation par salarié et par an
	Veiller à ce qu'au moins 80 % des salariés actifs participent à des séances de sensibilisation à l'ESG.	≥ 80%	% de salariés actifs ayant participé à une formation ESG
Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	Veiller à ce qu'au moins 25 % des postes de direction soient occupés par des femmes.	≥ 25%	% de femmes occupant des postes de direction

Parallèlement, des objectifs annuels sont définis pour tous les pays où le Groupe opère, en fonction des activités et des réalités de chacun. Tous les objectifs spécifiques aux pays sont directement alignés sur les objectifs généraux du Groupe, ce qui garantit que leur réalisation contribue à l'atteinte des objectifs globaux.

Tous ces ICP font l'objet d'un suivi mensuel.

■ Définition et suivi d'autres indicateurs de performance importants

Outre les ICP assortis d'objectifs, le Groupe surveille une série d'indicateurs de performance clés liés au thème des « effectifs internes » qui, bien que n'ayant pas d'objectifs quantifiés, font l'objet d'un suivi régulier, et des mesures sont prises si des tendances s'écartent des lignes directrices et des attentes du Groupe. Chaque mois, l'équipe ESG recueille un large éventail de données pertinentes pour analyser les performances de l'entreprise dans ce domaine et rend compte en interne des progrès accomplis.

Pilier Stratégique / Engagement	Sujet	ICP	Fréquence de contrôle
Garantir un environnement de travail sûr et sécurisé	Accidents du travail	Taux de fréquence des accidents (TFA) TFA = (Total des accidents du travail/total des heures travaillées) x 1000000	Tous les mois
	Absentéisme	Taux d'absentéisme (%) (nombre total d'absences divisé par le nombre d'heures de travail possibles)	Tous les mois
Promouvoir l'emploi des jeunes	Pourcentage de personnes de moins de 30 ans embauchées, par pays et au niveau du Groupe.	% d'embauches de jeunes (<30 ans)	Tous les mois
Promouvoir un environnement de travail inclusif	Inclusion	% de salariés handicapés dans notre effectif	Tous les mois
Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	Répartition par genre	% de femmes dans notre effectif	Tous les mois
	Égalité salariale entre les genres	Écart de rémunération entre les genres (%)	Tous les trimestres
Garantir un environnement de travail sûr et sécurisé et faire évoluer la carrière de nos salariés	Rotation du personnel	% de rotation du personnel (par âge, par genre et par poste)	Tous les mois
	Ancienneté du salarié	Ancienneté moyenne des salariés	Tous les trimestres
Assurer un environnement de travail sûr et attractif tout en valorisant notre marque employeur	Niveau de satisfaction des salariés	Taux de satisfaction des salariés (%)	Tous les ans

3

3.3.1.5. Données sur les effectifs

■ Ressources Humaines du Groupe

En 2024, le nombre moyen de salariés de Solutions30 était de 6 881, répartis comme suit.

EFFECTIF MOYEN PAR PAYS	2022			2023			2024		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
France	2 560	579	3 139	2 145	586	2 731	1 929	294	2 223
BeneLux	1 102	126	1 228	1 265	171	1 436	1 264	174	1 438
Allemagne	426	63	489	451	58	509	471	61	532
Italie	486	47	534	543	54	597	401	51	452
Espagne	604	142	746	574	112	686	421	97	518
Pologne	834	135	969	963	156	1 119	1 035	167	1 202
Portugal*	—	—	—	—	—	—	147	282	429
Royaume-uni	146	57	203	107	40	147	60	27	87
TOTAL	6 158	1 149	7 307	6 048	1 177	7 225	5 728	1 153	6 881

*En 2022 et 2023, le nombre de salariés du Portugal a été rapporté avec les données de la France, puisque le Portugal fournissait principalement des services à la France. Avec l'élargissement de la gamme des services fournis au sein du groupe, il a été décidé de rapporter les données du Portugal séparément. C'est pour cette raison qu'on observe une différence significative du nombre de salariés en France entre 2023 et 2024.

La répartition géographique des effectifs est en ligne avec l'évolution du chiffre d'affaires. La part des effectifs en France diminue depuis 2021 et ne représente plus que 32,3% du total en 2024. Cela reflète la maturité du marché français et la croissance en cours dans les autres pays, le BeneLux et la Pologne en tête.

PAYS	Effectif moyen en 2022 en % du total	Effectif moyen en 2023 en % du total	Effectif moyen en 2024 en % du total
France*	43,0 %	37,8 %	32,3 %
BeneLux	14,5 %	19,9 %	20,9 %
Pologne	13,2 %	15,5 %	17,5 %
Allemagne	6,7 %	7,0 %	7,7 %
Espagne	10,2 %	9,5 %	7,5 %
Italie	7,3 %	8,3 %	6,6 %
Portugal	— %	— %	6,2 %
Royaume-uni	2,8 %	2,0 %	1,3 %
Total	100 %	100 %	100 %

*Nos données ci-dessus rapportées, en 2022 et 2023, les effectifs de la France incluent les employés du centre de services partagés basés au Portugal

Comme en 2023, la grande majorité des salariés ont, en 2024, un contrat à durée indéterminée. Cet indicateur atteint un niveau élevé depuis plusieurs années et progresse de façon significative depuis 2021, ce qui démontre l'importance que le Groupe accorde à la stabilité de l'emploi.

EFFECTIFS PAR TYPE DE CONTRAT	2022			2023			2024		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre moyen de salariés en contrat à durée indéterminée	5 496	1 021	6 517 <i>(89% du total)</i>	5 585	1 086	6 671 <i>(92% du total)</i>	5 331	978	6 309 <i>(92% du total)</i>
Nombre moyen de salariés sous contrat temporaire	662	128	790	463	91	554	398	174	572
TOTAL	6 158	1 149	7 307	6 048	1 177	7 225	5 729	1 152	6 881

En 2024, 3,6% des salariés ont bénéficié d'un contrat à temps partiel, 8,8 % des femmes et 2,6% des hommes. Sur l'ensemble de 2024, en comparaison avec l'année 2023, on constate une réduction de 16% du nombre des salariés à temps partiel, ce qui s'est traduit par une augmentation des contrats à temps plein.

EFFECTIFS A TEMPS PARTIEL	2022			2023			2024		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Temps partiel	197	98	295	208	102	309	147	101	248
Total des salariés	6158	1149	7307	6048	1177	7225	5729	1152	6881
Nombre moyen de salariés % salariés dans le total	3,2 %	8,5 %	4,0 %	3,4 %	8,7 %	4,3 %	2,6 %	8,8 %	3,6 %

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons la répartition par âge et par sexe du nombre moyen d'effectifs annuels du Groupe Solutions30 :

EFFECTIFS PAR AGE	2022			2023			2024		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
< 30 ans	1 258	316	1 574	1 181	331	1 512	1 015	266	1 281
30-55 ans	4 002	789	4 791	3 906	763	4 669	3 676	797	4 473
> 55 ans	874	68	942	962	82	1 044	1 037	89	1 126
TOTAL	6 134	1 173	7 307	6 048	1 177	7 225	5 728	1 152	6 881

En 2024, les femmes constituent 16,7% des effectifs. Le nombre relatif de femmes dans l'effectif progresse de 3% en 2024 par rapport à 2023. En moyenne annuelle, les femmes représentent 26 % du management, 47 % des employés dans les fonctions de gestion et d'administration, mais seulement 4,2 % des techniciens et opérateurs (une augmentation de 12,6 % par rapport à l'année 2023).

EFFECTIFS PAR CATEGORIE	2022			2023			2024		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Managers	450	214	664	451	146	597	337	118	455
Employés administratifs	792	582	1 374	968	855	1 823	950	843	1 793
Techniciens & Opérateurs	4 916	353	5 269	4 629	176	4 805	4 441	192	4 633
TOTAL	6 158	1 149	7 307	6 048	1 177	7 225	5 728	1 153	6 881

ÉQUIPE DE DIRECTION DU GROUPE	Unité	2023			2024		
		HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Directoire	Effectifs	5	0	5	4	0	4
Membres exécutifs	Effectifs	5	0	5	4	0	4
Membres non exécutifs	Effectifs	0	0	0	0	0	0
Âge moyen	Années	52			54		
Ancienneté moyenne	Années	6,4			8		
Conseil de Surveillance	Effectifs	4	3	7	4	3	7
Pourcentage	%	57 %	43 %	—	57 %	43 %	—
Membres indépendants du conseil de surveillance	%	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Comité Exécutif du Groupe	Effectifs	7	3	10	4	4	8
Pourcentage	%	70 %	30 %	—	50 %	50 %	—
Managers							
Top managers	Effectifs	41	13	54	47	10	57
Pourcentage	%	76 %	24 %	—	82 %	18 %	—
Middle managers	Effectifs	409	133	542	290	108	398
Pourcentage	%	75 %	25 %	—	73 %	27 %	—

*Type de définition du cadre : Cadre supérieur - rôles de gestion avec des responsabilités et des activités au niveau stratégique du Groupe, des entreprises ou des business units. Responsable de la vision et de la stratégie.
 Cadre intermédiaire - fonctions de gestion et de coordination responsables de la planification, de la mise en œuvre et du contrôle des activités menées par des équipes axées sur des segments d'activité spécifiques. Fonctions de gestion d'un domaine spécifique de l'entreprise ou d'une business unit. Responsable de la réalisation des objectifs opérationnels. Cadre qui rend compte directement au Cadre supérieur.

■ Embauche de salariés

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons les données des embauches de salariés, réparties par âge et par genre.

EMBAUCHES DE SALARIÉS PAR ÂGE	EMBAUCHES 2022			EMBAUCHES 2023			EMBAUCHES 2024		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
< 30 ans	744	180	924	705	244	949	447	149	596
Taux*	59,1 %	56,9 %	58,7 %	59,7 %	73,6 %	62,8 %	44,0 %	56,0 %	46,5 %
30-54 ans	1 140	216	1 356	1 080	367	1 447	619	171	790
Taux*	28,5 %	27,4 %	28,3 %	27,7 %	48,1 %	31,0 %	16,8 %	21,4 %	17,7 %
≥ 55 ans	104	9	113	139	20	159	97	19	116
Taux*	11,9 %	13,2 %	12,0 %	14,5 %	24,3 %	15,2 %	9,4 %	21,4 %	10,3 %
TOTAL	1 988	405	2 393	1 924	631	2 555	1 163	339	1 502
Taux*	32,4 %	34,5 %	32,8 %	31,8 %	53,6 %	35,4 %	20,3 %	29,4 %	21,8 %

* Le taux d'embauche est le ratio entre le nombre de personnes embauchées et l'effectif moyen de l'année dans chaque tranche d'âge.

Emploi des jeunes

Les jeunes de moins de 30 ans représentent 40% du total des embauches en 2024.

EMBAUCHES < 30 ANS	EMBAUCHES 2022			EMBAUCHES 2023			EMBAUCHES 2024		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
< 30 ans	744	180	924	705	244	949	447	149	596
Total des embauches	1 988	405	2 393	1 924	631	2 555	1 163	339	1 502
Taux	37.5%	44.5%	38.6%	36,6 %	38,7 %	37,1 %	38,4 %	44,0 %	39,7 %

Dans le monde d'aujourd'hui, maîtriser et développer en permanence des compétences techniques, de plus en plus complexes, est plus essentiel que jamais. Dans ce contexte, les jeunes professionnels jouent un rôle clé dans la croissance de Solutions30.

L'un des principaux engagements de Solutions30 dans le domaine social est la formation et le développement de nos salariés, en renforçant leurs compétences pour faire progresser leur carrière, tout en promouvant la diversité, l'égalité des chances et l'emploi des jeunes.

Pour attirer de nouveaux talents et former efficacement ses équipes, Solutions30 a mis en place des processus de recrutement éprouvés. Afin de soutenir son expansion et d'intégrer continuellement de nouvelles compétences, l'entreprise a développé un vaste programme de formation. Cette initiative permet de recruter des jeunes qui n'ont pas obtenu de diplôme, qui ont rencontré des

difficultés académiques ou qui sont en reconversion professionnelle, améliorant ainsi considérablement leur employabilité.

Les principes fondamentaux de sélection et de recrutement de l'entreprise sont les suivants :

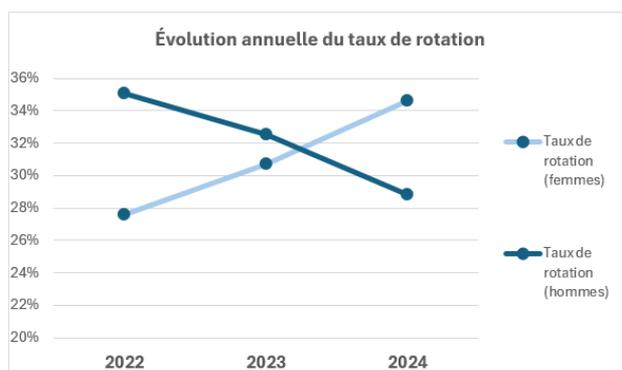
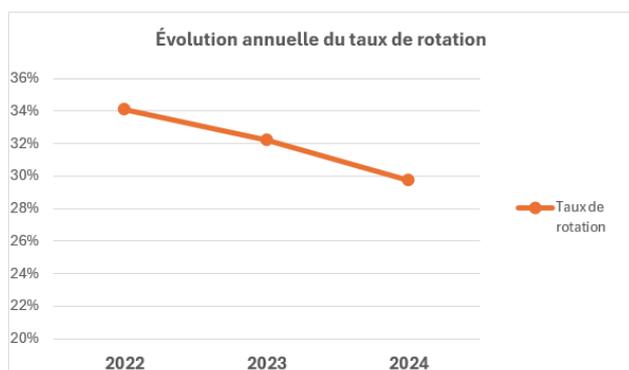
- Aider les jeunes à décrocher leur premier emploi
- Proposer des postes en adéquation avec le potentiel des candidats, afin d'attirer les meilleurs talents
- Garantir un processus de sélection objectif et impartial
- Encourager le recrutement de profils aux compétences variées

En 2024, les salariés de moins de 30 ans représentaient 19% de l'effectif total. De plus, cette année, les jeunes professionnels de moins de 30 ans ont constitué 40% de l'ensemble des nouvelles embauches, soit une augmentation de 7% par rapport à l'année précédente.

■ Rotation du personnel

Dans le tableau suivant, nous présentons un résumé des données relatives à la rotation des effectifs.

ROTATION DES EFFECTIFS	Unit	ROTATION 2022	ROTATION 2023	ROTATION 2024
Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise	Effectifs	2 496	2 327	2 047
Taux de rotation	%	34,1 %	32,2 %	29,7 %
Taux de rotation (hommes)	%	35,1 %	32,5 %	28,8 %
Taux de rotation (femmes)	%	27,6 %	30,7 %	34,6 %
Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise volontairement	Effectifs	—	—	885
Taux de rotation volontaire des effectifs	%	—	—	12,9 %



ROTATION DES EFFECTIFS PAR AGE	ROTATION 2022			ROTATION 2023			ROTATION 2024		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
< 30 ans	696	120	816	591	151	742	499	155	654
Taux*	55,3 %	38,0 %	51,8 %	50,0 %	45,6 %	49,1 %	49,2 %	58,3 %	51,1 %
30-54 ans	1 248	192	1 440	1 142	194	1 336	922	224	1 146
Taux*	31,2 %	24,3 %	30,0 %	29,2 %	25,4 %	28,6 %	25,1 %	28,1 %	25,6 %
≥ 55 ans	228	12	240	232	17	249	227	20	247
Taux*	26,1 %	17,6 %	25,5 %	24,1 %	20,6 %	23,9 %	21,9 %	22,5 %	21,9 %
TOTAL	2 172	324	2 496	1 965	362	2 327	1 648	399	2 047
Taux*	35,4 %	27,6 %	34,1 %	32,5 %	30,7 %	32,2 %	28,8 %	34,6 %	29,7 %

*Le taux de rotation (turnover) est le ratio entre le nombre de personnes qui ont quitté l'entreprise et l'effectif moyen de l'année dans chaque tranche d'âge.

En général on observe une tendance à la réduction, presque linéaire, du taux de rotation du personnel dans le groupe.

Le taux de rotation, particulièrement élevé chez les jeunes de moins de 30 ans, s'explique par la nature même des activités du Groupe et par le fait qu'il s'agit souvent d'un premier emploi. Le Groupe est structuré de façon à absorber ce taux de rotation.

Les compétences acquises par nos techniciens grâce à nos programmes de formation renforcent leur attractivité sur le marché du travail, ce qui, bien qu'avantageux pour leur développement, peut parfois rendre leur fidélisation difficile au sein du Groupe. En effet, les qualifications

techniques que nous offrons leur ouvrent de nouvelles opportunités professionnelles, rendant ces talents particulièrement recherchés par d'autres entreprises. Ce phénomène est d'autant plus prononcé chez les jeunes de moins de 30 ans, qui bénéficient de leurs premières expériences professionnelles chez Solutions30, mais qui peuvent être tentés par des opportunités externes une fois leurs compétences renforcées. Toutefois, nous maintenons une structure suffisamment flexible pour gérer ce taux de rotation et nous nous efforçons de favoriser la croissance interne des talents, en leur offrant des perspectives d'évolution au sein du Groupe.

■ Formation, gestion des talents et suivi de performances

La formation constitue un pilier fondamental de la qualification professionnelle et ouvre des perspectives d'évolution au sein du Groupe.

Le programme de formation inclut des éléments destinés à promouvoir une culture de comportement éthique, essentiel dans le cadre des valeurs du Groupe.

Chez Solutions30, le perfectionnement professionnel vise principalement les employés administratifs dans des domaines où des compétences spécialisées sont nécessaires, comme la gestion de projets et le contrôle de gestion, mais aussi les techniciens. Les formations techniques, en particulier, offrent aux techniciens une porte d'entrée dans le monde du travail et une opportunité de développement continu.

En 2024, Le Groupe a dispensé 202 381 heures de formation, ce qui correspond à 29,4 heures par employé, ce qui témoigne de l'engagement fort du Groupe envers le développement des compétences de ses collaborateurs. Parmi ces formations, 68% ont été destinées aux techniciens, ce qui confirme la priorité accordée à l'amélioration de leurs qualifications.

Chaque fois que le contexte local le permet, le Groupe embauche des jeunes au niveau scolaire parfois bas, et améliore significativement leur employabilité en leur offrant une formation professionnelle et en leur donnant de nouvelles perspectives de postes et d'opportunités. En termes de nombre d'heures total de formation, les techniciens sont les principaux bénéficiaires des programmes. Ils reçoivent plus des 3 quarts du total des heures de formation dispensées par le Groupe.

Le Groupe a mis en place une plateforme interactive en ligne, appelée « **Solutions30 Academy** », accessible à l'ensemble de ses salariés. Cette plateforme permet :

- De proposer des formations spécifiques, régulièrement mises à jour, afin d'assurer un apprentissage adapté ;
- De suivre l'évolution des collaborateurs et d'identifier les axes d'amélioration.

Un large programme de formation est dispensé à travers des centres spécialisés, sous forme de modules e-learning ou de sessions en présentiel.

En ce qui concerne les thèmes ESG, GRC (Gouvernance, Risque et Conformité), Cybersécurité et RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), le Groupe met à disposition de tous ses collaborateurs un ensemble de formations obligatoires au format e-learning. Ces formations visent à diffuser nos politiques, notre stratégie et nos objectifs dans ces domaines, tout en renforçant les connaissances et l'engagement de chacun sur ces sujets, que nous considérons d'une importance capitale.

Le Groupe collabore avec diverses institutions locales, notamment :

- Des agences pour l'emploi, telles que France Travail en France, le VDAB en Flandre, les bureaux de

l'emploi de Gdańsk et Siedlce, ainsi que l'UWV aux Pays-Bas ;

- Plusieurs universités, comme celles de Vigo, Grenade, Malaga et La Rioja en Espagne ;
- Des instituts spécialisés, à l'image de l'Institut Allemand Dibkom pour la communication Broadband ;
- La fondation TAKpełnosprawni, engagée dans le recrutement et l'intégration des personnes en situation de handicap sur le marché du travail ;
- La fondation Luigi Clerici et l'Institut «Immaginazione & Lavoro» à Milan, dans le cadre de stages professionnels ;
- L'Institut Polytechnique de Milan, la Haute École de communication et la Fondation pour le développement du complexe de l'École de communication de Gdańsk.

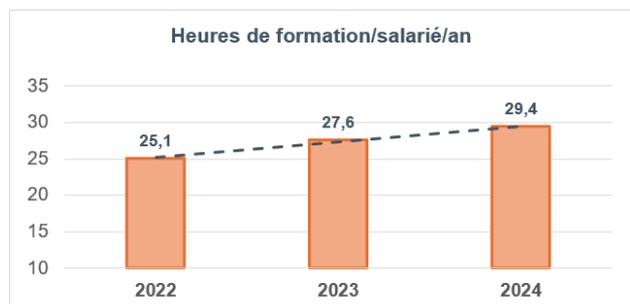
En Pologne, des collaborations ont également été établies avec :

- Le Complexe scolaire du secondaire supérieur n°1 à Siedlce ;
- Le Centre d'éducation et de travail pour la jeunesse de Siedlce (Centrum Edukacji i Pracy Młodzieży w Siedlcach) ;
- L'Energy School Complex et le Lycée Technique n°13 de Gdańsk.

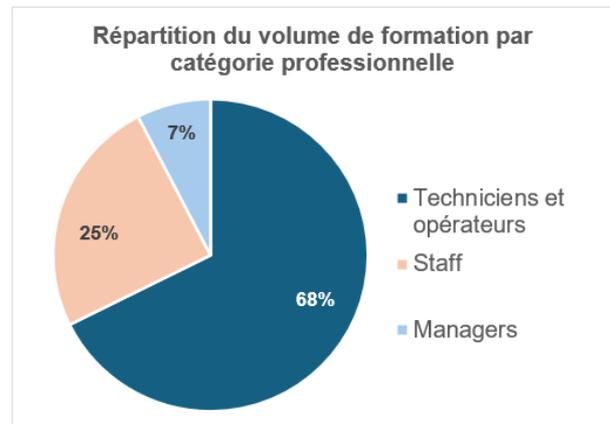
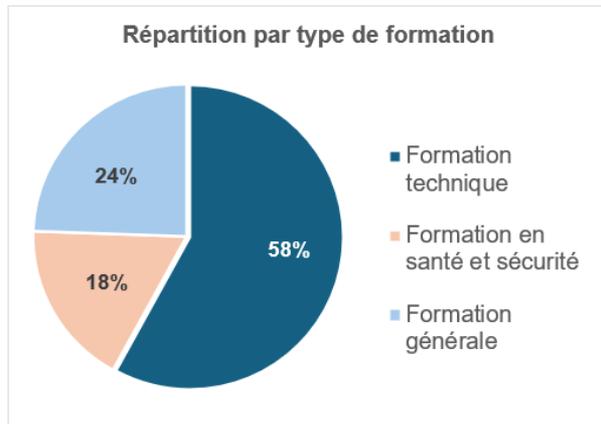
La gestion des talents au sein du Groupe repose sur la formation, avec :

- La mise en place d'un cadre structuré couvrant toutes les initiatives de formation, afin d'améliorer les qualifications des salariés, de favoriser leur adaptation à un environnement multiculturel en constante évolution et de promouvoir un développement durable de l'entreprise ;
- L'élaboration de plans de formation visant à renforcer les compétences professionnelles, à accompagner les évolutions organisationnelles et à faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs.

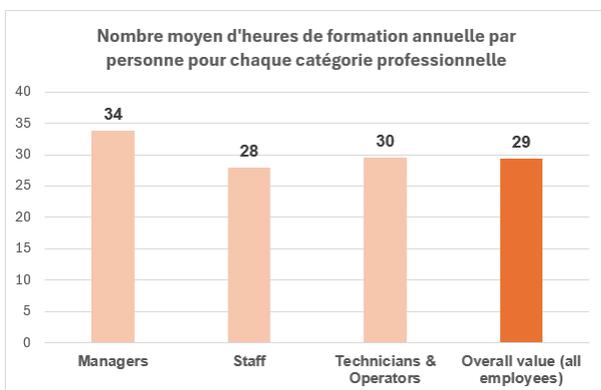
Solutions30 renforce continuellement son engagement en matière de formation, ce qui se traduit par une augmentation constante du volume de formations dispensées. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, le volume moyen annuel de formation par salarié en 2024 a progressé d'environ 7 % par rapport à 2023 et de plus de 17 % par rapport à 2022.



NOMBRE D'HEURES DE FORMATION PAR GENRE ET PAR CATEGORIE	2022			2023			2024		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Managers	5 737	2 204	7 941	7 146	1 534	8 680	11 836	3 581	15 417
Employés administratifs	23 417	24 006	47 423	16 037	17 762	33 799	22 871	27 206	50 077
Techniciens & Opérateurs	121 519	6 390	127 909	152 150	5 072	157 222	128 907	7 980	136 887
TOTAL	150 673	32 601	183 274	175 334	24 368	199 701	163 614	38 767	202 381



HEURES DE FORMATION PAR GENRE ET PAR CATEGORIE (Moyenne par personne par an)	2022			2023			2024		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Managers	12,8	10,3	12	15,8	10,5	14,5	35,1	30,3	33,9
Employés administratifs	29,6	41,1	34,5	16,6	20,8	18,5	24,1	32,3	27,9
Techniciens & Opérateurs	24,7	18,1	24,3	32,9	28,8	32,7	29,0	41,6	29,5
TOTAL	24,6	27,8	25,1	29	20,7	27,6	28,6	33,6	29,4



En 2024, le nombre d'heures de formation dispensées aux managers du Groupe a connu une augmentation significative, passant de 15 à 34 heures. Cette progression reflète l'engagement de Solutions30 en faveur du développement des compétences managériales et de l'adaptation aux exigences d'un environnement en constante évolution.

Une part importante de ces formations a été consacrée aux thématiques ESG, Cybersécurité, GRC

(Gouvernance, Risque et Conformité) et RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Ces sujets, désormais essentiels, nécessitent une compréhension approfondie pour garantir une gouvernance efficace, assurer la conformité aux réglementations en vigueur et renforcer la sécurité des systèmes et des données.

Par ailleurs, l'augmentation du volume de formation traduit également la volonté du Groupe d'investir dans l'amélioration continue des compétences de ses managers. Des leaders mieux formés sont en mesure d'accompagner et de guider efficacement leurs équipes, favorisant ainsi le développement professionnel de leurs collaborateurs et contribuant à la performance globale de l'entreprise.

■ Évaluation de la performance

Au sein du groupe Solutions30, nous réalisons régulièrement des entretiens individuels d'évaluation de la performance et partageons les objectifs de développement professionnel, avec une fréquence minimale annuelle. En complément de cela, nous organisons également périodiquement des initiatives de gestion spéciales pour les employés hautement qualifiés.

Notre objectif est d'augmenter progressivement le nombre d'employés impliqués dans ce processus d'évaluation de la performance, car nous croyons que cela améliore de manière significative la performance et le développement individuels, renforce la concentration sur l'atteinte des objectifs et des cibles du groupe, et contribue à l'amélioration générale de la qualité des services fournis à nos clients.

Dans le tableau ci-dessous, nous présentons un résumé du nombre total d'entretiens individuels d'évaluation de la performance réalisés au cours des 3 dernières années, par type de catégorie professionnelle.

EMPLOYÉS AYANT PASSE UN ENTRETIEN ANNUEL D'ÉVALUATION (%)	2022		2023		2024	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Managers	50,7 %	33,6 %	90,7 %	80,1 %	70,0 %	70,0 %
Employés administratifs	41,0 %	39,0 %	71,2 %	38,5 %	54,0 %	55,0 %
Techniciens & Opérateurs	32,9 %	10,2 %	40,5 %	36,9 %	52,0 %	83,0 %



■ Santé et sécurité au travail

a) Politique de santé et sécurité au travail

Le groupe accorde une grande importance au bien-être de ses salariés, non seulement en respectant les réglementations en matière de santé et de sécurité au travail et en mettant en œuvre des procédures visant à prévenir les accidents et les maladies professionnelles, mais aussi en promouvant le bien-être physique et mental grâce à des politiques qui encouragent des habitudes plus saines.

La force de Solutions30 résidant dans ses effectifs, assurer leur santé et leur sécurité est une priorité absolue, à la fois pour des raisons éthiques et pour garantir la continuité des opérations. L'amélioration de la santé et de la sécurité au sein du groupe est également considérée comme une opportunité d'améliorer le bien-être général, de préserver les ressources humaines et de stimuler la productivité. Le groupe se consacre à la mise en place, à l'application et à l'examen de mesures visant à minimiser les risques sur le lieu de travail pour les salariés, les sous-traitants, les fournisseurs et les clients. En tant qu'organisation responsable, Solutions30 s'efforce de réduire autant que possible les risques sur le lieu de travail.

En outre, le groupe s'engage à améliorer continuellement ses pratiques en matière de santé et de sécurité. Solutions30 a obtenu la certification ISO 45 001 dans plusieurs pays, ce qui témoigne de son engagement à respecter les normes les plus strictes en matière de santé et de sécurité au travail. Solutions30 encourage une culture de la santé et de la sécurité dans l'ensemble de l'organisation, en offrant une formation, des conseils et une supervision appropriés à tous les salariés. Actuellement, plus de 73 % des effectifs du groupe sont couverts par la norme ISO 45001 ou la norme VCA** (cette dernière n'étant utilisée qu'en Belgique et aux Pays-Bas).

La politique de santé et de sécurité au travail est conçue pour garantir un environnement de travail sûr et sain et comprend les éléments clés suivants :

- Intégration de la santé au travail.

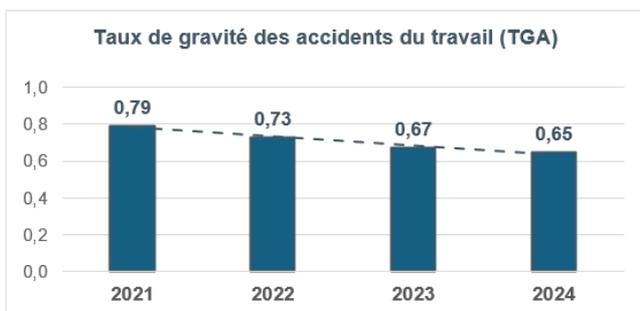
- Des normes de sécurité à l'échelle du groupe pour s'assurer que tous les niveaux de salariés, des directeurs aux techniciens, comprennent leurs responsabilités.
- Méthodes permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer efficacement les risques sur le lieu de travail.
- Surveillance de la santé et formation pour s'assurer que les salariés sont aptes à travailler.
- Un système d'évaluation de la santé et de la sécurité au travail basé sur des normes applicables à l'ensemble du groupe afin d'identifier les lacunes potentielles, de partager les meilleures pratiques et de favoriser une culture d'excellence en matière de prévention des risques.

La formation en matière de santé et de sécurité est obligatoire non seulement pour les salariés, mais aussi pour les techniciens des sous-traitants travaillant sur tous les chantiers, avant le début de toute tâche. En 2024, Solutions30 a dispensé plus de 35 500 heures de formation en matière de santé et de sécurité à ses effectifs.

En plus des audits tiers nécessaires au maintien des certifications ISO 45001 et VCA**, Solutions30 est régulièrement audité par ses clients et réalise des audits internes annuels dans toutes les entités du groupe.

Le groupe suit les performances en matière de santé et de sécurité au travail à l'aide de deux indicateurs clés, à savoir le taux de fréquence des accidents (TFA) et le taux de gravité des accidents (TGA).

Taux de gravité des accidents du travail (TGA)	2022	2023	2024	2024 vs 2022
Solutions30 Groupe	0,73	0,67	0,65	-11%



Comme le montrent le tableau et les graphiques ci-dessus, depuis 2021, le taux de gravité des accidents n'a cessé de diminuer, reflétant une réduction continue de la gravité des accidents du travail. Cette tendance positive résulte de la stratégie du Groupe en matière de santé et de sécurité, soutenue par diverses initiatives visant à améliorer les conditions de travail, en particulier pour les techniciens de terrain. Les principaux facteurs qui y contribuent sont l'amélioration continue des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité (certifications ISO 45001 et VCA), l'accent mis sur la prévention grâce à la formation technique et à la formation à la sécurité, les inspections régulières, les audits internes et les plans de progrès ciblés fondés sur les enquêtes et les analyses d'accidents.

Comme indiqué précédemment, Solutions30 a fixé un objectif pour le taux de gravité des accidents (TGA) comme l'un de ses principaux objectifs ESG. Tout en reconnaissant l'importance du taux de fréquence des accidents (TFA) pour l'analyse des performances en matière de santé et de sécurité, nous pensons que se concentrer uniquement sur le TFA est trop limité. Par exemple, dans un cas extrême, nous pourrions n'avoir qu'un seul accident par an, ce qui pourrait sembler être un bon résultat. Toutefois, si cet accident unique était mortel, le résultat serait très négatif. À l'inverse, nous pourrions avoir un taux de fréquence plus élevé, mais des accidents moins graves, ce qui entraînerait moins de jours perdus. C'est pourquoi nous mettons davantage l'accent sur le TGA et avons choisi de fixer des objectifs spécifiques uniquement pour cet indicateur.

Pour 2024, le groupe S30 présente les chiffres suivants concernant ses effectifs :

Données de sécurité	Unité	2024
Nombre de blessés	Nombre	342
Blessures avec arrêt de travail	Nombre	318
Heures travaillées	Heures	10 841 582
Taux de fréquence des accidents (TFA)	(*)	29,33
Taux de gravité des accidents (TGA)	(*)	0,65
Morts	Nombre	0

En 2024, le nombre total d'accidents du travail (y compris les accidents de déplacement) diminue de 16% par rapport à 2023 et le taux de gravité des accidents diminue de 3%.

Au cours des années antérieures à 2024, le Groupe a enregistré tous les accidents du travail sans les distinguer par type d'événement, tels que les accidents liés au travail ou les accidents de déplacement. Pour cette raison, il ne nous est pas possible d'effectuer une analyse comparative de 2024 avec les années précédentes. Toutefois, si l'on considère le nombre total d'accidents enregistrés et le taux de gravité des accidents, on peut estimer que le nombre d'accidents et de jours perdus associés a également diminué.

Le nombre total d'heures travaillées en 2024 était 9% inférieur à celui de 2023 en raison de la légère réduction de notre activité par rapport à 2023.

Notes comptables (*)

- Le cadrage et la consolidation des données sur la sécurité exigent que nous incluons 100 % des accidents du travail, des heures travaillées et des jours perdus pour notre propre effectif. Par conséquent, les données relatives à nos sous-traitants (travailleurs de la chaîne de valeur) ne sont pas incluses.
- Le taux de fréquence des accidents (TFA) est calculé comme le nombre d'accidents du travail survenus au cours de l'année 2024, divisé par le nombre total d'heures travaillées, multiplié par 1 000 000. Cela inclut les accidents avec arrêt de travail, définis comme des accidents entraînant une incapacité de travail pendant un ou plusieurs jours civils en plus du jour de l'incident.
- Le taux de gravité des accidents (TGA) est calculé comme le nombre total de jours perdus en raison d'accidents du travail survenus au cours de l'année 2024, divisé par le nombre total d'heures travaillées, multiplié par 1 000. Les jours fériés et les week-ends ne sont pas pris en compte dans le calcul du nombre de jours perdus. Seuls les jours perdus en raison d'accidents survenus au cours de l'année civile 2024 sont pris en compte.
- Le nombre total d'accidents du travail comprend tous les accidents survenus, qu'ils soient liés au travail ou aux déplacements.
- Les décès désignent le nombre de salariés qui ont perdu la vie à la suite d'un incident lié au travail. Le cas échéant, ils seront inclus dans les calculs du TGA et du TFA.

■ Égalité des chances et écart de rémunération

Égalité des chances

Les objectifs et principes du Groupe peuvent être résumés comme suit :

- Respecter la diversité, promouvoir la non-discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, les opinions politiques, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, les minorités ou toute autre condition personnelle, physique ou sociale parmi ses collaborateurs.
- Développer le principe de l'égalité des chances, pilier essentiel du développement professionnel impliquant un engagement envers la pratique et un traitement équitable qui favorise le progrès personnel et professionnel de l'équipe. Nous améliorons continuellement l'accessibilité de notre lieu de travail pour tous (par exemple, accessibilité technologique), favorisant un environnement inclusif pour les salariés en situation de handicap. **Actuellement, environ 2 % de notre propre effectif est composé de personnes en situation de handicap.**
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation, à la promotion et à de bonnes conditions de travail, en encourageant la diversité des genres en tant que manifestation de la réalité sociale et culturelle.
- Mettre en œuvre des mesures visant à promouvoir l'équilibre entre le travail et la vie personnelle en :
 - Respectant la vie personnelle et familiale de ses salariés ;
 - Facilitant un bon équilibre entre la vie personnelle et les responsabilités professionnelles des femmes et des hommes.

Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

L'évaluation de l'écart de rémunération global entre les hommes et les femmes au sein du Groupe pose des problèmes importants, car les comparaisons directes sont souvent impossibles. Dans de nombreux cas, il n'existe peu, voire aucun, postes occupés simultanément par des

salariés de sexe différent dans le même pays, ayant des compétences et des qualifications identiques. Ce manque de données comparables complique l'obtention de chiffres précis et pertinents sur l'écart de rémunération au niveau mondial.

Toutefois, pour mieux comprendre les disparités potentielles, nous avons analysé l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans des fonctions spécifiques au sein du Groupe, notamment dans les centres d'appel, où un grand nombre de salariés occupent la même fonction avec des compétences similaires. Cette analyse a été effectuée dans quatre pays.

Le plus grand écart de rémunération entre les hommes et les femmes était de 4,3%, les femmes percevant en moyenne 4,3% de moins que les hommes pour une même fonction. Dans les trois autres pays analysés, les écarts de rémunération étaient de 2,2%, 2,3% et 3,6%, les femmes étant systématiquement moins rémunérées que leurs homologues masculins.

■ Télétravail

Solutions30 est un employeur flexible qui soutient le télétravail et tente de répondre aux besoins de ses salariés dans la mesure du possible.

Le télétravail présente de nombreux avantages pour les salariés : il facilite l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, réduit le temps de transport et les émissions de gaz à effet de serre, diminue les coûts et améliore la satisfaction générale au travail. De plus, il peut favoriser le bien-être en limitant le stress associé aux trajets quotidiens.

Grâce à notre transformation numérique en cours, à nos outils et plateformes informatiques avancés et à notre engagement affirmé en faveur de l'inclusion numérique, de nombreux salariés du Groupe ont accès au télétravail.

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen de salariés (effectifs) ayant télétravaillé au cours des trois dernières années.

TELETRAVAIL	2022		2023		2024 (*)	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Nombre de collaborateurs recourant au télétravail	437	285	385	270	281	224
% de collaborateurs recourant au télétravail	7 %	24 %	6,4 %	22,9 %	4,9 %	19,4 %
Total des jours de télétravail	64 800	39 744	53 327	33 225	33 983	25 393

En 2024, en moyenne, 505 salariés par mois ont télétravaillé, ce qui représente environ 7,5% de l'effectif total du Groupe.

(*) À la date de clôture du présent rapport annuel, le nombre de télétravailleurs en France n'a pas pu être déterminé. La France représentant 32% de l'effectif total du Groupe, nous sommes convaincus que le nombre et le pourcentage réels de salariés télétravaillant sont supérieurs aux chiffres présentés dans le tableau ci-dessus. Ces données seront mises à jour dans le prochain rapport annuel.

■ Satisfaction des salariés

Le Groupe mène périodiquement des enquêtes de satisfaction auprès de ses salariés afin de mieux comprendre leurs perceptions, préoccupations et attentes. Ce processus nous aide à identifier des domaines d'amélioration, à renforcer les meilleures pratiques et à développer des initiatives favorisant un environnement de travail plus positif et motivant, aligné avec nos valeurs organisationnelles. À la fin de l'année 2024, une enquête de satisfaction a été réalisée dans huit pays du Groupe, couvrant plus de 79% de l'ensemble des salariés. Les résultats ont montré que la note globale de satisfaction des salariés se situe à 3,3 sur une échelle de 1 à 5, où 1 représente une grande insatisfaction et 5 représente une pleine satisfaction.

Taux de satisfaction des employés



En plus de ces enquêtes, le Groupe met à disposition de tous ses salariés une plateforme de dénonciation en ligne. Ce canal permet de signaler de manière sécurisée et anonyme des comportements inappropriés, des insatisfactions ou d'autres préoccupations pertinentes. Nous considérons cet outil comme essentiel pour promouvoir une culture de transparence et de confiance, permettant aux salariés de soulever des problèmes sans crainte de représailles. Tous les rapports soumis via cette plateforme sont directement examinés par la Directrice Conformité du Groupe, qui évalue la situation et veille à ce qu'un suivi approprié soit effectué lorsque cela est nécessaire. Les salariés peuvent également s'adresser directement aux équipes des Ressources Humaines pour partager leurs préoccupations ou insatisfactions. Les responsables RH sont chargés de traiter ces problèmes, de fournir le suivi nécessaire et de favoriser un dialogue ouvert et constructif au sein de l'organisation.

■ Négociation Collective et Dialogue Social

Solutions 30 s'engage à respecter les droits de l'homme et à promouvoir un dialogue social ouvert et constructif. Nos politiques en matière de droits de l'homme et de ressources humaines reflètent notre engagement en faveur des conventions collectives et des principes de la liberté d'association.

Nous respectons le droit de nos salariés d'adhérer ou non à des syndicats sans crainte de discrimination, de harcèlement, d'intimidation, de représailles ou de violence, en totale conformité avec les lois nationales. Les salariés sont libres de rejoindre les organisations de leur choix qui les représentent, conformément aux lois locales en matière d'organisation. Ceux qui agissent en tant que représentants ne sont ni avantagés ni défavorisés de quelque manière que ce soit.

Dans les lieux où les salariés choisissent de ne pas nommer de représentants, Solutions 30 encourage une communication directe et ouverte entre les salariés et la direction. Le Groupe respecte strictement les lois du travail des pays dans lesquels il opère et applique les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en matière de droits du travail, notamment la liberté d'association, la négociation collective, la consultation et le droit de grève.

Grâce à un dialogue continu, Solutions 30 veille à ce que les salariés et leurs représentants, le cas échéant, participent à des discussions constructives qui contribuent à un environnement de travail équitable et inclusif.

■ Rémunération équitable

Le Groupe respecte le droit à de bonnes conditions de travail et à des rémunérations équitables. Chez Solutions30, la rémunération:

- Suit un principe de juste rémunération du travail;
- Respecte le principe de l'égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale, à travers une évaluation objective des emplois, en fonction du travail à accomplir.

La rémunération minimale perçue par les salariés de Solutions30 ne peut être inférieure aux normes fixées par les conventions collectives et les réglementations légales en vigueur dans chaque pays, conformément aux conventions de l'OIT. Le Groupe estime que son système de rémunération doit renforcer son capital humain et le distinguer de la concurrence.

Les principes qui guident le système de rémunération du Groupe sont les suivants:

- Attirer, recruter et retenir les meilleurs professionnels;
- Être en cohérence avec le positionnement stratégique et le développement du Groupe et avec son objectif d'excellence;
- Reconnaître et récompenser l'engagement, la responsabilité et la performance de tous ses professionnels, par une rémunération variable incitative;
- S'adapter aux différentes réalités locales du Groupe.

Ce sujet est couvert dans la Politique des Ressources Humaines du Groupe, disponible publiquement sur notre site internet.

■ Incidents, plaintes et violations des droits de l'homme

Solutions30 propose une plateforme de signalement en ligne accessible à toutes les parties prenantes via notre site web. Elle permet à toute personne de signaler, de manière confidentielle et anonyme, tout incident, plainte, violation des droits de l'homme ou préoccupation liée à l'éthique, à la santé et à la sécurité.

Pour garantir la conformité au RGPD, toutes les données des employés sont anonymisées. Le système d'alerte de Solutions30 respecte entièrement la directive européenne sur les lanceurs d'alerte. Tous les signalements sont examinés par le Group Head of Risk, Compliance & ESG, qui rend compte au Directoire et au Comité d'Audit, des Risques et de la Conformité.

En 2024, quatre incidents de discrimination, y compris du harcèlement, ont été enregistrés. Aucun incident grave en matière de droits de l'homme impliquant nos employés n'a été signalé en 2024.

3.3.2. Travailleurs dans la chaîne de valeur

3.3.2.1 Notre approche et nos politiques

Les activités de service de Solutions30 nécessitent l'utilisation de prestataires de services externes. Les plus critiques d'entre eux sont les sous-traitants/fournisseurs de personnel technique, les fournisseurs de services de centres d'appel, les fournisseurs de services logistiques et les sociétés de location de véhicules à long terme.

Le risque de dépendance économique est faible, car Solutions30 dispose d'alternatives viables dans chaque catégorie de marché. Les contrats avec les fournisseurs directement impliqués dans les opérations du Groupe, tels que les centres d'appel et les sous-traitants locaux, comprennent des indicateurs de niveau de service afin de garantir des normes de qualité spécifiques.

Solutions30 classe ses fournisseurs en deux catégories principales:

- Fournisseurs généraux
- Sous-traitants

■ Fournisseurs généraux

Certains achats, tels que les locations de véhicules et les équipements informatiques, sont gérés respectivement par le responsable de la flotte et par le service informatique du Groupe, qui négocient des accords-cadres. Les équipes locales chargées des achats sont responsables de la sélection et de l'obtention des produits et services nécessaires pour assurer la continuité opérationnelle auprès des fournisseurs généraux externes.

Solutions30 attend de ses fournisseurs que leurs activités, installations et procédures protègent et favorisent la santé et la sécurité des travailleurs. En outre, les fournisseurs doivent se conformer à toutes les réglementations environnementales applicables et s'engager à améliorer en permanence leurs performances en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Ils sont également encouragés à développer des processus et des solutions innovants qui minimisent l'impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Les fournisseurs sont tenus de:

- Contrôler en permanence leur consommation d'énergie et de ressources naturelles, leur empreinte carbone, leur gestion des déchets et leur impact global sur l'environnement, en s'efforçant d'atténuer les risques et les effets négatifs.
- Veiller à ce que leurs salariés possèdent les compétences nécessaires pour accomplir les tâches qui leur sont confiées, en leur offrant une formation à la fois sur les compétences techniques et sur les meilleures pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

■ Sous-traitants

Solutions30 fournit des solutions numériques aux clients finaux, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, souvent pour le compte d'entreprises de

télécommunications et de technologie de premier plan. Pour ce faire, elle s'appuie sur un réseau de plus de 16 000 techniciens internes et externes spécialisés dans l'installation, la maintenance et l'assistance technique dans de nombreux secteurs, notamment les télécommunications, les technologies de l'information, la distribution, la sécurité, l'internet des objets et l'énergie. Solutions30 opère dans dix pays européens: France, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne, Portugal, Pologne, Allemagne et Royaume-Uni.

Bien que des ajustements de la chaîne d'approvisionnement puissent se produire en réponse à l'évolution des besoins des clients, ces changements n'ont pas d'impact sur la structure globale ou la distribution géographique du réseau d'approvisionnement de Solutions30.

La majorité des travailleurs de notre chaîne de valeur sont des techniciens externes, employés par nos entreprises sous-traitantes. De ce fait, ce sous-chapitre se concentre sur ces travailleurs et sur les mesures que nous avons mises en œuvre pour garantir des pratiques commerciales responsables au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

Notre stratégie repose sur une vérification rigoureuse des tiers (TPDD), effectuée avant l'établissement de toute relation commerciale. En outre, nous veillons au strict respect des politiques énoncées dans notre Code de Conduite à l'intention des partenaires commerciaux. Le chapitre «3.4 - Gouvernance» donne un aperçu plus détaillé de notre politique et de notre processus de vérification des tiers.

Pour formaliser ces engagements, nous établissons et signons des accords de sous-traitance avec nos partenaires commerciaux, qui comprennent des clauses contractuelles spécifiques concernant:

- Les exigences environnementales
- Les normes de santé et de sécurité
- L'adhésion au Code de Conduite des Partenaires Commerciaux
- La transparence, éthique et gouvernance, y compris les mesures de lutte contre la corruption

Les sections suivantes présentent un résumé de nos principales politiques concernant ces sujets.

- **Code de Conduite des Partenaires Commerciaux:** ce document établit des normes d'éthique et de conformité pour les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires. Il met l'accent sur la responsabilité dans la société, y compris les droits de l'homme, les relations avec les parties prenantes et le développement durable ; l'éthique des affaires, qui couvre la lutte contre la corruption, la concurrence loyale et la prévention du blanchiment d'argent ; ainsi que l'intégrité sur le lieu de travail, qui se concentre sur la sécurité, la protection des données et la sécurité de la propriété intellectuelle. Les partenaires doivent adhérer à ces principes, les communiquer au sein de leurs réseaux et signaler les violations par les canaux désignés. La non-conformité peut entraîner la cessation de l'activité ou des actions correctives. Elle s'applique à tous les sous-traitants

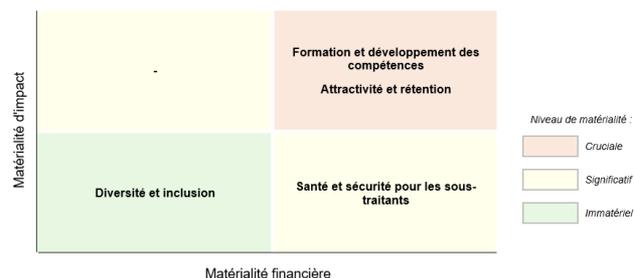
et autres partenaires commerciaux qui établissent des relations commerciales avec nous.

- **Politique de vérification des Tiers (TPDD):** Solutions30 a mis en œuvre une Politique de Due Diligence sur les Tiers (TPDD) afin de garantir la conformité, l'intégrité et les pratiques commerciales éthiques dans le cadre de ses activités. Cette politique, alignée sur des cadres réglementaires tels que la loi Sapin II et la loi britannique sur la corruption, vise à atténuer les risques financiers et de réputation liés aux relations avec des tiers.

Le processus TPDD comprend une classification des risques, des contrôles de conformité et des examens approfondis si nécessaire. Les partenaires commerciaux doivent répondre à des exigences spécifiques, et les contrats ne sont formalisés qu'une fois que la due diligence a été menée à bien. Des mécanismes de contrôle, d'audit et de vérification continus sont en place pour garantir la conformité, avec des rôles clairs attribués aux équipes de gouvernance interne, de gestion des risques et de conformité. Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions disciplinaires. Pour plus d'informations, voir la section 3.4 - Gouvernance.

3.3.2.2. Impacts matériels, Risques et Opportunités (IRO)

Dans l'image de droite, nous présentons le niveau de matérialité de chaque sous-thème lié au thème « Travailleurs dans la chaîne de valeur ». L'objectif est de mettre en évidence l'importance relative de chaque sous-thème dans le Groupe Solutions30.



Le tableau ci-dessous présente les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) liés au développement durable, identifiés et jugés importants dans le cadre de notre double processus d'évaluation de l'importance relative. Plus précisément, il s'agit des IRO associés aux "Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)".

Dans le tableau, nous indiquons les impacts et les risques pour notre chaîne de valeur. En outre, nous précisons si ces impacts sont positifs ou négatifs. Sauf s'il est explicitement indiqué qu'il s'agit d'impacts potentiels, tous les impacts sont considérés comme réels.



ESRS S2 – Travailleurs dans la chaîne de valeur

- Santé et sécurité des salariés
- Formation et développement des compétences
- Attractivité et rétention

Identification de l'IRO	Impact matériel, Risque ou Opportunité	Description
● Impact négatif (potentiel)	Possibilité d'accidents du travail et de décès pour les travailleurs des sous-traitants	Le non-respect des règles de sécurité établies ou les mauvaises pratiques des sous-traitants peuvent conduire à des accidents du travail, qui peuvent avoir des conséquences importantes pour Solutions30. De tels incidents peuvent entraîner des responsabilités juridiques, des sanctions financières et des atteintes à la réputation, en particulier si l'entreprise est jugée responsable d'une surveillance insuffisante. En outre, les accidents du travail peuvent perturber les opérations et retarder les projets.
● Risque	Forte dépendance à l'égard des sous-traitants	Sur le plan opérationnel, elle peut entraîner une perte de contrôle sur la qualité du service, des retards dans les projets et des pénuries potentielles de main-d'œuvre susceptibles de perturber les performances. D'un point de vue stratégique, une dépendance excessive peut entraîner une perte d'expertise interne.
● Risque (potentiel)	Faute éventuelle du sous-traitant	Si les sous-traitants violent les lois du travail, les droits de l'homme, les règlements de sécurité ou les exigences de durabilité, Solutions30 peut être exposée à des responsabilités juridiques et à une atteinte à sa réputation.
● Opportunité	Création d'emplois locaux et amélioration des normes de travail	En s'appuyant sur les sous-traitants pour stimuler l'emploi régional et renforcer les relations avec les communautés, nous sommes à la pointe de l'industrie en imposant à nos sous-traitants des salaires équitables, le respect des droits des travailleurs et des conditions de travail sûres.

3.3.1.3. Actions visant à atténuer les impacts ou les risques et à maximiser les opportunités

Solutions30 a procédé à une évaluation approfondie afin d'identifier les impacts, les risques et les opportunités (IRO) liés à ses activités. Sur la base de cette analyse, l'entreprise a planifié, défini et mis en œuvre de manière stratégique un ensemble complet d'actions visant à

minimiser les impacts négatifs et les risques tout en maximisant les opportunités potentielles. Ces actions sont conçues pour améliorer l'efficacité opérationnelle, renforcer le bien-être des salariés et soutenir une croissance durable.

Pour assurer une amélioration continue, Solutions30 suit activement les résultats de ces initiatives et évalue régulièrement leur efficacité. Cette approche permet de procéder aux ajustements et optimisations nécessaires, en veillant à ce que les actions restent alignées sur les objectifs stratégiques de l'entreprise et sur l'évolution des défis.

Le tableau ci-dessous résume les actions et les projets qui ont été mis en œuvre ou qui sont prévus, conformément à notre stratégie et à nos politiques en matière de sous-traitance.

3

Sujet	Description de l'action principale
<p>Santé et sécurité (Possibilité d'accidents du travail et de décès pour les travailleurs des sous-traitants)</p>	<p>Chez Solutions30, garantir la santé et la sécurité des techniciens des sous-traitants est une priorité fondamentale. Nous avons mis en place un processus structuré qui comprend des évaluations des risques préalables à l'engagement, une formation obligatoire, un contrôle continu et un respect strict des règles de sécurité afin d'atténuer les risques en matière de santé et de sécurité au sein de notre chaîne de valeur. Le type et l'étendue du contrôle dépendent de la nature de l'activité du sous-traitant (niveau de risque), ainsi que de la maturité de ses pratiques et du système de gestion de la santé et de la sécurité dont il a fait preuve.</p> <p>Exigences préalables à l'engagement et évaluation des risques Avant qu'un sous-traitant ne commence à travailler avec nous, une évaluation des risques est effectuée dans le cadre de notre politique de vérification des tiers (TPDD). Ce processus est normalisé au moyen d'un modèle commun à l'ensemble du Groupe. Si l'évaluation identifie un risque modéré ou élevé, le dossier est soumis au responsable central du TPDD pour une validation approfondie. En outre, en fonction du type d'activité qu'ils effectueront, les sous-traitants sont tenus d'assister à une réunion initiale au cours de laquelle ils reçoivent une vue d'ensemble de notre Plan de Prévention. Ce plan décrit tous les risques identifiés et les mesures préventives correspondantes qui doivent être respectées.</p> <p>Formation obligatoire en matière de santé et de sécurité Afin de garantir le respect des règles de sécurité et de réduire les risques sur le lieu de travail, nous demandons aux sous-traitants de fournir des preuves de la formation de leurs employés en fonction du type d'activité qu'ils effectueront. Vous trouverez ci-dessous les principales formations obligatoires pour tous les travailleurs de la sous-traitance, quel que soit leur rôle:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation au travail en hauteur (y compris le sauvetage) • Formation en électricité • Autorisation de travailler à proximité d'un réseau (par exemple, électricité, gaz, eau, etc.) • Formation à l'utilisation d'équipements lourds spécifiques (par exemple, nacelles élévatrices, chariots élévateurs) <p>Chacune de ces formations doit être accompagnée d'une autorisation de travail de l'employeur, confirmant la compétence du salarié.</p> <p>Vérification initiale de la sécurité Au début des travaux, les sous-traitants sont soumis à un contrôle de l'équipement de sécurité afin de s'assurer qu'ils disposent de l'équipement de protection nécessaire et qu'ils respectent les règles de sécurité. En outre, toutes les procédures de sécurité pertinentes sont fournies, ce qui garantit qu'ils sont bien informés des risques et des meilleures pratiques sur le lieu de travail.</p> <p>Contrôle continu et audits sur site Pour maintenir un niveau élevé de conformité en matière de santé et de sécurité, nous effectuons régulièrement des inspections et des audits sur place. Ces évaluations comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôles de la qualité et de la sécurité du travail • Analyse fréquente de la sécurité • Campagnes de sensibilisation • Rapports d'incidents et actions correctives • Audits QHSE (qualité, santé, sécurité et environnement) • Vérification sur site du respect des règles de sécurité <p>Accords écrits Nos contrats de service avec les sous-traitants précisent leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité, y compris le respect des normes environnementales et de sécurité au travail, ainsi que le code de conduite des partenaires commerciaux.</p> <p>Grâce à notre processus de sélection rigoureux, à la formation obligatoire, à la surveillance continue et aux exigences de sécurité imposées par contrat, nous nous assurons que les travailleurs des sous-traitants travaillent dans un environnement sûr, conformément à notre engagement en matière de sécurité sur le lieu de travail et de respect de la réglementation. En améliorant continuellement nos processus et en maintenant une surveillance étroite, nous atténuons de manière proactive les risques en matière de santé et de sécurité tout au long de notre chaîne de valeur.</p>
<p>Forte dépendance à l'égard des sous-traitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats stratégiques: Nous développons des relations stratégiques à long terme avec les principaux sous-traitants. Nous renforçons nos relations avec les sous-traitants tout en conservant la capacité de nous adapter à l'évolution des besoins. • Diversification des fournisseurs: Nous travaillons avec un grand nombre de petits et moyens sous-traitants, plutôt que de dépendre de quelques grands. Cette approche réduit le risque en cas de rupture de contrat par un sous-traitant ou de non-respect de ses obligations, ce qui garantit que les projets en cours ne sont pas affectés de manière significative. • Recruter et former les talents internes: Nous nous efforçons de constituer une main-d'œuvre interne solide en investissant dans le recrutement (par exemple en embauchant des jeunes de moins de 30 ans), dans des programmes de formation et dans le développement de carrière afin de nous assurer que nous conservons les compétences clés. • Évaluer régulièrement la proportion de travail externalisé: Nous évaluons régulièrement la proportion de travail externalisé et ajustons l'équilibre en fonction des besoins et des risques de l'entreprise.

Sujet	Description de l'action principale
<p>Forte dépendance à l'égard des sous-traitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • mySupplace (plateforme interne): Nous utilisons notre plateforme, mySupplace, pour enregistrer les sous-traitants intéressés à travailler avec nous. Cette vaste base de données, organisée par domaine d'activité, tâches spécifiques, localisation géographique, taille des équipes et bien plus encore, nous permet d'agir rapidement en cas de besoin de remplacement de sous-traitants. En sélectionnant et en gérant efficacement les sous-traitants, mySupplace minimise le risque de perturbations dues à une absence ou à des problèmes contractuels. <p>En mettant en œuvre ces actions, nous pouvons gérer notre dépendance à l'égard des sous-traitants, ce qui nous assure une flexibilité opérationnelle et un meilleur contrôle des coûts et de la qualité.</p>
<p>Faute éventuelle du sous-traitant</p>	<p>Nos accords écrits (contrats de sous-traitance), le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux et notre politique de dénonciation jouent tous un rôle crucial dans l'atténuation du risque de mauvaise conduite de la part des sous-traitants. Ensemble, ces documents et politiques établissent un cadre solide pour garantir que tous les sous-traitants adhèrent à nos normes juridiques, éthiques et opérationnelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrats de sous-traitance Nos contrats de sous-traitance décrivent clairement les conditions spécifiques, les attentes et les obligations des deux parties. Ces accords définissent les exigences légales que les sous-traitants doivent respecter, notamment la législation du travail, les droits de l'homme, les règles de sécurité et les normes de développement durable. En spécifiant ces conditions par écrit, nous établissons une compréhension claire des normes que les sous-traitants doivent respecter. Cela réduit la probabilité de non-conformité et nous offre un recours juridique en cas de mauvaise conduite, ce qui nous permet de prendre les mesures nécessaires en cas de besoin. • Code de Conduite des Partenaires Commerciaux Notre Code de Conduite des Partenaires Commerciaux définit les principes et les valeurs éthiques auxquels les sous-traitants doivent adhérer, dans des domaines tels que les pratiques de travail, la durabilité environnementale, la santé et la sécurité. Ce document sert de ligne directrice pour tous nos partenaires commerciaux, en veillant à ce qu'ils s'alignent sur notre engagement en faveur de pratiques commerciales responsables. En exigeant des sous-traitants qu'ils reconnaissent et s'engagent à respecter le Code de Conduite, nous renforçons l'importance de maintenir des normes élevées d'intégrité et de responsabilité sociale. Il fournit également un point de référence pour surveiller le comportement des sous-traitants et traiter les violations éventuelles. • Politique de Dénonciation Notre politique de dénonciation offre aux salariés, aux sous-traitants et aux autres parties prenantes un moyen confidentiel et anonyme de signaler tout soupçon de mauvaise conduite ou de violation de nos politiques et réglementations. En offrant ce système de rapport sécurisé, nous encourageons une approche transparente et proactive pour traiter les problèmes avant qu'ils ne s'aggravent. La politique de dénonciation nous aide non seulement à identifier rapidement les fautes potentielles, mais elle protège également les personnes qui signalent des problèmes contre les représailles, ce qui favorise une culture de responsabilité et d'intégrité au sein de nos opérations. <p>Ensemble, ces trois mécanismes (les contrats de sous-traitance, le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux et la politique de dénonciation) nous aident à réduire le risque de mauvaise conduite de la part des sous-traitants. Ils établissent des attentes claires, fournissent un cadre juridique et éthique que les sous-traitants doivent respecter et nous donnent les moyens de les tenir pour responsables. Cette approche réduit le risque de responsabilité juridique et d'atteinte à la réputation, en garantissant que les sous-traitants restent conformes à nos normes et aux réglementations applicables.</p>
<p>Création d'emplois locaux et amélioration des normes de travail</p>	<p>Nous encourageons activement la création d'emplois locaux et l'amélioration des normes de travail en mettant en œuvre des mesures concrètes avec nos sous-traitants. Notre plateforme mySupplace permet à nos sous-traitants de connaître nos besoins et de se concentrer sur les emplois locaux, régionaux ou même internationaux, en maximisant le nombre d'opportunités, ce qui a certainement un impact positif sur la promotion et l'augmentation de l'employabilité au niveau local. Des salaires équitables et les droits des travailleurs sont appliqués par le biais d'accords contractuels, d'audits réguliers et de contrôles de conformité. Pour garantir des conditions de travail sûres, nous appliquons des règles strictes en matière de santé et de sécurité et procédons à des inspections sur site.</p>

3.3.2.4. Objectifs, cibles et indicateurs clés de performance (ICP)

■ Nos objectifs pour 2025

Actuellement, nous n'avons pas établi d'objectifs spécifiques directement liés aux impacts, risques et opportunités associés aux travailleurs de la chaîne de valeur, tels que les taux d'incidents, les heures de formation, etc. Cependant, nous avons fixé un objectif lié aux sous-traitants, à savoir **"S'assurer que nous avons au moins 95% des sous-traitants actifs enregistrés dans la plateforme mySupplace"**, qui est détaillé dans le sous-chapitre 3.4. Gouvernance.

Compte tenu du grand nombre de sous-traitants et des limites actuelles des données disponibles, nous ne sommes pas encore en mesure de définir d'autres objectifs quantifiables pour 2025. Par conséquent, pour 2025, Solutions30 s'est fixé comme objectif d'établir un processus structuré de collecte de données et d'accroître

l'engagement de ses sous-traitants sur les questions liées à l'ESG. Cette initiative de collecte de données nous permettra de définir à l'avenir des objectifs quantifiables conformes à nos politiques, à notre stratégie ESG et aux exigences de divulgation de l'ESRS pour les travailleurs de la chaîne de valeur.

3.3.2.5. Données de Due Diligence

■ Vérification des tiers - Chaîne d'approvisionnement

En 2024, l'équipe de conformité du Groupe a effectué un total de **3 483 évaluations TPDD sur des sous-traitants et d'autres partenaires commerciaux**, soit une moyenne de plus de 290 contrôles par mois. Au point « 3.4.1.5, Gouvernance des données », les données du processus TPDD ainsi qu'un résumé détaillé des résultats obtenus sont disponibles.

3.3.3. ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

3.3.3.1 Notre approche et nos politiques

La citoyenneté d'entreprise est un pilier fondamental de l'activité de Solutions30. Le Groupe opère avec un sens aigu des responsabilités envers ses clients, ses salariés, ses partenaires, les communautés et l'environnement, dans le but de favoriser une croissance durable grâce à des technologies qui favorisent l'inclusion et créent de nouvelles opportunités.

Tout en poursuivant ses objectifs commerciaux, Solutions30 s'engage à agir avec ouverture, intégrité et transparence. Le Groupe attend également de toutes les parties prenantes qu'elles respectent les normes les plus strictes en matière de respect des personnes et de l'environnement.

En tant que partenaire à long terme du développement économique et social des régions où elle opère, Solutions30 se concentre sur trois domaines clés :

- Embaucher et former des talents locaux
- S'approvisionner en biens et services auprès de fournisseurs locaux
- Soutenir le développement des infrastructures locales

La croissance soutenue du Groupe contribue aux communautés locales en créant des opportunités d'emploi, en renforçant les compétences techniques et en améliorant l'employabilité de la main-d'œuvre.

Pour soutenir davantage les économies locales, Solutions30 collabore avec des entreprises, des établissements d'enseignement et des agences pour l'emploi afin de proposer des programmes de formation et de créer de nouvelles opportunités d'emploi. Grâce à ces initiatives, le Groupe promeut activement le développement durable à long terme des communautés dans lesquelles il opère.

De par son activité même, Solutions30 contribue au développement des infrastructures locales.

■ Transformation numérique

Alors que la connectivité continue de se développer, la croissance de Solutions30 est alimentée par des tendances de marché fortes et durables.

Dans toute l'Europe, les pays modernisent leurs réseaux de télécommunications pour en améliorer les performances. Solutions30 est bien placée pour aider les fournisseurs de services nationaux à déployer des connexions d'abonnés et à adopter de nouvelles technologies. Avec une clientèle diversifiée, des particuliers aux grandes entreprises, le Groupe fournit des services et des applications pour les infrastructures de téléphonie fixe, de téléphonie mobile, de données et d'informatique dématérialisée, au sein d'écosystèmes technologiques très complexes.

Le Groupe a développé une plateforme informatique unique, qui constitue l'épine dorsale de son organisation. La réalisation du plein potentiel de la plateforme informatique en temps réel et de la plateforme technologique sous-jacente est une priorité absolue pour Solutions30 qui investit dans l'amélioration continue de ses plateformes informatiques.

■ Favoriser le développement d'une société numérique

Solutions30 joue un rôle clé dans l'élaboration de la société numérique de demain, en gérant 80 000 appels de service par jour et en tirant parti de son expertise, de ses solutions et de sa technologie au profit des clients, des utilisateurs finaux et de la société dans son ensemble.

En combinant ses valeurs fondamentales, son sens des affaires, son savoir-faire technologique et sa forte présence locale, le Groupe aide les individus à s'approprier les nouvelles technologies et à en tirer profit. Cet engagement est rendu possible par ses 6 881 salariés (effectif moyen annuel 2024), dont l'expertise technique s'étend sur dix pays européens.

En tant que partenaire de confiance dans la transformation numérique, Solutions30 se consacre à la création de valeur et à l'accélération de la transition numérique en fournissant des services techniques essentiels en collaboration avec ses partenaires.

■ Protection des droits et données numériques

La protection de la vie privée et des données personnelles n'est pas seulement une obligation légale, c'est aussi un facteur clé pour instaurer la confiance entre les clients et toutes les parties prenantes.

Solutions30 accorde une grande importance à la sécurité des données et a mis à jour sa politique de confidentialité afin de garantir une conformité totale avec les lois et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée. Cette politique décrit les circonstances dans lesquelles les données à caractère personnel sont traitées et les mesures mises en place pour protéger la vie privée des personnes.

Nous avons mis en place une politique de confidentialité des données afin de garantir la conformité avec les lois applicables en matière de confidentialité, en particulier le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et également celles établies par les lois locales sur la confidentialité des données, qui établissent des critères plus stricts pour la protection des données à caractère personnel. La mise en œuvre de mesures de confidentialité et de sécurité pour empêcher l'accès non autorisé aux ordinateurs, aux bases de données et aux sites internet et protéger les informations et données personnelles de toutes ses parties prenantes est l'une des priorités du Groupe. Cette politique décrit la manière dont les données à caractère personnel sont collectées, utilisées et protégées, avec des garanties supplémentaires en place lorsque des lois locales plus strictes s'appliquent.

Le Groupe s'engage à traiter les données personnelles de manière légale, transparente et sûre, en veillant à l'exactitude, à la minimisation des données et à la confidentialité. Il collecte des données personnelles à partir de diverses sources, notamment les interactions avec le site web, les demandes d'emploi et l'utilisation des services. La politique détaille également la manière dont les données à caractère personnel sont utilisées pour fournir des services, gérer les communications et remplir les obligations légales.

Tous les pays où le Groupe est présent appliquent des normes de sécurité strictes. La politique couvre également la conservation des données, en veillant à ce que les données à caractère personnel ne soient conservées que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif visé. Pour plus d'informations, consultez le site www.solutions30.com.

En 2024, notre système de gestion de la protection des données personnelles (informations sur la confidentialité) a été certifié par le **BBB National Programs Vendor Privacy Program**. Cette certification s'applique à nos entités en France, en Belgique, en Italie, en Allemagne, au Luxembourg, en Espagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, réaffirmant notre engagement en matière de confidentialité des données et de conformité réglementaire dans ces régions.

■ Cybersécurité

Dans un monde de plus en plus numérique, la cybersécurité est essentielle pour les industries qui dépendent de la connectivité, telles que les télécommunications, les technologies de l'information et même l'énergie. Alors que ces secteurs continuent d'évoluer, il est essentiel de garantir la sécurité des données, de l'infrastructure et des communications pour maintenir la confiance, la fiabilité et la conformité aux exigences réglementaires.

Chez Solutions30, nous reconnaissons l'importance d'une gestion solide de la sécurité de l'information et nous avons régulièrement augmenté le nombre d'entités du Groupe et de pays dotés de systèmes de management de la sécurité de l'information (SMSI) certifiés ISO 27001. **À ce jour, 51% de nos salariés travaillent dans des entités couvertes par cette certification internationalement reconnue.**

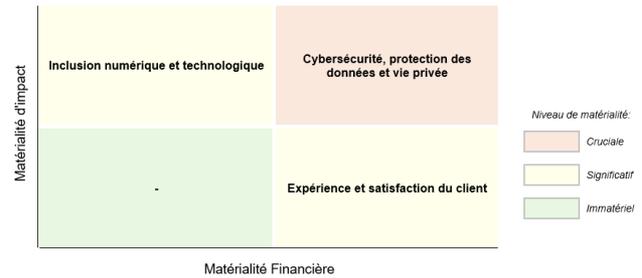
Nos activités en France, en Italie, au Luxembourg et au Royaume-Uni sont déjà certifiées ISO 27001, ce qui témoigne de notre engagement à protéger les informations et à atténuer les cyberrisques. Parallèlement, nos équipes en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal et en Espagne suivent également les meilleures pratiques alignées sur cette norme, mais ne sont pas encore certifiées.

En renforçant continuellement notre cadre de cybersécurité, nous améliorons la résilience de nos

services, protégeons les données sensibles et accompagnons nos clients dans leur transformation numérique avec les normes de sécurité les plus élevées.

3.3.3.2. Impacts matériels, Risques et Opportunités (IRO)

Dans l'image ci-dessous, nous présentons le niveau de matérialité de chaque sous-thème lié au thème «Consommateurs et utilisateurs finaux». Cela vise à mettre en évidence l'importance relative de chaque sous-thème, au sein du Groupe Solutions30.



Notre DMA indique que les événements liés à la «Cybersécurité et à la Protection des données» pourraient avoir un impact financier et matériel élevé. Les événements liés à «l'expérience et à la satisfaction des clients» peuvent avoir un impact financier élevé et un impact matériel faible, tandis que les événements liés à «l'inclusion numérique et technologique» peuvent avoir un impact financier faible et un impact matériel élevé.

Le tableau ci-dessous présente les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) liés au développement durable, identifiés et jugés importants dans le cadre de notre double processus d'évaluation de l'importance relative. Plus précisément, il s'agit des IRO associés aux «Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)». Dans le tableau, nous indiquons les impacts et les risques pour les consommateurs et les utilisateurs finaux. En outre, nous précisons si ces impacts sont positifs ou négatifs. Sauf s'il est explicitement indiqué qu'il s'agit d'impacts potentiels, tous les impacts sont considérés comme réels:

ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

- Cybersécurité et protection des données
- Expérience et satisfaction du client
- Inclusion numérique et technologique

Identification de l'IRO	Impact matériel, Risque ou Opportunité	Description
● Impact positif	Promouvoir l'inclusion numérique	Le secteur des télécommunications et de la connectivité joue un rôle essentiel dans la promotion de l'inclusion numérique en permettant l'accès aux possibilités de télétravail. Une connectivité internet fiable permet aux personnes vivant dans des régions éloignées ou mal desservies de participer au marché mondial de l'emploi, en surmontant les obstacles géographiques et socio-économiques. Cette connectivité facilite l'accès aux offres d'emploi, aux entretiens en ligne et aux outils de collaboration à distance, ouvrant ainsi des portes à des personnes qui, autrement, auraient eu des difficultés à trouver un emploi.



ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

- Cybersécurité et protection des données
- Expérience et satisfaction du client
- Inclusion numérique et technologique

Identification de l'IRO	Impact matériel, Risque ou Opportunité	Description
● Impact positif	Promouvoir l'inclusion numérique <i>(suite)</i>	<p>En favorisant le télétravail, les télécommunications contribuent également à combler le fossé en matière de développement des compétences. Les individus peuvent accéder à des formations, des ateliers et des cours en ligne qui améliorent leur employabilité, leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences ou d'améliorer celles qu'ils possèdent déjà. Cet accès à la formation continue permet aux personnes de s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi numérique et de rester compétitives.</p> <p>En outre, la possibilité de télétravailler crée des opportunités économiques pour les personnes vivant dans des zones rurales ou économiquement défavorisées, tout en profitant aux personnes handicapées, en particulier celles qui ont des problèmes de mobilité. Le travail à distance élimine la nécessité de se déplacer et d'être physiquement présent sur le lieu de travail, ce qui rend l'emploi plus accessible et plus inclusif. En favorisant une main-d'œuvre plus inclusive, le secteur des télécommunications contribue à promouvoir l'égalité, la croissance économique et les opportunités pour tous, y compris pour ceux qui sont confrontés à des barrières physiques dans les environnements de travail traditionnels.</p>
● Impact négatif (potentiel)	Mesures de cybersécurité et de protection des données sur la confiance des clients et les préoccupations de la société	<p>La confiance du client est la pierre angulaire de toute relation commerciale réussie. À une époque où les violations de données et les cyberattaques se multiplient, les consommateurs sont de plus en plus préoccupés par la sécurité de leurs informations personnelles. Les clients veulent avoir l'assurance que leurs données sont traitées en toute sécurité.</p> <p>Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre des protocoles de cybersécurité adéquats et que nous sommes victimes d'une violation, cela peut avoir un impact significatif sur nos clients et leurs clients, entraînant une perte de confiance et, finalement, la perte potentielle de contrats.</p>
● Risk	Cyber-attaques	<p>Les cyber-attaques et autres menaces informatiques représentent un risque important pour nos activités, pouvant entraîner des perturbations à long terme. Ces événements ne créent pas seulement des difficultés opérationnelles, mais nuisent également à notre réputation en empêchant la fourniture de services, en suscitant l'insatisfaction des clients et en empêchant les techniciens de fournir ou d'entretenir les services.</p> <p>Principaux risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Non-conformité réglementaire. – Accès non autorisé aux comptes d'utilisateurs. – Actifs vulnérables – Lenteur ou inadéquation de la réponse aux incidents de sécurité informatique – Menaces d'ingénierie sociale
● Risk	Fuite ou traitement inapproprié de données confidentielles	<p>Le risque de fuite ou de traitement inapproprié de données confidentielles représente un risque de non-conformité au RGPD ainsi qu'un risque financier, car la non-conformité au RGPD est fortement sanctionnée.</p> <p>Principaux risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Suppression accidentelle ou corruption d'informations critiques ; – Données transmises ou stockées sans mesures de sécurité suffisantes ; – Accès non autorisé en raison de mauvaises pratiques de gestion des identités et – Mauvaises configurations ou contrôles insuffisants dans les environnements cloud.



ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

- Cybersécurité et protection des données
- Expérience et satisfaction du client
- Inclusion numérique et technologique

Identification de l'IRO	Impact matériel, Risque ou Opportunité	Description
<p>● Risk</p>	<p>Perte de clients ou de contrats en raison d'une insatisfaction</p>	<p>Les risques liés à la satisfaction des clients peuvent avoir un impact important sur nos résultats et notre réputation. La mauvaise qualité ou l'incohérence des services, les expériences qui ne répondent pas aux besoins des clients et les longs délais d'attente pour résoudre les plaintes peuvent conduire à une insatisfaction et à une perte de confiance.</p> <p>La satisfaction de nos clients est également compromise si nous ne tenons pas nos promesses ou ne respectons pas les normes annoncées, si nous fournissons des services défectueux ou si nous communiquons de manière inadéquate. Les retards ou l'inefficacité dans la résolution des problèmes, ainsi que les violations de données ou l'utilisation abusive d'informations sur les clients peuvent causer des dommages irréparables à la confiance, entraînant potentiellement la perte de contrats, voire de clients.</p>
<p>● Opportunité</p>	<p>La cybersécurité, un avantage concurrentiel et un facteur de confiance</p>	<p>En mettant en œuvre et en présentant des mesures de cybersécurité solides, nous pouvons renforcer la confiance des clients et nous positionner comme un partenaire fiable et sûr.</p> <p>Sur un marché où la sécurité numérique est une préoccupation croissante, offrir des solutions avec des normes de protection élevées peut être un facteur clé de différenciation. Cela nous permet non seulement de nous démarquer de la concurrence, mais aussi d'attirer des clients qui accordent une grande importance à la sécurité. En outre, l'intégration de la cybersécurité dans nos services ouvre de nouvelles perspectives commerciales, en particulier dans les secteurs critiques qui nécessitent une protection solide, tels que l'infrastructure numérique, les réseaux de communication et les solutions énergétiques intelligentes.</p>

3

3.3.3.3. Actions visant à atténuer les impacts ou les risques et à maximiser les opportunités

Solutions30 a procédé à une évaluation approfondie afin d'identifier les impacts, les risques et les opportunités (IRO) liés à ses activités. Sur la base de cette analyse, l'entreprise a planifié, défini et mis en œuvre de manière stratégique un ensemble complet d'actions visant à minimiser les impacts négatifs et les risques tout en maximisant les opportunités potentielles. Ces actions sont conçues pour améliorer l'efficacité opérationnelle, renforcer le bien-être des salariés et soutenir une croissance durable.

Pour assurer une amélioration continue, Solutions30 suit activement les résultats de ces initiatives et évalue

régulièrement leur efficacité. Cette approche permet de procéder aux ajustements et optimisations nécessaires, en veillant à ce que les actions restent alignées sur les objectifs stratégiques de l'entreprise et sur l'évolution des défis.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des actions et des projets qui ont été mis en œuvre ou qui sont prévus, conformément à notre stratégie et à nos politiques en matière de «cybersécurité et de protection des données», d'«expérience et de satisfaction des clients» et d'«inclusion numérique et technologique».

Sujet	Description de l'action principale
<p>Cybersécurité / Cyber-attaques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certification ISO 27001 (système de gestion de la sécurité de l'information) - Une grande partie de nos entités sont certifiées ISO 27001 (France, Italie, Luxembourg et Royaume-Uni), 43% de nos employés travaillent dans des entités couvertes par cette certification internationalement reconnue. Les entités non certifiées adhèrent aux mêmes principes de sécurité. • La fonction de sécurité informatique du Groupe surveille les exigences réglementaires, en s'appuyant sur un cadre de contrôle conforme à la directive NIS2 et à la norme ISO 27001, sur un système centralisé de gestion des risques et sur les politiques de sécurité informatique du Groupe nouvellement établies. • En ce qui concerne le risque d'accès non autorisé aux comptes d'utilisateurs, des initiatives ont été lancées pour centraliser la gestion des utilisateurs, examiner les accès, restreindre et sécuriser les comptes administratifs, et mettre en place des clés de sécurité physique pour l'accès aux systèmes critiques. • Des tests de pénétration et des évaluations des vulnérabilités sont régulièrement effectués sur les actifs informatiques du Groupe, avec un processus centralisé de suivi de l'avancement des mesures correctives. • En ce qui concerne le risque « Lenteur ou inadéquation de la réponse aux incidents de sécurité informatique », des politiques et des procédures de gestion des incidents de sécurité informatique ont été mises en place, les canaux de signalement ont été centralisés, des campagnes de sensibilisation ont été menées et des exercices de réponse aux incidents ont été organisés. • Formation à la cybersécurité : applicable à tous les employés du Groupe S30. Depuis 2023, tous les nouveaux employés doivent obligatoirement suivre une formation à la cybersécurité lors de leur intégration ; En 2024, 5 130 employés participent à la formation sur la cybersécurité. • En ce qui concerne le risque « menaces d'ingénierie sociale », les salariés reçoivent une formation de sensibilisation à l'hameçonnage et des exercices de simulation d'hameçonnage sont organisés.
<p>Fuite ou traitement inapproprié de données confidentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système de gestion de la protection des données personnelles (« informations sur la confidentialité ») certifié par le BBB National Programs Vendor Privacy Program, pour les entités du Groupe Solutions30 en France, Belgique, Italie, Allemagne, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni. Cette certification couvre 94 % du chiffre d'affaires du Groupe et 81 % des salariés du Groupe. • Politique de protection des données en place. • Chaque pays dispose d'un délégué à la protection des données (DPO) qui rend compte à la Directrice juridique Groupe. Ils supervisent la conformité au RGPD dans leurs entités respectives. En 2024, tous les DPO se sont réunis pour la première fois afin de partager leurs pratiques, de répondre à leurs préoccupations et de renforcer la conformité à l'échelle du Groupe. • Formation RGPD pour tous les salariés du Groupe S30 : Depuis 2022, tous les nouveaux salariés doivent obligatoirement suivre une formation au RGPD de leur intégration. D'ici à la fin de l'année 2024, 4 237 employés auront déjà participé à la formation sur le RGPD.
<p>Perte de clients ou de contrats en raison d'une insatisfaction</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des relations solides et diversifiées avec les clients clés: Le succès de Solutions30 est étroitement lié à la qualité du service et à la satisfaction client. Une part importante du chiffre d'affaires du Groupe provient de comptes clés avec des clients importants, ce qui rend la fidélisation de la clientèle essentielle. La perte d'un client important pourrait avoir un impact direct sur les recettes, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance. Pour atténuer ce risque, Solutions30 entretient des relations solides et diversifiées avec ses principaux clients. Au lieu de s'appuyer sur un contrat unique, les engagements sont structurés par des accords multiples organisés par région géographique, activité ou catégorie d'utilisateurs finaux. • Service de qualité: pour éviter la perte de clients ou de contrats due à l'insatisfaction, nous devons garantir la qualité du service, la fiabilité et la clarté de la communication. Il s'agit notamment de tenir nos engagements, de résoudre rapidement les problèmes et de recueillir les commentaires des clients afin d'apporter des améliorations. Le renforcement du soutien à la clientèle, la réduction des délais de réponse et l'amélioration de nos performances en matière de développement durable sont également essentiels pour maintenir la confiance et la satisfaction. • Certification ISO 9001 (système de gestion de la qualité): Notre engagement en matière de gestion de la qualité est renforcé par la certification ISO 9001:2015 dans 7 pays (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Espagne et Royaume-Uni). D'autres pays suivent les mêmes normes de qualité afin de maintenir la cohérence. Solutions30 intègre également les principes de la responsabilité sociale des entreprises dans ses activités, garantissant la satisfaction des clients en aval et une gestion éthique de la chaîne d'approvisionnement en amont. • Répondre aux besoins des clients: nous avons identifié quatre étapes nécessaires pour s'assurer que les services qu'elle fournit sont conformes aux besoins des clients et aux autres exigences applicables. <ul style="list-style-type: none"> – Gestion des relations avec la clientèle couvrant l'acquisition de contrats par le biais d'appels d'offres et d'offres privées. – Gestion des fournisseurs pour l'approvisionnement en matériaux, en main-d'œuvre et en services. – Gestion des ressources en installations, équipement, lieux de travail et infrastructures nécessaires à l'exécution des opérations. – Gestion des opérations avec l'attribution des responsabilités, la planification des processus, la définition des règles de gestion et de contrôle des aspects critiques des interventions, de l'exécution des travaux et des contrôles connexes.

Topic	Main action description
<p>Perte de clients ou de contrats en raison d'une insatisfaction (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de fidélisation des clients: au cœur de notre programme de fidélisation de la clientèle se trouve l'engagement de favoriser des relations mutuellement bénéfiques avec nos clients. Nous reconnaissons que chaque client a des besoins et des défis uniques, et notre approche est conçue pour garantir une valeur exceptionnelle et une amélioration constante. L'objectif est non seulement d'appréhender les besoins du client cible, mais aussi de les anticiper par l'analyse des données disponibles. – Notre processus commence par la collecte d'un retour d'information complet par le biais d'une enquête approfondie. Cette enquête est soigneusement conçue pour recueillir des informations à tous les niveaux de nos clients, depuis les équipes juridiques et financières jusqu'au personnel opérationnel et à la direction générale. En recueillant un large éventail de points de vue, nous obtenons une compréhension globale de l'expérience du client, de ses difficultés et de ses attentes. Ces données servent de base pour comprendre comment nous pouvons soutenir au mieux nos clients et améliorer leur expérience globale avec nos services. – Une fois que nous avons recueilli et analysé les réponses à l'enquête, nous travaillons en collaboration avec nos clients pour élaborer un plan d'amélioration réalisable, adapté à leurs besoins spécifiques. Ce plan n'est pas seulement une série de recommandations ; c'est un partenariat entre notre équipe et le client pour mettre en œuvre des changements significatifs. Qu'il s'agisse d'affiner les processus, d'améliorer la prestation de services ou de relever des défis opérationnels spécifiques, nous donnons la priorité aux solutions qui s'alignent sur les objectifs du client. – L'objectif ultime de notre programme de fidélisation des clients est d'établir des relations à long terme fondées sur la confiance, la transparence et la réussite mutuelle. En impliquant les clients directement dans le processus et en apportant des améliorations qui profitent directement à leurs activités, nous améliorons non seulement la satisfaction des clients, mais aussi leur fidélité et leur rétention. Ce programme vise à nous positionner comme un véritable partenaire, engagé dans la réussite et la croissance continues de notre Groupe et de nos clients.

3.3.3.4. Objectifs, cibles et indicateurs clés de performance (ICP)

■ Nos objectifs pour 2025

Actuellement, nous n'avons pas établi d'objectifs quantifiés directement liés aux impacts, aux risques et aux opportunités associés aux clients, aux consommateurs et aux utilisateurs finaux.

En 2024, nous avons revu notre programme de fidélisation des clients et l'avons déjà mis en œuvre dans trois pays clés (Belgique, France et Pologne) qui représentent ensemble 74 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Notre objectif principal pour 2025 est d'étendre ce programme aux autres pays du Groupe. Les années 2024 et 2025 serviront ainsi de période de référence pour le suivi des résultats de la satisfaction des clients sur la base de la méthodologie de ce programme. Ces données nous permettront de définir des objectifs mesurables dans un avenir proche.

3.3.3.5. Données principales

■ Fidélité des clients

Le tableau ci-dessous présente le nombre de clients TOP 80 % au cours des trois dernières années.

Fidélité des clients	2022	2023	2024
Nombre de clients TOP 80 %	16	20	24
Nombre de clients TOP 80 % perdus	0	0	1
TOP 80 % Taux de perte de clients	— %	— %	4,2 %

NOTE: TOP 80% désigne le nombre de clients dont le volume d'affaires est le plus élevé et qui, ensemble, représentent 80% du chiffre d'affaires total du groupe.

L'augmentation du nombre de clients TOP 80 % de 16 en 2022 à 24 en 2024 est un point positif pour le Groupe. En répartissant 80 % de notre chiffre d'affaires total entre un plus grand nombre de clients clés, nous réduisons efficacement notre dépendance à l'égard de quelques grands clients, ce qui atténue les risques financiers et opérationnels.

Il est important de préciser que la perte de ce client du TOP 80% en 2024 a été initiée par Solutions30 elle-même dans le cadre de sa stratégie visant à mettre un terme aux contrats non rentables.

GOVERNANCE

CONSEIL DE SURVEILLANCE ET COMITÉS

100%
Membres indépendants

100%
Des membres aux compétences complémentaires et des attributions élargies à l'ESG

5 années
Ancienneté (Moyenne)

100%
Taux de présence (moyen)

Voir chapitre 4 sur le Gouvernement d'entreprise pour les données détaillées

3.4 Gouvernance

3.4.1. ESRS G1 - Éthique professionnelle

3.4.1.1 Notre approche et nos politiques

Depuis 2021, Solutions30 met en œuvre un plan de transformation visant à améliorer la gouvernance, la gestion des risques et la conformité (GRC) dans l'ensemble du Groupe. Cette initiative visait à normaliser les politiques, à renforcer les contrôles internes et à établir les meilleures pratiques dans l'ensemble de l'organisation. Toutes les politiques et procédures ont été revues et améliorées au sein de Solutions30, les meilleures pratiques ont été mises en œuvre et les processus harmonisés dans l'ensemble du Groupe. Les principaux domaines d'intervention sont la politique de vérification des Tiers (TPDD), la gestion des risques, les mécanismes de dénonciation, la formation en matière de conformité et les procédures disciplinaires.

À travers ce projet, Solutions30 a consolidé ses bases pour mieux construire son futur et sa croissance. Des normes de conformité ont été établies dans l'ensemble de l'organisation pour guider toutes les relations d'affaires entre le Groupe et ses partenaires.

Comme référence pour le projet GRC, Solutions30 a choisi d'utiliser la loi française anti-corruption Sapin II et s'est concentrée sur les domaines de travail suivants (pour plus de détails, voir le chapitre 2.4 du rapport annuel 2022):

- Normalisation du processus de vérification des tiers (TPDD);
- Normalisation des procédures de gestion des risques et renforcement du contrôle interne;
- Révision du code de conduite;
- Amélioration du processus et de la plateforme de dénonciation;
- Définition de mesures disciplinaires;
- Contrôle et surveillance.

Les principales politiques élaborées sont disponibles sur la plateforme GRC (plateforme GRC interne) accessible à tous les salariés dans toutes nos langues de travail.

Cette nouvelle gouvernance a permis à l'entreprise de prioriser la vérification de la conformité, garantissant ainsi une mise en œuvre efficace. Parmi les principales réalisations, citons la formation obligatoire à la GRC pour tous les salariés, l'amélioration des processus TPDD, le renforcement de la surveillance de la conformité au niveau national et le déploiement réussi d'une plateforme de dénonciation alignée sur la directive de l'UE sur les lanceurs d'alerte. En outre, des audits de conformité sur site et des contrôles internes ont été mis en place, ce qui a permis d'accroître la transparence et l'engagement dans les filiales.

Pour renforcer la responsabilité du GRC, les objectifs de conformité ont été intégrés dans les évaluations de performance de la direction et, au premier trimestre 2024, Solutions30 a mis en place un service d'audit interne. La charte révisée de l'audit interne du Groupe fournit

désormais un cadre structuré pour la gouvernance, l'évaluation des risques et l'audit opérationnel. Ces efforts continus soulignent l'engagement à long terme de Solutions30 en matière de pratiques commerciales éthiques et de conformité réglementaire.

Le Groupe a défini et mis en œuvre les politiques suivantes en matière de gouvernance et de conformité:

- **Politique de lutte contre la corruption:** Le Groupe Solutions 30 a mis en place une politique globale de lutte contre la corruption afin de garantir le respect des lois nationales et internationales tout en maintenant une conduite éthique des affaires. La politique interdit les pots-de-vin, les conflits d'intérêts, les paiements de facilitation et toute forme de corruption, exigeant des salariés et des tiers qu'ils adhèrent strictement aux normes juridiques et éthiques. Il définit les termes clés, décrit les exigences en matière de comportement et établit des règles strictes concernant les cadeaux, l'hospitalité, les dons, les parrainages et les interactions avec les agents publics. Les salariés doivent signaler toute tentative de sollicitation ou d'extorsion, et toutes les transactions financières doivent être enregistrées avec précision. Les infractions peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris le licenciement et des conséquences juridiques. Pour prévenir la corruption, Solutions 30 a mis en place une formation obligatoire à la lutte contre la corruption, un mécanisme de dénonciation, un contrôle préalable par des tiers et une vérification des antécédents des principaux responsables. Un suivi et une évaluation réguliers garantissent le respect de la politique dans toutes les filiales. L'engagement du Groupe en faveur de la transparence et de l'intégrité est renforcé par ses contrôles internes, qui garantissent une approche responsable des activités commerciales dans le monde entier.

- **Politique de vérification des tiers (TPDD):** Solutions30 a mis en place une politique TPDD afin de garantir la conformité, l'intégrité et les pratiques commerciales éthiques dans l'ensemble de ses activités. Cette politique, alignée sur des cadres réglementaires tels que la loi Sapin II et la loi britannique sur la corruption, vise à gérer les risques financiers et de réputation liés aux relations avec des tiers. La politique TPDD évalue l'intégrité et la fiabilité des partenaires commerciaux avant de s'engager dans des accords formels. Ce processus aide Solutions30 à minimiser les risques juridiques, financiers et de réputation en garantissant le respect des normes éthiques et réglementaires. Une surveillance continue est également mise en place pour faire face à l'évolution des risques. Le processus de Due Diligence comprend une classification initiale des risques, une vérification rapide de la conformité et, si nécessaire, un examen approfondi de la conformité afin d'enquêter sur les signaux d'alerte potentiels. Si des risques sont identifiés, les partenaires commerciaux peuvent être tenus de suivre un plan d'atténuation avant d'être approuvés. Les contrats ne

peuvent être établis qu'une fois que la due diligence a été menée à bien. Pour garantir la conformité, Solutions30 met en œuvre un contrôle, une documentation, des audits et une vérification continus. La politique attribue des rôles clairs aux équipes internes chargées de la gouvernance, de la gestion des risques et de la surveillance de la conformité. Le non-respect de ces règles peut entraîner des mesures disciplinaires, renforçant ainsi l'engagement de l'entreprise en faveur de la transparence et de la conduite éthique des affaires.

- Politique de gestion des sanctions:** Ce document présente la politique de gestion des sanctions de Solutions30, qui garantit le respect des lois nationales et internationales, du code de conduite de l'entreprise et des réglementations internes. Cette politique s'applique à tous les salariés et met l'accent sur l'intégrité, l'équité et le respect de la loi. Toute violation des lois externes ou des règles internes est passible de sanctions. Le processus garantit l'équité grâce à une enquête menée par la Directrice Risque et Conformité du Groupe, avec la participation des superviseurs et des représentants des ressources humaines. L'objectif est d'appliquer des sanctions proportionnelles, en fonction de la gravité de la faute commise. Tous les cas sont documentés dans un souci de transparence, et les dénonciateurs sont protégés contre les représailles. L'entreprise garantit la confidentialité et l'absence de représailles à l'égard des dénonciateurs. Toute obstruction, intimidation ou représailles à leur encontre est considérée comme une violation grave. Cette politique renforce le comportement éthique et la responsabilité au sein de Solutions30.
- Politique de Dénonciation:** cette politique garantit un environnement de travail transparent et éthique en encourageant les salariés, les partenaires et les parties prenantes à signaler les manquements, y compris la fraude, la corruption et les violations de la loi, sans crainte de représailles. Il fournit des canaux de signalement sécurisés et confidentiels, décrit la procédure de traitement des signalements et protège les dénonciateurs contre la discrimination. Les enquêtes sont menées de manière équitable, en préservant la confidentialité tout en garantissant le respect des lois et des politiques de l'entreprise.
- Risque et contrôle interne:** Le manuel de risque et de contrôle interne de Solutions30 décrit les lignes directrices en matière de gouvernance, de gestion des risques et de conformité, afin de garantir l'efficacité opérationnelle, la fiabilité des rapports financiers et le respect des réglementations telles que la loi Sapin II. Il définit des concepts clés tels que le système de contrôle interne (SCI), la matrice de contrôle et de risque (MCR) et les méthodes de test (test de conception et test d'efficacité). Le manuel détaille les rôles et les responsabilités du Conseil de Surveillance, du Directoire, de la Directrice Risque et Conformité du Groupe, de la direction locale et des responsables des contrôles. Le processus ICS suit un cycle structuré d'évaluation des risques, d'activités de contrôle, de surveillance et de communication, avec des évaluations annuelles pour vérifier l'efficacité.
- Code de Conduite:** ce document décrit l'engagement de l'entreprise en matière de comportement éthique, de conformité et de pratiques commerciales responsables. Il couvre trois domaines principaux : la responsabilité sociétale, notamment le respect des droits de l'homme, l'égalité de traitement et la durabilité environnementale ; l'éthique des affaires, qui interdit la corruption, les conflits d'intérêts et les délits d'initiés tout en promouvant une concurrence loyale ; et la responsabilité sur le lieu de travail, qui garantit la sécurité au travail, la protection des données, la sécurité informatique et une bonne gestion des actifs. Le document est contraignant pour les salariés et les partenaires. Il contient des lignes directrices, des exemples et un système de dénonciation visant à préserver l'intégrité et les valeurs de l'entreprise.
- Code de Conduite des Partenaires Commerciaux:** Le Code de Conduite des Partenaires Commerciaux de Solutions30 définit des normes éthiques, juridiques et opérationnelles pour les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires, en s'alignant sur des cadres internationaux tels que les lignes directrices de l'OIT et des Nations unies. Les partenaires commerciaux doivent entretenir des relations éthiques avec les parties prenantes, respecter les droits de l'homme en interdisant la discrimination et le travail forcé, et s'engager en faveur du développement durable en minimisant l'impact sur l'environnement. Elles sont également tenues de prévenir les conflits d'intérêts, de se conformer aux lois anti-corruption et anti-blanchiment d'argent et de soutenir une concurrence loyale. En outre, les partenaires commerciaux doivent garantir la sécurité sur le lieu de travail, protéger la confidentialité des données et sauvegarder la propriété intellectuelle. Le respect du Code est obligatoire, les violations pouvant donner lieu à des mesures correctives ou à la rupture de la relation d'affaires. Solutions30 encourage la transparence et la responsabilité, en proposant un système de dénonciation permettant de signaler en toute confidentialité toute faute professionnelle. Solutions30 exige de tous les partenaires commerciaux qu'ils opèrent de manière responsable, qu'ils agissent avec intégrité et qu'ils contribuent à des pratiques commerciales durables et éthiques. Ce Code de Conduite nous aide à garantir que tous nos partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs et les sous-traitants, les partenaires commerciaux et les clients, respectent nos exigences minimales en matière de conduite des affaires. Les exigences définies sont considérées comme la base d'une conduite réussie et confiante des relations d'affaires entre Solutions30 et ses partenaires. Solutions30 a communiqué ce Code de Conduite des Partenaires Commerciaux à tous ses partenaires commerciaux. Solutions30 attend de ses partenaires commerciaux qu'ils signalent immédiatement des violations réelles ou présumées de la loi, du présent Code de Conduite des Partenaires Commerciaux ou des obligations contractuelles. Divers canaux de signalement sont à la disposition de nos partenaires commerciaux pour signaler ces violations. Les signalements peuvent être transmis au contact commercial du partenaire chez Solutions30 ou de manière confidentielle via le système de dénonciation.

Toutes nos politiques ont été approuvées par le Directoire et sont supervisées par notre Conseil de Surveillance. Ces politiques s'appliquent à tous les salariés du Groupe, aux sous-traitants et aux partenaires commerciaux. Toutes nos politiques énumérées ci-dessus peuvent être consultées sur notre site web à l'adresse suivante: www.solutions30.com.

3.4.1.2. Impacts matériels, Risques et Opportunités (IRO)

Dans l'image ci-dessous, nous présentons le niveau de matérialité de chaque sous-thème lié au thème « Conduite des affaires ». Cela vise à mettre en évidence l'importance relative de chaque sous-thème, dans le cadre de la stratégie de gouvernance et de conformité de Solutions30.



En termes de gouvernance, notre DMA indique que la vérification des fournisseurs et des sous-traitants, ainsi que les événements liés à l'éthique des affaires, pourraient avoir un impact financier élevé et un impact matériel faible. Il montre également que les thèmes liés à l'approvisionnement responsable pourraient avoir un faible impact financier et matériel sur nos activités. En outre, nous précisons si ces impacts sont positifs ou négatifs. Sauf s'il est explicitement indiqué qu'il s'agit d'impacts potentiels, tous les impacts sont considérés comme réels.

Le tableau ci-dessous présente les Impacts, Risques et Opportunités (IRO) identifiés et jugés importants dans le cadre de notre double processus d'évaluation de la matérialité. Plus précisément, il s'agit des IRO associés à la « Conduite des affaires (ESRS G1) ».



ESRS G1 - Éthique professionnelle

- Éthique des affaires et conformité réglementaire
- Gouvernance d'entreprise
- Due diligence et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants

Identification de l'IRO	Impact matériel, Risque ou Opportunité	Description
● Risque actuel	Taux de sous-traitance élevé	La moitié de nos techniciens sont externalisés, principalement auprès de petites entreprises. Leur non-respect des réglementations externes et internes fait peser des risques juridiques, opérationnels et de réputation sur nos activités. En outre, compte tenu de la proportion de sous-traitants externes et de la nature de nos activités, ces risques, s'ils se réalisaient, pourraient avoir un impact financier significatif sur notre activité.
● Risque potentiel	Éthique des affaires (corruption, pots-de-vin ou conflits d'intérêts nuisant à la réputation)	Actions des salariés qui sont en conflit avec les valeurs de l'organisation. Ne pas favoriser un lieu de travail inclusif et respectueux. Affirmations trompeuses sur la durabilité ou la responsabilité des entreprises. Association avec des fournisseurs pratiquant l'exploitation.
● Risque potentiel	Conformité réglementaire	Amendes ou actions en justice pour non-respect des exigences réglementaires. Violations du RGPD. Mauvaise gestion de la conformité fiscale entraînant des risques juridiques et de réputation. Non-respect des règles ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance). L'absence de politiques internes actualisées pour faire face à l'évolution de la réglementation.
● Risque potentiel	Gouvernance d'entreprise	L'absence de rapports clairs entraîne la méfiance des parties prenantes. Une surveillance ou une gouvernance inadéquate de la part des dirigeants. Conflits résultant d'intérêts divergents ou d'un manque de communication. Les inexactitudes financières ou les transactions frauduleuses.



ESRS G1 - Éthique professionnelle

- Éthique des affaires et conformité réglementaire
- Gouvernance d'entreprise
- Due diligence et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants

Identification de l'IRO	Impact matériel, Risque ou Opportunité	Description
Risque potentiel	Dialogue et partenariats avec les parties prenantes	<p>Ambiguïté ou mauvaise interprétation des informations entraînant des conflits.</p> <p>Érosion de la confiance en raison d'un manque de transparence perçu ou réel.</p> <p>Des priorités ou des attentes contradictoires.</p> <p>Les principales parties prenantes se sentent ignorées ou sous-estimées.</p> <p>Difficultés de communication ou de collaboration entre les différentes parties prenantes.</p> <p>L'un des partenaires domine la relation ou la prise de décision.</p> <p>Vulnérabilité en cas de défaillance ou de retrait du partenaire.</p> <p>Manquement aux conditions ou aux responsabilités.</p> <p>Association avec des parties prenantes dont les actions nuisent à la marque.</p> <p>Engager trop de temps ou de moyens financiers dans des partenariats à faible retour sur investissement.</p>
Risque potentiel	Responsable des achats	<p>Fournisseurs ne respectant pas les réglementations environnementales ou causant de la pollution.</p> <p>Recours au travail des enfants, au travail forcé ou à des conditions de travail dangereuses.</p> <p>Réaction de l'opinion publique en raison de pratiques contraires à l'éthique dans la chaîne d'approvisionnement.</p> <p>Augmentation des coûts due à un approvisionnement non durable ou à des pénalités imposées aux fournisseurs.</p> <p>Non-respect des lois et des normes locales ou internationales.</p> <p>Perturbations dans la chaîne d'approvisionnement dues à des pratiques contraires à l'éthique ou non durables.</p>
Opportunité	mySupplace (notre plateforme de gestion des sous-traitants) et notre politique TPDD	<p>Développer et améliorer notre plateforme interne de gestion des sous-traitants et d'analyse de leur conformité.</p> <p>Une politique et un processus TPDD solides renforcent la confiance des clients et réduisent le risque de fraude de la part de tiers. En outre, nos meilleures pratiques en matière de TPDD peuvent attirer davantage de clients et avoir un impact positif sur la fidélisation de nos clients existants, tout en garantissant une meilleure collaboration avec les partenaires commerciaux et les sous-traitants.</p>
Opportunité	Renforcer la confiance et la compétitivité grâce à une gouvernance éthique	<p>Un engagement fort en faveur de l'éthique des affaires, de la conformité réglementaire et de la gouvernance d'entreprise offre des opportunités significatives pour Solutions30. Un comportement éthique renforce non seulement la loyauté des clients et des salariés, mais aussi la réputation de l'entreprise, en attirant les investisseurs axés sur l'ESG et en favorisant une perception publique positive de l'intégrité et de la responsabilité. En assurant de manière proactive la conformité réglementaire, Solutions30 minimise l'exposition aux pénalités, accède à de nouveaux marchés en respectant les normes internationales et renforce la confiance des parties prenantes grâce à une adhésion transparente aux exigences légales.</p> <p>En outre, un cadre de gouvernance solide permet une meilleure prise de décision stratégique, favorise la confiance grâce à la transparence et garantit l'adaptabilité à l'évolution du marché et des conditions réglementaires. Des mécanismes de gouvernance solides permettent également d'atténuer les fautes financières et d'améliorer la résilience opérationnelle. Les entreprises dotées d'une gouvernance bien structurée attirent des partenariats et des collaborations de valeur, se positionnant comme des leaders fiables et avant-gardistes du secteur.</p>

3



ESRS G1 - Éthique professionnelle

- Éthique des affaires et conformité réglementaire
- Gouvernance d'entreprise
- Due diligence et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants

Identification de l'IRO	Impact matériel, Risque ou Opportunité	Description
● Opportunité	Libérer la croissance grâce au dialogue avec les parties prenantes et aux partenariats	<p>Engager un dialogue constructif et favoriser des partenariats solides avec les parties prenantes constituent des opportunités précieuses pour Solutions30. Une communication ouverte et cohérente permet à l'entreprise de mieux comprendre les besoins, les attentes et les préoccupations des parties prenantes, ce qui l'aide à identifier et à traiter de manière proactive les problèmes potentiels avant qu'ils ne s'aggravent. En cocréant des solutions avec les contributions des parties prenantes, Solutions30 renforce les relations, démontre un engagement en faveur de l'inclusivité et de la transparence, et instaure une confiance qui favorise le succès à long terme.</p> <p>Les partenariats stratégiques renforcent encore la croissance en permettant la mise en commun de l'expertise, du financement et de l'infrastructure pour un bénéfice mutuel. Les collaborations avec des partenaires de confiance permettent d'accéder à de nouveaux marchés et à de nouvelles clientèles, tout en renforçant la crédibilité de l'entreprise grâce à l'association avec des parties prenantes réputées. En outre, les partenariats bien gérés créent des relations solides qui génèrent une valeur durable, garantissant l'adaptabilité et la compétitivité à long terme dans un paysage commercial en constante évolution.</p>
● Opportunité	L'avantage stratégique de l'approvisionnement responsable	<p>L'approvisionnement responsable ne se limite pas à l'atténuation des risques ; c'est un puissant moteur de croissance et de résilience pour les entreprises. En veillant à ce que nos pratiques d'approvisionnement soient conformes aux normes éthiques, environnementales et sociales, nous pouvons débloquer toute une série d'opportunités qui contribuent à notre succès à long terme.</p> <p>L'un des principaux avantages de l'approvisionnement responsable est la possibilité de se forger une réputation solide et positive. En démontrant notre engagement en matière de durabilité et d'éthique, nous gagnons la confiance des consommateurs, des investisseurs et des parties prenantes, ce qui renforce la fidélité à la marque et le positionnement sur le marché. En outre, l'adoption de pratiques d'approvisionnement responsables peut se traduire par d'importantes économies à long terme. L'efficacité énergétique, la réduction des déchets et la gestion durable des ressources nous aident à minimiser les dépenses tout en améliorant l'efficacité opérationnelle.</p> <p>En outre, le fait de privilégier les chaînes d'approvisionnement éthiques nous permet d'attirer des clients qui accordent de l'importance au développement durable et aux pratiques commerciales responsables. Avec la sensibilisation croissante des consommateurs et la demande de transparence, l'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable nous aide à nous démarquer sur les marchés concurrentiels.</p> <p>En passant de la réduction des coûts à court terme à la création de valeur à long terme, nous transformons la gestion de la chaîne d'approvisionnement en un avantage stratégique. Investir dans l'approvisionnement éthique et durable n'est pas seulement une exigence de conformité, c'est une opportunité de stimuler l'innovation, la résilience et la réussite commerciale.</p>

3.4.1.3. Actions visant à atténuer les impacts ou les risques et à maximiser les opportunités

Solutions30 a procédé à une évaluation approfondie afin d'identifier les impacts, les risques et les opportunités (IRO) liés à ses activités. Sur la base de cette analyse, l'entreprise a planifié, défini et mis en œuvre de manière stratégique un ensemble complet d'actions visant à minimiser les impacts négatifs et les risques tout en maximisant les opportunités potentielles. Ces actions sont destinées à améliorer la conduite des affaires et la conformité réglementaire, à renforcer la gouvernance de l'entreprise ainsi qu'à améliorer la due diligence et l'évaluation des fournisseurs et des sous-traitants.

Pour assurer une amélioration continue, Solutions30 suit activement les résultats de ces initiatives et évalue régulièrement leur efficacité. Cette approche permet de procéder aux ajustements et optimisations nécessaires, en veillant à ce que les actions restent alignées sur les objectifs stratégiques de l'entreprise et sur l'évolution des défis.

Le tableau ci-dessous résume les actions et les projets qui ont été mis en œuvre ou qui sont prévus, conformément à notre stratégie et à nos politiques en matière de gouvernance.

Sujet	Description de l'action principale
<p>Due diligence et évaluation des fournisseurs et des sous-traitants</p>	<p>Comme nous l'avons mentionné, nous avons élaboré une politique en matière de TPDD dans le cadre du projet GRC. Cette politique évalue et contrôle l'intégrité des partenaires tiers afin d'atténuer les risques liés à la corruption, au blanchiment d'argent et à l'atteinte à la réputation. Cette politique est mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe.</p> <p>Dans le cadre de la politique TPDD, tous les partenaires commerciaux sont soumis à un processus rigoureux de sélection et d'évaluation des risques avant d'être intégrés. Ce processus est géré par une équipe dédiée à la TPDD au niveau du Groupe. Tous les documents que le sous-traitant doit nous fournir (carte d'identité, assurance, dettes sociales et fiscales, etc.) sont stockés et mis à jour dans notre base de données dédiée, mySupplace. Afin d'assurer une surveillance locale, un responsable de la conformité est nommé dans chaque pays pour gérer la conformité des partenaires tiers dans leur juridiction, en complément de l'équipe TPDD centralisée.</p> <p>En 2025, nos fournisseurs suivront le même processus d'intégration que celui mis en œuvre pour les sous-traitants.</p> <p><u>Mitigation:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du nouvel ensemble de politiques et de procédures continue d'être suivie et évaluée sous la supervision de la Directrice Risque et Conformité Groupe par le biais de divers contrôles de conformité dans les filiales du Groupe Solutions30. Les directives relatives aux mesures disciplinaires et au catalogue des sanctions sont mises en œuvre dans l'ensemble du Groupe. • Les objectifs de GRC ont été inclus dans les objectifs annuels des membres du Directoire et des principaux responsables • Les équipes de conformité locales veillent à ce que tous les documents soient mis à jour en temps voulu. • L'équipe d'audit interne effectue des contrôles réguliers concernant la conformité de nos sous-traitants avec la politique TPDD.
<p>Éthique des affaires, conformité réglementaire et gouvernance d'entreprise</p>	<p>Nous avons élaboré et mis en œuvre un code de conduite complet pour les salariés et les dirigeants. Afin d'atteindre les objectifs du Groupe, il est d'une importance capitale que tous les employés, depuis les membres du Directoire et les cadres jusqu'à chaque membre individuel, se comportent de manière honnête, équitable et éthique, conformément aux principes énoncés dans le Code de Conduite. C'est l'unique moyen de s'assurer que l'ensemble du Groupe Solutions30 agit avec intégrité et assume ainsi ses responsabilités économiques et sociales. Le présent Code de Conduite nous lie tous et transpose nos valeurs fondamentales en directives pratiques, vous conseillant pour prendre des décisions responsables, même dans des situations difficiles.</p> <p>Solutions30 a établi ce Code de Conduite des Partenaires Commerciaux, dans le cadre des valeurs de notre entreprise afin de garantir que tous nos partenaires commerciaux, en particulier les fournisseurs et les sous-traitants, respectent nos exigences minimales pour faire affaire. Les exigences définies sont considérées comme la base d'une conduite réussie et confiante des relations d'affaires entre Solutions30 et ses partenaires. Solutions30 a communiqué ce Code de Conduite des Partenaires Commerciaux à tous ses partenaires commerciaux. Solutions30 attend de ses partenaires commerciaux qu'ils signalent immédiatement des violations réelles ou présumées de la loi, du présent Code de Conduite des Partenaires Commerciaux ou des obligations contractuelles. Divers canaux de signalement sont à la disposition de nos partenaires commerciaux pour signaler ces violations. Les signalements peuvent être transmis au contact commercial du partenaire chez Solutions30 ou de manière confidentielle via le système de dénonciation.</p> <p>Formation obligatoire en matière de GRC, ESG, RGPD et cybersécurité lors de l'intégration. Notre politique de dénonciation garantit que les employés et les parties prenantes peuvent signaler des comportements contraires à l'éthique ou des infractions en toute sécurité, de manière anonyme et confidentielle. Il permet de favoriser une culture de la responsabilité et de la transparence.</p>

<p>Éthique des affaires, conformité réglementaire et gouvernance d'entreprise <i>(suite)</i></p>	<p>En 2024, la participation des employés aux principaux programmes de formation était la suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation GRC (gouvernance, conformité et gestion des risques) : 5 960 salariés (87 % de notre effectif total). • Formation RGPD (conformité à la protection des données) : 4 237 salariés (62 % de notre effectif total). • Formation ESG (sensibilisation aux questions environnementales, sociales et de gouvernance) : 5 274 salariés (80 % de notre effectif total).
<p>Éthique des affaires, conformité réglementaire et gouvernance d'entreprise</p>	<p>Notre politique met en évidence toutes les étapes à suivre, de l'accusé de réception à la résolution, ainsi que le calendrier des enquêtes et du retour d'information. Elle protège les dénonciateurs contre les représailles.</p> <p>Il a été communiqué de manière appropriée à nos parties prenantes internes et externes et il est disponible sur nos sites web internes et externes. L'ensemble du système de dénonciation de Solutions30 répond aux exigences de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte.</p> <p>La plateforme est gérée par une équipe spécialement dédiée à la dénonciation et est disponible sur le site web du Groupe. Elle fonctionne correctement et la politique de dénonciation associée est appliquée.</p> <p>En 2024, 10 cas ont été signalés et traités en conséquence.</p> <p>La présente politique détaille les principes de la lutte contre la corruption énoncés dans notre Code de Conduite et définit nos normes en matière de lutte contre la corruption.</p> <p>Elle présente les différentes pratiques de la corruption telles que les conflits d'intérêts, les paiements de facilitation ainsi que les cadeaux et autres invitations. Par ailleurs, elle précise les critères de bonne conduite relatifs à la prévention de la corruption et sert à garantir le respect de toutes les lois en matière de lutte contre la corruption en vigueur au cours des activités de Solutions30. Les principes énoncés dans la présente politique s'appliquent à tous les salariés du Groupe Solutions30, quel que soit leur échelon hiérarchique.</p> <p>Les services juridiques et de conformité se tiennent au courant des changements de lois et de règlements qui affectent l'entreprise.</p> <p>Les performances du Directoire sont régulièrement évaluées par un organisme externe.</p> <p>La charte d'audit interne du Groupe a été révisée et mise à jour. La charte d'audit interne du Groupe énonce les principes clés de l'audit interne et définit un cadre contraignant pour la planification opérationnelle, la programmation, la préparation et l'exécution des audits, des contrôles et des rapports. En dehors des procédures applicables, la charte décrit également les responsabilités et les rôles attribués au sein des services et indique comment l'assurance qualité est garantie dans les domaines d'audit.</p> <p>Politique et processus de Due Diligence sur les tiers (voir ci-dessus).</p> <p>En 2025, nous continuerons à organiser des séances de sensibilisation pour tous les cadres du Groupe.</p>
<p>Dialogue et partenariats avec les parties prenantes</p>	<p>Établir des canaux de communication et des lignes directrices clairs et cohérents.</p> <p>Identifier et hiérarchiser les principales parties prenantes en fonction de leur influence et de leurs intérêts.</p> <p>Veiller à ce que les contrats définissent les rôles, les responsabilités et les attentes.</p> <p>Prévoir des réunions, des mises à jour et des examens périodiques avec les parties prenantes.</p> <p>Élaborer des stratégies pour résoudre les différends ou les désaccords.</p>
<p>Responsable des achats</p>	<p>L'approvisionnement responsable joue un rôle essentiel dans les pratiques commerciales durables en garantissant que l'achat de biens et de services est conforme aux normes éthiques, environnementales et sociales.</p> <p>Nous avons mis en œuvre les mesures suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notre Code de Conduite des Partenaires Commerciaux décrit les attentes en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). • Nous diversifions nos approvisionnements afin d'éviter une dépendance excessive à l'égard d'un seul fournisseur et de réduire les risques opérationnels. • Nous avons signé la charte "Relations Fournisseurs & Achats responsables" en France, qui constitue la première étape vers la labellisation et la certification ISO 20400.

3.4.1.4. Objectifs, cibles et indicateurs clés de performance (ICP)

Nos objectifs pour 2025

Chez Solutions30, nous nous engageons à renforcer notre gouvernance d'entreprise et à assurer une vérification rigoureuse de nos sous-traitants afin de respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité, de conformité et de responsabilité.

La définition d'objectifs clairs, de cibles mesurables et d'indicateurs clés de performance (ICP) nous permet de suivre les progrès réalisés, de favoriser l'amélioration continue et de garantir l'alignement sur notre stratégie de gouvernance et nos pratiques commerciales éthiques.

Notre objectif principal est de mettre l'accent sur la gouvernance:



3

Le Groupe Solutions30 définit chaque année un ensemble d'objectifs, de cibles et d'ICP ESG, comme indiqué au sous chapitre 3.1.5. Vous trouverez ci-dessous un résumé des objectifs, des cibles et des indicateurs clés de performance pour 2025 en ce qui concerne la «Conduite des affaires/gouvernance de l'entreprise» :

Pilier de la stratégie / Engagement	Objectifs pour 2025 - Niveau du Groupe	Objectif ou limite pour 2025	ICP
Faire de Solutions30 un partenaire fiable en veillant à ce que nos partenaires fassent l'objet d'une vérification approfondie.	Veiller à ce qu'au moins 95% des sous-traitants actifs soient enregistrés sur la plateforme mySupplace.	≥ 95%	Nombre total de sous-traitants actifs enregistrés dans mySupplace (%) <i>(Nombre total de sous-traitants actifs enregistrés dans mySupplace/ Nombre total de sous-traitants actifs).</i>
Conduire nos activités d'une façon transparente et éthique	Le taux de mise en œuvre du cadre de contrôle interne doit atteindre 92 % d'ici à la fin 2025	≥ 92%	Taux de conformité des contrôles internes (%) <i>(le taux de mise en œuvre est mesuré à la fin de 2024 en contrôlant ce qui a été fait en 2025 et correspond au rapport entre les contrôles non conformes et le nombre total de contrôles)</i>
Informations supplémentaires:			
<ul style="list-style-type: none"> • mySupplace: mySupplace est une plateforme interne du Groupe Solutions30, créée et développée par nos soins pour gérer les fournisseurs et les sous-traitants. Elle centralise et automatise les processus tels que l'enregistrement, la qualification, la conformité et le suivi, en veillant à ce qu'ils répondent aux exigences de l'entreprise en matière de gouvernance, de conformité et de due diligence. Son objectif est d'améliorer la transparence, l'efficacité et le contrôle de la chaîne d'approvisionnement, de réduire les risques et de garantir le respect des normes internes et réglementaires. • Sous-traitant actif - nous classons comme « sous-traitant actif » tout sous-traitant qui travaille actuellement avec une ou plusieurs sociétés du Groupe, ainsi que ceux qui ont facturé le Groupe au cours des trois derniers mois, sur la base du mois analysé. 			

Définition et suivi d'autres indicateurs de performance importants

Outre les ICP assortis d'objectifs, le Groupe surveille une série d'ICP liées au thème « Conduite des affaires et gouvernance d'entreprise », qui, bien que n'ayant pas d'objectifs quantifiés, font l'objet d'un suivi régulier, et des mesures sont prises si des tendances s'écartent des lignes directrices et des attentes du Groupe. Chaque

mois, l'équipe ESG recueille un large éventail de données pertinentes pour analyser les performances de l'entreprise dans ce domaine et rend compte en interne des progrès accomplis.

Pilier de la stratégie / Engagement	Sujet	ICP	Fréquence de contrôle
Conduire nos activités d'une façon transparente et éthique	Conduite des affaires	<ul style="list-style-type: none"> Taux de participation des salariés à la formation à l'éthique (%). Notre attente : atteindre une participation de 100 % à la formation annuelle des employés en matière d'éthique 	Tous les trimestres
		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de violations éthiques signalées via la plateforme de dénonciation Taux de résolution des rapports de dénonciation (%) <i>(Nombre de rapports de dénonciation résolus dans les délais impartis / nombre total de rapports de dénonciation)</i> <p>Nos attentes : enquêter et résoudre 95 % des rapports de dénonciation dans les délais impartis</p>	Tous les trimestres
		<ul style="list-style-type: none"> Taux de révision des politiques (%) Notre attente: revoir et mettre à jour chaque année toutes les politiques de gouvernance et de conformité 	Tous les ans
	Conformité réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de violations de la conformité signalées. Notre attente: zéro violation. Pourcentage d'audits réglementaires réussis sans constatations significatives. Notre attente: ≥ 92% 	Tous les mois
Assurer une gouvernance indépendante et qualifiée	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance. Diversité des sexes (Conseil de Surveillance) Notre attente : maintenir 100 % de membres indépendants et un minimum de 40 % de diversité de genre dans la composition du Conseil de Surveillance. 	Tous les ans

3.4.1.5. Données sur la gouvernance

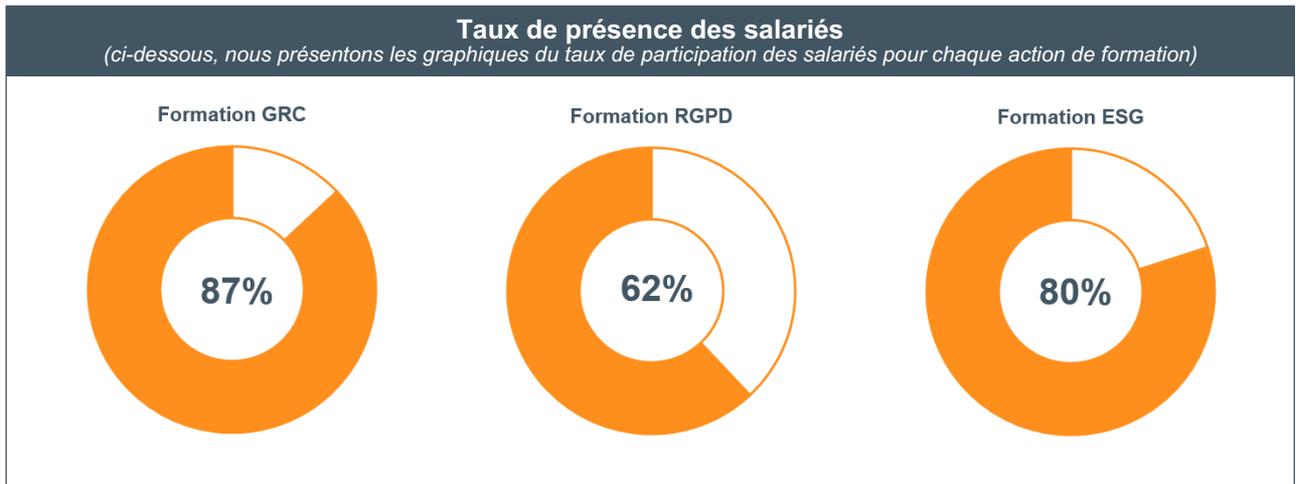
■ **Couverture de la formation à l'éthique des affaires et à la conformité des salariés**

5 960 salariés avaient suivi cette formation, soit **87%** du total des salariés du Groupe.

En résumé, en 2024, le Groupe a organisé trois sessions de formation sur l'éthique des affaires, la conformité réglementaire et la gouvernance d'entreprise. Ces sessions étaient destinées à tous les salariés du Groupe Solutions30. Nous présentons ci-dessous les trois programmes de formation dispensés et leurs taux de participation respectifs:

- **Formation GRC** (y compris les politiques de gouvernance, de risque et de conformité, ainsi que les lignes directrices du Groupe telles que les codes de conduite, la lutte contre la corruption, la gestion des risques, le TPDD et la dénonciation) : Au 31/12/2024,

- **Formation RGPD** (veiller à ce que les salariés comprennent et respectent les réglementations en matière de protection des données, prévenir les violations et protéger les informations personnelles) : **4 237 salariés** avaient suivi cette formation, représentant **62%** du total des salariés du Groupe.
- **Formation ESG** (sensibilisation et engagement sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance) : **5 274 salariés** avaient suivi cette formation, représentant **80%** du total des salariés du Groupe.



■ Due Diligence sur les tiers (TPDD)

Comme indiqué précédemment, Solutions30 a mis en œuvre une politique TPDD pour garantir la conformité, l'intégrité et les pratiques commerciales éthiques conformément aux réglementations telles que la loi Sapin II et la loi britannique sur la corruption. Cette politique permet d'atténuer les risques financiers et de réputation en évaluant l'intégrité des partenaires commerciaux avant la conclusion d'accords formels. Le processus de due diligence comprend une classification des risques, des contrôles de conformité et des examens approfondis si nécessaire, avec des plans d'atténuation requis pour les risques identifiés. Les contrats ne sont établis qu'après une vérification préalable réussie, et un suivi, des audits et une documentation continus garantissent une conformité permanente. Au cours du processus d'analyse TPDD, les constatations (appelées internationalement « signaux d'alerte ») sont toutes examinées en détail et font l'objet d'une décision de la part du Directeur Risque et Conformité Groupe.

En 2024, l'équipe de conformité du Groupe a effectué un total de 3 483 évaluations TPDD sur des sous-traitants et d'autres partenaires commerciaux, soit une moyenne de plus de 290 contrôles par mois. Ce total inclut les nouveaux sous-traitants (ceux qui ont commencé leur relation commerciale avec Solutions30 en 2024) ainsi que

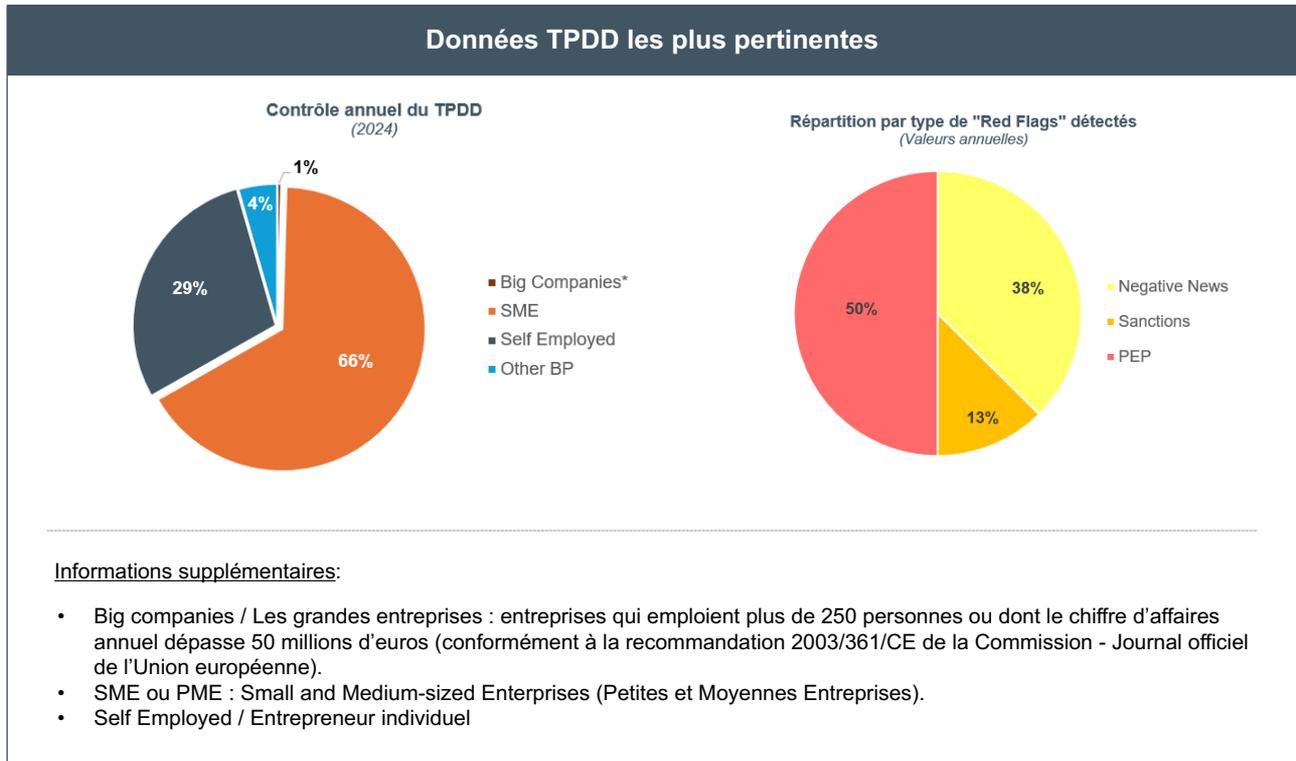
les réévaluations périodiques annuelles que nous effectuons pour nous assurer que le délai entre les évaluations TPDD ne dépasse pas un an.

La majorité des évaluations TPDD ont été réalisées auprès de petites et moyennes entreprises (PME) et de travailleurs indépendants, qui représentaient ensemble 95 % des évaluations réalisées. L'accent mis sur les PME et les indépendants est justifié par notre méthode d'évaluation des risques et par ce que nous considérons comme les risques les plus importants dans ce processus.

Sur l'ensemble des « signaux d'alerte » identifiés, 50 % étaient liés à des personnes politiquement exposées (PPE), 38 % à des nouvelles négatives et seulement 13 % à des sanctions.

Toutes les constatations négatives (« signaux d'alerte ») ont été transmises pour analyse au Directeur Risque et conformité Groupe. Sur l'ensemble des « signaux d'alerte » détectés au cours du processus TPDD, 25 % ont été confirmés comme pertinents, ce qui signifie qu'ils pourraient présenter un risque important pour Solutions30. Des mesures proportionnelles ont été prises en fonction de chaque situation spécifique. Dans la plupart des cas, l'action entreprise n'a pas consisté à établir une relation commerciale ou un partenariat avec le sous-traitant ou le partenaire commercial en question.

3



■ Processus de dénonciation

Comme indiqué précédemment, Solutions30 dispose d'une politique de dénonciation accessible à tous les salariés et autres parties prenantes sur notre site web www.solutions30.com. Outre cette politique, nous disposons également d'une plateforme de dénonciation où chaque partie prenante (interne ou externe) peut accéder et signaler des cas tels que des irrégularités, notamment des cas de fraude, de corruption, de mauvaise conduite financière, de violation de l'éthique, de harcèlement sur le lieu de travail, de risques pour la sécurité, de violation de la confidentialité des données, de crimes contre l'environnement et de non-respect de la législation. Ces rapports contribuent à prévenir les comportements contraires à l'éthique, à garantir le respect des réglementations et à protéger les salariés, les clients et les parties prenantes. Les dénonciateurs bénéficient de la confidentialité et d'une protection contre les représailles, conformément à notre politique.

Nous présentons ci-dessous le nombre de cas signalés par l'intermédiaire de notre plateforme de dénonciation. Tous les cas signalés ont été analysés et ont fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme par le Directeur Risque et Conformité Groupe. En 2024, 10 cas au total ont été signalés, dont 7 ont été considérés comme des cas fondés.

Dans le contexte des cas de dénonciation, les cas corroborés font référence aux rapports dans lesquels les

faits ou les allégations du dénonciateur ont été confirmés comme véridiques après enquête. Dans ces cas, nous avons vérifié les informations fournies et pris les mesures correctives appropriées pour résoudre le problème ou rectifier la situation.

Nous présentons ci-dessous un résumé annuel du nombre de cas signalés par l'intermédiaire de notre plateforme de dénonciation.

Plateforme de dénonciation	2022	2023	2024
Alertes	5	6	10
Alertes étayés	5	4	7
Alertes transférées à la police	0	0	0

NOTES:

- *Cas signalés* : Le nombre total de rapports de dénonciation reçus.
- *Cas étayés* : Les rapports dans lesquels les allégations ont été confirmées sont véridiques et des mesures appropriées ont été prises.
- *Cas transférés aux autorités policières* : Les cas où, après enquête, il a été décidé d'impliquer les forces de l'ordre en raison de la gravité du problème.

3

3.5 Nos engagements

3.5.1. Pacte mondial des Nations unies

En 2024, Solutions30 a réaffirmé son engagement envers les principes du Pacte mondial des Nations unies, faisant preuve d'un dévouement inébranlable à l'intégration de ses dix principes dans les opérations et les stratégies de l'entreprise. Par cet engagement, Solutions30 continue de soutenir activement l'avancement des Objectifs de Développement Durable (ODD), renforçant sa contribution à un avenir plus durable et plus équitable.



WE SUPPORT

Le Pacte mondial des Nations unies, lancé en 2000 par le Secrétaire général de l'époque, Kofi Annan, est une initiative mondiale invitant les entreprises à aligner leurs pratiques sur dix principes universellement reconnus, issus de textes clés des Nations Unies. Ces principes portent sur des domaines essentiels tels que les droits de l'homme, les normes du travail, la gestion de l'environnement et la lutte contre la corruption. L'objectif principal de l'initiative est de renforcer l'impact positif des entreprises dans le monde entier en promouvant des pratiques responsables et en encourageant la transparence grâce à des rapports réguliers.

Droits de l'homme

- **Principe 1** : Soutenir et respecter la protection des droits de l'homme proclamés à l'échelle internationale.
- **Principe 2** : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Normes Internationales du Travail

- **Principe 3** : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- **Principe 4** : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- **Principe 5** : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- **Principe 6** : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- **Principe 7** : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- **Principe 8** : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- **Principe 9** : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

- **Principe 10** : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Solutions30 est fière d'être signataire du Pacte mondial des Nations Unies. En renouvelant cet engagement, l'entreprise renforce sa volonté de faire respecter les dix principes dans sa sphère d'influence. Solutions30 s'efforce de susciter des changements positifs grâce à des pratiques commerciales responsables, en encourageant la durabilité et en contribuant de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable.

3.5.1.1. Contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies

En 2015, les Nations Unies ont établi les Objectifs de Développement Durable (ODD) comme un appel universel à l'action, visant à leur réalisation d'ici 2030. Composé de 17 objectifs généraux, il est subdivisé en sous-objectifs et mesuré au moyen d'indicateurs spécifiques.



Comme souligné précédemment, les entreprises signataires du Pacte mondial des Nations Unies sont censées contribuer à la réalisation des ODD. Solutions30 assume cette responsabilité en faisant progresser activement plusieurs ODD, en mettant l'accent sur ceux qui correspondent le mieux à son secteur d'activité et à ses offres.

Compte tenu de son expertise et de la nature de ses produits et services, Solutions30 est particulièrement bien positionnée pour contribuer à :

- **Objectif 3** : Bonne santé et bien-être.
- **Objectif 4** : Éducation de qualité.
- **Objectif 8** : Travail décent et croissance économique.
- **Objectif 9** : Industrie, innovation et infrastructure.
- **Objectif 13** : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Bien que l'objectif principal de Solutions30 ne porte pas sur la réparation, le recyclage ou la réutilisation, ses valeurs, ses engagements et les gains d'efficacité énergétique permis par certaines des technologies soutenues lui permettent également d'apporter des contributions significatives à :

- **Objectif 12** : Consommation et production responsables.

Pour donner une vision claire et transparente des contributions de Solutions30 à la réalisation des ODD, le

tableau suivant résume les indicateurs pertinents. Ces indicateurs sont également alignés sur les objectifs internes du groupe, ce qui démontre une fois de plus

l'engagement de l'entreprise en matière de durabilité et de responsabilité.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Principales contributions de Solutions30 aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies :

<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> 	<p>Solutions30 vise l'excellence en matière de santé et de sécurité de ses employés et a obtenu et amélioré les certifications ISO 45001/VCA (Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail).</p>	<p>73% Salariés couverts par ISO 45001 ou par VCA</p>	<p>Les accidents du travail diminuent de 16% par rapport à 2023</p>
<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> 	<p>Pour favoriser sa croissance et assurer l'intégration permanente de nouvelles compétences, le Groupe a lancé un vaste programme de formation qui permet d'embaucher des jeunes sans diplôme ou en reconversion professionnelle, faisant ainsi progresser considérablement l'insertion professionnelle.</p>	<p>29 heures de formation en moyenne par salarié</p>	<p>202 381 heures de formation</p>
<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p>Une forte dynamique de croissance qui permet à Solutions30 de s'engager significativement dans la création d'emplois. Les hommes et les femmes qui composent le Groupe sont, par leur travail quotidien, le moteur de sa réussite.</p>	<p>40% des nouvelles recrues en 2024 avaient moins de 30 ans</p>	<p>2% de personnes handicapées dans notre propre effectif au 31/12/2024.</p>
<p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p>En rendant plus accessibles à tous les innovations technologiques qui changent notre quotidien, à la maison comme au bureau, Solutions30 contribue à une économie inclusive et plus durable.</p>	<p>+16 000 Techniciens experts (internes et externes)</p>	<p>+80 000 interventions par jour (en moyenne)</p>
<p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p>Les interventions quotidiennes du Groupe permettent de limiter de façon significative la mise au rebut de matériel usagé et d'inscrire le Groupe dans une démarche d'économie circulaire.</p>	<p>204 758 ordinateurs réparés (Économie circulaire - Projet de réparation de PC)</p>	<p>58 603 imprimantes réparées (Économie circulaire - Projet de réparation d'imprimantes)</p>
<p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p>Les questions environnementales font partie de toutes les actions du Groupe, que ce soit au niveau des processus de vérification ou des opérations.</p>	<p>-8,3% Réduction absolue des émissions de GES Scopes 1 et 2 (par rapport à 2023)</p>	<p>51% salariés couverts par ISO 14001</p>

3

3.5.2. Engagement du SBTi



L'initiative Science Based Targets (SBTi) est un partenariat mondial entre des organisations telles que le CDP (Carbon Disclosure Project), le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Cette initiative aide les entreprises à fixer des objectifs scientifiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), conformément aux dernières données scientifiques sur le climat et aux objectifs de l'Accord de Paris.

Le 9 janvier 2024, le Directoire a franchi une étape importante en engageant Solutions30 dans l'initiative Science Based Targets (SBTi). Cet engagement souligne notre détermination à fixer des objectifs de réduction des émissions à court terme sur la base de données scientifiques, en s'appuyant sur le cadre SBTi.

L'un de nos principaux projets dans le cadre de l'ESG se concentre actuellement sur la réduction de notre empreinte carbone. Pour mener à bien cette initiative, nous avons mis en place une équipe interne en 2024, dont la structure permanente comprend deux membres du Directoire.

Nous collaborons également avec une société externe spécialisée dans la réduction des émissions de carbone afin de définir nos objectifs à court terme en vue de les soumettre au SBTi. Ce partenariat implique l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action complets pour atteindre ces objectifs.

Ces objectifs à court terme définiront les objectifs de réduction des émissions de Solutions30 pour les 5 à 10 prochaines années. Alignés sur l'Accord de Paris et la trajectoire de 1,5 °C (Scopes 1 et 2) pour limiter le réchauffement climatique, ces objectifs guideront les actions nécessaires pour réaliser des réductions significatives de nos émissions de gaz à effet de serre et contribuer à un avenir plus durable.

Notre approche est pragmatique et garantit que chaque étape est soigneusement évaluée en fonction de ses impacts, de ses risques et de ses opportunités. Cette évaluation approfondie nous permet de mettre en œuvre des initiatives à la fois efficaces et durables.

Les plans d'action et activités déjà définis et mis en œuvre dans le cadre de la réduction des émissions de carbone du Groupe Solutions30 sont détaillés dans le sous-chapitre « 3.2. Environnement ».

Notre engagement envers le SBTi peut être consulté ici : <https://sciencebasedtargets.org/target-dashboard>.

3.6 Nos certifications et notre performance ESG

3.6.1. Système de gestion

■ Système QHSE de Gestion de la qualité, santé et sécurité, environnement

Solutions30 a développé un système QHSE de Gestion de la qualité, santé, sécurité et environnement, entièrement aligné sur les normes ISO (ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001). Notre système QHSE suit le principe PDCA (Plan-Do-Check-Act), garantissant un processus d'amélioration continue. Nous révisons et améliorons régulièrement notre système de gestion sur la base de divers éléments, notamment le retour d'information des clients, les suggestions des salariés, les résultats des audits, les indicateurs de performance, les modifications légales et réglementaires et l'évaluation des risques. Cette approche garantit que nous améliorons constamment l'efficacité et l'efficience de nos systèmes de gestion de la qualité, de l'environnement et de la sécurité.

Certifications QHSE au sein du Groupe :

Standard	Pays
 ISO 9001:2015 Systèmes de management de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> France Belgique Italie Luxembourg Pays-Bas Pologne Espagne Royaume-Uni
 ISO 45001:2018 Système de gestion de la santé et de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> France Italie Luxembourg Pologne Espagne Royaume-Uni
 VCA ** Système de gestion de la santé et de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Belgique Pays-Bas
 ISO 14001:2015 Système de gestion de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> France Italie Luxembourg Espagne Royaume-Uni

Aperçu de la couverture de la certification QHSE du Groupe par nombre moyen de salariés et par chiffre d'affaires annuel (*3)

Dans le tableau suivant, nous présentons le pourcentage de salariés couverts par chaque norme, ainsi que le pourcentage des activités globales du Groupe couvertes (à cette fin, nous avons utilisé le chiffre d'affaires comme mesure) :

Standard	Couverture par les employés	Couverture par les revenus
ISO 9001	68 %	72 %
ISO 14001	51 %	50 %
ISO 45001 or VCA	73 %	86 %

■ Système de gestion de la sécurité de l'information

Chez Solutions30, nous accordons une grande importance à la sécurité de l'information et à la protection des données personnelles. Notre système de gestion de la sécurité de l'information est conçu pour préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations critiques. Nous nous engageons à maintenir des pratiques de cybersécurité solides pour nous défendre contre l'évolution des menaces et garantir le traitement sécurisé des données sensibles.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous prenons toutes les mesures nécessaires pour protéger les données personnelles, en veillant à respecter les normes les plus élevées en matière de confidentialité et de protection des données. En 2024, nous avons renforcé notre engagement en matière de protection de la vie privée en obtenant la certification BBB National Programs Vendor Privacy Program, renforçant ainsi nos efforts pour protéger les informations relatives à la vie privée.

Notre engagement en faveur de la cybersécurité et de la protection des données sous-tend notre volonté de fournir des services sûrs et fiables à nos clients.

Certifications de sécurité de l'information au sein du Groupe :

Standard	Pays
 ISO 27001:2013 Sécurité de l'information Système de gestion	<ul style="list-style-type: none"> France Italie Luxembourg Royaume-Uni (*1)
 Certification BBB National Programs Vendor Privacy Program (Programme de protection de la vie privée des fournisseurs)	<ul style="list-style-type: none"> France Belgique Italie Allemagne Luxembourg Pays-Bas Espagne Royaume-Uni (*2)

Aperçu de la couverture de la certification SMSI du Groupe par nombre moyen de salariés et par chiffre d'affaires annuel (*3)

Dans le tableau suivant, nous présentons le pourcentage de salariés couverts par chaque norme, ainsi que le pourcentage des activités globales du Groupe couvertes (à cette fin, nous avons utilisé le chiffre d'affaires comme mesure) :

Standard	Couverture par les salariés	Couverture par les revenus
ISO 27001	43 %	45 %
BBB_VPP	81 %	94 %

NOTES:

(*1) Pays non encore certifiés mais dont les pratiques sont conformes à cette norme : Allemagne, Belgique, Espagne, Pays-Bas, Pologne.

(*2) La Pologne, bien que n'étant pas encore certifiée par ce cadre de référence, suit des pratiques qui s'y conforment. Il est prévu qu'au cours de l'année 2025, la Pologne soit incluse dans le champ d'application de cette certification.

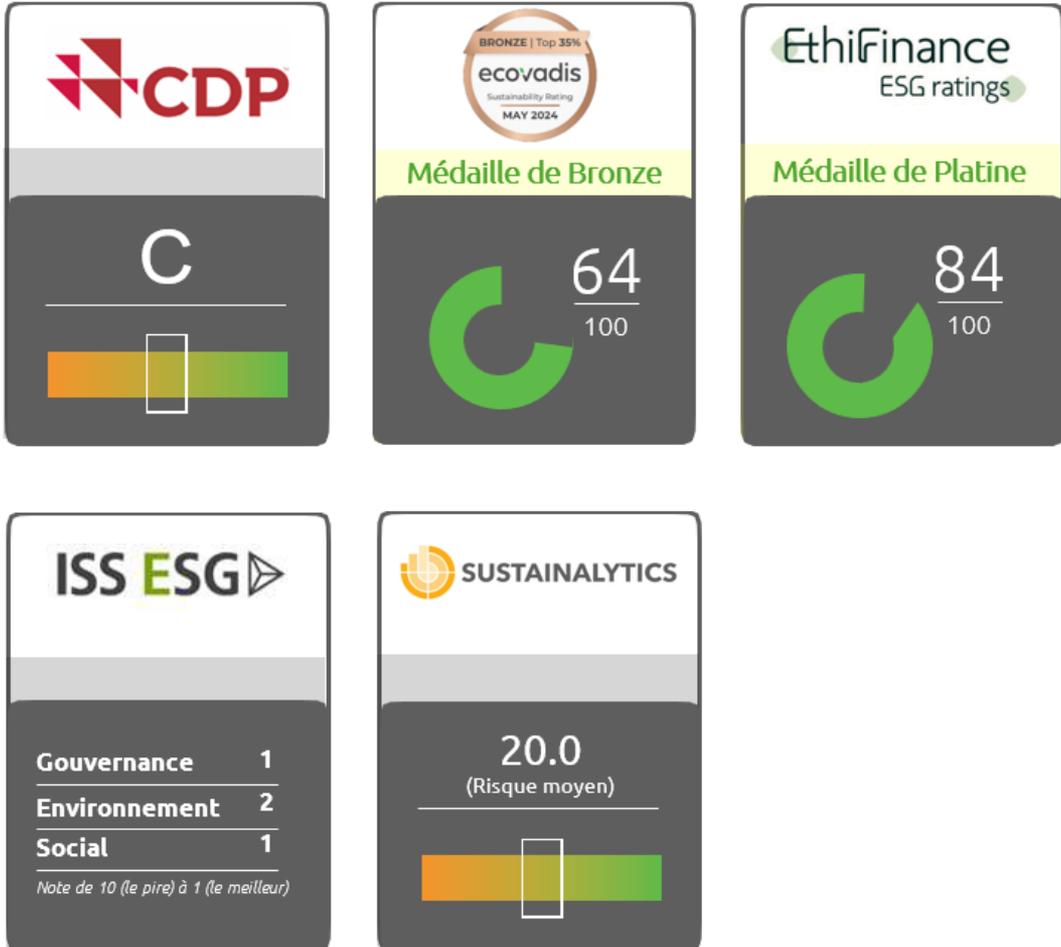
(*3) Pour le calcul de la couverture de certification, la moyenne annuelle de l'ensemble des salariés du Groupe a été prise en compte. Les données du Portugal ont été exclues du calcul, car Solutions30 Portugal et BYON Portugal n'ont pas d'activité opérationnelle et se concentrent principalement sur la fourniture de services, essentiellement au sein du Groupe.

Les salariés au Portugal représentent environ 6 % de l'effectif total du Groupe, alors que leur contribution au chiffre d'affaires annuel ne représente qu'environ 1 % du chiffre d'affaires annuel total du Groupe

3.6.2. Performance ESG

Chez Solutions30, nous sommes profondément engagés dans la durabilité et la transparence de nos pratiques ESG. Chaque année, nous nous soumettons volontairement à des évaluations rigoureuses de nos performances menées par des agences de notation internationalement reconnues et d'autres organisations, notamment CDP (Carbon Disclosure Project) et EcoVadis. Ces évaluations nous permettent d'évaluer nos progrès, d'identifier les domaines à améliorer et de réaffirmer notre volonté d'apporter des changements positifs.

Ci-dessous, nous sommes fiers de partager un résumé des scores que nous avons obtenus, reflétant nos efforts continus pour nous aligner sur les normes ESG les plus élevées.



NOTE: Toutes les notes ESG peuvent également être consultées sur le site web du groupe Solutions30, dans la section ESG, où elles sont en permanence mises à jour.

3.7 Indice de Contenu ESRS - Exigences de Divulgation

Les tableaux ci-dessous présentent toutes les exigences de divulgation des Normes Européennes de Reporting de Durabilité (ESRS). Les exigences répertoriées concernent "ESRS 2 – Exigences Générales" ainsi que les cinq normes thématiques couvrant les sujets matériels pour Solutions30, conformément à l'analyse de matérialité réalisée (voir section 3.1.4).

Cette Déclaration de Durabilité n'inclut pas les divulgations relatives aux normes thématiques ESRS E2, E3, E4 et S3, ces sujets n'ayant pas été considérés comme matériels pour Solutions30.

Bien que les sujets de la norme "ESRS E5 – Utilisation des ressources et économie circulaire" aient également

été évalués comme non matériels pour Solutions30, nous avons volontairement choisi de divulguer des informations pertinentes sur la gestion des déchets et les programmes d'économie circulaire existants. Ces informations sont disponibles dans la section "3.2.3. Autres sujets environnementaux", pages 112 à 114.

Dans les cas où aucune information n'est encore disponible pour une exigence de divulgation spécifique, aucune référence n'est fournie.

Ces tableaux permettent aux lecteurs d'identifier rapidement où chaque exigence de divulgation spécifique est abordée dans la Déclaration de Durabilité, facilitant ainsi l'accès aux informations pertinentes.

EXIGENCES DE DIVULGATION

ESRS 2 - INFORMATIONS GÉNÉRALES		Page(s)	Informations Complémentaires
BP-1	Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	68	
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	68	
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	70-72	Informations détaillées du Directoire sur le Chapitre 4
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de Solutions30 Groupe et questions de durabilité traitées par ces organes	70-72; 166-189	
GOV-3	Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	83; 191-194	Engagement du groupe S30 envers les objectifs ESG et GRC dans la rémunération des dirigeants
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	164	
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	51-63; 73-75	
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	16-17; 19-20; 25-37; 78	
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	75-77	
SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	75; 93-94; 117-119; 136; 139-141; 147-149	
IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	72-75	
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	161-164	

EXIGENCES DE DIVULGATION

ESRS E1 - CHANGEMENT CLIMATIQUE		Page(s)	Informations Complémentaires
ESRS 2, GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	83; 191-194	Engagement du groupe S30 envers les objectifs ESG et GRC dans la rémunération des dirigeants
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	94-97	
ESRS 2, SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	75; 93-94	
ESRS 2, IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants liés au changement climatique	72-75	
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	93	
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	94-101	
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	102	
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	109-111	
E1-6	Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	103-105	
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	-	
E1-8	Tarification interne du carbone	-	
E1-9	Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique	-	

ESRS S1 - EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE		Page(s)	Informations Complémentaires
ESRS 2, SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	75-77	
ESRS 2, SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	72-75; 117-119	
S1-1	Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	116-117	
S1-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	129-130; 132-133	
S1-3	Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	132-133; 151; 155	
S1-4	Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	119-121	
S1-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	122-123	
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	123-127	
S1-7	Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	-	
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	116; 133	
S1-9	Métriques de diversité	123-127	
S1-10	Salaires décents	133	
S1-11	Protection sociale	116-117	
S1-12	Personnes handicapées	121; 132	
S1-13	Métriques de la formation et du développement des compétences	128-129	
S1-14	Métriques de santé et de sécurité	130-131	

EXIGENCES DE DIVULGATION

ESRS S1 - EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE		Page(s)	Informations Complémentaires
S1-15	Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	132	
S1-16	Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	132-133	
S1-17	Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	133	

ESRS S2 - TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR		Page(s)	Informations Complémentaires
ESRS 2, SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	75-77	
ESRS 2, SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	72-75; 135	
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	134-135	
S2-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de la chaîne de valeur	-	
S2-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	-	
S2-4	Actions concernant les incidences importantes sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	135-137	
S2-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	137	

ESRS S4 - CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINALS		Page(s)	Informations Complémentaires
ESRS 2, SBM-2	Intérêts et points de vue des parties intéressées	75-77	
ESRS 2, SBM-3	Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	72-75; 139-141	
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finals	138-139	
S4-2	Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finals	141-143	
S4-3	Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finals de faire part de leurs préoccupations	141-143	
S4-4	Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finals, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finals, et efficacité de ces actions	141-143	
S4-5	Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	143	

ESRS G1 - CONDUITE DES AFFAIRES		Page(s)	Informations Complémentaires
ESRS 2, GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	70-72	Informations détaillées du Directoire sur le Chapitre 4
ESRS 2, IRO-1	Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	72-75; 147-149	
G1-1	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	145-147	
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs	150-151; 154	

EXIGENCES DE DIVULGATION

ESRS G1 - CONDUITE DES AFFAIRES		Page(s)	Informations Complémentaires
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	145; 153; 155	Politique anticorruption et formation
G1-4	Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	155	
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	-	
G1-6	Pratiques en matière de paiement	-	

BP Basis content
 GOV Governance content
 SBM Strategy content
 IRO Impact, risk and opportunity management

■ Déclaration sur le Devoir de Diligence

Le tableau ci-dessous indique où, dans notre déclaration de durabilité, il est possible de trouver des informations sur notre processus de devoir de diligence, y compris sa méthodologie, la manière dont il est mis en œuvre, ainsi que ses principales étapes et objectifs.

La cartographie ci-dessous établit la correspondance entre les éléments centraux du processus de devoir de diligence, en ce qui concerne les impacts sur les personnes et l'environnement, et les divulgations correspondantes dans la déclaration de durabilité de l'organisation.

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA DILIGENCE RAISONNABLE	PARAGRAPHES DANS LA DÉCLARATION RELATIVE À LA DURABILITÉ	PAGE(S)
a) Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	3.4.1.1. Éthique professionnelle: Notre approche et nos politiques.	145-147
b) Collaborer avec les parties intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	3.1.4.5. Identification et cartographie des parties prenantes et canaux de communication. 3.3.1.1. Droits de l'Homme: effectifs internes. 3.3.2.1. Droits de l'Homme: travailleurs dans la chaîne de valeur. 3.3.3.1. Consommateurs et utilisateurs finaux 3.4.1.1. Éthique professionnelle	75-77 116-117 134-135 138-139 145-147
c) Identifier et évaluer les incidences négatives	3.1.4.4. Impacts et risques clés liés au développement durable 3.3.1.2. Impacts matériels, Risques et Opportunités (IRO) liés au social 3.4.1.2. Impacts matériels, Risques et Opportunités (IRO) liés à la gouvernance	75 117-119; 135; 139-141 147-149
d) Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	3.3.1.3. Actions visant à atténuer les impacts ou les risques et à maximiser les opportunités liés au social 3.4.1.3. Actions visant à atténuer les impacts ou les risques et à maximiser les opportunités liés à la gouvernance	119-121; 136-137; 141-143 150-151
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	3.3.1.4. Objectifs, cibles et indicateurs clés de performance (ICP) liés au social 3.4.1.4. Objectifs, cibles et indicateurs clés de performance (ICP) liés à la gouvernance	122-123; 137; 143 152-153



4

Gouvernement d'entreprise

166

4.1 Cadre de Gouvernance

170

4.2 Conseil de Surveillance

184

4.3 Directoire

190

4.4 Rémunération

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Cadre de Gouvernance

4.1.1 Introduction

Solutions30 SE est une société européenne dont le siège social se situe au Luxembourg et dont les actions sont cotées à Paris (Euronext Paris, compartiment C). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.179097 (la **Société**).

La Société a adopté une organisation duale à Conseil de Surveillance et Directoire. La Gouvernance de la Société est tournée vers la croissance rentable et l'opérationnel, avec des cycles de décision courts et efficaces et une réelle proximité avec le terrain. Ce modèle permet à la Société de rester agile et de saisir rapidement les opportunités de marché qui s'offrent à elle, avec l'objectif d'atteindre la taille critique dans toutes les zones géographiques où elle est présente, tout en maintenant une rigueur opérationnelle forte.

Le Conseil de Surveillance est en mesure d'effectuer un travail de qualité car ses membres sont indépendants et engagés, représentent une variété de compétences et sont soutenus par trois comités : le Comité Audit, Risque et Conformité, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégie et ESG.

Le Directoire est assisté dans son travail par deux comités : un Comité Exécutif Groupe et un Comité Exécutif Pays.

La Société a été créée conformément au Règlement (CE) n°2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) (le Règlement SE).

À cet égard, elle est régie par les dispositions de la loi luxembourgeoise relative aux sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi de 1915), applicable aux sociétés anonymes, et par les dispositions spécifiquement applicables aux sociétés européennes du Règlement SE.

Les règles de gouvernance d'entreprise de la Société reposent également sur (i) les statuts de l'Entreprise (les Statuts), (ii) la charte de gouvernance d'entreprise du Directoire (la Charte du Directoire), (iii) la charte de gouvernance d'entreprise du Conseil de surveillance (la Charte du Conseil de Surveillance), (iv) le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise (le Rapport sur la gouvernance d'entreprise) et les politiques internes de l'Entreprise.

À la date du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise, la Société se conforme aux recommandations relatives au gouvernement d'entreprise visées dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées élaboré par l'Afep et le Medef en décembre 2008, mis à jour en décembre 2022 (Code

Afep-Medef). La section 4.1.2 du présent Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise précise les dispositions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Le Code Afep-Medef peut être consulté sur les sites Internet de l'Afep (www.afep.com) et du Medef (www.medef.com)

Les Statuts sont disponibles sur le site Internet de la Société :

<https://www.solutions30.com/articles-of-association/>

La Charte du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la Société :

<https://solutions30.com/SupervisoryBoard-Governance-Charter>

La Charte du Directoire est disponible sur le site Internet de la Société :

<https://www.solutions30.com/GMB-Governance-Charter>

Les Codes de Conduite de la Société, la Politique de lutte contre la corruption, la Politique et la Plateforme de dénonciation sont disponibles sur le site Internet de la Société :

<https://www.solutions30.com/policies>

4.1.2. Code de Gouvernement d'Entreprise

La Société se réfère au Code AFEP-MEDEF. Le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise précise les dispositions du Code AFEP-MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles celles-ci l'ont été. Le tableau ci-après présente les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui ne sont pas suivies par Solutions30 SE ainsi que ses pratiques actuelles et leur justification.

Compte tenu du modèle de Gouvernance duale retenu par Solutions30, avec à la fois un Directoire et un Conseil de Surveillance, il appartient au conseil de surveillance de prendre connaissance des recommandations figurant dans le Code AFEP-MEDEF, dès lors qu'elles sont validées par cet organe.

Recommandations du code AFEP-MEDEF écartées ou non appliquées	Explications relatives à la non-application de certaines recommandations
<p>Article 9</p> <p>Article 14.3</p> <p>9.1 Dans un groupe, les administrateurs représentant les salariés élus ou désignés en application des exigences légales siègent au conseil de la société qui déclare se référer aux dispositions du présent code dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise. Lorsque plusieurs sociétés du groupe appliquent ces dispositions, les conseils déterminent la ou les sociétés éligibles à cette recommandation.</p> <p>9.2 Les administrateurs représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés ont le droit de voter lors des réunions du conseil d'administration, instance collégiale à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de l'entreprise. Comme tout administrateur, ils peuvent être désignés par le conseil pour participer à des comités.</p> <p>9.3 Sous réserve des dispositions légales qui leur sont propres, les administrateurs représentant les actionnaires salariés et les administrateurs représentant les salariés disposent des mêmes droits, sont soumis aux mêmes obligations, notamment en matière de confidentialité, et encourent les mêmes responsabilités que les autres membres du conseil.</p> <p>14.3 Les administrateurs représentant les salariés ou représentant les salariés actionnaires bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat</p>	<p>Solutions30 SE est une société enregistrée au Luxembourg et est donc soumise à la loi 1915 (telle que définie ci-dessus) ainsi qu'à d'autres lois applicables au Luxembourg. À ce titre, Solutions30 SE n'a pas de représentation des salariés au Conseil de Surveillance.</p>
<p>Article 24</p> <p>L'OBLIGATION DE DETENTION D' ACTIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX</p> <p>Le conseil d'administration fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat.</p> <p>Le conseil peut fonder ses décisions sur diverses références, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rémunération annuelle ; - un nombre d'actions déterminé ; - un pourcentage de la plus-value nette d'impôts et des frais relatifs à la transaction, s'il s'agit d'actions exercées ou d'actions de performance ; - une combinaison de ces références. <p>Tant que cet objectif de détention d'actions n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions d'actions de performance telle que déterminée par le conseil. Cette information figure dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société.</p>	<p>À la date du présent rapport, le Président du Directoire détient 17 323 240 actions de l'Entreprise, représentant 16,2 % du capital social.</p> <p>À la date du présent rapport, les autres membres du Directoire détiennent ensemble 31 160 actions, représentant 0,03 % du capital social de la Société.</p> <p>Ensemble, les membres du Directoire détiennent 17 354 400 actions, représentant 16,2 % du capital social de la Société. Les membres du Directoire sont par conséquent associés au développement de la Société sur le long terme.</p> <p>À cette fin, la politique de rémunération du Groupe encourage tous les membres du Directoire à acquérir et à détenir un nombre d'actions (i) égal à leur rémunération annuelle fixe respective au cours de la quatrième année suivant leur nomination et (ii) pour le Président du Directoire - égale au double de sa rémunération fixe au cours de la quatrième année. Cette disposition vise à garantir que les membres du Directoire deviennent actionnaires de la Société, qu'ils se sentent concernés et que leurs intérêts soient alignés sur ceux des actionnaires.</p>
<p>Article 25.4</p> <p>Le conseil prévoit également que le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite. En tout état de cause, aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 65 ans.</p>	<p>Solutions30 SE est une société enregistrée au Luxembourg et est donc soumise à la loi 1915 (telle que définie ci-dessus) ainsi qu'à d'autres lois applicables au Luxembourg. Les contrats des membres du Directoire sont également soumis à la loi luxembourgeoise et cette loi ne prévoit pas de limitations similaires en ce qui concerne la règle de non-concurrence qui, en vertu de la loi luxembourgeoise, est purement contractuelle. Par conséquent, les contrats mentionnés ci-dessus ne prévoient pas de telles limitations liées à l'âge.</p>

4.1.3. Évaluation du fonctionnement et des travaux du Conseil de Surveillance et Directoire

Conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF et à sa propre charte de gouvernance d'entreprise, le Conseil de Surveillance a procédé, au cours du troisième trimestre 2024, à une auto-évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités respectifs et a décidé que le Directoire devrait également faire l'objet d'une auto-évaluation. Ce processus d'évaluation a été effectué sous la supervision générale de Thomas Kremer, membre indépendant et Président du Conseil de Surveillance, membre du Comité Audit, Risques et Conformité, du Comité des Nominations et des Rémunérations ainsi que du Comité Stratégie et ESG.

L'objectif de cette auto-évaluation était d'évaluer la capacité des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire à assurer un contrôle efficace de la gouvernance, de la stratégie et des performances de la Société tout en répondant aux attentes des autorités réglementaires, des actionnaires et du marché.

Ce processus d'évaluation a consisté (i) à faire remplir un questionnaire détaillé à chacun des membres des conseils respectifs afin de recueillir leurs opinions, commentaires et suggestions concernant leur composition, leur organisation et leur fonctionnement ainsi que la gouvernance générale du Groupe et (ii) à faire débattre les résultats de l'auto-évaluation par tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance respectivement.

La mise en place de l'auto-évaluation visait à atteindre trois objectifs clés :

- évaluer la manière dont le Directoire, le Conseil de Surveillance et ses comités fonctionnent afin de
- vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues, et enfin
- mesurer la contribution de chaque membre aux travaux des instances dirigeantes respectives.

L'auto-évaluation s'est concentrée sur les domaines suivants :

- l'accomplissement de leur mission
- le suivi des risques et des opportunités
- le fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Directoire
- la composition du Conseil de Surveillance et du Directoire : diversité des profils et des compétences, rémunération
- la conduite de leurs réunions respectives : ordre du jour, organisation, accès à l'information, taux d'assiduité, contenu et qualité des discussions, etc.
- les relations et interactions entre le Conseil de Surveillance et le Directoire
- performance des comités du Conseil de Surveillance

Par ailleurs, ce processus d'évaluation a porté sur la gouvernance générale de Solutions30 et sa mise en œuvre ainsi que sur la qualité et la quantité des informations fournies aux membres du Conseil de Surveillance.

Les conclusions de cet exercice d'évaluation ont été présentées et discutées lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 6 novembre 2024 et de la réunion du Directoire du 30 octobre 2024. Les conclusions de l'évaluation sont les suivantes :

- Les modifications apportées à la composition et à l'expertise du Conseil de Surveillance depuis les dernières évaluations menées en 2021 et 2023 sont jugées positives compte tenu du fait que des compétences supplémentaires ont été ajoutées, notamment en matière de stratégie, de conformité, d'ESG, de gestion des risques, de finance d'entreprise et de gouvernance générale.
- Le nombre de membres et la composition actuelle du Directoire en matière de profil et d'expérience sont jugés appropriés.
- Le processus de rajeunissement et de la représentation égale des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes dans le cadre d'une planification durable de la succession se poursuit, en particulier au moment du renouvellement des mandats.
- Les membres du Conseil de Surveillance disposent des compétences, des connaissances et de l'expérience essentielles pour lui permettre d'exercer efficacement ses fonctions.
- Les deux organes de gouvernance fonctionnent bien en équipe, leurs membres collaborant efficacement et tirant parti de l'expertise de chacun au cours de leurs réunions respectives.

Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance se félicitent de la résistance et de la solidité du groupe au cours des dernières années, notamment de l'accélération des améliorations majeures de sa gouvernance et de ses processus clés, y compris, mais sans s'y limiter, les contrôles internes, la gestion des risques, le cadre ESG, comme indiqué au chapitre 2.4.1 et le rapport sur le développement durable du présent rapport annuel.

Les recommandations suivantes ont été formulées en ce qui concerne la Gouvernance générale, principalement :

- continuer à consacrer plus de temps aux discussions stratégiques à long terme et aux approfondissements de la gestion des risques, en veillant à ce que les risques émergents et existants soient correctement évalués et discutés
- Surveillance, du Directoire et des Comités Exécutifs, en particulier sa diversité en ce qui concerne la représentation paritaire des hommes et des femmes, afin de suivre la directive européenne 2022/2381 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes, et
- continuer à se concentrer sur la Gouvernance, la Gestion des Risques et la Conformité (GRC), ainsi que sur les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin de garantir une gestion responsable et efficace et de répondre aux attentes de toutes les parties prenantes.

Conformément aux conclusions et recommandations susmentionnées et dans le cadre des efforts continus visant à renforcer sa structure organisationnelle, de nombreuses mesures ont été prises par Solutions30 durant l'année 2024 et au cours du premier trimestre 2025, y compris, mais sans s'y limiter :

- i. la création d'un département d'audit interne pour soutenir le succès à long terme de Solutions30 et s'assurer que les risques sont gérés efficacement – pour plus de détails, voir le chapitre 2.3.2.3 du présent rapport.
- ii. une série complète d'audits et d'évaluations réalisés dans l'ensemble du Groupe par l'équipe d'audit interne, axée sur l'examen des niveaux de conformité des contrôles internes mis au point dans le cadre du projet GRC.
- iii. la nomination de M. Thomas Kremer en tant que Président du Conseil de Surveillance, membre indépendant du Conseil de Surveillance depuis 2022, qui continue d'apporter sa grande expertise en matière de conformité et de gestion des risques, et de garantir les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise et la viabilité à long terme du Groupe.
- iv. la nomination de Mme Pascale Mourvillier en tant que Présidente du Comité Audit, Risques et Conformité et de Mme Paola Bruno en tant que Vice-Présidente du Conseil de Surveillance. Avec la composition actuelle du Conseil de Surveillance qui compte 7 membres, tous indépendants, dont 3 femmes, représentant 43% des membres du Conseil de Surveillance, le Groupe est déjà en conformité avec la directive européenne « Women on Boards » qui stipule que la proportion de sièges d'administrateurs non exécutifs détenus par des femmes doit être (i) d'au moins 40 % ou (ii) d'au moins 33 % des sièges d'administrateurs non exécutifs et exécutifs détenus par des femmes.
- v. l'engagement fort et continu du Groupe sur les questions ESG comme expliqué en détail dans le rapport sur le développement durable au chapitre 3.
- vi. l'intégration continue dans les objectifs annuels du Directoire de Solutions30 et des responsables locaux des pays (i) des cibles GRC axées, entre autres, sur les sujets de conformité et les contrôles internes ainsi que (ii) des cibles ESG axées, entre autres, sur la féminisation et la parité hommes-femmes des organes de direction au sein du Groupe, comme expliqué en détail au chapitre 4.4.4.2.
- vii. la réorganisation de la composition et des responsabilités du Comité Exécutif du Groupe et la nomination de nouveaux membres, incluant deux femmes, dont une à la présidence du Comité. Aujourd'hui, le Comité compte huit membres, dont 50% sont des femmes. Pour plus de détails, voir le chapitre 4.3.3.

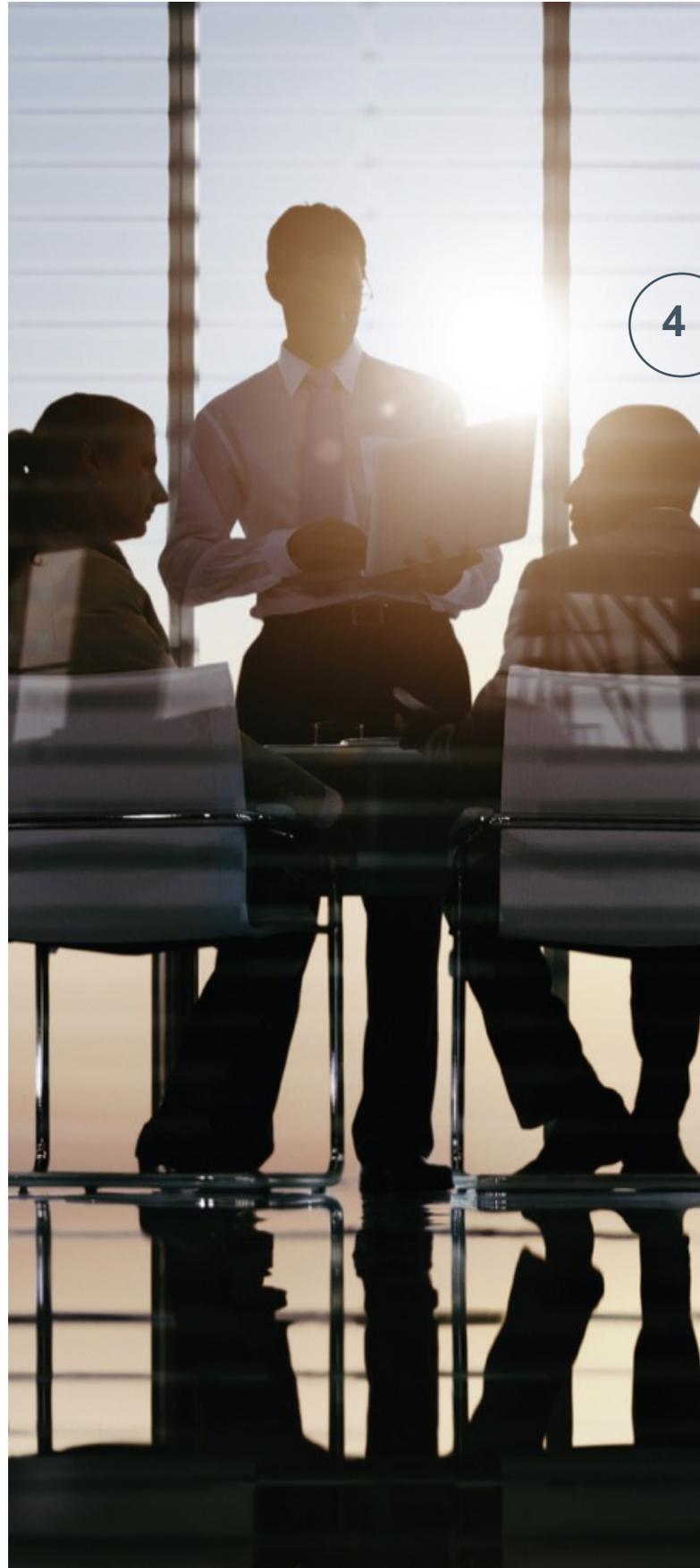
À l'issue de ce processus, le Conseil de Surveillance a décidé, pour donner suite aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, que les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire seront évalués au moins une fois par an, sur les trois objectifs énoncés dans le Code AFEP-MEDEF et mentionnés ci-dessus.

En outre, le travail des instances dirigeantes fera l'objet d'une évaluation formelle, supervisée par le Comité des

Nominations et des Rémunérations, selon l'une des deux méthodes suivantes :

- auto-évaluation
- évaluation réalisée par un cabinet spécialisé (consultant externe).

De plus, il a été décidé que des analyses continues seront effectuées par la direction dans le cadre des opérations de routine, intégrées aux processus opérationnels et réalisées en temps réel, et en fonction de l'évolution des conditions.



4.2 Conseil de Surveillance

4.2.1 Charte du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté une charte interne, entrée en vigueur le 23 avril 2019, révisée et amendée le 3 avril 2024. Cette Charte du Conseil de Surveillance précise les règles et principes de fonctionnement du Conseil de Surveillance, en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables et des Statuts. Les informations ci-après constituent un résumé de cette Charte du Conseil de Surveillance et ne visent donc pas à l'exhaustivité.

4.2.2 Membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est un organe collégial composé d'au moins trois membres nommés et révoqués par l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale), sur proposition non contraignante du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés sur la base de critères objectifs tels que leur expertise, leurs compétences, leur expérience, leur diversité et leur indépendance.

Les membres du Conseil de Surveillance exercent leurs fonctions pendant une période maximale de quatre ans, comme décrit dans les Statuts et peuvent être reconduits dans leurs fonctions. Dans ce cas, la manière dont le (ou la) candidat(e) a rempli ses fonctions est évaluée et prise en compte.

La composition du Conseil de Surveillance sera telle que l'expérience, les compétences, les aptitudes, la diversité et l'indépendance combinées de ses membres lui permettront de s'acquitter au mieux de ses devoirs et responsabilités à l'égard de la Société et de toutes les parties prenantes, conformément aux lois et réglementations en vigueur (y compris les règles du marché Euronext sur lequel les titres de la Société sont cotés et négociés).

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de sept membres, dont un Président et une Vice-Présidente.

4.2.3 Comités du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois comités spécialisés, chacun agissant dans son domaine d'expertise spécifique. Les comités permanents du Conseil de Surveillance sont le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Comité Audit, Risques et Conformité ainsi que le Comité Stratégie et ESG (les Comités). Leurs règles de fonctionnement figurent en annexes de la Charte du Conseil de Surveillance.

Ces Comités sont destinés à aider le Conseil de Surveillance à superviser le Directoire de la Société en conseillant et préparant les décisions sur les questions qui relèvent de leur compétence.

Suite à l'élargissement en 2022 des prérogatives des comités du Conseil de Surveillance à des sujets tels que le risque, la conformité et l'ESG et à la création du Comité Audit, Risques et Conformité et d'un Comité Stratégie et ESG, le Conseil de Surveillance a consacré son temps et son expertise à ces questions conformément aux objectifs et aux engagements du Groupe.

Ainsi, les fonctions principales des Comités du Conseil de Surveillance sont notamment les suivantes :

- Comité Stratégie et ESG : surveiller et évaluer les évolutions et la stratégie de la Société, y compris au regard des critères ESG, et anticiper les risques, y compris la revue annuelle des plans stratégiques et des objectifs ESG, l'analyse des projets d'investissement, la surveillance du Directoire de la Société et le contrôle des décisions en matière de stratégie et d'ESG.
- Comité Audit, Risques et Conformité : assister le Conseil de Surveillance dans la vérification du reporting financier, des procédures de contrôle interne, des processus de conformité et de la gestion des risques. Une bonne pratique du Comité Audit, Risques et Conformité consiste notamment à se réunir avec les auditeurs, avec et sans le management de Solutions30.

En fonction des sujets abordés lors des réunions du Comité Audit, Risques et Conformité, les fonctions clés du Groupe sont régulièrement invitées à assister à ces réunions telles que, par exemple, le Directeur Général Finance (DGF), le Secrétaire Général, le Directeur Consolidation, la Directrice Risques, Conformité et ESG et le Directeur Juridique Groupe.

La participation de ces personnes est cruciale lorsqu'il s'agit d'aborder les sujets liés à l'ESG, à la gouvernance ainsi qu'aux contrôles internes et de répondre à des questions spécifiques liées à la performance financière du Groupe. Le DGF joue un rôle clé dans les réunions du Comité Audit, Risques et Conformité en raison de sa responsabilité directe pour les questions financières du Groupe.

- Comité des Nominations et des Rémunérations : assister le Conseil de Surveillance et formuler des propositions relatives à la composition des organes de gouvernance, au plan de succession des dirigeants de la Société, aux rémunérations des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

4.2.4 Informations sur les membres du Conseil de Surveillance

À ce jour, le Conseil de Surveillance est composé de sept membres :



THOMAS KREMER

Président du Conseil de Surveillance
Membre indépendant
Membre du Comité Audit, Risque et Conformité
Membre du Comité Stratégique et ESG
Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

Âge : 67 ans

Nationalité : Allemande

1ère nomination : 16 juin 2022

Échéance du mandat : 2026

Nombre d'actions détenues : -

Taux d'assiduité : 100%

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Thomas Kremer est Docteur en Droit diplômé de l'Université de Bonn en 1994. Au début de sa carrière, le Dr Thomas Kremer a rejoint le service juridique de ThyssenKrupp AG avant de devenir le Directeur Juridique en 2003 pour s'occuper notamment de la mise en place du programme de conformité du groupe et occuper le poste Chief Compliance Officer à compter de 2007. En 2009, il a pris en charge la gestion du centre d'expertise juridique et de conformité de l'entreprise. En 2012, il a rejoint Deutsche Telekom AG en tant que membre du directoire et était responsable de la confidentialité des données, des affaires juridiques, de la conformité, de l'audit interne et de la gestion des risques. Entre janvier 2014 et mars 2015, il assure, en parallèle de ses fonctions, l'intérim du directeur des ressources humaines. De mai 2015 jusqu'à sa retraite en mars 2020, il a également été membre du conseil de surveillance de T-Systems International GmbH, membre des sous-comités de la sécurité et des ressources humaines. En plus de ses fonctions opérationnelles, Thomas Kremer a été membre de la commission du gouvernement allemand sur la gouvernance d'entreprise (Deutscher Corporate Governance Kodex, ou DCGK). Il a également été président de l'association pour la sécurité du réseau appelée « Deutschland sicher im Netz ». Le Dr Thomas Kremer est actuellement maître de conférences à l'Université de Bonn en droit des affaires et en gouvernance d'entreprise.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Deutsche Telekom AG - membre du Directoire
- T-Systems International GmbH - membre du Conseil de Surveillance



PAOLA BRUNO

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
Membre Indépendante
Membre du Comité Stratégie et ESG
Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

Âge : 58 ans

Nationalité : Italienne

1ère nomination : 16 juin 2023

Échéance du mandat : 2027

Nombre d'actions détenues : -

Taux d'assiduité : 100 %

Paola Bruno a été nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2023. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Paola Bruno a débuté sa carrière en 1993 chez UBS à Londres et Zurich en tant qu'Associate – Corporate Finance où elle intervenait sur des missions dans les secteurs des télécoms et de la finance. En 1996, elle a rejoint Merrill Lynch à Londres où elle a occupé le poste de directrice, dirigeant le groupe italien FIG, avant de devenir PDG d'ABM à Milan. Elle a ensuite rejoint le conseil d'administration de Banca Italease en 2004, où elle était responsable du développement commercial, y compris des fusions et acquisitions, des relations avec les investisseurs, de la planification stratégique et de la conformité en temps de crise. En 2010, elle est devenue DGF et membre du conseil d'administration de PMS, une société de communication cotée sur le marché AIM de Milan, et a également fondé Geneva Equities Europe, un fonds d'investissement privé. Depuis 2013, elle est PDG et fondatrice d'Augmented Finance, une société de conseil qui travaille avec des institutions financières, des fonds d'investissement et des entreprises technologiques européennes et américaines.

Paola Bruno est diplômée en sciences politiques et en économie internationale de l'université La Sapienza de Rome. Elle détient également un Master en Finance obtenu au Chartered Institute for Securities & Investment (The CISI) à Londres et dispose de plusieurs certifications professionnelles dans les domaines de l'assurance, de la finance et de l'immobilier.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, en dehors du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- BANCO DESIO – Membre du conseil
- MESSAGGERIE ITALIANE SPA – Membre du conseil
- CLESSIDRA PRIVATE EQUITY SGR – Membre du conseil

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- SECNEWGATE GLOBAL STRATEGY SPA – Membre du conseil
- RETELIT – Membre du conseil
- COIMA RES SIIQ – Membre du conseil
- BANCA CREVAL – Membre du conseil
- ALERION CLEAN POWER – Membre du conseil
- INWIT – Membre du conseil
- DOBANK – Membre du conseil



ALEXANDER SATOR

Membre du Conseil de Surveillance (ancien Président)
Membre Indépendant
Président du Comité des Nominations et des Rémunérations

Âge : 54 ans

Nationalité : Allemande

1ère nomination : 15 mai 2015 en tant que membre du Conseil de Surveillance

Échéance du mandat : 2027

Nombre d'actions détenues :

-

Taux d'assiduité : 100%

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2015 et de Président du Conseil de Surveillance par délibération du Conseil de Surveillance du 20 juillet 2018.

Ses mandats, renouvelés lors des assemblées générales ordinaires du 27 mai 2019 et du 16 juin 2023, arriveront à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Alexander Sator est diplômé en physique et inventeur de plusieurs technologies laser renommées. En 1996, il fonde Sator Laser, société spécialisée dans les systèmes laser industriels, et devient Directeur Technique du groupe lors de son acquisition par Domino Printing Science PLC en 2001. En 2005, il devient PDG de la Société 4G Systems avant de la céder à Deutsche Telekom en 2006. Il a ensuite fondé SapfiKapital Management, un family office qui investit dans le secteur des télécommunications.

Parallèlement, il a été conseiller stratégique de Deutsche Telekom et président de Cinterion Wireless Modules, un spin-off de Siemens. En 2018, Alexander Sator a fondé 1nce, joint-venture avec Deutsche Telekom et 1er opérateur majeur pour l'Internet des objets, dont il est actuellement PDG.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, [au sein du Groupe Solutions30](#)

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, [au sein du Groupe Solutions30](#)

Mandats actuels

- 1nce GmbH – Président du Directoire
- 1nce SIA – Président du Directoire
- Norbit GMBH - Président du Directoire
- Sapfi Kapital Man. GMBH - Président du Directoire
- Voltavest GmbH – Administrateur délégué
- DC42 GmbH – Administrateur délégué
- Joma-Pasca GmbH – Administrateur délégué
- Sigma51 GmbH – Administrateur délégué
- RHO1 GmbH – Administrateur délégué
- SIA 1NCE LatviaValdes priekšsēdētājs – Président du Conseil d'Administration
- 1NCE Inc. – Membre du Conseil d'Administration (Vice-Président)
- InoAlfa GmbH - Président du Directoire

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- DGT Future Fund – Membre du Conseil de Surveillance
- SendR SE – Président du Conseil d'Administration
- Satkirit LTD – Membre du Conseil d'Administration
- Reverse Retail GMBH – Membre du conseil d'administration



PASCALE MOURVILLIER

Membre du Conseil de Surveillance
Membre Indépendant
Présidente du Comité Audit, Risques et Conformité
Membre du Comité Stratégie et ESG

Âge : 65 ans

Nationalité : Française, Suisse

1ère nomination : 10 décembre 2021

Échéance du mandat : 2025

Nombre d'actions détenues :

-

Taux d'assiduité : 100%

Nommée en qualité de membre du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 10 décembre 2021, sa nomination a été ratifiée par l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Pascale Mourvillier est diplômée d'HEC (Écoles des hautes études commerciales), Paris. Pascale a démarré sa carrière dans l'audit chez Arthur Andersen puis s'est spécialisée dans les normes IFRS à la CNCC puis en tant que conseillère technique chez Acteo. En 2005, elle rejoint le groupe Suez en tant que responsable du Centre d'expertise IFRS et pendant 10 ans elle a accompagné le groupe dans de nombreuses opérations structurantes. Depuis 2014, elle intervient en tant que conseil indépendant en information financière au service de nombreuses ETI et grandes entreprises. Elle a été membre de la Commission Comptable de la SFAF de 2005 à 2024.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Gamabilis – Membre du Conseil Consultatif

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- PAM Expertise - Président



YVES KERVEILLANT

Membre du Conseil de Surveillance
Membre Indépendant
Membre du Comité Audit, Risque et Conformité
Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

Âge : 72 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 27 mai 2019

Échéance du mandat : 2027

Nombre d'actions détenues :

-

Taux d'assiduité : 100%

Nommé aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2019 et du 16 juin 2023.

Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026.

Yves Kerveillant est diplômé d'HEC (Écoles des hautes études commerciales), Paris, et titulaire de diplômes en droit et en comptabilité. Avant de rejoindre la Société de conseil Equideals et d'en prendre la présidence en 2009, Yves a dirigé pendant plus de vingt ans un groupe de cabinets d'expertise comptable. Il a en parallèle exercé des fonctions de commissaire aux comptes auprès de quatre-vingts sociétés, dont plusieurs cotées en bourse. Ses champs d'expertise recouvrent notamment l'aide au développement d'entreprises, le conseil en acquisitions / cessions de PME, l'élaboration de plans de reprise et de restructuration d'entreprises en difficulté.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- SAS YK Conseil - Président ; SAS YK Conseil est un Président de SAS Ker Invest qui est lui-même Président de SAS Equideals
- SCI Bison buté – Gérant
- SCI 30 rue de la Bourboule – Gérant
- SCI Expertise Nouvelle France – Gérant
- SCI Edison Communication – Président
- SNC Unu Testardu – Président

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- SCI l'Erable – Président
- SAS Immortelles de Calenzana – Président
- SAS Immortelles Corses – Président
- SNC Ker West – Gérant
- SCI Vemag – Gérant



CAROLINE TISSOT

Membre du Conseil de Surveillance
Membre indépendante
Membre du Comité Stratégie et ESG

Âge : 54 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 19 mai 2017

Échéance du mandat : 2025

Nombre d'actions détenues :

-

Taux d'assiduité : 100%

Nommée aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2017.

Son mandat, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021, arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Caroline Tissot est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de l'Université Paris Dauphine. Elle a débuté sa carrière en 1995 en tant que consultante chez Deloitte France avant de rejoindre le siège européen de General Electric à Bruxelles en 2003, où elle a passé près de dix ans au sein de la fonction achats. Elle a acquis une expertise particulière dans ce domaine, ainsi qu'une vaste expérience internationale. En 2012, elle a été nommée directrice des achats de Bouygues Telecom. En septembre 2016, elle a rejoint AccorHotels pour prendre la responsabilité des achats du groupe. En janvier 2023, elle a rejoint le Conseil d'Administration de Accor en tant que Directrice des Achats.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant



JEAN-PAUL COTTET

Membre du Conseil de Surveillance
Membre Indépendant
Président du Comité Stratégie et ESG

Âge : 70 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 18 mai 2018

Échéance du mandat : 2025

Nombre d'actions détenues :

-

Taux d'assiduité : 100%

Coopté en qualité de Membre du Conseil de Surveillance lors de la réunion du Conseil de Surveillance du 18 avril 2018, nomination ratifiée par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2018.

Son mandat, renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2021, arrivera à échéance lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Diplômé de l'École Polytechnique, de Mines ParisTech et de Télécom ParisTech, Jean-Paul Cottet a débuté sa carrière dans le secteur nucléaire, puis a travaillé pour France Télécom/Orange en tant que Directeur des Opérations réseau à Marseille. Il a occupé divers postes de direction, dont la Direction de Paris après avoir été Directeur des Ventes France et en charge de l'ouverture du Capital au Grand Public. Il a également été Directeur des Réseaux en France. Il a ensuite occupé différents postes au sein du comité exécutif du groupe en tant que Secrétaire Général, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur de l'International, et Directeur du Marketing de l'Innovation et des Contenus. Il est actuellement consultant en Management des Nouvelles Technologies.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Pentekaitech - CEO
- Fondation de l'École Polytechnique – Délégué général
- Fondation du Patrimoine (France) – Directeur de projet

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Président et/ou administrateur de plusieurs sociétés du Groupe Orange (audiovisuel (OSC), filiales Orange en Afrique, Viaccess-Orca)
- Orange – Conseiller

Tableau résumé :

Membre du Conseil de Surveillance	Nationalité	Genre	Année de 1ère nomination	Date de Fin de mandat	Ancienneté	Membre indépendant	Comités du Conseil de Surveillance			Expérience
							Comité Audit, Risques et Conformité	Comité des Nominations et des Rémunérations	Comité Stratégie et ESG	
Thomas Kremer	Allemand	M	2022	2026	3 ans	Oui	Membre	Membre	Membre	Membre du conseil d'administration - Deutsche Telekom AG, membre du conseil de surveillance de T-Systems International GmbH, membre de la commission du gouvernement allemand sur la gouvernance d'entreprise
Paola Bruno	Italien	F	2023	2027	2 ans	Oui		Membre	Membre	Associé en finance d'entreprise à UBS Londres et Zurich, Membre du conseil d'administration chez Banco Desso Responsable du développement des entreprises et ancien membre du conseil d'administration - Banca Italease DGF et membre du conseil chez PMS
Alexander Sator	Allemand	M	2015	2027	10 ans	Oui		Président		Entrepreneur, CEO de 1nce (JV avec Deutsche Telekom)
Pascale Mourvillier	Française	F	2021	2025	4 ans	Oui	Président		Membre	Auditeur chez Arthur Andersen, responsable du centre d'expertise normes IFRS chez Suez.
Yves Kerveillant	Français	M	2019	2027	6 ans	Oui	Membre	Membre		Expert-comptable, Président d'Equideals
Caroline Tissot	Française	F	2017	2025	8 ans	Oui			Membre	Directrice générale des achats, Accor Hotels Group, Bouygues Telecom
Jean Paul Cottet	Français	M	2018	2025	7 ans	Oui			Président	Membre du comité exécutif d'Orange, Conseiller Personnel du PDG d'Orange

Matrice des expériences et expertises des membres du Conseil de Surveillance

La complémentarité des compétences des membres du Conseil de Surveillance a également été renforcée au fil des années. Ces membres disposent d'une expertise variée dans les domaines clés de la Société :

Membre du Conseil de Surveillance	Expérience				Expertises				
	Secteurs d'activité	Internationale	Clients	Direction Générale	Audit & Finance	Organisation & RH	ESG	Juridique & Compliance	Marketing & Ventes
Thomas Kremer	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Paola Bruno	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	
Alexander Sator	✓	✓	✓	✓					✓
Pascale Mourvillier	✓	✓			✓		✓	✓	
Yves Kerveillant	✓	✓			✓			✓	
Caroline Tissot	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Jean Paul Cottet	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓

Définitions :

Secteurs d'activité : expérience acquise dans les secteurs d'activité sur lesquels le Groupe opère : énergie, télécoms, IT, retail, sécurité.

Internationale : expérience acquise au sein de groupes internationaux ou à l'extérieur de son pays d'origine.

Clients : expérience acquise en travaillant chez, ou avec, les clients principaux du Groupe.

Direction générale : expérience de Direction Générale au sein de Groupe présent sur le plan international ou en forte croissance, création et développement d'entreprises.

Audit & Finance : expertise et/ou expérience de la finance d'entreprise, des processus d'audit et de contrôle, de la gestion des risques et des assurances, de la comptabilité, des fusions-acquisitions et du secteur de la banque.

Organisation & RH : expertise dans le secteur des ressources humaines, dans l'organisation de sociétés de croissance ou dans la transformation de sociétés de croissance.

ESG : expertise et/ou expérience dans le secteur social, environnemental et de gouvernance d'entreprise.

Juridique & Compliance : expérience ou expertise dans le domaine du droit et de la conformité.

Marketing & Ventes : expertise et/ou expérience dans les métiers du marketing et des ventes.

4.2.5 Modifications survenues dans la Composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités au cours de l'exercice

La composition du Conseil de Surveillance n'a pas changé en tant que telle en 2024, et le Conseil de Surveillance continue d'être composé de 7 membres indépendants, dont 3 femmes. Néanmoins, en 2024, le Conseil de Surveillance, suivant les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, a pris les décisions suivantes concernant sa composition :

- a pris acte de la démission de M. Alexander Sator en tant que Président du Conseil de Surveillance
- a reconnu que M. Sator demeurait membre du Conseil de Surveillance et conservait son rôle de Président du Comité des Nominations et des Rémunérations
- a approuvé la nomination de M. Thomas Kremer en tant que Président du Conseil de Surveillance et

membre du Comité des Nominations et des Rémunérations

- a pris acte de la démission de M. Yves Kerveillant de son poste de Président du Comité Audit, Risques & Conformité, tout en restant membre de ce comité et du Conseil de Surveillance
- a approuvé la nomination de Mme Pascale Mourvillier en tant que Présidente du Comité Audit, Risques & Conformité

En outre, au premier trimestre 2025, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer Mme Paola Bruno Vice-Présidente du Conseil de Surveillance.

En conséquence, le Conseil de Surveillance et ses comités sont désormais composés comme suit :

Thomas Kremer, Président du Conseil de Surveillance
Paola Bruno, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Comité Audit, Risques et Conformité :

Pascale Mourvillier, Présidente
Yves Kerveillant, Membre
Thomas Kremer, Membre

Comité des Nominations et des Rémunérations :

Alexander Sator, Président
Yves Kerveillant, Membre
Paola Bruno, Membre
Thomas Kremer, Membre

Comité Stratégie et ESG :

Jean-Paul Cottet, Président
Pascale Mourvillier, Membre
Thomas Kremer, Membre
Caroline Tissot, Membre
Paola Bruno, Membre

Les décisions ci-dessus visent à démontrer (i) la stabilité de la gouvernance de la Société et le maintien de pratiques de gouvernance solides, alignées sur ses objectifs stratégiques, et (ii) l'engagement de la Société à préserver l'indépendance des membres de son Conseil de Surveillance et à accroître sa diversité en promouvant des membres féminins.

4.2.6 Évolutions à venir dans la Composition du Conseil de Surveillance

Il est rappelé que le Conseil de Surveillance souhaite maintenir une expertise large en son sein, dont son caractère international, sa diversité de profils et de genres, en conservant une part prépondérante de membres indépendants.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations continuera à renforcer les compétences présentes au sein du Conseil de Surveillance, notamment en termes de responsabilité d'entreprise, de gouvernance, de gestion des risques, de conformité et de secteurs d'activité du Groupe, en mettant l'accent sur l'énergie.

4.2.7 Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, procède chaque année à un examen de l'indépendance de ses membres sur la base des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP-MEDEF et énumérés ci-dessous.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations examine notamment si les sociétés, hors sociétés du Groupe Solutions30, dans lesquelles les membres du Conseil de Surveillance occupent des mandats peuvent avoir des relations d'affaires avec la Société et, le cas échéant, si ces relations ne compromettent pas l'indépendance des membres concernés.

Les critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF suivis par la Société :

Critère 1 : Salarié ou dirigeant mandataire social au cours des 5 années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes :

- Un salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société
- Un employé, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que l'entreprise consolide
- Un employé, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de l'entreprise mère de la société ou d'une société consolidée par cette entreprise mère

Critère 2 : Directions croisées

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) doit être explicitement mentionnée dans le rapport annuel.

Critère 4 : Liens familiaux

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des 5 années précédentes.

Critère 6 : Durée du mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte d'indépendance de l'administrateur intervient à la date anniversaire des douze ans.

Critère 7 : Statut de dirigeant non exécutif

Un dirigeant non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il reçoit une rémunération variable en espèces ou sous forme de titres ou de toute rémunération liée à la performance de l'entreprise ou du groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire principal

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de l'entreprise ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de l'entreprise. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Évaluation de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Lors de sa séance du 3 avril 2024, le Conseil de Surveillance, ayant analysé l'évaluation faite par le Comité des Nominations et des Rémunérations, a confirmé l'indépendance des sept membres du Conseil de Surveillance (100 %) au regard des critères énumérés ci-dessus.

Le Conseil de Surveillance a en outre constaté qu'en 2024 et à la date du présent rapport, il n'existe aucune relation d'affaires directe ou indirecte entre Solutions30 et les membres de son Conseil de Surveillance et aucune relation d'affaires significative entre Solutions30 et les sociétés dans lesquelles ces membres exercent un mandat.

Dans le cadre de l'établissement de sa recommandation au Conseil de Surveillance, le Comité des Nominations et Rémunérations considère que tous les mandats détenus par les membres du Conseil de Surveillance dans d'autres sociétés ayant potentiellement des relations d'affaires avec Solutions30, ne sont pas automatiquement considérés comme compromettant l'indépendance et/ou

l'exercice des fonctions des membres concernés et le Comité des Nominations et des Rémunérations analyse également les transactions conclues par le Groupe avec ces sociétés, le cas échéant. Le Comité des Nominations et des Rémunérations examine d'autres aspects des

relations d'affaires identifiées, le cas échéant, tels que l'importance économique et/ou la dépendance, la durée, le niveau d'implication du membre dans la prise de décision, etc.

Bilan pour 2024	Thomas Kremer	Paola Bruno	Alexander Santor	Pascale Mourvillier	Yves Kerveillant	Caroline Tissot	Jean Paul Cottet
Critère 1 : Salarié ou dirigeant mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2 : Directions croisés	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : Lien familiaux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : Durée du mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : Statut de l'actionnaire principal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

4.2.8 Représentation des genres

Solutions30 s'est toujours engagée à respecter les dispositions de la directive (UE) 2022/2381 (Directive « Women on Boards ») relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées. La directive prévoit, d'ici à 2026, que les sociétés cotées devront mettre en place les mesures nécessaires pour permettre qu'au moins 40 % de leurs postes de dirigeants non exécutifs ou 33 % de tous leurs postes de dirigeants soient occupés par des femmes. Dans le cadre des procédures de sélection et de nomination des dirigeants, la directive précise que l'appréciation des candidats doit se faire sur la base de critères clairs et neutres, les qualifications et le mérite demeurant les critères fondamentaux.

Au cours des dernières années, Solutions30 a continué à renforcer sa gouvernance en s'adjoignant des compétences supplémentaires (conformité, ESG, gestion des risques, stratégie, IFRS, etc.) et en introduisant de nouvelles tâches pour les comités du Conseil de Surveillance. Le Comité Stratégie est devenu le Comité Stratégie et ESG en 2022, plaçant l'ESG au centre des préoccupations du Groupe en l'intégrant dans sa stratégie et, entre autres, en soulignant l'importance de la diversité et de la parité sur les instances de gouvernance de Solutions30. Dans cet esprit, depuis 2021, les actionnaires ont nommé deux femmes supplémentaires au Conseil de Surveillance, Pascale Mourvillier en 2021 et Paola Bruno l'année dernière. Avec la nomination de Paola Bruno à la fin de décembre 2023, le Conseil de Surveillance est composé de 7 membres, dont 3 femmes, représentant 43 % des membres.

Avec la composition actuelle du Conseil de Surveillance, Solutions30 se conforme aujourd'hui à la Directive Women on Boards, avant sa transposition en droit luxembourgeois.

4.2.9 Préparation et organisation des travaux

Le Conseil de Surveillance est un organe collégial, dont le rôle principal est de contrôler de manière permanente la gestion de la Société par le Directoire. Il supervise également l'application des politiques mises en œuvre par le Conseil d'Administration, conseille le Conseil d'Administration sur l'ensemble et veille à ce que toutes les règles et réglementations applicables soient respectées.

Mission du Conseil de Surveillance

Les règles internes du Conseil de Surveillance prévoient que le Conseil de Surveillance exerce les fonctions et pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi 1915, les Statuts et la Charte du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, sans s'immiscer dans cette gestion.

Le Conseil de Surveillance supervise les politiques que mène le Directoire ainsi que la marche générale des affaires et activités de la Société, et il accompagne le Directoire par ses conseils. Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil de Surveillance doit chercher à agir dans l'intérêt de la Société et de ses activités, en tenant compte de l'intérêt de toutes les parties prenantes, y compris des actionnaires de la Société. Le Conseil de Surveillance est responsable de la qualité de son travail.

Le Conseil de Surveillance procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance veille au bon gouvernement d'entreprise du Groupe et aux pratiques du Groupe et de ses cadres et collaborateurs.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de Surveillance sont convoquées par le Président du Conseil de Surveillance, étant entendu que ce dernier peut également convoquer une réunion à la demande d'un membre du Directoire ou d'un tiers des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. En tout état de cause, il doit se réunir au moins quatre fois par an.

La fréquence et la durée des réunions doivent être telles qu'elles permettent un examen et une discussion approfondis des questions relevant de la compétence du Conseil de Surveillance. Les réunions du Conseil de Surveillance sont présidées par le Président. Le Conseil de Surveillance délibère valablement si la majorité de ses membres en fonction sont présents ou représentés. Les membres du Conseil de Surveillance sont réputés présents pour constituer un quorum ou une majorité lors des réunions par visioconférence, conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication, à condition que tous les participants puissent être identifiés et s'entendre les uns les autres simultanément. Chaque réunion du Conseil de Surveillance et des Comités doit être d'une durée suffisante pour permettre un débat utile et significatif des points figurant à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés, chaque membre du Conseil de Surveillance disposant d'une voix. En cas d'égalité du nombre de suffrages pour et contre une décision, la voix du Président

est prépondérante. La Charte du Conseil de Surveillance rappelle les obligations de ses membres. Ces derniers peuvent entendre les principaux dirigeants de la Société si l'intérêt de celle-ci l'exige. Sauf décision contraire du président du Conseil de Surveillance, le Directoire et les autres membres de la direction, selon un accord entre le président ou le vice-président du Conseil de Surveillance et le Directoire, assistent aux réunions du Conseil de Surveillance, nonobstant le droit du Conseil de Surveillance d'inviter des personnes à ses réunions.

4.2.10 Activité du Conseil de Surveillance et de ses Comités en 2024

Le Conseil de Surveillance s'est réuni huit fois au cours de l'exercice 2024, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2024, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Le Comité Audit, Risques et Conformité s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2024, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Le Comité Stratégie et ESG s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2024, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Au cours de l'exercice 2024, le Conseil de Surveillance a tenu deux réunions sans la présence du Directoire, et le Comité Audit, Risques et Conformité a tenu une réunion avec les commissaires aux comptes, sans la présence du Directoire. Ces réunions permettent au Conseil de Surveillance et au Comité Audit, Risques et Conformité de faire une évaluation indépendante de la performance de la direction, de discuter des questions stratégiques et de faire des recommandations ; il s'agit d'une pratique permanente qui sera maintenue à l'avenir.

	Conseil de Surveillance		Comité des Nominations et des Rémunérations		Comité Audit, Risques et Conformité		Comité Stratégie et ESG	
	Nombre de participants / nombre de réunions	Taux d'assiduité	Nombre de participants / nombre de réunions	Taux d'assiduité	Nombre de participants / nombre de réunions	Taux d'assiduité	Nombre de participants / nombre de réunions	Taux d'assiduité
Thomas Kremer	8/8	100%	n/a	n/a	9/9	100%	4/4	100%
Paola Bruno	8/8	100%	5/5	100%	n/a	n/a	4/4	100%
Alexander Sator	8/8	100%	5/5	100%	n/a	n/a	n/a	n/a
Pascale Mourvillier	8/8	100%	n/a	n/a	9/9	100%	4/4	100%
Yves Kerveillant	8/8	100%	5/5	100%	9/9	100%	n/a	n/a
Caroline Tissot	8/8	100%	n/a	n/a	n/a	n/a	4/4	100%
Jean-Paul Cottet	8/8	100%	n/a	n/a	n/a	n/a	4/4	100%

Pour mener à bien ses missions, le Conseil de Surveillance s'appuie sur des Comités spécialisés et peut, le cas échéant, recourir à des cabinets externes.

Les principaux points examinés et décisions prises par le Conseil de Surveillance et ses comités lors de ses réunions en 2024 ont été les suivants :

<p>Conseil de Surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance • Examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de Solutions30 • Examen des états financiers trimestriels • Évaluation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance • Discussion sur le plan d'affaires quadriennal • Examen et approbation du nouveau plan d'incitation à long terme (LTIP) • Suivi du projet Gouvernance, Risques et Conformité et des sujets ESG • Approbation de la rémunération du Directoire • Actualités du Comité Audit, Risques et Conformité, du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Comité Stratégie et ESG • Nomination du vice-président, du président du Comité Audit, Risques et Conformité et du président du Conseil de Surveillance • Renouvellement du mandat de membre du Directoire • Confirmation de la composition des comités du Conseil de Surveillance
<p>Comité des Nominations et des Rémunérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination du vice-président, du président du Comité Audit, Risques et Conformité et du président du Conseil de Surveillance • Renouvellement du mandat de membre du Directoire • Examen de la rémunération des membres du Directoire : examen des critères de performance, du processus d'analyse de la performance et de détermination de la rémunération pour 2024 • Examen du plan d'incitation à long terme (LTIP) • Renforcement des compétences du Conseil de Surveillance et du Directoire pour poursuivre la mise en œuvre du plan de progrès déployé depuis début 2019 par Solutions30 • Examen de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance • Examen du processus d'évaluation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire
<p>Comité Audit, Risques et Conformité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des chiffres d'affaires et des résultats intermédiaires et annuels avant présentation au Conseil de Surveillance • Processus d'audit et processus de clôture de la communication financière • Revue de l'exposition aux risques sociaux et environnementaux, revue de l'impact ESG sur le reporting financier • Suivi du projet Gouvernance, Risques et Conformité • Création d'un service d'audit interne et suivi des mises à jour • Revue et suivi des transactions avec des parties liées • Examen et évaluation de la gestion des risques et de la conformité du groupe • Revue de la stratégie d'audit 2024 • Revue du budget d'audit 2024 • Discussions sur les différents projets du Groupe liés au risque, à la gouvernance, à la conformité et à la finance avec les fonctions clés du Groupe (DFG, Directrice de Risque, Conformité et ESG, Directrice Juridique, etc.)
<p>Comité Stratégie et ESG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion sur les activités commerciales et les marchés, y compris le développement du segment de l'énergie • Examen des cibles potentielles de M&A • Examen et discussion sur la stratégie et le plan d'affaires 2024 • Analyse des initiatives ESG du groupe (y compris la réduction des émissions de CO2) et de leurs progrès • Discussion sur les KPI ESG

4

4.2.11 Informations sur les contrats de services

A la connaissance de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, aucune convention n'est intervenue directement ou indirectement, entre d'une part, l'un des Membres du Conseil de Surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société, et d'autre part, la Société elle-même ou l'une de ses filiales.

Les contrats de service entre les membres du Directoire et la Société sont indiqués à la section 4.4.4.9.

4.3 Directoire

4.3.1 Composition et Charte du Directoire

Le Directoire est responsable des opérations quotidiennes et de la direction stratégique de Solutions 30. Il est composé de cadres très expérimentés qui apportent à l'organisation un ensemble diversifié de compétences et d'expertise. Les membres du Directoire travaillent en étroite collaboration pour assurer la mise en œuvre de la vision, des stratégies et des objectifs de Solutions 30.

Au cours de l'année 2024, la composition du Directoire est restée inchangée. À la date du présent rapport, le Directoire est composé des personnes suivantes :

- Gianbeppi Fortis, Président du Directoire
- Amaury Boilot, Secrétaire Général du Groupe
- Wojciech Pomykała, Chief Operations Officer
- Luc Brusselaers, Chief Revenue Officer

Chaque membre du Directoire possède une vaste expérience dans son domaine respectif, ce qui garantit que l'entreprise est dirigée par une équipe ayant de solides antécédents de réussite et d'engagement envers la croissance et la durabilité à long terme de l'entreprise. La composition du Directoire reflète l'engagement de l'entreprise envers l'excellence en matière de leadership et son objectif de créer de la valeur pour les parties prenantes.

4.3.2 Charte du Directoire

Le Directoire a adopté une charte interne, entrée en vigueur le 23 avril 2019 et modifiée le 1er mars 2024. Cette Charte du Directoire précise les règles et principes de fonctionnement du Directoire, en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables et des Statuts de la Société. Les informations ci-après constituent un résumé de cette Charte du Directoire et ne visent donc pas à l'exhaustivité.

Le Directoire est le principal organe de prise de décision chargé de la gestion et des affaires générales de la Société. Il peut être assisté d'un ou de plusieurs comités ad hoc pouvant être créés par résolution du Directoire. Dans le cas présent et pour le moment, le Directoire est assisté par deux comités exécutifs.

Les membres du Directoire agissent en tant qu'organe collégial et sont conjointement et solidairement responsables de la gestion globale des activités de la Société. Quelles que soient les conditions de nomination de ses membres ou son mode d'organisation, le Directoire est et demeurera un organe collégial de la Société nommé par le Conseil de Surveillance. Par conséquent, aucun membre du Directoire n'a le pouvoir d'agir au nom du Directoire. Chaque membre du Directoire est membre d'une équipe composée de membres du Directoire qui forment ensemble un organe collégial.

Le Directoire a le pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les Statuts réservent au Conseil de Surveillance et à l'assemblée générale des actionnaires. Le Directoire

s'acquitte de ses devoirs sous la surveillance du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés et révoqués par le Conseil de Surveillance, qui déterminera leur nombre, pendant une période de quatre ans, sauf indication contraire dans les Statuts ou à moins que d'autres circonstances exceptionnelles ne s'appliquent de temps à autre. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, avec motif, par une résolution du Conseil de Surveillance.

4.3.3 Comités du Directoire

Le Directoire a constitué deux comités exécutifs, chacun agissant dans son domaine de compétences. Les comités exécutifs permanents du Directoire sont le Comité Exécutif Groupe et les Comités Exécutifs Pays (les Comités Exécutifs).

(i) Comité Exécutif Groupe

Au premier trimestre 2024, afin d'assurer le bon niveau de soutien au Directoire, aux pays et aux business units du Groupe, le Comité Exécutif Groupe a été réorganisé et le Directoire a nommé de nouveaux membres sélectionnés pour leur expertise et leur expérience dans leurs domaines respectifs, notamment les domaines du juridique, de la conformité, des finances, de l'informatique, des ressources humaines, de l'ESG, de la protection des données, des relations avec les investisseurs et de la communication. Aujourd'hui, le Comité compte 8 membres, dont 50 % sont des femmes, et une femme exerce en tant que Présidente du Comité Exécutif Groupe.

Le Comité Exécutif du Groupe joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie définie par le Directoire et dans la gestion quotidienne des activités du Groupe. Cet organe de gestion opérationnelle fournit au Directoire toute l'assistance, le soutien et les conseils nécessaires afin de rationaliser le processus de prise de décision et assure le suivi des projets et initiatives importants au sein du Groupe. En outre, les tâches du Comité Exécutif Groupe incluent les sujets suivants :

- Participer à la mise en œuvre des politiques internes en matière de gouvernance, de risque et de conformité (GRC), d'ESG, de sécurité, d'informatique, de communication, de protection des données, de relations avec les investisseurs, de procédures globales liées aux finances, de gestion de la qualité et de ressources humaines ;
- Soumettre des recommandations pour améliorer ces politiques ;
- Conseiller le Directoire sur les meilleures pratiques localement mises en œuvre, ainsi que sur les investissements, l'organisation générale du Groupe ;
- Favoriser les synergies et la centralisation de certaines activités au niveau du Groupe afin de réduire les coûts associés ;
- Superviser la gestion efficace des risques ;
- Mettre en œuvre des décisions prises par ou avec le Directoire de la Société ;

- Assurer la circulation de l'information au sein du Groupe.

(ii) Comité Exécutif Pays

Sous la supervision du Directoire, les Comités Exécutifs Pays rendent régulièrement compte des résultats et des activités du Groupe, en fournissant des informations détaillées sur la performance opérationnelle ainsi que sur les enjeux financiers et stratégiques. Ce faisant, chaque Comité Exécutif Pays veille à ce que le Groupe avance dans la direction souhaitée tout en atteignant les objectifs fixés par le Directoire avec une attention particulière sur les questions locales dans les pays du Groupe Solutions30.

En outre, les fonctions du Comité Exécutif Pays incluent les sujets suivants :

- Participer aux réunions mensuelles de revue d'activité afin de présenter et de discuter des faits marquants du mois pour chaque pays, des revenus et de l'EBITDA, des flux de trésorerie, du bilan, des éléments, des entonnoirs de vente, des ICP, de la comparaison entre les pays/segments/sous-segments pour différentes positions de coûts, etc. ;
- Participer à la préparation du budget annuel par pays ;
- Assister le Directoire dans l'établissement du budget annuel et le suivi des principaux investissements, acquisitions, flux de trésorerie et activités financières au niveau local ;
- Vérifier le respect des réglementations locales, notamment en matière de sûreté, de sécurité et de responsabilité sociale ;
- Renforcer les synergies, saisir les opportunités de mutualisation et d'intégration au sein du Groupe.

4.3.4 Membres du Directoire



GIANBEPPI FORTIS

Président du Directoire et co-fondateur

Age : 62 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 2005, renouvelée en 2021

Échéance du mandat : 2025

Nombre d'actions détenues : 17.323.240

Gianbeppi Fortis est diplômé de l'Ecole Polytechnique de Milan et titulaire d'un MBA de l'INSEAD.

Avant de cofonder Solutions30 en 2003, il a occupé des postes de chef de projet et consultant pour des sociétés telles que SITA Equant, Motorola et IBM puis il est devenu directeur général de Kast Telecom, SIRTl France et RSL Com Italy.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Solutions30 Iberia 2017 SL – Administrateur
- Solutions30 Italia – Administrateur
- Unit-T BV – Administrateur et Président du conseil d'administration
- Unit-T Field Services BV – Administrateur et Président du conseil d'administration
- Solutions30 Belgium BV - Représentant de Solutions30 SE, elle-même gérant
- Solutions30 Holding Sp. z o.o. – Membre du conseil de surveillance

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Telekom Usługi S.A. – Président du conseil de surveillance
- Solutions30 Holding GmbH – Gérant
- Solutions30 GmbH – Gérant
- Solutions30 Field Service GmbH – Gérant
- IMMCONCEPT MANAGEMENT S.A. – Administrateur délégué
- BRAND 30 S.ar.l. – Gérant
- WW BRAND S.ar.l. – Gérant
- SOFT SOLUTIONS S.ar.l. – Gérant
- TECH SOLUTIONS S.ar.l. – Gérant
- SMARTFIX30 S.A. – Administrateur délégué

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Néant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- RETELIT – Administrateur
- Next Gate Tech S.A. – Administrateur
- GIAS International S.A. (liquidated) – Administrateur
- Pugal International Ltd. (liquidated) – Administrateur

4



AMAURY BOILOT

Secrétaire Général Groupe

Âge : 42 ans

Nationalité : Française

1ère nomination : 2017, renouvelée en 2023

Échéance du mandat : 2027

Nombre d'actions détenues : 30.060

Amaury Boilot est diplômé de NEOMA Business School et titulaire d'un MBA en finance d'entreprise de Kent Business School.

Avant de rejoindre Solutions30 en 2014, il a débuté sa carrière chez EY en tant qu'auditeur puis dans le conseil en stratégie. Après avoir géré plusieurs unités opérationnelles en France, il a rejoint le Directoire et est devenu le Directeur Général Finance en mai 2017, tout en étant membre du Directoire. Depuis 2023, Amaury Boilot occupe le poste de Secrétaire Général du Groupe Solutions30.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Solutions30 UK Limited – Administrateur
- Comvergent Limited – Administrateur
- Comvergent Holdings Limited – Administrateur
- Unit-T BV – Administrateur
- Unit-T Field Services BV – Administrateur
- Solutions30 Holding Sp. z o.o. – Membre du conseil de surveillance
- I-HOLDING B.V. – Administrateur
- Solutions30 Luxembourg S.A. – Membre et Président du conseil d'administration
- SMARTFIX30 S.A. – Membre et Président du conseil d'administration
- Solutions30 Rail S.A – Membre et Président du conseil d'administration
- Solutions30 Holding GmbH – Membre du conseil de surveillance
- Byon Solutions S.A. – Membre du conseil d'administration
- Solutions 30 Connect – Membre du conseil d'administration
- Solutions 30 Portugal S.A. – Membre du conseil d'administration
- Solutions 30 Prazo Elevators S.A. – Membre du conseil d'administration

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Telekom Usługi S.A. – Membre du conseil de surveillance
- IMMCONCEPT MANAGEMENT – Administrateur

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- ABO Conseil S.à r.l. – Gérant
- Astrolabe 85 – Gérant
- Le Clos Augustine – Gérant

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

4



LUC BRUSSELAERS

Directeur Général en charge
des Ventes

Age: 62 ans

Nationalité : Belge

1ère nomination : 2020

Échéance du mandat :
2028

**Nombre d'actions
détenues :** 1.100

Luc Brusselaers a rejoint Solutions30 en 2017 et a joué un rôle clé dans la mise en place de la filiale belge, Unit-T et du partenariat avec Telenet. Il dispose de près de 30 années d'expérience acquises dans le secteur de l'informatique et des télécommunications à des postes de développement commercial et de direction générale.

Avant de rejoindre Solutions30, Luc était Vice-président Europe et Moyen-Orient de la division Telecom & technologie de NCR, après avoir notamment été Directeur général de la filiale belge de NCR, Vice-Président du service clients Europe & Moyen Orient ou encore Responsable des ventes pour ce même territoire.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Unit-T BV – Administrateur d'As A Service BV, elle-même administrateur
- ICT Field Services BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur
- Solutions30 Field Services BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur
- Unit-T Field Services BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur
- Solutions30 Holding GmbH – Gérant
- MSB S30 GmbH – Gérant
- Solutions 30 GmbH – Gérant
- Worldlink GmbH – Gérant
- Solutions 30 Field Services Süd GmbH – Gérant
- Solutions 30 Field Services GmbH – Gérant
- Solutions 30 Operations GmbH – Gérant
- Solutions30 Rail S.A. – Membre du conseil d'administration
- Solutions30 Netherlands BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur
- Business Solutions30 Holland BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur
- LOUWERS BEHEER BV – Administrateur d' As A Service BV, elle-même administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Byon Solutions S.A. – Membre du conseil d'administration

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- As A Service BV - Administrateur

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant



WOJCIECH POMYKALA

Directeur Général en charge
des Opérations

Age : 49 ans

Nationalité : Polonais

1ère nomination : 2023

Mandat terminé : 2027

**Nombre d'actions
détenues** : -

Wojciech Pomykala est diplômé de l'Ecole polytechnique de Wrocław (Master of Science, Electronics & Telecommunications, Postgraduate, Digital Telecommunications), d'un Executive MBA à l'Université Kozminski (Pologne, 2008) et du programme General Management de la Harvard Business School (USA, 2011). M. Wojciech a plus de 22 ans d'expérience dans des fonctions opérationnelles et commerciales pour des entreprises du secteur des télécommunications et de l'énergie. Depuis 2019, il a déployé avec succès l'activité du groupe en Pologne, et a participé à de nombreux projets transverses pour renforcer l'efficacité opérationnelle du Groupe.

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Telima Poland Sp. z o.o. – Président du conseil de gérance
- Solutions30 Holding Sp. z o.o. – Président du conseil de gérance
- Solutions30 Holding GmbH – Membre du conseil de surveillance
- Solutions30 Portugal S.A. – Membre du conseil d'administration
- Solutions30 Iberia 2017 SL – Membre du conseil d'administration
- SOLUTIONS 30 TELECOM SP. z o.o. – Procuration

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin:

- Solutions30 Mobile Sp. z o. o – Président de conseil de gérance
- Solutions30 Wschód Sp. z o. o. – Président du conseil de gérance
- Telekom Usługi Sp. z o.o. – Procuration

Autres fonctions exercées en dehors de la Société, au sein du Groupe Solutions30

Mandats actuels

- Mastery of Management Sp. z o. o. – Président du conseil d'administration

Mandats exercés au cours des 5 dernières années et ayant pris fin

- Néant

4.4 Rémunération

4.4.1 Principes généraux

Le Comité des Nominations et des Rémunérations assiste le Conseil de Surveillance dans sa mission de détermination et d'évaluation régulière de l'ensemble des rémunérations et avantages des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la Société.

Pour statuer sur l'ensemble des composantes de la rémunération des membres du Directoire, tel que proposé par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance prend en compte de nombreux principes tels que l'exhaustivité, l'équilibre, la comparabilité, la cohérence, l'intelligibilité et la proportionnalité recommandés par le Code Afep-Medef auquel la Société se conforme, sur ces éléments.

La Société ne souscrit aucun plan d'assurance ou de retraite pour les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire.

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire a été adoptée par le Conseil de Surveillance du 10 mai 2022 sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Cette politique a été soumise au vote consultatif des actionnaires, et approuvée, lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022.

Elle comprend un nouveau mode de calcul de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance à savoir que la rémunération annuelle est composée de :

- une rémunération fixe ;
- une indemnité forfaitaire pour la participation aux comités du Conseil de Surveillance ; et
- une rémunération variable en fonction de la participation aux réunions physiques (ou virtuelles) du Conseil de Surveillance et de ses comités.

La politique de rémunération est disponible sur le site web de Solutions30, rubrique Investisseurs, Assemblée Générale 2022.

Conformément à la politique de rémunération de la Société, la rémunération annuelle totale du Conseil de Surveillance ne peut excéder 407 000 €. Ce montant a été calculé sur la base de six membres et sera ajusté en cas de nomination d'un membre supplémentaire ou de création de comités.

Les membres du Conseil de Surveillance ne sont pas éligibles aux plans de rémunération variable (bonus annuel) ou aux plans d'intéressement à long terme en actions.

Tous ces montants sont bruts de toute retenue à la source applicable. Étant donné que le Conseil de Surveillance est composé de 7 membres, le montant total net des rétributions allouées au titre de l'exercice 2024 aux membres du Conseil de Surveillance est de 447 000€.

4.4.2 Rémunération des Membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale approuve la rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance et des comités.

Le 16 juin 2022, l'Assemblée Générale a approuvé une augmentation de la rémunération du Conseil de Surveillance et la restructuration du régime de rémunération du Président et des membres du Conseil de Surveillance et de ses comités en tenant compte de leur taux de participation aux séances du Conseil de Surveillance et à celles des comités.

Les montants des rémunérations des membres ont été définis sur la base d'un benchmark réalisé par une entreprise tierce et dont la synthèse a été mise à disposition des actionnaires avant le vote de l'Assemblée Générale du 16 juin 2022.

En euros	Conseil de Surveillance		Comité Audit, Risques & Conformité		Comité Stratégie & ESG Comité Nominations & des Rémunérations	
	Président	Membre	Président	Membre	Président	Membre
Rémunération fixe annuelle	50 000	30 000	10 000	5 000	7 000	3 000
Rémunération versée par séance	1 500 - 2 000	1 500 - 2 000	1 500 - 2 000	1 500 - 2 000	1 500 - 2 000	1 500 - 2 000

Rémunérations des membres du Conseil de Surveillance :

Lors de l'Assemblée Générale du 17 juin 2024, les actionnaires de Solutions30 ont approuvé à 96,05 % la rémunération des membres du Conseil de Surveillance pour 2023.

En 2024, le Conseil de Surveillance a tenu 8 réunions, le Comité des Nominations et des Rémunérations a tenu 5 réunions, le Comité Audit, Risques et Conformité a tenu 9 réunions et le Comité Stratégie et ESG a tenu 4 réunions pour un total de 26 réunions en 2024, contre 22 réunions en 2023.

	Montants alloués au titre de l'exercice 2023 et versés en 2024	Montants alloués au titre de l'exercice 2024 et versés ou à verser en 2025
Thomas KREMER Président (ancien Vice-Président) du Conseil de Surveillance.	69 000 €	68 747 €
Paola BRUNO Vice Présidente du Conseil de Surveillance	29 901 €	58 500 €
Alexander SATOR Membre (ancien Président) du Conseil de Surveillance	79 000 €	74 253 €
Pascale MOURVILLIER Membre du Conseil de Surveillance	69 000 €	67 062 €
Yves KERVEILLANT Membre du Conseil de Surveillance	78 000 €	72 438 €
Caroline TISSOT Membre du Conseil de Surveillance	53 000 €	51 000 €
Jean Paul COTTET Membre du Conseil de Surveillance	57 000 €	55 000 €
Total	434 901€	447 000 €

La rémunération de Paola Bruno versée en 2024 est calculée au prorata de la durée de son mandat en 2023.

4.4.3 Actions détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2024, les membres du Conseil de Surveillance et les personnes qui leur sont étroitement liées au sens de la définition fournie par le règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (MAR) ne détenaient aucune action.

4.4.4. Rémunération des membres du Directoire

4.4.4.1 Cadre général de la politique de rémunération

La politique de rémunération des membres du Directoire est proposée par le Comité des Nominations et des Rémunérations et déterminée par le Conseil de Surveillance. La politique de rémunération comprend des éléments incitatifs reflétant la stratégie de croissance à long terme du Groupe, tout en agissant de manière responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes.

La politique de rémunération du Directoire de Solutions30 a pour objectif d'aligner les intérêts des dirigeants du Groupe avec ceux de la Société et des actionnaires en établissant un lien fort entre performance et rémunération. Dans ce cadre, elle a pour objet essentiel d'encourager l'atteinte d'objectifs ambitieux et la création de valeur sur le long terme, par la fixation de critères de performance exigeants.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations coopère étroitement avec le Président du Directoire pour aligner les objectifs de rémunération des membres du Directoire sur les objectifs de gestion à long terme. En sa

qualité de conseiller, le Président du Directoire fournit des informations sur la performance du Groupe, les défis rencontrés et les opportunités à venir, permettant au Comité des Nominations et des Rémunérations de prendre des décisions éclairées sur la rémunération (le Président du Directoire est exclu du processus conduisant aux décisions du Comité des Nominations et des Rémunérations en ce qui concerne sa rémunération).

En outre, le Président du Directoire contribue aux travaux du Comité des Nominations et des Rémunérations en ce qui concerne l'évaluation des candidats au Directoire, notamment en tirant parti de son expérience et de ses connaissances du secteur et en offrant des perspectives sur l'aptitude des candidats potentiels, y compris l'évaluation de leurs qualifications, de leur expérience, de leur réputation et de leur contribution potentielle au Directoire.

Les éléments pris en compte pour la détermination de la rémunération sont les suivants :

- une rémunération annuelle de base (fixe) pouvant varier en fonction du rôle et des responsabilités de chaque membre. La rémunération de base annuelle peut être revue de temps à autre par le Comité des Nominations et des Rémunérations, et comparée aux pratiques adoptées par des sociétés ayant des enjeux, des caractéristiques et des historiques comparables.
- une rémunération variable, basée sur des objectifs annuels formels et exigeants que le Conseil de Surveillance revoit et valide chaque année selon les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations.
- un plan d'intéressement à long terme, si applicable, incluant l'attribution d'actions ou de stock-options accordées selon des critères de performance dans le but de favoriser l'engagement des membres du Directoire sur le long terme, dans le respect des intérêts des actionnaires.
- Tous les membres du Directoire bénéficient en outre de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

4.4.4.2 Rémunération fixe et variable

Les rémunérations fixes des membres du Directoire n'ont pas fait l'objet de revalorisation, à l'exception d'indexation légale automatique. Les tableaux ci-dessous reflètent ces éléments, ainsi que le statut des membres du Directoire.

Rémunération variable

La rémunération variable est liée à l'atteinte d'objectifs formels et exigeants définis par le Conseil de Surveillance selon les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2024

Les principes de calcul de la rémunération variable au titre de l'exercice 2024 sont restés inchangés par rapport à 2024. La part variable reste notamment plafonnée à 50 % de la rémunération fixe.

Les critères applicables figurant dans le tableau ci-dessous ont été approuvés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Poids des critères de rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2024

Critères de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2024		Explication de la pertinence des indicateurs et modalités de mise en œuvre	Minimum	Cible	Maximum
			en % de la rémunération variable théorique		
Critères quantitatifs	Chiffres d'affaires	Ces trois indicateurs permettent de refléter la qualité de la gestion économique et financière du Groupe sous différents angles. Les objectifs cibles correspondent au budget du Groupe pour l'année 2024, tels qu'approuvés par le Conseil de Surveillance. L'atteinte des objectifs s'apprécie en comparant la réalisation de l'exercice au budget. Le montant de chaque bonus est fonction du niveau d'atteinte constaté. Chaque objectif pèse 25 % du total. Il existe une corrélation linéaire entre la limite minimum et la cible, ainsi que la possibilité d'obtenir jusqu'à 120 % du bonus cible si l'objectif correspondant est dépassé de 120 % . Le plafond est fixé à 120 %.	0%	25%	30%
	EBITDA ajusté		0%	25%	30%
	Flux de trésorerie		0%	25%	30%
Critères qualitatifs	<p>RSE et indicateurs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Émissions de CO2 : réduction de l'intensité de 8 % par rapport à la fin de 2023 (tCO2/M€ de chiffre d'affaires) Réduction de la consommation d'électricité de 15 % Augmentation de 20 % des achats d'énergie verte Plus de 35 % des nouveaux salariés doivent être âgés de moins de 30 ans Réduction du taux d'accidents de 3 % par rapport à 2023. Embauche de femmes cadres : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les pays dont le pourcentage de femmes occupant des postes de direction est inférieur à 25 % = Au moins 33 % des nouveaux cadres embauchés devront être des femmes. - Pour les pays dont le pourcentage de femmes occupant des postes de direction se situe entre 25 % et 50 %, ou inférieur = Au moins 25 % des nouveaux cadres embauchés devront être des femmes. - Pour les pays dont le pourcentage de femmes occupant des postes de direction est supérieur ou égal à 50 % = aucun objectif à atteindre Réduction du taux d'absentéisme : <p>Pour les pays en situation d'absentéisme en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ≤ 6 % = la limite 2024 sera la valeur de 2023 > 6 % et ≤ 6,5 % = objectif 2024 : réduction de 2 % > 6,5 % et ≤ 7 % = objectif 2024 : réduction de 3 % > 7 % et ≤ 7,5 % = objectif 2024 : réduction de 4 % > 7,5 % et ≤ 8,5 % = objectif 2024 : réduction de 5 % <ul style="list-style-type: none"> Augmentation des heures de formation – ≥ 25h par an et par employé Égalité des salaires Enregistrement des sous-traitants du groupe dans mySupplace (outil de conformité de la Société) – ≥ 95 % Taux de conformité de la documentation : <ul style="list-style-type: none"> - Taux de conformité pour la documentation des nouveaux sous-traitants (enregistrés après le 01/01/2024) ≥ 90 % - Taux de conformité pour la documentation des nouveaux sous-traitants (enregistrés avant le 01/01/2024) ≥ 70 % Pourcentage de femmes au sein du Conseil de Surveillance du Groupe – ≥ 40 % 	Les indicateurs RSE visent à mesurer l'efficacité des mesures engagées en faveur des objectifs sociétaux et environnementaux définis par le Conseil de Surveillance pour le Groupe. Les indicateurs de contrôle des risques visent à mesurer la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne défini pour le Groupe. Le montant de chaque bonus est fonction de l'atteinte de la cible fixée sur chaque indicateur.	0%	12,5%	12,5%
	GRC et indicateurs associés :	Le taux de mise en œuvre du cadre de contrôle interne doit être de 92 % à la fin de 2024. (corrélation linéaire entre la borne inférieure (78,2 %) et l'objectif (92 %) ; si le résultat est inférieur à 78,2 %, l'objectif est considéré comme non atteint).	0%	12,5%	12,5%
Total de la rémunération variable en % de la rémunération variable théorique (la part variable est plafonnée à 50% de la rémunération fixe de chaque membre du Directoire)			0%	100%	115%

4

Atteinte des objectifs au titre de l'exercice 2024 et éléments d'appréciation

Critères de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2024		Atteinte de l'objectif	Appréciation
Critères quantitatifs	Chiffres d'affaires	0 %	Le chiffre d'affaires en 2024 s'est établi à 996,0 millions d'euros, soit 0.0% de l'objectif cible. L'objectif n'est pas atteint et le pourcentage de rémunération au titre de ce critère est de 0.0% de la rémunération variable théorique.
	EBITDA ajusté	3.25 %	L'EBITDA ajusté en 2024 s'est établi à 75,10 millions d'euros, soit 3.25 % de l'objectif cible. L'objectif est partiellement atteint ; le pourcentage de la rémunération au titre de ce critère est de 0.8 % de la rémunération variable théorique.
	Flux de trésorerie	120%	Le free cash flow s'est établi à 40,2 millions d'euros. L'objectif est atteint et dépassé et le pourcentage de rémunération au titre de ce critère est de 30% de la rémunération variable théorique.
Critères qualitatifs	<p>RSE et indicateurs associés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Émissions de CO2 : réduction de l'intensité de 8 % par rapport à la fin de 2023 (tCO2/M€ de chiffre d'affaires) Réduction de la consommation d'électricité de 15 % Augmentation de 20 % des achats d'énergie verte Plus de 35 % des nouveaux salariés doivent être âgés de moins de 30 ans Réduction du taux d'accidents de 3 % par rapport à 2023. Embauche de femmes cadres : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les pays dont le pourcentage de femmes occupant des postes de direction est inférieur à 25 % = Au moins 33 % des nouveaux cadres embauchés devront être des femmes. - Pour les pays dont le pourcentage de femmes occupant des postes de direction se situe entre 25 % et 50 %, ou inférieur = Au moins 25 % des nouveaux cadres embauchés devront être des femmes. - Pour les pays dont le pourcentage de femmes occupant des postes de direction est supérieur ou égal à 50 % = aucun objectif à atteindre Réduction du taux d'absentéisme : <p>Pour les pays en situation d'absentéisme en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ≤ 6 % = la limite 2024 sera la valeur de 2023 > 6 % et ≤ 6,5 % = objectif 2024 : réduction de 2 % > 6,5 % et ≤ 7 % = objectif 2024 : réduction de 3 % > 7 % et ≤ 7,5 % = objectif 2024 : réduction de 4 % > 7,5 % et ≤ 8,5 % = objectif 2024 : réduction de 5 % <ul style="list-style-type: none"> Augmentation des heures de formation – ≥ 25h par an et par employé Égalité des salaires Enregistrement des sous-traitants du groupe dans mySupplace (outil de conformité de la Société) – ≥ 95 % Taux de conformité de la documentation : <ul style="list-style-type: none"> - Taux de conformité pour la documentation des nouveaux sous-traitants (enregistrés après le 01/01/2024) ≥ 90 % - Taux de conformité pour la documentation des nouveaux sous-traitants (enregistrés avant le 01/01/2024) ≥ 70 % •Pourcentage de femmes au sein du Conseil de Surveillance du Groupe – ≥ 40 % 	95 %	<p>95 % des objectifs de performance RSE ont été atteints. Le pourcentage de la rémunération au titre de ce critère est de 12.5% de la rémunération variable théorique.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le taux de recrutement des moins de 30 ans doit être > 35 % – résultat : 37,1 % -Le temps de formation par salarié doit être > 23h – résultat : 27,6h -Les émissions de CO2 à 29,22 tCO2 – résultat : 28,55 tCO2 -La diminution du taux d'accidents à 0,675– résultat : 0,65 -La féminisation du management à 25% – résultat : 26 % -L'inscription à mySupplace > 95% – résultat : 97 % - Taux de conformité de la documentation des sous-traitants (sous-traitants existants - ≥7% - résultat : 91,1% ; nouveaux sous-traitants - ≥90% - résultat : 94,1%). - Réduire le taux d'absentéisme - 6,3% - résultat : 6,6% (ce critère n'est pas lié à la rémunération variable) - Pourcentage de femmes au sein du Conseil de Surveillance du Groupe - au moins 40 % ; résultat : 43 %.
	GRC et indicateurs associés :	92%	92 % des objectifs de performance GRC ont été atteints. Le pourcentage de la rémunération au titre de ce critère est de 12.5% de la rémunération variable théorique
<p>Total de la rémunération variable en % de la rémunération variable théorique (la part variable est plafonnée à 50% de la rémunération fixe de chaque membre du Directoire)</p>			55.81%

Le Conseil de Surveillance qui s'est réuni le 29 janvier 2025, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et après analyse du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs de performance rappelés ci-dessus, a fixé le montant de la rémunération variable annuelle variable pour l'exercice 2024 des membres du Directoire. Ces montants sont détaillés dans le paragraphe 4.4.4.9 du présent document.

Le Conseil de Surveillance a noté que les objectifs qualitatifs liés aux indicateurs RSE ont été atteints et les objectifs quantitatifs, à savoir l'EBITDA ajusté a été partiellement atteint, la free cashflow a été atteint et dépassé et le chiffre d'affaires n'a pas été atteint.

Rémunération variable au titre de l'exercice 2024

Les principes de calcul de la rémunération variable pour 2025 ont été révisés par rapport à 2024 en intégrant de nouvel objectif de bénéfice net. Les critères figurant dans le tableau ci-dessous ont été approuvés par le Conseil de Surveillance lors de la réunion du 29 janvier 2025 sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. La partie variable peut atteindre un maximum de 50 % de la rémunération fixe annuelle.

Poids des critères de rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2025

Critères de la rémunération variable annuelle pour l'exercice 2025		Explication de la pertinence des indicateurs et modalités de mise en œuvre	Minimum	Cible	Maximum
			en % de la rémunération variable théorique		
Critères quantitatifs	Chiffres d'affaires	Ces quatre indicateurs permettent de refléter la qualité de la gestion économique et financière du Groupe sous différents angles. Les objectifs cibles correspondent au budget du Groupe pour l'année 2025, tels qu'approuvés par le Conseil de Surveillance. L'atteinte des objectifs s'apprécie en comparant la réalisation de l'exercice au budget. Le montant de chaque bonus est fonction du niveau d'atteinte constaté. Chaque objectif pèse 25 % ou 20 % du total. Il existe une corrélation linéaire entre la limite minimum et la cible, ainsi que la possibilité d'obtenir jusqu'à 140 % du bonus cible si l'objectif correspondant est dépassé de 120 %.	0%	25%	35%
	EBITDA (post-IFRS)		0%	25%	35%
	Flux de trésorerie		0%	20%	28%
	Bénéfice net		0%	20%	28%
Critères qualitatifs	RSE et indicateurs associés : - Réduire l'impact environnemental des activités du groupe : réduire l'intensité des émissions de GHG (scope 1 et 2) de 8,8 % par rapport à 2024. - Contribuer à une économie à faible émission de carbone en proposant des solutions qui favorisent et soutiennent la transition énergétique : augmenter le pourcentage d'activités vertes du chiffre d'affaires de Solutions 30 de 20 % par rapport à 2024. - Garantir un environnement de travail sûr et sécurisé : maintenir le taux de gravité des blessures en dessous de 0,65 - Former les salariés pour qu'ils développent leurs compétences afin de faire progresser leur carrière : prévoir au moins 25 heures de formation par employé et par an ; veiller à ce qu'au moins 80 % des employés actifs participent à des séances de sensibilisation aux questions ESG. - Promouvoir la diversité et l'égalité des chances : assurer la présence d'au moins 25 % de femmes à des postes de direction. - Faire de Solutions30 un partenaire fiable en veillant à ce que nos partenaires fassent l'objet d'une vérification approfondie : au moins 95 % des sous-traitants actifs sont enregistrés dans mySupplace.	Les indicateurs RSE visent à mesurer l'efficacité des mesures engagées en faveur des objectifs sociétaux et environnementaux définis par le Conseil de Surveillance pour le Groupe. Les indicateurs GRC visent à mesurer la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne défini pour le Groupe. Le montant de chaque bonus est fonction de l'atteinte de la cible fixée sur chaque indicateur.	0%	5%	5%
	Indicateurs liés au GRC : • Le taux de mise en œuvre du cadre de contrôle interne doit être de 92 % d'ici à la fin de 2024. (corrélation linéaire entre la limite inférieure (78,2 %) et l'objectif (92 %), si le résultat est inférieur à 78,2 %, l'objectif est considéré comme non atteint)		0%	5%	5%
Total de la rémunération variable en % de la rémunération variable théorique (la part variable est plafonnée à 50% de la rémunération fixe de chaque membre du Directoire)			0%	100%	136%

4

4.4.4.3 Indemnités de départ

En cas de résiliation sans motif, tous les membres du Directoire ont droit à une indemnité égale à (i) la rémunération totale convenue jusqu'à la résiliation du contrat (cette rémunération étant une rémunération mensuelle convenue dans le contrat), (ii) une prime au prorata égale à la prime versée pour l'exercice précédent au prorata de la durée de la prestation des services au cours de l'exercice en cours, (iii) une prime pour l'exercice précédent approuvée mais non encore payée, le cas échéant et (iv) une indemnité de résiliation correspondant : (a) à la dernière rémunération mensuelle convenue multipliée par dix-huit (18) et (b) au montant égal à la dernière prime approuvée multipliée par 1,5. Cette indemnité est versée en numéraire.

Lorsqu'un membre du Directoire quitte l'entreprise et qu'il a droit à une indemnité de départ, celle-ci est calculée en fonction de l'atteinte des objectifs annuels de l'année précédente et au prorata de l'année au cours de laquelle son contrat a été résilié. L'indemnité de départ est donc soumise à des conditions de performance évaluées sur deux exercices financiers.

Un membre du Directoire qui démissionne n'a droit à aucune indemnité, à l'exception de sa rémunération régulière jusqu'à la résiliation de son contrat et d'une indemnité liée à une clause de non-concurrence, le cas échéant.

Les contrats des membres du Directoire contiennent une clause de non-concurrence d'une durée comprise entre 3 et 18 mois. La Société se réserve le droit d'activer ou non la clause de non-concurrence. L'activation de la clause de non-concurrence est soumise aux conditions générales définies dans le contrat et est encadrée par la législation en vigueur régissant ces clauses. La décision concernant la clause de non-concurrence sera exécutée conformément aux stipulations contractuelles établies et sera communiquée au membre du Directoire de manière transparente.

Par souci d'exhaustivité, le total des deux indemnités (indemnité de départ et indemnité de non-concurrence) ne devra pas excéder un maximum de deux années de rémunération (fixe et variable). Il est convenu dans les contrats respectifs que l'indemnité de départ, le cas échéant, inclut une indemnité de non-concurrence.

Le paiement de l'indemnité de non-concurrence sera effectué par versements échelonnés sur toute la durée de celle-ci, le cas échéant.

4.4.4.4 Rémunération exceptionnelle

Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle due ou attribuée aux membres du Directoire.

4.4.4.5 Avantages en nature et autres

Les avantages en nature, déterminés en fonction des spécificités locales et des situations individuelles,

consistent essentiellement en la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Il n'existe aucun régime de retraite additionnel ou supplémentaire pris en faveur des membres du Directoire.

4.4.4.6 Rémunération variable à long terme en actions

La politique en matière de rémunération variable à long terme a pour objectif d'attirer les talents, d'inciter le management de Solutions 30 SE, dont les membres du Directoire, à inscrire leur action dans le long terme, de le fidéliser et de favoriser l'alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires en les intéressant à la valeur de l'action. Les principes d'un nouveau plan d'intéressement à long terme (LTIP) ont fait l'objet de discussions approfondies au cours de l'année 2024 au sein du Comité des Nominations et des Rémunérations et du Conseil de Surveillance et ont finalement été approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 17 juin 2024.

Suite à l'approbation par les actionnaires du LTIP en 2024 et aux discussions subséquentes entre l'entreprise et le Conseil de Surveillance, ce dernier a décidé de réviser l'instrument utilisé dans le cadre du LTIP pour le Directoire et le Comité Exécutif du Groupe, et a décidé de remplacer l'instrument de certificats d'actions initialement prévu par un instrument standard d'options sur actions.

De plus, le Conseil de Surveillance a décidé de modifier la période de performance applicable au LTIP, la fixant aux années 2025-2027 au lieu de 2024-2026, afin de ne pas mettre en œuvre le plan avec un effet rétroactif.

D'autres cadres clés seront éligibles pour recevoir un paiement en espèces, lié à la réalisation des objectifs quantitatifs, selon les termes du LTIP décidés à la seule discrétion du Conseil de Surveillance ou, le cas échéant, par le Directoire.

À part ce qui précède, les principes principaux du LTIP, tels que la période de performance de 3 ans, les objectifs de performance ou la dilution, restent inchangés et tels qu'approuvés par les actionnaires en 2024.

En cohérence avec les bonnes pratiques de place, ce LTIP contient les dispositions générales suivantes :

Objectif : l'objectif du LTIP est (1) d'offrir des programmes de rémunération compétitifs sur le marché mondial et inciter les bénéficiaires à participer à long terme au succès de la Société et (2) d'aligner les intérêts à long terme des dirigeants de la Société sur ceux de ses actionnaires en leur donnant la possibilité de participer à la croissance à long terme de la Société, tout en assumant un engagement financier et les risques sous-jacents qui y sont associés. Le LTIP doit récompenser les employés clés pour leur engagement envers la Société et leurs performances passées, tout en les encourageant (i) à contribuer à la croissance et à la création de valeur de Solutions30 et par la suite, (ii) à leur permettre de bénéficier de la santé financière pérenne et croissante de la Société, favorisant ainsi un meilleur alignement des intérêts entre ces employés clés et les actionnaires de Solutions30.

Mise en œuvre : ce LTIP est conçu comme un plan d'options sur actions à partir d'une date décidée par le Conseil de Surveillance de la Société sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. La Société a pour objectif d'attribuer à ses employés clés des options sur actions dont le sous-jacent est l'action ordinaire de Solutions30 (les **Options sur Actions**). Les Options sur Actions attribuées confèrent au bénéficiaire le droit (mais non l'obligation) d'acquérir des actions Solutions30 sous-jacentes au prix d'exercice correspondant à la fin de la période d'acquisition des droits.

L'attribution des Options sur Actions est décidée à la seule discrétion du Conseil de Surveillance de la Société sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations ou, le cas échéant, du Directoire.

Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent pas bénéficier de ce plan.

Taille : le nombre d'actions disponibles pour toutes les Options sur Actions attribuées dans le cadre du LTIP ne doit pas dépasser quatre millions neuf cent cinquante mille trois cent trente-quatre (4.905.334) au total. Cela équivaut à une dilution brute maximale d'environ 5 % du capital social en circulation de la Société. La dilution nette effective devrait être significativement inférieure selon les hypothèses actuelles.

Personne ne peut bénéficier d'un droit d'attribution pour plus de 25 % de la réserve d'Options sur Actions.

Durée et période d'acquisition des instruments : Pour les membres du Directoire et le Comité Exécutif Groupe, les instruments seront définitivement attribués après atteinte de critères de performance définis pour une période de trois années consécutives et ne pourront être exercés qu'un an après leur allocation définitive.

Prix : le prix d'exercice auquel chaque Option sur Actions acquise peut être exercée est déterminé en fonction de la moyenne de la juste valeur de marché des actions Solutions30 au cours des trois mois précédant la date d'attribution.

Critères de performance pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif Groupe :

Conditions de performance - facteurs ICP	Poids	Définition
Chiffre d'affaires	25%	L'objectif de Chiffre d'Affaires est défini pour la fin de la période de performance (fin 2027). Le critère est évalué en calculant la somme des performances sur les trois (3) exercices par rapport à la performance cible. Possibilité de dépassement jusqu'à 120%.
EBITDA	30%	L'objectif d'EBITDA est défini pour la fin de la période de performance (fin 2027). Le critère est évalué en calculant la somme des performances sur les trois (3) exercices par rapport à la performance cible. Possibilité de dépassement jusqu'à 120%.
Free cash flow	25%	L'objectif de flux de trésorerie disponibles est défini pour la fin de la période de performance (fin 2027). Le critère est évalué en calculant la somme des performances sur les trois (3) exercices par rapport à la performance cible. Possibilité de dépassement jusqu'à 120%.
Rendement total relatif des actionnaires (Total Shareholder Return, TSR)	20%	La performance relative du TSR est évaluée à chaque fin de cycle (fin 2027). Le critère est évalué en calculant la performance du cours de l'action Solutions30 par rapport à la performance moyenne d'un groupe de référence composé d'entreprises comparables.
Déclencheur : indicateur environnemental, social et de gouvernance (ESG) (de 0,9 à 1,0) :		L'objectif ESG sera défini et évalué sur une base annuelle et à la fin de la période de performance (fin 2027). Le critère est évalué en calculant la somme des performances sur les trois (3) exercices par rapport à la performance cible. 0,9 si les objectifs ESG sont atteints à moins de 70 % (borne basse), 1 si les objectifs ESG sont atteints à 100 % (borne haute) ou plus. Corrélation linéaire entre les 2 bornes.

4

Aucune Option sur Actions n'a été attribuée au cours de l'année 2024.

Des Options sur Actions seront attribuées au deuxième trimestre 2025, les détails seront fournis dans le prochain rapport annuel de 2025.

4.4.4.7 Actions détenues par les membres du Directoire

A la date du présent rapport, les membres du Directoire détiennent au total 17.354.400 actions, représentant 16.2 % des actions et des droits de vote de la Société (sur une base entièrement diluée). Les transactions effectuées par les membres du Directoire sont publiées sur le site web de la Société, dans la rubrique Information Réglementée. Les

membres du Directoire sont tenus de respecter les règles d'intervention sur les titres de la Société.

4.4.4.8 Intervention sur les titres de la Société

Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ont pris connaissance des règles à appliquer en matière de prévention des manquements d'initiés, notamment celles issues du Règlement Européen Abus de Marché n° 596/2014 entré en application le 3 juillet 2016 et des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en particulier concernant les périodes pendant lesquelles il est interdit de réaliser des opérations sur le titre.

Une information privilégiée est une information non publique, précise, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence sensible sur le cours de l'action. Cette information privilégiée peut être, notamment, de trois sortes : stratégique, liée à la définition et la mise en œuvre de la politique de développement de la Société ; récurrente, liée au calendrier annuel de production et de publication des comptes annuels et intermédiaires, des communications régulières, ou des réunions périodiques consacrées à l'information financière ; ponctuelle, liée à un programme, à un projet ou à une opération financière donnée.

Tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne considérée comme initiée, doivent s'abstenir de réaliser directement ou indirectement (ou de recommander de réaliser) toute opération sur les instruments financiers de la Société et de ses filiales pour laquelle ils disposent d'une information privilégiée et/ou de communiquer une information privilégiée ainsi que de recommander à une autre personne, sur la base d'une information privilégiée, d'effectuer des opérations d'initiés sur les instruments financiers de la Société.

Les opérations d'achat ou de vente de titres de la Société, ou instruments financiers, sont interdites pendant les périodes comprises entre la date à laquelle les personnes initiées ont connaissance d'une information précise sur la marche des affaires ou les perspectives, qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'influencer de façon sensible le cours et la date à laquelle cette information est rendue publique.

En outre, toute opération est strictement interdite pendant une période de :

- trente jours calendaires avant la date prévue de publication des comptes consolidés annuels et des comptes consolidés semestriels ;
- quinze jours calendaires avant la date prévue de publication des informations financières trimestrielles.

La Société élabore et diffuse au début de chaque année civile un calendrier permettant de calculer les périodes pendant lesquelles les opérations sur les titres de la Société sont interdites.

4.4.4.9 Rémunération des Membres du Directoire pour l'exercice 2024 :

Afin d'aligner les termes de tous les contrats de prestations de services des membres du Directoire, tous les membres ont conclu, en date du 7 septembre 2022, de nouveaux contrats qui ont annulé et remplacé les contrats existants. Suite aux décisions du Conseil de Surveillance du 24 janvier 2023 et du 7 novembre 2023, les membres du Directoire ont signé des avenants à leurs contrats (i) le 31 janvier 2023 augmentant leur rémunération de 6 % et (ii) le 20 novembre 2023 augmentant leur rémunération de 7,7 % supplémentaires pour refléter les tendances d'indexation applicables.

Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de M. Gianbeppi FORTIS

En €	Exercice 2023		Exercice 2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	400 433	400 433	389 753	389 753
Rémunération variable	178 786	178 786	108 764	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	19 722	19 722	19 530	19 530
Total	598 941	598 941	518 047	409 283

Depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1er septembre 2013, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous étaient perçus par l'entité GIAS International, ancienne structure luxembourgeoise détenue à 100 % par Monsieur Gianbeppi FORTIS, et à partir du 13 décembre 2022, par Gianbeppi FORTIS lui-même.

Par avenant en date du 31 janvier 2023, la rémunération fixe mensuelle de M. FORTIS est passée de 27.234 euros HT à 28.868 euros HT. À cette rémunération fixe peut s'ajouter une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits au chapitre précédent, dans la limite de 50 % de la rémunération fixe annuelle.

En raison de la liquidation de la holding personnelle de M. FORTIS, Gias International, la Société a remplacé le contrat de service de M. FORTIS par un contrat de travail à compter du 23 décembre 2022 ayant les mêmes conditions et coûts que précédemment. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de Solutions30 SE, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration de sa gestion et de

sa productivité, tout comme l'ancien contrat de prestation de services qui liait la Société et M. Gianbeppi FORTIS.

Rémunération à long terme en titres

Comme souligné ci-dessus au chapitre 4.4.4.6 de ce rapport annuel, le nouveau LTIP est en cours de déploiement.

Synthèse des rémunérations de M. Gianbeppi FORTIS :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rémunérations totales au titre de l'exercice ¹	598 941	518 047
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ²	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Total	598 941	518 047

¹ Rémunérations versées au titre de l'exercice 2023 et rémunérations dues au titre de l'exercice 2024, telles que détaillées dans le tableau précédent.

Autres éléments du statut de M. Gianbeppi FORTIS

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mr Gianbeppi FORTIS	OUI	NON	OUI	OUI

Rémunérations différées

Indemnité de départ et de non-concurrence

Veuillez vous référer pour plus de détails au chapitre 4.4.4.3 de ce rapport.

Amaury BOILOT, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de M. Amaury BOILOT

En €	Exercice 2023		Exercice 2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	381 285	381 285	375 540	375 540
Rémunération variable	190 643	190 643	104 797	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	14 877	14 877	45 866	45 866
Total	586 805	586 805	526 203	421 406

Il est rappelé que Monsieur Amaury BOILOT a bénéficié d'un contrat de travail luxembourgeois jusqu'au 31 juillet 2022. En date du 27 avril 2022, le Conseil de Surveillance a décidé, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et par souci de cohérence, de conclure un contrat de prestation de services avec M. Amaury BOILOT. Ce contrat de prestation de services a été signé le 7 septembre 2022, avec effet au 1er août 2022. Par avenant en date du 31 janvier 2023, la rémunération fixe mensuelle de ABO Conseil S.à.r.l est passée de 27.233 euros HT à 28.868 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits au chapitre précédent, dans la limite de 50 % de la rémunération fixe annuelle.

Par avenant en date du 20 novembre 2023, la rémunération fixe mensuelle de ABO Conseil S.à.r.l est passée de 28.868 euros HT à 31.090 euros HT par mois.

La rémunération et avantages décrits dans le tableau ci-dessous ont été perçus par l'entité ABO Conseil S.à.r.l, structure détenue à 100 % par M. Amaury BOILOT.

Il n'existe au profit de M. Amaury BOILOT aucun engagement de retraite et autres avantages viagers, autres que ceux consentis au titre du régime de retraite de base et complémentaires obligatoires.

4

Rémunération à long terme en titres

Comme souligné ci-dessus au chapitre 4.4.4.6 de ce rapport annuel, le nouveau LTIP est en cours de déploiement.

Synthèse des rémunérations de M. Amaury BOILOT:

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rémunérations totales au titre de l'exercice ¹	586 805	526 203
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Total	586 805	526 203

¹ Rémunérations versées au titre de l'exercice 2023 et rémunérations dues au titre de l'exercice 2024, telles que détaillées dans le tableau précédent.

Autres éléments du statut de M. Amaury BOILOT

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Amaury BOILOT	NON	NON	OUI	OUI

Rémunérations différées

Indemnité de départ et de non-concurrence

Veuillez vous référer pour plus de détails au chapitre 4.4.4.3 de ce rapport.

Luc BRUSSELAERS, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de M. Luc BRUSSELAERS:

En €	Exercice 2023		Exercice 2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	275 141	275 141	300 264	300 264
Rémunération variable	137 571	137 571	83 791	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	9 000	9 000	9 000	9 000
Total	421 712	421 712	393 055	309 264

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 1er janvier 2020 entre As A Service, structure belge détenue à 100 % par Monsieur Luc BRUSSELAERS, et Solutions30 SE, et ce pour une durée indéterminée, et vise le management et l'animation des équipes de la Société, dans une démarche de développement interne et externe, avec un objectif d'amélioration et de perfectibilité dans la gestion de son management et de sa productivité. Au titre de ce contrat, la rémunération fixe mensuelle de As A Service est fixée à 16.000 euros HT par mois. Par avenant en date du 31 janvier 2023, la rémunération fixe mensuelle de As A Service est passée de 16.000 euros HT à 23.233 euros HT par mois. A cette rémunération fixe peut être ajoutée une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits au chapitre précédent, dans la limite de 50 % de la rémunération fixe annuelle.

Par avenant en date du 20 novembre 2023, la rémunération fixe mensuelle de As A Service est passée de 23.233 euros HT à 25.022 euros HT par mois.

De plus, M. Luc BRUSSELAERS ne dispose pas aujourd'hui d'un contrat de travail au sein de Solutions30 SE.

Rémunération à long terme en titres

Comme souligné ci-dessus au chapitre 4.4.4.6 de ce rapport annuel, le nouveau LTIP est en cours de déploiement.

Synthèse des rémunérations de M. Luc BRUSSELAERS :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rémunérations totales au titre de l'exercice ¹	421 712	393 055
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Total	421 712	393 055

¹ Rémunérations versées au titre de l'exercice 2023 et rémunérations dues au titre de l'exercice 2024, telles que détaillées dans le tableau précédent.

Autres éléments du statut de M. Luc BRUSSELAERS

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
M. Luc BRUSSELAERS	NON	NON	OUI	OUI

Rémunérations différées

Indemnité de départ et de non-concurrence

Veuillez vous référer pour plus de détails au chapitre 4.4.4.3 de ce rapport.

Wojciech POMYKALA, Membre du Directoire

Récapitulatif des rémunérations de Monsieur Wojciech POMYKALA

En €	Exercice 2023		Exercice 2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	236 257	236 257	300 264	300 264
Rémunération variable	118 129	118 129	83 791	—
Rémunération exceptionnelle	—	—	—	—
Jetons de présence	—	—	—	—
Avantages en nature et autres	19 200	19 200	19 200	19 200
Total	373 586	373 586	403 255	319 464

* Informations à compter de l'entrée de Monsieur Wojciech POMYKALA au Directoire, soit à partir du 1er février 2023.

** une prime annuelle de 9 535 euros mentionnée précédemment a été versée avant l'entrée au Directoire et liée à sa fonction précédente.

Il est précisé que depuis la signature d'un contrat de prestations de services en date du 1er février 2023, la rémunération et les avantages décrits au sein du tableau ci-dessous sont perçus par l'entité Mastery of Management Sp. z o.o., structure polonaise détenue à 100 % par Monsieur Wojciech POMYKALA.

Au titre de ce contrat, la rémunération fixe mensuelle est de 19.419 euros par mois pour les six premiers mois du contrat et passe ensuite à 23.233 euros par mois. À cette rémunération fixe peut s'ajouter une rémunération variable, sous le contrôle du Conseil de Surveillance et fonction de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs tels que décrits au chapitre précédent, dans la limite de 50 % de la rémunération fixe annuelle.

Par avenant en date du 20 novembre 2023, la rémunération fixe mensuelle de M. POMYKALA est passée de 23.233 euros HT à 25.022 euros HT par mois.

M. Wojciech POMYKALA n'a droit à aucune pension.

Rémunération à long terme en titres

Comme souligné ci-dessus au chapitre 4.4.4.6 du présent rapport annuel, le nouveau LTIP est en cours de déploiement.

Synthèse des rémunérations de M. POMYKALA:

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rémunérations totales au titre de l'exercice ¹	373 586	403 255
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ²	—	—
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	—	—
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	—	—
Total	373 586	403 255

¹ Rémunérations versées au titre de l'exercice 2023 et rémunérations dues au titre de l'exercice 2024, telles que détaillées dans le tableau précédent.

Autres éléments du statut de M. Wojciech POMYKALA

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Wojciech POMYKALA	NON	NON	OUI	OUI

Rémunérations différées

a. Indemnité de de départ et de non concurrence

Veillez vous référer pour plus de détails au chapitre 4.4.4.3 de ce rapport.



5

Commentaires sur l'exercice

203

5.1 Examen de la situation financière
et des résultats du Groupe

208

5.2 Tendances et perspectives

209

5.3 Indicateurs financiers non définis
par les normes IFRS

5. COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

5.1 Examen de la situation financière et des résultats du Groupe

Les états financiers consolidés du Groupe Solutions30 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2024.

5.1.1 Principaux agrégats et indicateurs de performance

Les principes comptables suivis par le Groupe pour la préparation des états financiers consolidés sont décrits dans la note 2 du chapitre 6.2. « Notes aux états financiers consolidés ».

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Chiffre d'affaires	996,0	1 057,0	(5,8 %)
Coûts opérationnels	826,1	887,9	(7,0 %)
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	82,9 %	84,0 %	
Coûts d'org. centrale	94,8	94,8	— %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	9,5 %	9,0 %	
EBITDA ajusté	75,1	74,6	0,7 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	7,5 %	7,1 %	
EBIT Ajusté	28,4	22,6	25,6 %
<i>En % de chiffre d'affaires</i>	2,9 %	2,1 %	
Résultat net part du Groupe	(15,8)	(22,7)	n.a.
Résultat net part du Groupe ajusté *	(6,0)	(12,9)	n.a.
Free cash flow	40,2	13,4	n.a.
Free cash flow net	5,9	(17,0)	n.a.

Données de structure financière (M€)	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Capitaux propres	108,1	124,6	(16,5)
Dette nette	73,8	78,4	(4,7)
Dette bancaire nette	0,8	(5,7)	6,5

* ajusté de l'amortissement des relations clientèles (part Groupe) net de l'effet impôt associé, charge liée aux acquisitions passées, purement comptable, sans impact sur la trésorerie et non relative à des actifs tangibles.

5.1.2 Évolution de périmètre

Solutions30 est le fédérateur naturel d'un marché très fragmenté. Depuis 2021, compte tenu du contexte général, le Groupe a ralenti sa stratégie de croissance externe mais a toutefois procédé en 2023 et 2024 aux acquisitions suivantes :

Pays	Société	Date de Consolidation	Chiffre d'affaires au moment de l'acquisition	Commentaire
France	ELEC-ENR	6 Juillet 2023	4,0 M€	Gains de part de marché
France	Solutions 30 Solaire	18 Avril 2024	20 M€	Activité dans le domaine de l'énergie en France. Solutions 30 Solaire, détenue à 10 % par le Groupe, a acquis 100 % de la société française So-Tec. Solutions 30 Solaire est intégrée par mise en équivalence à partir de cette date.
Pays Bas	Xperal	1 Juillet 2024	15 M€	Activité dans le domaine de l'énergie aux Pays-Bas et Allemagne

5.1.3 Analyse des performances de l'exercice 2024

5.1.3.1 Chiffre d'affaires consolidé

	12 mois 2023	12 mois 2024			Total
	Total	Croissance organique des filiales historiques	Croissance organique opérée par les sociétés acquises	Croissance externe	
Total	1 057,0	(63,5)	2,5	—	996,0
Dont Benelux	381,6	(10,7)	0,7	—	371,6
Dont France	403,3	(44,3)	1,8	—	360,8
Dont Autres Pays	272,1	(8,6)	—	—	263,6

Le chiffre d'affaires consolidé de Solutions30 au titre de l'exercice 2024 s'élève à 996,0 M€, en baisse de -5,8 % par rapport à 2023. Cette évolution inclut une contraction organique de -6,4 %, l'impact des récentes acquisitions pour +0,2 % ainsi qu'un effet de change favorable de +0,4%. Elle traduit les orientations stratégiques du Groupe, visant à donner une priorité accrue aux marges par rapport à la croissance du chiffre d'affaires, dans un contexte où il évolue actuellement sur des marchés et des segments d'activité présentant différents stades de maturité. Solutions30 a ainsi engagé une décroissance sélective dans les télécommunications en France et en Espagne notamment, où certains contrats ne répondaient plus à ses exigences de rentabilité. Parallèlement, le Groupe a accéléré le développement de ses relais de croissance rentable en Allemagne et dans les services énergétiques.

L'EBITDA ajusté s'élève à 75,1 M€, en progression de +0,7 % par rapport à 2023, en dépit de la baisse du chiffre d'affaires, traduisant une nouvelle hausse de la marge d'EBITDA ajusté qui atteint 7,5 % contre 7,1 % en 2023 (+40 points de base). Cette performance traduit la pertinence de la stratégie de sélectivité mise en œuvre par le Groupe en 2024.

Le Free Cash Flow s'établit 40,2 M€, en nette amélioration de 26,8 M€ par rapport à 2023 (13,4 M€). Cette évolution

traduit une évolution favorable du Besoin en Fonds de Roulement, dans un contexte où Solutions30 met, de façon accrue et continue, l'accent sur la rentabilité et la génération de trésorerie. Le Free Cash Flow net, après remboursement de la dette locatives et intérêts versés sur cette dette, est devenu positif en 2024, à 5,9 M€ contre -17,0 M€ en 2023.

La structure financière du Groupe demeure ainsi très solide, avec une situation de trésorerie nette de dette bancaire à l'équilibre (-0,8 M€) à fin 2024. De plus, les besoins de financement totalement couverts par le refinancement de la dette bancaire du Groupe, mené avec succès en novembre 2024, pour un montant de 120 M€.

1.3.2 Analyse par zone géographique

	2024	2023	Variations
Benelux			
Chiffre d'affaires	371,6	381,6	(2,6 %)
EBITDA ajusté	37,1	43,6	(14,9 %)
Marge EBITDA ajusté %	10,0 %	11,4 %	
France			
Chiffre d'affaires	360,8	403,3	(10,5 %)
EBITDA ajusté	34,1	35,5	(3,9 %)
Marge EBITDA ajusté %	9,5 %	8,8 %	
Autres pays			
Chiffre d'affaires	263,6	272,1	(3,1 %)
EBITDA ajusté	16,3	5,5	+196,4 %
Marge EBITDA ajusté %	6,2 %	2,0 %	
HQ*	(12,4)	(10,0)	+24,0 %
Chiffre d'affaires	996,0	1 057,0	(5,8 %)
EBITDA ajusté	75,1	74,6	+0,7 %
Marge EBITDA ajusté %	7,5 %	7,1 %	

*Frais liés aux fonctions centrales du Groupe

Au Benelux, première région du Groupe en termes de chiffre d'affaires, celui-ci s'élève à 371,6 M€ en 2024, en légère baisse de -2,6 % (-2,8 % en organique) par rapport à une base de comparaison très élevée (+72,0 % en 2023). Cette baisse est le fait de l'activité Connectivity (chiffre d'affaires 2024 de 282,2 M€, en baisse de -7,2 %), alors que les activités de déploiement de la fibre optique en Belgique ont été ralenties par les négociations en cours entre opérateurs visant à rationaliser leurs opérations de déploiement à l'échelle nationale. De plus, le rapprochement entre deux d'entre eux, Proximus et Fiberklaar, conduit à l'adaptation des processus opérationnels du Groupe.

Le chiffre d'affaires de l'activité Energy s'élève à 64,8 M€, en croissance de +11,6 % portée par le déploiement de compteurs intelligents et la forte dynamique des services d'accompagnement à la transition énergétique, avec notamment l'entrée en production du contrat portant sur la modernisation de plus de 1000 kilomètres de réseau électrique basse tension en Flandre. Par ailleurs, l'acquisition d'Xperal en septembre 2024 ouvre des perspectives dans le domaine du photovoltaïque au Benelux.

Enfin, l'activité Technology maintient une forte dynamique, avec un chiffre d'affaires de 24,5 M€, en hausse de +27,6 %, avec notamment le démarrage d'un nouveau contrat d'assistance informatique au quatrième trimestre.

La marge d'EBITDA ajusté du Benelux s'est maintenue en territoire à deux chiffres tout au long de l'année, à 10,0 %, démontrant la capacité du Groupe à adapter efficacement ses processus et son organisation au ralentissement temporaire de l'activité Connectivity. L'EBITDA ajusté s'est ainsi élevé à 37,1 M€ en 2024.

En France, le chiffre d'affaires s'établit à 360,8 M€, en retrait de -10,5 % (-11,0 % en organique). L'activité Connectivity se contracte de -26,9 %, à 208,8 M€, sous l'effet des mesures de sélectivité mises en œuvre depuis le 2ème trimestre au bénéfice des marges. Le Groupe a ainsi réduit significativement son exposition à certains contrats ne répondant plus à ses standards de rentabilité, avec un impact accentué par le ralentissement du marché du déploiement de la fibre observé depuis le début de l'année.

En 2024, Solutions30 a poursuivi avec succès l'expansion de son activité Energy, enregistrant une croissance soutenue de +52,0 %, pour atteindre un chiffre d'affaires de 78,4 M€ soit 22 % du total (près de 30% au 4ème trimestre). Dans le secteur du photovoltaïque en particulier, le Groupe bénéficie d'une dynamique de marché extrêmement porteuse et d'une position de premier plan. L'activité Energy constitue ainsi un levier stratégique de diversification pour le Groupe en France, avec l'ambition d'atteindre un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros sur ce segment en 2026.

Dans l'activité Technology, le chiffre d'affaires s'élève à 73,6 M€, en croissance de +11 %, tirée par un surcroît d'activité lié aux Jeux Olympiques 2024 et une dynamique continue dans les services d'assistance informatique.

La marge d'EBITDA ajusté de la France ressort à 9,5 %, en hausse de 70 points de base par rapport à 2023. Cette progression est le résultat de la stratégie de sélectivité accrue mise en œuvre dans l'activité Connectivity, privilégiant l'amélioration des marges à la croissance du chiffre d'affaires. Elle reflète également la montée en puissance de l'activité Energy et les effets d'échelle associés, ainsi que la poursuite des efforts de rationalisation de l'organisation et des fonctions centrales.

Dans les Autres pays, le chiffre d'affaires s'élève à 263,6 M€, en baisse de -3,1 %. Cette évolution traduit une contraction organique de -4,5 % partiellement compensée par un effet change positif de +1,4 %, reflétant l'appréciation du zloty et de la livre sterling par rapport à l'euro sur la période.

Avec un chiffre d'affaires en croissance de +33,6 %, à 84,4 M€, l'Allemagne confirme en 2024 son statut de puissant relais de croissance et de futur troisième pilier du Groupe en Europe, aux côtés du Benelux et de la France. Fort de relations privilégiées avec les six principaux opérateurs de télécommunications allemands, Solutions30 réplique avec succès son modèle sur ce marché dont le potentiel exceptionnel se confirme, porté par l'accélération du déploiement de la fibre optique, et une forte dynamique d'investissement à venir dans les infrastructures en général.

En Pologne, la forte croissance se poursuit, à +18,0 % en 2024. En Italie, l'accord trouvé avec le principal client télécom s'est traduit par une extinction du risque, un retour à la normale de l'activité à partir du 3ème trimestre, et des conditions économiques en amélioration progressive sur le 1er semestre 2025. Le chiffre d'affaires y affiche un recul de -16,0 % sur l'année mais a néanmoins renoué avec la croissance à partir du 4ème

trimestre. En Espagne, où le chiffre d'affaires se contracte de -34,2 % , le Groupe a considérablement réduit son exposition au marché des télécommunications, désormais mature, et mène une restructuration de son activité Connectivity tout en se recentrant sur les activités Energy et Technology. Enfin, au Royaume-Uni, le chiffre d'affaires est en baisse de -23,3 %, reflet d'une sélectivité accrue et du recentrage sur les marchés de la fibre et des services énergétiques.

L'EBITDA ajusté des Autres Pays s'établit à 16,3 M€, soit le triple de son niveau de 2023 (5,5 M€). La marge d'EBITDA ajusté s'élève à 6,2 %, contre 2,0 % en 2023. Cette amélioration significative reflète la solide performance de l'Allemagne. Elle résulte également du retour à l'équilibre de l'Italie, après les pertes enregistrées en 2023, ainsi que des premiers progrès réalisés au Royaume-Uni.

5.1.3.3 Résultats consolidés

Sur la base de l'EBITDA ajusté de 75,1 M€ au titre de l'exercice 2024, après comptabilisation des dépréciations et provisions opérationnelles à hauteur de 14,9 M€ (contre 22,8 M€ en 2023), et après amortissement du droit d'utilisation des actifs loués (IFRS16) pour un montant de 31,8 M€ (contre 29,2 M€ en 2023), l'EBIT ajusté du Groupe s'établit à 28,4 M€, soit une progression de +25,6 % par rapport à 2023, et représente 2,9 % du chiffre d'affaires de l'exercice (2,1 % en 2023).

2024 marque également le retour du résultat opérationnel en territoire positif, à 0,6 M€, contre -2,7 M€ en 2023. Il intègre notamment:

- 13,4 M€ de charges opérationnelles non courantes nettes. Ces charges correspondent, pour l'essentiel, à des coûts de restructuration reflétant les mesures prises par le Groupe pour accompagner la décroissance sélective opérée sur certains marchés et optimiser ses structures en conséquence, notamment en Espagne, en Italie et en France.
- 14,5 M€ d'amortissements des relations clientèles, un niveau stable par rapport à 2023. Cette charge, liée aux acquisitions passées, est purement comptable, sans impact sur la trésorerie et n'est pas relative à des actifs tangibles.

Le résultat financier s'établit à -14,7 M€, comparé à -13,1 M€ en 2023. Il intègre une charge d'intérêts bancaires de -7,2 M€, comparée à -5,4 M€ en 2023, traduisant principalement un tirage moyen plus élevé en 2024, et une charge d'intérêt sur emprunt-location (IFRS 16) de -3,2 M€ (-1,7 M€ en 2023). Il inclut également, en 2024, un produit de 1,1 M€, sans impact sur la trésorerie, lié à l'ajustement à la baisse de la valeur des compléments de prix (earn-out) sur des acquisitions passées (à comparer à une charge de -0,8 M€ en 2023).

Après comptabilisation d'une charge d'impôt nette de -1,4 M€, de la quote-part de résultat de la société So-Tec, mise en équivalence dans les comptes du Groupe pour 0,4 M€, et déduction faite des intérêts minoritaires de 0,7 M€, le résultat net part du Groupe ressort à -15,8 M€, en amélioration sensible par rapport à 2023 (-22,7 M€). Retraité des amortissements des relations clientèles nets de leur effet impôt, le résultat net part du Groupe ajusté,

reflétant strictement sa performance opérationnelle, s'élève à -6,0 M€, comparé à -12,9 M€ en 2023.

5.1.3.4 Flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement du Groupe ressort à 56,6 M€ en 2024. La variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR), retraitée des éléments non monétaires, représente un flux positif de 1,6 M€, contre un flux négatif de -26,2 M€ en 2023. Outre l'impact de la décroissance du chiffre d'affaires, cette forte amélioration traduit l'évolution du profil d'activité du Groupe ainsi que l'attention accrue portée à la génération de trésorerie, avec une évolution favorable des délais moyens de paiement clients et des flux d'acomptes. De plus, la variation du BFR intègre une forte réduction de l'affacturage, de -40,5 M€, conséquence d'un moindre volume de créances en France du fait de la baisse d'activité mentionnée précédemment, ainsi que de conditions de paiement favorables en Allemagne. Ainsi, le flux de trésorerie généré par l'activité en 2024 ressort à 58,2 M€, en forte hausse par rapport à 2023 (34,1 M€).

Les investissements nets s'élèvent à -18,0 M€, soit -1,8 % du chiffre d'affaires, en ligne avec leur niveaux normatifs, autour de 2%, et sont essentiellement liés aux systèmes d'information et aux équipements techniques. Solutions30 s'appuie en particulier sur sa plateforme informatique propriétaire, Smartfix, outil stratégique pour piloter ses opérations à grande échelle de façon efficiente. Cette plateforme concentre l'essentiel des investissements du Groupe chaque année.

Au total, le Free Cash Flow s'élève à 40,2 M€ en 2024, en forte amélioration par rapport à 2023 (13,4 M€). Après remboursement de la dette locative et intérêts associés (norme IFRS 16), pour -34,3 M€, le Free Cash Flow Net passe en territoire nettement positif en 2024, à 5,9 M€, contre -17,0 M€ en 2023.

Compte-tenu des compléments de prix payés sur des acquisitions passées pour -3,5 M€, des acquisitions de la période pour -0,1 M€, des intérêts payés pour -6,9 M€, des remboursements d'emprunts nets pour -14,3 M€, des frais d'émission d'emprunts pour -1,9 M€ et des incidences des variations de change pour -1,1 M€, la variation de trésorerie ressort à -22,0 M€.

5.1.3.5 Structure financière

Solutions 30 maintient une structure financière solide, alliant une forte liquidité à un endettement financier net quasi-nul. Au 31 décembre 2024, la trésorerie brute du Groupe s'établit à 96,3 M€, contre 118,2 M€ à fin décembre 2023. La dette bancaire brute s'élève à 97,0 M€ contre 112,5 M€ au 31 décembre 2023 en raison du remboursement d'emprunts intervenus sur l'année. Ainsi, le Groupe affiche une dette bancaire nette globalement à l'équilibre, à 0,8 M€ au 31 décembre 2024 contre une trésorerie nette de 5,7 M€ au 31 décembre 2023.

Cette position financière est d'autant plus solide que l'encours des créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage sans recours du Groupe a été fortement réduit et s'élève à 69 M€ au 31 décembre 2024 contre 109 M€ au 31 décembre 2023. De manière générale, l'affacturage permet de financer le besoin en fonds de roulement provenant des activités récurrentes

qui ont atteint leur rythme de croisière, et cela à un coût modéré. Ce programme, associé à une structure financière solide, permet à Solutions30 de disposer des ressources nécessaires au financement de sa stratégie de croissance.

Après prise en compte de 68,8 M€ de dette locative (IFRS 16) et de 4,1 M€ de dette financière potentielle liée aux compléments de prix et options de vente, la dette nette totale du Groupe s'élève à 73,8 M€ au 31 décembre 2024, en légère baisse par rapport aux 78,4 M€ enregistrés au 31 décembre 2023.

En novembre 2024, Solutions30 a mené à bien le refinancement de l'intégralité de sa dette bancaire, pour un montant de 120 M€, incluant un emprunt effectif de 83 M€ et un engagement de prêt de 37 M€ pour le financement de sa croissance. Ce nouveau crédit, arrangé avec un syndicat de huit banques partenaires de longue date, renforce l'assise financière du Groupe et lui assure les ressources nécessaires à la poursuite de son expansion, notamment dans le secteur de l'énergie. D'une durée de 7 ans, il permet également d'allonger le profil de maturité de sa dette, tout en conservant un coût proche de celui de la dette précédente.

5.2 Tendances et perspectives

A la suite d'une année 2024 où la stratégie de sélectivité mise en œuvre par Solutions30 a porté ses fruits, le Groupe entend continuer à privilégier les marges par rapport aux volumes sur ses marchés les plus matures, tout en déployant davantage de ressources sur les segments offrant les meilleures perspectives de croissance rentable, notamment en Allemagne et dans les services énergétiques.

Confiant dans son positionnement et dans sa capacité à saisir les nombreuses opportunités présentes sur ses marchés, le Groupe est pleinement engagé dans la réalisation de ses objectifs 2026, présentés lors du Capital Markets Day tenu le 26 septembre 2024. Parmi eux, l'atteinte d'une marge d'EBITDA ajusté supérieure à 10% dans chacune de ses trois zones géographiques principales: le Benelux, le France et l'Allemagne.

Au Benelux, le Groupe est confiant dans sa capacité à capitaliser sur sa position de marché de premier plan et à reprendre le chemin de la croissance en 2025.

En France, Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur de l'énergie devrait tripler par rapport à 2023 pour atteindre 150 millions d'euros en 2026. Dans la Connectivité, le Groupe œuvre à la stabilisation de son activité tout en appliquant une sélectivité stricte des contrats.

En Allemagne, Solutions30 vise un premier jalon en 2026, avec un chiffre d'affaires compris entre 150 et 200 millions d'euros. L'Allemagne devrait ainsi continuer à croître plus rapidement que le reste du Groupe, pour devenir l'un de ses piliers les plus contributeurs. A plus long terme, le pays va bénéficier d'une forte dynamique d'investissement dans les infrastructures, qui devrait se traduire par de nombreuses opportunités de croissance pour Solutions 30, non seulement dans le domaine de la fibre optique mais également dans les activités Energy (smart grid, photovoltaïque, stockage d'énergie, infrastructures de charge pour véhicules électriques, compteurs intelligents) et Technology (signalisation pour réseaux ferroviaires, internet des objets).

Dans le reste de l'Europe, Solutions30 a adopté une approche différenciée, avec pour objectifs de maintenir la croissance rentable en Pologne, de continuer à améliorer la performance au Royaume-Uni et de rétablir les marges en Italie et en Espagne d'ici 2026 ou, dans le cas contraire, d'envisager des actions stratégiques pour ses activités dans ces deux pays.

5.3 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS

Le Groupe utilise des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS :

- Les indicateurs de profitabilité et leurs composants sont des indicateurs de performance opérationnelle clés utilisés par le Groupe pour piloter et évaluer ses résultats opérationnels au global et par pays.
- Les indicateurs de trésorerie sont utilisés par le Groupe pour mettre en œuvre sa stratégie d'investissements et d'allocation des ressources.

Les indicateurs financiers non définis par les normes IFRS utilisés sont calculés de la façon suivante :

La **croissance organique** intègre la croissance organique réalisée par les sociétés acquises après leur rachat, car Solutions30 estime qu'elle n'aurait pas pu être réalisée par ces sociétés si elles étaient restées indépendantes. En 2024, la croissance organique du Groupe intègre uniquement la croissance interne des filiales historiques.

EBITDA ajusté correspond à la « marge opérationnelle (EBITDA ajusté) » telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe.

Free cash-flow correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité dont sont déduits les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes des cessions.

Calcul du cash-flow disponible (free cash-flow) :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Flux net de trésorerie généré par l'activité	58,2	34,1
Acquisition d'immobilisations nettes	(18,6)	(21,4)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0,7	0,7
Free cash flow	40,2	13,4

Free cash-flow net correspond au Free cash-flow moins le « Remboursement de la dette locative » et les « intérêts décaissés sur la dette locative » tels qu'ils apparaissent dans le tableau consolidé des flux de trésorerie du Groupe.

Calcul du Free cash-flow net :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Free cash flow	40,2	13,4
Remboursement de la dette locative	(31,1)	(28,7)
Intérêts décaissés sur la dette locative	(3,2)	(1,7)
Free cash flow net	5,9	(17,0)

Trésorerie nette de dette bancaire correspond à la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe de laquelle est déduit les « Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme » et les « Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme, lignes de crédit et concours Bancaires » tels qu'ils apparaissent à la note 10.2 des états financiers annuels du Groupe.

EBIT Ajusté correspond au résultat opérationnel tel qu'il apparaît dans les états financiers du Groupe dont sont ajouté les « Amortissements des relations clientèles », les « Autres charges opérationnelles non courantes » et dont sont déduits les « Autres produits opérationnels non courants ».

Réconciliation entre le résultat Opérationnel et l'EBIT ajusté :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Résultat opérationnel	0,6	(2,7)
Amortissements des relations clientèles	14,5	14,4
Autres produits opérationnels non courants	(2,2)	(0,4)
Autres charges opérationnelles non courantes	15,5	11,4
EBIT ajusté	28,4	22,6
% du chiffre d'affaires	2,9 %	2,1 %

Résultat net part du Groupe ajusté correspond au « Résultat net part du Groupe » tel qu'il apparaît dans les états financiers du Groupe auquel sont ajouté les « Amortissements des relations clientèles (Part Groupe) » et duquel sont déduits l'« Effet d'impôt sur les amortissements des relations clients (Part Groupe) ».

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Résultat net part du Groupe	(15,8)	(22,7)
Amortissements des relations clients (Part Groupe)	13,2	13,1
Effet d'impôt sur les amortissements des relations clients (Part Groupe)	(3,4)	(3,3)
Résultat net part du Groupe ajusté	(6,0)	(12,9)

Dette nette correspond à « Endettement, part à long terme », « Endettement, part à court terme » et aux « Dettes liées aux contrats de location » long et court terme tels qu'ils apparaissent dans les états financiers du Groupe

desquels sont déduits la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe.

Ratio dette nette/EBITDA correspond à la « dette nette » divisée par l'« EBITDA » annualisé.

Ratio d'endettement net sur fonds propres correspond à la « dette nette » divisée par les « fonds propres ».

Dette nette :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Dettes bancaires	97,0	112,5
Dettes liées aux contrats de location	68,8	76,4
Dettes futures sur compléments de prix et options de vente	4,1	7,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(96,3)	(118,2)
Dette nette	73,8	78,4
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	75,1	74,6
<i>Ratio de dette nette</i>	<i>0,98</i>	<i>1,05</i>
Fonds Propres	108,1	124,6
<i>% de dette nette</i>	<i>68,2 %</i>	<i>62,9 %</i>

Dette bancaire nette correspond aux « Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme » et « Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme, lignes de crédit et concours Bancaires » tels qu'ils apparaissent à la note 10.2 des états financiers annuels du Groupe dont sont déduits la « Trésorerie et équivalents de trésorerie » telle qu'elle apparaît dans les états financiers du Groupe.

Dette bancaire nette :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	74,3	75,6
Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme et lignes de crédit	22,7	37,0
Dette bancaire brut	97,0	112,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(96,3)	(118,2)
Dette bancaire nette	0,8	(5,7)
Trésorerie nette de dette bancaire	(0,8)	5,7

Dette bancaire brute correspond aux « Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme » et « Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme, lignes de crédit et concours Bancaires » tels

qu'ils apparaissent à la note 10.2 des états financiers annuels.

Besoin en fonds de roulement correspond à l'« actifs courants » tels qu'il apparaît dans les états financiers du Groupe (hors « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Instruments dérivés actif courants») moins les « passifs courants » (hors « Endettement, part à court terme », « Provisions courantes » et « Dettes liées aux contrats de location »).

Besoin en fonds de roulement (« BFR ») :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Stocks et travaux en cours	24,7	25,7
Clients et comptes rattachés	219,5	211,6
Actifs sur contrats courants	0,9	1,0
Autres créances	79,1	66,5
Charges constatées d'avance	6,1	3,1
Fournisseurs	(171,7)	(200,1)
Dettes fiscales et sociales	(143,4)	(120,8)
Autres passifs courants	(21,0)	(15,0)
Produits constatés d'avance	(56,8)	(18,9)
BFR	(62,6)	(46,9)
Variation du BFR	(15,6)	17,7
Eléments non monétaires	14,0	8,5
Variation du BFR retraitée des éléments non monétaires	(1,6)	26,2

Investissements nets correspondent à la somme des lignes « Acquisition d'immobilisations courantes », « Acquisition d'actifs financiers non courants » et « Cession d'immobilisations, nettes d'impôt » telle qu'elles apparaissent dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

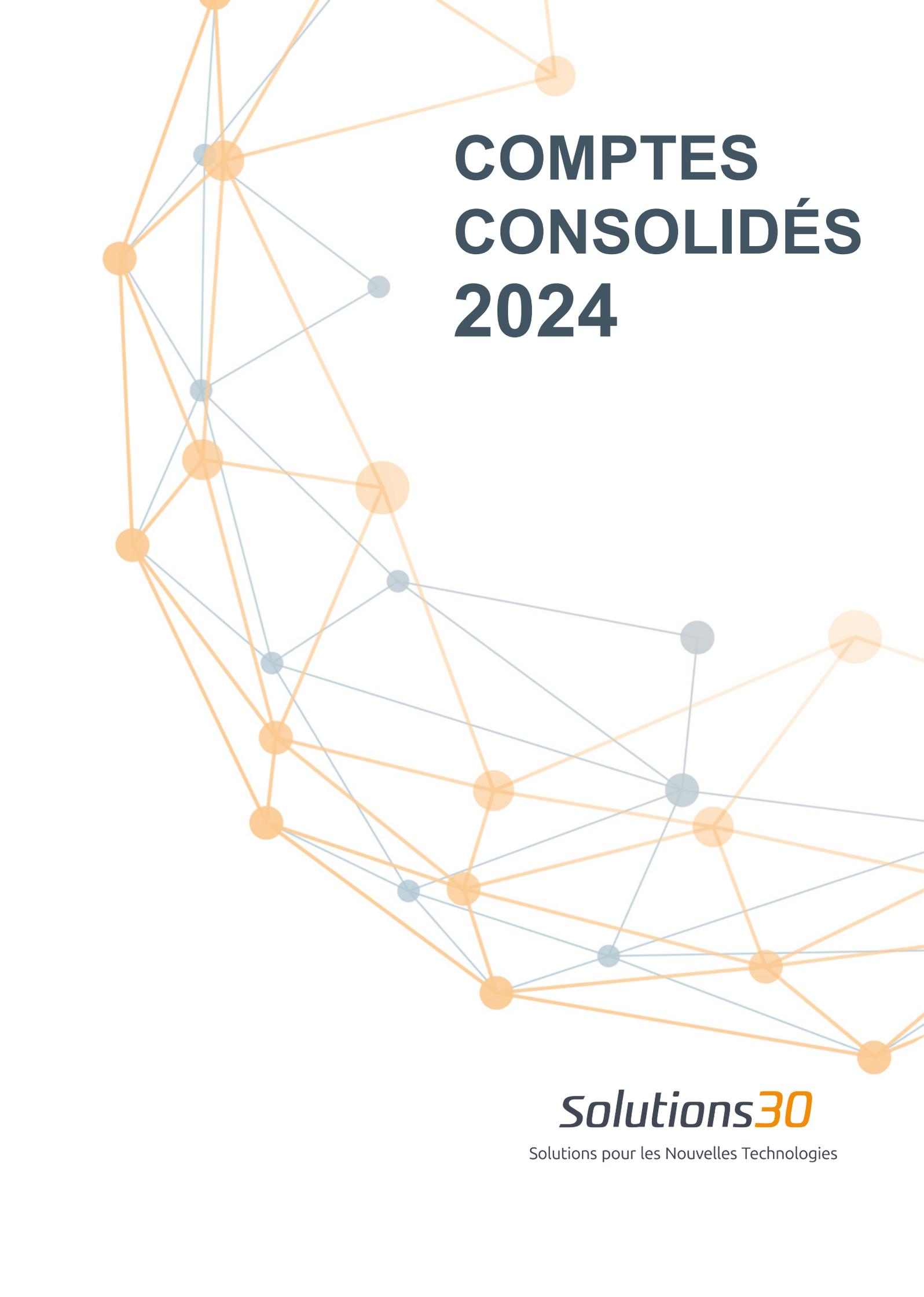
Investissements nets :

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Acquisition d'immobilisations	(18,2)	(21,6)
Acquisition d'actifs financiers non courants	(0,4)	0,2
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	0,7	0,7
Investissements nets	(17,9)	(20,7)

Les coûts opérationnels correspondent aux coûts engagés pour la conduite des activités opérationnelles du Groupe, inclus dans la « marge opérationnelle » (excluant les coûts de structure).

Les coûts de structure correspondent aux coûts engagés par les fonctions sièges du Groupe au sein des différents pays, inclus dans la « marge opérationnelle » (excluant les coûts opérationnels).

Frais liés aux fonctions centrales du Groupe correspondent aux coûts engagés par les fonctions sièges du Groupe de la société mère, inclus dans la « marge opérationnelle ».



COMPTES CONSOLIDÉS 2024

*Solutions***30**

Solutions pour les Nouvelles Technologies

SOMMAIRE

6.1 États financiers consolidés	215
6.1.1 État du résultat global consolidé	215
6.1.2 État de la situation financière consolidée	216
6.1.3 État des capitaux propres consolidés	217
6.1.4 Tableau consolidé des flux de trésorerie	218
6.2 Notes aux états financiers consolidés	219
1 Informations sur la société et le Groupe	219
1.1 Informations	219
2 Base de préparation, jugements et estimations	219
2.1 Référentiel appliqué	219
2.1.1 Déclaration de conformité	219
2.2 Nouvelles normes IFRS, amendements et interprétations	219
2.3 Base de préparation	220
2.4 Principes comptables, jugements comptables et estimations	220
PERFORMANCE	
Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance	221
3 Chiffre d'affaires	221
4 Charges et avantages de personnel	223
4.1 Effectifs	223
4.2 Charges de personnel	223
4.3 Paiement fondé sur des actions	223
5 Résultat opérationnel	223
5.1 Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	223
5.2 Résultat opérationnel	224
FONDS DE ROULEMENT	
6 Clients et autres créances	225
6.1 Clients et comptes rattachés	225
6.2 Autres créances	225
6.3 Créances de location	226
7 Stocks	226
7.1 Stocks	226
8 Autres dettes et affacturage inversé	226
8.1 Dettes fiscales et sociales	226
8.2 Affacturage inversé	226
STRUCTURE FINANCIÈRE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	
9 Trésorerie	227
10 Emprunts et dettes assimilées	227
10.1 Faits caractéristiques	227
10.2 Endettement	227
10.3 Compléments de prix, promesses d'achat et options de vente consenties à des actionnaires minoritaires	228
10.4 Produits et charges financiers	229
11 Contrats de location	229
11.1 Droits d'utilisation	230
11.2 Dettes locatives	230

12 Capitaux propres	231
12.1 Évolution du capital	231
12.2 Résultat par action	231
12.2.1 Résultat par action	231
12.2.2 Nombre moyen pondéré d'actions	231
12.3 Intérêts minoritaires	231
13 Gestion des risques financiers	232
13.1 Informations relatives à l'évaluation, la classification et à la juste valeur des actifs et passifs financiers	232
13.2 Objectifs et politique de gestion des risques financiers	232
13.3 Risque de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie	233
13.4 Risque de liquidité	234
13.5 Analyse de sensibilité sur promesses, options et compléments de prix	234
13.6 Gestion du capital	234
ACTIFS À LONG TERME	
14 Immobilisations incorporelles et corporelles	235
14.1 Goodwill	235
14.2 Autres immobilisations incorporelles	236
14.3 Immobilisations corporelles	236
15 Autres actifs non courants et investissements dans des entreprises associées	238
15.1 Actifs financiers non courants	238
15.2 Entreprises associées	238
AUTRES	
16 Passifs éventuels, provisions et engagements	239
16.1 Provisions non courantes	239
16.2 Provisions courantes	239
16.3 Engagements en matière de retraite	239
16.3.1 Principes de la norme IAS 19	239
16.3.2 Hypothèses retenues pour l'évaluation des avantages au personnel chez Solutions30	240
16.4 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	241
17 Impôt sur les résultats	242
17.1 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	242
17.2 Impôts différés	243
17.3 Reports déficitaires	244
18 Parties liées	244
18.1 Informations relatives aux parties liées	244
18.2 Rémunération des membres des organes d'administration et de direction	245
19 Honoraires des commissaires aux comptes	245
20 Événements significatifs postérieurs à la clôture	245
21 Périmètre de consolidation	245
21.1 Réorganisation des structures juridiques	245
21.2 Acquisitions de filiales	246
21.2.1 Acquisitions 2024	246
21.3 Liste des entités consolidées	247
6.3. Rapport du réviseur d'entreprises agréé indépendant	249

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



6.1.1 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Résultat

(en millions d'euros)	Notes	2024	2023
Chiffre d'affaires	3	996,0	1 057,0
Autres produits opérationnels courants	5.1	21,3	25,5
Matières premières, marchandises et consommables	5.1	(97,9)	(111,6)
Charges de personnel	4.2	(237,5)	(246,3)
Charges sociales, impôts, taxes et versements assimilés		(64,2)	(65,0)
Autres charges opérationnelles courantes	5.1	(542,5)	(585,0)
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	5.1	75,1	74,6
Dépreciations et amortissements des immobilisations	11.1/14	(64,7)	(60,9)
Dotations et reprises sur provisions		3,6	(5,5)
Autres produits opérationnels non courants	5.2	2,2	0,4
Autres charges opérationnelles non courantes	5.2	(15,5)	(11,4)
Résultat opérationnel	5.2	0,6	(2,7)
Produits financiers	10.4	3,0	1,4
Charges financières	10.4	(17,7)	(14,5)
Résultat financier	10.4	(14,7)	(13,1)
Impôts sur les résultats	17	(1,4)	(1,8)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	15.2	0,4	—
Résultat net de l'ensemble consolidé		(15,1)	(17,5)
Dont part du Groupe		(15,8)	(22,7)
Dont part des Intérêts minoritaires	12.3	0,7	5,2
Résultat de base par action, part du Groupe (en euro)	12.2	(0,147)	(0,212)
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euro)	12.2	(0,147)	(0,212)

(en millions d'euros)	2024	2023
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(15,1)	(17,5)
<i>Eléments recyclables ou recyclés en résultat :</i>		
Différences de conversion enregistrées en capitaux propres	(0,4)	—
<i>Eléments non recyclables en résultat :</i>		
Variation des écarts actuariels	0,3	0,6
Impôts différés sur la variation des écarts actuariels	(0,1)	(0,1)
RESULTAT GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES	(0,1)	0,4
RESULTAT GLOBAL	(15,2)	(17,1)
Dont part du Groupe	(15,9)	(22,3)
Dont part des Intérêts minoritaires	0,7	5,2

6.1.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Goodwill	14.1	56,7	56,1
Autres immobilisations incorporelles	14.2	100,7	111,5
Immobilisations corporelles	14.3	23,8	27,0
Droits d'utilisation des actifs	11.1	68,6	76,6
Créances de location non courantes	6.3	1,0	1,0
Participations dans les sociétés mises en équivalence	15.2	0,6	—
Actifs financiers non courants	15.1	3,1	2,7
Impôts différés actifs	17.2	28,5	22,6
ACTIFS NON COURANTS		283,0	297,5
Stocks	7.1	24,7	25,7
Clients et comptes rattachés	6.1	219,5	211,6
Créances de location courantes	6.3	0,9	1,0
Autres créances	6.2	79,1	66,5
Charges constatées d'avance		6,1	3,1
Instruments dérivés actifs	13.1	—	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	96,3	118,2
ACTIFS COURANTS		426,6	426,3
TOTAL ACTIF		709,6	723,8

Passif

(en millions d'euros)		31.12.2024	31.12.2023
Capital souscrit		13,7	13,7
Primes d'émission		17,4	17,4
Réserve légale		1,4	1,4
Réserves consolidées		76,1	100,5
Résultat de l'exercice		(15,8)	(22,7)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	12	92,8	110,2
Intérêts minoritaires	12,3	15,3	14,5
CAPITAUX PROPRES		108,1	124,6
Endettement, part à long terme	10.2	75,1	76,5
Dettes liées aux contrats de location	11.2	42,4	50,0
Provisions non courantes	16.1	20,3	26,3
Impôts différés passifs	17.2	17,0	19,7
PASSIFS NON COURANTS		154,8	172,5
Endettement, part à court terme	10.2	26,1	43,8
Instruments dérivés passifs	13.1	0,3	0,5
Provisions courantes	16.2	0,9	1,2
Dettes liées aux contrats de location	11.2	26,4	26,4
Fournisseurs		171,7	200,1
Dettes fiscales et sociales	8.1	143,4	120,8
Autres passifs courants		21,0	15,0
Produits constatés d'avance		56,8	18,9
PASSIFS COURANTS		446,6	426,7
TOTAL PASSIF		709,6	723,8

6.1.3 ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves Groupe	Réserves de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
SITUATION AU 01.01.2023	13,7	17,4	1,4	99,1	(0,4)	131,1	14,2	145,3
Résultat 2023	—	—	—	(22,7)	—	(22,7)	5,2	(17,5)
Résultat reconnu en capitaux propres	—	—	—	0,4	—	0,4	—	0,4
Résultat global 2023	—	—	—	(22,3)	—	(22,3)	5,2	(17,1)
Distributions	—	—	—	—	—	—	(4,9)	(4,9)
IFRS 2 Paiement fondé sur des actions	—	—	—	1,3	—	1,3	—	1,3
SITUATION AU 31.12.2023	13,7	17,4	1,4	78,1	(0,4)	110,2	14,5	124,6
Résultat 2024	—	—	—	(15,8)	—	(15,8)	0,7	(15,1)
Résultat reconnu en capitaux propres	—	—	—	0,2	(0,4)	(0,1)	—	(0,1)
Résultat global 2024	—	—	—	(15,6)	(0,4)	(15,9)	0,7	(15,2)
Distributions	—	—	—	—	—	—	(1,3)	(1,3)
Variation de périmètre	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres variations (1)	—	—	—	(1,5)	—	(1,5)	1,5	—
SITUATION AU 31.12.2024	13,7	17,4	1,4	61,1	(0,8)	92,8	15,3	108,1

(1) La diminution des réserves Groupe d'un montant de 1,5 M€ au cours de l'exercice 2024 en contrepartie d'une augmentation des intérêts minoritaires du même montant est liée à la décision de ne pas exercer l'option de vente portant sur 20 % du capital de la société italienne Algor (Voir note 10.3).

6.1.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Notes	2024	2023
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		(15,1)	(17,5)
Résultat net part du Groupe		(15,8)	(22,7)
Résultat net part des intérêts minoritaires	12.3	0,7	5,2
Eléments non monétaires :			
Dépréciations et amortissements	11.1/14	64,7	60,9
Dotations aux provisions		(3,6)	5,5
Elimination des impôts différés	17.2	(8,2)	(8,2)
Elimination des impôts courants	17.1	9,6	10,0
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		(0,4)	—
Paiement fondé en actions	4.3/5.2	—	1,3
Variation des créances de location non courantes	6.3	—	0,1
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	10.3	0,1	0,8
Elimination des produits sur les écarts d'acquisition	5.2	—	(0,4)
Variation de la juste valeur des options et des compléments de prix	10.3	(1,1)	0,7
Elimination des charges d'intérêts	10.4	10,5	7,2
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées		56,6	60,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		1,6	(26,2)
Diminution (Augmentation) des stocks		1,8	(0,4)
Augmentation des clients et comptes rattachés & autres débiteurs		(8,1)	(17,1)
Diminution (augmentation) des fournisseurs & autres créditeurs		(29,4)	12,7
Variation des autres créances et dettes		48,8	(15,5)
Impôts sur les sociétés décaissés		(11,4)	(5,9)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		58,2	34,1
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations	14.2/14.3	(18,2)	(21,6)
Acquisition de société mise en équivalence	15.2	(0,1)	—
Acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise	21.2	—	(2,3)
Acquisitions de minoritaires et compléments de prix payés	10.3	(3,5)	(18,5)
Acquisition et cession d'actifs financiers non courants		(0,4)	0,2
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	14.2/14.3	0,7	0,7
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(21,6)	(41,5)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Distributions payées aux minoritaires		—	(3,8)
Emissions d'emprunts	10.2	7,9	53,6
Remboursements d'emprunts	10.2	(22,2)	(12,2)
Intérêts décaissés sur les emprunts		(6,9)	(5,1)
Frais d'émission d'emprunts		(1,9)	—
Remboursement des dettes locatives	11.2	(31,1)	(28,7)
Intérêts décaissés sur dettes locatives	11.2	(3,2)	(1,7)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(57,4)	2,0
Incidence des variations de cours des devises		(1,1)	(0,8)
VARIATION DE TRÉSORERIE		(22,0)	(6,2)
Trésorerie d'ouverture		118,2	124,4
Trésorerie de clôture		96,3	118,2

NOTES

Note 1 : Informations sur la société et le Groupe

1.1 Informations

Les états financiers consolidés de Solutions30 SE et de ses filiales (collectivement, le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Directoire et approuvés par le Conseil de Surveillance le 31 mars 2025. Solutions30 SE (la « Société » ou la « société mère ») est une société européenne constituée et domiciliée au Grand-Duché de Luxembourg, dont les actions sont cotées sur le compartiment C du marché Euronext Paris. Le siège social est situé au :

21, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

Le Groupe est principalement engagé dans la fourniture de services d'assistance à l'utilisation de nouvelles technologies numériques et accompagne ses clients dans la mise en œuvre de ces nouvelles technologies à travers l'Europe : opérateurs télécoms, fournisseurs d'énergie, constructeurs et distributeurs de matériels informatiques et numériques, sociétés d'infogérance, intégrateurs d'équipements numériques. Solutions30 couvre actuellement la totalité de la France, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Péninsule Ibérique, la Pologne et le Royaume-Uni.

Des informations sur la structure du Groupe sont fournies en note 21.

Note 2 : Base de préparation, jugements et estimations

2.1 Référentiel appliqué

2.1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement (UE) n° 1606/2002, les états financiers consolidés du Groupe Solutions30 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne¹ et applicable à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2024.

2.2 Nouvelles normes IFRS, amendements et interprétations

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2024 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2023, à l'exception des évolutions normatives applicables à l'exercice 2024 et reprises ci-dessous.

Plusieurs normes, amendements et interprétations s'appliquent pour la première fois au 1er janvier 2024,

mais n'ont pas d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 :

- Amendements à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » et à IFRS 7 « Instruments financiers » : Informations à fournir : Accords de financement avec les fournisseurs publiés le 25 mai 2023 (Voir note 8.2).
- Les amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – classement des passifs en tant que passifs courants et non-courants », publié le 15 juillet 2020, et « Passifs non courants assortis de clauses restrictives », publié le 31 octobre 2022.
- Les amendements à IFRS 16 - Location « Opération de cession-bail », publiés le 22 septembre 2022.

Normes, amendements et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne applicables après le 31 décembre 2024 :

- Amendements à IAS 21 Effets des variations des taux de change : Absence de convertibilité (publiés le 15 août 2023), applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette norme n'a pas d'impact car le Groupe n'a pas d'opération concernée.

Normes, amendements de normes et interprétations de normes d'application publiés par l'IASB, et non adoptés par l'Union Européenne. Les impacts sur les états financiers des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2024 et non encore en vigueur dans l'Union Européenne sont présentés ci-dessous. Ces textes sont les suivants :

- Norme IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir » publiée par l'IASB le 9 mai 2024. L'objectif d'IFRS 19 est de prescrire les informations que peuvent fournir ces entités au lieu des informations requises par les autres normes. La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 au niveau de l'IASB. Cette norme n'est pas applicable par le Groupe.
- Norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » des états financiers et informations à fournir (publiée le 9 avril 2024). L'objectif d'IFRS 18 est de prescrire la base de présentation des états financiers ainsi que les informations à fournir dans les notes annexes des états financiers. La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027. Elle aura un impact sur la présentation notamment du compte de résultat mais l'analyse détaillée des incidences de l'application de cette norme n'a pas été démarrée.
- Amendements « Contrat d'électricité renouvelable » (amendements à IFRS 9 et IFRS 7 publiés le 18

¹ Référentiel disponible sur le site de la Commission européenne : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:02002R1606-20080410>

décembre 2024), applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Cette norme est relative à l'application de l'IFRS 9 aux contrats de livraison physique pour l'achat d'énergie renouvelable. Cette norme n'a pas d'impact car le groupe n'a pas d'opération concernée.

- Amendements volume 11, « Améliorations annuelles des normes comptables IFRS » (publiés le 18 juillet 2024). Processus d'améliorations annuelles. Ce volume contient des modifications apportées à cinq normes dans le cadre du projet d'améliorations annuelles de l'IASB. Ces modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Le Groupe ne s'attend pas à un impact matériel sur les états financiers consolidés.
- Amendements au classement et à l'évaluation des instruments financiers (amendements à IFRS 9 et IFRS 7) (publiés le 30 mai 2024), applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026. Le Groupe ne s'attend pas à un impact matériel sur les états financiers consolidés.

2.3 Base de préparation

Au 31 décembre 2024, les états financiers ont été établis selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs valorisés à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle de la société mère et arrondis à la centaine de milliers le plus proche.

2.4 Principes comptables, jugements comptables et estimations

Principes comptables :

Les principes comptables sont présentés au sein de chaque note.

Jugements comptables et estimations :

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes. La Direction est également amenée à

exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et, le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif.

Jugements comptables :

Décomptabilisation des créances cédées (Voir note 6.1).

Affecturation inversé (Voir note 8.2).

Analyse du contrôle : Influence notable sur entreprise associée (Voir note 15.2).

Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) (Voir note 17).

Estimations :

Évaluations des actifs sur contrats (Voir note 6.1).

Engagements d'achat d'intérêts minoritaires (Voir note 10.3).

Détermination des échéances des contrats de location avec des options de prolongation ou de rupture (voir note 11).

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur (Voir note 14.1)

Évaluation des engagements de retraite (Voir note 16.3).

Impôts différés actifs sur reports déficitaires (Voir note 17).

PERFORMANCE

Définition des secteurs opérationnels et des indicateurs de performance

Conformément aux principes de la norme IFRS 8, l'information sectorielle du Groupe Solutions30 est présentée sur les secteurs géographiques, en concordance avec les données internes de gestion utilisées par le Directoire du Groupe. En effet, le découpage par segment géographique reflète le modèle organisationnel et opérationnel du Groupe.

Les décisions sur l'allocation des ressources et l'appréciation de la performance du Groupe Solutions30 sont prises par le Directoire et le Comité Exécutif au niveau des secteurs opérationnels, qui correspondent principalement aux implantations géographiques du Groupe.

La Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont été regroupés en un seul secteur opérationnel car cela reflète

le modèle organisationnel et opérationnel de cette géographie.

Les indicateurs suivis sont :

- Le chiffre d'affaires (Note 3) ;
- La marge opérationnelle (EBITDA ajusté) (Note 5.1) : Indicateur principal de rentabilité opérationnelle du Groupe, la marge opérationnelle (EBITDA ajusté) correspond au résultat opérationnel avant les dotations et reprises sur les amortissements, dépréciations et provisions, le résultat sur cession de participations, les autres produits et charges opérationnels non courants.

(en millions d'euros)	2024	Benelux	France	Autres pays	HQ*
Chiffre d'affaires	996,0	371,6	360,8	263,6	—
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	75,1	37,1	34,1	16,3	(12,4)
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté) en %	7,5 %	10,0 %	9,5 %	6,2 %	—

(en millions d'euros)	2023	Benelux	France	Autres pays	HQ*
Chiffre d'affaires	1 057,0	381,6	403,3	272,1	—
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)	74,6	43,6	35,5	5,5	(10,0)
Marge opérationnelle (EBITDA ajusté) en %	7,1 %	11,4 %	8,8 %	2,0 %	—

*Frais liés aux fonctions centrales du Groupe

Note 3 : Chiffre d'affaires

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à travers la fourniture de services d'installation et de maintenance d'équipements digitaux. Le Groupe comptabilise un chiffre d'affaires lorsqu'il transfère le contrôle d'un produit ou d'un service au client. Le montant du chiffre d'affaires correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit dans un contrat conclu avec un client.

Le Groupe intervient sur 3 secteurs d'activité :

- Connectivité** : Qui regroupe les prestations de type Télécom :
 - Raccordement au réseau ADSL ou à la fibre, ainsi que les actes de maintenance associés.
 - Déploiement des réseaux Fibre et Mobile qui consiste à réaliser des études pour le compte d'opérateurs télécom afin de définir, préparer et planifier les travaux nécessaires au déploiement de la Fibre.
- Energie** : Qui correspond principalement à des interventions d'installation et de maintenance des compteurs électriques intelligents, des bornes de

recharge électriques, des panneaux photovoltaïques et des autres technologies liées à la transition énergétique.

- Technologie** : Qui regroupe les prestations de type monétique et IT :
 - les activités de dépannage, de support et de maintenance de matériels informatiques ou d'équipements numériques (Internet des objets).
 - L'activité de location des Terminaux de Paiement Électroniques (TPE) envers les petits commerçants, qui correspond à un contrat de location de TPE et aux prestations de services associées (installation, hotline et maintenance des TPE).

Le Groupe réalise deux types de contrats :

- Les prestations sur site** : Les interventions/prestations sur site constituent l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe. Les techniciens de Solutions30 fournissent des services d'installation et de maintenance sur site sur la base

d'ordres de travail standardisés reçus des clients. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les ordres de travail sont réalisés avec succès sur la base d'un tarif contractuel établi pour chaque type d'intervention. Lorsque les contrats comportent un mécanisme de bonus / malus, l'impact sur le chiffre d'affaires est déterminé en fonction de l'atteinte des seuils et rattaché à la période d'exécution de la prestation. Les indicateurs de performance sous-jacents sont mesurables et peuvent être estimés de manière fiable à chaque clôture comptable.

Les projets : le Groupe peut être mandaté par des clients pour concevoir et construire des réseaux de communication ou des installations électriques. Pour ces contrats, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de leur réalisation, en fonction de l'avancement des projets. Ces travaux en cours sont évalués en utilisant le rapport entre les coûts des contrats engagés à la date du bilan et les coûts totaux estimés des contrats. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison. Des actifs sur contrats, des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

2. Location financement d'équipements numériques :

Dans le cadre de son activité monétique, le Groupe signe avec les commerçants des contrats de location sur une période de 1 à 4 ans comprenant : (i) la fourniture de solutions de paiement et (ii) les services d'assistance (support helpdesk, intervention sur site, échange de matériel). Pour cette activité, le Groupe distingue deux obligations de performance distinctes :

- (i) La fourniture de solutions de paiement : la constatation du chiffre d'affaires intervient lorsque le contrôle de ces équipements est transféré, à la date de livraison du matériel. L'estimation du prix reconnu pour la livraison du matériel est établie sur la base du prix d'achat du matériel auquel est ajoutée une marge.
- (ii) Les services d'assistance : le chiffre d'affaires est reconnu sur la durée du contrat. L'estimation du prix de cette prestation est établie sur la base de la valeur totale du contrat diminuée du prix établi pour la fourniture du matériel.

La ventilation des revenus du Groupe provenant des contrats avec les clients par types d'activités se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Benelux	France	Autres	2024
Prestations sur site	371,6	356,9	263,6	992,1
Connectivité	282,2	208,8	241,2	732,2
Energie	64,8	78,4	10,4	153,6
Technologie	24,5	69,8	12,0	106,3
Location des Terminaux de paiement	—	3,9	—	3,9
Technologie	—	3,9	—	3,9
Chiffre d'affaires total des contrats avec les clients	371,6	360,8	263,6	996,0

(en millions d'euros)	Benelux	France	Autres	2023
Prestations sur site	381,6	399,7	272,1	1 053,3
Connectivité	304,2	285,7	243,5	833,4
Energie	58,1	51,6	9,9	119,6
Technologie	19,2	62,4	18,7	100,3
Location des Terminaux de paiement	—	3,7	—	3,7
Technologie	—	3,7	—	3,7
Chiffre d'affaires total des contrats avec les clients	381,6	403,3	272,1	1 057,0

Solutions30 intervient notamment depuis quelques années dans des contrats importants de déploiement de la fibre optique en Europe et d'installation d'équipements technologiques dans le secteur de l'énergie. Ainsi, une part significative du chiffre d'affaires du Groupe est réalisée auprès de clients majeurs de type « grands comptes », avec lesquels la relation commerciale est formalisée à travers plusieurs contrats organisés par zone géographique, par activité ou par catégorie d'utilisateurs finaux.

Le Groupe a donc pour principaux clients des opérateurs de télécommunication (Orange, Fibertklaar, Bouygues

Telecom, Free, Vodafone, Telenet, Fluvius, Proximus, Open Dutch Fiber...) et des opérateurs du secteur de l'énergie (Fluvius, Q Energy, Enedis, GRDF...).

Au titre de l'exercice 2024, seul 1 client contribue individuellement à plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe ; il représente un revenu total de 178 M€, soit 17,9 % du chiffre d'affaires. En 2023, les 2 clients les plus importants, générant plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe individuellement, représentaient un revenu total de 294 M€, soit 27,8 % du chiffre d'affaires du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>				2024	
Clients par chiffres d'affaires	Benelux	France	Autres	Total	%
Client A	1,8	133,4	43,1	178,3	17,9 %
Autres clients représentant moins de 10% du chiffres d'affaires	369,8	227,4	220,5	817,7	82,1 %
Total chiffres d'affaires	371,6	360,8	263,6	996,0	100 %

<i>(en millions d'euros)</i>				2023	
Clients par chiffres d'affaires	Benelux	France	Autres	Total	%
Client A	1,5	143,3	31,7	176,5	16,7 %
Client B	117,1	—	—	117,1	11,1 %
Autres clients représentant moins de 10% du chiffres d'affaires	262,9	260,0	240,4	763,3	72,2 %
Total chiffres d'affaires	381,6	403,3	272,1	1 057,0	100 %

Note 4 : Charges et avantages de personnel

4.1 Effectifs

L'effectif à la clôture de l'exercice se décompose comme suit :

Effectifs	31.12.2024	31.12.2023
Cadres	565	643
Employés, techniciens, agents de maîtrise	5 850	6 410
TOTAL	6 415	7 053

4.2 Charges de personnel

Le poste « Charges de personnel » se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2024	31.12.2023
Rémunération du personnel	(237,5)	(246,3)
TOTAL	(237,5)	(246,3)

Les charges sociales sur les salaires sont présentées dans le poste « Charges sociales, impôts, taxes et versements assimilées » de l'état du résultat global.

4.3 Paiement fondé sur des actions

Au cours des exercices 2023 et 2024, il n'a été attribué aucun instrument fondé sur des actions.

Un programme d'incitation à long terme (LTIP) à destination des membres du Directoire, du Comité Exécutif Groupe et d'autres cadres supérieurs du Groupe Solutions30 est actuellement en cours d'élaboration. Les règles d'attribution et les modalités de ce plan seront définies par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Conformément à ce plan, les membres du Directoire et du Comité Exécutif Groupe auront la possibilité d'acheter des instruments financiers donnant accès à des actions de la Société sous certaines conditions.

Note 5 : Résultat opérationnel

5.1 Marge opérationnelle (EBITDA ajusté)

Le poste « Matières premières, marchandises et consommables » se compose notamment des achats de carburant, de marchandises, de petits équipements et des fournitures nécessaires aux interventions.

Les autres produits opérationnels courants se composent notamment des subventions d'exploitation venant couvrir des coûts résultant des apports de branches d'activité par Telenet en Belgique, de produits d'activités annexes et de produits divers liés à la mise à disposition de matériel ainsi qu'aux refacturations opérationnelles de charges.

Les autres charges opérationnelles courantes comprennent notamment les frais d'assurances, les frais de télécommunication et les charges courantes des locaux.

Le détail du poste « Autres produits et charges opérationnels courants » est donné ci-dessous :

(en millions d'euros)	2024	2023
Subventions d'exploitation	2,2	4,2
Autres produits opérationnels courants	19,1	21,3
Autres produits opérationnels courants	21,3	25,5
Sous-traitance	(411,2)	(445,3)
Frais de déplacement et d'entretien des véhicules et charges de location	(45,6)	(55,7)
Intermédiaires et honoraires	(44,7)	(41,1)
Autres achats et charges	(40,9)	(42,8)
Autres charges opérationnelles courantes	(542,5)	(585,0)
TOTAL	(521,2)	(559,4)

5.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est calculé en ajoutant ou en déduisant de la marge opérationnelle (EBITDA ajusté), les dotations et reprises sur provisions, les dépréciations et amortissements, ainsi que les autres produits et charges opérationnels non courants.

- Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants regroupent les éléments considérés par le Groupe comme impactant de manière exceptionnelle, ponctuelle et significative, la mesure de la performance des opérations de l'exercice. Le Groupe considère que le classement de ces charges et produits non récurrents permet de donner une meilleure lisibilité de la performance économique intrinsèque de ses opérations.

Le détail des autres produits et charges opérationnels non courants est décrit ci-dessous :

(en millions d'euros)	2024	2023
Badwill	—	0,4
Autres produits opérationnels non courants	2,2	—
Autres charges opérationnelles non courantes	(15,5)	(11,4)
TOTAL	(13,4)	(11,0)

Le Badwill 2023 d'un montant de 0,4 M€ est composé du profit réalisé sur l'acquisition à des conditions avantageuses de la société ELEC ENR.

Les produits opérationnels non courants 2024 résultent de la fin de la procédure engagée en Italie dans le but de trouver un nouvel accord avec le principal client et les fournisseurs de Solutions30 Italia SRL. L'accord trouvé s'est traduit par une extinction du risque et un impact financier favorable (2,2 M€).

Les charges opérationnelles non courantes 2024 se composent principalement de charges de restructuration résultant de la stratégie de décroissance sélective mise en œuvre par le Groupe en France, en Espagne et en Angleterre, où certains contrats ne répondaient plus aux exigences de rentabilité (14,2 M€). Elles intègrent également des charges liées à un projet de restructuration de l'infrastructure informatique du Groupe mené en 2024 et entraînant un surcôt ponctuel (1 M€).

En 2023, les autres charges opérationnelles non courantes se composent principalement de charges de restructuration relatives aux dernières étapes du plan de transformation initié en 2022 en France et à des mesures d'adaptation de l'organisation en Allemagne pour préparer le démarrage de l'activité fibre (4,7 M€), des coûts exceptionnels associés à la sortie d'un consortium et au déploiement de la fibre en Belgique (3,6 M€) et de la charge liée au paiement fondé sur des actions en application de la norme IFRS 2 (1,3 M€).

FONDS DE ROULEMENT

Note 6 : Clients et autres créances

6.1 Clients et comptes rattachés

■ Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont des actifs financiers courants.

Les factures à établir correspondent à une situation où une prestation a été réalisée, les travaux sont terminés mais la facture n'a pas encore été émise à la date de clôture.

■ Actifs sur contrats

Les montants ayant trait aux actifs sur contrats correspondent aux montants dus par des clients en vertu de contrats de prestations dont le règlement est échelonné en fonction de différentes étapes de production. Un actif sur contrat est ainsi comptabilisé sur la période au cours de laquelle les prestations sont fournies afin de représenter le droit du Groupe d'obtenir une contrepartie en échange des services qu'il a fournis jusqu'à cette date. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat dépassera le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en provision pour perte à terminaison.

Tout montant comptabilisé initialement comme actif sur contrat est ensuite reclassé dans les créances clients au moment où il est facturé au client.

■ Affacturage des créances clients

Un actif financier doit être décomptabilisé – c'est-à-dire retiré de l'état de la situation financière consolidée si le Groupe transfère à une partie tierce, par l'intermédiaire d'un contrat, son droit à recevoir les flux de trésorerie futurs liés à cet actif ainsi que les risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Afin de réduire son besoin en fonds de roulement, le Groupe a déployé un programme d'affacturage sans recours. En présence d'un tel contrat, les créances pour lesquelles les risques et avantages ont été transférés ne sont pas maintenues dans le poste « Clients et comptes rattachés » de la situation financière. Le montant total des créances cédées, donc déconsolidées, s'élève à 68,7 M€ au 31 décembre 2024 (109,2 M€ au 31 décembre 2023).

■ Dépréciation des créances clients et comptes rattachés

Compte tenu de la nature des clients du Groupe, principalement composés de grands comptes, ainsi que du dispositif d'affacturage mis en place, le modèle de dépréciation défini par la norme IFRS 9 n'a pas d'impact matériel sur le montant des dépréciations des créances clients et comptes rattachés du Groupe.

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances clients	74,3	82,8
Factures à établir	114,8	99,3
Actifs sur contrats	19,1	21,2
Fournisseurs - avances et acomptes versés	11,4	8,3
TOTAL	219,5	211,6

En 2024, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de 0,81 M€ (0,47 M€ en 2023) de ses créances clients.

Toutes les créances clients et comptes rattachés ont une échéance à moins d'un an.

6.2 Autres créances

Le détail des Autres créances est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Créances fiscales	47,0	32,7
Créances d'impôts	9,0	5,6
Créances sociales	10,9	10,7
Autres créances	12,5	17,8
TOTAL BRUT	79,4	66,7
Dépréciations	(0,3)	(0,3)
TOTAL NET	79,1	66,5

Les créances fiscales comprennent pour l'essentiel des créances de TVA liées aux opérations du Groupe.

Les autres créances regroupent principalement des garanties concédées dans le cadre des programmes d'affacturage au 31 décembre 2023 et 2024.

6.3 Créances de location

Les créances de location sont liées aux contrats de location des terminaux de paiement (Note 11) commercialisés par le Groupe. Le Groupe comptabilise la prestation de location-financement comme une vente

à la date de début du contrat en contrepartie d'un actif. Cet actif est présenté sur le poste « Créances de location courantes » si le flux de trésorerie associé à cet actif doit intervenir dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « Créances de location non courantes » si le flux de trésorerie correspondant doit intervenir au-delà d'une période de 12 mois. Au 31 décembre 2024, les créances de location s'élèvent à 1,9 M€ (2023 : 2,0 M€).

Note 7 : Stocks

7.1 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Si la valeur nette de réalisation des stocks constatée à la date de clôture des comptes est inférieure à leur cout d'acquisition, alors la valorisation des stocks est ajustée sur la base de celle-ci.

Le détail des stocks est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2024 Valeurs nettes	31.12.2023 Valeurs nettes
Matières premières et marchandises	25,5	(0,8)	24,7	25,7
TOTAL	25,5	(0,8)	24,7	25,7

Les stocks de matières premières et marchandises correspondent principalement à des pièces de rechange utilisées pour les opérations de maintenance ou à des consommables utilisés pour les opérations de déploiement.

Note 8 Autres dettes et affacturage inversé

8.1 Dettes fiscales et sociales

Le détail des dettes fiscales et sociales est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Dettes fiscales	71,3	51,5
Dettes sociales	62,1	60,8
Impôts sur les sociétés	10,1	8,4
TOTAL	143,4	120,8

Les dettes sociales comprennent l'ensemble des dettes dues au personnel (salaires, congés...) et aux organismes sociaux (charges salariales). Les dettes fiscales comprennent pour l'essentiel des dettes de TVA liées aux opérations du Groupe.

8.2 Affacturage inversé

Le Groupe a mis en place deux types d'accords d'affacturage inversé :

- une solution de financement des factures des fournisseurs sans modification du délai de paiement initial, utilisée à hauteur de 6,7M€ au 31 décembre 2024 (dont 6,4M€ versés aux fournisseurs).
- une solution de financement des factures des fournisseurs avec un allongement possible des délais jusqu'à 90 jours, utilisée à hauteur de 2,5M€ au 31 décembre 2024 (dont 2,5M€ versés aux fournisseurs). Seul ce second type d'accord a un impact sur la maturité de la dette fournisseurs.

Le Groupe classe les passifs provenant de ces accords de financement des fournisseurs dans le poste "Fournisseurs" dans la mesure où ces passifs ont une nature et une fonction similaires aux dettes fournisseurs. Ces accords de financement des fournisseurs font partie du fonds de roulement utilisé dans le cycle d'exploitation normal du Groupe et le niveau de garantie fourni est similaire aux dettes fournisseurs. Les flux de trésorerie liés aux passifs provenant de ces accords de financement des fournisseurs sont inclus dans les activités opérationnelles du tableau consolidé des flux de trésorerie au sein du poste "Augmentation (diminution) des fournisseurs & autres créditeurs".

Note 9 : Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités en banque, la caisse et tout placement monétaire liquide et soumis à un risque négligeable de changement de valeur de moins de 3 mois.

La trésorerie nette du Groupe se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Placement monétaire	0,5	0,5
Disponibilités	95,7	117,7
TOTAL	96,3	118,2

Note 10 : Emprunts et dettes assimilées

10.1 Faits caractéristiques

En date du 19 novembre 2024, le Groupe a conclu une opération de financement bancaire avec un syndicat de huit banques. Ce financement de 120 M€ d'une durée de 7 ans avec un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois porte sur un emprunt effectif de 83 M€ correspondant au refinancement de la dette du Groupe, ainsi qu'un engagement de prêt d'un montant maximum de 37 M€ pour le financement de sa stratégie de croissance, non utilisé au 31 décembre 2024.

10.2 Endettement

Les emprunts bancaires sont des passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêts au cours de la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les paiements en trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais proportionnels payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes et décotes) sur la durée de vie prévue du passif financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, au coût amorti d'un passif financier.

Les principes comptables relatifs aux dettes financières liées aux contreparties éventuelles sur des acquisitions (« compléments de prix ») ou à des promesses d'achat et options de vente consenties à des intérêts minoritaires sont présentés dans la note 10.3.

La dette financière du Groupe se compose essentiellement :

- D'emprunts bancaires ;
- De dettes liées à des compléments de prix sur des acquisitions ou à des options de vente consenties à des intérêts minoritaires dans le capital de filiales du Groupe qui ne sont pas détenues à 100%, présentées ci-dessous dans les autres emprunts et dettes assimilées.

Endettement, part à long terme

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts auprès des établissements de crédit, part à long terme	74,3	75,6
Compléments de prix, promesses d'achat et options de vente	0,8	0,9
TOTAL	75,1	76,5

Endettement, part à court terme

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Emprunts auprès des établissements de crédit, part court terme, lignes de crédit et concours bancaires	22,7	37,0
Compléments de prix, promesses d'achat et options de vente	3,3	6,8
TOTAL	26,1	43,8

Variation de l'endettement auprès des établissements de crédit

La variation de l'endettement se détaille de la manière suivante :

(en millions d'euros)	01.01.2024	Émissions d'emprunts	Remboursements d'emprunts	Variations de périmètre	Autres variations sans effet sur les flux de trésorerie			31.12.2024
					Écart de conversion	Autres ⁽¹⁾	Reclassement échéancier	
Endettement long terme	75,6	3,0	(0,04)	0,2	—	(1,6)	(2,8)	74,3
Endettement court terme	37,0	4,9	(22,1)	0,2	0,02	—	2,8	22,7
Total des passifs issus des activités de financement	112,5	7,9	(22,2)	0,4	0,02	(1,6)	—	97,0

(1) Comprend principalement les frais d'émission d'emprunts

Échéances de l'endettement

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ont une maturité s'étalant sur plus de 5 ans :

(en millions d'euros)	31.12.2024	2025	2026	2027	2028	2029 Au-delà
Emprunts et concours bancaires	97,0	22,7	9,2	10,6	10,2	44,3
Charges d'intérêts	15,5	3,6	3,4	2,9	2,4	3,3
Dettes liées aux contrats de location	68,8	26,4	20,4	13,0	5,1	4,0
Compléments de prix, promesses d'achat et options de vente	4,1	3,3	0,1	0,3	0,4	—

Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

En garantie de l'emprunt de 83 M€ et de l'ouverture de crédit de 37 M€ conclus en novembre 2024, le Groupe a

signé un contrat de nantissement de parts sociales de Telima Frepard et de Solutions30 Belgium.

10.3 Compléments de prix, promesses d'achat et options de vente consenties à des actionnaires minoritaires

Les compléments de prix, promesses d'achat et options de vente sont comptabilisés dans le poste « endettement, part à court terme » de l'état de la situation financière s'ils sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice ou dans le poste « endettement, part à long terme » s'ils sont dus au-delà d'une période de 12 mois.

Tout complément de prix est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition. A chaque date de clôture ils sont réévalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

En l'absence de dispositions spécifiques des normes IFRS, le Groupe considère que les options de vente consenties à des intérêts minoritaires (« put options ») et les promesses d'achat consenties à des actionnaires minoritaires constituent une dette financière. Ces engagements d'achat peuvent être optionnels (option de vente « Put options ») ou fermes (Promesses d'achat). Le Groupe comptabilise ces engagements de la façon suivante :

Lors de la première comptabilisation :

- (i) La valeur de l'engagement est comptabilisée dans le poste « endettement, part à court terme » et/ou poste « endettement, part à long terme » à sa juste valeur,

pour le prix d'exercice estimé de la promesse d'achat ou de l'option de vente.

- (ii) La totalité des intérêts minoritaires sont annulés, sauf pour le montant correspondant à une obligation de distribution de dividendes conditionnée à l'exercice de la promesse d'achat ou de l'option de vente.
- (iii) La différence entre le montant des intérêts minoritaires annulés et le prix d'exercice estimé de la promesse d'achat ou de l'option de vente est comptabilisée dans les capitaux propres part du Groupe.

A la date de clôture :

- (i) La dette financière est réévaluée à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat financier.
- (ii) La part des minoritaires dans le résultat n'est plus comptabilisée, sauf pour le montant correspondant à une obligation de distribution de dividendes conditionnée de l'exercice de la promesse d'achat ou de l'option de vente.

L'évolution de la juste valeur des dettes liées aux compléments de prix, options de vente et promesses d'achat est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	01.01.2024	Augmentation	Paiement du prix	Variation de juste valeur	31.12.2024
Compléments de prix	3,5	1,0	(3,5)	(0,1)	0,9
Options de vente et promesses d'achat	4,3	—	—	(0,9)	3,4
TOTAL	7,8	1,0	(3,5)	(1,0)	4,3

Le paiement de 3,5 M€ correspond au complément de prix payé pour l'acquisition de la société allemande ABM en 2024.

L'augmentation de 1,0 M€ correspond au complément de prix reconnu dans le cadre de l'acquisition de Xperal (Voir note 21.2).

La variation de juste valeur pour la période 2024 est liée à l'option de vente sur 20 % de la société Algor qui n'a pas été exercée et à la réévaluation des promesses d'achat portant Byon SAS et Byon Solutions.

La juste valeur des contreparties éventuelles, des options de vente et des promesses d'achat est établie sur la base de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs probables compte tenu des engagements contractuels pris par le Groupe (niveau 3). Les variations de la juste valeur ont été comptabilisées dans l'état du résultat global consolidé sur la ligne « Produits financiers » en 2024.

10.4 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2024	2023
Charges d'intérêts	(10,5)	(7,2)
Gains de change	1,1	0,9
Pertes de change	(0,1)	—
Variation de juste valeur des instruments dérivés	(0,1)	(0,8)
Autres produits financiers	1,6	0,4
Autres charges financières	(6,7)	(6,3)
TOTAL	(14,7)	(13,1)

Les charges d'intérêts sont essentiellement liées aux intérêts sur emprunts bancaires et sur la dette locative. Les charges d'intérêts sur la dette locative sont de 3,2 M€ en 2024 (2023 : 1.7 M€).

Les autres charges financières 2024 comprennent notamment les variations de valeur des compléments de prix, promesses d'achat et options de vente pour un montant de 1,1 M€ en 2024 contre 0,8 M€ en 2023 (voir note 10.3). Le solde est majoritairement composé des coûts des programmes d'affacturage.

Note 11 : Contrats de location

Le Groupe en tant que locataire

Le Groupe évalue au démarrage des contrats si ceux-ci sont des contrats de services ou s'ils contiennent un engagement de location, autrement dit, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période de temps en échange d'une contrepartie. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur (Voir note 11.1 et 11.2).

Le Groupe applique les deux exemptions proposées par la norme IFRS 16, sur les contrats de location à court terme (Contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins) et les contrats de location dont le bien sous-jacent est inférieur à environ 5 K€ (13,7 M€ en 2024 ; 20,6 M€ en 2023). Pour ces types de contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. La quasi-totalité des charges d'exploitation

relatives à des contrats de location sont des contrats de location à court terme.

Pour poursuivre ses activités opérationnelles, le Groupe a recours à trois types de contrats de location :

- **Les contrats de location des véhicules** utilisés par les techniciens, qui constituent l'essentiel des contrats de location du Groupe (dont la durée s'établit généralement entre trois et quatre ans). Ces contrats bénéficient de conditions standards : (i) le loyer défini dans le contrat est fixe, (ii) la réparation et les coûts des véhicules ne sont pas liés au contrat et sont directement pris en charge, (iii) la durée des contrats est également fixe. Dans les rares cas où l'option de prolonger ou de résilier la durée du contrat est activée, un avenant est préparé et intégré dans la base référentielle des contrats. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des véhicules qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.
- **Les baux de location immobilière** : Ces contrats sont liés aux bureaux occupés par le Groupe dans les différents pays où il est implanté et aux entrepôts de stockage. Les contrats de location immobiliers portent essentiellement sur des durées longues (baux commerciaux avec option de résiliation anticipée d'une durée comprise principalement entre 6 et 9 ans). Selon les géographies d'où sont issus ces contrats, la durée légale de ces derniers peut varier et amener le Groupe à retenir une durée exécutoire spécifique en tenant compte de l'environnement juridique et économique local. L'indexation des contrats est prise en compte dans le calcul de la dette de location au début du contrat.

- **Les contrats de location de matériel** : Ces contrats concernent : (i) certains équipements spécifiques utilisés par les techniciens, (ii) les contrats de location de l'activité monétique, (iii) la location d'équipements informatiques. Il s'agit principalement de contrats de location d'équipements à loyers fixes, dont la durée est alignée sur la période d'amortissement des équipements. Sur certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements qu'il n'active que dans des cas extrêmement peu fréquents.

Le Groupe a pris en considération les options de prolongation ou de rupture intégrées dans les contrats de location. Le Groupe ne tient généralement pas compte de ces options quand il est raisonnablement certain de ne pas les activer. Les dates d'échéance des contrats de locations retenues correspondent ainsi à une durée cohérente avec l'horizon de temps auquel sont prises les décisions stratégiques du Groupe en matière de choix

d'investissements. Le cas échéant, la durée de ces contrats est susceptible d'être appréciée de nouveau afin de tenir compte des choix stratégiques du Groupe.

11.1 Droits d'utilisation

Un droit d'utilisation est comptabilisé à l'actif en contrepartie de la dette locative. Ce droit d'utilisation correspond au montant de la dette locative auquel s'ajoutent le cas échéant les coûts directs supportés dans certains contrats, dont les honoraires.

Le Groupe applique IAS 36 pour déterminer si un actif au titre du droit d'utilisation s'est déprécié et il comptabilise toute perte de valeur de la manière décrite à la méthode relative aux immobilisations corporelles.

Les droits d'utilisation sont présentés dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Véhicules	Immobilier	Équipement	Total
Au 31 décembre 2023	45,9	29,8	0,9	76,6
Augmentation	21,2	2,6	—	23,8
Amortissements	(21,6)	(9,9)	(0,3)	(31,8)
Au 31 décembre 2024	45,5	22,5	0,6	68,6

11.2 Dettes locatives

Le Groupe comptabilise un passif (une dette locative) à la date de mise à disposition de l'actif sous-jacent. Cette dette locative correspond à la valeur actualisée des loyers fixes en substance restant à payer à laquelle sont ajoutés les montants que le Groupe est raisonnablement certain de payer à la fin du contrat tel que le prix d'exercice des options d'achats (lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées), les pénalités redevables au bailleur en cas de résiliation (et dont la résiliation est raisonnablement certaine). Le Groupe ne prend en compte que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative.

Le Groupe détermine systématiquement la durée du contrat de location comme étant la période au cours de laquelle le contrat est non résiliable, à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer. Dans le cas particulier des baux immobiliers, une appréciation de la durée à retenir est réalisée contrat par contrat.

Lorsqu'un contrat de location comporte une option d'achat, le Groupe retient comme durée exécutoire la durée d'utilité du bien sous-jacent lorsqu'il est raisonnablement certain d'exercer l'option d'achat.

Pour chaque contrat, le taux d'actualisation utilisé est basé sur les taux d'emprunts marginaux. Il est déterminé à partir du taux d'emprunt du Groupe à la date de début du bail ajusté et du spread spécifique à chaque pays.

Après la date de début du contrat, le montant de la dette locative est susceptible d'être réévalué afin de refléter les changements apportés par les principaux événements listés ci-après :

- Modification de la durée du bail (avenant, appréciation sur la certitude raisonnable d'exercer un option de renouvellement ou de ne pas exercer ou option de résiliation) ;
- Modification du montant du loyer ;
- Modification de l'appréciation sur l'exercice d'une option d'achat ;
- Autre modification contractuel (modification de l'étendue et de son actif sous-jacent).

Les dettes locatives sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31.12.2024	31.12.2023
Au 1er janvier	76,4	67,4
Augmentation	26,7	39,5
Paiements	(34,3)	(30,4)
Au 31 décembre	68,8	76,4
Courant	26,4	26,4
Non courant	42,4	50,0

L'analyse de l'échéance des dettes de location est présentée dans le tableau 10.2 Endettement.

Note 12 : Capitaux propres

12.1 Évolution du capital

Au 31 décembre 2024, le capital est composé de 107 127 984 d'actions à 0,1275 euros de valeur nominale.

Nombres d'actions	31.12.2024	31.12.2023
Nombres d'actions ordinaires	107 127 984	107 127 984
Nombres d'actions total	107 127 984	107 127 984

12.2 Résultat par action

12.2.1 Résultat par action

Le résultat par action est de -0,147 € (2023 de -0,212 €) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

12.2.2 Nombre moyen pondéré d'actions

En 2024, il n'existe pas d'instrument potentiellement dilutif en circulation.

(en nombres d'actions)	31.12.2024	31.12.2023
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisées comme dénominateur dans le calcul du résultat de base par action	107 127 984	107 127 984
Ajustements pour le calcul du résultat dilué par action:	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et actions ordinaires potentielles utilisées comme dénominateur dans le calcul du bénéfice dilué par action	107 127 984	107 127 984

12.3 Intérêts minoritaires

Le tableau suivant présente le détail des filiales du Groupe non détenues à 100% dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs :

(en millions d'euros)	Parts des intérêts minoritaires		Résultat net attribué aux intérêts minoritaires		Intérêts minoritaires	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Unit-T*	30,0 %	30,0 %	0,7	0,7	15,3	14,6
Solutions30 Field Services*	30,0 %	30,0 %	0,2	0,3	(2,2)	(2,4)
Unit-T Field Services*	30,0 %	30,0 %	—	0,1	0,6	0,7
ICT Field Services*	30,0 %	30,0 %	—	—	0,5	0,5
Byon SAS	— %	49,0 %	—	3,3	—	1,0
Algor SRL	20,0 %	— %	0,1	—	1,5	—
Brabamij Infra BV*	30,0 %	30,0 %	(0,1)	(0,3)	(0,6)	(0,4)
Brabamij Technics BV*	30,0 %	30,0 %	0,1	(0,1)	0,2	0,1
BYON SOLUTIONS	— %	49,0 %	—	1,2	—	0,3
Autres	— %	— %	(0,2)	—	(0,1)	0,1
Total			0,7	5,2	15,3	14,5

*Sociétés liées à Unit-T.

Note 13 : Gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

13.1 Informations relatives à l'évaluation, la classification et à la juste valeur des actifs et passifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur par le résultat (« JVR ») et actifs évalués au coût amorti (« CA »).

Le Groupe classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes : passifs évalués à la juste valeur par le résultat (« JVR ») et passifs évalués au coût amorti (« CA »).

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont classés en fonction de 3 niveaux de hiérarchie. Les niveaux 1 à 3 de la hiérarchie des justes valeurs correspondent chacun à un degré d'observabilité de la juste valeur :

- Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont établies d'après des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

- Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont établies d'après des données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

- Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont établies d'après des techniques d'évaluation qui comprennent des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

Le tableau qui suit présente des informations sur :

- Les valeurs comptables des instruments financiers ;
- Les justes valeurs des instruments financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>			31.12.2024		31.12.2023	
	Note	Catégorie IFRS 9*	valeur comptable	juste valeur estimée	valeur comptable	juste valeur estimée
Actifs financiers non courants	15.1	CA	3,1	3,1	2,7	2,7
Clients et comptes rattachés	6.1	CA	219,5	219,5	211,6	211,6
Créances de location	6.3	CA	1,9	1,9	2,0	2,0
Autres créances**	6.2	CA	12,5	12,5	17,8	17,8
Instruments dérivés actifs	13.1	JVR***	—	—	0,3	0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	JVR	96,3	96,3	118,2	118,2
Actifs financiers			333,9	333,9	352,6	352,6
Endettement (Emprunts, lignes de crédit, concours bancaires)	10.2	CA	97,0	97,0	112,5	112,5
Endettement (Compléments de prix, promesses d'achat et options de vente)	10.2; 10.3	JVR****	4,1	4,1	7,7	7,7
Dettes liées aux contrats de location	11	CA	68,8	68,8	76,4	76,4
Instruments dérivés passifs		JVR***	0,3	0,3	0,5	0,5
Fournisseurs		CA	171,7	171,7	200,1	200,1
Autres passifs courants		CA	21,0	21,0	15,0	15,0
Passifs financiers			363,0	363,0	412,2	412,2

* « CA » signifie « au coût amorti », « JVR » signifie « juste valeur par le résultat »

** hors créances fiscales, créances d'impôts et créances sociales

*** Niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur

**** Niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

13.2 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont les suivants : le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et le risque de liquidité. Les dispositifs de gestion de ces risques sont décrits dans les

notes 13.1 et 13.2. Les politiques de gestion des autres risques sont résumées ci-après :

■ Risques de crédit

Le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Les solutions d'affacturage déconsolidantes sans recours utilisées par le Groupe avec ses grands clients limitent très fortement le risque d'irrecouvrabilité des créances clients. La variations de la dépréciation des comptes clients au cours de l'exercice et le risque limité de dépréciation des comptes clients sont présentés en note 6.

■ Risque de change

Le Groupe et ses filiales exercent l'essentiel de leurs activités dans la zone Euro, avec notamment des prestations facturées en euros et des fournisseurs largement réglés en euros. Seules les filiales polonaises et anglaises utilisent d'autres devises que l'euro : le zloty polonais et la livre sterling.

Au 31 décembre 2024, 8,8 %, du produit des activités ordinaires du Groupe (2023 : 8,3 %) ont été réalisés en devises autres que l'euro, soit en zloty polonais et en livre sterling.

Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros. En conséquence, lorsqu'il prépare ses états financiers consolidés, il doit convertir en euros les actifs, passifs, revenus et dépenses évaluées en monnaies étrangères en prenant en compte les taux de change applicables. Par conséquent, la variation du taux de change peut affecter la valeur de ces éléments dans ses états financiers consolidés, même si leur valeur intrinsèque reste inchangée.

En ce qui concerne les dépenses liées au fonctionnement des centres d'appel basés au Maroc, en Tunisie et en Pologne, des paiements sont réalisés comptant en dirhams, dinars ou zloty. Toutefois, compte tenu des montants en jeu, le risque de change est non significatif.

Le tableau suivant présente le détail de la sensibilité du Groupe à une augmentation et à une diminution de 5 % du zloty polonais et de la livre sterling.

Les caractéristiques sont les suivantes :

Nature	Cap et Floor de taux d'intérêt
Montant nominal de départ	31,9 M€, amortissable de manière linéaire jusqu'à l'échéance (après tirage).
Montant nominal résiduel à la clôture	44,4 M€
Date de commencement	29 mai 2023
Date d'échéance	29 mai 2027
Flux de trésorerie	Euribor 3 Mois flooré à 2,25 % et capé à 3,5 %
Dates de paiement	29 août, 29 novembre, 29 février et 29 mai

■ Analyse de sensibilité à l'évolution des taux

L'analyse de sensibilité des emprunts auprès des établissements de crédit est effectué sur le principal emprunt à taux variable (indexé sur l'Euribor 3 mois) du

Sensibilités aux taux de change de la livre sterling		
(en millions d'euros)	+ 5 %	- 5 %
Résultat net	(0,2)	0,2
Total Actif	0,9	(0,9)

Sensibilités aux taux de change du zloty		
(en millions d'euros)	+ 5 %	- 5 %
Résultat net	(0,04)	0,04
Total Actif	1,6	(1,6)

■ Risque sur actions

Au 31 décembre 2024, le Groupe n'a pas d'activité de marché.

13.3 Risque de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie

Les emprunts auprès des établissements de crédit sont essentiellement à taux variables.

■ Niveau d'exposition

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée au niveau de l'endettement financier. La gestion des taux fait partie intégrante de la gestion de la dette à travers le recours d'instruments de couverture.

Au 31 décembre 2024, la juste valeur des instruments dérivés actifs s'établit à 0,0 M€ (2023 : 0,3 M€) ; elle figure dans le poste « Instruments dérivés actifs ».

La juste valeur des instruments dérivés passifs s'établit à 0,3 M€ (2023 : 0,5 M€), elle figure dans le poste « Instruments dérivés passifs ».

La variation de la juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisée dans les postes « Produits financiers » et « Charges financières » de l'état global du résultat consolidé (Voir note 10.4).

Le calcul est basé sur le nominal non couvert par les instruments dérivés ci-dessus, soit un nominal de 38,6 M€ au 31 décembre 2024. Une augmentation des taux d'intérêts de 1% augmenterait le coût annuel de l'endettement financier brut de 0,4 M€. Une diminution des taux d'intérêts de 1% diminuerait le coût annuel de l'endettement financier brut de 0,4 M€.

13.4 Risque de liquidité

Le Groupe Solutions30 dispose d'emprunts bancaires à court, moyen et long terme dont le montant de capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 97,0 M€ contre 112,5 M€ à fin 2023. Le montant non tiré est de 37 M€ au 31 décembre 2024.

Le contrat de crédit du Groupe contient des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non-respect des covenants agréés, notamment le maintien du ratio « dette nette bancaire / EBITDA » sous le seuil de 2,5. Au 31 décembre 2024, le Groupe respecte ce ratio financier.

13.5 Analyse de sensibilité sur promesses, options et compléments de prix

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité de la juste valeur des options de vente, promesses d'achat et des compléments aux modifications apportées aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 5 % des hypothèses de flux de trésorerie futurs aurait l'effet suivant sur le résultat de la juste valeur et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Sensibilités aux flux de trésorerie futurs	
	- 5 %	+ 5 %
Compléments de prix	—	—
Options de vente et promesses d'achat	(0,05)	0,05
TOTAL	(0,05)	0,05

13.6 Gestion du capital

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que les entités du Groupe seront en mesure d'assurer la continuité de leur exploitation tout en maximisant le rendement pour les actionnaires au moyen de l'optimisation du ratio endettement / capitaux propres. La stratégie globale du Groupe est demeurée la même qu'en 2023.

La structure du capital du Groupe se compose d'une dette nette (les emprunts, présentés en détail dans la note 10.2, déduction faite de la trésorerie et des soldes bancaires) et de capitaux propres du Groupe (qui incluent le capital émis, les réserves, les résultats non distribués et les participations ne donnant pas le contrôle).

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

Pour gérer son capital, le Groupe utilise un ratio de levier correspondant à la dette nette bancaire divisée par les capitaux propres du Groupe. Le Groupe a un ratio de structure financière cible maximum de 40 %. Au 31 décembre 2024, le ratio de structure financière était de 1 % (-5 % en 2023).

Note 14 : Immobilisations incorporelles et corporelles

14.1 Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises ajusté des compléments de prix et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets identifiables à la date des prises de contrôle. Ultérieurement, ces goodwills sont évalués à leurs coûts diminués d'éventuelles pertes de valeurs, conformément à la méthode décrite au paragraphe « Suivi ultérieur des actifs immobilisés ».

Variations de l'exercice

Les montants des goodwills sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Valeurs nettes
31.12.2023	56,1	56,1
Augmentation de la période	0,6	0,6
31.12.2024	56,7	56,7

Ventilation sectorielle

(en millions d'euros)	31.12.2024	Benelux	France	Autres
Goodwill	56,7	29,0	26,0	1,8

(en millions d'euros)	31.12.2023	Benelux	France	Autres
Goodwill	56,1	28,3	26,0	1,8

Suivi ultérieur des actifs immobilisés

L'identification des unités génératrices de trésorerie (UGT) est faite sur la base des secteurs géographiques. Au 31 décembre 2024, le Groupe présente ainsi sept UGT.

L'ensemble de ces unités génératrices de trésorerie, intégrant notamment les goodwills, les immobilisations à durée de vie déterminée font l'objet d'une revue par la direction et d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice comptable ou en cas d'indice de perte de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord au goodwill au sein de l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Hormis pour les goodwills, les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises lorsque nous constatons un changement dans les estimations utilisées.

Méthodes d'évaluation appliquées aux activités poursuivies

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF).

Les paramètres utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des principales UGT consolidées sont les suivants :

	Taux de croissance (valeur terminale)		Taux d'actualisation avant impôt	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
Benelux	2,00 %	1,90 %	9,70 %	10,60 %
France	2,00 %	1,90 %	10,00 %	10,60 %

Les prévisions d'activité sont basées sur les budgets d'exploitation arrêtés par la Direction sur 5 ans (2025 à 2029). L'estimation par la Direction des taux de croissance par unité génératrice de trésorerie est réalisée par références aux performances passées et aux perspectives commerciales des marchés sous-jacents. Sur la base de ces estimations, la réalisation de ces tests de dépréciation n'a conduit à la comptabilisation d'aucune dépréciation au niveau de l'ensemble des UGT au 31 décembre 2024, comme au 31 décembre 2023.

Analyse de sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses clés retenues

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité du test de dépréciation aux modifications apportées aux hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque Groupe d'UGT auquel les actifs sont affectés. Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation raisonnablement possible pour la France et le Benelux de 100 points de base des hypothèses de taux d'actualisation, de 50 points de base des taux de croissance à long terme, de 100 points de base du taux de marge d'EBITDA normatif n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et, qu'en conséquence, aucune dépréciation n'est à comptabiliser au 31 décembre 2024.

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Relations clients et contrats	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 01.01.2024	86,6	25,0	111,5
Valeur brute au 01.01.2024	166,4	78,0	244,4
Immobilisations acquises	—	12,4	12,4
Variations de périmètre	0,5	—	0,5
Ecart de conversion	1,0	—	1,0
Valeur brute au 31.12.2024	167,9	90,3	258,2
Valeur des amortissements au 01.01.2024	(79,8)	(53,0)	(132,8)
Amortissements et dépréciations de la période	(14,5)	(9,9)	(24,3)
Ecart de conversion	(0,3)	—	(0,3)
Valeur des amortissements au 31.12.2024	(94,6)	(62,9)	(157,5)
Valeur nette au 31.12.2024	73,3	27,5	100,7

14.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Le coût d'acquisition de l'actif est le prix d'achat majoré des frais directement attribuables et nécessaires à l'utilisation du bien prévue par la direction et des frais de financement avant mise en service.

14.2 Autres immobilisations incorporelles

■ Relations clients et contrats

Les valeurs des relations clients et contrats ont été déterminées sur la base de flux de trésorerie actualisés devant être générés par l'exploitation des principaux contrats acquis. La durée d'amortissement correspond à la durée estimée de consommation de la majorité des avantages économiques et varie entre 5 et 15 ans.

■ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Ces immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les logiciels informatiques et les marques. L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues pour l'ensemble des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée
Concessions, brevets et licences	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Sites internet	1 à 3 ans
Relations clients	5 à 15 ans

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité probable des biens concernés.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Constructions	5 à 10 ans
Installations techniques et machines	3 à 5 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 5 ans

L'évolution des immobilisations corporelles hors droit d'utilisation (IFRS 16) s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Construction et terrains	Installations techniques et machines	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total Immobilisations corporelles
Valeur nette au 01.01.2024	1,4	12,7	12,9	0,1	27,0
Valeur brute au 01.01.2024	2,3	29,8	33,4	0,1	65,7
Immobilisations acquises	0,2	3,0	2,5	0,1	5,8
Immobilisations cédées ou mises au rebut	0,1	(1,6)	(1,5)	—	(3,0)
Variations de périmètre	—	0,6	0,8	—	1,4
Ecart de conversion	—	0,1	0,1	—	0,1
Valeur brute au 31.12.2024	2,6	31,8	35,3	0,2	70,0
Valeur des amortissements au 01.01.2024	(1,0)	(17,1)	(20,6)	—	(38,6)
Amortissements et dépréciations de la période	(0,3)	(4,5)	(3,9)	—	(8,7)
Reprise amortissement sur immobilisations cédées ou mises au rebut	0,1	1,0	1,3	—	2,4
Variations de périmètre	—	(0,6)	(0,5)	—	(1,1)
Ecart de conversion	—	(0,03)	(0,04)	—	(0,1)
Valeur des amortissements au 31.12.2024	(1,1)	(21,2)	(23,8)	—	(46,1)
Valeur nette au 31.12.2024	1,5	10,6	11,5	0,2	23,8

Note 15 : Autres actifs non courants et investissements dans des entreprises associées

15.1 Actifs financiers non courants

Le détail des actifs financiers non courants est présenté ci-après :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2024 Valeurs nettes
Prêts, dépôts, cautionnements et autres	3,1	—	3,1
Titres	0,1	—	0,1
TOTAL	3,1	—	3,1

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	31.12.2023 Valeurs nettes
Dépôts, cautionnements et autres	2,6	—	2,6
Titres	0,1	—	0,1
TOTAL	2,7	—	2,7

15.2 Entreprises associées

La part du Groupe dans les entreprises associées est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2024, le Groupe détient une telle participation dans la société française Solutions 30 Solaire (qui a acquis 100 % de la société So-Tec), à hauteur de 10% du capital.

Le Groupe a une influence notable sur Solutions 30 Solaire via son droit de veto sur les décisions importantes que lui procure son siège au comité d'administration. Les promesses de vente sur Solutions 30 solaire consenties

au Groupe par des tiers ainsi que les promesses d'achat conditionnelles sur Solutions 30 solaire consenties à des tiers par le Groupe portent sur 90 % des actions non détenues par le Groupe. Elles ne donnent pas le contrôle au Groupe, car ces options ne seront exerçables qu'entre 2025 et 2030 à la juste valeur.

Les prix d'exercice de ces promesses d'achat et de vente étant valorisés à la juste valeur, la valeur de ces instruments dérivés est nulle à la date de clôture.

- La variation des titres mis en équivalence est la suivante:

(en millions d'euros)	2024
Titres mis en équivalence - Au 1er janvier	—
Coût d'acquisition	0,1
Quote-part du Groupe sur résultat net de l'année	0,4
Titres mise en équivalence - Au 31 décembre	0,5

AUTRES

Note 16 : Passifs éventuels, provisions et engagements

Une provision est comptabilisée si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de

l'obligation actuelle à la date de clôture, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative).

16.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	01.01.2024	Augmentations	Diminutions*	Variation des écarts actuariels	31.12.2024
Indemnités de départ à la retraite	7,0	0,8	—	(0,3)	7,4
Provisions pour litiges	10,8	2,3	(6,5)	—	6,5
Autres provisions non courantes	8,6	0,4	(2,6)	—	6,3
TOTAL	26,3	3,4	(9,2)	(0,3)	20,3

*Dont 6.2 M€ de provisions non utilisées.

Les indemnités de départ en retraite en France et en Italie sont présentées en note 16.3 « Engagement en matière de retraite ».

Les provisions pour litiges correspondent aux litiges et contentieux en cours de nature commerciale, prud'homale ou administrative.

Les autres provisions non courantes incluent notamment les provisions sociales liées aux personnels transférés vers le Groupe dans le cadre des contrats d'externalisation conclus par le Groupe avec certains clients, notamment Telenet en Belgique qui rembourse à l'euro près ce coût d'un montant de 5,8 M€ (2023: 8,1 M€).

16.2 Provisions courantes

Les provisions courantes se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	01.01.2024	Augmentations	Diminutions	31.12.2024
Provisions pour remise en état	1,2	0,1	(0,4)	0,9
Indemnités de départ à la retraite	0,01	—	(0,01)	—
TOTAL	1,2	0,1	(0,5)	0,9

16.3 Engagements en matière de retraite

16.3.1 Principes de la norme IAS 19

Pour les régimes à prestations définis en France et en Italie concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de

mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

En cas de modification, réduction ou liquidation des régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise et évalue le coût des services passés, ou le profit ou la perte résultant d'une liquidation sans tenir compte de l'effet du plafond de l'actif. Il détermine ensuite l'effet du plafond de l'actif après la modification, réduction ou liquidation du régime et comptabilise toute variation de cet effet.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés au cours de la période dans laquelle ils surviennent, en dehors du résultat, directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Autres variations ».

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19.

16.3.2 Hypothèses retenues pour l'évaluation des avantages au personnel chez Solutions30

La provision pour le Groupe Solutions30 est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés avant l'âge de la retraite (prévu à 67 ans).

Ces engagements sont déterminés avec une hypothèse de départ à l'initiative du salarié dans 100 % des cas.

Les hypothèses actuarielles en prenant en compte l'ancienneté pour l'évaluation du régime sont les suivantes. Le calcul des engagements tient compte :

- D'un taux moyen de charges sociales en 2024 compris entre 9% et 57% suivant les entités (contre 15% et 57% en 2023) ;
- De taux de rotation du personnel par tranche d'âge allant de 12,6% (à 18 ans) à 0,92% (à 55 ans) (la même table a été utilisée en 2023) ;
- D'un taux de revalorisation des salaires de 2% en 2024 (2 % en 2023) ;
- Des tables de mortalité INSEE 2018-2020 par sexe.

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 3,38% au 31 décembre 2024 (contre 3,17% fin 2023).

(en millions d'euros)

Provisions pour indemnités de départ en retraite au 1 janvier 2023	6,5
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	1,0
Coûts financiers	0,1
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(0,2)
Variations des écarts actuariels	(0,6)
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2023	7,0
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	0,8
Montants payés au titre des départs de l'exercice	(0,04)
Variations des écarts actuariels	(0,3)
Provisions pour indemnités de départ en retraite au 31 décembre 2024	7,4

16.4 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

La liste des garanties accordées (nantissement, hypothèque et garanties...) est présentée ci-dessous.

Pays	Société garantie	Nature de la garantie	Obligation garantie	Échéance	Montant en millions d'euros
Belgique	Sociétés belges du Groupe	Garantie à première demande	Obligations nées dans le cadre de la garantie envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	15,0
Allemagne	Solutions30 Field Services Sud GmbH	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	11,6
Belgique	Sociétés belges du Groupe	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	9,2
Allemagne	Solutions30 Field Services Sud GmbH	Garantie	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom en Allemagne	Applicable pendant toute la relation contractuelle	4,5
France	Sociétés du Groupe	Cautions de sous-traitance	Obligations nées d'un contrat de caution et de garantie au profit des sous-traitants du Groupe	Applicable pendant toute la relation contractuelle	3,5
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	2,5
France	Solutions30 Energies S.à r.l.	Garantie	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités photovoltaïques	Applicable pendant toute la relation contractuelle	1,5
France	Solutions 30 ETC	Acte de cautionnement	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives à la fourniture de Terminaux de Paiements	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,8
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe	Garantie	Obligations nées dans le cadre d'une lettre de confort envers la banque	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,7
Belgique	Sociétés belges du Groupe	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom et Energie	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,4
Pologne	Sociétés polonaises du Groupe	Garantie client	Obligations nées dans le cadre de l'exécution de prestations contractuelles notamment relatives aux activités Télécom	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,2
France	Sociétés françaises du Groupe	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité et de tout produit ou service fourni par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,2
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe	Garantie bancaire	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,1
Espagne	Sociétés espagnoles du Groupe	Garantie à première demande	Paiement de toute somme demandée par le bénéficiaire dans le cadre de son activité et de tout produit ou service fourni par le biais de ses cartes pétrolières	Applicable pendant toute la relation contractuelle	0,1

6

Note 17 : Impôt sur les résultats

■ Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice net présenté en résultat net, car il exclut des éléments de produits ou de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition en vigueur adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Un passif est comptabilisé pour les positions pour lesquelles le calcul de l'impôt est incertain, mais pour lesquelles il est jugé probable qu'il y aura une sortie de passif future en faveur d'une administration fiscale. Les passifs sont évalués à la meilleure estimation du montant que le Groupe s'attend à devoir payer. L'évaluation repose sur le jugement des fiscalistes du Groupe au regard de leur expérience à l'égard de ces activités et, dans certains cas, sur l'opinion en matière de fiscalité de spécialistes indépendants. Au 31 décembre 2024, les comptes du Groupe n'intègrent pas de tels passifs. Malgré le respect des législations fiscales, il ne peut néanmoins être exclu qu'un risque d'interprétation des traitements fiscaux existe dans certaines juridictions.

■ Impôts différés

L'impôt différé est l'impôt que le Groupe s'attend à payer ou à recouvrer sur les différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs présentés dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé au moyen de la méthode du passif fiscal. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables et des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il y ait un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

L'impôt différé est calculé en utilisant les taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, en fonction des lois fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le Groupe s'attend, à la fin de la période de

présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

Les impôts différés actifs résultent des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs comptabilisés. La recouvrabilité de ces actifs est appréciée sur la base des données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacun des périmètres fiscaux considérés. De plus amples informations sur les impôts différés actifs sont fournies dans les notes 17.2 et 17.3.

■ Traitement de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)

En l'absence de précision dans la Norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », le Groupe a jugé que la CVAE devait être comptabilisée comme un impôt sur le résultat.

Au titre de l'exercice 2024, elle représente un montant de (1,2) M€ d'euros contre (1,2 M€) d'euros en 2023.

■ Intégration fiscale

Trois périmètres d'intégration fiscale sont en vigueur au sein du Groupe. En France, l'établissement stable Solutions30 est la tête de Groupe d'un périmètre regroupant une trentaine de sociétés françaises. En Allemagne, Solutions30 Holding regroupe les filiales allemandes du Groupe. En Italie, le périmètre d'intégration fiscale inclut Solutions30 Italia et une filiale.

■ Pilier 2

Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat : le Groupe applique l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles Pilier 2, ainsi que la communication d'informations à leur sujet.

Il n'y a pas de charges d'impôts en relation avec Pilier 2 comptabilisées dans les comptes consolidés 2024 du fait de l'exemption liée au régime transitoire qui est applicable aux juridictions du Groupe.

17.1 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur au Luxembourg s'analyse comme suit pour les exercices 2024 et 2023 :

(en millions d'euros)	2024	2023
Résultat avant impôt sur les sociétés	(13,7)	(15,8)
Taux d'impôt de la mère	26,1 %	27,2 %
Impôt théorique	3,6	4,3
Incidence des sociétés mises en équivalence	0,1	—
Création, consommation et reprise des déficits fiscaux reportables	0,9	6,7
Effet des reports déficitaires non activés	(3,8)	(8,4)
Effet des différences fiscales permanentes	2,5	—
Effet des écarts d'acquisition négatifs	—	0,1
Impact net d'impôt de la CVAE	(1,2)	(1,2)
Impact des différences de taux d'impôt	(0,2)	—
Autres	(3,4)	(3,3)
Impôts sur les sociétés	(1,4)	(1,8)
Dont : Impôts courants	(9,6)	(10,0)
Impôts différés	8,2	8,2

Les différences permanentes correspondent principalement à l'effet du régime d'imposition sur la propriété intellectuelle.

17.2 Impôts différés

Au 31 décembre 2024, les sources d'impôt différé sont les suivantes :

(en millions d'euros)	01.01.2024	Variation de périmètre	Autres et écarts de conversion	Impact sur le résultat	31.12.2024
Différence temporaires issues des déclarations fiscales					
Participation des salariés et congés payés	0,4	—	—	0,1	0,5
Autres différences temporaires fiscales	0,3	—	—	(0,1)	0,3
Différence temporaires liées aux retraitements en consolidation					
Reports déficitaires activés	21,3	0,5	—	5,1	26,9
Provision pour indemnités de départ à la retraite	0,9	—	(0,1)	0,1	1,0
Autres différences	1,7	—	—	(0,1)	1,6
Droits d'utilisation	19,7	—	—	(2,0)	17,8
Compensation IDA/IDP	(21,8)	—	—	2,2	(19,6)
Impôts différés Actifs	22,6	—	(0,1)	5,4	28,5
Relations clientèles	(21,5)	(0,2)	—	3,4	(18,3)
Autres différences	(0,6)	—	0,1	(0,5)	(1,1)
Dette locative	(19,4)	—	—	2,1	(17,3)
Compensation IDA/IDP	21,8	—	—	(2,2)	19,6
Impôts différés Passifs	(19,7)	(0,2)	0,1	2,8	(17,0)
Total impôts différés nets	2,9	(0,2)	—	8,2	11,4

17.3 Reports déficitaires

Actif d'impôt différé et la nature des éléments justifiant sa comptabilisation

Au 31 décembre 2024, les impôts différés actifs ont été comptabilisés car il est probable que les entités fiscales disposeront de bénéfices imposables suffisants pour les recouvrer dans un délai maximum de 5 ans. Le caractère recouvrable des impôts différés actifs est apprécié au regard des plans d'affaires utilisés pour les tests de dépréciation, retraités de spécificités fiscales propres à chaque juridiction. Les sociétés ayants subi une perte au cours de la période ou de la période précédant et ayant des bénéfices imposables futurs excédant les bénéfices générés par la résorption des différences temporaires imposables existantes sont les suivantes :

Les impôts différés actifs reconnus pour l'intégration fiscale en France s'élèvent à 4,7 M€ au 31 décembre 2024. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2029, compte tenu des performances prévisibles des contrats dans cette géographie qui dispose de la taille critique.

Les impôts différés actifs reconnus pour deux sociétés allemandes s'élèvent à 6,9 M€ d'euros au 31 décembre 2024. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2029, compte tenu des performances prévisibles des contrats dans cette géographie.

Les impôts différés actifs reconnus pour deux sociétés hollandaise s'élèvent à 1,4 M€ au 31 décembre 2024. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2029.

Les impôts différés actifs reconnus pour une société Belge s'élèvent à 3,2 M€ au 31 décembre 2024. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2029, compte tenu des performances prévisibles des contrats dans cette géographie qui dispose de la taille critique.

Les impôts différés actifs reconnus pour deux sociétés anglaises s'élèvent à 0,6 M€ d'euros au 31 décembre 2024. Sous réserve de l'évolution des perspectives futures estimées, la consommation des déficits reportables pour lesquels un impôt différé actif est reconnu est attendue d'ici 2029, compte tenu des performances prévisibles des contrats dans cette géographie.

Reports déficitaires activés

Au 31 décembre 2024, les actifs d'impôt différé sur reports déficitaires d'un montant de 26,9 M€ concernent essentiellement la France, l'Allemagne, le Luxembourg et la Belgique.

Reports déficitaires non activés

Au 31 décembre 2024, les reports déficitaires pour lesquels aucun impôt différé actif n'est reconnu s'élèvent à 125,4 M€. Ils concernent principalement le Luxembourg, la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les Pays-bas et l'Angleterre. Ils n'ont pas de date d'expiration.

Note 18 : Parties liées

18.1 Informations relatives aux parties liées

La note 21 présente la structure du Groupe et l'ensemble de ses filiales. Le tableau suivant présente le montant des transactions conclues avec des parties liées.

		Coactionnaire Telenet		Entreprises associées et coentreprises		Autres parties liées		Total Groupe	
<i>(en millions d'euros)</i>		2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits	Prestations de services rendues par le Groupe	128,6	85,1	—	—	—	0,1	128,6	85,2
Charges	Prestations de service reçues par le Groupe	3,3	1,9	—	—	5,9	6,4	9,1	8,2
Créance	Montants prêtés par le Groupe	8,2	1,0	—	—	0,3	1,2	8,4	2,2
Dette	Montants dus par le Groupe	2,5	0,7	—	—	3,2	1,0	5,7	1,8

Toutes les transactions réalisées avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché normales.

Nature des transactions et relations avec les parties liées:

Les activités entre le Groupe et le coactionnaire Telenet comprennent principalement les produits des activités d'installation et de maintenance des réseaux télécoms opérées par le Groupe.

Les « Autres parties liées » sont composées de :

- Transactions avec les actionnaires minoritaires ;
- Transactions avec des membres clés de la direction ;
- Transactions avec des sociétés non consolidées.

18.2 : Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

Les rémunérations versées aux membres des organes de direction et de surveillance au titre de leur fonction de mandataires sociaux et de leurs contrats de travail se sont élevées à 2,3 M€ (2023 : 3.5 M€).

Il n'y a pas d'engagement de retraite autres que ceux de droit commun envers les organes de direction et surveillance.

(en millions d'euros)	2024	2023
Rémunération fixe	1,4	1,5
Jetons de présence	0,4	0,5
Rémunération variable	0,4	0,7
Avantages en nature	0,1	0,1
Rémunération exceptionnelle	—	0,8

Note 19 : Honoraires des commissaires aux comptes

(en millions d'euros)	PKF Lux.		Réseau PKF		Autres auditeurs		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	0,48	0,46	0,77	0,80	0,72	0,66	1,96	1,92
Services autres que la certification des comptes	—	—	—	—	0,02	0,01	0,02	0,01
TOTAL	0,48	0,46	0,77	0,80	0,74	0,67	1,98	1,92

Note 20: Événements significatifs postérieurs à la clôture

- Fusion par absorption de la société polonaise TELEKOM USLUGI par SOLUTIONS 30 WSCHOD SP.Z O.O en date du 02 janvier 2025.

- En date du 30 novembre 2024, fusion par absorption de la société TELIMA EURO ENERGY, ATLAN'TECH, TELIMA COMPTAGE et TELIMA TELCO au sein de TELIMA MONEY avec effet au 1er janvier 2024.
- En date du 31 décembre 2024, le Groupe a acquis les 49 % résiduels des sociétés Byon SAS et Byon Solutions.

Note 21 : Périmètre de consolidation

21.1 Réorganisation des structures juridiques

Les opérations suivantes ont été effectuées en 2024 :

- Le 18 avril 2024, Solutions 30 Solaire, détenue à 10 % par le Groupe, a acquis 100 % de la société française So-Tec. Solutions 30 Solaire est intégrée par mise en équivalence à partir de cette date.
- En date du 30 juin 2024, fusion par absorption de la société ELEC ENR au sein de SOLUTIONS 30 ENERGIES avec effet au 1er janvier 2024.

Les sociétés suivantes ont été créées :

- La société Solutions 30 Rail S.A. a été créée en avril 2024 afin d'héberger une partie des activités opérationnelles du Groupe au Luxembourg. Le Groupe détient 100 % du capital social.
- La société Solutions 30 Iberia Seguridad SL . a été créée le 17 juillet 2024 afin d'héberger une partie des activités opérationnelles du Groupe au Espagne. Le Groupe détient 100 % du capital social.
- Suite à la création de la société française Solutions 30 Connect, le Groupe détient 51 % du capital social depuis le 30 janvier 2024. La société a pour objet

principal la conception, la création et le développement d'installations de réseaux de télécommunications, électriques et énergies.

- Suite à la création de la société portugaise SOLUTIONS 30 PRAZO ELEVATORS, le Groupe détient 51 % du capital social depuis 31 janvier 2024. La société a pour objet principal l'activité d'installation, de réparation et d'entretien d'ascenseurs.

Les sociétés suivantes ont changé de nom :

- I-Projects BV a été renommée SOLUTIONS 30 PROJECTS.
- ITINEO ACADEMY a été renommée SOLUTIONS 30 ACADEMY.
- SOLUTIONS 30 LiftTech Sarl a été renommée SOLUTIONS 30 PRAZO ELEVATORS FR.
- TELIMA MONEY a été renommée SOLUTIONS 30 ETC.

21.2 Acquisitions de filiales

Le Groupe comptabilise les regroupements d'entreprises au moyen de la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs repris répond à la définition d'une entreprise, dont le contrôle est transféré au Groupe. Pour déterminer si un ensemble d'activités et d'actifs donné constitue une entreprise, le Groupe évalue si celui-ci inclut, au minimum, un intrant et un processus essentiel, et si l'ensemble acquis a la capacité de produire des biens ou des services.

La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le Groupe évalue les intérêts minoritaires sur base de leur quote-part dans les actifs nets et comptabilise l'écart d'acquisition selon la méthode du « Goodwill partiel ». Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

21.2.1 Acquisitions 2024

En 2024, le Groupe a procédé à l'opération d'acquisition présentée ci-dessous. L'allocation du prix d'acquisition sur cette opération n'est pas clôturée au 31 décembre 2024 :

- Xperal

Le 1 juillet 2024, le Groupe a pris le contrôle de 100 % du groupe Xperal.

Ce groupe basé aux Pays-Bas intervient dans le domaine des services intégrés dans le secteur de l'énergie solaire, comprenant la conception, l'ingénierie, l'approvisionnement, la mise en service et la maintenance des installations.

La contrepartie totale transférée par le Groupe pour l'acquisition des parts de la société est de 1 € ainsi qu'un complément de prix de 0,95 M€.

- Actifs et passifs acquis

La juste valeur des actifs et des passifs acquis dans le cadre de cette acquisition de filiale réalisée par le Groupe au cours de l'année 2024 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Xperal
Actif	
Immobilisations incorporelles	0,50
Immobilisations corporelles	0,29
Créances clients	0,55
Autres actifs courants	0,69
Stocks	0,50
Impôts différés actifs	0,56
	3,08
Passif	
Dettes commerciales	1,01
Autres passifs courants	1,42
Autres passifs non courants	0,22
Impôts différés passifs	0,12
	2,78
Total des actifs nets identifiables à la juste valeur	0,31
Goodwill	0,64
Complément de prix	(0,95)
Contribution d'achat transférée	—
Acquisition de filiale, nette de la trésorerie acquise	—

Xperal a contribué à hauteur de 0,8 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et sa contribution au bénéfice du Groupe pour la période comprise entre la date d'acquisition et la date de clôture est négligeable. Si l'acquisition de la société avait été réalisée le premier jour de l'exercice, la filiale aurait contribué à hauteur de 2,8 M€ au chiffre d'affaires du Groupe et sa contribution au bénéfice du Groupe aurait été négligeable.

21.3 Liste des entités consolidées

La liste des entreprises consolidées avec les pourcentages de contrôle indirect, d'intérêts et les méthodes de consolidation figurent dans le tableau ci-après :

Pays	Société et forme juridique	Méthode d'intégration	% contrôle indirect 31 décembre 2024	% d'intérêts 31 décembre 2024
Luxembourg	Solutions30 SE	Société mère	Société mère	Société mère
Allemagne	Solutions30 Holding GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 Field Services GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 Operations GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Solutions30 Field Services Sud GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Allemagne	Worldlink GmbH	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	Unit-T	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Brabamij Technics BV	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Brabamij Infra BV	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Solutions30 Field Services BVBA	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	Business Solutions30 Belgium B.V.	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	Solutions30 Belgium Networks	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	Solutions30 Belgium	Intégration globale	100 %	100 %
Belgique	UNIT-T Field Services BVBA	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	ICT Field Services BVBA	Intégration globale	70 %	70 %
Belgique	TM BRABAMIJ - UNIT-T	Intégration globale	70 %	70 %
Espagne	Solutions30 Iberia	Intégration globale	100 %	100 %
Espagne	Provisiona Ingeniería	Intégration globale	100 %	100 %
Espagne	Solutions30 Iberia Seguridad SL	Intégration globale	100 %	100 %
France	SOLUTIONS 30 ETC	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Infoservices	Intégration globale	100 %	100 %
France	FORM@HOME	Intégration globale	100 %	100 %
France	Frepard	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Nord	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Onsite	Intégration globale	100 %	100 %
France	SFM30	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 IT France	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Sud-Est	Intégration globale	100 %	100 %
France	Telima Professional Services	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Martinique	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Guyane	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Energies	Intégration globale	100 %	100 %
France	Byon	Intégration globale	100 %	100 %
France	Byon Connect	Intégration globale	100 %	100 %
France	MySupplace France	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Guadeloupe	Intégration globale	100 %	100 %
France	Alphane Dépannage Distribution (ADEDIS)	Intégration globale	100 %	100 %
France	Digitilab	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Academy	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 GSE	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 LiftTech	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 TP	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Grand Sud-Ouest	Intégration globale	100 %	100 %
France	Solutions30 Connect	Intégration globale	51 %	51 %
France	Solutions30 Solaire	Mise en équivalence	10 %	10 %
Italie	Solutions30 Italia	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Imatel Service	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Piemonte	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Solutions30 Consortile	Intégration globale	73 %	73 %
Italie	CONTACT 30	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Algor	Intégration globale	80 %	80 %
Italie	CFC Italia	Intégration globale	100 %	100 %
Italie	Telima. C	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	Smartfix 30	Intégration globale	100 %	100 %
Luxembourg	Solutions30 Luxembourg	Intégration globale	100 %	100 %

6

Pays	Société et forme juridique	Méthode d'intégration	% contrôle indirect 31 décembre 2024	% d'intérêts 31 décembre 2024
Luxembourg	Solutions 30 Rail S.A.	Intégration globale	100 %	100 %
Maroc	SOL30MAROC	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	Business Solutions30 Holland	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	Solutions30 Netherlands	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	I-Holding	Intégration globale	76 %	76 %
Pays-bas	Solutions30 Projects	Intégration globale	76 %	76 %
Pays-bas	Louwers Beheer B.V	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	XPERAL B.V	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	Astra Solar B.V	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	Louwers Installatie B.V	Intégration globale	100 %	100 %
Pays-bas	Louwers Onroerend Goed B.V.	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	Solutions30 Holding	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	Solutions30 Wschod	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	Telekom Usługi	Intégration globale	100 %	100 %
Pologne	Solutions30 Mobile	Intégration globale	100 %	100 %
Portugal	Solutions30 Portugal	Intégration globale	100 %	100 %
Portugal	Byon Solutions	Intégration globale	100 %	100 %
Portugal	Solutions30 Prazo Elevators	Intégration globale	51 %	51 %
Tunisie	Telima Tunisie	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Solutions30 UK Holding Ltd	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Solutions30 UK Ltd	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Comvergent Holding Limited	Intégration globale	100 %	100 %
Royaume-Uni	Solutions30 UK Services Limited	Intégration globale	100 %	100 %

Les filiales allemandes listées ci-dessous, qui sont incluses dans les états financiers consolidés du Groupe Solutions30 SE, satisfont aux dispositions de l'article 264, paragraphe 3 du code de commerce allemand (HGB) :

- Solutions30 Solutions Holding GmbH, Cologne
- Solutions30 Field Services GmbH, Cologne
- Solutions30 GmbH, Ludwigsburg
- Solutions30 Operations GmbH, Weinheim
- Solutions30 Field Services Süd GmbH, Nuremberg

Les états financiers consolidés exemptent donc les filiales susmentionnées de certaines obligations comptables et de l'obligation de communiquer leurs états financiers annuels respectifs en Allemagne. Les états financiers consolidés ont également un effet d'exemption pour la préparation des états financiers consolidés du sous-groupe de Solutions30 Holding GmbH, Cologne, car ils satisfont aux dispositions de l'article 291 du code de commerce allemand (HGB). Il n'est pas nécessaire de justifier les différences entre HGB et IFRS en vertu de l'article 291, paragraphe 3, n° 4 du code de commerce allemand (HGB), car les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'U.E.



RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Aux actionnaires de
Solutions 30 SE
21, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Solutions 30 SE et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 Décembre 2024 ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

PKF Audit & Conseil Sàrl

Cabinet de révision agréé - RC B222994
76, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg +352 28 80 12

PKF Audit & Conseil is a member of PKF Global, the network of member firms of PKF International Limited, each of which is a separate and independent legal entity and does not accept any responsibility or liability for the actions or inactions of any individual member or correspondent firm(s).

Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Evaluation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2024, le montant des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles s'élève à respectivement EUR 56,7 millions et EUR 100,7 millions (soit 8% et 14% du total actifs). Ces actifs immobilisés sont détaillés dans les notes 14.1 et 14.2.

Ces actifs immobilisés sont testés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et à la première consolidation d'une société acquise. Par ailleurs, le test de dépréciation est effectué obligatoirement à la fin de chaque exercice comptable.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, ces actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »). L'identification des UGT est faite sur la base des secteurs géographiques, et au 31 décembre 2024 le Groupe présente sept UGT.

Le Groupe valorise les actifs et passifs acquis lors de regroupement d'entreprises à la juste valeur à la date d'acquisition, ce qui inclut notamment la valorisation des relations clientèles.

Nous avons considéré que l'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur importance dans les comptes du Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui reposent très largement sur le jugement de la direction.

Comment notre audit a répondu à ce point clé

Nos travaux ont consisté à :

- Apprécier la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les UGT au niveau desquels les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles sont testés par le Groupe ;
- Obtenir le modèle de la valeur d'utilité, en vérifier l'exactitude mathématique, contrôler la marge avec les valeurs comptables et revoir le calcul des tests de dépréciation effectués par un expert externe ;
- Revoir le processus d'établissement du plan d'affaires de chaque UGT et analyser la cohérence des projections et des hypothèses de ces plans en les comparant avec les plans antérieurs et en comparant ces derniers avec les résultats réels des exercices concernés ;
- Apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en examinant notamment si les différents paramètres composant le coût moyen pondéré du capital de chaque UGT sont cohérents avec les taux de marché ;
- Évaluer les résultats des analyses de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme et vérifier l'exactitude de l'information donnée dans les notes 14.1 et 14.2.

Reconnaissance des impôts différés relatifs aux déficits reportables

Au 31 décembre 2024, un montant de 26.9 millions d'euros est comptabilisé dans les comptes consolidés au titre des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables.

Comme indiqué en note 17.3 « Reports déficitaires » de l'annexe aux comptes consolidés, les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice

imposable futur permettra de les recouvrer, le caractère recouvrable étant notamment apprécié au regard d'un plan d'affaires utilisé pour les tests de dépréciation.

Nous avons considéré la comptabilisation des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables comme un point clé de l'audit compte tenu du degré de jugement important concernant notamment la capacité des entités du Groupe à réaliser les résultats prévus dans le plan d'affaires.

Comment notre audit a répondu à ce point clé

Nous avons apprécié la probabilité de recouvrer des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables.

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier le caractère approprié de la méthodologie retenue par la direction pour identifier les pertes fiscales reportables que le Groupe prévoit d'utiliser ;
- Évaluer le processus d'élaboration et d'approbation du plan d'affaires justifiant la capacité de chaque entité à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales reportables ;
- Analyser les durées des périodes de prévision retenues par la direction pour utiliser les pertes fiscales reportables ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction dans le plan d'affaires élaboré pour chaque entité fiscale, et notamment en les comparant aux plans d'affaires préparés pour l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles décrits dans le point clé ci-dessus ;
- Apprécier le caractère approprié des informations présentées dans la note 17 « Impôts sur les résultats ».

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Directoire et fait l'objet d'une approbation du Conseil de Surveillance. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Directoire et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Le Directoire est responsable de la présentation et du marquage ESEF des états financiers consolidés en conformité avec les exigences énoncées dans le Règlement UE N° 2019/815 sur le format électronique unique européen (« Règlement ESEF »).

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies

significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Directoire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le marquage des comptes consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences énoncées dans le règlement ESEF.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu

des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appropriées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 juin 2024 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de quatre ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise est incluse dans le rapport de gestion. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établis conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons vérifié la conformité des états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024 avec les exigences du Règlement ESEF applicables aux états financiers consolidés.

Pour le Groupe, les exigences concernent :

- La préparation des états financiers consolidés sous un format XHTML valide ;
- Le marquage XBRL des états financiers consolidés avec la taxonomie de base et les règles communes de marquages spécifiées dans le Règlement ESEF.

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2024, identifiés sous « solutions30-2024-12-31-fr.zip » ont été préparés, dans tous leurs aspects matériels, en conformité avec les exigences du Règlement ESEF.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

Luxembourg, 31 mars 2025

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé

Jean Medernach

7

Actionnariat et informations complémentaires

254

7.1 Renseignements de caractère général sur la société

255

7.2 Actes constitutifs et Statuts

257

7.3 Capital social

259

7.4 Actionnariat

260

7.5 Cotation boursière

261

7.6 Communication financière

262

7.7 Responsable du document

7. ACTIONNARIAT & INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 Renseignements de caractère général sur la société

7.1.1 Raison sociale et nom commercial

Solutions30 SE

7.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique

La Société est une société européenne établie au Luxembourg en date du 1er août 2013, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 179.097

Son numéro LEI est le suivant : 2221003G8BRH3CPABK72

7.1.3 Date de constitution et durée de vie (article 3 des Statuts)

La Société a été constituée en date du 22 octobre 2003, pour une durée illimitée conformément à l'article 3 des Statuts de la Société disposant, dans sa version française, que :

« 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment, avec ou sans motif, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour les modifications des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts. »

7.1.4 Autres informations

- Siège social, forme juridique, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire et site Internet

La Société a été constituée en France sous la forme d'une société à responsabilité limitée par acte sous seing privé à La Garenne Colombes en date du 22 octobre 2003, et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification 450 689 625.

Elle a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance suivant la décision des associés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 26 mai 2005.

La Société a été ensuite transférée en qualité de société européenne au Luxembourg en date du 1er août 2013 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 179.097.

Le siège social est fixé au 21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

- Législation régissant les activités de la Société Solutions30 est une société européenne de droit luxembourgeois, régie le Règlement SE, la Loi 1915 et ses Statuts.

- Exercice social
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

- Documents accessibles au public et site internet
Les documents juridiques relatifs à la Société peuvent être consultés à son siège social (21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

L'information réglementée, périodique, permanente ou occasionnelle, peut être consultée sur le site Internet de la société : www.solutions30.com, rubrique «investisseurs».

7.2 Actes constitutifs et Statuts

7.2.1 Objet social de Solutions30

Article 4 des Statuts de Solutions30 :

« 4.1 La Société a pour objet social :

4.1.1 le négoce de produits électroniques utilisés par les particuliers et les professionnels, sous toutes ses formes, ainsi que toute activité annexe ou connexe, livraison, installation, dépannage, formation ;

4.1.2 la création, la conception et la commercialisation de sites internet ;

4.1.3 toutes prestations de services liées à la bureautique micro communicante et au multimédia ;

4.1.4 la création, l'acquisition, l'échange, l'achat, la vente, l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à l'activité ci-dessus visée ou à des activités similaires ou complémentaires, ainsi que toutes participations ou prises d'intérêts dans des activités de même nature par voie d'apports, de souscriptions de titres, d'acquisitions de fonds de commerce, de fusion, d'achat de titres ou autrement ;

4.1.5 et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

4.2 En plus de ce qui précède, la Société, en vue d'accomplir valablement son objet social, peut notamment :

4.2.1 créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements et locaux, tous objets mobiliers et matériels ;

4.2.2 obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays concernant ces activités ;

4.2.3 participer, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ;

4.2.4 agir, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales,

et réaliser, directement ou indirectement, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet social ;

4.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, ou obtenir des crédits et lever des fonds, incluant mais sans s'y limiter, par voie d'émission d'obligations, de créances, de billets à ordre, de certificats de dépôt, et de tout autre titre de créance ou de capital, convertible ou non, ou en ayant recours aux produits financiers dérivés ou autrement; ainsi que consentir des garanties ou des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs (présents ou futurs) ou créer, de toute autre manière, des sûretés afin de garantir l'accomplissement des contrats ou obligations de la Société.

4.4 La Société peut en outre réaliser son objet social, soit directement soit à travers la création de sociétés, acquisition, détention ou prise de participations dans toutes sociétés, tous partenariats, affiliations à des associations, consortiums ou entreprises communes.

4.5 D'une manière générale, l'objet social de la Société inclut la participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés ou entreprises, et l'acquisition par voie d'achat, de souscription et de toute autre manière, y compris par voie de transfert par la vente, d'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de warrants ou de tout autre instrument ou valeur de quelque nature que ce soit.

4.6 Elle peut octroyer des aides à ses filiales et prendre toute mesure en vue de contrôler ou surveiller de telles sociétés.

4.7 Elle peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques, financières, et plus généralement toutes opérations qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social, ainsi que toutes transactions pouvant se rapporter, directement ou indirectement, aux activités mentionnées ci-dessus afin de favoriser la réalisation de son objet social dans tous les domaines mentionnés ci-dessus. »

7.2.2 Catégories d'actions

Les actions seront nominatives ou au porteur. Les actions doivent toutefois rester nominatives jusqu'à leur entière libération. .

7.2.3 Conditions pouvant différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

Les Statuts de la Société ne contiennent pas de dispositif permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

7.2.4 Assemblées Générales

• Convocation, lieu de réunion

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais prévus par la Loi 1915 et la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées et portant transposition de la directive 2007/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées (la Loi 2011). Elles sont réunies au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg tel que spécifié dans l'avis de convocation.

Les convocations aux assemblées générales sont faites par des annonces insérées au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et publiées au moins trente (30) jours avant l'assemblée générale au Recueil électronique des sociétés et associations (RESA) et dans un journal luxembourgeois; ainsi que dans un média dont on peut raisonnablement attendre une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace économique européen et qui sont accessibles rapidement et de manière non discriminatoire. Les convocations à toutes assemblées générales des actionnaires contiendront les informations requises par la Loi 2011.

Les convocations sont communiquées, conformément aux délais de convocation susmentionnés, aux actionnaires en nom. Cette communication se fait par lettre missive sauf si les destinataires ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant un autre moyen de communication, sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Un communiqué de presse contenant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que les modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale, est diffusé de façon effective et intégrale et publié sur le site Internet de la Société. L'avis de convocation détaillant l'ordre du jour est également mis à disposition sur le site Internet de la Société.

• Ordre du jour

L'ordre du jour de toutes l'assemblées générales figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, détenant ensemble au moins cinq (5) pourcent du capital social de la Société, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolutions. La demande visée ci-dessus est accompagnée d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale et doit parvenir à la Société par écrit, par voie postale ou électronique, au plus tard le vingt-deuxième (22) jour qui précède la date de l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, sauf circonstances exceptionnelles en cas d'urgence susceptible de mettre la

Société en péril et qui nécessiterait donc une prise de décision immédiate.

Si l'assemblée générale est convoquée à nouveau pour défaut de quorum lors de la première réunion, l'avis de convocation à la nouvelle réunion doit être publié au moins dix-sept (17) jours avant la date de l'assemblée, à condition que la première convocation ait satisfait aux exigences fixées par la Loi de 2011 et qu'aucun nouveau point n'ait été ajouté à l'ordre du jour.

• Accès aux assemblées générales

Conformément aux dispositions légales et statutaires, tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et ont fait l'objet d'une inscription en compte à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte à la Date d'Enregistrement (comme défini ci-dessous). Conformément aux Statuts de la Société, la date d'enregistrement pour l'Assemblée Générale est fixée au quatorzième (14ème) jour à minuit (24h00 heures) (heure de Luxembourg) précédant la date de l'assemblée Générale (la Date d'Enregistrement). Les actionnaires doivent informer la Société de leur intention de participer à l'assemblée Générale par écrit, par courrier ou par voie électronique, à l'adresse postale ou électronique indiquée dans la convocation, au plus tard le jour fixé par le Directoire, qui ne peut être antérieur à la Date d'Enregistrement indiquée dans la convocation.

Les documents destinés à être présentés aux actionnaires dans le cadre d'une assemblée générale sont mis à disposition sur le site internet de la Société à partir de la date de la première publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale conformément à la loi luxembourgeoise.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister à l'assemblée générale peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou toute autre personne de son choix. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la Loi 1915. A défaut de désignation du mandataire par le mandant, il ne pourra être tenu compte de la procuration dont question. La procuration écrite peut être envoyée par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi sur simple demande écrite, laquelle contiendra la justification de sa qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement et le nombre d'actions détenues, adressée à la Société. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

• Quorum et délibérations

Sauf stipulations contraires du Règlement SE, de la Loi 1915 ou des Statuts, les décisions prises en assemblée générale ordinaire des actionnaires dûment convoqués ne nécessiteront aucun quorum et seront prises à la majorité simple des voix exprimées indépendamment de la portion

de capital social représenté. Les abstentions et les votes nuls ne seront pas comptabilisés.

Au contraire, toute assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital social est représentée. Sur deuxième convocation en cas de non satisfaction de la condition de quorum sur première convocation, aucun quorum n'est requis. Dans les deux cas, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées, étant entendu que les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

- **Déroulement de l'assemblée générale et procès-verbaux**

Il doit être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tient dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Un bureau est constitué à chaque assemblée générale, composé d'un président, qui est le président du Directoire, d'un secrétaire et d'un scrutateur, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, ni membres du Directoire. Le bureau de l'assemblée générale s'assurera tout particulièrement que la réunion se tienne conformément aux lois applicables et en particulier en accord avec les règles de convocation, de majorité, de comptabilisation des votes et de représentation des actionnaires.

Une liste de présence sera dressée à chaque assemblée générale des actionnaires.

Le bureau de l'assemblée générale des actionnaires dresse le procès-verbal de l'assemblée générale qui est signé par les membres du bureau de l'assemblée générale ainsi que par chaque actionnaire qui en fait la demande.

Toute copie ou extrait de l'original du procès-verbal à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou au bénéfice de tout tiers sera certifié conforme par le notaire dépositaire de l'acte notarié si l'assemblée générale s'est tenue en la forme notariée, ou par le président du

Directoire de la Société, le cas échéant, ou par deux membres du Directoire ou, en dernier lieu, par le délégué à la gestion journalière

7.2.5 Franchissement de seuils et identification des actionnaires

A la date du présent rapport, la Société est soumise aux dispositions des Règles des Marchés Euronext et la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières telle que modifiée (La **Loi Transparence**).

Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par les règles applicables, conformément aux Statuts, toute personne physique ou morale qui vient à posséder directement ou indirectement, seule ou de concert, cinq (5) pourcent, dix (10) pourcent, quinze (15) pourcent, vingt (20) pourcent, vingt-cinq (25) pourcent, trente-trois un tiers (33 1/3) pourcent, cinquante (50) pourcent, soixante-six deux-tiers (66 2/3) pourcent des droits de vote doit notifier à la Société, le nombre total des droits de vote qu'elle possède, directement ou indirectement, seule ou de concert.

Les droits de vote doivent être calculés sur la base de l'ensemble des actions, y compris les certificats représentatifs d'actions, auxquelles sont attachés des droits de vote, même si l'exercice de ceux-ci est suspendu. Par ailleurs, cette information est également fournie pour l'ensemble des actions, y compris les certificats représentatifs d'actions.

La notification à la Société doit intervenir rapidement et au plus tard dans un délai de quatre (4) jours de bourse suivant la date à laquelle l'actionnaire, ou la personne physique ou morale, (i) a connaissance de l'acquisition ou de la cession, ou de la possibilité d'exercer les droits de vote, ou à laquelle il/elle aurait dû en avoir connaissance, compte tenu des circonstances, quelle que soit la date à laquelle l'acquisition, la cession ou la possibilité d'exercer les droits de vote prend effet ou (ii) est informé d'un franchissement de l'un des seuils susmentionnés, à la suite d'événements modifiant la répartition des droits de vote, et sur la base des informations divulguées en vertu de l'article 14 de la Loi Transparence.

7.3 Capital social

7.3.1 Montant du capital souscrit

Le capital social de Solutions30 est fixé à 13 658 817,96 euros et est divisé en 107 127 984 actions d'une valeur nominale de 0,1275 euro chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Il n'existe pas d'actions émises non libérées.

7.3.2 Actions non-représentatives du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

7.3.3 Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2024, la Société détenait, un contrat de liquidité, 71 784 actions, soit 0,06 % du capital social de la Société.

7.3.4 Programme de rachat d'actions

- **Descriptif du programme de rachat**

L'Assemblée Générale du 17 juin 2024 a consenti au Directoire de la Société une autorisation de rachat d'actions pour une durée maximale de cinq (5) ans.

Le nombre maximal d'actions pouvant être acquises par la Société ne pourra excéder au total le nombre maximal

d'un million trois cent trente-neuf milles et cent (1.339.100) d'actions. En tout état de cause, le nombre maximal d'actions propres que la Société pourra détenir à tout moment, directement ou indirectement, ne pourra avoir pour effet que son actif net devienne inférieur au montant indiqué aux paragraphes (1) et (2) de l'article 461-2 de la Loi 1915. Le rachat peut être imputé sur les résultats de l'exercice et/ou sur les réserves libres ou la prime d'émission.

Les actions de la Société pourront être cédées ou, sur décision de l'assemblée générale extraordinaire de la Société, annulées à une date ultérieure sous réserve des dispositions légales ou réglementaires applicables.

Le prix maximum d'acquisition par action de la Société, payable en numéraire, ne pourra être supérieur à vingt-huit (28,00) EUR, ni inférieur à un (1,00) EUR.

Ces achats et ventes pourront être effectués en vue de remettre les actions de la Société en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe en général et de reconstituer le portefeuille d'actions propres de la Société.

• **Contrat de liquidité**

Solutions30 a conclu le 25 mars 2019 un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas (maintenant BNP Paribas) conforme à la charte Amafi avec effet au 1er avril 2019.

Au 31 décembre 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 71 784 titres et 13 8872 euros. L'information correspondant au bilan semestriel du contrat de liquidité est disponible sur le site Internet de la société, rubrique « Information réglementées ».

7.3.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachée au capital autorisé (mais non émis) ou sur toute entreprise, visant à augmenter le capital

Article 5 des Statuts de Solutions30 :

« 5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize millions six cent cinquante-huit mille huit cent dix-sept euros et quatre-vingt-seize centimes d'euros (EUR 13.658.817,96) divisé en cent sept millions cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-quatre (107.127.984) actions d'une valeur nominale de zéro virgule mille deux cent soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,1275) chacune (les Actions).

5.2 Le capital social autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à deux millions quarante-huit mille huit cent vingt-deux euros et soixante-huit centimes d'euros (EUR 2.048.822,68) divisé en seize millions soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept (16.069.197) actions d'une valeur nominale de zéro virgule mille deux cent soixante-quinze centimes d'euros (EUR 0,1275) chacune.

5.3 Le capital social souscrit de la Société ainsi que le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée

générale des actionnaires de la Société prise dans les formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.

5.4 Sous réserve des dispositions de la Loi, tout actionnaire dispose d'un droit préférentiel de souscription en cas d'émission d'actions nouvelles en contrepartie d'apports en numéraire ; ce droit préférentiel de souscription est proportionnel à la partie du capital social représentée par les actions détenues par chaque actionnaire individuellement. Le droit de souscription peut être exercé pendant un délai fixé par le directoire qui, sauf disposition contraire de la loi applicable, ne peut être inférieur à quatorze (14) jours à compter de la publication de l'offre conformément à la loi applicable. Le directoire peut décider que (i) les actions faisant l'objet des droits préférentiels de souscription qui n'ont pas été exercés à la fin de la période de souscription peuvent être souscrites par ou placées auprès d'une ou de plusieurs personne(s) désignée(s) par le directoire, ou (ii) de tels droits préférentiels de souscription non-exercés peuvent être exercés en priorité par les actionnaires existants, proportionnellement à la partie du capital social représentée par leurs actions, qui ont déjà pleinement exercé leurs droits de préférence pendant la période de souscription. Dans tous les cas, les conditions de souscription par ou placement auprès de telles personnes ou conditions de souscription par les actionnaires existants doivent être déterminées par le directoire.

5.5 Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts.

5.6 Le droit préférentiel de souscription peut être limité ou supprimé par le directoire (i) si l'assemblée générale des actionnaires délègue au directoire, dans les conditions requises pour la modification des Statuts, conformément à l'article 18 des présents Statuts, le pouvoir d'émettre les actions et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription pour la période qui ne peut excéder cinq (5) ans fixée par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que (ii) en vertu de l'autorisation conférée par l'article 5.7 des présents Statuts.

5.7 Le directoire est autorisé, pendant une période commençant à compter du 27 juillet 2021 et se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication au Recueil Electronique des Sociétés et Associations de Luxembourg (RESA) du procès-verbal de l'assemblée générale correspondante, sous réserve du renouvellement, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé selon l'article 5.2 des présents Statuts.

5.8 Le directoire est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, y compris par apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, primes d'émission ou bénéfices reportés, avec ou sans émission d'actions nouvelles, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations subordonnées ou non subordonnées, convertibles ou remboursables ou échangeables en actions (comme prévu par les conditions de l'émission ou ultérieurement), ou suite à l'émission d'obligations avec warrants ou tout

autre instrument donnant accès au capital ou conférant le droit de souscrire aux actions.

5.9 Le directoire est autorisé à déterminer le prix de l'émission, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou autres instruments financiers porteront des droits, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le droit au remboursement anticipé), le taux d'intérêt, de conversion et de change de ces instruments financiers, ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers, incluant les conditions de leur souscription, émission et paiement, pour lesquels le directoire pourra faire application de l'article 420-23 paragraphe 3 de la Loi.

5.10 Le directoire est autorisé à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

5.11 Le directoire est autorisé, sous réserve des critères de performance, à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou d'actions nouvelles émises dans le cadre du capital autorisé au profit des salariés ou agents (y compris les membres du directoire) de la Société ou des sociétés dont au moins dix (10) pourcent du capital social ou des droits de vote sont directement ou indirectement détenus par la Société.

5.12 Les modalités et conditions de telles attributions sont déterminées par le directoire.

5.13 Après la réalisation de toute augmentation du capital dans les limites du capital autorisé pour le montant total ou partiel du capital autorisé conformément aux dispositions qui précèdent, l'article 5 des présents Statuts sera modifié en conséquence afin de refléter cette augmentation.

5.14 Le directoire est expressément autorisé à déléguer à toute personne physique ou morale la fonction d'organiser le marché des droits de souscription, accepter les souscriptions, conversions, échanges, recevoir le paiement du prix des actions, obligations, droits de souscription ou autres instruments financiers représentant tout ou partie de cette augmentation de capital, de procéder à l'enregistrement des augmentations de capital ainsi réalisées et de refléter au niveau de l'article 5 des présents Statuts le montant ayant été utilisé pour l'augmentation de capital social et, le cas échéant, les montants de toute augmentation de capital social qui serait réservée à des instruments financiers pouvant donner droit à des actions. »

7.3.6 Capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Le capital social de Solutions30 ne fait pas l'objet d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

7.3.7 Historique du capital social

Au cours de l'exercice 2024, le nombre d'actions composant le capital social de Solutions30 n'a fait l'objet d'aucune modification.

7.4 Actionnariat

7.4.1 Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2024

En %	Capital		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Gianbeppi Fortis	17 323 240	16,2 %	17 323 240	16,2 %
Autres actionnaires	89 732 960	83,7 %	89 732 960	83,8 %
Auto-détention	71 784	-	-	-
Total	107 127 984	99,9 %	107 056 200	100 %

7.4.2 Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

L'évolution de l'actionnariat du Groupe Solutions30 est résumée ci-dessous :

Répartition du capital social et des droits de vote (absence de droits de vote multiple) – En % :

En %	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024
Gianbeppi Fortis (anciennement detenu par son holding - GIAS International)	16,2 %	16,2 %	16,2 %
Autres actionnaires	83,8 %	83,8 %	83,8 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Ces positions correspondent aux informations à la connaissance de la Société, notamment dans le cadre de l'organisation de chacune des assemblées générales d'actionnaires annuelles au titre des exercices clos 2019 et 2020, et dans le cadre des notifications de participations importantes.

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire que M. Gianbeppi Fortis ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société. De la même manière, aucune autre personne ne détient de participations importantes au sens de l'article 8 ou de l'article 9 de la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 sur les obligations de transparence pour les émetteurs de valeurs mobilières.

Toutes les actions composant le capital social de la Société sont libres de tout nantissement.

7.4.3 Droits de vote différents

Il n'existe d'une seule catégorie d'actions toute ordinaire, qui, à ce titre, dispose des mêmes droits et obligations. Aucun droit de vote multiple applicable aux actions émises.

7.4.4 Détention ou contrôle de Solutions30

Solutions30 n'est contrôlé par aucun actionnaire de référence.

7.4.5 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

A la date du présent document, à la meilleure connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

7.5 Cotation boursière

A la date du présent rapport annuel, l'action Solutions30 (ISIN : FR0013379484, Mnemo : S30, Reuters : S30.PA, Bloomberg : S30:FP) est cotée sur Euronext Paris, et ce depuis le 23 juillet 2020. La Société était auparavant cotée sur Euronext Growth et ce, depuis le 10 juin 2010. Elle est éligible au service de règlement différé (SRD) ainsi qu'au PEA.

Les actions Solutions30 appartiennent notamment aux indices CAC Mid & Small, CAC Small, CAC Technology,

Euro Stoxx Total Market Technology et Euronext Tech Croissance. La Société ne fait plus partie de l'indice SBF 120 depuis juin 2024.

Solutions30 fait partie du secteur ICB 9533 «Computer Services».

7.5.1 Évolution mensuelle du cours de bourse

2024	Cours + haut (en euros)	Cours + bas (en euros)	Cours de clôture (en euros)	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux	Nombre de séances
janvier	2,90 €	2,44 €	2,62 €	12 740 074	33 657 347 €	22
février	2,60 €	2,12 €	2,12 €	6 895 346	16 185 581 €	21
mars	2,14 €	1,95 €	2,09 €	7 632 797	15 557 073 €	20
avril	2,31 €	1,77 €	1,92 €	12 636 511	25 283 034 €	21
mai	2,36 €	1,89 €	2,04 €	15 711 718	33 384 253 €	22
juin	2,12 €	1,40 €	1,43 €	14 676 504	24 538 881 €	20
juillet	1,78 €	1,43 €	1,54 €	11 606 335	18 678 463 €	23
août	1,56 €	1,30 €	1,52 €	5 489 145	7 871 138 €	22
septembre	1,58 €	1,38 €	1,43 €	7 187 830	10 714 251 €	21
octobre	1,46 €	1,12 €	1,22 €	11 293 781	14 028 531 €	23
novembre	1,27 €	0,85 €	0,86 €	12 548 435	12 714 591 €	21
décembre	0,92 €	0,78 €	0,92 €	7 842 912	6 645 132 €	20

7.5.2 Évolution du cours de bourse du 1er janvier 2024 au 10 février 2025



7.6 Communication financière

7.6.1 Politique de communication financière

Coté depuis 2005, au départ sur Euronext Access, puis sur Euronext Growth et aujourd'hui sur Euronext Paris, Compartiment C, le Groupe Solutions30 SE mène une politique de communication financière conforme aux lois et règlements applicables, ainsi qu'aux pratiques de marché applicables à sa taille.

La production de l'information financière faisant l'objet d'une communication externe est rigoureusement contrôlée par les services en charge de les élaborer. A ces contrôles peuvent s'ajouter ceux pratiqués par deux

organes dont la mission est de vérifier la qualité des états financiers :

- Le Comité Audit, Risques et Conformité du Conseil de Surveillance ;
- Le Réviseur d'Entreprise Agréé.

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, ainsi qu'avec tous les autres membres de la communauté financière. Les dirigeants de Solutions30 et la Direction des Relations Investisseurs assurent tout au long de l'année l'interface entre le Groupe et la communauté financière (investisseurs institutionnels, dont les investisseurs socialement responsables, les analystes financiers et les actionnaires individuels). Le Directoire est disponible pour rencontrer les investisseurs qui le souhaitent et tous les efforts sont faits pour répondre à leurs questions ou traiter leurs demandes dans les meilleurs délais et dans le respect des pratiques de marché ainsi que des règles applicables.

À travers sa communication, Solutions30 entend fournir une information claire, précise et transparente, visant à tenir le marché informé de la stratégie du Groupe, de son positionnement, de ses résultats et objectifs.

Véritable base de données de la communication financière et réglementée du Groupe, et pierre angulaire de sa stratégie de communication, le site internet du Groupe, dans sa section Investisseurs inclut l'ensemble des supports de communication mis à disposition du public, en particulier tous les communiqués de presse du Groupe, dont l'information annuelle, semestrielle et trimestrielle, tous les supports de présentation et retransmissions des réunions, l'information réglementée, les rapports financiers annuels et semestriels, les documents préparatoires relatifs aux Assemblées Générales. Solutions30 a en outre mis en place un service dédié à ses actionnaires individuels, avec une ligne téléphonique et une adresse mail dédiées ainsi qu'une lettre d'information.

7.7 Responsable du document

7.7.1 Dénomination de la personne responsable

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire, est la personne responsable de l'information contenue au sein du présent rapport annuel.

Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire

21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

Enfin, le Groupe communique sur son actualité financière et stratégique sur les principaux réseaux sociaux tout au long de l'année.

Les publications de résultats font l'objet de conférences téléphoniques ou webcast lors desquelles les membres de la direction générale présentent le bilan d'activités sur la période écoulée et les perspectives du groupe, et répondent aux questions des investisseurs et des analystes. Le Groupe participe également à des conférences, roadshows, visites de site et rendez-vous investisseurs tout au long de l'année, principalement en Europe et aux Etats-Unis.

7.6.2 Calendrier indicatif de communication financière 2025

29 janvier 2025	Chiffre d'affaires annuel 2024
31 mars 2025	Résultats annuels 2024
29 avril 2025	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2025
17 septembre 2025	Résultats du 1er semestre 2025
5 novembre 2025	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2025

7.6.3 Contact Investisseurs

21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg

e-mail investisseurs :
investor.relations@solutions30.com

e-mails actionnaires individuels :
actionnaires@solutions30.com

7.7.2 Attestation de la personne responsable

« Je confirme, au meilleur de mes connaissances, que les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicable donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ; et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de l'entreprise, la situation de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés ».

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2025.
Monsieur Gianbeppi FORTIS, Président du Directoire



*Solutions***30**

Solutions for New Technologies

www.solutions30.com

21, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Luxembourg